UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

Romanes

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

TOME LIII

VIe SÉRIE — TOME III

SOCIÉTÉ DES LANGUES ROMANES
MONTPELLIER

MCMX

121494
2/4/12

PC
2
R4
t.53

IV. — CRIS DES RUES

Ce chapitre manque à tous les Recueils de chants populaires. Les cris des rues offrent pourtant un très grand intérêt au point de vue du langage populaire, des usages locaux, et plus particulièrement de l'aptitude vraiment merveilleuse avec laquelle sont improvisées ces formules chantantes, dont la tournure mélodique, presque toujours élégante et gracieuse dénote chez les méridionaux un remarquable développement du sens musical.

Un des musiciens les plus érudits, GEORGES KASTNER, a consacré une étude très developpée à cette question; il a fait valoir tout l'intérêt qui s'attache à « ces manifestations » vocales, fruit du génie populaire des nations civilisées, » empreintes, pour la plupart, d'un caractère d'originalité » incontestable, et où l'on remarque souvent une énergie » naïve digne d'intéresser l'artiste, souvent aussi une fixité » d'allures non moins précieuse pour l'historien.

» C'est l'ensemble de ces cris qui sont comme la voix des » peuples, et qui deviennent des formules traditionnelles » affectées à certains groupes, à certaines professions dis- » tinctes.

» Pour les marchands nomades, il n'est pas de meilleure » enseigne que le *cri* : aucun autre moyen de publicité ne » pourrait leur offrir les mêmes avantages : comment par- » viendraient-ils à obtenir l'attention de la ménagère qui » habite les plus hauts étages des maisons? Il est certain » qu'occupée aux divers travaux domestiques, elle ignorerait » le passage de la marchande dont elle a le plus besoin, si les » sons aigus de la mélopée traditionnelle n'arrivaient tout à » coup jusqu'à elle, en dominant tous les bruits du dehors et » de l'intérieur » [1]

[1] GEORGES KASTNER. *Les voix de Paris.* Essai d'une histoire littéraire et musicale des cris populaires de la Capitale depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours. Paris, 1857, in-4°.

Si les collectionneurs de chants populaires se sont désintéressés de cette question, un de nos peintres les plus estimés, qui est aussi un fervent Clapassié, Edouard MARSAL a publié, il y a quelques années, un charmant petit volume [1], entièrement en dialecte de Montpellier, dans lequel il fait revivre, par le dessin, la physionomie des types que l'on rencontre à chaque pas dans les rues.

Tous sont pris sur le vif et d'une ressemblance parfaite; on croirait entendre la voix perçante de la marchande ambulante, lançant son appel aux ménagères.

C'est cette mélodie traditionnelle, si caractéristique, si chantante, ce sont ces cris des rues qui manquent aux personnages de MARSAL, que je donne aujourd'hui, après les avoir notés pendant de longues années.

I. — LAS ERBETAS

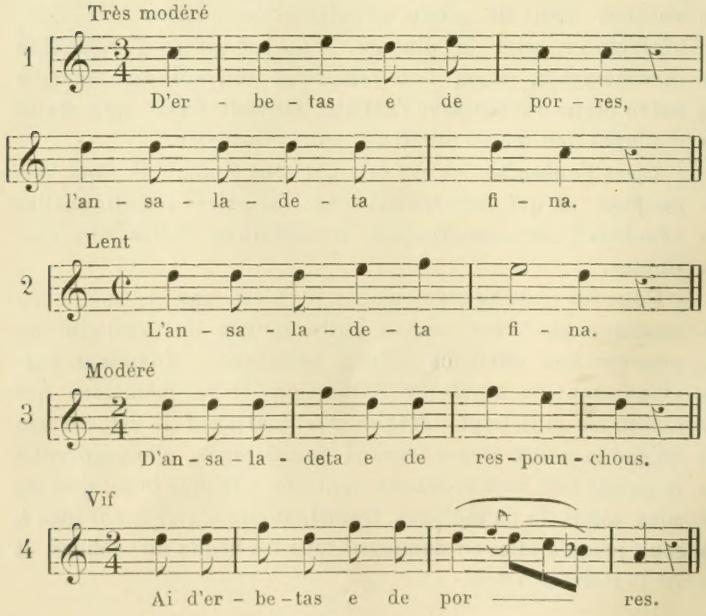

[1] E. MARSAL. *Dins'las carrièras dau Clapas.* (Dans les rues de Montpellier.) Mount-Peliè, 1896, in-12°.

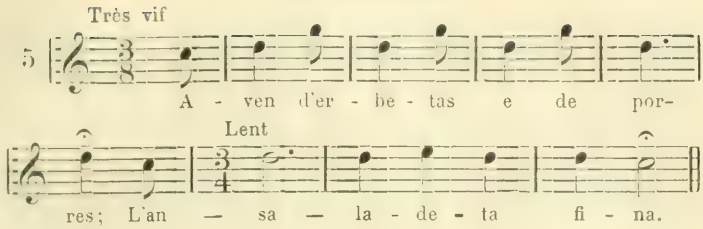

Les herbes menues. — Ce sont les jeunes pousses d'une grande quantité de plantes cueillies dans les champs, les prés, au bord des fossés, sur les talus, etc. L'énumération en serait trop longue. Ces herbes sont employées comme potages, ou hâchées comme les épinards, mais c'est surtout mangées crues en salade, qu'on en fait la plus grande consommation.

1 à 7. J'ai de fines herbes de campagne, la fine salade, des poireaux (sauvages). Porre. Ail des vignes. (Azaïs. *Catalogne botanique*. Béziers, 1871). Dans son glossaire botanique, Melchior Barthès donne le nom de 23 plantes qui composent généralement la *salado menudo*. — Respounchous, raiponce.

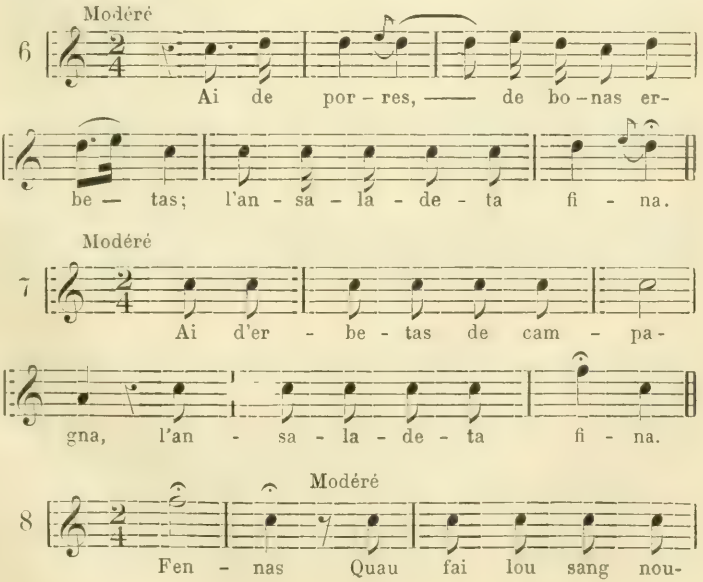

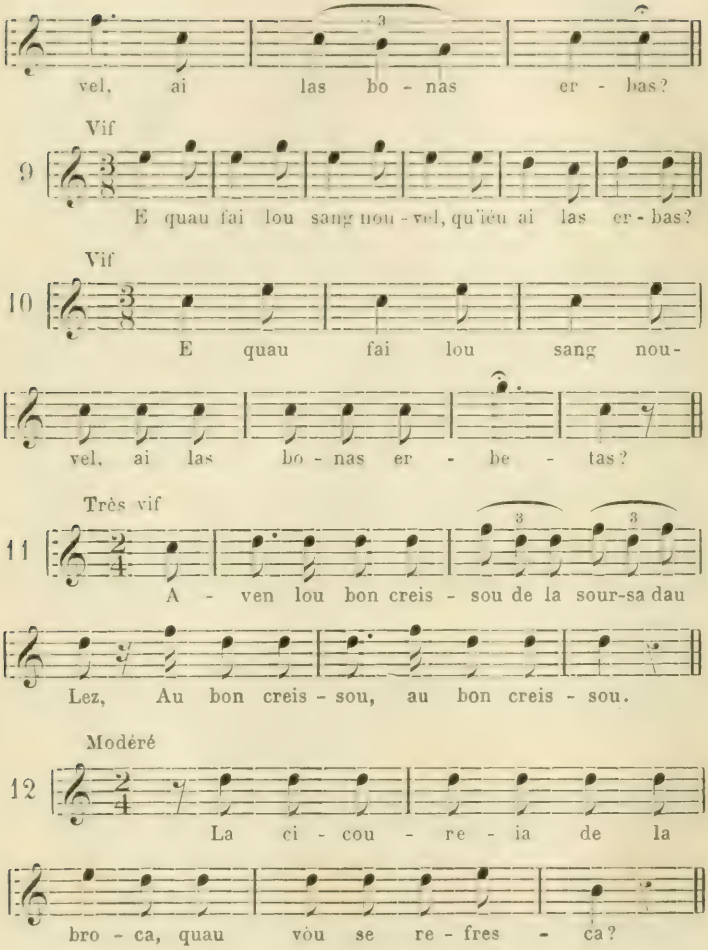

8 à 10. Femmes ! Qui fait le sang nouveau, j'ai les bonnes herbes.

11. J'ai le bon cresson de la source du Lez, au bon cresson (*bis*). — Les fontaines de Montpellier sont alimentées par la source du Lez.

12. La chicorée sauvage (Az. *Chondrille joncifor me*), qui veut se rafraîchir ?

II. — Légumes

13 Vif

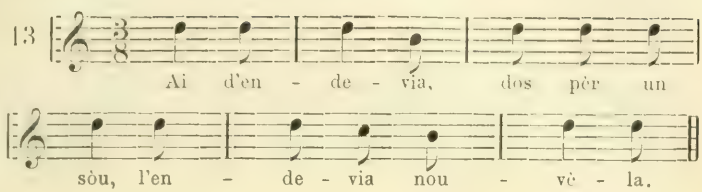

14 Vif

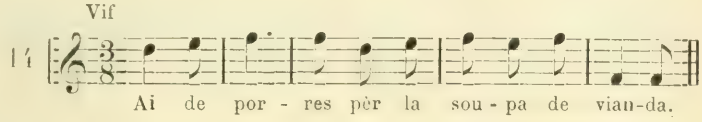

15 Modéré

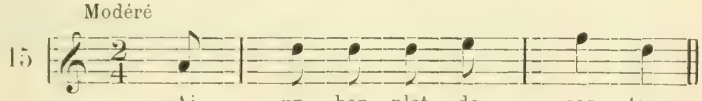

16 Lent

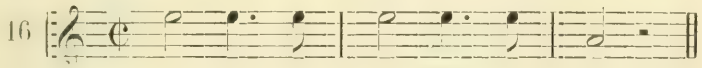

17 Vif

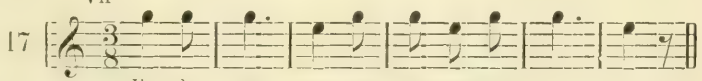

18 Modéré

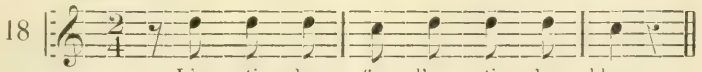

Légumes. — 13. J'ai de l'endive, deux pour un sou, l'endive nouvelle.

14. J'ai des poireaux pour la soupe de viande.

15. J'ai un plat de Bette-Poirée.

16. J'ai des piments pour l'appétit.

17. Il y a des pois, aux pois (*bis*).

18. L'artichaut fin, l'artichaut blanc.

19 Modéré

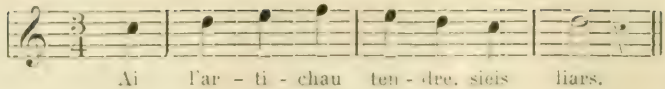

20 Lent

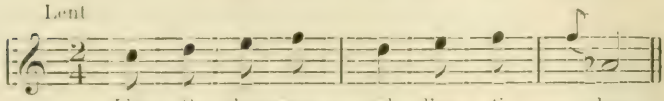

21 Modéré

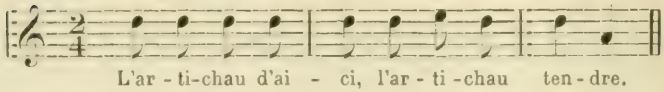

22 Modéré

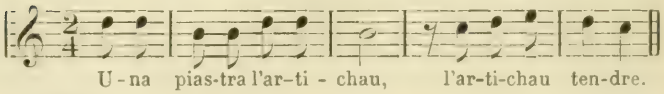

23 Modéré

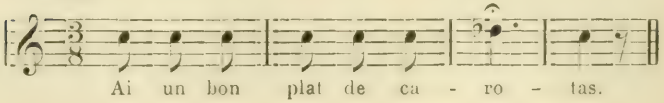

24 Chantant

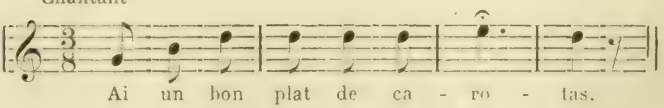

25 Modéré

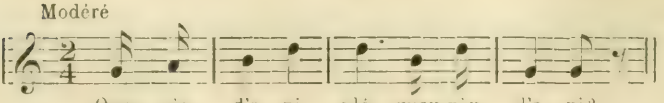

19. J'ai l'artichaut tendre, à six liards (un sou et demi).
20. L'artichaut nouveau, l'artichaut.
21. L'artichaut d'ici, l'artichaut tendre.
22. Deux liards (un demi-sou) l'artichaut tendre.
23-24. J'ai un bon plat de carottes.
25. Qui veut du céleri charnu, qui veut du céleri ?

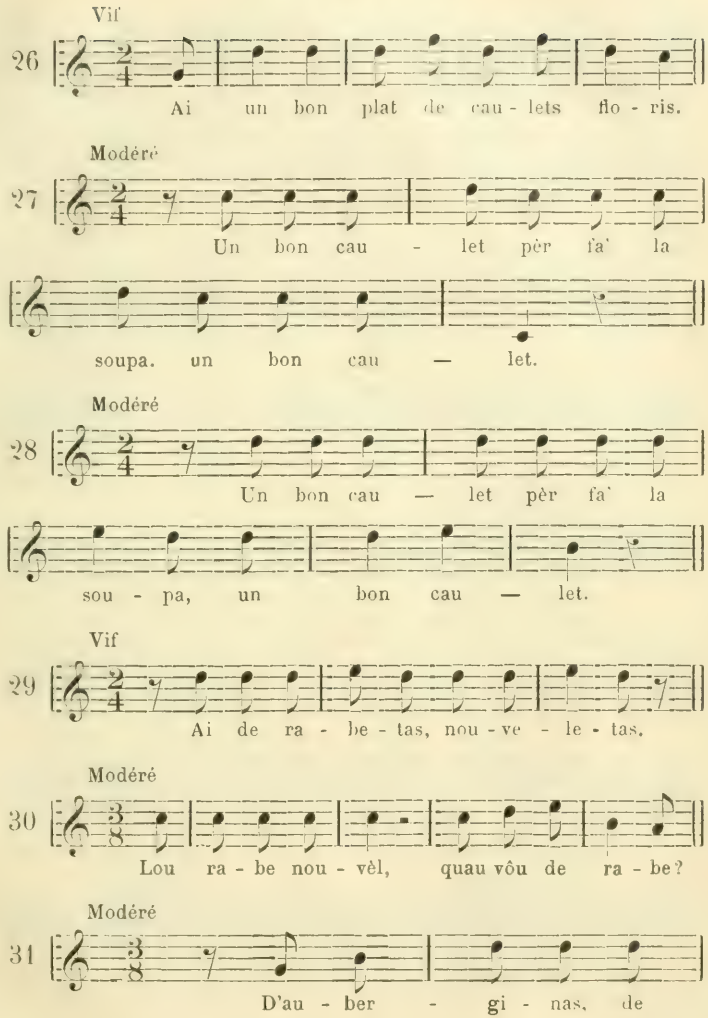

26. J'ai un bon plat de chou-fleurs.
27-28. Un bon chou pour faire la soupe, un bon chou.
29. J'ai des radis nouveaux.
30. Le radis nouveau, qui veut des radis?
31. Des aubergines, des tomates, des aubergines.

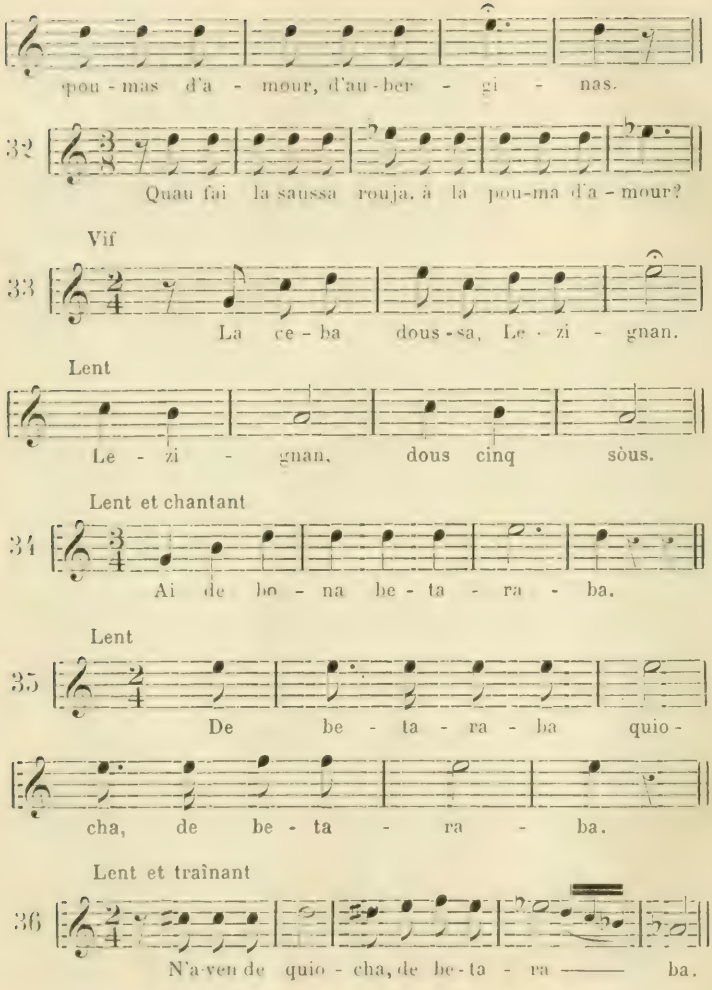

32. Qui fait la sauce rouge, à la tomate ?

33. L'oignon doux de Lézignan, deux glanes pour cinq sous.

34. J'ai de bonnes betteraves. — 35. Des betteraves cuites.

36. Des betteraves cuites. Cette notation, par intervalles chromatiques n'est qu'approximative ; ainsi que le fait remar-

quer Kastner [1], « il faut reconnaître que tous ne sont pas des » virtuoses, il y en a qui ont l'oreille dure, qui chantent fort » mal, avec toutes sortes d'inflexions étranges, dont les quart » de tons ne font pas seuls les frais ». Marsal a reproduit avec une merveilleuse exactitude ce type de marchande [2].

III. — Fruits

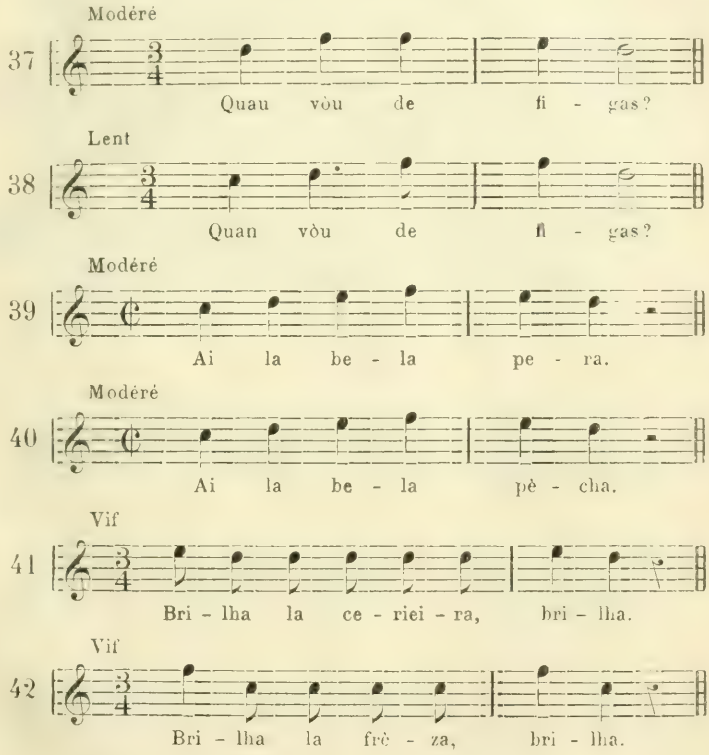

37-38. Qui veut des figues?
39-40. J'ai la belle poire, — la belle pêche.
41-42. La cerise brille, — la fraise brille.

[1] Kastner. Les voix de Paris, p. 83.
[2] Marsal. Dins las carrièras dau Clapas, p. 297.

43 Modéré

44 Vif

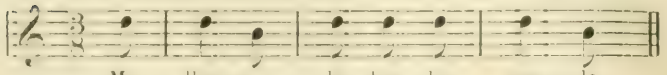

45 Modéré

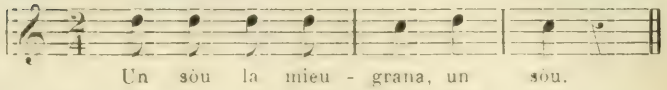

46 Vif

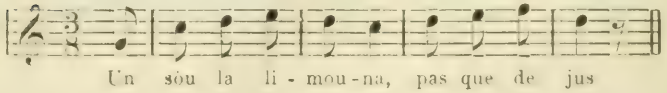

IV. — Fromages frais

47 Vif

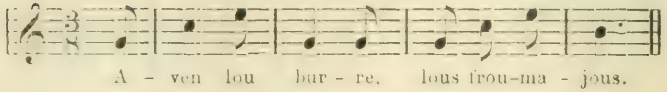

48 Modéré

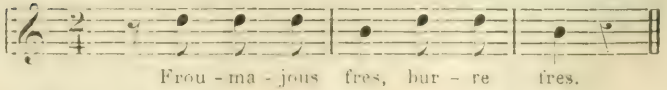

49 Modéré

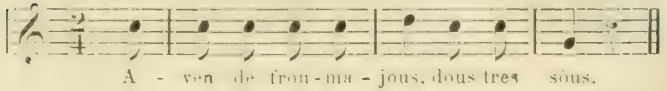

43-44. Oranges de Mayorque — la barbe coule.
45. Un sou la grenade.
46. Un sou le citron plein de jus.
47-48. Nous avons le beurre, les fromages frais.
49. Nous avons les petits fromages, à deux pour trois sous.

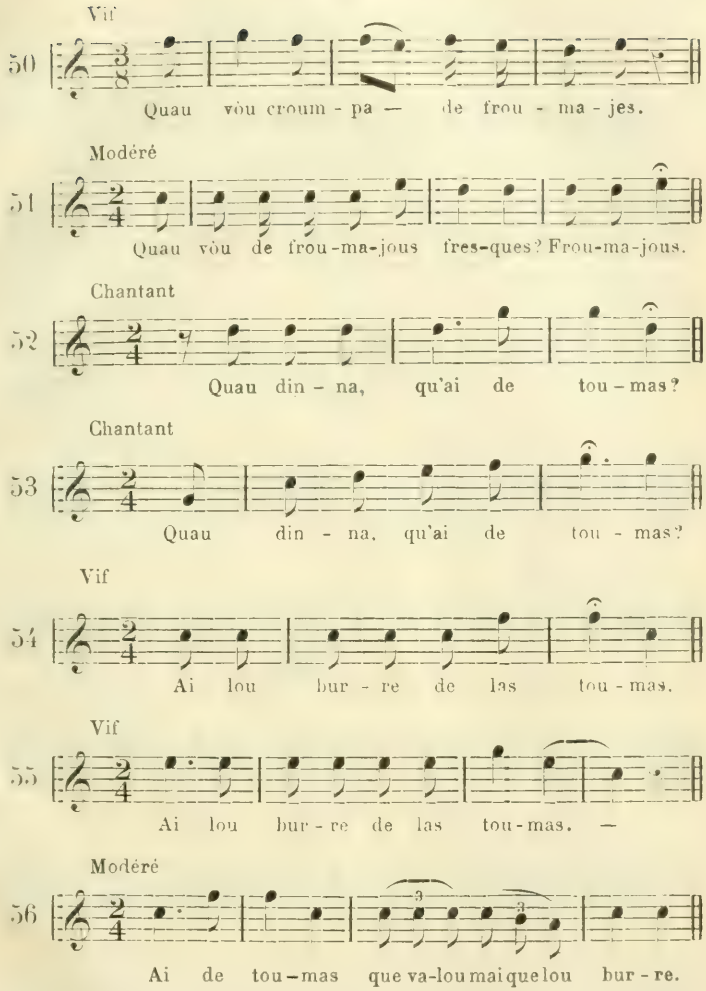

50-51. Qui veut des fromages frais ?

52-56. Qui dîne, j'ai du lait caillé.

La *touma* est du lait caillé dans une petite écuelle en poterie, percée de trous, qu'on appelle la *faissèla*. Les *toumas* se vendent un sou pièce.

V. — Las Cagarauletas

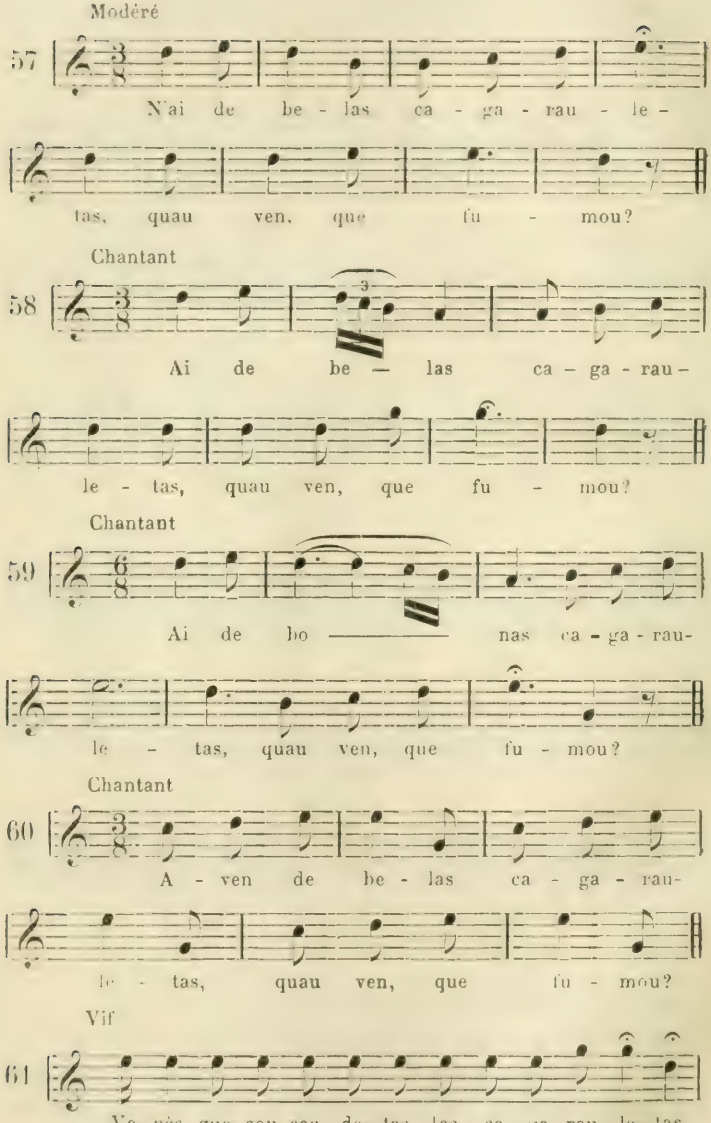

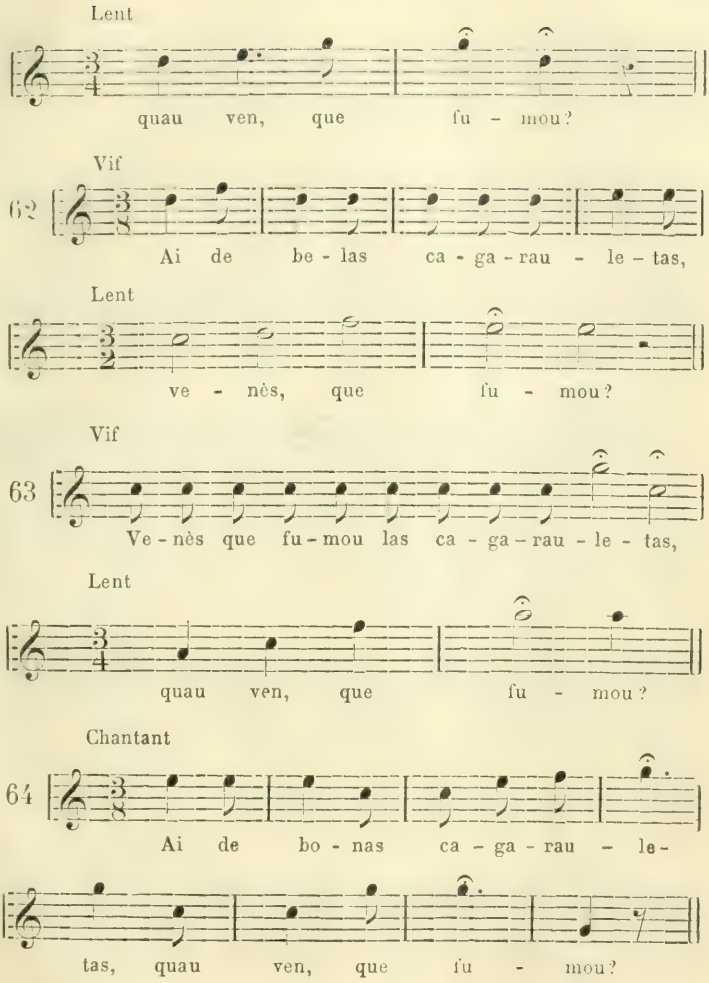

Les petits escargots. — « La Meissounenco, hélice des « moissons. *Helix cespitum*, ainsi appelée parce qu'après la « moisson, on trouve cette hélice collée au chaume. » (Azaïs).

57-64. J'ai de beaux petits escargots, venez, ils fument. V. Marsal, p. 63.

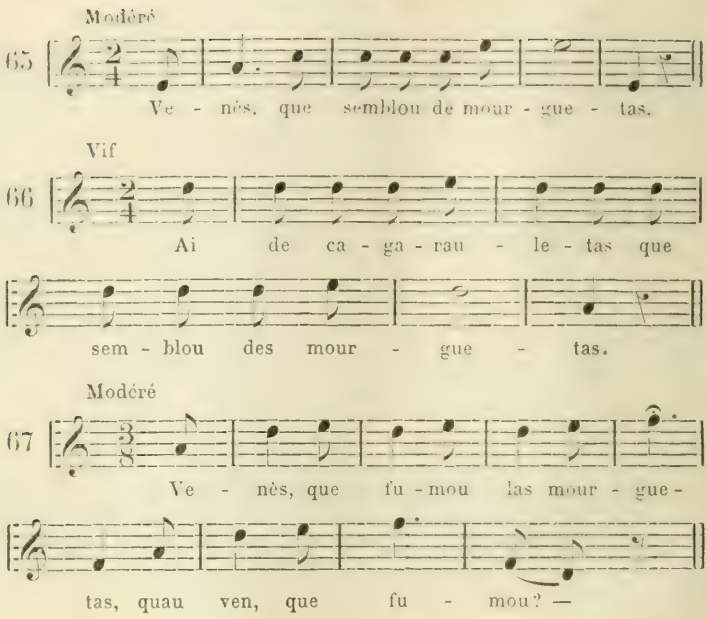

65-67. Venez, on dirait des *mourguettes*. La *mourgueta* est l'*Helix vermiculata*, elle sert aussi d'aliment. (Ch. de Belleval. Nomenclateur botanique languedocien, Montpellier, 1840).

VI. — Lou Pei

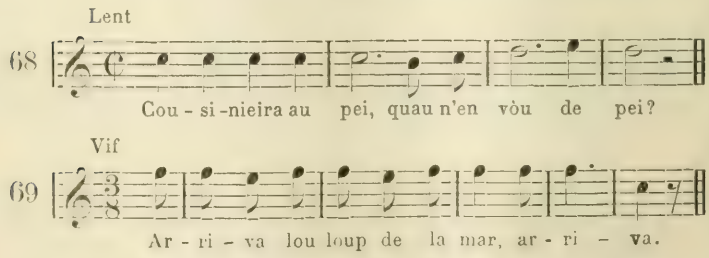

Le Poisson. — 68. Cuisinières, au poisson, qui veut du poisson.

69. Il arrive le loup de la mer, il arrive.

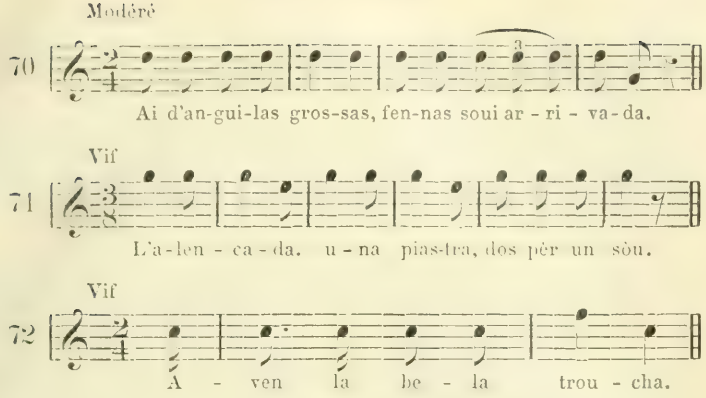

70. J'ai de grosses anguilles, femmes, je suis arrivée.
71. La sardine [sèche], deux liards, deux pour un sou.
72. Nous avons la belle truite.

VII. — Coquillages

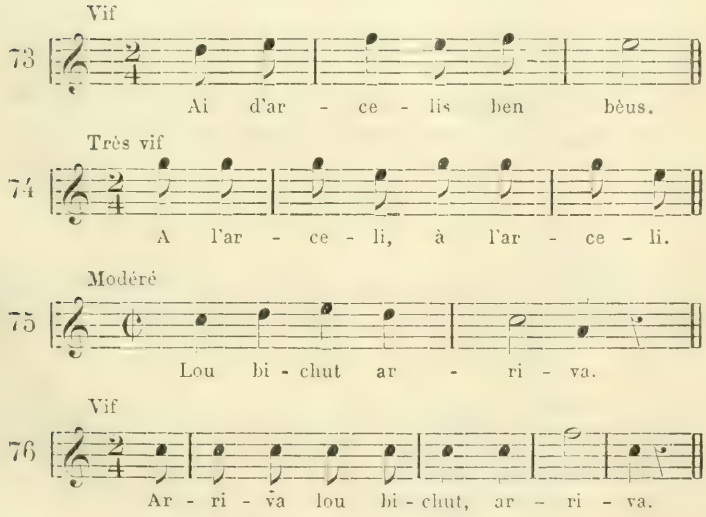

Coquillages. — 73-74. J'ai des clovisses (*Venus litterata*, Azaïs).

75-76. Le bichut arrive (*Bichut ascidie brune*, Azaïs).

VIII. — Gateaux

77 Modéré

78 Modéré

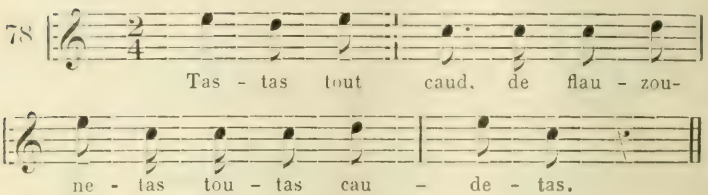

79 Vif

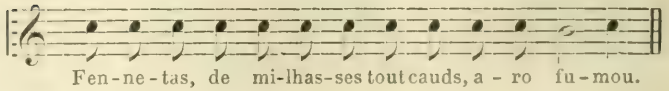

Gateaux. — 77. Nous avons des pains au sucre, des pains au lait.

78. Goûtez tout chaud, des tartes à la crême toutes chaudes.

79. Femmes, j'ai des gâteaux de maïs, qui fument.

IX. — Lou Fruchan

80 Modéré

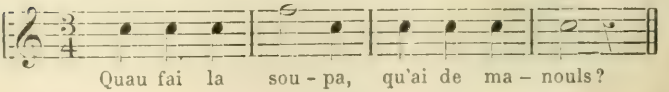

81 Modéré

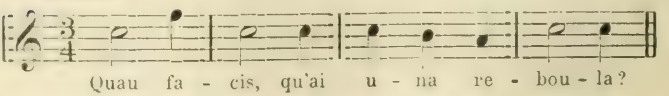

La Marchande de Fressure. — 80. Qui fait la soupe, j'ai des paquets de tripes.

81. Qui fait du hâchis, j'ai une caillette.

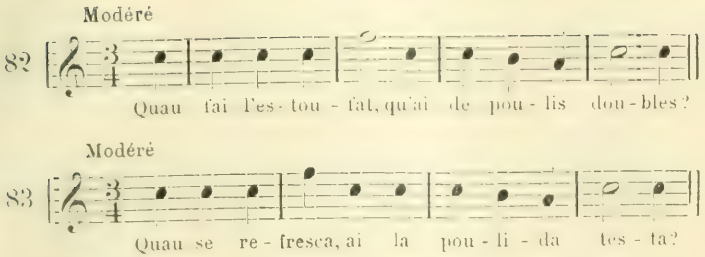

82. Qui fait l'étuvée, j'ai de beaux gras-doubles.

83. Qui se rafraîchit, j'ai une jolie tête [d'agneau].

80-83. C'est la même marchande qui annonce, sur le même air, les différentes parties de la fressure, les tripes, etc., qu'elle vend au détail et dont il était intéressant de conserver les termes. Marsal, p. 163.

X. — Divers

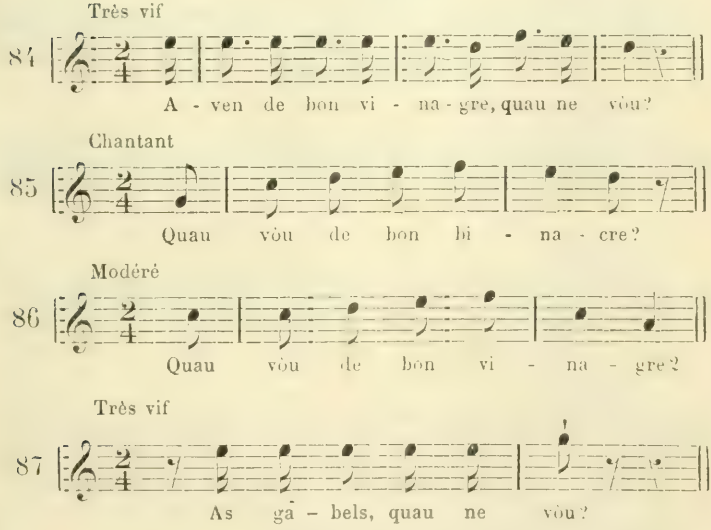

Divers. — 84-86. Nous avons du bon vinaigre, qui en veut? Marsal, p. 139.

87-90. Qui veut des sarments secs.

88 Lent

89 Modéré

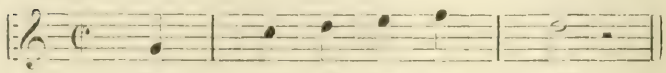

90 Vif

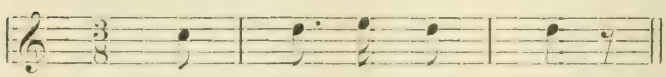

91 Modéré

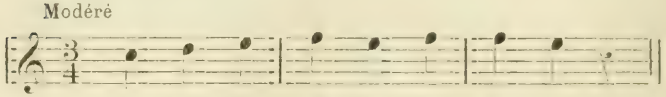

92 Assez vif

93 Modéré

94 Modéré

95 Modéré

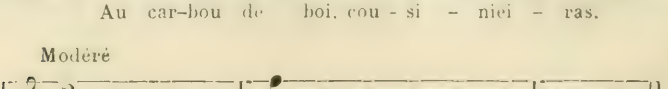

91. Nous avons le thé de campagne.
92. J'ai la lavande, le romarin.
93. Nous avons la centaurée, la feuille de noyer.
94. Au charbon de bois, cuisinières.
95. La petite caisse pour les balayures.

Modéré

96

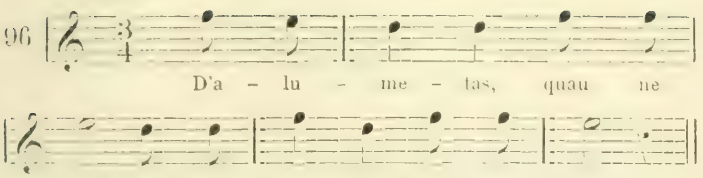

Chantant

97

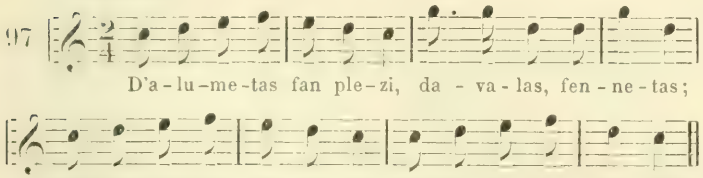

Très vif

98

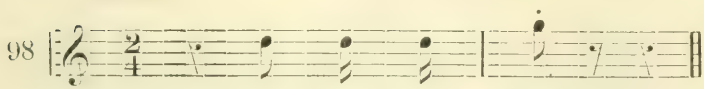

Vif

99

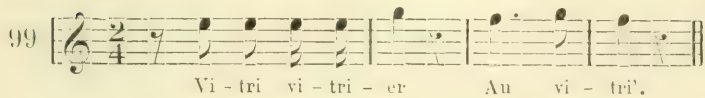

Modéré

100

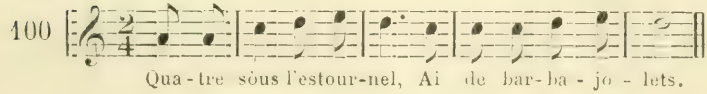

96. Des allumettes, qui en veut? Quatre paquets pour un sou.

97. Les allumettes font plaisir, descendez petites femmes; pour mettre le feu en train, qui veut des allumettes?

98. Brûleur de vin. MARSAL, p. 183.

99. Vitrier, au vitrier.

100. Quatre sous l'étourneau, j'ai des hirondelles de rivage.

XI. — Pelharot

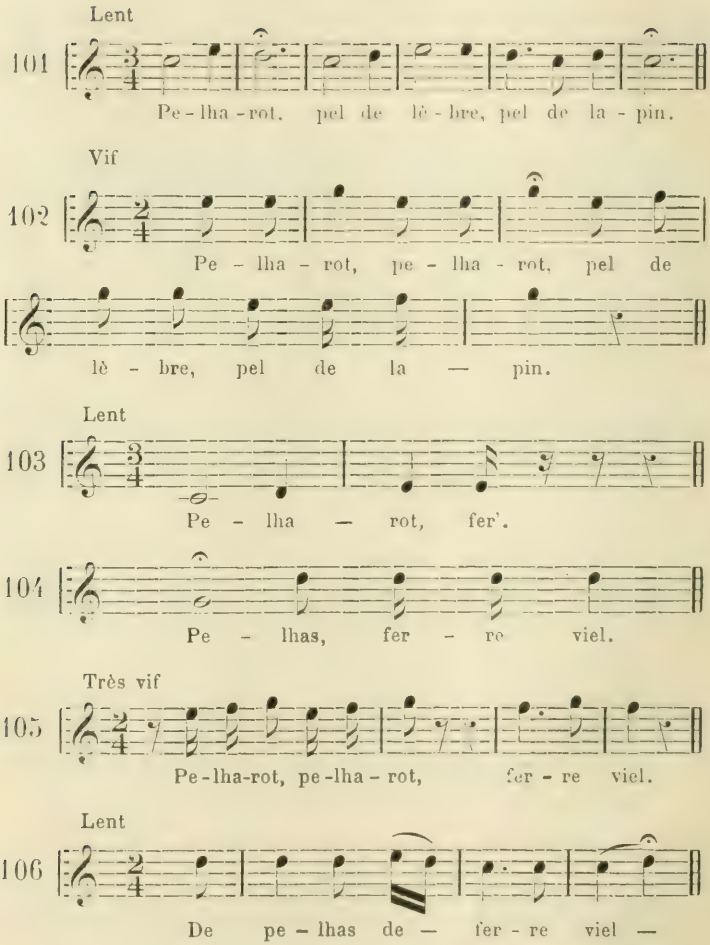

Le Chiffonnier. — 101-102. — Vieux chiffons, peaux de lièvres, peaux de lapins.

103-108. Vieux chiffons, vieux fer. V. Marsal, p. 187.

107 Vif

108 Modéré

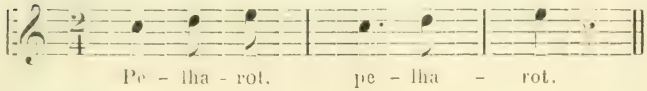

(A suivre.)

L. Lambert.

NOMS DE POISSONS

NOTES ÉTYMOLOGIQUES ET LEXICOGRAPHIQUES

III

87. it. *acciuga*

Il faudra rejeter l'étymologie proposée par Diez et développée par Körting, *Latein.-Roman. Wtb.* (3e éd. 1907) à l'art 725 a) *aphye* : selon leur hypothèse l'it. *acciuga* viendrait du lat. *aphya* (gc. ἀφύη) influencé dans sa transformation phonétique par le dial. *anciova* < gc. *ἀγχιώπα

Du radical *ac*— (*acus*, etc.) un latin * *accūca* est possible, comme de *matt* : * *matteūca* d'où le roum. *maciucă*, le prov. *massugo*, fr. *massue*, v. port. *massuca*, *massua*. Du lat. * *aceùca* viendrait l'it. *acciuga* (Cf. it. *fistuga* < lat. *festūca*), sard. *azzua* (1). Pour le sens primitif, lire dans Day, *British Fishes*, II, 206, la description du museau de l'*engraulis encrasicholus* Cuv. : « snout overlapping the mouth, very prominent and pointed ».

88. *anguille verniaulx*

Voir note 126. *vergne*.

89. lat. *asellus*, *asinus*

Körting n'a pas d'article *asellus* et son article 935 *asinus* est beaucoup trop sommaire.

[1] Pour lat. * *aceuca* > Sard. *azzua*, il y a difficulté à cause du suffixe ; en Sarde, d'après les indications de Spano, *Vocab. Sardo-Italiano* (1851), lat. *-uca* est représenté par *-uga* dans *berruga*, *carruga*, *ruga*, *tartaruga*. D'autre part on a *carrucca*, *mazzucca*, *rucca*.

Asellus, employé au sens d'âne, ânon, par Cicéron, indique dans Pline un poisson qui est sans doute le *gadus merluccius* L (Cf. le grec ὄνος, ὀνίσκος = *gadus merluccius*). Rondelet (*De Piscibus Marinis*, pp. 272 sq.), a donné le nom d'*asellus* à cinq poissons dont trois peuvent être identifiés au *gadus merluccius* L., au *gadus merlangus Cuv.* et au *gadus aeglefinus* L. Le même auteur nous fournit les noms populaires d'*asello* pour la côte Ligurienne, *asino*, *nasello* ailleurs en Italie = *gadus merluccius*. Florio a inséré dans son *Ital.-Engl. Dict. asella*, « cod or haddock fish », *asinello*, « cod-fish », *nasello*, *naselto*, *nasino*, « cod-fish or whiting-mop », *pesce asinino*, « the haddock fish ». Citons encore *nasello* à l'île d'Elbe (Rolland, *Faune Pop.*, III, 110) et le parm. *nasell* (Malaspina) = *gadus merluccius*.

Il faut sans doute ajouter ici le fr. *ânon*, *ânon de mer* = *gadus aeglefinus* L., dont le plus ancien exemple que je connaisse se trouve au vers 454 de la *Bataille de Karesme et de Charnage* (*Fabliaux et Contes*, éd. Méon, 1808, IV, 94). Voir note sur *hannon*.

90. *atarjon*

Rolland, *Faune Pop.*, III, 93, cite le v. pic. *atarjon* = *acipenser sturio* L. J'incline à voir dans ce mot un dérivé du v. fr. (norm., pic.) *atargier*, tarder, fait sans doute sous l'influence d'*estorjon*, *esturjon*

Ce nom viendrait des habitudes du poisson. Day, *British Fishes*, II, 282, dit *l'acipenser sturio* L. : « Sluggish, wandering fish... A Schultz observes (*Nature*, January, 1874, p. 171) that a peculiar phenomenon observed, especially among the sturgeon, is that of a kind of winter sleep. At the approach of the cold weather they seek deep portions of the river and remain there in a state of torpor... »

91. fr. *bonicou*, *bonite*, *boniton*

Les trois mots en tête de cette note ne sont cités par Körting ni dans son *Latein-Roman. Wtb.* (éd. 1907) ni dans son *Etym. Wtb. d. Französischen Sprache* (1908).

Le *Dict. Gén.* ne donne que *bonite*, emprunté, selon les auteurs de cet ouvrage, du bas-latin *boniton*, d'origine inconnue (étymologie prise à Littré).

Voici à peu près l'historique de *bonicou*, *bonite*, *boniton*, qui ne sont pas antérieurs au xvie siècle :

(a) *bonicou*. Cuvier, *Règne Animal*, éd. 1829, II, 199, cite parmi ses auxides, le *bonicou* ou *scombre Laroche* de Risso ou *scomber bisus*. Il s'agit du *scomber tazo* Lac., *auxis vulgaris* Cuv., *auxis rochei* Günther, dit *plain bonito* en anglais (Day, *British Fishes*, II, 205).

(b) *bonite*. Un exemple dans le *Dict. Gén.*, tiré de la *Navigation de J. et R. Parmentier*, avec la graphie *bonnites*. *Bonite* est masculin dans Furetière et Trévoux d'après le *Dict. Gén.*, mais certainement féminin dans l'édition de 1771 du dictionnaire de Trévoux et dans les ouvrages de Lacépède et de Cuvier. On dit *bonite des tropiques*, *bonite à ventre* rayé = *scomber pelamys* L. (angl. *bonito*) ; *bonite à dos rayé* = *scomber sarda* (angl. *belted bonito* : *bonite* = *scomberomorus Plumierii* Lac., poisson du genre *cybium* Cuv. (Lacépède, *Hist. Nat. des Poissons*, III, 193 ; Cuvier, *Règne Animal*, II, 200, note): *petite bonite* = *scomberoïdes saltator* Lac. (Lacépède, *op. cit.*, III, 55).

(c) *boniton*. Rondelet, *De Pisc. Marin*, p. 238, en parlant de son *amia* : « ab aliis *boniton* vocatur ». Cité par Colgrave.

Le *New English Dictionary* admet que l'angl. *bonito* vient de l'esp. *bonito*, et cette étymologie est appuyée par le nom de *spanish mackerel*, que portent les bonites. Les formes françaises, *bonicou*, *bonite*, *boniton* doivent également être tirées de l'esp. *bonico*, *bonito* (1) ; ces mots sont à l'origine des adjectifs dérivés du lat. *bonus* et qui ont le sens de « joli, agréable » ; on comprend qu'on ait donné ces noms à divers scombres, qui en ont tiré bien d'autres de leurs belles couleurs. Le bonicou, par exemple, a le dos d'un beau bleu, des lignes obliques noirâtres et la chair d'un rouge foncé (Cuvier, *op. cit*, II, 199).

Duez a un ital. *bonetto*, traduit par le français *boniton*, et Lacépède, *op. cit.*, II, 14, cite encore *bonnet* comme nom du *scomber pelamys* L.; il faut le rapprocher de l'all. *bonnet-fisch*.

92. vénit. *caleghero*

Le vénit. *scarpolaro* = *recurvirostra avocetta* L., est dû à la comparaison du bec de l'oiseau à une alêne, outil de cordonnier (Cf. sicil. *lesina*, prov. *alesna*, fr. *alêne*, *bec d'alêne*, nom du même oiseau). Raymond, *Dict. Gén.* (1832), cite *cordonnier*, nom d'un espèce de goëland que je n'ai pas trouvé ailleurs, mais qui s'expliquera peut-être de la même façon.

C'est encore parce que l'on a comparé les arêtes des poissons du genre *gasterosteus* Cuv. aux alênes des cordonniers qu'on leur a donné à Nice le nom de *sabatié*, dans d'autres provinces ceux de *savetier*, *cordonnier* (Rolland, *Faune Pop.*, III, 173).

A Youghal en Irlande, on se sert de l'expression *stony cobbler* pour indiquer le *trachinus vipera* Cuv. (Thompson, d'après Day, *British Fishes*, I, 82), et c'est sans doute

(1) Voir Rolland, *Faune Pop.*, III 164.

pour ses épines et notamment pour la première dorsale, dont on redoute tant les piqûres.

Ce seront les dorsales du *sparus chromis* L. qui permettront d'expliquer ses noms vénitiens de *caleghero*, *scarpolero*, cités pas Paoletti, *Dizionario Veneziano-Italiano* (1851).

93. lat. * *castaneola*

L'adjectif *castanĕus* *-a*, *-um* (attesté dans *castanea nux*) reste, au sens de couleur de châtaigne, dans l'it. *castagno*, *-a*, le prov. *castan*, fr. *châtain*, esp. *castaño*, *-a* et port. *castanho*, *-a*. Un diminutif * *castanĕŏlus*, *-a*, *-um* est visible dans l'it. *castagnuolo*, *-a*, l'esp. *castanuelo*, *-a*, de couleur de châtaigne.

Dès 1554, Rondelet (*De Pisc. Marin.*, p. 153), nous dit, en parlant de son *chromis* (*sparus chromis* L.) : « ... vocaturque a Liguribus *castagno* a castanee colore ». L'extension qu'a le type * *castaneola* = *sparus chromis* L. fait croire qu'il remonte au latin : tosc. *castagnola*, gên. *castagneüa*, nic. *castagnolla*, Var *castagnoro*, B.-du-Rh. *castagnolo*, esp. et galic. *castañola*. Seul le port. *castanheta* (à sort of fish » dit Vieyra) s'en distingue.

Le français s'est servi de diverses formes qui sont toutes empruntées :

(1) *castagnole*, qui remonte à * *castanĕola* et qui est la plus commune. Exemple de 1336 dans *Romania*, XXXI, 369.

(2) *castagnot*, cité d'après du Pinet, *Pline*, XXXII, 11, dans Godefroy (éd. 1581, II, 559).

(3) *castagnon* dans Cotgrave, qui l'aura sans doute pris à Du Pinet, *Hist. Nat. de Pline* (éd. 1581, I, 349).

Cf. « *castagnon*, s. m., nom qu'on a donné à une espèce de châtaignier » (Raymond).

(4) *castagneau*. Raymond : « s. m., espèce de poisson qui forme le type du genre chromis ». C'est le même mot que *castagnol*. Aussi dans Cuvier, *Règne Animal*, II, 263.

(5) *castagnollo*. Raymond : « s. m., nom de deux poissons que l'on pêche sur les côtes de Nice ». Il n'y a pas lieu de prendre au sérieux l'indication sur le genre ; il s'agit tout simplement du prov. *castagnolo*, subst. fém., qui vient de * *castanĕŏla*.

(6) *castagnol*, que j'ai lu dans le *Dict. Grec.-Franç.* d'Alexandre.

94. esp. *chucho*, etc.

Un type latin, * *sūctiare* tiré du supin *suctum* de *sūgĕre*, explique, on le sait, l'it. *succiare*, le prov. *sussa*, *chucha*, le v. fr. *sucier*, fr. *sucer*, le port. *chuchar*.

L'esp. * *chuchar* n'est pas dans les dictionnaires ; mais il semble bien probable que l'esp. *chucho*, « espèce de chouette ou de hibou » (Cormon), se rapporte au même radical que les mots romans que nous avons cités.

Le milan. *sciscioeu*, expliqué par Angiolini, *Vocabolario Milanese-Italiano* (1897) : « assiolo chiù : uccello simile alla civetta », à côté du milan. *sciscià* = it. *succiare*, appuie certainement ce point de vue.

C'est au sens de hibou, chouette, qu'il faut expliquer les noms suivants de la *myliobatis aquila* Cuv. : castillan *chucho*, valencia *jutjo*, Marseille *chucho*, Gênes *ciuccio* (Voir pour ces noms Carus, *Prodromus Faunae Mediterraneae*, II, 519).

Le poisson dont il s'agit a l'air d'un oiseau de proie aux ailes étendues, à cause de ses pectorales, plus larges transversalement que dans les autres raies (Cf. ses noms d'*aigle*, *faucon*, *milan*, etc.).

95. fr. *civelle*, *civette*

Civelle, susbt. fém., est cité par divers dictionnaires français comme nom de poisson ; par Colgrave (qui affirme que le mot est lyonnais) et par le supplément du dictionnaire de Littré au sens de lamprillon ; par le dictionnaire de Trévoux (éd. 1771) avec la mention suivante : « petit poisson, fort commun dans la Loire, et depuis Angers jusqu'à la mer. Quelques-uns croient que c'est le frai d'anguilles, et non une espèce particulière. » MM. Verrier et Onillon, dans leur *Gloss. Etym. et Hist. des Patois de l'Anjou* (1908) confirment *civelle* = frai d'anguilles. Raymond, *Dict. Gén.* (1832) fournit un masculin *civel*, « nom », dit-il, « d'un petit poisson mince et long qu'on pêche sur les côtes de Bretagne ». Enfin Sachs-Villatte, *Französisch-Deutsches Wörterbuch* (éd. 1906) donne à la fois *civette* et *civelle* comme indiquant le lamprillon.

On a proposé de voir dans *civelle*, frai d'anguilles, un dérivé du lat. *caecus* (voir Körting, *Lat.-Roman. Wtb.*, art. 1700), et Nigra l'avait rapproché de l'it. *ciecolina*, petite anguille. Pour *civelle* = lamprillon, on peut citer le nom d'*aveugle* donné à ce poisson (Lacépède, *Hist. Nat. des Poiss.*, I, 28). Enfin on pourra comparer *civette* = *orvet*, reptile dit aussi *aveugle*, *borgne*, etc. (voir Körting, *Lat.-Roman, Wtb.*, art. 7131, qui veut que *civette*, orvet, vienne « aus *civette*, von *ciu* < * *caecvus*).

Tout cela semble assez sûr et il serait intéressant de voir dans les mots cités des survivants en France du lat. *caecus*. Il n'est pas cependant impossible à mon avis, que les dérivés de *caepa* (d'où *cive*) aient exercé ici leur influence. On citera :

(1) it. dial. *cepola* (Roll., *Faune Pop.*, III, 160), nom du *cepola taenia*, d'où le *cepola* du latin des naturalistes, d'où le fr. *cépole*. *Cepola* < lat. *caepulla*.

(2) angev. *cibot* = lézard vert (Verrier Onillon, *op. cit.* ; poit. *cibot* = « corde de licou que l'on passe dans la bouche ou sur le nez des chevaux, etc., pour s'en servir comme d'une bride » (Lalanne, *Gloss. Poit.*).

(3) v. fr. *civelle* = bande de cuir, sangle (Ex. de 1386 dans Godefroy) d'où v. fr. *civeler* = sangler ; *civelle* se dit en Anjou des personnes minces (Verrier-Onillon, *op. cit.*). Cf. *civelle* lanière dans Moisy, *Dict. du Pat. Norm.*

(4) *civelet* = bouture d'osier (dans la Gironde, d'après le Suppl. de Littré).

Tous ceux qui se sont occupés des noms populaires d'animaux savent qu'on a donné aux petits poissons longs (genre *ophidium*, *petromyzon*, *cepola*, etc.) des noms équivalant à bande, sangle, lanière, courroie, jarretière, etc.

96. *cornuda*

\ ajouter au port. *cornuda* de ma note 52, le *cornudilla* cité comme castillan et le *cornuda* des Iles Baléares, noms du *zygaena malleus* (Carus, *Prodromus*, etc., II, 510).

97. *galic. crabudo*

Crabudo, nom en Galice du genre *spinax* Bonaparte, veut dire cloué et remonte à * *clavùtus*. Cf. galic. *raya crabuda* = *raia clavata* ou *clavelade*, dite aussi *raie clouée* (Cotgrave) ou *raie bouclée*.

98. it. *fangro*

Fangro, « a fish called in latin *pagrus* », dit Florio dans son *Ital.-Engl. Dict.*, éd. 1688.

Du lat. *phagrum* on a l'it. *fagro*, et par métathèse *frago*. *Fangro* est sans doute dû à une métathèse de *frango*, né de l'influence du radical du verbe *frangere* sur *frago*. Cf. *frangolino* à côté de *fragolino*, à ma note 14, et voir note 20.

99. sic. *fetula*

Voir note 100, *fiatola*.

100. it. *fiatola*

Rondelet, *De Pisc. Marin.*, pp. 157, 257, a cité l'emploi à Rome du mot *fiatola*, comme nom de poisson.

Dans le latin des naturalistes, *fiatola* a servi à distinguer d'une façon spécifique un poisson du genre stromatée ; c'est ce qui explique le fr. *fiatole* de divers dictionnaires.

Le sic. *fiatulu*, rom. *fiatola* = *stromateus fiatola*, remontent tous deux à un adjectif latin, * *flatulus*, *-a*, *-um*, tiré de *flatus*, souffle, vent, flatuosité, et qui a eu le sens de puant. Qu'on compare l'it. *fiatente*, puant, à côté de *fetente* et *fiatore*, *fetore*, puanteur, dans Duez.

Quant au sic. *fetula*, *fetula imperiali* = *stromateus fiatola*, il vient d'un adjectif * *foetulus*, *-a*, *-um* (Cf. lat. *foetulentus*), de même signification que * *flatulus*, cité plus haut.

Cf. à Valencia *pudenta* = *stromateus fiatola*, et voir pour ces divers noms populaires Carus, *Prodromus Faunae Mediterraneae*, II, 664.

101. it. *fico*

On trouve dans le *Ital.-Engl. Dict.* de Florio (éd. 1688) l'article suivant :

> *phici*, *phiscide*, *fici*, *fico*, a fish that is sometimes white and sometimes full of black spots, and fra-

mes himself a nest in the grass or reeds by the sea side and there lays his eggs and sits his young ones, in Rome they call it *fico*.

La définition montre qu'il s'agit du *phycis* de Rondelet (*De Piscibus Marinis*, éd. 1554, pp. 186-188), dont le célèbre ichthyologiste a dit :

Mutat colorem phycis, reliquo tempore candida, vere varia.

et plus loin :

Ex his ego colligo veram phycidem hic expressam esse ; quae quanquam ad faciendam fidem satis esse possint, tamen multo magis sententiam hanc meam confirmavi, cum in media alga nidificantem vidi, id quod sola phycis facit testibus Aristotele et Plinio. Phycis piscium sola nidificat ex alga, atque in nido parit, et id certissimum esse piscatores multi observarunt. Quod autem solam nidificare aiunt in alga, id falsum esse comperit Gulielmus Pelicerius Monspeliensis episcopus, vir in rebus pervestigandis diligentissimus et perspicacissimus, qui gobiones et hippocampos in alga ova ponere et parere animadvertit.

Or, le phycis de Rondelet, c'est le *phycis mediterraneus* Laroche, le *phycis tinca* Schneider, le *blennius phycis* Linn., le *phycis blennoïdes*, poisson de la division des gadoïdes, qu'on a appelé en français le *merlus barbu*.

Cuvier, *Règne Animal*, éd. 1829, II, 242, 335, avait cru pouvoir identifier le *phycis* de Pline et le φυκίς d'Aristote avec le genre gobie, à cause de l'habitude qu'ont ces poissons de faire leur nid dans des lieux riches en fucus. Mais cette identification n'est rien moins que sûre, et l'opinion de Rondelet me semble la meilleure, si l'on tient compte de l'emploi, chez les Grecs modernes, de *phocida* = *blennius phycis* L.

Il est d'ailleurs probable que divers poissons ont porté des noms tirés du radical de *phycis*. A côté de ἡ φυκίς, on trouve ὁ φυκίν et ὁ φύκης, noms de poissons. Rondelet croyait que φυκίς et φυκίν s'appliquait à des poissons différents (*op. cit.*, p. 188).

Le radical de φυκίς etc., noms de poissons, ne fait qu'un avec celui de φῦκος, φυκα, algue ; c'est de φῦκος que Pline a tiré son *phycos* = *fucus*. J'ai déjà montré que des noms d'algues ont été donnés à des poissons qui se plaisaient à manger des plantes marines (Cf. note 48 *cantharus*). J'appelle ici l'attention sur des noms d'algues donnés aux poissons qui viennent déposer leurs œufs sur ces plantes.

Je rattacherai donc au radical de φῦκος, algue, les noms de poissons suivants :

(1) à Rome *fico* = *phycis blennioïdes* (1).

(2) sic. *baca ficu*, *pesce ficu* = *gadus minutus*, dans Rolland, *Faune Pop.*, III, 113 (2).

(3) it. *fico* = *gadus luscus*, dans Lacépède, *Hist. Nat. des Poiss.*, II, 409.

(4) it. *pesce fico*, « cod fish » (Florio, *op. cit.*) (3).

A propos du *gadus luscus* L., Lacépède, *op. cit.*, II, 414, nous dit : « le tacaud parvient à une longueur de cinq ou six décimètres ; il s'approche du rivage au moins pendant la saison de la ponte ; il s'y tient dans le sable, ou au milieu de très hauts fucus, à des profondeurs quelquefois considérables au dessous de la surface de la mer ». Et plus loin, pour le *gadus minutus* L. : « le capelan..., vers le printemps..., se rapproche des rivages, pour dépo-

(1) A Naples *fica*, à Venise *figo* ont la même signification (Carus, *Prodromus*, etc., II, 575.

(2) A Rome *figora*, à Naples *fica*, à Palerme *pesce fica*, à Messine *pisci fica* = *gadus minutus* L. (Carus, *Prodromus*, etc. II, 471-2.

(3) Ajouter encore *figotto* = *gadiculus blennioides* Gunther à Gênes (Carus, *op. cit.* II, 573).

ser ou féconder ses œufs au milieu des graviers, des galets et des fucus ».

Le radical de φῦκος a d'ailleurs servi à donner des noms à d'autres poissons qu'aux gades et à leurs proches parents, mais toujours à des poissons qui fréquentent les algues ou s'en nourrissent. La *sciaena aquila* Risso, par exemple, qu'on a si souvent confondue avec l'*umbra cirrosa* Cuv., porte divers noms qu'on pourra rattacher à notre série : en Provence *figoun*, *figou* (Nice : *figon*), à Gênes *figao* (1), à l'île d'Elbe *figaro*, à Tunis *fico*; à Damiette, d'après Carus, les Français lui donneraient le nom de *fègaro* (2). Lacépède dit de l'*umbra cirrosa* Cuv. (*op. cit.*, III, 417), qu' » elle se nourrit d'algues et de vers », et de la *sciaena aquila* Risso (*op. cit.*, IV, 319), qu' « on la trouve particulièrement dans le Nil, et il paraît qu'elle se plaît au milieu des algues et d'autres plantes aquatiques ».

Le professeur Schuchardt a cité, dans la *Zeitschrift für Romanische Philologie*, XXXI, 645, *figa*, *figo*, noms à Adria du *stromateus fiatola* L. (dit aussi *figa* à Venise, *figo* à Trieste, d'après Carus), et *figa* = *labrus bimaculatus* L. à Spalato. Le savant romaniste explique ces noms par la couleur du poisson qui les porte; je suppose — car il n'en dit rien — qu'il y voit des dérivés du latin *ficus*, *fica*, figue. Pour moi, je ne crois pas qu'un poisson (3) dont le dos est bleuâtre, avec des taches dorées et le ventre d'un blanc d'argent, puisse tirer son nom de la couleur de la figue; je préfère ajouter ces noms aux dérivés du radical de φῦκος.

(1) C'est la forme que donna Casaccia, *Dizionario Genovese-Italiano*. Bonaparte donna *fegaro*, Sassi *figau* d'après Carus.

(2) Voir Carus, *Prodomus*, Ec., II, 651, et Rolland, *Faune Pop*, III 172.

(3) Le *stromateus fiatola* L.

102. fr. *gagnola*, *gagnole*, Var *gazané*

Gagnole, s. f., est traduit par Cotgrave : « a little, long, small-eyed, and lesse-mouthed fish, covered, in stead of scales, with a hard-and crusty skin ; some hold it to be a kind of hornebeake ». On le trouve dans Lacépède, *Hist. Nat. des Poiss.*, II, 27, comme nom du *syngnathe trompette* de ce naturaliste ; *gagnola* serait, d'après Bouillet, *Dict. des Sciences, des Lettres et des Arts* (art. *syngnathe*) un nom vulgaire de ce même poisson. *Gagnola*, *gagnole*, est le même mot que *gagnolo* du Var et des Bouches-du-Rhône, qu'on trouve dans Rolland, *Faune Pop.*, III, 94 = *hippocampus brevirostris* ou *cheval marin*, poisson très proche parent des syngnathes.

Or, on sait que l'it. *guadagnare*, prov. *gazanha*, *gagna*, fr. *gagner*, vient d'un germ. **waidanjan* (Cf. all. *weiden*) = paître (Cf. fr. *gagnage* = *pâturage*). Il y a des indications qui font croire qu'on a tiré du radical de ce verbe des substantifs ayant la signification d' « animal qu'on mène au pâturage, taureau, cheval, etc. ». Ainsi, Monti, *Saggio di Vocabolario della Gallia Cisalpina*, etc., 1856, atteste pour la Valteline la phrase *menà la vaca al guadagn* = it. « *menare al toro la vacca* ». Ainsi encore l'abbé de Sauvages, *Dict. Languedocien-Français*, éd. 1785, fournit *gazanhou*, « un étalon, soit cheval, soit âne, pour saillir les juments et les ânesses ».

Il sera maintenant facile de concevoir que c'est au sens de « petite jument » qu'on s'est servi du prov. *gagnolo*, des emprunts français *gagnola*, *gagnole* pour indiquer le cheval marin et les syngnathes. De même, *gazané*, dans le Var = genre *syngnathus* Cuv. (Rolland, *op. cit.*, III, 95) est un diminutif du v. prov. *gazanh* et veut dire « petit cheval ».

163. lat. *garus*

On sait que *garus* est, dans Pline, le nom d'un poisson avec lequel on faisait du *garum*, saumure très estimée chez les Romains (Cf. à côté de γάρος, γάρον le grec γαρίνος, γαρίσκος, noms de poissons).

Déjà Rondelet, *De Pisc. Marin.*, éd. 1554, p. 141, avait soupçonné que le lat. *garus* était un nom de son *smaris* (*sparus smaris* L.).

Dans la *Romania*, VI (1877), 266 sq., Beauquier a expliqué par le lat. *gerres* et son diminutif * *gerrulus* divers noms provençaux de *sparus smaris* L. : v. prov. *gerlet*, prov. mod. *gerle*, *jarlet*, *jarre*, *jarret*. Pour les mots français qu'il cite, *jarret*, par exemple, ce ne sont que des emprunts au provençal.

La forme même de quelques-uns de ces noms fait croire que *garus*, * *garulus* ont exercé sur *gerres*, * *gerrulus* une action troublante. Très important, à ce point de vue, est le *garlet* de la *Vida de S. Honorat*, de Ramon Feraut (leçon du MS. B. N., 13.509); l'abbé Pellegrini cite aussi *garle* pour le niçois ; il faut tenir compte encore de l'*a* de *jarre*, *jarret*, *jarlet*, auxquels il convient d'ajouter le sard. *zarettu*, le *jarret* d'Iviça (Rolland, *Faune Pop.*, III, 169) et l'it. *zarra*, qui traduit dans un dictionnaire que je possède le maltais *munzara* = *sparus smaris* L.

Le *garou* de Legoarant et de Littré, nom d'après eux du *sparus smaris* L. sur les côtes de la Méditerranée, ne serait, selon Beauquier, qu'une mauvaise lecture du *garon* d'Antibes, cité par Rondelet, *op. cit.*, p. 141 ; c'est sans doute le même mot, mais *garou* représente un développement phonétique plus récent que *garon*, d'un lat. * *garonem*, dans le Midi de la France.

Le vénit. *garizzo* = it. *menola* (Paoletti) doit aussi être ajouté à la liste des dérivés romans du lat. *garus*.

Enfin, le niç. *gerlesco*, donné par l'abbé Pellegrini comme synonyme de *gerle*, me fait croire que *garlesco*, nom à Toulouse du *cyprinus amarus* L. (Rolland, *op. cit.*, III, 152), appartient à notre série. Le nom de *picarel* qu'a le *sparus smaris* L. vient de ce que ce poisson pique la langue quand on le mange salé ; l'attribution de *garlesco* au *cyprinus amarus* L. viendra sans doute de l'amertume de sa chair (Cf. son nom allemand *bitterling*).

104. Var *gazané*

Voir note 102, *gagnola, gagnole*.

105. lat. *gerres*

Voir note 103, lat. *garus*.

106. *grelin* (Cf. note 60)

Pour l'étymologie par un angl. **grayling*, cf. holl. *graeuken* = « asellus minor » et l'explication de *asellus*, nom de gade, « dictus a colore cinereo, ut asinus », dans Dufflaeus, *Etymologicum Teutonicae Linguae*, éd. 1605, p. 785.

107. norm. *guiseau*

Lacépède, *Hist. Nat. des Poissons*, II, 262, dit qu' « une autre anguille de la même rivière (entendez la Seine) est nommée *guiseau*. Elle a la tête plus courte et un peu plus large que l'anguille commune. Le guiseau a d'ailleurs le corps plus court ; son œil est plus gros, sa chair plus ferme, sa graisse plus délicate. Sa couleur varie du noir au brun, au gris sale, au roussâtre ».

Guiseau, qui a été enregistré par Littré comme nom d'une variété d'anguille, doit être, à cause de sa forme, emprunté aux dialectes germaniques. On songe à un type *wisel* au sens de belette ; Cf. v. h. a. *wisala*, moy. h. a.,

wisel au sens de belette; cf. v. h. a. *wisala*, moy. h. a., *wisele*, *wisel*, all. *wiesel*, ags. *wesle* (*uuesulae* dans le glossaire d'Épinal), angl. *weasel*, holl. flam. *wesel*, isl. *visla*, sans pouvoir fixer clairement dans quel dialecte particulier on a puisé notre mot.

Il n'y a d'ailleurs rien que de très ordinaire dans cette attribution du nom de la belette à un poisson dont la longueur peut frapper l'imagination populaire. On citera :

(a) divers noms du genre *blennius* : *moustelo* dans le Var.

(b) divers noms du genre *cobitis* (les loches); voir, pour ceux qui sont tirés du radical du lat. *mustela*, belette, la *Faune Populaire* de Rolland, III, 137.

(c) divers noms du *gadus lota* L. (*lota vulgaris* Cuv.), poisson qui emprunte aux anguilles un grand nombre de ses noms populaires (Cf. Rolland, *Faune Pop.* III, 109, et ma note 15, *bourboche*).

(d) *weasel-fish* (et par corruption *whistle-fish*, *whistler*), nom dans l'ouest de la Cornouaille, du *motella tricirrata* ou motelle à trois barbillons (Day, *British Fishes*, I, 318) ; *whistle-fish*, *whistler*, *brown whistler* (encore une fois, sans doute pour *weasel*, *weasel fish*), nom en Cornouaille du *motella mustela* (*gadus mustela* L.) d'après Day, *op. cit.*, I, 314; cf. sicil. *mustedda*, *mustiddu*, noms de ce dernier poisson.

(e) divers noms du genre *mustela* Cuv.

On remarquera que tous ces poissons portent aussi les noms de loches : pic. *lokette* = genre *blennius* ; *loche*, nom français du genre *cobitis* ; *loche*, *lochette*, nom du *gadus lota* L. dans le Jura ; *loche de mer*, nom du *motella mustela* à Noirmoutier ; *loquette* à Boulogne-sur-Mer = squale (pour ces indications, voir la *Faune Populaire* de Rolland, III, 82 sq.).

108. v. f. *hannon, hennon*

Le dictionnaire de Godefroy a un seul article : « *hanon, hannon*, s. m., sorte de poisson, le merlan ou merlus » ; il cite cinq exemples. Je n'y vois rien qui permette de dire que *hannon* se soit jamais dit d'un gade ; et je soupçonne qu'il y a eu dans l'esprit du compilateur du *Dict. de l'Anc. Langue Française*, une confusion due à la ressemblance superficielle de *hannon*, nom de coquille, avec *ànon*, anciennement *asnon*, nom du *gadus aeglefinus* L.

En effet, dans le second exemple donné par Godefroy, Littré a vu le plus ancien texte où se trouve son *hannon*, s. m., nom vulgaire de plusieurs pétoncles :

> XIVe s., hannons au civé ou cuiz en eve...
>
> [Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5e s., I, 223].

Le premier exemple de Godefroy vient de la *Bataille de Karesme et de Charnage* (voir *Fabliaux et Contes*, éd. Méon, IV, 94, vv. 45 sq.). Je copie le passage d'après l'édition de Méon en modifiant légèrement la ponctuation :

> ... Raies y vindrent poignant,
> Et chiens de mer vinrent allant,
> Hados e oitres e *hanons*,
> Et congres qui sont gros et lons.
> Sardines, bresmes et dorees,
> Barbues grasses, plaïs lees,
> Et bon flet au fenoil rosti.
> La gent Charnaige ont departi,
> S'ont fait Karesme remonter.
> Atant es vos *asnons* de mer
> Sur un mulet molt bien monté
> Fiert une tarte en uns costé...

On voit que les *hannons* semblent être distingués dans ce passage des *asnons* et des mulets, et il est intéressant

de constater qu'ils sont mentionnés immédiatement après les *oitres*.

Dans le troisième exemple de Godefroy, c'est avec les moules que les hannons sont mentionnés ; dans le quatrième, de 1351, qui a été pris dans le Glossaire de Ducange (art. *hanones*), ils viennent après « les moules et les oitres ». Le cinquième, de 1418, ne permet pas d'affirmer quoi que ce soit sur le sens.

Je ne vois donc rien qui empêche de voir dans tous les exemples cités le mot *hannon*, nom de coquillage, que Littré donne dans son dictionnaire et sur lequel il a ajouté, dans le Supplément de 1886, le renseignement additionnel suivant :

> On écrit aussi *hanon*. C'est une sorte d'huître à test très mince, fort léger et brillant nacré, qu'en histoire naturelle on désigne sous le nom générique d'*amomie*, et dans le langage des pêcheurs sous le nom de *hanon*. Besnon, feuilleton de l'*Avranchin*, 22 nov. 1868.

Rolland, *Faune Pop.*, III, 220, cite *hénon*, nom, dans la Somme, du genre *cardium* (la bucarde) ; ce *hénon* doit être comparé à *hennon*, que Godefroy (voir son article *hadot*) a trouvé dans un des mss. de la *Bataille de Karesme et de Charnaige*.

Le mot doit être ancien dans le Nord de la France, car on lit dans Ducange, à l'art. *platesia*, un passage : de platesiis, hanonibus ac anguillis Somnensibus... », qui est tiré d'une charte de Charles le Chauve.

C'est sans doute le même mot que *hannon*, coquille de la charrue, dont on trouve un exemple, de 1449, dans Godefroy.

L'*h* persistant dans tous les exemples connus fait croire à une origine germanique.

109. fr. *jozo*

Jozo, s. m., est une « espèce de poisson du genre des gobies », d'après Raymond, *Dict. Gén.*, 1832.

C'est le naturaliste Bloch qui s'est servi de l'expression *gobius jozo* pour indiquer une variété de gobie que Cuvier appelle le *boulereau bleu* (*Règne Animal*, II, 243).

Il s'agit de *iozo*, *iozzo*, forme dialectale de l'it. *ghiozzo*, qui se dit du *cottus gobio*, du *gobio fluviatilis* et de divers poissons du genre *gobius* L.

Ghiozzo ne remonte pas précisément à **glŭttŭs*, comme l'a dit Diez (Cf. Körting, art. 4285 **glŭttus*, mais à **glŭttĕŭs*.

110. galic. *lorcha*

Un intéressant dérivé du radical du lat. *lorum*, lanière, c'est le galic. *lorcha*, nom de l'*ophidium barbatum* Bloch (Cf. sic. *bandiera*, nom de ce poisson dans Rolland, *Faune Pop.*, III, 96).

Je suppose que de *lora*, pluriel de *lorum*, et considéré comme féminin, viennent le lat. **loricula*, * *lórcula* d'où *lorcha*.

Pour *lórcula* de *loricula*, comparer mes notes sur l'esp. *hacho*, *cacho* dans la *Rev. d. Lang. Romanes*, LI, 268, et LII, 100, et sur * *rásculum*, * *rásc*ula pour * *rasiculum*, * *rasîcula* dans la *Rev. de Philol. Fr. et de Litt.*, XXI, 251.

111. fr. *monachelle*

Littré a : « *monachelle*, s. f., poisson du genre des spares ». Raymond, *Dict. Gén.* (1832), donne déjà : « *monachelle*, s. f., espèce de poisson du genre des spares ». Cela est sans doute le *sparus chromis* L. dit *monachella* à l'île d'Elbe (Rolland, *Faune Pop.*, III, 170). Willoughby, *Hist. Piscium* (1686), p. 330, à propos du *chromis Ronde-*

letii = *sparus chromis* L. dit : « *Monachelle Siculis* (1) ; *Castagnole* Tuscis et Liguribus » : puis plus loin : « circa Cataniam Siciliae frequens capitur et alibi etiam in mari Mediterraneo ».

Le *sparus chromis* L. est d'un brun châtain (Cuvier, *Règne Animal*, II, 263), d'où son nom de *castagnole* (voir note 93); son nom de *monachella* en Sicile et à l'île d'Elbe s'explique sans doute aussi par sa couleur. On peut comparer le parm. *castagnocula* = *gladiolus communis* L., plante qu'on appelle en italien *monacuccia* (voir Malaspina, *Dizion. Parm.-Ital.*, 1856-9) (2).

112. *mourneau*

On lira à la note 86 *vrac*, un extrait du *Journal du sire de Gomberville*, où l'on parle de l'envoi d' « ung maquereau, ung *mourneau*, et ung gros vrac ». Maquereau est clair ; *vrac* est également un nom de poisson, que ce soit un hareng ou, comme je l'ai cru, un labre (3); mais qu'est-ce que *mourneau* ?

Il est probable qu'il s'agit d'un poisson ; mais alors quel serait ce poisson ? Ne faut-il pas supposer une coquille, la plus ordinaire de toutes, due à la lecture de *n* pour *u* ? On lirait alors *mouruau*, diminutif de *mourue* = *morue*.

113. fr. *persègue*, *persèque*

Raymond, *Dict. Gén.* (1832) a un article : « *persègue* ou *persèque*, s. m., genre de poissons de la division des thorachiques ; c'est le même que la perche ».

Persègue en français est un nom dont se sont servis Daubenton, Hauy et Bonnaterre dans l'*Encyclopédie Mé-*

(1) Traina, *Vocabolarietto delle Voci Siciliane*, etc., Palermo, 1888 cite *munacedda*, « sorta di pesciatello ».

(2) Cf. aussi l'adj. *monachino* qui traduit le parm. *colòr d'marón* dans le *Dizion. Parmigiano-Italiano* de Peschiari.

(3) Voir les notes 37 et 86.

lhodique pour désigner toute une série d'espèces de poissons dont la perche fournissait le type : ils disaient *persègue perche*, *persègue loup*, *persègue sandat*, etc., pour indiquer ce qui étaient, selon eux, des espèces de persègues. D'autre part, c'est Lacépède (*Hist. Nat. des Poiss.*, IV, 395), qui a attribué à une famille beaucoup moins grande le nom de *persèque* (d'où *persèque perche*, etc.) qui pourrait bien venir d'une mauvaise lecture, *persèque* pour *persègue* (Cf. d'après Lacépède, *op. cit.*, IV, 412 : « *petite persèque* dans Bonnaterre »).

D'où vient *persègue* ? Très certainement d'Italie, et sans doute de *persega*, cité comme nom italien de la perche par Lacépède, *op. cit.*, IV, 399.

Les noms italiens des perches : — it. *persico*, *pesce persico*, bologn. *pesce perseghin*, parm. *pess persegh*, vénit. *persego* ou *persega* (ce dernier cité par Duez, *Dict. ital.-franç.*, éd. 1660), tessin. *persego*, *persigo*, *pess persigg*, Lac majeur *persighin pess persighin* (perche du deuxième âge) *pess persigg* (du troisième âge) — présupposent un type * *persicus*, *-a*. Le type antérieur * *persus* se déduit du tosc. *perso*, *perso di fiume*, *pesce perso*, nom de la perche. On songera aussitôt au grec πέρκη tiré de l'adj. πέρκος, noirâtre, moucheté. Il devient alors clair qu'il faut identifier *perso* de *pesce perso* avec le prov. et franç. *pers*, adjectif exprimant l'idée de *foncé*, *couleur foncée*.

Le *Dict. Gén.* de Hatzfeld et Darmesteter, à l'art. *pers*, adjectif de couleur, dit que *pers* est d'origine incertaine et croit qu'il faut supposer, en latin vulgaire, un adjectif * *persus* au lieu de *persicus*, de couleur de pêche. Il faudra renoncer à cette hypothèse. Le lat. *persicus*, pêcher, *persicum*, *persicum malum*, pêche, comparé au grec περσική pêcher, πέρσιον, περσικόν, περσικὸν μῆλον, pêche, ne laisse aucun

doute qu'il s'agit de * *persicus*, persan (Cf. grec περσικός persan) ; autre est l'origine du lat. * *persus* et de son dérivé * *persicus*, adjectifs de couleur; * *persus* est pour un antérieur * *peresus*, du même radical que *perca* (Cf. grec πέρκος; περκνός, etc.).

Grimm, *Deutsches Wörterbuch*, à l'art. *bärsich*, avait déjà comparé le v. et moy. h. all. *bersich* à l'it. *persico* ; il semble fort probable, non seulement que *bersich* < lat. * *persicus*, mais aussi que l'all. *Barsch*, moy. h. all. *bars*, holl. *baars*, ags. *bears* (voir ma note sur *bar* dans la *Rev. des L. Romanes*, XLVIII, 193 sq.) doivent être rapprochés du lat. * *persus*.

114. parm. *pess giott*

Le parm. *pess giott* = *labrus iulis* L. (Malaspina).

Giott est la forme locale de l'it. *ghiotto* < latin * *gluttus*.

115. fr. *potine*

Körting, dans son *Etym. Wtb. der Franz. Sprache* (Paderborn, 1908), a inséré :

potine, f. kleine Sardine; abgel. v. *pot* (? weil diese Fischchen in irdenen Büchsen aufbewahrt werden ?)

On voit, par les points d'interrogation, que l'auteur ne tenait pas beaucoup à l'étymologie qu'il proposait pour ce *potine*, qu'il avait pris sans doute dans Sachs-Villatte ou dans Littré. C'est aussi à Littré que remonte *potinière*, filet pour prendre les sardines.

Je ne sais où Littré a pris son *potine*, mais il faut évidemment l'identifier au prov. *poutino*. Dans le vol. III de la *Faune Populaire* de Rolland, on trouve : Var *poutino* = *petromyzon Planeri* (p. 97), B.-du-Rhône *poutino* = *clupea sardina* L. (p. 119 ; à Nice *poutina* = sardine dans son premier état) ; Var *poutino* = *cepola taenia* (p. 160). L'abbé Pellegrini traduit le *poutina* de Nice par : « peuple de sardines et d'anchois, fretin ».

Si l'on tient compte des noms qu'on donne, sur la côte méditerranéenne de la France aux petits poissons du genre *ophidium* et *cepola* (Cf. aussi fr. *donzelle*), il devient clair que *poutino* doit se prendre dans l'acception de « petite fille ». Cf. prov. *poutino*, *poutouno*, *poutouneto*, *poutoto*, jolie petite fille, mignonne, poupée, etc.

116. valencia *pudenta*

Pudenta = *stromateus fiatola* à Valencia (pour *pudente* < lat. *putentem*), ayant subi l'influence assimilatrice des formes féminines en *-a*, présente un cas tout à fait analogue au fr. *puante*.

Voir note 100 *fiatola*.

117. fr. *rotengle*

Le *leuciscus erythrophtalmus* Cuv. est appelé *rotengle* en français (Littré, etc.). On trouve quelquefois *rotangle*.

Cuvier, *Règne Animal* (éd. 1829), II, 276, dit *le rotengle*. D'autre part, dans Lacépède, *Hist. Nat. des Poissons*, V, 583, on trouve *la rotengle*. Lacépède semble être le premier à se servir de l'expression *cyprin rotengle* ; avant lui, pour désigner ce même poisson, Daubenton, Hauy et Bonnaterre se sont servis de *cyprin sarve*, où *sarve* est pris aux langues scandinaves. Mais Lacépède ne dit pas où il a pris *rotengle*.

D'après Rolland, *Faune Pop.*, III, 141, Schinz affirme qu'on se sert de *rotengle* à Neuchâtel. Bonhote, *Glossaire Neuchâtelois* (1867) ne le donne pas. Dans les dialectes de l'Allemagne méridionale on appelle notre poisson *rothauge* (Cf. fr. *œil rouge* dans Raymond). Je n'ai pas trouvé * *rothengel* : il me semble cependant sûr que c'est la seule façon d'expliquer *rotengle*, qui aurait reçu ce nom à cause de ses nageoires rouges comparées aux ailes d'un ange (Cf. it. *aletta*, nageoire, etc.).

118. fr. *sagre*

On sait que c'est du turc *saghri*, *zâgrî*, que viennent l'it. *zigrino*, *sagri*, vénit. *sagrin*, fr. *chagrin* (premier exemple du *Dict. Gén.* de 1648), peau rugueuse de certains squales, de certaines raies.

Cela explique le vénit. *sagrin* = *squalina laevis* (*squalus squatina* L.) dans Carus, *Prodromus Faunae Mediterraneae*, II, 515.

Cela explique aussi le fr. *sagre*, nom du *squalus spinax* L., donné tantôt comme masc. (Boiste), tantôt comme féminin (Raymond), dans les dictionnaires, masc. dans Cuvier, Lacépède et Broussonnet. Le *sagre* de ces naturalistes vient du gênois *sagree* de Willoughby, *Hist. Piscium*, Oxford, 1686, p. 57, où l'*ee* final est sans doute une graphie à l'anglaise destinée à reproduire la prononciation de l'*i* de *sagri*.

A rejeter donc, à mon avis, l'étymologie de Kœrting, *Etym. Wtb. der Franz. Sprache*, 1908, qui voudrait voir dans *sagre*, nom du squale, le même mot que *sacre* (< arab. *çaqr*), nom d'oiseau de proie.

119. fr. *sauclet*

A la page 216 de son *De Piscibus Marinis* (éd. 1554), Rondelet a cité le marseillais *sauclez* (au pluriel) comme nom des athérines. A côté de la forme *sauclet*, qui est la bonne, on trouve enregistré dans certains dictionnaires : *saucles* (qui vient de l'index de Rondelet et qui est dans Cotgrave) et les coquilles *sancles* (Dict. de Chambaud, éd. 1815, Fleming et Tibbins, éd. 1844, etc.), *sauciet* (Bouillet).

Rolland, *Faune Pop.*, III, 158, a cité *saouclet* (Cette), *sauclet* (Var) = genre *atherina* Cuv. C'est encore le même

mot que *ciouclé* (B.-du-Rhône), *ceouclé* (1) (Var) = *sparus zebra* et *sparus passeroni* (Rolland, *op. cit.*, III, 170).

Dans son *Dictionnaire Languedocien-Français*, éd. 1785, l'abbé de Sauvages a inséré *saoucletta* = serfouette et *ceoucla* = *sarcler*. *Ceoucla*, ici, remonte, comme le v. prov. *serclar*, au lat. *sarculare*. C'est de même que le *saouclet* de Cette, nom d'athérines, est dérivé du lat. *circulum* (Cf. niç. *sercle*, *seucle* = cercle).

L'athérine a tiré ce nom de *saouclet* ou « petit cercle » de la bande qui lui passe à peu près tout autour du corps ; c'est cette même bande qui, comparée à l'étole du prêtre, a valu les noms de *prêtre*, *prêtrot* à l'*atherina presbyter*.

Pour terminer, je remarque qu'Avril, *Dict. Provençal-Français*, Apt, 1839, cite *ciouclet* = 1° melet (c'est-à-dire l'athérine); 2° caramboou, c'est-à-dire crevette.

120. fr. *saurel*, *sieurel*, *suvereau*

Cotgrave a mis dans son dictionnaire ces trois noms du *caranx trachurus* Cuv. et les a traduits par l'angl. *bastard mackerel* (Cf. fr. *maquereau bâtard*).

Le *caranx trachurus* porte des noms qui se diviseront en deux groupes :

(a) les dérivés du lat. *saurus* (Cassiodore), *sauru* en Sicile, *sauro* à Rome, *surellu*, *suredda* en Sardaigne, *sorell* à Iviça, *saurel* dans la Narbonnaise, d'après Rondelet (*De Pisc. Marin.*, p. 233), à qui Cotgrave l'a pris. On le trouve dans Cuvier (*Règne Animal*, II, 207) et dans divers dictionnaires, par exemple dans Sachs-Villatte, comme nom français de ce poisson.

(1) Le *ceduclet* du Var cité par Rolland est évidemment une faute de lecture pour *ceouclet*.

Saurus veut dire primitivement lézard (Cf. le grec σαῦρος, σαύρα, lézard: c'est aussi un nom de poisson). Ce nom a été donné par une analogie de forme, au *caranx trachurus*. On peut comparer l'it. *lucerto* maquereau.

(b) les dérivés du latin *sūber*. * *sub ras* (cf. l'it. *sovero*, port. *sobro*), nom du liège : * *suber*. * *sūberus*. Pour justifier l'attribution de divers noms du *caranx trachurus* au radical de *suber*, je citerai le vénit. *suro* = *caranx trachurus* et *suro* (liège) ; l'it. *sugarello* (et *sugherello* à l'île d'Elbe) = *caranx trachurus* et l'it. *sughero*, *sugharo*, noms à côté de *suvero*, *suvaro* (Duez, *Dict. ital.-fr.*, éd. 1660), du liège ; *suvereou* du Var, *suvereou*, *severeou* des B.-du-Rhône = *caranx trachurus* et le prov. *suve* (< * *sūberem*) liège; enfin le prov. *sieurel* = *caranx trachurus*, cité par Rondelet (1), qu'il faut comparer au prov. *sioure*, liège, *siure* à Saint-Pons (Hérault) d'après Barthès.

On peut expliquer que le nom du liège ait été donné au maquereau bâtard par les nuances jaunâtres ou dorées qui distinguent ce poisson Il faut lire les notes 39 *aurion*, 62 *horreau* pour certains noms du maquereau ordinaire, qui viennent de ses couleurs dorées ; et lire aussi, sur les couleurs du maquereau bâtard, le passage suivant tiré de Day, *British Fishes*, I, 215 :

« Of a dark bluish along the back and so low as the lateral line, beneath which it becomes silvery, glossed with purple and gold... Edwards remarks that he once

(1) *De Piscibus Marinis*, Lyon, 1554, p. 233 : où le mot est mal imprimé et où il serait facile de lire *Sicurel;* Valmont de Bomare ne manque pas de donner *sicurel* à côté de *sieurel* et je remarque que dans son *Essai d'un Dict. Niçois* l'abbé Pellegrini écrit deux fois *sicurel* (art. *gora*, *sciauro*).

found a rather strange variety of this species in Banffshire. It was about the usual size but of a most beautiful golden colour, finely striped and variegated with numerous lines of the brightest blue, except the fins, which were of the finest carmine. »

Enfin, on peut comparer, pour l'attribution du nom du liège à un poisson pour des raisons tirées de ses belles couleurs, divers noms anglais des labres et surtout ceux du *crenilabrus melops* et de ses variétés : *corkling*, *corksinny*, *corkwing* dans Day, *British Fishes*, I, 253, 261 (2).

On a vu que Cotgrave avait pris son *saurel* et son *sieurel* à l'ouvrage de Rondelet ; quant à son *suvereau*, il le donne lui-même comme marseillais ; il faut donc n'y pas voir autre chose que le *suvereou* des Bouches-du-Rhône, que j'ai déjà cité.

121. vénit. *scarpolero*

Voir note 92, vénit. *caleghero*.

122. fr. *sieurel*

Voir note 120, fr. *saurel*, etc.

123. fr. *suvereau*

Voir note 120, fr. *saurel*, etc.

124. lat. * *taranta*, * *tarantula*

De *Tarentum*, **Tarantum* (grec τάρας, ταραντα), d'où l'it. Taranto, nom de la ville bien connue de l'Italie méridionale, on a eu un type latin, * *taranta*, diminutif * *tarantula*, * *tarantella*, d'où divers noms de la tarentule (*lycosa tarentula*) :

(1) Cf. aussi *auriol*, nom d'un labre dans Rondelet, *De Pisc. Marin.*, 179.

(a) prov. *taranta ;* v. fr. *tarente* (Godefroy donne trois exemples tirés de G. de Coincy, de Hélinand, de Marc Pol) ; port. *taranta.* Cf. *tarant* gl. *scorpio* dans le *Vocabularius Optimus* et cité par Diez.

(b) it. *tarantola* (Cf. fr. *tarantole* dans Duez) *tarantella;* esp. *tarantola;* port. *tarantela.*

La piqûre de la *lycosa tarentula* produisant une affection nerveuse dite *tarentisme*, on a donné en Italie le nom de *tarantella* (d'où fr. *tarentelle*) à divers airs qu'on jouait aux malades atteints de cette affection. Cf. dans Godefroy un ex. du v. fr. *tarente*, au sens de danse, tiré du *Livre de Matheolus*, de Jean Lefebvre.

On a donné des noms tirés de notre radical à divers autres animaux, parce que le peuple a cru, à tort ou à raison, qu'ils étaient nuisibles :

(a) au *cossis ligniperda* L. : parm. *tarántla* (Malaspina) ;

(b) à l'*oriolus galbula* L. : it. *taranto*, loriot (Duez) ;

(c) au genre *gecko* et notamment au *gecko fascicularis :* it. *tarantola ;* prov. *taranto ;* fr. *tarente* (Sachs-Villatte).

Cette attribution au *gecko fascicularis* des noms de la tarentule est importante, parce que c'est là ce qui explique qu'on a donné les noms tirés de * *taranta* à divers poissons, qu'on compare à des lézards :

(a) au *salmo saurus* L., *osmerus saurus* Lac. (1), *saurus griseus :* à Rome *tarantola, pesce tarantola ;* fr. *tarentole* (Sachs-Villatte, qui y verrait un emprunt au provençal). Cf. les noms suivants de ce

(1) Lacépède, *Hist. Nat. des Poiss.*, V. 235-236 donne les indications suivantes sur ce poisson : « corps, dos, tête très allongés, dos vert mêlé de bleu et de noir, dents très fortes conformées et disposées comme celles de plusieurs lézards ».

poisson : Naples *lacerta de funnall*, it. *lacertola*, nic. *lambert* ; all. *gemeiner Eidechsenfachs*, *Seeeidechse*, angl. *sea-lizard*.

(b) au *callionymus draeunculus* L. : Var *taranto* (Rolland, *Faune Pop.*, III, 156). Cf. dans Rondelet, *De Pisc. Marin.*, p. 304 son nom provençal de *lacert* (pour *lazert*), et nic. *lambert* = *callionymus lyra* L.

Pour l'it. *tarantello*, jeune thon (*scomber thynnus* L.), *tarantello*, *tarantella*, ventre mariné du thon (Duez, etc.), lire dans Rondelet, *De Pisc. Marin.*, p. 249, le passage suivant :

[Orcynus] capitur in nostro quoque mari et Thyrreno. Membratim et in assulas dissectus sale conditur, et in cadis asservatur. Nostri *tonnine* appellant, Itali *tarantella* a Tarentino, unde advehitur, sinu.

L'explication de Rondelet est possible mais peu sûre, selon moi. Il se pourrait qu'ici encore il y eût eu comparaison à la forme du lézard ; je rappelle à ce sujet le grec κορδύλη, jeune thon, à côté de κορδύλος, sorte de lézard d'eau.

125. esp. *torbandalo*

Au chapitre XI (De Zygaena) du livre XIII du *De Piscibus Marinis* de Rondelet (Lyon, 1554, p. 389), on trouve certaines indications sur les noms populaires du squale dit marteau, et entre autres choses on lit : « Massilienses *peis jouziou* apellant... Hispani *peis limo*, *limada*, *toilandalo* ».

Ce *toilandalo* a eu une certaine fortune ; dans le Glossarium de Ducange, un article lui est consacré ; il se retrouve dans le *Vocabularum Hispanico-latinum et Anglicum* (Londres, 1617) de John Minsheu, qui doit l'avoir pris à une édition du livre de Rondelet ; c'est à la même

source qu'a évidemment puisé Lacépède (*Hist. Nat. des Poiss.*, I, 257), quand il affirme que *peis limo*, *lima*, *toilandolo*, sont des noms du marteau en Espagne, seulement il écrit *toilandolo* pour le *toilandalo* qu'on trouve dans Rondelet.

Or, ce *toilandalo*, les dictionnaires espagnols semblent absolument l'ignorer. En revanche on trouve *marteau* traduit dans le *Dict. Franç.-Esp.* de Cormon (éd. 1803), par « *torbandalo*, pez grande de mar », ce qui fait croire que *toilandalo* est le résultat d'une faute de lecture pour *torbandalo*.

Quelle serait l'origine de *torbandalo*, qui remonte, si j'ai raison, jusqu'à 1554 ? Je crois que l'imagination populaire a saisi un rapport de ressemblance entre la tête si curieuse du marteau et une tête coiffée d'un turban. L'it., esp., port. *turbante*, le fr. *tulban*, *turban*, l'angl. *turbant*, *turband*, *turban* sont plus récents que d'autres formes du mot où l'on a *o* pour *u* ; le *tolliban* de Commines (VIII, 5), le *tolipan* de Jean de Maumont (*Romania*, XXXV, 411), le *tolopan*, *toliban*, *tourbant* de Cotgrave, le *tourban* qui traduit le flam. *turbant* dans Mellema, *Den Schat der Duytscher Tale* (1630), l'it. *torbante* (dans Duez, *Dict. ital.-franç.*), etc.. On peut supposer que l'esp. *torbandalo* (= *zygaena malleus*) se rattache à cette série antérieure. Pour le suffixe, on comparera l'esp. *bonito*, *bonitalo*, noms du *scomber pelamys* L.

126. auvergnat *vergne*

Les aunes ne prospèrent que dans les lieux humides ou même baignés d'eau ; leurs racines longues et entrelacées sont propres à fixer le sol des rivages.

Or, le *leuciscus phoxinus* Cuv. tire quelques-uns de ses noms de ceux des aunes ; c'est sans doute qu'il recherche

les fonds pierreux ou sablonneux des rivières, sur les bords desquelles croissent ces arbres. Citons l'all. *Elritze*, v.h. all. *erlinc*, *ellerling* en basse Saxe, *Eller*, *Ellchen* dans le Luxembourg allemand.

Pour les dialectes de la France, on a *vernhe*, nom donné à une variété de véron qui habite les lacs de Bord et de Saint-Andéol des montagnes d'Aubrac (Auvergne), d'après Bonnaterre (Lacépède, *Hist. Nat. des Poiss.*, v, 579). Rolland, *Faune Pop.*, III, 139, a comme noms du *leuciscus phoxinus* Cuv. *bergne*, *bergnolo* à Toulouse, *vernieiro*, *loco vernieiro* dans le Gard.

L'anguille la plus commune de France, selon Cuvier, porte le nom d'*anguille verniaux* (*Règne Animal*, II, 349). Je n'ai pas retrouvé ailleurs cette désignation, où *verniaux* est évidemment un adjectif. Il se pourrait que *verniaux* soit aussi un dérivé de * *vernium*, aune, puisque les anguilles ont l'habitude de se cacher durant la journée sous les racines des arbres croissant au bord des rivières.

Il est intéressant de comparer un nom anglais de truite donné par Day, *British Fishes*, II, 103 ; je cite tout le passage :

> *Aller-float*, or *aller-trout*, this refers to a large one frequenting a hole in a retired or shady portion of a brook under the roots of an alder tree. In Herefordshire there is a country proverb respecting the « aul » or « alder » :
>
> When the bud of the aul is as big as a trout's eye,
> Then the fish is in season, in the river Wye.

127. sic. *vopa*, *vuopa*, etc.

Aux dérivés du grec βόωπα, cités à la note 44, il convient d'ajouter le néapolitain *vopa*, le sicil. *vuopa*, *vopa* à Palerme *boba*, à Messine *opa*, *uoppa*), à Tarante

vuopa, à Malte *vopa*, à Rimini et à Chioggia *boba*, à Venise, à Trieste *bobba*, à Fiume *buba* (Carus, *Prodromus* etc., II, 636).

M. Merlo, dans un article « Sul trattamento degli sdruccioli nel dialetto di Molfetta » (*Memorie dell' Accademia delle Scienze di Torino*, 1908, p. 159), mentionne *vopa* pour la Calabre et *vouepe* pour Molfetta, et tire de ces formes la preuve que l'*o* d'un *bopa* primitif était bref dans l'Italie méridionale.

C'est le traitement phonétique de la bilabiale intervocatique qui semble offrir, dans les formes que nous avons citées, le plus de difficultés. Il est très possible que le type primitif se soit présenté sous diverses formes phonétiques. Quoi qu'il en soit, Carus, *op.* et *loc. cit.*, cite, pour la Grèce moderne, γόυπα, βόυπα, μπόπα.

Université de Leeds, 31 juillet 1909.

Paul Barbier fils.

(*A suivre.*)

CONTRIBUTIONS

A LA

BIBLIOGRAPHIE DES PLAINTES DE LA VIERGE

I. — *Une cinquième traduction française du* TRACTATUS DE PLANCTU BEATAE MARIAE VIRGINIS (Bibl. nat. fr. 24.433).

Le moment le plus tragique de l'histoire de la Passion, la Vierge pleurant son fils crucifié, n'a pas seulement inspiré à de nombreux peintres des créations plus ou moins artistiques, mais il a aussi fourni le sujet d'un grand nombre de compositions littéraires. Des nombreux traités latins en prose sur ce sujet, c'est celui dont on lit ci-dessus le titre, qui a été le plus en vogue, au moins en France.

Ce n'est pas ici le lieu de disserter sur la question de savoir qui doit être considéré comme l'auteur de cette composition, que les manuscrits attribuent à divers écrivains ecclésiastiques. Je me contente de dire que, par exemple, les manuscrits de la Bibliothèque Nationale 1768, 1802 du fonds français, et 4510 des nouvelles acquisitions, l'attribuent à saint Bernard, tandis que par exemple le manuscrit 937 de l'Arsenal prétend que *ces paroles sunt de saint Augustin* (1). Lorsque, en 1907, je publiai une note sur ce *Tractatus*, on en avait déjà signalé quatre traductions françaises conservées dans dix manuscrits,

(1) Sur cette question on peut voir Alfred Linder, *Plainte de la Vierge en vieux vénitien*, Upsala, 1898, introduction, p. CLXXVI.

(2) *Un nouveau manuscrit français du Tractatus de planctu beatae Mariae virginis* (*Neuphilologische Mitteilungen*, 1907, p. 33-6).

sans compter une version rimée (1). Au onzième manuscrit, que je signalai, M. P. Meyer, dans son compte rendu de mon article (2), ajouta un douzième. Aujourd'hui je voudrais signaler un manuscrit qui non seulement n'a jamais été mentionné à ce propos, mais dont le texte doit être considéré comme une traduction indépendante des quatre autres.

Le manuscrit français 24433 de la Bibliothèque Nationale contient des chroniques et divers écrits pieux dont on trouvera la mention détaillée dans le Catalogue de 1902. Le *Tractatus*, que le Catalogue désigne comme « sermon sur la Passion », a été transcrit avec peu de soin, sur papier, par un copiste du XVe siècle. Cette composition est suivie d'une Vie de saint Denis en forme de prière (18 quatrains d'alexandrins) (3).

Comme on n'a jamais donné d'échantillons de la quatrième traduction, je mets ci-dessus quelques passages de cette traduction en regard des passages tirés du manuscrit 24433.

Bibl. de l'Arsenal 937. fol. 114a.

Ces paroles sunt de saint Augustin. — QUIS DABIT CAPITI MEO AQUAM ET OCULIS MEIS YMBREM LACRIMARUM UT POSSIM FLERE, ETC.

Ces paroles sunt en Jeremie et valent autant en françois : Qui donra aigue a mon chief et a mes yax pluie de larmes que je puisse ploureir nuit et jour desque Jhesucriz apeire a son serjant en vision ou en songe por m'ame conforteir ? O vos, filles Jerusalem, chieres espouses Dieu, ploureiz avuec moi desque nostre biaus sires debounaires se moustre a nos. Soviegne vos et penceis ententivement cum c'est ameire chose de departir

B. nat. fr. 24433.fol. 181 ro

Qui a mon chief donra eaue pour plorer et a mes ieux fontaines de larmes que je puisse plourer nuit et jour jusques a tant que nostre sire s'apparisse a moy son sergent en veillant ou en dormant pour conforter m'ame ? O vous filles de Jherusalem, espousees et amees, plourés ensemble avec moy jusquez a tant que nostre beaux amis debonnaire seurviengne entre nouz. Recordez comment amere chose est d'estre dessevrees de celui a qui vous estes donnees et touttes sainctetés de vous avez riens voué (*sic*). Rendez a Dieu voz veuz. Vous estes vouees a Dieu Jhesuscrist. Rendez luy voz

(1) P. Meyer, *Rom.*, XV, p. 309.
(2) *Rom.*, XXXVII, p. 623.
(3) V. P. Meyer, *Hist. litt.*, XXXIII, p. 345.

de celui a cui vos estes mariees et a cui vos estes douneies en toute saintei. Vos aveiz voei, rendeiz le, vos estes voees a Dieu, rendeiz vos a Dieu. Coureiz filles, coureiz saintes virges, coureiz meires qui aveiz a Jhesucrist voei chastei. Coureiz a la sainte virge qui porta Jhesucrist. Ele porta le roi de gloire qu'ele donra a touz ceus qui le requerront. Ele l'engenra et alaita et circoncist a l'uitiesme jour et au quarentieme le presenta ou temple et offri porlui .ij. tourtereles ou .ij. coulons en sacrefice. Et por la paour dou roi Herode l'en porta en Egypte et alaita et nourri et si grant cure en avoit qu'ele le sivoit tout la ou il aloit. Ce croi je qu'ele estoit entre les fenmes qui sivoient Jhesucrist et li ministroient. Nus ne se doit merveillier s'ele le sivoit, car il estoit sa douçours et ses desiers. Je croi qu'ele estoit avuec ces fenmes qui plouroient Jhesucrist quant il fu mis ou sepucre. Ele estoit par aventure entre ces fenmes cui il apela filles Jerusalem quant il fu si vilment meneiz, laidengiez et batuz et il dist : « Filles Jerusalem, ne ploureiz pas por moi, mais por vos et pour vos enfans ». O douce dame, dame dou monde, meire Jhesucrist, en'est ce [*fol.* 114 *b*] voirs que je di? Dame, je te proi que tu dies a ton serjant la joie dou ciel et de paradis et la veritei de ceste chose. Oublie la dolour que tu soustenis. Je vodroie que ceste dolours fust adès en moi que tu adonc sentis. Je vodroie que tu me moustrasses les larmes que tu ploras quant tu montas es cials por estre en joie avuec ton ami Jhesucrist...

amez. Aournez vous, fillez, courés vierges saintes, courés martyrs qui avez voué chasteé a Dieu, courés a la vierge qui porta Jhesucrist. Elle porta le roy de grace pour pardonner a tous ceulx qui de bon cuer luy demandent. Elle l'enfanta, elle l'alaicta et circonsist a l'utiesme jour et presenta au temple au quarantiesme jour et sy offri pour (pour) luy deux turtereles et deux paires de coulons. Elle s'enfui en Egipte par paour du roy Herodee (*sic*) alaitant son filz et nourrissant et ot la cure de luy et elle le ensiuoit par toux lez lieux ou il aloit. Je croy fermement qu'elle fu entre lez dames qui l'ensuivoient et qui lui administroient. Nulz ne ce doit merveillier se elle l'ensui voit par toux lez lieuz ou il aloit, car il estoit ses douceurs et ses desirs. Je cuit que elle fu dolente et gemisant entre celles qui p[l]ouroient Nostre Seigneur ensurquetout. Elle peut estre entre les fames de Jhesusalem (*sic*) ausqueles Jhesucrist, qui n'estoit pas eslevez par seignourie, mais estoit plains de reproichez, bleciez d'espinez et tourmentez de douleurs, portant la croix, en l'angoisse de la mort s'escria et dist : « O vous filles de Jherusalem, ne plourés pas pour moy, mais pour vous et pour voz enfans ». Dont ne cuides tu, dame du monde la moy (?) de la mere Jhesuscrist, que ce soit voir que je di? Pour quoy je te pri, honneur de paradis, joie du ciel, di moy qui suis t'ancelle, la verité de ceste chose. Mais je n'oblie mie la douleur de quoy je ne doubt mie que tu souffrises (*sic*) lors. Je vouldroie qu'elle fust chascun jour en mon cuer si comme elle fu lors en toy. Je vouldroie que tu me moustraces lez douleurs que tu euz jusquez [*f.* 181 *c°*] au jour que tu...

Je cite encore un autre passage d'après les deux manuscrits :

[*F.* 114 *c°b*] Je plouroie en disant et disoie en plourant : « Mes fix, mes fix, lasse mi, lasse mi! Qui me donra que je muire por toi? Lasse chaitive, que ferai je? Li fix muert, et por quoi ne muert avuec lui sa trés dolante meire? Mes fix, mes fix, amors entiere, douz fix, ne me laisse pas! Trai moi après toi et fai que je muire avuec toi. Tu morras mauvaissement seul, se avuec toi ne muert ta meire. O mors, ne m'espargne pas. Je te desir plus que nule rien. Pren ta force, ocis la meire avuec l'anfant. Biaus fix, ma douçors et ma joie, la vie de m'ame et touz mes confors, fai que je muire maintenant qui te portai et or te voi morir. Biaus fix, conois ta chaitive meire et fai ce que je te proi. Car li fix doit bien faire la proiere sa meire. Fai ce que je te requier, si me lai morir avuec toi, si que nostre amors et nostre cors muirent ensamble. O chatif Gyu, felon Gyu, ne m'espargniez pas. Puis que vos crucefiiez mon enfant, crucefiiez la meire, ou vos m'ociez d'autre crueuse mort, mais que je muire avuec mon fil. Lasse, por quoi muert il seul? O felon Gyu, vos me toleiz mon enfant et au monde sa clartei et sa joie et sa douçour. Ma vie muert (muert) et mes fix seus est ocis et toute m'esperance est osteie de terre. O por quoi vit [*f.* 115] la meire après la mort son enfant? O mors, tu ne m'espargnes pas mon enfant : n'espargne pas la meire, mais soies crueuse. Molt avroie grant joie se je moroie avuec mon enfant. La mors est douce a chaitive, mais ele ne vient pas quant on la desire. Biaus fix, la mors te vient tost. Miex est il que je muire que ce que je maine vie de mort. Mais la mors me fuit et me lait chaitive et dolante. Or la desiroie je molt. O chierz filz, o debounaires enfes, reçoi la proiere ta dolante meire. Ne li soies pas durs qui as estei debounaires a touz. Reçoi moi en la

[*F.* 182 Je le regardoie en plorant et disoie : « He biau tresdouls filz, he biau tresdouls, lasse doulente, qui me donra que je muire pour toy? O vous faulx juifs que vous (*sic*) a mon enfant meffait. Ha lasse doulente, pour quoy ne muir je avec mon enfant? O faulx Juifs, crucifiés moy avec mon enfant. O Dieu, chetive, que feray? Mon filz muert! Pour quoy [*f.* 182 *c°*] ne mur je avec lui qui suis sa tristre mere? He biau filz, une seule amour, he beau filz tresdoulx, ne me dejette pas, tray moy après toy si que je puisse mourir avec toy! Tu meurs seul. Ta mere soit occise avec toy. O tu mort, ne me veuilles pas espargnier. Tu me plais sur toutes riens. Montre ta vertu vers moy et occis ta mere emsamble (*sic*) avec ton (*sic*) filz, ma seule douceur, ma (ma) singuliere joie. Otri, filz, recognois ma priere, la chetive, et sy oi ma priere. Il avient a enfant que il oye la priere de sa mere en lui depriant qui est desconfortee. Oy moy orendroit et me reçoy en ta croix. Car ceulx qui meinnent (*lisez* : viennent) d'une car, s'entr'aiment d'une amour, doivent perir d'une mort. O chetifs Juifs, o felons Jeuifs, ne m'espargniés pas! Puisque vous crucifiés mon filz, cruxifiés la mere, tant que je muire avec mon enfant. Il meurt seul malement. O vous, gens desvoiés, vous vuidiés le mond en (?) lumiere et moy de mon filz, de ma joie, de ma douceur me me (*sic*) meurt et toute ma joie et mon esperance est ostee de terre. Dieux, pour quoy vit la mere en douleurs après le filz? Prenés et pendez la mere avec sa lignie! Vous n'espargniés mie mon filz, dont ne m'espargniez pas. Mort, tu es trop crueuse. Certes je aroie grant joie se je pouoie mourir. He lasse chetive, j'ains mieulx mourir de mort que mener vie de mort. O, tu me laisses tropt plaine de douleurs, o tu filz tres-

croiz, qui as estei debounaires, avuec toi si que je vive adès après la mort. Certes nule chose ne m'est plus douce que toi enbracier en la croiz et morir avuec toi, et nule riens ne m'est plus griez que vivre après ta mort. Lasse moi, tu m'estoies peires, tu m'estoies meire, tu m'estoies mariz et filx, tu m'estoies tout. Or ai perdu mon peire, or sui vefve de marit, j'ai perdu mon enfant. Biaus filz, j'ai tout perdu. Que ferai je d'or en avant? Lasse moi, lasse moi, biaus filz, ou irai je, tres-chierz filz? Tres-douz filz, ou me tornerai je? Ou troverai je confort qui m'aidera ja mais? Biaus filz, tu pues tout, et se tu ne vues que je ne muire avuec toi, lai moi aucun conseil. »

Et Jhesuscriz, ja angoisseus por la destrece de la mort, li dist de saint Jehan : « Fenme, voiz ci ton fil. » La estoit sainz Jehanz qui plouroit et faisoit molt grant duel. Et nostre sires li dist : « Douce meire, tu seis que por ce ving je en terre et pris char en toi que je par ma mort rachatasse l'umain pueple...

chier, tres-debonnaire roy, oy ma priere, oy la requeste de tres-doulente mere! Filz, ne me soies pas durs qui suis ta mere. Et tu es debonnaire a tous, reçoy ta mere avec toy en la croix que je vive a tous jours avec toy après la mort. Vraiement nulle chose ne m'est si doulce comme de toy embrassier en la croix, et certes nulle chose ne m'est si dure comme de vivre. O Dieu, tu m'estoies pere, tu m'estoies espous, tu m'estoies filz, tu m'estoies toutes choses. Or pers mon pere, or suis veuve de mon espous, je suis desconfortée de ma [*f.* 183] lignie, or pers tout, lasse moy. Hee beau filz, ou iray je? Piteux filz, piteux filz, qui me sera confors, qui me donra des ores mais conseil et ayde? Hee beau filz, tres-doulx, toutes choses te sont possibles. Se tu ne veulz que je muire, laisse moy aucun confort. »

Adont mon doulx filz en la grant tristece de la mort me regarda en l'arbre de la croix et dist de saint Jehan : « Fame, vecy ton filz qui te gardera comme mere ». Lequel estoit presens et doulans et plourans. Et dist ainsi comme s'il deist : « O mere tres-doulce, mere tres-debonnaire, ne te veuilles pas plaindre. Je prins char en toy pour sauver humaine lingnie pour (*lisez* : par) la croix, mais....

Fin :

[*F.* 116 *v°* *b*] Jhesu, Jhesu, douz crieres de tout, de com crueuse mort il t'ont ocis! Celui cui terre, meirs et cials ne prent pas, tient or uns petiz sepuchres. O, cum dolante vie mes filx m'a rendue qui gist mors ou sepuchre. Diex vint a terre, nostre vie parmenable, et prist cors humain. Il vint a terre, mais li sien ne le reçurent pas, ainz li ont adès mal porchacié. Herodes li rois li fist cruautei a son pooir et tuit cil de Jherusalem, dès

[*F.* 186] Hee Jhesus, douls Jhesus, faiseur de toutes choses, hee Dieux, qui fus occis de cruelle mort, tu qui ciel et terre feis, or es en un petit sepulcre. Ha lasse, com fole lingnie (*sic*) m'a rendu l'umaine lignie! Mon filz gist mort ou sepulcre de la mort chetive. Mais Dieux m'ame (*sic*) pardurable après le corps de humaine fragilité est venus en terre, mais il n'y est pas cogneu des siens, mais ilz lui ont tous jours pourchassié mal.

qu'il estoit enfes a la memele sa meire. Et quant il fu hom et il preeschoit et sanoit les malades de toutes maladies, resuscitoit les mors, il souffri molt de hontes des Gyus, des princes de la loi et des Pharisiens, et a daarriens il li ont mal porchacié et la mort, si com il pert. O dame de gloire, o roine de joie, fontaine de pitié, vaine de misericorde, planteiz de sainteié, deliz de joie, clarteiz dou ciel, douçors de paradis, gloire des angles, joie des sainz, genme precieuse des virges, dame boene eureuse, dame, je met en ta garde mon cors et m'ame et ma vie et ma mort et ma resurrection. Tu soies bene [*f.*117] oite parmenablement et Jhesus tes filz qui vit et regne avuec Dieu son peire et avuec Dieu le saint espir, Diex beneoiz par tout sanz fin. Amen.

Premiers Herodes forcenoit sur lui et touls ceulx de Jherusalem, quant il estoit petit (a) alaitant encore. Après, quant il fu fait homs et donnoit parolles de salut et rompoit les liens de chascune maladie, de toutes langueurs (langeurs) et resuxitoit les mors, et tousjours a souffert tors et villenies des felons Juifs et des princes, de prouvoires, des Pharisiens, et en la fin l'ont mort et occis si comme le corps mort le tesmoingne et moustre appertement a tous. Haa dame glorieuse, royne de paradis, fontaine de (de) pitié et de misericorde, vray deliz de sainctes, o replandisseur (?) des cieulx, dame des angles, leesce [*f.* 186 v°] des sains, o benoit doulce mada (*sic*), je comment m'ame a vous (mame a vous) et mon corps, ma vie, ma mort et ma resurection a toy. Tu soies benoicte avec ton filz sans fin qui vit et regne avec le pere, le filz et le saint esprit. Amen.

Pour faciliter les recherches ultérieures sur cette matière, qui n'est sans doute pas encore épuisée, je donne ici la liste de tous les manuscrits que l'on connaît actuellement du *Tractatus de planctu Mariae* en français :

Première traduction (cinq manuscrits) :

Bibl. Nat. fr., 1768, f. 64 v°.

Bibl. Nat., nouv. acq. fr., 4510 (anc. Ashburnham Place, coll. Barrois, n° 305, f. 113 v°-121 v° (1).

Metz, Bibl. Municipale, n° 535.

Bibl. Nat. fr., 1802, f. 233 v°-242 v° b (2).

Bibl. de l'Arsenal, 2071, f. 211 (3).

Deuxième traduction (deux manuscrits) :

(1) Signalés par M. P. Meyer, *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1875, p. 63.

(2) Le même, *Bull.*, 1886, p. 48.

(3) Le même, *Romania*, 1908, p. 623 (où, au lieu de n° 2971, il faut lire 2071).

Bibl. Nat. fr., 818, f. 17.

Bibl. Nat. fr., 423, f. 50 (1).

Troisième traduction (quatre manuscrits) :

Lyon, Bibl. Municipale, n° 772.

Bibl. Nat. fr., 422, f. 122-125 v° a (2).

Bibl. de l'Arsenal, 5204, f. 99-100 c (3).

Berlin, Bibl. Royale, ms. Gall. Oct. 28, f. 61 v°-82 (4).

Quatrième traduction (un manuscrit) :

Bibl. de l'Arsenal, 937, f. 114-117 (5).

Cinquième traduction (un manuscrit) :

Bibl. Nat. fr., 24433, f. 181-186 v°.

II. — *Une Plainte inédite en douzains*

(Ms. Cambrai, 812)

En 1904, quand je préparai mon édition du *Regret Nostre Dame*, M. M. Roques attira mon attention sur une Plainte de la Vierge mentionnée dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque communale de Cambrai*, par M. Auguste Molinier (6). Je me procurai (7) une reproduction photographique de cette pièce et je constatai qu'elle n'avait que la forme strophique de commun avec le poème de Huon, le Roi de Cambrai. Cette nouvelle pièce s'ajoute à celles qui ont déjà été signalées antérieurement, dans le livre de M. Eduard Wechssler (8), et ailleurs (9). Sa plus grande originalité consiste dans la

(1) Le même, *Bull.*, 1875, p. 63 (au lieu de n° 424, il faut lire 423).

(2) Le même, *Bull.*, 1875, p. 64.

(3) A. Langfors, *Neuphilologische Mitteilungen*, 1907, p. 33.

(4) E. Bechmann, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIII, p. 38.

(5) P. Meyer, *Rom.*, XV, p. 309.

(6) Tome XVII du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (1891).

(7) Avec l'aimable secours de M. Capelle, bibliothécaire de Cambrai.

(8) *Die romanischen Marienklagen*, Halle a. S. 1893. p. 5 et 64 suiv.

(9) Voy. A. Jeanroy, *Romania*, XXIII, p. 576, et P. Meyer, *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1901, p. 68.

disposition : dans les huit couplets de la Plainte, la Vierge s'adresse tour à tour à Dieu, à Jésus, au Saint-Esprit, à saint Jean, à Gabriel, à la croix, aux Juifs, au peuple. Cette disposition, qui ne se rencontre, à ma connaissance, dans aucune autre plainte romane, s'accorde pourtant bien avec le caractère des Plaintes. Ainsi, par exemple dans la Plainte provençale imprimée par M. W. Mushacke (1), qui est calquée sur le *Tractatus de planctu Mariae*, on a obtenu une disposition à peu près analogue par l'addition de rubriques comme celles-ci : *Beata Maria conqueritur de Judeis crucifigentibus Christum. — Conqueritur beata Maria de morte interficiente Christum. — Beata Maria conqueritur de filio quia non moritur cum ipso. — Quomodo comendavit Christus matrem suam Johanni*, etc. Dans la présente Plainte, d'ailleurs, la disposition primitive n'est souvent maintenue qu'avec effort. Ainsi la strophe V pourrait être adressée à n'importe qui aussi bien qu'à Gabriel ; on n'y trouve aucune allusion à l'Annonciation, ni aucune mention qui justifierait l'adresse mise en tête de cette strophe.

Le manuscrit n° 812 (anciennement 719) de la Bibliothèque de Cambrai, a été exécuté au début du XVe siècle. Il contient entre autres une des six copies connues (B_3) de la *Vie de saint Grégoire en octosyllabes* (2). Notre poème occupe exactement les quatre colonnes d'un feuillet (3). Les feuillets de ce manuscrit ne sont pas numérotés. La Plainte se trouve entre un *Dit de l'abre* et une *Vie de Griselidis*. Le poème que j'imprime ci-dessus a évidemment été composé en pays picard, à une date qui ne doit pas être de beaucoup antérieure à l'exécution de l'unique manuscrit qui nous l'a conservé.

(1, *Altprovenzalische Marienklage*, Halle a. S. 1890.

(2) Voy. P. Meyer, *Hist. litt.*, t. XXXIII, p. 352.

(3) Si M. Molinier (p. 300) dit qu'il occupe quatre colonnes et demie, c'est parce que les folios voisins contiennent des vides.

Chy aprez s'ensieuent lez regrès que nostre dame fist quant nostre sires Jhesucrist rechupt mort et pacion en l'abre de le crois pour humaine lignie, au jour du venredy auret.

Premiers, adrechant a Dieu le pere :

Peres, qui au ciel fais demeure,
Je te pri, vois coument labeure
Ton fil en paine et tret a mort.
Ses corps est plus noirs c'une meure ;
En luy nient de sanc ne demeure,
Contreval queurt et descent fort.
Ly Juis par commun acort
Sans consel l'ont jugiet a mort.
J'ay bien cause dont se je pleure
Et moustre moult grief desconfort.
He mors, me viens a reconfort !
Plus ne veul vivre jour ne heure.

Adrechant a Jhesucrist, son benoit fil :

Doulx fieux, veulliés a moy entendre.
Tes tourmens me font le cuer fendre ;
Ne puis parler a plus hault ton.
Ta char voy en crois fourestendre,
Tez ners derompre et ta char fendre
Et ton sanc courre a grant randon.
E las, [1° *b*] c'est povre gueredon,
.....
Mais de riens ne te puis deffendre.
.....
Seulement te requier ung don :
Laisse me en crois avec ty pendre.

Adrechant au saint esprit :

Sains esperis, plains de douchour,
Mon las cuer rempli de dolour

Par amours te pri, reconforte.
Tu es chieux qui nourris la flour
Dont ly fruis pent a deshonnour
En crois, qui le soustient et porte.
Bien voy que nulz ne le conforte :
A trois claux pent et la supporte
Son povre corps mat sans coulour.
C'est ce que trop me desconforte.
Mes desirs est que fusse morte.
Plus ne puis vivre en tel langour.

Adrechant a saint Jehan l'evangeliste :

Doulx amis Jehans tresloiaulx,
Mes tourmens est tous jours nouviaux
Quant je voy et bien considere
Mon fil, qui est plus doulx qu'agniaux,
Ainsy pener, pendre a trois claux
Et morir de mort tresamere
Qu'a ly paine ne se compere.
De cuer m'en plains à Dieu le pere.
Sur luy a tant plaies et traux,
Le mort trop acate et compere.
Bien me doy clamer lasse mere,
Quant par plaies voy ses boiaux.

A Gabriel :

O Gabriel, quant je remire
Le tourment et le grief martire
Que je vois mon enfant souffrir,
Tant m'est grief que ne puis mot dire.
Son corps voy qui toujours empire,
Sa faiche voy taindre et palir,
Ses membres n'ay de quoy couvrir,
Ses doulx yeux plus ne puet ouvrir ;
Dont ay bien cause se soupire.
Nul jour que cestuy ne veul vir,
Car vivre m'est a desplaisir.
Mors, vieng à moy, je te desire.

A le crois :

O croix, veuilliés a moy entendre.
Bien ay cause de vous rependre
Par dolour, qui trop fort me nuit.
Le cuer me fais partir et fendre
Quant voy a ty tenir et pendre
Le precieux et digne fruit
Quy me dounoit joye et deduit.
Tu l'a[s] prins sans mon sauf conduit :
Par raison dont le me doibz rendre.
Or fay que l'aye encore anuit
Et en fay vers moy bon acuit,
Ou se non, mors me veulle prendre.

Aux Juis :

O Juis, grans est vos orghieux,
v° *b*] Quant par vous trait a mort mon fieulx,
La quelle mort n'a deservie.
Il est vrais hons mortel et Dieux
Et en propre personne chieux
Par qui creature est en vie.
Ma substance m'avés ravie :
Morir le faites par envie,
Combien qu'il vous fust doulx et pieux.
Tant grief m'est que près ne devie
Par dolour dont je suis remplie,
S'en desire mort pour le mieulx.

Aux pecheurs :

O pecheurs, bien devés sentir
Coument pour vous il faut morir
Mon chier fil de mort dolereuse.
Approchiés vous, venés le vir :
Son sanc voy de tous lés yssir
Pour racater de mort crueuse
La creature tenebreuse.

Vés son corps, sa char precieuse
Tretoute de son sanc couvrir.
Che m'est bien cose mervilleuse
Qu'a creature tant piteuse
On fait tel martire souffrir.

Dame, royne glorieuse,
Vo fil, qui fut si grief martir,
Requerés par voix amoureuse
Qu'a son rengne puissons partir.
Amen.

Artur Långfors.

LES IMITATIONS DE R. GARNIER

DANS SA TRAGÉDIE DES « JUIVES » (1)

L'héritage de l'esprit des Anciens Mystères a été recueilli à la Renaissance par les tragédies religieuses ; mais, dans ces tragédies, œuvres d'humanistes, l'inspiration biblique n'est guère pure, les souvenirs classiques se mêlent aux souvenirs bibliques. Parfois même, ces pièces n'ont plus rien de commun avec la Bible : elles sont bibliques par le titre, le nom des personnages, le sujet, mais l'imitation des auteurs de l'antiquité classique s'y étale largement.

C'est le cas des *Juives*, « l'Athalie du XVIe siècle ». Le sujet de la pièce : Nabuchodonosor punissant Sédécias, roi de Jérusalem, son vassal révolté contre lui, en mettant à mort ses enfants et en lui crevant les yeux avant de l'emmener en captivité à Babylone, — est tiré de la Bible; les personnages juifs, Sédécias, Sarrée, Amital, ont de beaux accents religieux: la reine elle-même, femme de Nabuchodonosor, parle de Dieu avec une crainte respectueuse, mais il n'en faut pas conclure que l'inspiration biblique de la pièce soit bien profonde. L'imitation des Livres Saints y est à peine sensible.

I

Les imitations de la Bible

On peut retrouver dans le style de la pièce un certain nombre d'expressions bibliques.

(1) Voir Bernage. Robert Garnier. Thèse, 1880. — Kahnt. Gedankenkreis der Sentenzen in Jodell's und Garnier's. Tragodie und Seneca's Einfluss auf demselben. Inaugural Dissertation. Marburg, 1885.—Rigal. dans : Histoire de la langue et de la littérature française, publiée sous la direction de Petit de Julleville. Paris, 1897. Tome III, ch. VI.

Dieu est l' « Eternel » (1), — le « Dieu du ciel » (2), — le « Dieu vivant » (3), — le « Dieu vengeur » (4), — le « Dieu jaloux » (5). — C'est lui qui « a fait le ciel et la terre » (6). — Sévère pour son peuple, il « punit les enfants pour les péchés des parents » (7). — Le crime des Juifs est d'avoir sacrifié sur « les hauts-lieux » (8), d'avoir « laissé sa voie » (9); punis de leurs crimes, ils supplient Dieu de « retirer sa verge » (10), symbole de la vengeance.

Mais toutes ces expressions sont passées, dès le moyen âge, dans l'usage ordinaire de la langue (11). Garnier a pu ne pas les emprunter directement à la Bible.

D'autres, sans doute, ne se trouvaient pas encore dans le courant de la langue : reprenant quelques-unes des expresions de l'anthropomorphisme biblique, Garnier parle de la dure main de Dieu » (12). — Dieu « étend son bras » (13) pour la punition; — il « voit du ciel ce qui se passe sur la terre » (14), — il « se souvient de son peuple » (15), qu'il a tiré « à main puissante » (16) de la servitude, « arrachant le fardeau de son dos » (17) .

Les Juifs ont abandonné leur Dieu pour sacrifier à la

(1) *Juives*, v. 857, 991, 1141.
(2) *Juives*, v. 391, cf. 323.
(3) V. 84.
(4) V. 1845.
(5) V. 85, 1743.
(6) V. 85, 1392.
(7) V. 2084.
(8) V. 71.
(9) V. 1327.
(10) V. 531.
(11) Voir : Trénel. Ancien Testament et langue française du moyen-âge (VIIIe-XVe s.) Thèse Paris, 1904.
(12) *Juives*, v. 6. Cf. Quoniam est dura manus ejus super nos. I Samuel V. 7 (Les citations de la Bible sont faites d'après la Vulgate).
(13) *Juives*, v. 362. Cf. ...extendam manum meam superte, Jérémie XV, 4.
(14) *Juives*, v. 2053. Cf. De coelo respexit Dominus. Psaume XXXII, 13.
(15) *Juives*, v. 1207. Cf. Dominus memor fuit nostri. Ps. CXIII. 12. Cf. Ps. CXXXV, 23.
(16) *Juives*, v. 327. Cf. Qui eduxit Israel de medio eorum... in manu potenti. Ps. CXXXV. 11.
(17) *Juives*, v. 27. Divertit ab oneribus dorsum ejus. Psaume LXXX. 7.

« Reine des cieux » (1): adorant le veau d'or, ils ont, à leur sortie d'Égypte, sacrifié des « holocaustes pacifiques » (2).

Amital reconnaît que le peuple juif a « provoqué la colère de Dieu » (3), — elle supplie Dieu tout puissant sur les volontés des « rois de la terre » (4), de faire miséricorde aux « restes de Juda » (5), à la « semence d'Isaac » (6).

Le chœur, abandonnant sa patrie, fait ses adieux à la « terre ondoyante de miel » (7).

Ces expressions donnent au style de Garnier une couleur biblique, qui cependant ne doit pas faire illusion : la liste de ces expressions n'est pas très longue, et, si Garnier, qui aime et recherche les alliances de mots hardies, les expressions poétiques, avait eu un contact direct et durable avec la Bible, il n'aurait pas manqué d'en voir surgir bien davantage dans sa mémoire et d'en laisser passer beaucoup d'autres dans son style.

Les comparaisons d'origine biblique ne manquent pas non plus dans la tragédie des *Juives :* Sarrée, voulant exprimer de façon saisissante la faiblesse des rois en face de la puissance de Dieu la compare à la faiblesse du roseau qui plie sous le vent :

> Ces royales grandeurs dont on fait tant d'estat.
> Luy sont *comme un roseau de qui le vent s'esbat* (8).

Dans la Bible, le coupable est secoué par la main de Dieu comme un roseau sur les eaux : « ... Et percutiet

(1) *Juives*, v. 72. Mulieres conspergunt adipem ut faciant placentas Reginae coeli... Jérémie VII, 18. Cf. Jér. XLIV, 17.

(2) *Juives*, v. 353. Surgentesque mane obtulerunt holocausta et hostias pacificas... Exode *XXXII*, 6.

(3) *Juives*, v. 688. Quia me ad iracundiam provoca vit. Jérémie IV, 17.

(4) *Juives*, v. 1142. Omnes reges Terrae. I Rois X, 23.

(5) *Juives*, v. 1136. Cf. Jérémie XXXI, 7. XLI, 2.

(6) *Juives*, v. 559, 1712. Semen Abraham, servi ejus... Ps. CIV. 6.

(7) *Juives*, v. 822. Terram fluentem lacte et melle. Exode XXIII, 3. Cf. Nombres XIV, 8, Deutéron. XI, 9.

(8) *Juives*, v. 1317.

Dominus Deus Israel *sicut moveri solet arundo in aqua...* » (1).

Le Prophète rappelle à Dieu les bienfaits qu'il a déjà accordés à son peuple; il l'a conduit à travers les déserts,

> Prenant de son salut sollicitude telle
> *Qu'on a de conserver de ses yeux la prunelle* (2).

C'est la comparaison même du récit de la Bible : « Dominus... custodivit eum *quasi pupillam oculi sui* » (3). La pupille est devenue la prunelle des yeux, dans Garnier, mais la comparaison est appliquée au même événement de l'histoire juive.

Les Assyriens se sont jetés sur Jérusalem avec la même rage qui anime les loups à la vue d'un troupeau sans défense :

> Comme l'on voit les débiles moutons
> Sans le *pasteur courus des loups gloutons* (4).

Ezéchiel compare les ennemis à des loups ravisseurs : « ... *Quasi lupi rapientes praedam...* » (5).

La principale promesse faite par Dieu aux patriarches, à Abraham, à Isaac, à Jacob, est celle d'une nombreuse postérité :

> ... tu as promis des terres étrangères
> Avec postérité qui s'escroître devait
> *Comme un sable infini qu'aux rivages on voit* (6).

Dieu, dans la Genèse, promet à Abraham une postérité aussi grande que les sables qui s'étendent au bord de la mer : « Multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli et *velut arenam quae est in littore maris* » (7).

(1) III. Rois XIV, 15.
(2) *Juives*. v. 37.
(3) Deutéronome XXXII, 10. Cf. Psaume, XVI, 8. Proverbes de Salomon VII, 2.
(4) *Juives*, v. 497.
(5) Ezéchiel XXII, 27.
(6) *Juives*, v. 15.
(7) Genèse XXII, 17. Cf. Exode XXXII, 13.

Amital, voulant dire combien sont innombrables les maux qui « guerroyent », le peuple juif s'écrie :

> Celuy *pourrait nombrer les célestes flambeaux.*
> .....
> Les *sables qui légers dans l'Arabie ondoyent*
> Qui pourrait raconter les maux qui nous guerroyent (1).

On reconnaît là une façon de parler toute biblique, encore que Garnier l'ait développée : « *Sicut enumerari non possunt stellae coeli et metiri arena maris...* » (2).

Mais ces comparaisons ne prouvent pas davantage une influence directe de la Bible sur l'œuvre de Garnier; la plupart étaient devenues banales déjà à son époque (3), emportées depuis longtemps dans le torrent de la langue; elles ne manifestent pas des emprunts directs de l'écrivain aux Livres Saints.

On en pourrait dire autant de ce proverbe de Salomon : « Sicut divisiones aquarum, *ita cor regis in manu Domini, quocumque voluerit, inclinabit illud* » (4), ainsi traduit par Garnier :

> Supplie à l'Eternel *qui les courages meut*
> *Des grands Rois de la Terre à faire ce qu'il veut* (5)

ou de cette comparaison avec les cèdres du Liban :

> Comme un mont élevé sur les petits cousteaux
> Ou un *cèdre au Liban* sur les arbres moins hauts (6).

Une seule fois Garnier a traduit un passage un peu étendu de la Bible; le prophète, dans son monologue, parlant du Dieu que le peuple juif a adoré, oubliant le vrai Dieu, en fait cette description que termine une véhémente imprécation contre les adorateurs d'un tel Dieu :

(1) *Juives*, v. 453 sq.
(2) Jérémie, XXX, 22.
(3) Cf. Trénel, *op. cit.*
(4) Prov. Salomon, XXI, 1.
(5) *Juives*, v. 1141.
(6) *Juives*, v. 1650.

Il a des yeux toutefois ne voit goutte.
Des oreilles il a, toutefois il n'écoute,
On lui voit une bouche et ne saurait parler,
Il a double narine et ne respire l'air.
Ses mains sans maniment demeurent inutiles
Et ses pieds sans marcher sont plantez immobiles
Semblables soyent ceux-là qui tels Dieux vont suivant,
Au lieu de l'Eternel..... (1).

Simulachra gentium argentum et aurum; opera manuum hominum — os habent et non loquentur, oculos habent et non videbunt; — aures habent et non audient, nares habent et non odorabunt; manus habent et non palpabunt; pedes habent et non ambulabunt; non clamabunt in gutture suo. — Similes illis fiant qui faciunt ea et omnes qui confidunt eis... (2)

Ces versets si connus du psaume CXIII, chantés par l'Eglise catholique dans ses offices, sont exactement reproduits.

La vigoureuse apostrophe du prophète à son Dieu :

Jusques à quand Seigneur épandras-tu ton ire? (3)

est un souvenir des appels souvent jetés par le Psalmiste, au milieu des maux qui l'accablent :

Usque quo, Domine, irascerisin finem..? (4)

Il n'y a pas, dans les diverses scènes de la pièces, d'autres imitations nettement caractérisées de la Bible. Une occasion cependant était offerte à Garnier quand il plaçait à la fin de sa pièce une prophétie annonçant la punition de Nabuchodonosor, la ruine de son empire, de sa capitale Babylone et l'avénement d'un roi clément, Cyrus, qui laissera les Juifs reprendre le chemin de leur patrie. Les prophéties sur la ruine de Babylone ne manquent pas dans la Bible; on chercherait en vain dans la dernière scène des *Juives* les imitations de l'une d'elles. Garnier n'imite pas celle de Nahum, comme l'a cru M. Darmeste-

(1) *Juives*, v. 76.
(2) Psaume 113 *bis*, verset 4, passim.
(3) *Juives*, v. 1.
(4) Psaume LXXVIII, v. 5. Cf. Ps. LXXXVIII, 47. Jérémie, X, 25.

ter (1), il n'a pas même dans la mémoire celle de Jérémie (2), dans laquelle se déploie l'éloquence si magnifique et si riche en métaphores du prophète : une seule expression pittoresque, désignant l'endroit d'où partira l'invasion devant s'abattre sur la ville idolâtre, appartient à la langue de la Bible :

Comme foudres je voy les peuples d'Aquilon... (3)
Ecce populus venit ab Aquilone... (4)

L'imitation de la Bible n'est guère plus sensible dans les chœurs de la tragédie : un seul chœur (acte III) doit quelque chose à la Bible; on y retrouve un souvenir des versets du psaume CXXXVI : « Super flumina Babylonis... » Le psaume vante la réponse indignée que les Juives prisonnières à Babylone firent aux vainqueurs qui leur avaient demandé des chants. Garnier, préoccupé de rattacher le chœur à la scène précédente, s'inspire très librement du psaume. Confiantes dans les promesses de Nabuchodonosor, ses Juives n'ont pas le ton enflammé des Juives de la Bible : leur chœur, sans vivacité et sans énergie, est une élégie un peu languissante et froide, tournant à l'amplification et au développement abstrait et général. L'imitation n'est sensible que dans le serment solennel :

Nos enfants nous soient désormais
En oubliance
Si de toy nous perdons jamais
La souvenance.

Nostre langue tienne au gosier
Et nostre dextre
Pour les instruments manier
Ne soit adextre (5)

« Si oblitus fuero tui Jerusalem, oblivionidetur dextera mea.

» Adhaerat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui, si non proposuero Jerusalem, in principio laetitiae meae... » (6).

(1) Darmesteter. Morceaux choisis du xvie s. Lib. Delagrave, p. 350, n. 18.
(2) Jérémie, LI.
(3) *Juives*, v. 2133.
(4) Jérémie, LI,41.
(5) *Juive*, v. 1265 sq.
(6) Psaume CXXXVI, 5 sq.

Ainsi, trop peu nombreuses et trop peu caractéristiques sont ces imitations pour permettre de conclure à une influence réelle de la Bible sur la tragédie des *Juives*. Sans doute Garnier renvoie à la Bible pour le récit des événements dont il a composé sa tragédie (1), mais c'est dans Josèphe qu'il a lu l'histoire traditionnelle juive dont sa tragédie prouve une connaissance sérieuse. Il n'a guère lu la Bible, il ne l'a pas lue comme un d'Aubigné ou un Racine; du fleuve si large et si mêlé de la poésie biblique, un filet plus fort eût coulé dans ses vers; son style si plein d'images, de métaphores, de comparaisons eût fait des emprunts beaucoup plus considérables aux images tantôt familières, tantôt grandioses, aux métaphores vivantes et pittoresques de la Bible. Il en eût reproduit d'instinct, comme Racine (2), le rythme si original : le parallélisme. De la Bible encore, on retrouverait, dans ses vers, quelques-unes des alliances de mots hardies. Aussi, faut-il reconnaître qu'il « convient de ne parler de l'inspiration biblique, chez Garnier, qu'avec de très grandes réserves » (3).

II

Les imitations de Sénèque

Plus profonde et plus facile à marquer est l'influence du théâtre de Sénèque sur la tragédie des *Juives*. Scévole de Sainte-Marthe nous a laissé le témoignage de l'admiration de Garnier pour les pièces du tragique latin : « Comme la façon d'écrire de Sénèque semblait à Garnier plus juste et plus réglée que celle des Grecs, il tâcha d'imiter cet excellent auteur, en quoi il réussit parfaitement » (4). Même dans les *Juives*, où il traitait un sujet religieux, Garnier ne se détache pas de son modèle; il l'imite dans le plan, il l'imite dans les détails.

(1) Voir Argument de la pièce. Edit. Foerster, p. 481.

(2) Voir Delfour. La Bible dans Racine Leroux, 1891.

(3) Delfour. *Op. cit.* Introduct. p. xix.

(4) Cité par Rigal dans Histoire de la langue et la littér. franç. publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, t. III, ch. VI, p. 289.

Les imitations dans le plan

La ruine de Jérusalem lui rappelle la triste chute de Troie, la riche capitale de l'Asie, « l'ouvrage de la main des Dieux » (1), mise sur la scène par Euripide dans les *Troyennes* et dans *Hécube*, puis par Sénèque dans les *Troyennes*. Garnier, avait dans sa *Troade*, fondu les trois pièces (2); dans les *Juives*, il ne remonte plus à Euripide, il s'arrête à Sénèque. Au début de la pièce latine, les femmes troyennes, prisonnières des Grecs, attendent sur le rivage de leur patrie que les vainqueurs aient décidé de leur sort. Le partage des captives terminé, les vents favorables au départ pour la Grèce refusent de souffler : les mânes d'Achille réclament leur part de butin; pour les apaiser, on sacrifie Polyxène sur la tombe du héros; puis, les Grecs, craignant qu'Astyanax, le fils d'Hector, ne venge un jour son père et sa patrie, l'arrachent à sa mère pour le faire mourir : la pièce est une succession de tableaux lamentables montrant la fortune qui s'acharne contre des malheureuses.

Reblatha, où est placée la scène des *Juives*, se trouve sur le chemin de l'exil une étape pour les survivants du siège de Jérusalem, comme le rivage troyen pour les femmes troyennes. Les enfants de Sédécias sont mis à mort par Nabuchodonosor, le vainqueur, comme Astyanax par les Grecs. Il n'en faut pas davantage pour que Garnier puisse tirer parti du plan de Sénèque.

Le chœur de la pièce de Garnier sera composé de femmes juives, de même que chez Sénèque il est formé de Troyennes; et, de ce chœur, la pièce prendra son nom. Amital, la mère de Sédécias, la grand-mère des jeunes victimes, à peine nommée dans la Bible et dans Josèphe, aura un rôle important, tout semblable à celui d'Hécube, la grand'mère d'Astyanax, survivant à son mari et à ses enfants : elle mènera, elle aussi, le chœur des plaintes qui rempliront la pièce. Veuve de Josias, comme Hécube veuve de Priam, elle pleurera les malheurs qui sont venus

(1) Sénèque. *Troyennes*, v. 7.

(2) Faguet. La tragédie française au xvie siècle. Thèse, p. 201.

l'accabler au cours de sa longue existence, et le chœur des Juives mêlera ses larmes à celles de la vieille reine : la scène II de l'acte II des *Juives* reproduit la disposition même des scènes I et II de l'acte II des *Troyennes*.

Il y a dans Sénèque une scène où Ulysse vient réclamer à Andromaque son fils, qu'il doit conduire au supplice (acte III, sc. I); de même, dans les *Juives*, le Prévost est chargé d'amener à Nabuchodonosor les enfants de Sédécias; il vient les demander à leurs mères (acte IV, sc. III).

Au dernier acte des *Juives*, le récit du châtiment de Sédécias et de la mort de ses enfants est fait devant Amital et les reines ses brus; la grand'mère est auprès des mères infortunées que la cruauté de Nabuchodonosor vient de priver de leurs enfants; elle joint ses plaintes aux leurs (acte V, sc. I); Hécube, elle aussi, assistait, à l'acte V des *Troyennes*, au récit de la mort d'Astyanax, et se lamentait avec Andromaque, sa bru.

De plus, si Garnier imagine le personnage collectif des reines, sans analogue dans aucune tragédie antérieure aux *Juives*, c'est parce qu'il veut donner, dans sa pièce, un rôle aux mères des victimes, comme, dans les *Troyennes*, Sénèque a donné un rôle à Andromaque, la mère d'Astyanax. Comme Josèphe parle des « femmes » de Sédécias (1), Garnier, voulant à la fois être fidèle à l'histoire et suivre la marche des *Troyennes*, ne recule pas devant la hardiesse d'introduire un personnage de ce genre, dont il restreint d'ailleurs le rôle, semblant en sentir toute la difficulté.

Il y a donc bien des analogies entre les *Troyennes* de Sénèque et les *Juives* de Garnier, et ce ne sont pas des analogies fortuites, amenées par la ressemblance de deux situations empruntées à des histoires différentes; elles sont voulues et pleinement conscientes. Garnier, ne trouvant dans ses sources, surtout dans la Bible, l'indication d'aucune scène, a calqué son plan sur celui de la pièce de Sénèque jalonnant de scènes empruntées aux *Troyennes* la

(1) Josèphe. Antiquités judaïques. « ... ὁ Σηδηκίας ὁ βασιλεύς, παραλαβὼν τὰς γυναῖκας καὶ τὰ τέκνα καὶ... φεύγει μετ'αὐτῶν. » Edit. Dindorf. p. 380.

route parcourue par l'action des *Juives* : elles sont comme l'armature de sa pièce; toute son originalité a consisté à les transformer légèrement et à remplir les intervalles par des scènes de son invention, variantes parfois de ces scènes principales.

M. Bernage (1) dit avec raison : « Dans cette peinture de la ruine et de la captivité d'un peuple, les *Troyennes* n'ont pas été oubliées »: mais M. Bernage a tort de ne pas préciser davantage ce que le plan des *Juives* doit aux *Troyennes;* il semble n'attribuer qu'une influence tout à fait secondaire à cette pièce sur les *Juives* : c'est cette influence au contraire qui doit être mise au premier plan, accentuée qu'elle est par de nombreuses imitations de détail que nous aurons à relever; le cadre de la pièce, quelques scènes des plus importantes, ce sont là des emprunts considérables.

D'ailleurs, les *Troyennes* sont à peu près la seule pièce de Sénèque qui ait eu une réelle influence sur les *Juives*. Il y a bien encore, à la première scène de l'acte II des *Juives*, un débat entre le roi d'Assyrie et son lieutenant Nabuzardan, débat à moitié politique, à moitié moral : Nabuzardan essaie de détourner Nabuchodonosor de mettre à mort son vassal rebelle. M. Bernage y voit une imitation de la scène d'*Octavie* (acte II, sc. I), entre Sénèque et Néron, et croit retrouver, dans le langage de Nabuzardan, des souvenirs du langage de Sénèque (2). Rien n'appelle ce rapprochement : il est plus exact de dire que Garnier ouvre le deuxième acte de sa tragédie de la même façon que Sénèque ouvre dans toutes ses pièces son deuxième acte. Il y fait paraître le personnage principal, celui qui provoque la catastrophe; ce personnage, Atrée, Médée, Clytemnestre, Déjanire ou Néron, expose ses sinistres projets que combat un personnage de second ordre, qui, parfois, après cette scène, ne reparaît plus dans la pièce. Le procédé est toujours le même : son utilité est de faire connaître, par un dialogue, le personnage principal, et ses projets dont le dénouement

(1) Bernage. Robert Garnier, p. 110.
(2) Bernage. Robert Garnier, p. 110.

sera l'exécution. Garnier n'a fait que modifier un peu l'usage de Sénèque : dans cette scène, Nabuchodonosor n'a pas encore imaginé le supplice qui sera le dénouement; ses dispositions changeront au cours de la pièce; du moins, cette scène n'est pas une imitation d'une scène d'*Octavie* plutôt que de telle autre scène correspondante des tragédies de Sénèque.

Il n'est pas exact non plus que, dans le plan, *Thyeste* ait été « mis largement à contribution » (1) par Garnier. Les rapprochements entre les deux pièces ne s'imposent pas : aucune scène du *Thyeste* n'a pu inspirer une scène des *Juives*, bien que les situations, dans l'une et l'autre pièce, ne soient pas sans analogie.

C'est aux *Troyennes* de Sénèque qu'il faut reporter le véritable modèle des *Juives;* il n'y a pas, dans cette tragédie de Garnier, contamination de l'action de plusieurs pièces de Sénèque; il n'y a pas non plus emprunts de toutes parts aux pièces du tragique latin. Le plan est construit sur le plan des *Troyennes*, et la marche du drame est à peu près la même, d'autant plus que, lorsque Garnier emprunte une scène, il lui donne dans sa pièce la place correspondante à celle qu'elle avait dans les *Troyennes*.

Imitations de détail

Mais si le plan des *Troyennes* a eu seul quelque influence sur le plan des *Juives*, dans le détail, nombreux sont les souvenirs des tragédies de Sénèque, prises dans leur ensemble.

Ce qui frappe d'abord Garnier dans Sénèque, c'est l'éclat et le pittoresque des comparaisons qui abondent chez le tragique latin : elles sont sans cesse présentes à sa mémoire, et il sait les glisser dans sa pièce aussitôt que l'occasion s'en présente (2).

(1) Bernage, Robert Garnier, p. 110.

(2) Voir dans Bohm. Beiträge zûr Kenntinniss des Einflûsses Seneca's auf die 1552–1562 erschienen franzosischen Tragodien, l'histoire du texte de Sénèque. Le XVIe siècle n'a connu que la famille des mss. interpolés dont les leçons sont désignées par la lettre A dans l'édition Leo (Weidmann. Berlin 1879) d'après laquelle je cite le texte de Sénèque.

Atrée, à la vue de son frère, qui, sans méfiance, vient se livrer à lui avec ses enfants, peut à peine retenir sa joie et dissimuler la haine qu'il garde au fond de son cœur contre le criminel. Son frère à sa merci, c'est la bête sauvage tombée dans les filets du chasseur avec ses petits :

> Plagis tenetur clusa dispositis fera,
> Et ipsum et una generis invisi indolem
> Junctam parenti cerno. Jam tutoin loco
> Versantur odia. Venit in nostras manus
> Tandem Thyestes, venit et totus quidem... (1)

Avec la même comparaison empruntée au langage de la chasse, Nabuchodonosor peint sa joie de voir Sédécias et ses enfants prisonniers :

> Je le tiens, le le tiens, je tiens la beste prise,
> Je jouis maintenant du plaisir de ma prise,
> J'ay chassé de tel heur que rien n'est eschappé.
> J'ay lesse et marquacins ensemble enveloppé... (2).

Mais, l'élan donné à son imagination, Garnier ne s'arrête plus; il poursuit sa comparaison et la complète : il loue les précautions des veneurs, leur ardeur à s'emparer de la bête, et tel le chasseur rentré d'une véritable expédition, Nabuchodonosor continue :

> Le cerne fut bien fait, les toiles bien tendues
> Et bien avaient été les bauges reconnues... (3).

Hippolyte, resté sourd aux sollicitations de la nourrice de Phèdre, qui essayait de l'attendrir et de le convertir à l'amour, est comparé par celle-ci à un roc défiant les attaques des flots :

> Ut dura cautes undique intractabilis
> Resistit undis et lacessentes aquas
> Longe remittit, verba sic spernit mea... (4).

(1) *Thyeste*, v. 491 sq.
(2) *Juives*, v. 887 sq.
(3) *Juives*, v. 891.
(4) *Phèdres*, v. 580.

Lorsqu'il veut exprimer à Sédécias l'inutilité de toute prière, Nabuchodonosor compare son cœur, que ni les larmes, ni les supplications ne peuvent émouvoir, à un roc entouré par les flots de la mer, battu sans trêve, mais jamais entamé :

Je suis comme un rocher élevé sur la mer
Que les flots ni les vents ne peuvent entamer.
On pourrait escrouler plustost la terre toute
Que de me démouvoir d'une chose résoute (1).

Une autre comparaison empruntée à la mer est celle d'Œdipe, pour qui les royautés, exposées sans cesse aux coups de la Fortune, ressemblent à des rochers frappés sans arrêt, par les eaux de la mer :

Ut alta ventos semper excipiunt juga
Rupemque saxis vasta dirimentem freta
Quamvis quieti, verberant fluctus maris :
Imperia sic excelsa Fortunae objacent (2).

Le chœur des *Juives* a une comparaison, à peine différente pour exprimer la mobilité de la fortune; ses présents volages

... ne s'arrestent non plus
Que l'Océan qui mouille ses rivages
De flus et de reflus (3).

Un combat terrible se livre dans le cœur de Médée, qui flotte irrésolue entre son amour pour ses enfants et sa haine pour son mari; son cœur est agité comme une mer dont les flots sont soulevés par la tempête :

Ut saeva rapidi bella quum venti gerunt
Utrinque fluctus maria discordes agunt
Dubiumque pelagus fervet. Haudaliter meum
Cor fluctuatur... (4).

(1) *Juive*, v. 1473.
(2) *Œdipe*, v. 8.
(3) *Juives*, v. 1769.
(4) *Médée*, v. 940.

Garnier, transformant légèrement la comparaison, l'applique à la description de la douleur de Sédécias; ses sanglots se succèdent avec la même rapidité que les vagues d'une mer en furie :

> Luy ayant le parler arresté de sanglots
> S'entrepoussant l'un l'autre aussi dru que les flots
> D'une mer courroucée... (1).

Les tyrans, cruels dans Sénèque, sont toujours des lions ou des tigres: ils dépassent même ces bêtes sauvages en cruauté :

> Vincam saevos
> Ante leones tigresque truces
> Fera quam saevi corda tyranni (2).

De même, Sédécias s'adressant à Nabuchodonosor, que rien ne peut fléchir, s'écrie :

> Egorge les enfans.....
> .....développant ta rage
> Pire que d'un lion et d'un tygre sauvage! (3).

Les comparaisons avec les bêtes sauvages sont d'ailleurs des plus fréquentes dans Sénèque : Médée, possédée de fureur, s'élance de tous côtés, dans son palais, telle une tigresse parcourant les forêts à la recherche de ses petits qu'on lui a dérobés :

> Huc fert pedes et illuc
> Ut tigris orba natis
> Cursu furente lustrat
> Gangeticum nemus... (4).

Et Sédécias, à la vue de ses enfants qui vont être livrés au supplice, s'élance vers eux, tout chargé de ses chaînes,

(1) *Juives*, v. 1925.
(2) *Octavie*, v. 86.
(3) *Juives*, v. 1482.
(4) *Médée*, v. 862.

Hurlant de telle sorte
Qu'une Tygre qui voit ses petits qu'on emporte (1).

Garnier est frappé par les belles maximes aussi bien que par les comparaisons de Sénèque, mais il ne traduit guère les maximes de Sénèque : il préfère les réflexions un peu banales de ses personnages, et leur donne un tour sentencieux qu'elles n'ont pas toujours chez le poète latin:

Nostre mal ne descroit pour nous en estre plains
Où le remède faut, rien ne sert de se plaindre (2).

Phèdre reçoit, dans Sénèque, de sa nourrice, ces paroles de consolation :

Sepone questus : non levat miseros dolor (3).

La grandeur de la catastrophe est ainsi annoncée par le prophète :

Les pleurs et les soupirs sont pour moindres douleurs (4).

On reconnaît le mot d'Andromaque aux Troyennes :

Levia perpessae sumus,
Si flenda patimur. (5).

Après qu'il a fait entrevoir à Amital le sort brillant qui attend les enfants de Sédécias à la cour d'Assyrie, le prévost conclut sa longue tirade par une maxime :

Quand un bien se présente il ne faut différer (6).

Atrée, voulant décider son frère à accepter une part de la royauté, exprime la même pensée, sinon en une maxime, du moins sous une forme générale :

(1) *Juives*, v. 1915.
(2) *Juives*, v. 1302.
(3) *Hippolyte*, 404.
(4) *Juives*, 1886.
(5) *Troyennes*, v. 412.
(6) *Juives*, v. 1658.

Quis influentis dona Fortunae abnuit? (1).

La maxime des reines : « Quiconque est en malheur ne se peut esgayer » (2) n'est pas s'en rappeler la maxime de Thyeste :

Proprium hoc miseros sequitur vitium
Nunquam rebus credere laetis (3).

Par contre, une maxime de Sénèque perd quelquefois dans Garnier son tour sentencieux :

— Incertus animus scire quum cupiat, timet (4).
— Je désire scavoir ce que plus je redoute (5).

Le bonheur souhaité par le prévost, qui maudit la vie des cours :

O qu'heureux est celuy qui vit tranquillement
En son petit mesnage avec contentement! (6).

est le bonheur rêvé par le chœur d'Hercule furieux :

Haec, innocuae quibus est vitae
Tranquilla quies et laeta suo
Parvoque domus... (7).

La reine invite son mari à déposer son orgueil et à craindre le sort :

Plus le sort nous caresse et plus craindre il nous faut,
Car plus il nous élève et plus cherrons de haut (8).

(1) *Thyeste*, v. 536.
(2) *Juives*, v. 1726.
(3) *Thyeste*, v. 938.
(4) *Œdipe*, v. 209. Cf. Hercule sur l'Œta, 754. Miserias properant suas, audire miseri.
(5) *Juives*, v. 1956.
(6) *Juives*, v. 1569.
(7) *Hercule furieux*, v. 159.
(8) *Juives*, v. 941.

Cette crainte de la Fortune trop souriante à l'homme agite le chœur des Argiennes dans *Agamemnon* :

> Quidquid in altum Fortuna tulit
> Ruitura levat (1).

Redoutable dans ses bienfaits, la Fortune vole inconstante de l'un à l'autre, incapable de se fixer quelque part :

> — Volat ambiguis
> Mobilis alis hora, nec ulli
> Praestat velox Fortuna fidem (2).

Reprenant la même image, Garnier fait dire à la reine d'Assyrie, parlant de la Fortune :

> Ses instables faveurs volent sur nostre chef
> Bien souvent en leur place y laissent du meschef (3).

Mais, ce n'est pas seulement dans les maximes, les phrases sentencieuses, parfois dans les images que Garnier se souvient de Sénèque; il donne aussi à ses personnages les traits de personnages du tragique latin; on croirait souvent entendre moins Nabuchodonosor, Amital, qu'Atrée, Néron ou Hécube.

Hécube a prédit depuis bien longtemps, avant Cassandre elle-même, les maux qui sont venus s'abattre sur la malheureuse ville de Troie :

> ... quidquid adversi accidit
> Quaecumque Phoebas ore lymphato furens
> Credi deo vetante, praedixit mala,
> Prior Hecuba vidi gravida, nectacui metus
> Et vana vates ante Cassandram fui (4).

Amital a possédé aussi ce don de prévision : avec Jérémie, elle a montré à son fils les souffrances qui devaient accabler son peuple :

(1) *Agamemnon*, v. 100.
(2) *Hippolyte*, v. 1141.
(3) *Juives*, v. 621.
(4) *Troyennes*, v. 33.

Je prédis ces malheurs, mais je ne fus point creue,
Ny Jérémie aussi, Jérémie à qui Dieu
Faisait voir les destins du pauvre peuple Hébrieu (1).

Hécube s'accuse d'avoir provoqué le désastre en enfantant Pâris, la cause unique de la guerre entre Grecs et Troyens :

Non cautusignes Ithacus, aut Ithaci comes,
Nocturnus in vos sparsit aut fallax Sinon
Meus ignis iste est, facibusardetis meis (2).

Amital trouve là un argument touchant bien qu'un peu subtil, pour la défense de son fils :

Punissez donc son crime en moy qui suis luy-mesme,
.....
Aussi bien suis-je assez punissable, estant celle
Qui, au monde, ay produit ce Roy vostre rebelle (3).

Hécube ne cesse de se plaindre de sa vie trop longue et d'invoquer la Mort :

Mors votum meum
Infantibus violenta, virginibus venis
Ubicumque properas, saeva, me solam times
Vitasque..... (4).

Avec des accents non moins païens, Amital s'écrie :

Vien Mort, vien Mort heureuse! et ne viendras-tu pas?
Tu cours à tant de gens qui craignent le trespas
Et tu me fuis dolente ?..... (5).

Non moins emphatiques que les paroles d'Atrée, apparaissant sur la scène au Ve acte du *Thyeste*, sont celles de Nabuchodonosor faisant son entrée au IIe acte des *Juives :*

(1) *Juives*, v. 1040.
(2) *Troyennes*, v. 38.
(3) *Juives*, v. 1100.
(4) *Troyennes*, v. 1171.
(5) *Juives*, v. 2009. Cf. v. 384.

— Pareil aux Dieux je marche..... (1).
— Aequalis astris gradior et cunctos super
Altum superbo vertice attingens polum.... (2).

Les hésitations du roi d'Assyrie, au IVe acte des *Juives*, n'ont rien d'un véritable combat se livrant dans son cœur; elles rappellent les hésitations d'Atrée au IIe acte du *Thyeste* :

Que je fusse en mon cœur si lâche et si remis,
Si faible de courage envers mes ennemis
Demeurant sans vengeance et trahissant la gloire
Et le fruit doucereux d'une telle victoire (3)
Ignave, iners, enervis et quod maximum
Probrum tyranno rebus in summis reor
Inulte, post tot scelera..... (4)

Il n'est pas jusqu'à Sédécias, qui, dans une situation pareille à celle d'OEdipe, les yeux crevés, l'âme pleine de douleurs, ne prenne une antithèse aux plaintes du héros grec :

— Astres.....
Mes yeux ne verront plus vostre lumière belle
Et vous verrez toujours ma passion cruelle (5).
— Non video noxae conscium nostrae diem,
Sed videor..... (6).

Les personnages des *Juives* ne craignent pas la mort : nous avons vu Amital, à l'exemple d'Hécube, l'appeler avec beaucoup de vivacité, de même les Reines, de même Sédécias, aspirent après la mort, comme après une délivrance; elle est le port heureux où les vivants atteignent l'oubli :

C'est mon port de salut par qui sera ma vie
De tant d'adversitez pour iamais affranchie (7).

(1) *Juives*, v. 181.
(2) *Thyeste*, v. 885.
(3) *Juives*, v. 1361.
(4) *Thyeste*, v. 162.
(5) *Juives*, v. 2093.
(6) *Phéniciennes*, v. 9.
(7) *Juives*, v. 1307.

L'image vient de Sénèque :

> Heu quam dulce malum mortalibus additum,
> Vitae dirus amor quum pateat malis
> Effugium et miseros libera mors vocet,
> Portus aeterna placidus quiete (1).

C'est qu'après la mort il n'y a plus rien : elle est la fin de toute chose; qui arrive à ce terme dépose tout désir et toute crainte; telles sont les considérations par lesquelles Nabuzardan veut arracher Sédécias à la mort qui le menace :

> La mort l'affranchira de ses tourments cruels
> Qui lui seroient vivant, trespas continuels.
> Ce n'est rien de mourir; la mort tant soit amère
> N'est aux calamiteux qu'une peine légère (2).

Si ces réflexions n'ont pas dans la bouche de Nabuzardan le ton d'une philosophie désabusée, elles n'en rappellent pas moins les vers du chœur des *Troyennes :*

> Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil
> Velocis spatii meta novissima
> Spem ponant avidi, solliciti metum (3).

D'après Nabuzardan encore, puis d'après Amital, nulle souffrance, nul châtiment ne peuvent égaler pour un roi l'esclavage et la perte de son royaume :

> A un Roy, que peut-il endurer davantage
> Que de se voir réduit en si honteux servage?
> Que de se voir priver de son sceptre ancien?
> Que d'avoir tout perdu? Que de Roy n'estre rien? (4).

Pensée souvent exprimée par les personnages de Sénèque :

> — In servitutem cadere de regno, grave est (1).
> — Si poena petitur, quae peti gravior potest?

(1) *Octavie*, v. 14.
(2) *Juives*, v. 233.
(3) *Troyennes*, v. 397.
(4) *Juives*, v. 219. Cf. 1058.
(1) *Phéniciennes*, v. 598.

Famulare collo nobili subeat jugum
Servire liceat : aliquis hoc regi negat? (1)

Les personnages sont annoncés de la même façon que les personnages de Sénèque. Sédécias voit-il arriver Nabuchodonosor, il le signale en le décrivant :

Mais voicy le Tyran. O Dieu le sang me glace
De voir son fier regard et sa tetrique face! (2).

Et cette description n'est pas différente de celle de Pyrrhus ou de Néron apparaissant sur la scène :

— Sed incitato Pyrrhus accurrit gradu
Vultuque torvo... (3).
— Sed ecce gressu fertur attonito Nero
Trucique vultu (4).

Garnier se soucie peu de marquer les moments de la journée où se déroulent les divers actes de sa pièce : au 2e acte cependant, par les premières paroles de la femme de Nabuchodonosor, nous sommes avertis que le soleil n'est pas encore levé depuis longtemps; elle lui adresse son premier salut de la journée :

O beau soleil luisant qui redores le monde
Aussitôt que la nuit te voit sortir de l'onde,
Rayonnante lumière, œil de tout l'univers
Qui deschasses le somme..... (5).

C'est ainsi qu'Octavie indique l'instant de la journée où s'ouvre la pièce :

Jam aga cælo sidera fulgens
Aurora fugat : surgit Titan
Radiante coma, mundoque diem
Reddit clarum (6).

(1) *Troyennes*, v. 746.
(2) *Juives*, v. 1851.
(3) *Troyennes*, v. 999.
(4) *Octavie*, v. 736.
(5) *Juives*, v. 567.
(6) *Octavie*, v. 1.

Le style de Garnier tourne souvent au procédé; l'expression devient cliché, les termes en peuvent changer, le moule dans lequel est coulée la pensée se retrouve toujours et se laisse immédiatement reconnaître; il est loin d'être toujours une trouvaille de Garnier.

Thyeste a de ronflantes hyperboles pour exprimer la ténacité de la haine que son frère nourrit contre lui :

> Amat Thyesten frater? aetherios prius
> Perfundet Arctos pontus et Siculirapax
> Consistet aestus unda et ionio seges
> Matura pelago surget et lucem dabit
> Nox atra terris..... (1).

Non moins ronflantes sont les hyperboles de Nabuchodonosor; on y retrouve aussitôt l'influence de Sénèque qu'elles ne font que traduire, en ajoutant parfois un élément plus conforme au sujet: on dirait Garnier préoccupé de la couleur locale :

> Pardonner ? ha, plustost sera le ciel sans flames,
> La terre sans verdure et les ondes sans rames,
> Plustost, plus tot l'Eufrate encontre montira
> Et plustost le soleil en ténèbres luira... (2)
> Plustost mille couteaux plongent en ma poitrine (3)
> Plustost tombe sur moy la celeste machine.

Ailleurs, Nabuchodonosor, parlant des vains efforts de Sédécias pour faire échec à son pouvoir, s'écrie dans son indignation :

> Contre ma volonté se penser faire roy?
> C'est faire proprement aux estoiles la guerre
> C'est vouloir arracher de Jupin le tonnerre (4).

Souvenir encore de Sénèque et ressemblance de plus entre Nabuchodonosor et Atrée :

(1) *Thyeste*, v. 476. Cf. *Œdipe*, v. 503. *Hercule sur l'Œta*, 467, 1576, *Octavie*, 222.
(2) *Juives*, v. 899.
(3) *Juives*, v. 1459.
(4) *Juives*, v. 214.

Regna nunc speret mea?
Hac spe minanti fulmen occurret Jovi,
Hac spe subibit gurgitis tumidi minas
Dubiumque libycae Syrtis intrabit fretum.... (1).

Ailleurs, ce sont des expressions qui nécessitent un commentaire et ne sont claires que pour qui a lu le tragique latin, telle cette exclamation des reines à la suite du récit du prophète :

O Scythiques horreurs! (2).

Toute mesure cruelle dans Sénèque est digne des crimes des Barbares, des Gètes ou des Scythes :

Nefas,... quod non ulla tellus barbara
Commisit unquam, non vagi campis Getae
Nec inhospitalis Taurus aut sparsus Scythes (3).

Des traits d'un goût douteux même viennent de Sénèque : Amital se représente en pleurs devant le cadavre de son mari, elle se penche sur lui,

à sa bouche collée,
Les restes recueillant de son âme envolée (4).

Alcmène, devant son fils Hercule à l'agonie, fait entendre cette prière :

Membra complecti ultima
O nate liceat, spiritus fugiens meo
Legatur ore..... (5).

Quant aux récits, ils ne sont pas tributaires des récits de Sénèque; Garnier préfère les imaginer de toutes pièces; il ne demande pas à sa mémoire de lui en fournir la

(1) *Thyeste*, v. 289.
(2) *Juives*, v. 2030.
(3) *Hippolyte*, v. 166. Cf. *Thyeste*, 627.
(4) *Juives*, v. 415.
(5) *Hercule sur l'Œta*, v. 1340.

matière: c'est tout au plus si, dans le récit du supplice, la description de l'attitude des vainqueurs a pu lui être suggérée par deux vers du récit des *Troyennes;* l'indication de Sénèque devient, dans Garnier, un véritable tableau :

> *Uterque flevit cœtus. Attimidum Phryges*
> *Misere gemitum; clariusvictor gemit* (1).
> Ne peuvent sans plorer regarder ces misères,
> Les uns se retiroyent ou destournoyent les yeux,
> Les autres gemissans, detestoyent terre et cieux (2).
> .....

Enfin, la scène I de l'acte II mérite d'être examinée à part: la reine demande à son mari la grâce des prisonniers; à la façon de Sénèque, le débat s'élève bien vite au-dessus du cas particulier: les maximes, les réflexions générales se heurtent et s'opposent : une bonne partie de la scène n'est qu'une mosaïque faite d'emprunts à Sénèque et surtout au *Thyeste* et à *Octavie :*

> N. Pardonnant un outrage on en excite deux (3).
> R. Des peuples vos sujets l'advis est au contraire.
> N. Ce que le prince approuve à son peuple doit plaire
> R. Quelle gloire de n'estre honoré que par feinte ! (4).
> N. Mais c'est une grandeur de l'être par contreinte.
> La louange et l'amour sont communs à chascun
> Mais de contreindre un peuple à tous n'est pas commun.
> Il n'appartient qu'aux grans. Les Roys sont craints de force
> Et les petits aimez par une douce amorce.
> R. Vous le serez comme eux n'aimant que la vertu.
> N. Cela sentiroit trop son courage abatu.
> Celuy ne règne pas qui son vouloir limite
> Aux Rois qui peuvent tout, toute chose est licite
> R. Un prince qui peut tout ne doit pas tout vouloir.
> N. Conformez-vous à Dieu dont la force est suprême.
> N. Dieu fait ce qu'il lui plaist et moy je fay de même,
>
> *Exstinguere hostem, maxima est virtus ducis* (5).
> (Satelles) *Fama te populi nihil* (6).

(1) *Troyennes*, v. 1160.
(2) *Juives*, v. 1931.
(3) *Juives*, v. 906 s.
(4) *Juives*, v. 915.
(5) *Octavie*, v. 445.
(6) *Thyeste*, v. 204.

Adversa terret ?
(Atreus) *Maximum hoc regni bonum est*
Quod facta domini cogitur populussui.
Tam ferre quam laudare.
(Satelles) *Quos cogit metus.*
Laudare, eosdem reddit inimicos metus
Atqui favoris gloriam veri petit
Animo magis quam voce laudari volet.
(Atreus) *Laus vera et humili sæpe contingit viro*
Non nisi potenti falsa. Quod nolunt, velint.
Rex velit honesta, nemo non eadem volet.
Inertis est nescire quid liceat sibi (1)..
(Néron) *Fortuna nostra cuncta permittit mihi* (2).
(Senèque) *Id facere laus est quod decet, non quod licet* (3).
(S) *Ut facta Superi comprobent semper tua* (4).
(N) *Stulte verebor ipse quum faciam Deos* (5).

Des maximes politiques répandues dans cette scène, on peut rapprocher celle de Nabuzardan :

... Un roy qui peut tout n'a qu'à se retenir,
Si quelqu'un l'a fasché de ne le trop punir (6).
— Quo plura possis, plura patienter feras (7).

Dans le détail, comme dans le plan, ce sont les imitations des *Troyennes* qui dominent. Garnier écrit les *Juives* la mémoire bourrée des souvenirs de cette tragédie de Sénèque : il songe si bien à elle qu'il reprend souvent des traits de sa propre *Troade*, largement copiée dans les *Troyennes* de Sénèque, et ainsi *Juives* et *Troade* invitent à de curieux rapprochements : l'imitation, dans les *Juives*, n'est plus alors qu'une imitation au deuxième degré, une variante sur un libretto bien connu. Quoi d'étonnant, puisque l'une et l'autre pièce sont surtout des lamentations de pauvres captives sur de « moiteuses rives ? » (8).

(1) *Octavie*, v. 453.
(2) — v. 451.
(3) — v. 454.
(4) — v. 448.
(5) Cf. *Hercule furieux*, 489. Quod Jovi, hoc regi licet.
(6) *Juives*, v. 277.
(7) *Troyennes*, v. 251.
(8) GARNIER, *Troade*, v. 282. *Juives*, v. 559

III

Les autres imitations

Tandis que dans ses tragédies antérieures, Garnier a su recourir aux tragiques grecs et n'a pas dédaigné de les imiter ou de leur faire des emprunts considérables, dans les *Juives* il ne paraît pas s'être beaucoup souvenu d'eux. M. Bernage (1) signale « des imitations assez nombreuses et ingénieuses d'Euripide et de Sophocle », mais n'en relève aucune. En réalité, Garnier, dans sa dernière tragédie, ne doit rien aux Grecs.

La scène même où Sédécias, les yeux crevés, le visage tout sanglant, reparaît pour entendre la prophétie qui doit terminer la pièce sur un grand espoir, n'est pas une copie de la dernière scène d'*Œdipe*. Dans le détail, une seule imitation est à relever. Le chœur des *Juives* oppose la situation misérable d'Amital prisonnière, à sa grandeur passée :

> Royne, mère des Rois de l'antique Sion
> Ores nostre compagne en dure affliction.... (2).

comme Hécube, dans *Euripide*, opposait elle-même sa condition présente à sa puissance d'autrefois :

> Ἄγετ' ὦ παῖδες, τὴν γραῦν πρὸ δόμων
> ἄγετ' ὀρθοῦσαι τὴν ὁμόδουλον
> Τρῳάδες, ὑμῖν, πρόσθε δ' ἄνασσαν (3)

ce que Garnier avait déjà traduit dans sa *Troade* :

> Compagnes qui naguère estiez l'honneur de Troye
> Et maintenant des Grecs estes la vile proye
> Soustenez moy le corps, rompu d'âge et d'ennuis;
> Esclaves maintenant avec vous je suis
> De Royne triomphante et de mère féconde... (4).

(1) Bernage. Robert Garnier, p. 110.
(2) *Juives*, v. 393.
(3) *Hécube*, v. 59 (Euripide).
(4) Garnier, *Troade*, III, I, v. 1225.

Ce rapprochement n'est pas suffisant pour qu'il y ait lieu de parler d'une influence des tragiques grecs sur les *Juives;* dans cette pièce, Garnier ne les a en aucune façon imités, il les a complètement oubliés.

Il ne semble pas non plus que d'autres influences littéraires aient pu s'exercer sur les *Juives;* l'influence de Sénèque domine toutes les autres, même celle de la Bible, et cette influence est à peu près exclusive.

***

Cette recherche des imitations de Garnier dans les *Juives* précise et rectifie sur quelques points les indications de M. Bernage. Dans la conception générale de la pièce, le souvenir des *Troyennes;* dans le détail, le souvenir de tout le théâtre de Sénèque sont très vivants dans l'esprit de Garnier au moment où il écrit les *Juives.* Incapable de créer seul ses personnages, il en fait des répliques de personnages de Sénèque; Nabuchodonosor a l'orgueil, la cruauté, l'impiété d'un Néron ou d'un Atrée; Amital, un des rôles les plus considérables, est une Hécube; l'un et l'autre empruntent souvent leurs pensées, leur langage aux personnages de Sénèque. L'imitation de Garnier dans sa dernière tragédie n'est pas assez souple encore pour qu'on n'y retrouve la trace bien nette imprimée sur son esprit par l'œuvre de Sénèque : il en aime les maximes, les comparaisons, les clichés de style, les défauts aussi bien que les qualités: il l'a si bien présente à la mémoire qu'à tout instant il en apparaît dans sa pièce comme des lambeaux. Et, quand il n'imite plus Sénèque d'une façon aussi littérale, c'est encore Sénèque qu'on retrouve dans ces dialogues où le vers s'oppose au vers, dans la prolixité des récits, précédés de multiples précautions oratoires, dans l'exubérance et le coloris grossier des descriptions.

Si l'on met à part quelques trouvailles de détail, intéressantes et parfois dramatiques, l'originalité de Garnier n'apparaît réelle que dans les tirades religieuses, à peine animées d'un souffle biblique, dans les récits et les chœurs.

M. Bernage a donc eu raison de signaler l'influence considérable de Sénèque sur les *Juives* : elle est telle que la formule pouvant le mieux rendre compte de la pièce serait assurément celle-ci : une tragédie très voisine des *Troyennes*, de Sénèque, semée de souvenirs du tragique latin, mais dans laquelle l'inspiration religieuse se substitue généralement à l'inspiration païenne. S'il est curieux de voir Garnier, dans une pièce biblique, s'inspirer à peine de la Bible, et se souvenir au contraire sans cesse de l'œuvre dramatique de Sénèque, nul fait n'est plus capable de montrer combien cette œuvre fut admirée par nos premiers tragiques et quelle influence considérable elle a eu sur leurs pièces, étouffant trop leur originalité.

B. Georgin.

NUOVE CORREZIONI AI TESTI DI BONIFACIO CALVO

I componimenti di Bonifacio Calvo sono stati editi da M. Pelaez, *Giorn. stor. d. lett. ital.*, XXIX, 318 sgg. — Alcune ottime correzioni suggerì O. Schultz-Gora nella *Zeitschrift* del Gröber, XXI, 571-572. Altri emendamenti costituiscono l'oggetto di questa breve nota, per la quale si utilizza il ms. *a*, che mostra di riattaccarsi in tutto alla fonte di I e K [1].

II, vv. 1-4.

> Er quan vei glassatz los rius
> el freitz es enics e fers,
> que *torz* e fen, sech' e trencha,
> chant eu trop miels qu'en abril...

I mss. dànno *totz* (I Ka), ma sul primo *t* di *a* il correttore (Piero del Nero) ha posto un *c*, il che significa che l'originale di *a* leggeva : *cotz*. Credo che *cotz* si debba conservare anzi tutto per la correlazione dei verbi nel v. 3 (*cotz* corrisponde a *sech'* e *fen* a *trencha*) e poi perchè è molto probabile che questo *cotz* sia un ricordo classico (*frigus urit*). Oltre a ciò, si pensi che allo spirito umano il « freddo » e il « caldo » si presentano talmente connessi fra loro, che in moltissime lingue la radice ne è la medesima. Cfr. Trombetti, *L'unità d'origine del linguaggio*, Bologna, 1905, 164-165 (2).

XV, 41-43.

> Vai dir, sirventes noveus,
> *Celleis, cui sui miels*,
> qel bes quem fai, ecc.

[1] Lo studio dei mss. e delle loro lezioni conduce alla conclusione che Bonifacio Calvo e Lanfranco Cigala abbiano, essi medesimi, dato l'ultima mano al loro canzoniere. In tutti i codici l'ordine delle poesie è lo stesso, e le varianti dipendono dalla maggiore o minore abilità dei copisti.

(2) Sul prov. *coire* (Rayn. *cozer*) si v. Levy, *S. W.*, I, 276.

Pelaez non avverte che il v. 42 manca di una sillaba. Rochegude aveva proposto : *a cellei cui soi miels sieus*. Si legga con *a* : *celeis cui sui miels qe mieus*.

XVI, 72.

Qu'il o vueill' en grat prendre

Questo verso ha una sillaba di meno, come hanno osservato Appel (*Chrest.* nº 38) e Schultz-Gora, *Ztf.* cit., 572. La lezione di *a* lo corregge, poichè prima di *ueill* si ha *deinhee*, cioè *deinhe e vueill'*. Schultz-Gora ha giustamente osservato che B. Calvo si comporta con molta libertà rispetto alla cesura (p. 573); ma qui si potrebbe anche sopprimere l'-*e* di *deinhe*. Il verso in *a* suona dunque : *qel deinhe e ueill en grat prendre*.

XVIII, 8.

Sobrera totz cels per cui mal en pren.

Secondo il Pelaez, I K darebbero questo verso così : *sobran totz cels per cui mal en pren ;* ma io dubito molto dell' esattezza di questa lezione, poichè *d* (c. 271ª), che è copia di K, ha invece : *Sobran atotz cels per cui mal pren*, cioè, non ha *en* e legge *a totz*. Non ho modo di vedere I e K, ma fondandosi su *d*, si può quasi essere sicuri, come dico, che la loro lezione deve essere identica a quest'ultima riportata. La correzione di *Sobran* in *sobrera* è già nella *Crest.* del Bartsch, 275 [1].

Il ms. *a* ha : *sobrari atotz*, ove *ri* è di mano del correttore. Accettando questa lezione *sobraria totz*, inutile aggiungere dopo : *en*.

GIULIO BERTONI.

[1] [Nella nuova edizione, curata dal Koschwitz e dal Wechssler 1904, col. 301 si legge infatti : *Sobran atotz* I Kd, *en* manque I Kd.]

NOTES SUR RAOUL DE CAMBRAI

Après avoir reposé pendant un quart de siècle, la question des origines de *Raoul de Cambrai* a été réveillée par la polémique retentissante entre M. Bédier et M. Longnon (1). Dans son dernier article, M. Longnon exprimait la crainte que la question ne fût peut-être pas susceptible de solution certaine (2), et si je me permets, malgré cela, de reprendre un sujet, dont je m'étais déjà occupé il y a deux ans, à un point de vue à la vérité très spécial (3), c'est que le désir de me former une opinion motivée sur le point débattu entre M. Bédier et M. Longnon m'a amené à faire, pour mon compte, des recherches sur les origines de *Raoul de Cambrai* et que leur résultat m'a paru assez assuré pour être soumis aux historiens de la littérature française.

1. *La question préalable des archaïsmes juridiques*

Cette question ne préjuge évidemment pas de la solution définitive, je veux dire que l'absence d'archaïsmes juridiques dans la chanson conservée laisse entière la question des origines de la geste. Mais il est clair que

(1) Les articles de M. Bédier, publiés dans la *Revue historique*, ont été réimprimés dans ses *Légendes épiques*, II, p. 319 sqq. et p. 415 sqq. Les articles de M. Longon ont été insérés dans *Romania* 37, p. 193 sqq. et 491 sqq. ; 38, p. 219, sqq.

(2) *Rom.* 38, p. 222.

(3) *Revue des langues romanes*, 1907, p. 237 sqq. — En me reprochant d'avoir tiré de mon étude des conclusions qu'elle ne comportait pas, M. Paul Meyer (*Rom.* 37, p. 470) a dû être trompé par une des phrases du début de mon article, où je donnais mon adhésion à la théorie de M. Bédier. Je croyais alors, sans restriction, à la thèse soutenue dans les *Légendes épiques*, mais je me suis bien gardé de tirer de mes recherches des conclusions sur les origines de la chanson. Je me suis borné à constater que cette chanson ne portait aucune trace d'archaïsmes juridiques.

si les allusions juridiques du poème reflétaient un état de droit archaïque, la thèse de M. Longnon recevrait un appui considérable. Les conclusions négatives qui se dégageaient de l'étude que j'ai publiée à ce sujet en 1907 ont été récemment contestées par M. Jacques Flach dans un article où il a cru pouvoir me traiter de béjaune (1). Je ne crois pas qu'il faille être historien du droit pour apprécier la valeur des objections de M. Flach: une connaissance élémentaire des institutions du moyen âge y suffirait amplement. Comme toutefois certains de mes lecteurs peuvent être complètement étrangers à l'histoire juridique du moyen âge, je me vois obligé, à mon grand regret, de discuter les critiques de mon éminent contradicteur (2).

1° J'ai dit que l'hommage purement personnel, dont on trouve une trace dans la chanson, étant encore fréquent sous Philippe-Auguste, ainsi que le prouve la manière dont ce souverain lève la dîme saladine, il ne saurait passer pour un trait archaïque (p. 245 sqq, tirage à part p. 11 sqq). M. Flach réplique qu'au XIIe siècle, cet hommage « se rencontrait, mais à titre d'exception, tandis qu'il est la règle dans la chanson de *Raoul* et qu'il était la règle dans la réalité historique, non seulement au Xe siècle, mais au XIe siècle ». Comme parmi les nombreux

(1) *Journal des Savants*, 1909, p. 122 sqq. — C'est un privilège des gens très âgés, que de pouvoir dire impunément des impertinences aux personnes qui ne comptent que trente ans. Je vois d'autant moins d'inconvénients à ce que M. Flach jouisse, par anticipation, de cette prérogative, que je comprends assez bien qu'il doit m'en vouloir de la campagne que j'ai menée, dans la *Revue générale du droit*, contre la singulière ignorance dont font preuve, en matière historique, ses confrères, les professeurs de droit dans les Facultés françaises. Je suis toutefois un peu plus étonné: 1° que M. Flach ait cru pouvoir traiter (*Revue historique* 86, p. 137) de la même façon que moi, M. Louis Halphen, un savant dont il est très loin d'égaler le mérite ; 2° qu'il oublie qu'il y a vingt ans, alors qu'il avait à peine dépassé l'âge que M. Halphen et moi nous avons aujourd'hui, il a attaqué, avec une vivacité extrême, M. Hermann Fitting, plus âgé à cette époque que n'est M. Flach à l'heure actuelle.

(2) J'y suis tenu d'autant plus que M. Longnon (*Rom.* 38, p. 251, n. 1) semble faire état de l'opinion de M. Flach.

personnages de la chanson, Bernier est le seul qui semble ne pas être chasé, je conclus que c'est par antiphrase que M. Flach parle de la règle de l'hommage personnel dans le poème, et je glisse sans appuyer sur cette petite liberté de style (1).

2° J'ai dit que dès la deuxième moitié du Xe siècle au plus tard une concession féodale est réputée être faite, en l'absence de stipulations contraires, à titre héréditaire, et que par conséquent, la chanson eût-elle fait allusion au principe de l'hérédité, cela ne saurait constituer une preuve de l'existence d'un poème contemporain de Louis d'Outre mer (p. 257 sqq., tir. 17 sqq.). M. Flach observe d'abord que « c'est reprendre sous une forme nouvelle la vieille thèse condamnée que l'hérédité des fiefs a été introduite *légalement* (2) au IXe siècle ». Ce reproche me surprend. Comment M. Flach a-t-il pu me prêter l'absurde idée d'une *loi* sur l'hérédité des fiefs, alors que p. 259 (tir. 25), note 1, ne devait lui laisser aucun doute qu'il ne pouvait entrer dans mon esprit de commettre une telle monstruosité? En me la prêtant gratuitement, M. Flach a-t-il voulu me rendre ridicule ? Je me refuse à le croire, mais tout en ne doutant pas de la bonne foi de mon contradicteur, je me permets de protester très énergiquement contre sa désinvolture.

(1) En note, M. Flach (p. 123) fait remarquer à ses lecteurs qu'il avait été le premier à établir la « règle » de l'hommage purement personnel au XIe siècle (dans le tome II de ses *Origines de l'ancienne France*). J'ai cherché vainement, dans le volume, la page à laquelle l'auteur fait allusion. Je constate, par contre, que : 1° p. 498, note 2, il renvoie aux « exemples innombrables de fiefs répartis entre les parents du suzerain » ; 2° p. 513, il considère la tenure comme l'élément principal de ce qu'il appelle la vassalité roturière, dont il fait dériver le fief militaire (*sic*) ; 3° p. 514, il déclare ce fief « infiniment répandu » aux Xe et XIe siècles. — Entre les « innombrables » fiefs nobles et les fiefs roturiers « infiniment répandus », il est difficile d'imaginer la « règle » de l'hommage purement personnel. Mais M. Flach sait-il lui-même quelle idée il se fait au juste de la vassalité au XIe siècle? Cf. l'opinion de M. Heinrich Brunner sur l'ouvrage de M. Flach, opinion rapportée plus loin, dans la note finale de ce chapitre.

(2) Souligné par l'auteur.

Cette singulière remarque faite, M. Flach continue : « Il faudrait prouver — et on ne le prouve d'aucune manière — que toute reprise de fief qui se rencontre au Xe siècle et au XIe siècle était basée sur une *convention expresse*, sur une *stipulation spéciale* ». Ce défi doit être le résultat d'une illusion sur l'état de notre documentation. L'histoire des fiefs aux Xe et XIe siècles ne nous est connue, pour la plupart, que par des sources narratives, qui s'abstiennent de donner des indications sur les clauses particulières des actes d'inféodation. Je ne mentionne que pour mémoire que nous sommes très loin de connaître avec précision les généalogies de toutes les familles féodales et que nous ne sommes pas mieux renseignés sur l'étendue exacte des possessions de chaque vassal. Comment peut-on songer, dans ces conditions, à établir la situation juridique de chaque possesseur de fief ? Pour retracer l'histoire juridique de chaque fief, il faudrait d'abord posséder une suite ininterrompue de chartes. Combien de fiefs sont-ils dans ce cas ?

J'ai prouvé ce que j'avançais par le texte de Richer et par l'allusion tacite (p. 259, tir. 25) au capitulaire de Quierzi, qui, tout en n'ayant point introduit l'hérédité des fiefs, la suppose établie, de l'avis de tous les historiens allemands (1). Comment M. Flach ne s'en est-il pas aperçu ? Est-ce qu'il n'aurait pas compris mon allusion ? Ignorerait-il la portée que tout le monde, avec M. Brunner, reconnaît au capitulaire ? Je suis presque tenté de le croire.

Le plus étrange dans cette discussion, c'est que M. Flach, qui date la chanson du XIe siècle et la croit originaire de Cambrai, m'objecte l'opinion de M. Parisot, qui dit qu'en Lorraine (c'est-à-dire aussi dans le Cambrésis) les successeurs évincés de leurs fiefs défendaient « les armes à la main ce qu'ils considéraient comme leurs biens ». Je ne saurais désirer une reconnaissance plus éclatante de ma thèse Je n'ai jamais nié — ai-je besoin de le dire ? — que le XIe siècle ait connu des usurpations. Mais j'estime — et ce n'est pas une opinion qui me soit

(1) Il me suffira de citer H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, II, p. 256 texte et note 69.

personnelle, — qu'une époque qui reconnaît dans le vol une atteinte à l'ordre établi, n'ignore pas complètement le droit de propriété. M. Flach aurait-il voulu que les barons évincés s'adressassent aux tribunaux ? Je n'ose le penser. Il y a huit ans que mon confrère en béjaunerie, M. Louis Halphen, a prouvé qu'il ne saurait être question de tribunaux stables au XIe siècle (1). Et puisque M. Flach parle de Cambrai — terre d'Empire, — comment a-t-il pu oublier certaine politique de Conrad le Salique, dont il est question dans tous les manuels ? (2).

3° M. Flach a éprouvé le besoin de faire montre de ses connaissances feudistiques, car il se refuse très énergiquement à admettre que la question de l'hérédité des fiefs ne soit pour rien dans la chanson, comme je l'ai soutenu. Il me reproche une double erreur. Pour ce qui est de la saisie de Cambrai, il ne nie pas qu'elle ne soit l'exercice du droit du seigneur d'imposer le mariage à la veuve féodale, baillistre de ses enfants. Mais il remarque que l'exercice de ce droit « n'aurait pu avoir un caractère dramatique, si le principe de l'hérédité avait été déjà pleinement acquis. Pour que le droit de garde soit odieux, il faut qu'il se combine avec le droit de mariage, en vue de dépouiller les enfants mineurs, et une telle spoliation n'est réalisable que si leur droit de succession au fief n'est pas encore assez énergique pour leur permettre de rentrer en possession de leur bien ». Je ne doute point que plus d'une veuve verrait avec joie s'imposer une consolation immédiate avec un nouvel époux, mais j'estime qu'un poète ne fait pas preuve d'extravagance en supposant que son héroïne se révolterait à la seule pensée de « laisser le mâtin prendre la place du lévrier », quand même ses enfants ne devraient pas être définitivement spoliés. Mais M. Flach est, je crois, poète à ses heures, et il doit s'entendre mieux que moi aux questions purement littéraires. Acceptons donc son point de vue et bornons-nous à lui « partir un jeu ».

(1) *Revue historique* 77, pp. 279-307. Ce qui y a été établi pour l'Anjou vaut pour toute la France, voy. *Rev. histor.* 97, p. 290, note 3.

(2) Je me borne à renvoyer à Schroeder, *Deutsche Rechtsgeschichte* [4] p. 412 (La cinquième édition n'est pas à ma disposition.)

Ou bien les enfants n'ont aucun droit à la succession de leur père, et alors l'attribution définitive des biens du défunt à leur parâtre, n'étant pas une atteinte à leurs droits, n'a aucun caractère dramatique. Ou bien ils y ont un droit très ferme, et alors cette attribution, étant une spoliation inqualifiable, devient odieuse. Ou je me trompe fort ou le premier reproche de M. Flach s'explique par son goût, déjà constaté, pour l'antiphrase. Passons à la seconde objection de M. Flach.

1° J'ai prouvé que la saisie du Vermandois étant représentée dans la chanson et dans la Chronique de Waulsort comme une injustice, cet épisode ne pouvait pas être invoqué à l'appui de l'hypothèse que, dans la légende de Raoul, l'hérédité des fiefs n'était pas encore admise (p. 253 sqq., tir. 19 sqq.). J'ai eu, paraît-il, tort de m'appuyer sur la chronique de Waulsort : elle n'a rien à faire avec la légende. J'admettais avec tout le monde le contraire, mais M. Flach pourrait se fâcher, si je prenais la liberté de le prier de prendre connaissance d'un texte avant de s'aviser d'en parler. Je suppose donc qu'en racontant la biographie du comte Ibert, le chroniqueur utilise la légende de Tristan et d'Iseut la Blonde. Il n'en subsiste pas moins que, pour le jongleur, les fils Herbert ont été dépouillés injustement. Je l'ai établi aux pp. 254-256 (tir. 19-22) de mon article, et si M. Flach m'avait fait l'honneur de parcourir mon étude avant de tancer M. Bédier de s'être laissé influencer par elle (1), ce petit détail n'aurait certainement pas échappé à son attention vigilante.

Désirant pousser ma démonstration aussi loin que possible, je me suis volontairement placé dans les conditions les plus défavorables à ma thèse, en examinant, à titre subsidiaire, l'hypothèse où la chanson primitive aurait fait abstraction du caractère injuste (commun à deux versions) de la saisie du Vermandois. J'ai expliqué que dans ce cas-là même, il ne fallait pas parler de l'hérédité des fiefs, mais du formalisme juridique, si l'on voulait absolument

(1) Bien à tort, soit dit en passant, l'étude de M. Bédier ayant été rédigée et livrée à l'impression deux ou trois mois avant que j'eusse commencé la mienne.

y voir une allusion à l'état du droit contemporain (p. 257 sqq., tir. 23 sqq.). Avec sa désinvolture ordinaire, M. Flach me prête l'idée d'avoir fait de cette hypothèse surérogatoire le pivot de ma démonstration, et croit ensuite réfuter mon raisonnement en observant avec malice que j'admets que l'ancien droit français était empreint « d'un formalisme aussi rigoureux que celui des *legis actiones* ». Il y a plus de quarante ans que M. Heinrich Brunner a démontré que l'ancien droit français témoignait d'un formalisme on ne peut plus rigoureux (1). Il y a dix ans que les échos de sa découverte ont commencé à filtrer dans les manuels français. J'ai le ferme espoir que M. Flach n'entreprendra pas le volume IV des *Origines de l'ancienne France* avant de s'être familiarisé avec cette notion capitale qu'un étudiant de première année serait inexcusable aujourd'hui d'ignorer.

J'ai terminé l'examen des objections de mon contradicteur. Les pages que M. Flach vient de consacrer à *Raoul de Cambrai* ne sont peut-être pas les meilleures qu'il ait écrites. Mais ce ne sont assurément pas les pires. Cela nous fait un devoir de les juger avec indulgence (2).

2. *Raoul de Goui = Raoul de Cambrai ?*

Nous savons fort peu de chose de Raoul de Goui, le prototype du Raoul épique. La seule mention historique le concernant est très brève. On lit dans les *Annales* de Flodoard, à l'année 943, le passage que voici :

(1) *Wort und Form im altfranzosischen Prozesse*, réimprimé dans *Forschungen z. deutsch. und franz. Rechtsgeschichte.*

(2) M. Flach ajoute que ses conclusions dérivent « d'un examen approfondi » de la question, et c'est précisément cette affirmation qui semble avoir fait impression sur M. Longnon. Je prends la liberté de faire remarquer à M. Longnon que c'est après s'être également livré à un examen très approfondi des sources (voy. la lettre déjà citée de l'auteur à la *Revue historique*, concernant M. Halphen) que M. Flach a écrit les *Origines de l'ancienne France*, un livre dont un maître très indulgent, M. Heinrich Brunner a dit (*Deutsche Rechtsgeschichte* II, p. 271, note 82), qu'il « enthaelt mehr Deklamation als greifbare Resultate ».

Heribertus comes obiit, quem sepelierunt apud S.-Quintinum filii sui ; et audientes Rodulfum, filium Rodulfi de Gaugiaco, quasi ad inuadendum terram patris eorum aduenisse agressi eundem interemerunt. Quo audito, rex Ludouuicus ualde tristis efficitur. (Ed. Lauer, p. 87.)

Sur le père de Raoul II, Raoul Ier de Goui, le même Flodoard nous donne le renseignement suivant qu'il rapporte à l'année 925 :

Hugo, filius Rotberti, pactum securitatis accepit a Nordmannis, terra filiorum Balduini. Rodulfi quoque de Gaugeio atque Hilgaudi extra securitatem relicta. (*Annales*, éd. cit., p. 32.)

A cette mention, on en ajoute généralement deux autres que Flodoard rapporte, en ses *Annales*, aux années 923 et 926, et qui concernent, l'une une expédition faite conjointement avec le comte Ingobran et les fidèles d'Herbert contre les Normands, l'autre la mort du comte Raoul, fils d'Héluis, beau-fils de Roger Ier, comte du Laonnais (1). Il ne me semble pas toutefois très certain qu'il faille identifier ce personnage avec Raoul Ier de Goui. Le nom de Raoul est fort répandu au Xe siècle, et on observera que Flodoard parle, aux années 925 et 943, d'un Raoul auquel il s'abstient de donner le titre comtal et qu'il croit devoir désigner par la simple indication de sa terre, alors qu'il qualifie le fils d'Héluis comte (sans indiquer quel comté il administrait), en ajoutant, sans doute pour mieux le distinguer de ses homonymes, l'indication de ses relations d'alliance avec Roger Ier de Laon. Cette différence dans la désignation est d'autant plus significative qu'un *pagus*, dont un *Gaugiacus* serait le chef-lieu, est inconnu aux géographes (2).

Un troisième renseignement qu'on a coutume de rapporter à Raoul de Goui doit être également écarté. Les obituaires cambraisiens, dont le plus ancien est du der-

(1) Ed. cit., p. 15 et p. 36.

(2) La question de savoir si le beau-fils de Roger est le même personnage que le comte Raoul qu'on voit figurer, conjointement avec Haganon, dans un diplôme de Charles le Simple du 8 septembre 921 pour Maroilles, diplôme cité par M. Longnon, *Raoul de Cambrai*, Introd. p. XVII, note 1, peut rester indécise.

nier quart du XIe siècle (1), notent, à la date du 23 septembre, le décès d'une comtesse Alais, mère d'un Raoul (2). Il n'y a aucune raison d'identifier avec l'adversaire des fils Herbert ce fils de comtesse, dont il n'est même pas assuré qu'il ait vécu au Xe siècle (3) : comme je l'ai dit, il y a un instant, rien n'est plus commun que le nom de Raoul. Si l'on a vu dans cette comtesse Alais la mère de Raoul de Goui, c'est que Raoul de Cambrai est, dans la chanson, le fils d'Aalais, sœur du roi Louis, épouse de Raoul Taillefer. Mais interpréter des textes historiques à l'aide des textes poétiques, dont on cherche précisément à établir l'historicité, c'est commettre une pétition de principe des plus caractérisées (4).

Il ne nous reste, en résumé, sur Raoul de Goui et son père que les deux témoignages transcrits au début de ce chapitre. Examinons-les en tâchant de déterminer en quelle mesure ils confirment ou infirment les données épiques. La première question est naturellement celle de l'identification géographique de Goui. On sait que M. Longnon y voit Goui-en-Arrouaise, alors que M. Vanderkindere, suivi par M. Ph.-Aug. Becker, se prononce en faveur de Goui-en-Ostrevant (5). Cette dernière identification vient d'être écartée par M. Longnon, qui fait observer que Goui-en-Ostrevant fait, depuis 877, partie des possessions de l'abbaye de Marchiennes (*loc. cit.*). Pour ce qui est de sa propre identification, M. Longnon fait d'abord

(1) Longnon, *Rom.* 38, p. 227.

(2) Sur un document baptisé du nom de « charte de l'évêque Liébert », mentionnant cette comtesse, voy. *infra*, chap. 6.

(3) Puisque la plus ancienne mention le concernant est seulement de la fin du XIe siècle.

(4) Il est très caractéristique pour l'empire qu'exercent les idées longtemps reçues même sur ceux qui les combattent avec acharnement, que M. Bédier, *Lég. épiques*, II, p. 382 sq., ne fait aucune difficulté d'identifier, sur la foi de la chanson, cette Alais avec la mère de Raoul II de Goui.

(5) L. Vanderkindere, *Formation territoriale des principautés belges*, I, p. 56; Ph. Aug. Becker, *Zeitschrift f. rom. Ph.* 32, p. 750 sq. L'exposé le plus complet de l'opinion de M. Longnon se trouve *Rom.* 38, p. 222 sqq. ; c'est à ces pages que je me réfère par la suite.

valoir la situation stratégique de Goui-en-Arrouaise, permettant d'y voir le siège d'une forteresse féodale, ce qui constitue, d'après lui, la condition indispensable pour qu'un seigneur médiéval ait pu joindre la désignation de Goui à son nom, et écrit ensuite : « entre tous les Gouy de France et de Belgique, je n'ai point hésité un moment : celui dont le héros était originaire ne saurait être que Gouy, village situé à l'extrémité du Cambrésis, au milieu d'une vaste région forestière, l'Arrouaise, dont les habitants sont présentés par le poète comme les vassaux du jeune Raoul de Cambrai » (p. 222 sq.).

Si je comprends bien la pensée de M. Longnon, sa considération théorique veut dire que l'on désignait les gens, au moyen âge, par l'indication du lieu de leur résidence habituelle, et qu'il est de bonne méthode de n'admettre comme résidence d'un guerrier qu'un château-fort. Ainsi comprise, la remarque me paraît excellente. Quoique la vérification en soit malaisée aujourd'hui (1), il est certain qu'un guerrier cherchera à établir son quartier général non en rase campagne, mais dans un petit centre stratégique qu'il fortifiera, si toutefois il ne le trouve pas déjà fortifié. Ceci admis, je remarque que si Goui-en-Arrouaise répond parfaitement à la condition qui vient d'être exposée, cette identification n'en a pas été moins inspirée à M. Longnon, de son propre aveu, par les indications contenues dans la chanson de geste. Il n'a pas hésité, dit-il, à identifier *Gaugiacum* de Flodoard avec un village situé en Arrouaise, dont les habitants sont présentés par le poète comme les vassaux de Raoul. Pour nous, cette considération, qui se ramène à une pétition de principe, est sans valeur. Un *Gaugiacum* historique ne peut être identifié qu'en vertu de considérations historiques. Tant mieux si l'identification s'accorde avec les données épiques, tant pis si elle les

(1) Il faudrait, pour cela, pouvoir identifier sûrement tous les noms de lieux qu'on rencontre accolés aux noms des barons féodaux, chose difficilement réalisable, quand on considère le nombre de localités disparues sans laisser de traces, et celui, également imposant, de noms si répandus qu'en l'absence d'autres renseignements le choix est rendu fort embarrassant.

contredit; pour l'interprétation du texte de Flodoard, la chose nous est indifférente. Nous admettrions Goui-en-Arrouaise, si c'était l'unique Goui répondant à la condition stratégique postulée avec raison par M. Longnon. Mais ce n'est pas le cas. Ce nom, si commun dans le Nord, est attesté pour plusieurs localités situées en bordure ou à peu de distance d'une grande voie de communication. Je me borne pour l'instant à citer Goui-lès-Piéton (cant. de Seneffe, arr. de Charleroi, prov. Hainaut, Belgique), dont le territoire est traversé par une ancienne voie romaine.

Il y a même plus, nous devons rejeter absolument Goui-en-Arrouaise, puisque cette identification heurte de front ce que Flodoard nous rapporte, à l'année 925, de Raoul Ier de Goui. Au témoignage de l'annaliste, la terre de ce baron fut exceptée, avec celles des comtes de Flandre, de Boulogne et Thérouanne et de Ponthieu, du *pactum securitatis* conclu entre Hugues le Grand et les Normands. Outre la bizarrerie de la mention du petit pays d'Arrouaise à côté de vastes régions non limitrophes possédées par les fils de Baudouin II et Helgaud, il convient d'observer que Hugues ne disposait d'aucune autorité dans le comté de Cambrésis, où est située l'Arrouaise (1). M. Longnon est loin de méconnaître la gravité de cette objection; bien mieux, c'est à lui que revient le mérite de l'avoir signalée pour la première fois (2). Il croit cependant pouvoir l'écarter en qualifiant cette mention de la terre de Raoul de Goui parmi les pays exceptés du traité d'inexplicable. Je crains que cette manière de triompher de la difficulté n'en soit pas une. Accepter, pour expliquer un texte historique, une identification qui le rend inexplica

(1) Vanderkindere, *loc. cit.;* cf. Bédier, *op. cit.*, p. 360 sq.

(2) On peut même dire que le passage précité de M. Vanderkindere n'est que le développement de la pensée que M. Longnon exprime, avec sa concision habituelle, à la page XVII de l'Introduction de *Raoul de Cambrai:* « Ses terres [de Raoul de Goui], on ne sait pourquoi, furent exceptées deux ans après (925), ainsi que le comté de Ponthieu et le marquisat de Flandre, de l'armistice que le duc de France, Hugues le Grand, conclut alors avec les Normands. »

ble, c'est avouer l'insuccès de l'identification. Est-ce qu'il n'existerait pas d'autres Goui dans les conditions stratégiques requises qui s'accordassent mieux avec le texte de Flodoard ? Je trouve une Butte de Goui (communes de Cahon et de Cambron, Somme), sur la rive gauche de la basse Somme, à proximité de la route d'Eu à Abbeville, et limitrophe du *pagus Pontiuus* administré par Helgaud. Dans le même département (arr. d'Amiens, cant. d'Hornoi) est située la commune de Goui-l'Hôpital, près de laquelle passe la route d'Abbeville à Beauvais. M. Longnon, qui connaît mieux que personne la topographie de la France, ne serait pas embarrassé d'ajouter à ces localités plusieurs autres que ma maladresse, jointe à une vue assez médiocre, m'empêchent de découvrir sur les cartes (1). S'il n'en a indiqué aucune, c'est que son désir de trouver un Goui s'accordant avec les données épiques lui a fait fixer d'emblée son choix sur Goui-en-Arrouaise et perdre un peu de vue qu'il s'agissait d'interpréter le texte historique de Flodoard et non le texte poétique de *Raoul de Cambrai*, lequel ignore d'ailleurs Goui. Il serait du reste superflu de rechercher tous les Goui, existants ou disparus, qui s'accorderaient avec le texte de Flodoard. Pour les besoins de cette étude, il suffit d'observer que Raoul de Goui ne saurait être cherché dans le Cambrésis (2).

(1) Il convient aussi de remarquer que Goui étant un vocable très commun dans la toponymie du nord de la France, il a pu exister et il existe peut-être encore, quelques localités de ce nom, remplissant les conditions voulues, que les cartes n'indiquent pas.

(2) M. Bédier, qui s'abstient de prendre parti sur *Rodulfus de Gaugiaco*, dit, p. 361, que si *Gaugiacum* ne pouvait pas être identifié avec une localité du Cambrésis, il serait acquis que la légende procède d'une fausse interprétation du texte de Flodoard. C'est aller un peu trop vite en besogne. On peut parfaitement imaginer, et la tentative en a été faite (Vanderkindere, *loc. cit.*, cf. Lauer, *Annales de Flodoard*, p. 87, n. 2), que le souvenir de Raoul de Goui a été confondu dans la légende *populaire*, avec celui du comte Raoul, frère de Baudouin II de Flandre, qui périt en 896 sous S.-Quentin.

3. *Probabilité de l'origine livresque de la légende*

La mort de Raoul II de Gouy n'avait pas frappé les esprits des contemporains. Flodoard la rapporte en ses *Annales*, mais il omet de la mentionner dans l'*Histoire de l'église de Reims*, bien que cette mention n'y eût pas été déplacée, un des fils Herbert étant archevêque de Reims, et quoique Flodoard y parle bel et bien de la mort d'Herbert (IV, 30). Les autres historiographes ne parlent pas davantage de cet événement (1). Herbert était pourtant un personnage non seulement très important,mais encore fameux de son temps : la légende s'est emparée de lui de bonne heure (2). Si l'incursion de Raoul a passé presque inaperçue, c'est que sans doute les contemporains jugeaient cet incident, survenu au lendemain de la mort d'Herbert, sans importance, qu'ils le considéraient comme un événement banal, impropre à retenir leur attention. Et cela paraît exclure l'hypothèse des origines populaires de la légende de Raoul de Cambrai, je veux dire d'une chanson prenant source dans les événements mêmes et se transmettant de génération en génération jusqu'au XIIe siècle, date de la plus ancienne version conservée de la légende (Chronique de Waulsort) (3).

Les versions conservées sont du reste si peu d'accord avec l'histoire qu'on a peine à s'imaginer comment elles auraient pu procéder des événements de 943. M. Bédier a dressé une longue liste des contre-sens historiques contenus dans la chanson (4). Tout n'y est évidemment pas également décisif : les petites bévues comme celles que

(1) Je ne fais pas, bien entendu, état d'assez nombreux témoignages, colligés dans l'Introduction de *Raoul de Cambrai*, qui dérivent tous de la chanson. Ils prouvent la popularité du poème aux XIIe et XIIIe siècles, mais ne valent rien comme témoignages de la connaissance du fait historique. — Le silence d'un Richer est, au contraire, d'un grand poids.

(2) Lauer, *Louis IV d'Outremer*, p. 292 sq.

(3) Cette remarque me dispense d'examiner la théorie de la contamination de Raoul de Gouy, par le comte Raoul, frère de Baudouin II de Flandre (*Supra*, p. 112, note 2).

(4) *Légendes épiques* II, pp. 364-372.

M. Bédier note aux n°s 4 et 8 de sa liste, sont anodines. Au cours des siècles, une jeune sœur de Louis IV pourrait fort bien se transformer en une vieille femme, dont la figure, au surplus, se prête mieux pour certaines scènes à effet; les bourgeois usurpant la place des serfs se comprennent à merveille pour qui considère combien il est difficile de conserver fidèlement de petits détails insignifiants d'un récit archaïque. Il serait puéril d'exiger qu'un jongleur du XIIe siècle n'adaptât pas le décor au milieu ambiant : le roman *d'Enéas*, avec ses chevaliers et ses vassaux, aurait dû empêcher M. Bédier de se formaliser des bourgeois de *Raoul de Cambrai*. Mais en éliminant même de la liste de M. Bédier tout ce qui s'explique plus ou moins bien par des altérations subies au cours de deux siècles, il faut convenir que ce qui en reste l'autorise à qualifier le poème de farrago de bévues historiques (p. 373). Et cette liste, ne l'oublions pas, ne contient pas le contresens principal, la transformation inexplicable de Raoul de Goui en un chimérique comte de Cambrai ou de Cambrésis !

En dépit de ces incohérences, le rapprochement de Raoul de Cambrai, fils de Raoul Taillefer avec Raoul, fils de Raoul de Goui s'impose. Comme le dit fort bien M. Bédier (p. 354), les quatre lignes de Flodoard concernant Raoul II de Gouï sont comme un sommaire de la chanson du geste. Pour expliquer cette concordance, M. Bédier a supposé que la légende procédait du texte de l'annaliste. J'aurai à revenir sur cette hypothèse; pour le moment, je me borne à noter un fait qui semble corroborer l'opinion de M. Bédier.

Les fragments récemment découverts d'une version de *Raoul de Cambrai*, que M. A. Bayot croit, pour des raisons valables, reproduire avec plus de fidélité l'original commun que le manuscrit de Paris, nous fournissent le renseignement suivant :

125. Pour ceste guerre passerent Sarrasin
Avuec Gourmont, le riche barbarin,
Par le conseil Ysembart le meschin

Que Loeys en fist aler frarin.
Cis Ysembars estoit germain cousin
Raoul l'enfant, celui de Cambresin (1).

Cette association de la légende de Raoul de Cambrai avec celle de Gormond et Isembard est fort bien attestée : Gautier Map, Giraud de Barri (2) et Philippe Mousket (3) lient ensemble les deux légendes: *Loher et Maller* contient aussi une trace de cette union (4). Nous n'avons pourtant aucun témoignage que l'action de *Gormond et Isembard* ait jamais été liée à celle de *Raoul de Cambrai*. Tout semble se réduire à une explication de la guerre normande par les guerres vermandisiennes; *Raoul de Cambrai* paraît avoir été conçu comme le prologue de *Gormond et Isembard*. Or, cette dernière chanson est très ancienne : la Chronique de Centule l'atteste pour le XIe siècle, une époque pour laquelle nous n'avons aucun témoignage de l'existence de *Raoul de Cambrai*. Comment l'auteur de cette dernière chanson — car il est infiniment probable que le poème original associait déjà les deux légendes — est-il arrivé à mettre en rapport la bataille de Cayeux avec les guerres de Raoul ? Les *Annales* de Flodoard me paraissent en rendre assez bien compte. Après avoir rapporté la mort de Raoul II de Goui, Flodoard narre les faits que voici :

Hugo dux Francorum crebras agit cum Nordmannis, qui pagani aduenerant uel ad paganismum reuertebantur, congressiones ; a quibus peditum ipsius christianorum multitudo interimitur. At ipse, nonnulis quoque Nordmannorum interfectis ceterisque actis in fugam, castrum Ebroicas, fauentibus sibi qui tenebant illud Nord-

(1) Ed. A. Bayot, *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, 1906, p. 411 sqq. L'opinion de l'éditeur sur les rapports des mss., p. 416.

(2) *Raoul de Cambrai*, Introd., p. XLII sq. On était enclin à voir dans Giraud un emprunt à Gautier (*Raoul de Cambrai, loc. cit.*, Zenker, *Das Epos von Isembard u. Gormund*, p. 24). La découverte des fragments belges rend, semble-t-il, caduque cette hypothèse.

(3) Zenker, *op. cit.*, p. 28.

(4) Zenker, *op. cit.*, p. 58, n. 1.

mannorum christianis, obtinet. Ludouuicus Rodomum repetens Turmodum Nordmannum qui, ad idolatriam gentilemque ritum reuersus, ad haec etiam filium Uuillelmi aliosque cogebat regique insidiabatur, simul cum Setrico rege pagano congressus cum eis interemit, et Erluino Rodomum commitens, reuertitur ad Compendium, ubi cum expectabat Hugo dux cum nepotibus suis, Heriberti filiis, de quibus recipiendis frequens agitabatur intentio. (Ed. Lauer, p. 88.)

Je ne crois pas que M. Lauer (1) ait réussi à prouver que *Gormond et Isembard* reflète les événements de 943 (2), mais j'estime qu'un homme du XIIe siècle, connaissant la légende de Gormond et lisant les *Annales* de Flodoard a pu être tenté d'identifier le héros épique avec Turmodus. Remarquons qu'un manuscrit (C) des *Annales* contenait originairement la variante *Turmondus*, que les lettres *t* et *c* se confondent dans certaines écritures et sont fort semblables dans les autres : un *Turmondus* lu *Curmondus* peut être identifié aisément avec Gormond (3). Certes, Flodoard ne met pas en rapport la mort de Raoul et la guerre contre les Normands. Mais considérons le style haché et concis de l'annaliste. Il engendre une certaine obscurité, pour les gens peu familiers avec l'histoire du Xe siècle surtout (4). Un homme du XIIe siècle, qui évidemment ne pouvait avoir que des connaissances historiques plus ou moins vagues, a dû être assez tenté de croire que des deux événements l'un est présenté par Flodoard comme la suite ou plutôt la conséquence de l'autre. Il ne découvrait aucun lien intime entre eux, mais il les croyait liés. C'est précisément l'état de rapports

(1) *Romania* 26, p. 161 sqq.

(2) Je tiens les critiques de M. Ferdinand Lot (*Rom.* 27, p. 3 sqq.) pour péremptoires, en dépit des observations de M. Zenker (*Zeitschr. f. rom. Ph.* 23, p. 280).

(3) Je ne soutiens pas que l'identification ait été provoquée par une faute de lecture ; au contraire, j'estime que le souvenir du Gormond épique a causé la faute. Notons néanmoins la fausse lecture *Gornutium* pour *Tornutium*, signalée par Blosseville, *Dictionnaire topographique de l'Eure*, p. 219, article *Tourny*.

(4) Cf. Lauer, *Annales de Flodoard*, p. XVI : « La concision et quelquefois l'obscurité de ces mentions [= dont se composent les *Annales*] laissent malheureusement, à certains endroits, une place un peu trop large aux conjectures ».

dans la chanson de *Raoul de Cambrai*. Isembard était tout indiqué pour servir de joint entre les deux événements; ses relations de parenté avec Raoul, c'est tout ce que l'auteur de *Raoul de Cambrai* se permet d'ajouter de son crû à ce qu'on lui racontait comme se trouvant dans le livre latin (1).

Contre l'utilisation du texte de Flodoard au XIIe siècle, M. Longnon a opposé une fin de non recevoir à M. Bédier : les *Annales* étaient peu répandues, beaucoup moins connues, au moyen âge, que l'*Histoire de l'église de Reims* (2). M. Bédier a fait observer, en sa réplique, que nous possédons quatre manuscrits des *Annales* antérieurs au XIIIe siècle,alors qu'on ne conserve que trois mss. antérieurs au XVe siècle de l'*Histoire*,et que ces quatre manuscrits en supposent pour le moins cinq autres perdus, et qu'enfin nous connaissons au moins trois écrivains, au moyen âge, qui ont utilisé ce livre (3). Pour deux autres, l'utilisation est vraisemblable (4). Il ne faut pas en outre perdre de vue que le nombre constaté des emprunts à Flodoard n'a pas la portée que lui attribue M. Longnon. Les passages poétiques, où l'emprunt ou l'influence du roman de *Partonopeu de Blois* peuvent être constatés, sont plutôt rares : c'était pourtant une des œuvres les plus populaires au moyen âge, ainsi que le montre sa diffusion prodigieuse à l'étranger, le nombre assez respectable de manuscrits français et surtout leurs rapports de filiation presque inextricables (5).

(1) Le fragment Belge prétend s'appuyer sur un livre latin: *Ensi con dist li livres de l'auctor*. Cf. plus loin, p. 120, n. 3.

(2) *Rom.* 37, p. 196 sqq. ; *Rom.* 38, p. 219 sq. n'apporte aucun argument nouveau.

(3) *Légendes épiques* II, p. 429 sqq.

(4) Dudon de S.-Quentin et l'auteur des *Annales Remenses*. Cf. Lauer, *Annales de Flodoard*, p. XXIX. Du reste, les *Annales* et l'*Histoire* donnant souvent le même texte, il n'est pas impossible que certains emprunts qu'on croit faits à l'*Histoire* soient en réalité des emprunts aux *Annales*.

(5) J'en ai la connaissance directe, étant précisément occupé classer les mss. de ce roman, dont je prépare une édition. Le livre de M. Pfeiffer, *Ueber die Hss. des afr. Romans Partonopeus de*

Assurément, on doit se défier de l'hypothèse de l'utilisation d'un texte complètement inconnu à une époque; on n'admettrait pas facilement, par exemple, une connaissance des vraies *Institutiones* de Gaius chez un écrivain du XIIe siècle (1). Mais les *Annales* ne sont point un texte inconnu au moyen âge; leur tradition manuscrite, on vient de le voir, est assez importante. Et cela suffit pour écarter l'objection de M. Longnon.

4. *Bertolai*

L'origine livresque de la légende n'est encore qu'une probabilité. Avant d'essayer de la rendre plus vraisemblable, il convient d'examiner si elle n'est pas contrecarrée par d'autres probabilités, qui nous amèneraient à chercher ailleurs la solution du problème. Or, M. Longnon vient d'en mettre en avant une, qui lui est fournie par le nom du prétendu auteur du poème, Bertolai. « Le nom de Bertelai, écrit-il (*Rom.*, 38, p. 249), ne se rencontre, à ma connaissance du moins, en aucun monument historique postérieurement au milieu du Xe siècle. Il semble donc que, s'il figure en quelque chanson de geste et surtout s'il y paraît sous une forme défectueuse [*Bertolai*, et non *Bertelai*], l'on puisse admettre que l'auteur ou le remanieur de cette œuvre l'aura emprunté à une rédaction antérieure du poème qu'il avait entrepris de rajeunir. »

La discussion qui s'est produite entre M. Longnon et

Blois (*Ausg. u. Abh. XXV*), ne laisse presque pas apercevoir ces difficultés; on les voit mieux dans A. van Berkum, *de middelnederl. bewerking van den Partonopeus-Roman*, Groningue 1897. — Quant aux emprunts, je n'en connais qu'un qui me paraisse assuré: Renaud de Beaujeu a exploité *Partonopeu*, à côté du Chrétien de Troyes, dans son *Bel Desconeü*. Quant à l'influence de *Partonopeu*, M. Foerster a signalé les rapports de ce roman avec les œuvres de Chrétien. Mais il croit Chrétien antérieur à *Partonopeu*. Je n'ai pas encore examiné la question. Je prouverai prochainement l'imitation de Renaud de Beaujeu.

(1) Au lieu des *Institutiones* de Gaius, j'allais citer les *Annales Vedastini*, quand je me suis aperçu que M. Longnon avait prouvé l'utilisation de ces *Annales* quasi-ignorées au moyen âge par André de Marchiennes (*R. de Cambrai*, Introd. p. XIX, n. 2).

M. Bédier au sujet de Marsent (1) nous rend assez sceptiques à l'endroit des arguments tirés de la disparition d'un nom au bas moyen âge. Une circonstance fortuite, le hasard d'une recherche entreprise dans un but complètement différent, me confirme dans mon scepticisme. Il me souvient d'avoir rencontré dans un obituaire de la Léproserie de Popelin, établissement datant du XIIe siècle seulement, la mention que voici :

XIIII. kal. maii. Ob. Hugo Bertelais et uxor eius, qui dederunt nobis decimam terre de Crollepie (2).

Hugo Bertelais est un nom composé de la même manière que *Guillelmus Durandi*, *Petrus Jacobi*, etc., où la forme du génitif, commune encore au XIVe siècle, prouve que le second élément de ces vocables était senti, au moyen âge, comme un nom individuel, et non comme un nom de famille (3).

J'ai cru inutile de me mettre en quête d'autres exemples de ce nom postérieurs au Xe siècle. En effet, M. Longnon n'a pas manqué d'observer que *Bertolai* revenait assez souvent dans la bouche des jongleurs cherchant un nom à leurs héros. *Renaud de Montauban* en fournit un exemple, et il en est de même de *Girart de Roussillon*, d'*Otinel* et d'*Ogier*. On peut donc tenir pour assuré que ce vocable, porté ou non par des personnages réels du bas moyen âge, n'était point inconnu aux jongleurs de geste. Et comme l'auteur de *Raoul de Cambrai* avait une grande

(1) Longnon, *Rom.* 37, p. 204 sq. ; Bédier, *Lég. ép.* II, p. 432 sqq. — Longnon, *Rome* 38, p. 230, sqq. présente, avec un nouvel exemple de Marsent de basse époque, une hypothèse sur le prototype de la Marsent épique que je puis me dispenser de discuter, car il est peu probable qu'elle trouve créance, même chez les partisans les plus fanatiques de l'historicité de la chanson.

(2) Molinier et Longnon, *Obituaires de la province de Sens*, I, 2e partie, p. 974.

(3) Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne faut pas voir un nominatif dans Bertelais ; pour le texte latin du milieu du XIIIe siècle, ce nom est indéclinable, et comme dans beaucoup de noms propres, c'est la forme de l'ancien nominatif qui l'a emporté sur celle de l'accusatif.

connaissance de la poésie épique (1), il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il eût affublé de ce nom le prétendu auteur du poème original. Ce n'est du reste pas une hypothèse que l'auteur du poème conservé affuble du nom de Bertolai des personnages fictifs. Un comparse, un parent de Bernier, tué par Raoul, s'appelle Bertolai. On trouvera l'indication des trois vers mentionnant ce personnage dans la table onomastique que M. Longnon a jointe à l'édition du poème.

Quant au passage de la chanson qui contient la mention du trouvère Bertolai, il n'a pas, par lui-même, la force probante que M. Longnon lui attribue. M. Bédier lui en a opposé un, fort semblable, emprunté à un roman de pure imagination : *Hervis de Metz* (*op. cit.*, p. 438), et c'est sans doute par suite d'une petite confusion entre *Girbert de Metz* et *Hervis de Metz* que M. Longnon a conclu à un emprunt à *Raoul de Cambrai* (2), car suivant la juste remarque de M. Foerster, *Hervis de Metz* ne doit rien à *Raoul de Cambrai* (3).

5. *Examen de la localisation de la légende à S.-Géri-de-Cambrai*

Rien ne s'oposant à ce que la légende soit d'origine savante, nous pouvons pousser plus avant l'étude de cette hypothèse. C'est à l'église de S.-Géri-de-Cambrai que M. Bédier propose de rattacher la légende (p. 375 sqq.) : cet établissement en serait l'un des points de formation. Je ne crois pas que cette manière de voir s'impose à notre conviction : l'argumentation de M. Bédier ne me semble pas très décisive.

La fréquence des invocations à s. Géri qu'on constate

(1) *Raoul de Cambrai*, Introd. p. LXI.

(2) *Rom.* 37, p. 491.

(3) *Literarisches Zentralblatt* 1908, col. 1396. — J'ajoute que rien n'est moins certain que la mention de Bertolai dans le poème primitif. Les fragments belges indiquent comme source du poème un « auctor » (v. 11), ce qui semble s'appliquer mieux à un livre latin qu'au soldat-trouvère.

dans la chanson n'est pas de grand poids. S. Géri est invoqué sept fois par les divers personnages du poème (1). C'est un nombre respectable. Il n'est égalé que par celui des invocations à s. Simon (2). Mais il est dépassé par neuf appels à s. Denis (3) et par douze à s. Riquier (4). Ces invocations sont une grande ressource pour un poète qui cheville, a fait remarquer M. Meyer (5). Pourquoi l'auteur de Raoul, se demande M. Bédier (p. 376, n. 1), n'invoque-t-il pas d'autres saints que lui fournissaient également des rimes faciles en *i* : saints Merri, Remi, Tierri, Valéri, etc. ? — Probablement parce qu'ayant fait appel à dix-huit bienheureux nommément (6), sans compter quelques invocations génériques (7), il a cru avoir donné des gages suffisants de son mauvais goût et estimait superflu de pousser plus loin la démonstration de sa piété indiscrète.

Mais s. Géri, dit M. Bédier, est invoqué par les trois personnages principaux du roman dans les circonstances graves de leur vie. C'est en jurant s. Géri que Guerri réclame au roi, au v. 654, qu'il rende à Raoul son héritage. Mais c'est en faisant appel à s. Denis que le même Guerri s'excuse, quand Aalais lui reproche de ne lui ramener que le cadavre de son fils (3592). C'est en jurant s. Géri que Raoul menace les otages de la prison (869); mais c'est au nom de s. Riquier qu'il prétend avoir revendiqué la terre des fils Herbert à la cour du roi (1081). Bernier prend à témoin s. Géri, quand il se plaint à Guerri du meurtre de sa mère (1528); mais c'est à saint Thomas qu'il

(1) V. 654, 869, 1528, 1619, 2187, 2249, 4586-9.

(2) V. 629, 923, 1057, 1661, 1973, 3978, 4860.

(3) V. 2084, 2643, 2846, 3215, 3222, 3592, 3865, 4727-31, 5201.

(4) V. 1081, 1359, 1421, 1847, 1938, 2018, 2284, 2552, 3070, 3788, 4601, 5117.

(5) *Raoul de Cambrai*, Introd. LVIII.

(6) SS. Amand, Augustin, Denis, Firmin, Gabriel, Géri, Gertrude, Gervais, Hilaire, Honoré, Jacques, Léonard, Nicolas, Paul, Pierre, Riquier, Simon, Thomas. Cette liste n'a pas la prétention d'être complète.

(7) Saints de Bavière, de Pavie, de Ponthieu et sans doute d'autres encore que je n'ai pas notés.

a recours dans la scène pathétique de la tirade LXVII, et c'est sous les auspices du bienheureux évêque Firmin qu'il conçoit l'idée de se séparer du meurtrier de sa mère (1605). Il est inutile de poursuivre cet examen. Saint Hilaire, saint Jacques, sainte Gertrude, saint Denis, tous les saints, grands ou petits, sont invoqués, par les principaux personnages comme par les comparses, dans toutes les circonstances de leur vie, au gré de la rime et même de la fantaisie de l'auteur.

Le second argument de M. Bédier, tiré de ce que plusieurs scènes importantes de *Raoul de Cambrai* sont localisées à s. Géri, n'est pas plus résistant que le premier. Car si l'on voulait chicaner M. Bédier, on pourrait lui répliquer que de toutes les églises de Cambrai, le jongleur, étranger à la ville, n'a entendu parler que d'une des plus importantes, celle de s. Géri. Sans aller, pour le moment, jusque là, j'estime qu'ayant placé une partie de l'action à Cambrai, le poète, ayant besoin d'un moûtier, a choisi s. Géri comme il aurait pu choisir l'église de Notre-Dame ou l'abbaye de Saint-Sépulcre (1). Une fois son choix fait, il l'a maintenu. Le court vocable de saint Géri, fournissant, au surplus, une rime, fréquente dans le poème, en *i*, lui a paru peut-être plus facile à manier que les vocables des autres églises cambraisiennes. Mais il se peut aussi que cette circonstance n'y soit pour rien.

Il y avait une foire très fréquentée, continue M. Bédier, au Mont-Saint-Géri, et les jongleurs ne devaient pas y manquer. Il y avait bien d'autres foires dans le Nord de la France, et même ailleurs, et ce n'est pas M. Bédier qui me démentira, si j'admets la présence des jongleurs à plus d'une de ces fêtes populaires. Le jongleur qui a rimé *Raoul de Cambrai* a fréquenté la foire du Mont-Saint-Géri et l'église elle-même : « Il sait, je cite textuellement le livre de M. Bédier, que le mostier de S.-Géri n'est pas une abbaye proprement dite, mais plutôt un chapitre, une réunion de clercs séculiers (*li saige clerc*) vivant en commun,

(1) Cf. une bonne remarque de M. Flach, *Journal des Savants*, 1909, p. 122.

un collège de prêtres prébendés par l'évêque de Cambrai (p. 382). — Je n'ai pas réussi à trouver le passage où le poète aurait fait allusion au « collège prébendé par l'évêque de Cambrai ». Je remarque que *saige clerc* ne signifie pas « clercs séculiers », mais « ecclésiastiques lettrés, savants » (réguliers aussi bien que séculiers), et je conclus en m'étonnant un peu de la précision effrayante des renseignements que M. Bédier tire de trois vers, pris à trois passages différents du poème, qui disent le plus banalement du monde que *li saige clerc* font *le Dieu mestier* dans un *mostier* et qu'un évêque y *chante la messe hautement*.

Le poète « sait et s'adresse à un public qui sait que Raoul est enterré au mostier [S.-Géri] » (p. 382). — Mais nous l'ignorons, et peut-être le public du jongleur n'en savait-il pas plus long que nous (1). Béroul prétend que *cil qui l'ont veüe* connaissent une relique d'Iseut à S.-Sanson, dont nous ne savons rien; l'auteur de la deuxième partie de *Raoul de Cambrai* (version de Paris) fait recueillir Bernier dans un petit prieuré *Que Bernier-Pierre apellent ou païs* et qui semble n'avoir existé que dans l'imagination du poète; une charte célèbre de Laon dit, paraît-il, des merveilles de Roland et Turpin : *Ki tant ne set, ne l'ad prod entendut*. M. Bédier m'en voudra-t-il d'avoir peu entendu à sa démonstration et de lui dire que j'admettrai l'existence des tombeaux des deux Raoul, lorsqu'il m'aura prouvé que la chanson s'adresse au public hantant le Mont-Saint-Géri,ou que j'accepterai la localisation de la légende à s. Géri, quand il m'aura démontré l'existence des tombeaux, mais que je me refuserai obstinément à me laisser convaincre par une pétition de principe (2).

6. *Le document connu sous le nom de charte de l'évêque Liébert.*

M. Bédier a produit encore un dernier et principal argument en faveur de la localisation de la légende à S.-Géri-

(1) M. Bédier le concède lui-même p. 385, n. 1.

(2) Je m'aperçois, après coup, que M. Ph. Aug. Becker croit également à l'existence du tombeau de Raoul, voy. son excellent *Grundriss d. afrz. Literatur* I, p. 81.

de-Cambrai (p. 383). C'est un document signalé par M. Longnon, en son introduction à l'édition de *Raoul de Cambrai* (p. XXII) et qualifié par lui (et ensuite par M. Bédier) de charte de l'évêque Liébert († avant 1070). Voici ce document publié par Duvivier d'après un manuscrit perdu (1) :

Notum sid omnibus fidelibus ecclesiae Liebertum, gratia Dei Cameracensem episcopum, ea quae ad usus fratrum in ecclesia beati Gaugerici quidem seruientium, partim a reliquis fidelibus, post liberalem elemosinae benignitatem a Lothario, item a Lothario et Carolo regibus factam, et a Joanne papa auctoritate apostolica confirmatam, tradita sunt, huius cartae testimonio ne a memoria excidant commendasse et episcopalis priuilegio dignitatis ne ab aliquo diripiantur legitime laborasse. Tradidit itaque ad usus fratrum praedictorum comitissa Adelaidis pro sua filiique sui comitis Radulphi anima uillam quae dicitur Conteham et quae ad eam pertinet arabilem terram ; comes Ybertus Torci ; Heribertus dimidiam culturam Mainsendis... (*suivent de nombreux noms des donateurs avec indication de la donation*)...

Habebant etiam praedicti fratres in Iuorio mansum unum, qui X. denarios soluit, cum terra arabili ; in Uilla Puerorum unum curtillum ; in Buisniis et Morchiis terram arabilem unius carruce ; in Aldoncurte et mansum unum cum terra et arabili terra ; in Fontanas et Raillencourt et Geimont dimidia carruce arabilem terram, in Maneriis XV. curtillos et terram arabilem quod emerunt a quodam milite libras decem ; in Brachiol III. curtillos et terram arabilem. Dedit etiam Christianus ecclesiae sancti Gaugerici, cuius erat aduocatus, adhuc uiuente et annuente uxore sua quae proprio nomine Tressendis, Beatrix uero est appellata, ancillam unam... quod sub hiis testibus factum est : Wibaldo, Amulrico, Leuiulfo, Joanne de Rumilli, Roberto, Herberto et Petro de Jiekieres. Praeterea episcopi Cameracenses haec altaria (*suit une énumération*)... libera tradidere. Ipse uero dominus Liebertus episcopus altare in Meobris superaddidit... (*suivent des détails*) similiter et altare in Auesnis... (*suivent des détails et indication d'autres donations du même*). Tempore eiusdem episcopi tradidit se ecclesiae s. Gaugerici Walterus cum uxore sua Enghelsendi et filia eorum Enghelsendi. Tradidit etiam idem episcopus eisdem predictis fratibus districtum claustri eorumdem fratrum, ab antecessoribus suis olim ablatum, etiam et cambam unam et de mathera decimam partem, et in omnibus molendinis quae sunt Salis uel Talis decimam partem in duabus s. Gaugerici festiuitatibus. Thelonei tertiam partem antecessores sui dederunt et ipse duas et secundum horum priorem. Tempore eiusdem episcopi homo quidam nomine Robertus ecclesiae s. Gaugerici se

(1) *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 425 sqq.

tradidit cum uxore sua Heldeuuida et filio suo Balduino et filiabus suis Beloca uidelicet et Iohera ; fecit autem similiter alius homo qui Rothardus uocabatur ; idem quoque fecerunt duae mulieres quarum haec sunt nomina : Aldiardis, Fulcuera.

Si par un acte au sens diplomatique on entend un écrit destiné à porter témoignage des faits de caractère juridique, ce document en est un très certainement. Mais cet acte au sens diplomatique n'est pas un acte probatoire au sens juridique. Ce n'est pas une charte dispositive, *carta* au sens technique du mot, puisqu'il ne contient aucune disposition; il se borne à notifier l'existence d'un privilège de l'évêque Liébert et à énumérer les possessions de l'abbaye. On remarquera du reste qu'il ne contient ni signes de validation ni leur annonce; il n'a pas d'eschatocole. Il n'émane pas de Liébert, puisqu'il est conçu en la forme indirecte, à la troisième personne, et non en la forme directe, à la première personne, suivant l'usage constant des actes épiscopaux. La prétendue charte de Liébert n'est même pas un simple acte probatoire (*schlichte Beweisurkunde*), une *notitia* au sens diplomatique du mot, puisque tout en mentionnant des actes juridiques elle mentionne aussi le simple fait de possession de certains biens par S.-Géri, possession qui constitue bien un fait, mais non un acte juridique : *Habebant etiam praedicti fratres*, etc.

Qu'est-ce donc que ce document ? Je crois que c'est une manière d'inventaire muni très maladroitement d'une formule de notification à son début. Car sur la foi de cette formule nous devrions admettre que tout ce qui est contenu dans l'acte avait fait l'objet d'une confirmation solennelle de Liébert, et ce serait une grosse erreur. Il est impossible qu'une autorité quelconque confirme le simple fait de possession. Il est hautement improbable que Liébert ait énuméré, en sa charte, les témoins d'un acte de donation : *quod sub hiis testibus factum est Wibaldo, Amulrico, Leuiulfo, Joanne de Rumilli, Roberto, Herberto et Petro de Jiekieres*, comme s'il voulait vidimer la *carta donationis* au lieu de la confirmer dans un privilège global. La bizarrerie de ce passage est d'autant plus grande que la mention de la donation dont on communique l'eschatocole est

précédée de très nombreuses mentions se bornant à l'indication du donateur et de l'objet de la donation. Il est difficile d'admettre que cette mention ait figuré dans l'acte de Liébert, dont l'existence est notifée au début du document, comme il est difficile de ne pas suspecter tout ce qui se lit dans le document à partir des mots *Habebant etiam praedicti fratres.*

La prétendue charte de Liébert n'a, du reste, pas été rédigée du vivant de cet évêque, car ce n'est qu'après sa mort qu'on pouvait écrire, en parlant de lui : *Tempore eiusdem episcopi tradidit se ecclesiae S.-Gaugerici Walterus*, et continuer de même, après avoir rapporté une disposition de Liébert : *Tempore eiusdem episcopi homo quidam nomine Robertus.* Mais si la mort de Liébert (avant 1070) fournit facilement un *terminus a quo* pour la date du document, il est impossible d'en déterminer le *terminus ad quem*, car l'âge de l'unique ms. perdu, d'après lequel ce document a été publié, est inconnu et il n'y a pas d'autre point de repère.

Notre document énumère des biens de l'église de S.-Géri au temps de l'évêque Liébert. Des chartes authentiques ont certainement été utilisées pour sa confection. La bulle de Jean VIII que le document prétend être visée dans l'acte de Liébert, existe (1). La mention de la donation de l'avoué Chrétien a aussi bien l'air d'être tiré d'une charte authentique. Quant au reste, je n'ai pas les moyens de contrôle, les sources diplomatiques de S.-Géri étant encore, pour la plupart, inédites. La question est, d'ailleurs, de minime importance. Pour les besoins de cette étude il suffit de constater que le document est rédigé très librement. L'évêque Liébert devait certainement viser, dans sa confirmation, les chartes de ses prédécesseurs postérieurs à la bulle de Jean VIII. Le document les mentionne aussi, mais non dans la partie qui pourrait contenir le résumé de l'acte de Liébert; il s'en occupe dans sa partie postiche. Après la donation de l'avoué Chrétien, nous lisons : *Praeterea episcopi Cameracenses haec altaria... libera tra-*

(1) Jaffé n° 3188 = Duvivier, *op. cit.*, p. 318.

didere. Ipse uero episcopus Liebertus altare in Meobris superaddidit.

Cette constatation doit nous mettre en garde contre les mentions qu'on pourrait être tenté de prime abord de croire empruntées au privilège de Liébert. L'état des biens décrit dans notre pièce est dressé au moyen de plusieurs documents dont les mentions sont entremêlées. Il est difficile de dire, dans ces conditions, ce qui y est pris à la charte de Liébert, et ce qui est emprunté à d'autres sources. Une chose est toutefois certaine: la mention de la donation du *comes Ybertus* n'a pu être tirée, sous cette forme, du privilège de Liébert. Il sera établi plus loin qu'au XIe siècle, Ibert dit de Ribemont n'a été qualifié comte que dans les documents waulsodoriens, avec lesquels un acte de Liébert pour s. Géri de Cambrai n'a rien à faire. Et quand on aura remarqué que le document mentionne une donation de la *comitissa Adelaidis pro sua filiique sui comitis Radulphi anima*, alors que les documents cambraisiens ne connaissent que des donations de la comtesse Alais faites pour le repos de l'âme d'un Raoul dépourvu de titre (1), on ne pourra se défendre de l'idée que ces intitulations sont dues à l'influence de la chanson de geste. M. Bédier a eu bien raison de prendre ses précautions contre ce qu'il croyait, sur la foi de M. Longnon, être une charte de l'évêque Liébert, mais il a eu tort de s'appuyer sur ce document pour faire de s. Géri un des points de formation de la légende. M. Longnon a eu raison d'admettre l'influence de la chanson sur la mention du *comes Ybertus*, mais il a eu tort de croire que c'était Liébert qui avait subi cette influence. En fait, il n'y a rien à tirer de ce document de date inconnue, mais postérieur à la mort de Liébert, sinon que les clercs de S.-Géri ont cru à l'historicité de la chan-

(1) Je n'ai pas besoin de dire que ce n'est pas la même chose. Le fils de la comtesse pouvait être mort en bas âge, avoir embrassé la carrière ecclésiastique, etc. — Sur les documents cambraisiens cités dans le texte, voy. la note suivante.

son de *Raoul de Cambrai*, tout aussi bien que les nonnes d'Origni-Sainte-Benoîte (1).

7. *Elbertus* = *Albert. Le fondateur de S.-Michel-en-Tiérache.*

Avant de continuer notre enquête sur la formation de la légende de *Raoul de Cambrai*, il est indispensable d'élucider une petite question d'onomastique au sujet de laquelle une discussion s'est élevée entre M. Bédier et M. Longnon (2). Quelle est la valeur de la graphie *Elbertus* que nous rencontrerons dans quelques chartes permettant de contrôler les affirmations d'une chronique très suspecte au point de vue historique, mais extrêmement précieuse pour la critique de la chanson de geste, l'*Historia Ualciodorensis monasterii* ?

Pour M. Longnon, *Elbertus* ne saurait désigner qu'Ibert, et il cite en effet un personnage, déjà signalé du reste par Foerstemann, dont le nom est écrit alternativement *Elbertus* et *Eilbertus*, cette dernière graphie indiquant qu'il s'agit d'un Ibert. Il est certain que l'influence de *l*, contenue primitivement dans le premier élément du nom d'Ibert, a produit une hésitation dans le traitement de la voyelle initiale. Ces fluctuations sont bien connues, et elles rendent assez malaisée l'étymologie de bien des noms propres dont la première syllabe se termine ou se terminait par

(1) Bédier, *op. cit.* II, 388 sqq. *Adde* Ph. Durrieu, *Bibl. Ec. Chartes* 53, p. 123 (sur ms. Berlin. Cab. Estampes H. S. 47). — Je me permets de glisser rapidement sur une mention d'un nécrologe de S. Géri, dont M. Bédier ne fait, du reste, pas état. Elle est conçue ainsi : *VIII. kal. octobris Obiit Aelaidis comitissa.* (*Rom.* 38, 227.) Alais est un nom trop commun au M. A. pour qu'on puisse en tirer une conclusion quelconque en faveur de la localisation de la légende à S. Géri. Quant à la mention de *Aelaidis comitissa, mater Rodulfi* de deux autres obituaires, il suffit de remarquer qu'ils concernent l'église cathédrale sous le vocable de Notre-Dame et non S. Géri (Bédier, p. 383* ; Longnon, *Rom.* 38, 226 sq.), La combinaison Alais-Raoul est au surplus banale, étant donné la grande diffusion des deux noms.

(3) Bédier, p. 426 ; Longnon, *Rom.* 37, p. 493 sq.

une liquide (1). Mais, comme l'a observé fort exactement M. Bédier, l'influence de la liquide s'exerce aussi sur un *a* initial. Je me borne à citer ici quelques exemples du traitement *Al-: El-:*

Alligni, Alliniacum Elinacus (Longnon, *Pouillés de la prov. de Sens*, table).

Auray, Alraium Elraium (Longnon, *Pouillés de la prov. de Tours*).

La Hallotiere la Helotiere (Longnon, *Pouillés de la prov. de Rouen*).

Haudreville Heudreville (Longnon, *ibid.*).

Alienor, etc. *Eleonor, Elienora, Helenoria* (Molinier et Longnon, *Obituaires de la prov. de Sens*).

Almericus seu Elmericus (Molinier et Longnon, *ibid.*).

Allagnon Ellenionem (Chassaing et Jacotin, *Dict. topogr. Haute-Loire*).

Aloisa seu Heloisa (Schultz-Gorra, *Toblerabhandlungen* 1895, p. 185).

Alsace, Alsacence, etc. (*Dip. Karol. I*) *pagus Elisatius* (Flodoard, *Ann.*).

Le fait que la liquide est suivie de l'explosive labiale sonore ne fait pas obstacle à ce traitement. Le nom d'Adalbéron est rendu dans un prétendu diplôme de Lothaire par *Helberus*, et l'éditeur, M. L. Halphen, remarque à ce sujet : « *Helberus* représente la forme vulgaire et parlée du nom *Adalbero* (2) ». M. Longnon semble être du même avis. Du moins a-t-il maintenu la forme *Helberus* à l'article *Adalbero* de la table de M. Halphen, qu'il avait soumise à un examen très minutieux. *Adalbertus* est, pour le traitement de la voyelle initiale, dans les mêmes conditions phonétiques qu'*Adalbero*, et on ne saisit pas bien pourquoi M. Longnon déclare inadmissible le traitement : *Adalbertus : Elbertus*. Se refuserait-il aussi à reconnaître dans *S.*

(1) C'est aller pourtant un peu trop loin, que de voir, comme le fait M. Longnon, *Rom.* 29, p. 497 sq., un dérivé de *Hildebertus* dans *Eduardus*.

(2) Halphen et Lot, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, p. 148.

Elberici d'une charte du Trésor de Rethel le *signum* d'un vulgaire Aubri (1) ?

Je pourrais lui citer alors un *Albert* indiscutable dont le nom est écrit ailleurs *Elbertus*, et, par un hasard assez plaisant, c'est au siège même de la seigneurie de Ribemont que je trouve ce personnage. Une charte du cartulaire de S.-Nicolas-des-Prés sous Ribemont, que l'éditeur, M. Henri Stein, date des environs de 1190, mentionne un *Albertus de Ribodimonte*, qui, dans une charte du même recueil datant du commencement du XIIIe siècle, est appelé *Elbertus de Ribodimonte* (2). Bien mieux, nous possédons la copie d'une charte pour S. Michel en Tiérache où Albert de Vermandois — c'est précisément le personnage qui nous intéresse, — est appelé *Elbertus*.

Humane consuetudinis est ut res quas sancte dei ecclesie fidelis quisque tribuit uel pro necessitate uendit, litteris ad memoriam posterorum commendet. Nouerit igitur uniuersa ecclesia , quod ego Ueltrudis dederim ecclesie sancti Michaelis archangeli uillam nomine Boegnis, sitam in comitatu Laudunensi super fluuium nomine Aubenton, pro salute anime Radulfi mariti mei et pro salute anime mee et nostrorum infantium ; ita uidelicet ux ex una medietate acceperim in precio solidos CXX., aliam uero medietatem, sicut supradictum est, pro salute animarum nostrarum gratis supradicte ecclesie tradiderim ; que habet mansum indominicatum cum omni integritate, scilicet cum terris cultis et incultis, cum pratis, aquis aquarumue decursibus, et alia mansa ibidem adiacentia, ecclesiam unam in honore sancti Bricii, molendinum unum in supradicto flumine, siluam ubi possunt quingenti porci saginari. Hec omnia legaliter et sub scripto tradidi ut presens donatio stabilis et inuiolata permaneat. Si quis, quod fieri non credimus, hanc cartam infringere tenptauerit, siue ex parentela mea uel mariti mei siue alius quippiam, in primis iram domini omnipotentis et sancti Michaelis incurat et fisco regali auri libras C. persoluet, et quod repetit nequaquam obtineat. Huius rei testis sum ego Ueltrudis, que hanc cartam fieri iussi, comesque Elbertus, assensu cuius et permissu hanc uenditionem et elemosinam feci,

(1) Saige et Lacaille, *Trésor des Chartes du comté de Rethel* I, n° 9.

(2) H. Stein, *Cartulaire de... Saint-Nicolas-des-Prés sous Ribemont*, S.-Quentin 1884, n° LXXX, p. 134, et n° XXVIII, p. 64. C'est cette alternance qui fait mettre à M. Stein un autre *Elbertus de Ribodimonte* de 1104 (n° XXI, p. 56) à l'article *Albert*, de la table onomastique.

quique hanc cartam sigillo proprio firmauit. Signum etc. Actum in claustra Sancti Quintini die VII. kalend. Augusti .Anno incarnationis domini nongentesimo LVIII (1).

Si l'on fait abstraction du mot *sigillum* de la formule finale du texte, cette charte est excellente. Le plus sceptique des diplomatistes n'y trouverait rien à redire. La mention du sceau est évidemment fort sujette à caution, et c'est avec raison que M. Sackur y voit une interpolation (2). Mais de là à conclure que l'acte est supposé,il y a un abîme. On n'y est arrivé qu'en identifiant le *comes Elbertus* avec Ibert, dit de Ribemont, au sujet duquel il ne saurait, en effet, y avoir de doute qu'il ne pouvait pas être qualifié comte dans un acte du Xe siècle (3). Mais si l'on considère qu'un faussaire assez habile pour imiter à la perfection le style des chartes carolingiennes n'aurait pas la naïveté de mentionner le sceau dans un acte privé qu'il se proposerait de dater du Xe siècle, et qu'au contraire il est banal de rencontrer des interpolations dans les formules protocolaires des chartes conservées par des copies de cartulaires, on conclura que le copiste du cartulaire de S.-Michel a remplacé la mention originale du *signum* par celle de *sigillum*, et que le *comes Elbertus* n'est autre que le comte Albert de Vermandois, fils d'Herbert le Grand.

Ce qui me confirme dans cette interprétation, c'est la remarque, faite déjà par M. Bédier, à savoir que notre acte est délivré *in claustro S. Quintini*, et que le comte Albert était précisément l'abbé laïque de S.-Quentin. Il est vrai que M. Longnon objecte (*Rom.* 38, p. 241) que « à S.-Quentin, Ybert occupait évidemment le premier rang après le comte-abbé Aubert I. Il était le lieutenant du comte, et

(1) *Cartulaire de S.-Michel en Tiérache* (XIIIe siècle), ms. lat. Bibl. Nat. 18375, p. 26 sq.

(2) *Deutsch. Zeitsch. f. Geschichtswissensch.* II (1889), p. 358, note 6. C'est à tort que M. Longnon, *Rom.* 38, p. 234, attribue la paternité de cette observation à M. Rolland. Cet érudit renvoie expressément à l'article de M. Sackur.

(3) Là-dessus, tout le monde est d'accord : Sackur, *op. cit.*, p. 358, Rolland (*Ann. Soc. Arch. Namur XIX* (1891), p. 69, n. 2), Longnon, *Rom.* 38, p. 233 sq.

comme tel, il dut porter le titre de châtelain », mais je crains que cette opinion ne puisse s'appuyer sur aucun document. Les descendants d'Ibert portèrent le titre de châtelain de S.-Quentin, mais aucun acte ne montre Ibert pourvu de ce titre. Nous avons pourtant deux actes datés de S.-Quentin, où Ibert n'aurait pas manqué de prendre la qualité que lui prête M. Longnon, s'il l'avait possédée. Mais dans la charte datée *in uico S. Quintini. II. nouembris quinto anno regni Lotharii gloriosissimi regis*, il se borne à apposer son seing en ces termes : *S. Eilberti uassali* (1). Dans l'autre charte,constatant l'échange d'un mesnil dépendant du monastère S.-Quentin, la souscription porte : *Signum Eilberti nobilis et prudentis uiri qui hanc commutationem fecit* (2). Le fait qu'Ibert possède un lopin de terre dépendant du monastère S.-Quentin, lopin dont il s'empresse, du reste, de se débarrasser, ne saurait évidemment faire présumer une situation éminente d'Ibert à S.-Quentin (3).

Puisque cette charte nous a amenés à S.-Michel-en-Tié-

(1) *Cartulaire d'Homblières*, ms. lat. Bibl. Nat. 13911, f° 26. La présence d'Ibert se justifie par le fait que la charte constate un échange entre Homblières et S.-Quentin. Ibert, qui avait réformé l'abbaye d'Homblières, ne cessa jamais de s'intéresser à cet établissement, voy. p. ex. la charte de 960, citée dans *Raoul de Cambrai*, Introd. p. XXVI, note 3.

(2) *Rom.* 38, p. 241, n. 1.

(3) M. Longnon constate encore, sans, semble-t-il, en tirer argument, la présence d'Ibert parmi les témoins de la charte de fondation de l'abbaye de S.-Quentin (*Rom.* 38, p. 239, n° 3). Le texte de la *Gallia christiana* X, instr. col. 360, qui porte *S. Philberti*, est considéré comme fautif par M. Longnon, qui lit *S. Eilberti* en renvoyant à la Coll. Moreau XIII, f°' 123 sq. Je remarque que *Gallia uetus* (éd .1661) IV, 770, source de *Gallia christ.*, porte *S. Philberti*, ce qui n'a pas, à la vérité, grande importance ; que Martene *Ampl. coll.* I, 327 — et cela est plus grave —, qui prétend publier l'acte d'après l'original (*ex autographo*), a *S. Philiberti*, et qu'enfin la Coll. Moreau, à l'endroit indiqué par M. Longnon, contient un acte pour *Homblières*, où, du reste, ne figure ni *Eilbertus*, ni *Philibertus*. Supposant une de ces erreurs de citation qui ne sont point rares dans les ouvrages de M. Longnon, j'ai cherché, mais vainement, la charte aux tomes 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de la Collection Moreau.

rache, je prends la liberté d'élucider de suite la question de la fondation de cet établissement (1). La charte de fondation de S.-Michel n'est pas parvenue jusqu'à nous. Mais un acte de 1123 émanant de l'évêque de Laon, Barthélémi, nous apprend le nom du fondateur; c'est Albert de Vermandois : *sicut igitur a predecessoribus nostris a comiteque Elberto ipsius ecclesie a fundamentis precipuo adiutore institutum est* (2). Une charte de l'évêque de Laon Gautier, postérieure de trente ans à la précédente, dit de même : *idcirco notum esse uolumus tam presentium quam futurorum noticie, quia cum beati Michaelis ecclesia et uilla ab episcopis laudunensibus per comitem Elbertum monasterii et uille fondatorem hoc priuilegium obtinuisset* (3). Il est vrai que la *Uita s. Cadroë*, rédigée vers 1000 à Waulsort, attribue la fondation de S. Michel en-Tiérache à une dame Hersent, qu'il n'est pas difficile d'identifier avec la femme du noble seigneur Ibert (4). Mais j'observe que l'auteur de la *Uita* est, de son propre aveu, mal renseigné sur les événements qu'il raconte (5). Tout ce qu'il sait, il le tient de ses confrères, les moines de Waulsort. Et ceux-ci devaient être naturellement tentés d'exagérer le rôle d'Hersent, fondatrice de *leur* monastère. Le témoignage de la *Uita* ne saurait être appuyé par une charte de

(1) Pour ce qui suit, j'ai mis largement à profit les précieux papiers de Giry dont parle Bédier, p. 399, n. 1, et dont j'ai eu communication à l'Ecole des Hautes-Etudes.

(2) *Cartulaire de S. Michel en Tiérache*, ms. lat. Bibl. Nat., 18375, p. 30 sq. Le passage cité se trouve à la p. 31. Le ms. porte fautivement : *Actum anno incarnati uerbi. M°. XX°. III°.* ; la correction admise dans le texte n'a pas besoin d'être justifiée.

(3) *Cart. cit*, p. 31 sq. (passage cité p. 32). On est très étonné de voir M. Longnon, *Rom* 37, p. 207, nier l'existence de cette charte. Elle existe bel et bien, et M. Longnon l'utilise lui-même ailleurs (*Rom.* 38, p. 235).

(4) Mabillon *AA. SS. Ben. V*, 489 sqq., chapp. 19 et 20. Il est bon de remarquer, d'ores et déjà, que la *Uita s. Cadroë* ignore l'époux d'Hersent.

(5) *Epître dédicatoire :* iussisti enim, ut aliquid de actibus felicis Kaddroë describerem, quasi aut disciplinarum quippiam consecutus sim aut ita uiro illi familiaris fuerim, cum neque ingenium suppetat neque gestorum eius aliquid sciam praeter audita.

l'évêque de Laon Raoul, transcrite dans le cartulaire de S.-Michel-en-Tiérache, et attribuant la fondation du monastère à Hersent : c'est un faux grossier (1). Nous devons donc nous en tenir à ce que nous apprennent les évêques Barthélemi et Gautier. Quant à l'identification du *comes Elbertus* avec le noble seigneur Ibert, il n'y faut pas songer (2). Il est difficile d'admettre que deux évêques, à qui on ne pouvait montrer que des chartes d'un noble seigneur Ibert, l'eussent qualifié, de leur propre autorité, *comes*. Nous avons bien supposé l'influence de la chanson sur un état anonyme de date inconnue, mais ici la situation est tout autre. On conçoit qu'un scribe rédigeant librement un document sans importance, relatif à S.-Géri de Cambrai, ait été tenté d'identifier les personnages mentionnés par ses sources ou peut-être même chi-

(1) Giry *apud* Bédier, p. 402, note 1. Voici les arguments d'ordre diplomatique que fait valoir Giry, et que M. Bédier s'abstient de communiquer : 1° « L'usage d'une double date dont une partie est au commencement de l'acte et l'autre, à la fin, est tout à fait insolite » ; 2° « Il semble un peu étonnant qu'il [Louis IV] ait ajouté son monogramme et son sceau à une charte d'un évêque de Laon. Ces additions confirmatoires ayant été fréquentes sous les Capétiens, il n'est pas impossible qu'il s'en rencontre déjà au Xe siècle, mais je n'en connais pas d'une authenticité certaine » ; 3° « La suscription de l'évêque *Radulphus Laudunensis episcopus* m'est également suspecte. On disait encore, au Xe siècle, *Laudunensis* ou *sanctae Laudunensis ecclesiae episcopus* ou *Laudunensis ciuitatis* ou *sedis* ou *Laudunensium* » ; 4° « On ne voit pas bien non plus comment et de qui un archidiacre de Laon pouvait tenir en bénéfice l'oratoire de s. Michel » ; 5° « Enfin, la stipulation que l'acte a été fait par le conseil des fidèles : *hoc scriptum consilio fidelium nostrorum fieri iussimus*, fréquente dans les diplômes royaux des premiers Capétiens, semble extraordinaire dans une charte d'évêque ». Les arguments *sub* 1° et 2° ne sont peut-être pas décisifs, comme j'espère l'établir ailleurs. L'arg. 3° est peu convaincant à l'égard d'une copie du XIIIe siècle. Je me réserve d'examiner, dans l'étude à laquelle je viens de faire allusion, le bien-fondé de l'argument 4°. Mais la dernière considération de Giry, et son observation communiquée par M. Bédier sont péremptoires. — L'acte, je crois que cela n'a pas été signalé, est publié par Mabillon *A.A.SS. Ben.* V, p. 909.

(2) Cette identification est proposée par M. Longnon, voy. *Rom.* 38, p. 217. Voy. aussi la suite, le raisonnement de l'auteur concernant Bucilli devant s'appliquer aussi à S.-Michel-en-Tiérache.

mériques avec ceux d'une chanson de geste, dont l'action se place à S.-Géri; mais deux évêques qui font rédiger des actes de caractère juridique, n'ont aucune raison de s'écarter de la teneur des documents qui leur sont soumis. Et s'il est vrai que la chanson de *Raoul de Cambrai* fascina les esprits, il serait téméraire, pour ne pas dire plus, d'admettre qu'elle eût halluciné deux prélats réglant des affaires banales d'une maison avec laquelle la chanson n'a aucune relation (1). Nous concluons donc, avec M. Bédier, que c'est Albert de Vermandois qui fonda S.-Michel-en-Tiérache.

8. *Le fondateur de l'abbaye de Bucilli.*

Ce que nous venons de dire de la fondation de S. Michel nous permettra d'être très bref ici.

Comme tout à l'heure, nous nous séparons de M. Longnon pour suivre l'opinion de Giry et de M. Bédier. Le lecteur n'aura qu'à se reporter au livre de M. Bédier (2), à ajouter *mutatis mutandis* ce qui vient d'être exposé au sujet de S.-Michel, et il connaîtra nos raisons. J'observe seulement que l'argument tiré par M. Bédier de la mention des biens échangés contre la *crux Bucillensis* conserve, après ce qui a été dit plus haut, toute sa valeur à l'encontre de la remarque de M. Longnon, *Rom.* 38, p. 244 (3).

(1) Nous ne pouvons pas admettre que le titre de *comes* ait été introduit par les moines de S.-Michel dans les chartes produites par eux aux évêques ou dans les modèles de chartes présentés à leur signature. Car il faudrait admettre alors qu'à Bucilli, dont les chartes parlent également d'un *comes Elbertus*, on eût commis la même supercherie, ce qui serait évidemment absurde.

(2) P. 403 et p. 421 sqq.

(3) L'acte de Barthélemi pour Bucilli, qui sert de thème à cette discussion, vient d'être réédité par M. Longnon, *Rom.* 38, p. 252 sq. A corriger dans cette édition: p. 252, l. 11: *deperierunt*] lisez avec le ms. *depiererant; ib.* l. 13: *adstantibus*] lisez avec le ms. *astantibus;* p. 253, l. 15: *in perpetuum*] lisez avec le ms. *im perpetuum; ib.* l. 18, supprimez la virgule après *resipuerit*, qui rend inintelligible la phrase; placez-la à la ligne suivante après *uenerit; ib.* l. 21 :*domini*] lisez avec le ms. *domni.* Dans la formule de date, le ms. porte très

9. *Nobilis uir Eilbertus. Comes Eilbertus. Abbaye de Waulsort.*

S.-Michel-en-Tiérache et Bucilli ne nous intéressent que parce que la fondation de ces établissements est liée à l'histoire légendaire d'Ibert dit de Ribemont. Le peu que nous savons d'assuré sur ce personnage, ce sont les renseignements tirés des chartes qui nous le fournissent. Nous n'avons pas de preuve qu'Ibert ait jamais possédé Ribemont; c'est la chanson de *Raoul de Cambrai* qui en fait le seigneur, plus exactement le comte. Mais il est certain que ce personnage n'a jamais été revêtu de la dignité comtale: les chartes contemporaines ne connaissent qu'un noble ou très estimable seigneur (*nobilis*, *satis idoneus uir*) Ibert (1). C'est cet Ibert qui fonda, de concert avec sa femme, l'abbaye de Waulsort (2), dont l'histoire est si importante pour la critique de la légende de *Raoul de Cambrai*. Il s'intéressa aussi à l'abbaye d'Hombliéres où il coopéra à la réforme de 948 (3). Il ne semble cependant pas que le souvenir de sa piété ait persisté longtemps après sa mort, survenue probablement vers 969 (4). A Waulsort, du

correctement M°.C°.XX°, et non M°.CC°.XX°, comme le prétend à tort M. Longnon, p. 253, n. 5. L'acte est transcrit au deuxième feuillet du cartulaire comme l'indique très exactement Bédier, p. 403, n. 3, et non au premier, comme le soutient M. Longnon, *Rom.* 37, p. 207, à l'encontre de M. Bédier. Le premier feuillet est occupé par une table. Le ms. porte un double foliotage, l'un en chiffres romains, commençant au fol. 2, l'autre en chiffres arabes, commençant au fol. 1. Ayant écrit: *fol.* 2 et non *fol. II*, M. Bédier n'a commis aucune erreur. — Je note encore que dans une autre charte de l'évêque Barthélemi, transcrite dans le même recueil, on lit: *Et quia alodium de Curiex a pie memorie Elberto uiromandensi comite predicte ecclesie fundatore, etc.* [fol. IX (10) r° col. 1, circa fin.].

(1) Voy. en dernier lieu *Rom.* 38, p. 233 sq.

(2) Diplôme d'Otton I pour Waulsort du 19 septembre 946. DD. Ott. I, n° 81.

(3) Bédier, p. 400. Cf. *supra*, chap. 7, p. 132, n. 1.

(4) Sackur, *Deutsch. Zeitschr. f. Geschichtswiss.* (1889) II, p. 345. En sens contraire, Longnon, *Rom.* 38, p. 239. La question est insoluble. Le principal argument de M. Longnon, la prétendue présence d'Ibert parmi les témoins de la charte de fondation pour Mont-Saint-Quentin, a été discuté plus haut (p. 132, note 3).

moins, on oublia vite Ibert pour reporter toute la gratitude sur sa femme Hersent. Et il se peut fort bien que la véritable fondatrice du monastère ait été Hersent, à qui son mari n'eût prêté que l'assistance habituelle de son autorité maritale. L'acte, déjà cité (p. 136, n. 2), d'Otton I semble même fournir un léger appui à cette hypothèse : il vise, à la vérité, en première ligne, le mari : *ut cuidam nobili uiro Eilberto nomine assensum preberemus de rebus sui iuris monasterium edificare*, mais il continue : *ubi iam dictus uir et uxor sua Heresuindis « in religione feruentissima »* (1). Quoi qu'il en soit, il est certain que vers la fin du Xe siècle les moines de Waulsort oublièrent déjà Ibert. Il est très caractéristique que la *Uita S. Cadroë*,rédigée à cette époque au monastère, ne mentionne même pas Ibert, alors qu'elle exalte Hersent, en lui attribuant, outre la fondation de Waulsort, celle de S.-Michel-en-Tiérache et de Bucilli, fondés, comme nous l'avons vu, par Albert de Vermandois (2). La *Uita s. Eloquii*, composée à Waulsort au Xe siècle ou au début du XIe siècle (3), ignore si bien Ibert, que quand elle démarque, pour l'appliquer à la fondatrice de Waulsort, un passage de l'*Histoire de l'église de Reims* de Flodoard, elle laisse subsister sans changement le nom de l'époux de la Hersent mentionnée par Flodoard, en écrivant naïvement : *Hadericus religiosus ac uenerandus comes una cum Heresinde, sua clarissima coniuge*, etc. (4).

Mais si le souvenir d'Hersent fit oublier aux moines de Waulsort jusqu'au nom d'Ibert, celui-ci prit, après une éclipse de cent ans environ, une revanche éclatante. Dès que les difficultés avec Hastières font compulser aux clercs de Waulsort leurs anciennes chartes, dès la seconde moi-

(1) L'acte est rédigé à l'abbaye, et non à la chancellerie royale. Il convient toutefois d'observer que les moines pouvaient croire que le mari se passerait très bien d'encens, alors qu'il serait de bonne politique de flatter la vanité féminine de la dame Hersent.

(2) *Uita s. Cadroe* (*Mabillon, AA. SS. Ben.* V, 489 sqq.), capp. 19, 21, 23.

(3) Sackur, *op. cit.*, p. 342, n. 3 Edition : *Analectes p. servir à l'hist. ecclés. de Belg.* V. 344 sqq.

(4) Ed. cit., p. 350 ; *Hist. eccl. Rem.* IV, c. 9 (Pertz XIII, p. 574). Sur ce plagiat voy. *AA. SS., April III*, p. 811, note k.

tié du XIe siècle, ils découvrent Ibert (1). Le sommeil séculaire d'Ibert lui a été profitable: il se réveille paré de la dignité comtale dont il n'a jamais été revêtu de son vivant (2). D'où lui vient ce titre ? Je crois qu'on peut répondre à cette question sans courir grand risque de se tromper (3).

Les chartes ont appris aux moines de Waulsort le nom de l'époux d'Hersent; en lisant la *Uita s. Eloquii*, ils durrent nécessairement prendre *Hadericus* pour un *uitium scriptoris*. Mais ils n'avaient pas de raisons de suspecter son titre de *comes*, car la critique historique n'est pas le fait des clercs de la seconde moitié du XIe siècle. Une

(1) C'est à cette date que les relations entre les deux maisons s'enveniment. Sackur, *Deustche Zeistchr. f. Geschichtswissenschaft*, II (1899), p. 347 sqq. Je ne saurais trop engager les lecteurs à se reporter à cet excellent article. La connaissance de l'histoire de ces contestations est indispensable pour l'étude de la légende.

(2) 1) *Uita s. Deoderici* (datant de 1050-1060), cap. 6 (Pertz IV, p. 467). Ce passage, traitant de l'union entre Waulsort et Hastières, repose évidemment sur des renseignements venus de Waulsort. — 2) Charte de Godechau, abbé de Waulsort, ao. 1080. (Bormans, *Cartulaire de Dinant*, I, n° 2, p. 8 sqq.). — 3) Charte d'Arnoul de Florennes pour Waulsort, ao. 1087, sur laquelle nous reviendrons dans un instant. — 4) Prétendu acte du comte Ibert concernant la translation des reliques de s. Eloque, faux grossier forgé à Waulsort, dont nous aurons encore à nous occuper (Martene, *Ampl. coll.* I, 287. Longnon, *Rom.* 38, p. 235, note 7, prend une autre édition de cet acte, donné dans les *Analectes p. serv. à l'hist. eccl. Belg.* II, p. 266, pour un acte distinct, ce qui est assez surprenant). — 5) Prétendue bulle de Benoît VII du 28 octobre 976, fabriquée à Waulsort, au moyen de la bulle Jaffé[2] 3788 (Sackur, *op. cit.*, p. 357 sqq.). — 6) et 7) Sur la *Uita s. Forannani*, fabriquée à Waulsort et sur l'*Historia Ualciodorensis monasterii*, voy. plus loin. — Ces documents sont les seuls où Ibert porte le titre de comte; ils nous ramènent tous à Waulsort, et aucun n'est antérieur à l'époque des difficultés avec Hastières. La liste de Longnon, *Rom.* 38, p. 234, comporte onze numéros. Le n° 10 vient d'être éliminé; les n°[s] 5, 6, 8, l'ont été antérieurement (chap. 7 et 8); sur le n° 2, voy. notre chap. 6.

(3) Je n'ai rien trouvé à ce sujet dans les papiers de Giry. Mais il n'est pas douteux que si Giry avait pu terminer son mémoire, il n'eût trouvé la solution. Elle est si simple, que je m'étonne que ni M. Longnon, ni M. Rolland, ni M. Bédier, ne l'aient devinée.

autre circonstance les affermissait d'ailleurs dans leur croyance. Les seigneurs de Florennes, que nous verrons tout à l'heure en relations avec l'abbaye, croyaient, à tort ou à raison, que leur aïeule, l'authentique comtesse Aupais, femme de Godefroi, comte de Hainaut, avait épousé en secondes noces Ibert, devenu, pour sa part, veuf d'Hersent (1). On connaissait cette comtesse Aupais à Waulsort (et à Hastières) : on y possédait des chartes attestant ses bienfaits (2). N'était-il pas naturel de considérer celui qu'on croyait être le mari de la *comitissa Alpaidis*, Ibert, comme un comte ? Le *comes Eilbertus* né de ce double *qui pro quo*, l'imagination intéressée des moines de Waulsort se donna libre carrière (3). Une légende se forme bientôt autour de lui, se développe rapidement et aboutit finalement à la chanson de geste et au récit de l'*Historia Ualciodorensis monasterii*.

10. *Le tombeau d'Ibert. La légende de s. Forannan.*

La première étape de la légende d'Ibert est marquée par la découverte ou la remise en honneur de son tombeau. Ces moines de Waulsort, qui ignoraient, au début du XIe siècle jusqu'au nom de leur fondateur, s'avisent

(1) Sur Aupais, voy. Rolland, *Annales de la Société archéologique de Namur* XIX, p. 66 sqq.

(2) Rolland, *op. cit.*, p. 74.

(3) Il ne faut pas perdre de vue que pendant toute cette période l'abbaye de Waulsort se débat au milieu des difficultés que lui crée Hastières. Cette dernière maison se glorifie d'être *a sancto Materno episcopo primum consecrata et postea a sancto Sereno episcopo, qui in eadem requiescit ecclesia, dignissimis reliquiis domini nostri Jhesu Christi et matris eius insignita et aliis innumerabilibus reliquiis sanctorum ornata, quorum meritis et precibus libertas ecclesie contra mirabiles potestates et tribulationes conseruata est usque nunc et Deo meritis ipsorum adiuuante conseruabitur; quas reliquias acquisiuit idem sanctus Serenus episcopus a sancto Johanne episcopo et uenerabili presbitero Luciano, existens presens Iherosolimis tempore reuelationis sanctarum reliquiarum prothomartiris Stephani sociorumque eius. Ibi eciam acquisiuit ossa colli eiusdem sancti Stephani, que sunt in eadem ecclesia Hasteriensi.* (Pertz, *Script.* XIV, p. 541, Appendix). L'abbaye de Waulsort n'a rien ou presque rien à opposer à ces magnificences. Cf. Sackur, *op. cit.*, p. 350.

subitement qu'Ibert est enseveli dans leur moûtier. Ce tombeau était-il authentique ? Il se peut, mais il n'importe. Toujours est-il que la découverte fut profitable à l'abbaye. Le 15 juillet 1087, nous voyons un certain Isembard rédiger et écrire, au nom d'Arnoul III de Florennes, la charte que voici (1) :

In Dei nomine. Ego Arnulphus cum uxore mea Iuettha... Quapropter, ut animo concupieram, in ecclesia Ualciodorensi sancte Dei genitricis Marie, in qua comes nobilissimus iacet, qui multa bona antecessoribus meis et Florinas gratis donauit, et amicus et non uitricus eorum extitit, auctoritate et licentia prefati episcopi istud facere decreui, scilicet ut ex tota uilla Morelli Mansi de unaquaque domo dimidium denarium uel dimidia cere afferant per manus singulis quotquot annis, et ego ipse, ob amorem et reuerentiam iam dicti comitis XII. denarios, quadium uixero, per memetipsum offeram singulis annis, quos uolo ut ardeant super tumulum uenerabilis uiri...

Je ne pense pas qu'on rencontre, au XIe siècle, beaucoup de personnages, dont le tombeau, un siècle après l'érection, ait été honoré d'une telle manière. Il faut croire que dès cette époque, Ibert est devenu l'objet d'une légende; dès 1087, les moines de Waulsort durent savoir en dire des merveilles. Que racontaient-ils, quelle forme revêtit la légende à ses débuts ? Nous ne savons. Nous pouvons toutefois supposer que pendant le demi-siècle suivant, sur lequel nous ne possédons pas de documents, le souvenir et la légende du comte Ibert furent soigneusement entretenus à Waulsort. Car la *Uita s. Forannani*, fabriquée à Waulsort aux environs de 1140, nous montre ce personnage dans la plénitude de sa gloire: il y joue un rôle des plus importants aux côtés du saint (2).

(1) *Analectes p. serv. à l'hist. eccl. Belg.* XVI, p. 16 (n° VIII). La charte porte: *Uenbardus dictator atque scriptor.* Comme une charte contemporaine, déjà citée, de l'abbé Godechau porte la mention: *Isenbardus dictator atque scriptor* (Bormans, *Cartul. de Dinant* I, n° 2, p. 8, note 1), je n'ai pas hésité à faire la correction admise dans le texte. Cet Isembard appartient évidemment à l'abbaye.

(2) *Uita s. Forannani* AA. SS. April III, p. 808 sqq. ; sur l'écrit lui-même, voy. Sackur, *op. cit.*, p. 349 sqq., que je suis d'assez près (j'admets pourtant l'utilisation de la *Uita s. Cadroë*, ce que l'auteur ne fait pas) ; sur la date, Sackur, p. 351, note 5.

Ce s. Forannan était un des premiers, le premier peut-être, abbé de Waulsort (1). Il eut une destinée assez semblable à celle d'Ibert. N'ayant laissé aucun souvenir à l'abbaye. — la *Uita s. Cadroë* l'ignore —, il fut oublié pendant longtemps. L'abbaye possédait pourtant son tombeau. Lorsque la prospérité de cette maison eut à souffrir de la concurrence et de l'inimitié d'Hastières, on s'avisa de tirer parti de ce monument. On ne savait à la vérité rien de cet abbé Forannan, mais on se souvint fort opportunément de quelques miracles opérés sur le tombeau. Les supérieurs conventuels se réunirent et décidèrent de tirer de l'obscurité ce thaumaturge, qui ne pouvait être qu'un saint (2), un grand saint, puisqu'Hastières était là avec ses reliques du Seigneur, de Notre-Dame et de s. Etienne. On trouva sans peine, conformément à l'usage suivi en pareille occurence, un moine très âgé *qui antiquarum rerum monimenta in suo prudenti pectusculo prudenter locauerat.* Il ne fit aucune difficulté de se départir de sa longue réserve et d'ouvrir à ses confrères son sein prudent (*Uita*, prologue). Le hasard ayant coutume de bien faire les choses à Waulsort, il se trouva même un compatriote de Forannan qui se rappelait les hauts faits accomplis par le thaumaturge en sa patrie, en Ecosse (*cap.* 22). Ce compatriote ne faisant pas partie du monastère et le vieux moine étant sans doute trop âgé pour tenir la plume, on chargea un autre moine, Robert, du soin d'écrire la vie du saint.

L'œuvre de Robert contient quelques coq-à-l'âne historiques — *Unsinn*, dit M. Sackur —, mais ce radotage nous est précieux, car il nous montre que la légende de s. Forannan s'appuie sur celle d'Ibert. C'est le comte Ibert qui est le bon génie, le protecteur et le guide de s. Forannan. Quand le saint quitte, averti par une vision, son chimérique évêché de Domnachmor pour se mettre en quête de la *Speciosa Uallis* (Waulsort) et quand il arrive, après une traversée périlleuse, sur le continent et se trouve

(1) Sackur, *op. cit.*, p. 343.
(2) *Uita s. Forannani* prologue.

presque au terme de son voyage, il rencontre le comte Ibert. Celui-ci, après s'être enquis de l'objet du voyage du saint, lui indique Waulsort et l'y accueille magnifiquement (*capp.* 4 et 5).

Cette rencontre et cet accueil ne doivent pas nous étonner. La *Uita s. Cadroë* (c. 19 et 20), nous avait raconté une rencontre et un accueil semblables faits aux Irlandais à S.-Michel-en-Tiérache. Elle en reportait l'honneur à Hersent, et il est dans la destinée du comte Ibert de déposséder, dans la légende, sa femme. Les moines de Waulsort ont dû éprouver d'autant moins de scrupules à adapter à Waulsort une anecdote concernant originairement S.-Michel-en-Tiérache, que c'est un des leurs qui l'avait inventée vers la fin du Xe siècle, à l'époque de la rédaction de la *Uita s. Cadroë* (voy. plus haut, chap. 7). La dame Hersent avait envoyé Maccalan, au dire de la *Uita s. Cadroë* (*cap.* 20), à Gorze : le comte Ibert ne pouvait se dispenser d'envoyer Forannan dans ce monastère. Comme toutefois il fait les choses avec plus d'apparat que son épouse, il se rend d'abord avec son protégé, au mépris de la chronologie (1), à Rome, chez le pape Benoît VII — le même dont une bulle pour S.-Panthaléon fournit aux moines de Waulsort le modèle pour un faux destiné à réduire à l'obéissance les moines d'Hastières (2) — et c'est ce pontife qui, après avoir conféré à l'évêque Forannan la dignité abbatiale, l'envoie à Gorze s'instruire des devoirs de la vie monacale (*cap.* 6).

L'auteur de la *Uita s. Eloquii*, qui ne connaissait pas Ibert mais lisait assidûment Flodoard, avait donné pour mari à Hersent, un comte Hadri. Ibert ne pouvait pas manquer de rentrer dans ses droits. La *Uita s. Forannani* met les choses au point : c'est Ibert qui opère la translation de s. Eloque (*cap.* 6), et une belle charte, comme on n'en voit qu'à Waulsort, contient le procès-verbal de cette cérémonie (3). Hersent n'y figure plus, bien entendu: à

(1) Sackur, *op. cit.*, p. 354.

(2) Sackur, *op. cit.*, p. 357 sqq.

(3) Indiquée déjà plus haut, dans une note du chap. 9. Elle est réimprimée dans Pertz, *Scriptor.* XIV, p. 516, en note.

côté de l'évêque-abbé Forannan et du comte Ibert, il n'y a pas de place pour elle. Mais la charte nous révèle les noms de deux frères d'Ibert qui souscrivent l'acte : *Uiterus frater eius* et *Boso comes* (1). Nous les retrouverons dans l'*Historia Ualciodorensis monasterii* avec d'autres frères d'Ibert.

11. *Historia Ualciodorensis monasterii.*

On pourrait croire que s. Eloque et s. Forannan, remis en honneur avec tant de soin, furent de bon rapport pour l'abbaye de Waulsort. Il n'en fut rien (2). Le comte Ibert eut une fortune meilleure. Il partagea la vogue de la chanson de *Raoul de Cambrai*. Nous l'y voyons incorporé dans l'*Historia Ualciodorensis monasterii*, écrite dans la deuxième moitié du XIIe siècle (3). Cet écrit débute par une biographie détaillée du comte Ibert, qu'il exalte plus que n'a fait aucun écrit précédent. Il faut cependant rendre cette justice à l'*Historia*, qu'à côté d'Ibert elle fait une place à Hersent. La *Uita s. Cadroë* ne mentionnait que l'épouse comme fondatrice de S.-Michel-en-Tiérache

(1) Boson n'y est pas désigné comme frère d'Ibert. C'est la Chronique de Waulsort qui établira ce lien de parenté. La souscription de ce Boson figure dans un diplôme de Robert de Namur du 2 juillet 946, pour Waulsort, Martene, *Ampl. Coll.* I, p. 286 sq. M. Sackur, p. 343, n. 1 et p. 380, n. 2, tente de réhabiliter ce diplôme suspect à plus d'un titre. Je n'ose pas me déclarer convaincu par sa démonstration. Ce qu'il note p. 380, n. 2, s'expliquerait fort bien si le faux était antérieur à la *Uita s. Forannani*.

(2) Voy. les excellentes remarques de M. Sackur, *op. cit.*, 348-9. Ajoutez que vers la même époque les moines de Waulsort éprouvent le besoin de se procurer les reliques de s. Victor et s. Candide, et celles des Onze mille vierges. Voy. les *Translations* de ces reliques publiées dans *Analecta Bollandiana* XI, p. 113, sqq. Cf. Dom Berlière, *Rev. Bénédictine* IX, 380 ; Lahaye, *Etude sur l'abbaye de Waulsort*, p. 95. Nous aurons à revenir sur le premier de ces textes.

(3) Ed. Waitz dans Pertz, *Script.* XIV, p. 503 sqq. Sur la date, voy. sa préface. — M. Longnon a daté cet écrit du onzième siècle (*Raoul de Cambrai*, Introd. p. xxxv), bien que Mabillon et Brial l'eussent daté fort exactement du XIIe siècle. A en juger par *Rom.* 38, p. 235, il a abandonné depuis cette opinion insoutenable.

et de Bucilli, fondés en réalité par Albert de Vermandois. L'*Historia* attribue la fondation à Ibert agissant de concert avec sa femme (*capp.* 9 et 10).

Il est toutefois indiscutable que c'est Ibert qui occupe la première place dans le récit du chroniqueur. Sous sa plume, ce personnage devient sinon un saint — il le deviendra plus tard (1), — du moins un homme très vénérable, une manière de réplique de Girart de Roussillon de la *Uita Gerardi comitis*, suivant la juste remarque de M. Bédier. M. Bédier ayant donné une analyse fort détaillée de cette vie du comte Ibert, je puis me borner à en rappeler brièvement les traits essentiels. Descendant d'Aimeri de Narbonne (2), le comte Ibert bâtit sept châteaux et mène la vie guerrière. Pour un motif futile (l'aventure du béryl de Waulsort), il assiège la ville de Reims et en profane l'église. Le roi Charles, qui vient venger cet outrage, est pris en 922 par Ibert et son frère Herbert et mené en captivité à Péronne. Il finit par être relâché ensuite et une paix est conclue à Reims. Quelque temps après, le comte Herbert de S.-Quentin meurt. Le roi, se souvenant de sa captivité, donne les terres du défunt à Raoul de Cambrai, que des liens de parenté unissent au lignage royal. La suite du récit concorde, à quelques détails près, avec le récit de la chanson. Le chroniqueur mentionne ensuite la mort de Bernier qui marque une révolution complète dans le caractère d'Ibert. Il devient d'une piété extrême et, se remémorant son ancien sacrilège, bâtit sept moûtiers en souvenir des sept châteaux

(1) Bédier, p. 390.

(2) Voici sa généalogie complète qui n'est pas sans intérêt, et que M. Bédier écourte. Ermenjart, sœur de Boniface, prince de Pavie, épouse *Namericus*, comte de Narbonne. Leur fils, le comte Garin *de Asclouia* (*sic*), engendre le comte Boson Sans Barbe. Celui-ci engendre le comte Evroïn qui épouse Berte, fille du comte Guerri et d'Eve. Ils ont sept fils : le comte Ibert, le comte Wedon de Roie, le comte Herbert de S. Quentin, Gérard d'Audenarde, le comte Boson, le comte *Uuiterus* et l'évêque *Macuardus*. Le comte Herbert a quatre fils qu'on ne nomme pas. Ibert a, d'une femme, qu'on ne nomme pas, un bâtard qui s'appelle Bernier.

d'autrefois. Parmi ces moûtiers, il convient de noter ceux de Florennes, de Waulsort, de S.-Michel-en-Tiérache, de Bucilli et d'Homblières. Après avoir insisté longuement sur les relations d'Ibert avec s. Forannan et mentionné la part prise par lui à la translation de s. Eloque, le chroniqueur nous raconte le dernier acte de la vie d'Ibert en ces termes :

(Cap. 31). Deinde regressus a rege, Ualciodorensi ecclesiae frequentando adhaesit et sepulturam in ea suorum familiarium et fidelium amicorum cum maximo studio preperauit. Ipse namque ab ingressu chori usque ad altare turris terram aperiens eamque effodiens, duos in ea muros construxit et latitudinem [*corr. altitudinem*] utrorumque ad mensuram duorum cubitorum et latitudinem in mensura unius et dimidii cubiti composuit. Ibi ergo nobilium uirorum corpora ex prosapia sua cum patre et matre et filio Bernero et fratre Bosone iterum honorifice sepeliuit, ea uidelicet quae per eum a locis, in quibus antea fuerant sepulta, ob dilectionis feruorem et mutuae consanguinatatis propinquitatem sua uirtute atque dignitate translata sunt.

Le récit de la mort d'Ibert occupe le chap. 32. Mort à Fleurus, lors d'un voyage de Waulsort à Homblières, il est enseveli à Waulsort par les soins de s. Forannan :

Beatus igitur Forannanus cum turbis monachorum, clericorum et nobilium uirorum et cum innumerabili sexu gentis utriusque, uirorum et mulierum, uenerabile corpus egregii comitis a loco illo transferens, quo defunctus hominem exuit, usque ad basilicam Ualciodorensis coenobii deduxit et ibi eum in condigno loco honorifice sepeliuit, in eo uidelicet quo se disposuerat sepeliri.

Ce qui a été exposé dans les chapitres précédents suffit, j'espère, à établir que le récit du chroniqueur n'est qu'un développement naturel de la légende waulsodorienne du comte Ibert. Depuis la fin du XIe siècle, nous voyons se former une légende autour d'Ibert, dont le nom, retrouvé dans les chartes, est exploité par les moines. Quelle que soit l'opinion qu'on se fasse sur les origines de la chanson, on ne saurait se refuser à reconnaître que c'est l'abbaye qui a fourni au jongleur le personnage du comte Ibert et non l'inverse. Il serait déraisonnable de supposer qu'à côté de la légende waulsodorienne d'Ibert, il s'en

serait formé une autre, poétique, qu'un hasard aurait fait connaître aux moines, qui se seraient empressés de la recueillir et incorporer au vieux fonds de fictions dont leur imagination intéressée avait entouré précédemment le même nom. Il serait absurde de croire qu'un contresens historique ayant fait donner par les moines de Waulsort le titre de comte à Ibert, un autre accident eût amené le jongleur à parler de même, indépendamment des moines, d'un *comte* Ibert.

Comment et où, du reste, aurait pu survenir un accident si insolite ? On a peine à l'imaginer. La seule hypothèse produite à cet égard, celle de M. Longnon, était si inconsistante qu'elle ne pouvait rallier personne, même avant qu'on sût de quelle manière naquit le *comes Eilbertus* monastique (1). Prétendre que le *comte* Ibert a été introduit dans la chanson au XIe siècle, sous l'influence des seigneurs de Ribemont, c'est oublier à la fois qu'il n'existe aucune preuve que le noble seigneur Ibert ait jamais possédé Ribemont et qu'aucun texte ne nous autorise à croire que les seigneurs de Ribemont aient prétendu, au XIe et même au XIIe siècle, descendre d'un Ibert, comte ou non. Si le poète du XIIIe siècle n'avait pas accolé le nom de la seigneurie de Ribemont à celui du comte Ibert, jamais cette conjecture en l'air ne serait venue à l'esprit de personne. L'origine du *comes Eilbertus* établie, l'hypothèse de M. Longnon s'écroule définitivement.

L'origine waulsodorienne de la légende du comte Ibert implique une conséquence importante, et c'est que la version conservée de la chanson, version qui connaît le comte Ibert, procède nécessairement d'une rédaction waulsodorienne. Les deux versions de *Raoul de Cambrai :* la chanson de geste et l'*Historia Ualciodorensis monasterii*, nous mènent également à Waulsort.

12. *Une chanson retrouvée.*

En examinant la Chronique de Waulsort, M. Bédier (p. 397) se demande s'il a existé une chanson dont Ibert

(1) Voy. Bédier, p. 407 sqq.

était le héros principal et où l'aventure de Raoul de Cambrai ne formait qu'un épisode. Il se borne à poser la question et n'ose y répondre. Il serait en effet malaisé de dire si Ibert a jamais été le héros principal d'un poème, mais on peut sans peine trouver une chanson qui raconte la geste du fils d'Ibert et où l'aventure de Raoul de Cambrai ne forme qu'un épisode. C'est la chanson publiée par MM. Meyer et Longnon, la même dont M. Bédier fait l'objet de son étude. Dans ce texte, dont la partie originale ne compte aujourd'hui que 5555 vers (la fin du poème manque), Raoul disparaît définitivement de la chanson avec le vers 3721. C'est la guerre de Gautier contre Bernier et les fils Herbert qui est racontée dans la suite du récit. Bernier n'est pas seulement le personnage central de la geste : c'est aussi, avec son père et ses oncles, le personnage auquel vont les sympathies du jongleur (1). La chanson a pour but d'exalter les vertus du fils d'Ibert. C'est sa fidélité, c'est sa prouesse qu'elle chante; c'est le conflit entre le devoir vassalique qui le lie à Raoul et les sentiments qui l'animent à l'égard du meurtrier de sa mère, envahisseur des terres de son père et de ses oncles, c'est ce conflit pathétique qui est le nœud même du drame. Tout ce qui précède dans le récit ne sert qu'à préparer cette scène grandiose; tout ce qui la suit n'est que le développement des conséquences qu'amène logiquement l'issue fatale du conflit (2). Quant à Raoul, son rôle épisodique s'efface même devant celui de son oncle Guerri.

Si malgré cela nous parlons (comme du reste le faisaient déjà les gens du XIIIe siècle) d'une chanson de Raoul, c'est que, grâce au talent poétique de l'auteur, la figure tragique de cet adolescent *desmesuré* est celle qui de tous les personnages du roman produit sur nous l'impression la plus forte. En dépit de quelques belles scènes, cette

(1) Cf. G. Paris, *Journal des Savants* 1887, p. 623 sq.

(2) N'est-il pas très caractéristique que M. Lanson, qui n'est pas romaniste, mais qui possède un sens littéraire très sûr, ne parle presque que de Bernier dans son analyse de la chanson (*Hist. de la littér. franç.*[e], p. 27) ?

incarnation vivante de toutes les vertus qu'est le bâtard Bernier ne nous émeut guère; nous ne sommes pas attirés par ce héros de roman-feuilleton, alors que nous ne pouvons point ne pas être touchés par la vigueur avec laquelle le poète a su concevoir l'émouvant personnage de Raoul. Mais cette illusion d'optique littéraire ne doit pas nous donner le change sur le véritable caractère de la chanson. C'est une geste de Bernier qu'elle raconte; tout ce que nous y trouvons, tous les personnages, toutes les scènes, n'y sont conçus qu'en fonction du fils d'Ibert.

13. *Rapports des deux versions de la geste entre elles.*

Il fallait dégager ce caractère de la geste, car il nous aidera dans la critique de la chanson. Avant toutefois d'entreprendre cette critique, il convient de déterminer les rapports réciproques entre la chanson conservée et la version de l'*Historia Vualciodorensis monasterii*. Nous avons établi que les deux textes nous ramènent à Waulsort, mais il importe encore de savoir si le texte latin dérive de la chanson conservée ou inversement, ou bien si les deux versions ne remontent pas, l'une indépendamment de l'autre, à une rédaction waulsodorienne perdue. Il est inutile de s'arrêter longuement à la première hypothèse, qui se heurte à la chronologie respective des deux textes. Les manuscrits de la chanson sont du XIIIe siècle, et ni la langue ni la versification du poème ne nous permettent de le faire remonter au delà du début du XIIIe siècle, de l'extrême fin du XIIe siècle, en mettant les choses au mieux. L'*Historia* datant de la seconde moitié du XIIe siècle, se plaçant aux environs de 1160, est antérieure pour le moins d'un quart de siècle à la chanson.

La deuxième hypothèse, celle qui ferait dériver directement la chanson du texte du chroniqueur n'est pas plus consistante que la première. Le récit du chroniqueur fait l'impression d'un résumé écourté d'une geste : l'auteur, dont la seule préoccupation est d'exalter Ibert, supprime Aalais, Guerri, sans parler des personnages de moindre importance, et réduit son récit à quelques traits saillants. Le maladroit jongleur dont nous possédons l'œuvre était-

il d'autre part capable de tirer le poème des maigres données du chroniqueur ? Et à supposer, comme je suis très enclin à le faire, qu'il se soit borné à écrire de mémoire une chanson entendue par lui (1), quel indice avons-nous que son modèle ait puisé dans l'*Historia* ou dans une source dérivant de l'*Historia* ? Absolument aucun. Il est donc de bonne méthode d'admettre que la chanson conservée et la version du chroniqueur ne dérivent pas l'une de l'autre, mais procèdent d'une rédaction wallsodorienne perdue (soit *X*).

14. *Le motif de l'attribution du Vermandois à Raoul.*

La version X devait nécessairement comprendre tous les éléments communs aux deux versions conservées. Pour le surplus, le doute est permis. Il est certain pourtant que tout trait particulier à l'une ou à l'autre version, qu'on démontrera être pris par le jongleur ou par le chroniqueur dans une source non épique, n'a pas pu être emprunté en même temps par eux à la version *X*. Je n'ai acquis cette certitude que pour un trait, celui qui concerne le motif de l'attribution du Vermandois à Raoul dans le texte du chroniqueur.

G. Paris avait supposé qu'en rattachant la conduite du roi en cette affaire au souvenir de la captivité de Charles le Simple, l'*Historia* avait conservé un trait de la chanson primitive (2). M. Bédier a démontré que l'argument positif que G. Paris faisait valoir en faveur de son hypothèse reposait sur une méprise sur le nom du roi dans l'*Historia* (3). J'ajoute que la phrase où le chroniqueur nous dit

(1) Cette hypothèse me semble expliquer, d'une manière fort satisfaisante, les obscurités du récit et les défauts littéraires notés par M. Paul Meyer, *Raoul de Cambrai*, Introd., p. LVII sqq. Il est certain, toutefois, que le ms. de Paris n'a pas été écrit de mémoire : des fautes comme celles des vv. 1904-5, 3495, prouvent qu'il a été copié sur un ms., que rien n'empêche d'identifier avec la version faite de mémoire que je suppose. Les fragments belges sont trop peu étendus pour que j'ose les invoquer à l'appui de mon hypothèse.

(2) *Journal des Savants*, 1887, p. 624 sq.

(3) *Lég. ep.* II, p. 365, note 2.

que Charles le Simple capturé par Ibert et son frère, *usque ad «Peronam deductus» ab eisdem sub uinculis «carceralis custodiae» ibidem diebus multis religatur*, est un emprunt parfaitement reconnaisable à Richer I, 47, qui s'exprime ainsi : « *ductus Peronam carcerali custodiae» deputatur* (1). Quant à la date de 922, où le chroniqueur place l'événement, si elle n'a pu être dégagée par lui du récit de Richer, je serais porté à admettre avec M. Bédier (p. 398) qu'elle lui était fournie « par Flodoard ou par l'une des nombreuses sources annalistiques qui relatent la capture du roi », avec cette différence toutefois que je remplacerais dans la phrase de M. Bédier le nom de Flodoard par celui des Petites Annales de S.-Amand (2).

15. *Guerri le Sor*

On peut admettre avec très grande vraisemblance que Guerri le Sor, quoique inconnu au chroniqueur, se trouvait néanmoins dans la version *X*. Est-ce un personnage historique ? M. Longnon l'a cru dans l'Introduction au *Raoul de Cambrai*, et il maintient son opinion à l'encontre des objections de M. Bédier (3). Guerri est appelé *Guerri de Cimai* dans un vers unique, que M. Longnon croit archaïque. Se fondant sur cette désignation, il identifie l'oncle de Raoul avec un personnage, appelé Guerri le Sor, seigneur de Leuze, de qui un texte du treizième siècle, le *Chronicon Laetiense*, fait descendre les seigneurs d'Avesnes. Cette chronique, observe encore M. Longnon, rapporte une donation faite à Guerri par le comte de Hainaut de la terre située entre les deux Helpes, dont faisait justement partie Chimai.

Je crains que M. Longnon n'ait été victime d'une petite méprise. Je ne parle pas, bien entendu, de la position géographique de Chimai, qui, se trouvant à quelque dis-

(1) Cet emprunt rend très vraisemblable que la mention de la paix conclue avec le roi à Reims, mention qui semble être une allusion à la comédie jouée par Herbert en 928, a été également prise à Richer I, 54.

(2) Flodoard assigne à la capture la date de 923.

(3) *Lég. épiques* II, p. 356 ; Longnon, *Rom.* 38, p. 245 sq.

tance à l'est de la source de la Petite Helpe, ne fait pas précisément partie de la terre entre les deux Helpes. Il se peut que le chroniqueur se soit exprimé inexactement; il faut toujours admettre des imprécisions dans les textes historiques, quand on cherche à identifier des personnages épiques. Mais le postulat et son application à Chimai accordés sans grande difficulté, je ferai observer que le Guerri gratifié par le comte de Hainaut est non Guerri le Sor de Leuze, le quadrisaïeul de Thierri d'Avesnes, mais le père de celui-ci, Guerri à la Barbe, établi près de la terre entre les deux Helpes, puisqu'il réside *apud Fagetum* (Fayt) *super tumulum aggeris qui ibidem super fluuium Helpram apparet in loco palustri* (1). La preuve en est contenue dans le récit du chroniqueur. Voici dans quelles conditions il rapporte la donation du comte de Hainaut. Quand les chanoines de Sainte-Hiltrude ouvrirent le tombeau de la sainte vierge, ils y trouvèrent la charte d'une donation très importante; un seigneur, qui avait précisément usurpé des biens compris dans cette donation et qui se trouvait là, *uiso predicto testamento, totum quod possidebat uidens per illud sibi auferri, ipsum de manibus legentium rapuit et in ignem proiecit* (2). Ce seigneur expéditif s'appelait Guerri à la Barbe. Le chroniqueur rapporte deux ou trois détails sur ce Guerri à la Barbe, dit qu'il descendait, au témoignage des *curiales* hennuyers, d'un certain Guerri le Sor de Leuze, puis, après avoir donné un renseignement sur ce Guerri le Sor (3), il continue textuellement :

Huic predicto Guerrico comes de Hainau terram inter duas Helpras iacentem in feodum et hominium contulit, sicut hodie ipsius heredes possident; in qua possessio sancte Hiltrudis defensore carens penitus est distracta. Erat autem possessio eius, sicut in Uita eius inuenitur, a Molihanio usque ad uillam que Senuescus propter aquam ibi currentem eiusdem nominis ita prius uocabatur,

(1) *Chron. Laetiense* cap. 2. (Pertz, *Script.* XIV, p. 493).

(2) *Chron. Laetiense* c. 2. L'anecdote est empruntée, sauf les noms, à la *Uita s. Hiltrudis* (AA. SS. Sept. VII, p. 488), écrite vers la fin du XIe siècle, par un moine de Waulsort.

(3) Uillas que in Brabanti sunt stipendiarias fecit, sicut hodie sunt, domino Avesnensi.

nunc autem Uallis dicitur. Qui igitur infra hos terminos aliquid possident, uideant, quali ratione alienis et Deo sanctificatis utantur, cum tamen ea regali munificentia per manum Uuitberti comitis Deo fideliter constet fuisse oblata. Testamento igitur beate uirginis combusto, non multo post, diuino faciente indicio, intestatus et ipse misere obiit, et in uilla Letiensi corpusque eius inter duas ecclesias, beati scilicet Lamberti et aliam que iuxta erat, monitu sanctae Hiltrudis constructas, sepultum est, manenteque et permanente infamia prescripti facinoris ubique proclamati.

Il est certain que *predictus Guerricus* est le même personnage que vise, à la fin du passage, le pronom *ipse* et de l'infamie de qui le tombeau perpétue le souvenir. Et ce ne saurait être que Guerri à la Barbe, l'*inuasor*, comme l'appelait le chroniqueur au début (non transcrit ici) de son récit, et non Guerri le Sor, de qui le texte ne rapporte rien de désobligeant. Ce qui achève de le démontrer, c'est la mention que la terre donnée par le comte de Hainaut comportait des terres distraites des possessions de S.-Hiltrude. Si les biens de S.-Hiltrude avaient été donnés à Guerri le Sor, Guerri à la Barbe, suffisamment garanti par la possession paisible de ces biens pendant trois générations, n'aurait pu commettre la violence dont parle le chroniqueur. Si fantasques que soient les personnages inventés par les moines pour justifier l'absence de chartes, ils ne s'avisent jamais d'encourir les foudres du ciel en commettant un attentat inqualifiable pour la simple beauté du geste ! Mais si la donation du comte de Hainaut a été faite au profit de Guerri à la Barbe, la petite histoire du *Chronicon Laetiense* se comprend à merveille. M. Bédier a donc eu parfaitement raison de s'amuser des *curiales* hennuyers se rappelant à deux siècles et demi de distance le nom du quadrisaïeul de Thierri d'Avesnes; son seul tort a été de ne pas s'apercevoir de la méprise de M. Longnon (1).

(1) Voici ce qui semble avoir provoqué cette méprise. Dans l'édition du *Chronicon Laetiense*, Guerri à la Barbe est appelé par deux fois *Wedricus* (p. 493, lignes 14 et 18), Guerri le Sor est mentionné sous la forme *Guerricus* (*ib.* ligne 20). Comme dans le passage transcrit plus haut on lit *Guerrico*, on peut être tenté de croire,

Mais quelles sont les origines de Guerri le Sor ? Si j'étais partisan de la méthode des coïncidences onomastiques que M. Bédier raille si spirituellement, mais à laquelle il paie ailleurs son tribut, je pourrais me flatter de les avoir découvertes. Je connais un vieux Guerri ayant pour neveu un jeune seigneur nommé Raoul, et je suppose que le nom d'Aalais n'était point inconnu chez eux, car ils possèdent une serve baptisée ainsi. Coïncidence remarquable, je les trouve non seulement à quelques lieues de Chimai et de Waulsort, mais encore en relations avec l'abbaye où est née la légende du comte Ibert. Car c'est grâce à l'intervention de ce Guerri que son frère Thierri II, abbé de Waulsort, obtient de l'adolescent Raoul les corps de s. Candide et s. Victor, dont la translation est racontée dans un récit publié récemment par les Bollandistes (1). Mais quand je parcours ce document, où l'on ne trouve aucun trait pouvant servir de point de départ à la légende épique, je commence à douter que deux bienfaiteurs de l'abbaye y aient été transformés, au lendemain de leur mort au plus tard, en personnages aussi peu édifiants que ceux de Guerri le Sor et Raoul de Cambrai, et je me demande si le nom providentiel de s. Candide n'est pas pour nous faire considérer cette *Translatio* comme un avertissement discret à l'adresse de ceux qui cherchent un peu partout, à l'aide des tables ou autrement, des prototypes réels aux personnages de fiction.

Mais si la crainte révérencieuse que nous inspire le nom du saint martyr thébain nous décourage de rechercher dans l'histoire les origines de Guerri, elle ne nous empêche point de tenter une explication de la mention de Chimai. Car les noms de lieux se repèrent facilement sur une carte, et nous pouvons remarquer, sans crainte d'erreur, que Chimai où est établi Guerri, qu'Hirson où réside Her-

sans y regarder de plus près, qu'il s'agit là de Guerri le Sor. Les mss. et les éditions tendent quelquefois de ces pièges aux chercheurs, et c'est pourquoi il convient toujours de poursuivre jusqu'au bout la lecture d'un texte avant de l'utiliser.

(1) *Analecta Bollandiana* XI, p. 115 sqq.

bert, qu'Origni où se joue le drame, que Ribemont où Ibert tient état sont autant d'étapes de la route qui mène de Waulsort à S.-Quentin. Ham, Nesle et Roie, qui reviennent souvent, dans le poème, dans un vers cliché, continuent très exactement cette route à l'ouest. Roie est encore, dans la chanson et dans la Chronique, donc certainement dans la version X, la résidence de Wedon. Entre Ham et S.-Quentin se trouve la ville de S.-Simon, dont le patron est invoqué dans la chanson aussi souvent que s. Géri, si cher à M. Bédier (1).

Cette route est une artère importante. Les gens habitant au delà de Waulsort devaient l'emprunter pour se rendre en Ile-de-France par le chemin Sellentois (2). Les Picards allant en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Liège, ou au delà de Liège à Aix la-Chapelle et Cologne, la prenaient également (en sens inverse). L'auteur de la version X, localisée à Waulsort, n'en pouvait pas ignorer les étapes principales. Car il y a toute apparence que c'était un jongleur

(1) Je note ne passant que s. Denis, invoqué encore plus souvent que s. Simon ou s. Géri, est le patron de l'église de Louette-Saint-Denis, où l'abbaye de Waulsort possède des biens. Voy. le diplôme déjà cité d'Otton I, de 946 : *in pago Ardenna dicto ad Lietras mansum indominicatum ad quem aspiciunt mansi triginta ubi est ecclesia in honore sancti Dyonisii constructa* (Dipl. Ot. I, n° 81). — Pour apprécier la portée de l'observation faite dans le texte, il convient de remarquer les faits suivants : L'histoire ne connaît aucun combat sous Origni. Aucune charte, aucune tradition monastique même, ne nous autorisent à faire d'Ibert un seigneur de Ribemont. Nous ignorons les possessions d'Eudes (Lauer, *Louis d'Outremer*, p. 139). La mention de Flodoard, *Ann.* ao. 944, ne nous autorise pas à croire qu'il ait jamais possédé l'Amiénois où est située la petite seigneurie de Roie, car cette mention est conçue de la manière que voici : *Ambianensem quoque u r b e m, quam tenebat Odo filius Heriberti... domestici regis recipiunt.* Herbert reçut, lors du partage de la succession paternelle, l'abbaye de s. Médard de Soissons, et peut-être quelques dépendances de l'archevêché de Reims. Il n'est pas certain qu'il ait succédé à son frère Albert de Vermandois (Lauer, *loc. cit.*). Il est assuré qu'il ne possédait pas Hirson, qui relevait alors des seigneurs de Guise (cf. *Raoul de Cambrai*, p. 368).

(2) Sur ce chemin, voy. Longnon, table onomastique de *Raoul de Cambrai*, art. *Tellentois*.

battant les routes et récréant les gens qui, après avoir cheminé de longues journées, s'arrêtaient à l'abbaye fondée par le noble seigneur Ibert : ce n'est assurément pas pour charmer les loisirs des moines que ce jongleur composa (ou recomposa) la geste du bâtard dont on montrait le tombeau à Waulsort !

16. *Bernard de Rethel et Ernaut de Douai.*

Les Annales de Flodoard contiennent, à l'année 933, la notice que voici :

Richarius, episcopus Tungrensis, quoddam castellum Bernardi comitis quod ipse Bernardus apud Harcelas in pago Porcinse construxerat, euertit, eo quod in suae aecclesiae terra situm esset. (Ed. Lauer, p. 55.)

Ce château d'Arches, actuellement Charleville près Mézières, est situé dans un pays qui n'était pas ignoré à Waulsort. La famille de l'abbé Thierri II y était établie. Ayvelles, distant d'une lieue à peine d'Arches, relevait de Raoul, le neveu du frère de Thierri II, Guerri. C'est là que les moines de Waulsort sont allés, en 1143, chercher les reliques de s. Candide et s. Victor, à en croire la *Translatio* citée dans le chapitre précédent. Le même texte nous montre Thierri II se rendant à Mézières (c. 12). Au nord de Mézières s'étendent les domaines du frère de l'abbé, Guerri (c. 13). Louettes-Saint-Denis d'autre part, où l'abbaye de Waulsort possède des biens (cf. *supra*, p. 154, n° 1), est située à six lieues à peine du château construit par Bernard de Rethel. Il est donc certain que le passage qui vient d'être transcrit devait éveiller la curiosité d'un moine de Waulsort lisant les *Annales*, surtout si ce moine était contemporain de l'abbé Thierri. Notons que la bibliothèque de l'abbaye est bien garnie, puisque rien qu'au cours de cette étude nous avons pu constater, dans les écrits waulsodoriens, des emprunts à Richer et à l'*Histoire de l'église de Reims* de Flodoard. En racontant l'aventure du béryl, l'*Historia Vualciodorensis monasterii* (c. 4) cite des vers latins, empruntés sans doute à une vie de s. Eloi. Le passage emprunté à Richer semble

aussi reposer, pour ce qui est de la date, sur une source annalistique que nous avons identifiée *dicis gratia* avec les *Annales Elnonenses minores*. On sait du reste que Waulsort est un centre littéraire assez important (1), et nous avons pu constater *de uisu*, que les moines, exaspérés par la lutte avec Hastières, compulsent avec beaucoup de zèle les livres et les chartes, d'où ils tirent des renseignements utiles pour leurs pieux mensonges.

L'histoire ne sait rien de la participation de Bernard de Rethel aux événements où Raoul II de Goui devait trouver la mort. Le rattachement de ce personnage à la famille d'Herbert le Grand lui est inconnu également. Par contre, elle sait qu'en 945 Bernard de Rethel se joignit au roi, quand celui-ci, après avoir pillé consciencieusement le Vermandois, se dirigea vers Reims (2). Faut-il admettre que de tout ce que pouvait dire de véridique sur Bernard de Rethel un poète contemporain, attaché à la cour vermandisienne, la chanson actuelle n'aurait conservé que les renseignements contredits par Flodoard, ou croire que le nom d'un comparse dans le poème a été fourni au poète par ceux à qui il devait déjà le comte Ibert ? La réponse ne saurait être douteuse, quand on observe que l'identification d'un comte du *pagus Porciensis* avec le comte de Rethel, dont on pourrait d'abord hésiter à croire capables les clercs de Waulsort, connaissant Arches, est faite par un Aubri de Trois-Fontaines, qui n'avait aucune raison de s'intéresser au château construit par Bernard (3).

(1) Lahaye, *Etude sur l'abbaye de Waulsort*, p. 88, sqq.

(2) Flodoard, *Annal.* ao. 945 ; *Hist eccl. Rem.* IV, 31 ; Richer II, 44.

(3) Longnon, *Raoul de Cambrai*, Introd. XXXI, note 2. — Je rappelle le procédé que nous avons eu à constater en étudiant les légendes monastiques de Waulsort. Charles le Simple et sa captivité sont mêlés à une ridicule histoire de béryl. *Un comes Hadericus* devient l'époux de la femme du noble seigneur Ibert. Cet Ibert lui-même devient frère d'Herbert le Grand et de Gérard d'Audenarde, personnage du milieu du XIe siècle (Wauters I, p. 487). Le grand-père d'Ibert est pris à un diplôme de Charles le Simple (Bédier, p. 393, n. 5). Les moines de Waulsort ne cherchent que des noms historiques pour leurs fictions. Il leur importe peu comment ces fictions se concilient avec l'histoire.

Pour ce qui est d'Ernaut de Douai, j'estime, avec M. Bédier, que le plus prudent est d'y voir une coïncidence fortuite. Je me refuse à le croire emprunté à Flodoard parce que je ne vois pas ce qui aurait pu attirer l'attention des moines de Waulsort sur lui. Quant à admettre que l'Ernaut épique se rattache à l'Ernaut historique par une tradition épique ininterrompue, je n'y puis songer. Car l'Ernaut historique est un personnage peu recommandable. Vassal d'Hugues le Grand, puis d'Herbert, il vient enfin au roi qui est obligé de le chasser peu de temps après (1). Richer (II, 25) l'appelle *in proditione promptissimus*. J'aurais compris que la tradition épique en fît un Ganelon, mais j'ai peine à croire que cet homme versatile et félon se soit transformé en l'intrépide Ernaut de la chanson.

17. *Dernières questions*

Après avoir étudié les principaux personnages de second plan, nous pouvons aborder la question du rattachement d'Ibert et de Bernier au lignage d'Herbert. J'accepte sans discussion la version de la chanson, pour laquelle Ibert est fils et non frère d'Herbert (2), car elle est plus difficile à expliquer que la version du chroniqueur, où Herbert, ses quatre fils et ses cinq frères sont de simples comparses, rattachés tout à fait superficiellement à Ibert et Bernier. Si nous ne possédions que le récit de l'*Historia Ualciodorensis monasterii*, nous pourrions nous borner à affirmer que l'introduction d'Ibert dans la famille d'Herbert

(1) *Ann. Flod.* 930 (p. 45), 941 (p. 81). Il est certain qu'Ernaut, frère de Lanâri, est le même personnage qu'Ernaut de Douai. Si M. Longnon (Rom. 38, p. 247) s'était rappelé la note de M. Lauer, *Louis d'Outremer*, p. 69, n. 2, il n'aurait eu aucun doute à ce sujet.

(2) On pourrait être tenté de l'appuyer par le témoignage d'Aubri de Trois-Fontaines : *Sepultus est comes Heribertus in abbatia Ualciodorensi iuxta Dinantum quam ipse fundauit* (Pertz, *Script.* XXIII, p. 763), puisque l'*Historia Uualciodorensis monasterii* nous dit qu'Ibert avait enseveli dans le tombeau son père, sa mère, son frère Boson et Bernier, mais non ses autres frères. Mais les mots *quam ipse fundauit* font difficulté ; Aubri a pu confondre tout simplement Ibert et Herbert.

n'a pas d'autre but que de rehausser la noblesse du fondateur de Waulsort; personne ne contredirait cette déclaration. La question est de savoir si nous sommes autorisés à admettre une explication analogue en présence de la version de la chanson.

Il est indispensable de supposer que le poème primitif connaissait le personnage de Bernier. On pourrait certes imaginer un poème où Raoul de Goui lutterait contre les quatre ou cinq fils authentiques d'Herbert et contre eux seulement, et un autre où seraient racontées les aventures du fils d'Ibert, le rôle des fils Herbert et celui de Raoul étant tenus par d'autres personnages. On pourrait ensuite concevoir, en faisant un effort, que ces deux légendes, complètement étrangères l'une à l'autre, se fussent fondues en un poème unique. Mais ce serait se rendre la besogne trop facile. Car si l'on admet, par hypothèse, que la légende d'Ibert et de son fils a pu être rattachée sans motif au récit de la guerre de Raoul II de Goui contre les fils d'Herbert, autant prendre d'emblée ce récit dans Flodoard sans recourir à l'hypothèse inutile d'une source épique.

Nous devons aussi supposer que dès l'origine Bernier était fils d'un des frères combattus par Raoul. Car c'est la seule hypothèse que les partisans d'une tradition épique ininterrompue puissent nous opposer sans heurter de front les vraisemblances. Il s'agit uniquement de déterminer si le père de Bernier s'appelait, dès l'origine, Ibert, ou bien s'il portait primitivement le nom d'un des fils authentiques d'Herbert le Grand, celui d'Albert de Vermandois pour préciser. Considérons d'abord cette dernière hypothèse.

Le fait de la substitution, à Waulsort, du nom d'Ibert à celui d'Albert pourrait être admis sans grande difficulté. Il serait moins aisé de comprendre comment un témoin oculaire des événements de 943 aurait pu avoir l'idée de composer une chanson dont le rôle principal serait joué par un fils fictif d'Albert (1) Car Bernier n'a jamais existé : aucune source ne le mentionne. Ce silence n'est

(3) Voy. *supra*, chap. 12, sur le rôle de Bernier dans le poème.

pas décisif, dit M. Longnon : il n'est pas invraisemblable qu'Albert ait eu un bâtard appelé Bernier (1). Assurément, c'est possible ; ce qui l'est moins, c'est que ce personnage ait eu des aventures analogues à celles qui sont racontées dans le poème : vassal de Raoul II de Goui, il aurait vu périr sa mère dans un incendie et ne se serait décidé à quitter son seigneur que lorsqu'une sortie violente de celui-ci aurait mis sa patience à bout. Dira-t-on que le poète de la cour de Vermandois ou les remanieurs successifs avaient enjolivé les aventures de Bernier ? Mais alors qu'est-ce qu'aurait chanté au juste Bertolai ?

Les mêmes difficultés surgissent, si nous remplaçons le chant lyrico-épique de Bertolai par une tradition épique (au sens de M. Suchier). Car cette théorie aussi aboutirait dans l'espèce à la conjecture en l'air de l'existence réelle de Bernier, et elle aurait en outre à expliquer comment ce personnage si peu remarqué des écrivains contemporains a pu capter l'attention populaire au point de devenir le héros d'une légende. Et quand on se rappelle que les deux théories sont déjà impuissantes à rendre compte de la transformation du Raoul de Goui en un Raoul de Cambrai, on n'hésitera pas à rejeter la substitution d'Ibert à Albert de Vermandois.

Si nous admettons, au contraire, qu'Ibert était, dès l'origine, le père de Bernier, tout s'explique. Dès la fin du XIe siècle, les moines de Waulsort prétendent conserver son tombeau. Authentique ou non, ce monument était vaste : la Chronique de Waulsort y loge la famille entière de son fondateur. L'idée de rattacher Ibert à une lignée illustre devait venir naturellement aux artisans de la gloire de l'époux d'Hersent. A deux siècles de distance l'odieux du caractère d'Herbert ne pesait peut-être plus lourd. En eût-il été autrement que le contraste entre le père félon, d'une part, et, de l'autre, le fils vertueux et le petit-fils mettant les devoirs de la fidélité au-dessus de ses affections naturelles, ne devait pas déplaire aux moines. Herbert le Grand fait pendant à Guerri à la Barbe, le père de Thierri

(1) *Raoul de Cambrai,* Introd., p. XXIX.

d'Avesnes, le réformateur de Liessies. La légende se développant, Ibert devient un pieux repentant ayant à racheter par de bonnes œuvres les fautes de sa jeunesse : ainsi sont créées l'aventure du béryl et celle de Marsent séduite. Bernier est né et on lui trouve une petite place dans le tombeau de la famille. Un jour, un clerc,lisant les *Annales* de Flodoard, remarque la mention de l'invasion de Raoul II de Goui. Soit qu'il identifie le Goui de l'annaliste avec le Goui cambrésien, situé sur la grande route de S.-Quentin à Cambrai, soit plutôt qu'il se rappelle avoir lu ailleurs qu'un authentique comte Raoul, qu'on croyait, à tort ou à raison, au XIIe siècle, avoir administré le *pagus Cameracensis*, avait envahi le Vermandois et avait été tué sous St-Quentin par Herbert (1), il fait de Raoul de Goui un comte de Cambrai. La « matiere », sinon le « san » de la chanson se trouve ainsi fournie; le jongleur y met « sa painne et s'antancion », mais comme il est doué d'une nature poétique autrement puissante que celui qui s'avoue lige de Marie de Champagne, il transforme les ridicules histoires des moines en la poignante geste du bâtard Bernier.

Jean Acher.

(2) Voy. les témoignages, assez nombreux, colligés par Longnon, *Raoul de Cambrai*, Intr. p. xix. *Adde* Reginon ao. 818.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

Romanische forschungen, XXVI, 1. — *E. Brugger* : Mitteilungen aus Handschriften der altfranzösischen Prosaromane Joseph und Merlin, p. 1 ; — *A. Ulbrich* : Verhältniss von Wace's Brut zu Gottfrieds Historia, p. 181 ; — *A. Ott* : Eloi d'Amerval, p. 261 ; — *E. Enderlein* : Zur Bedeutungsentwicklung des bestimmten Artikels im Französischen, p. 368 ; — *J. Werner* : Guiardinus, p. 417.

— XXVII, 1. — *Decurtins* : Rätoromanische Chrestomathie, p. 1.

— XXVII, 3. — *G. Wissler* : Das schweizerische Volksfranzösisch, p. 690 ; — *W. Etzrodt* : Die Syntax der unbestimmten Fürwörter personne und même, p. 852 ; — *K. Glaser* : Le sens péjoratif du suffixe *ard* en français, p. 932.

Romania, XXXVIII, 1. — *R. Weeks* : Etudes sur Aliscans, p. 1 ; — *P. Meyer* : Les plus anciens lapidaires français, p. 44 ; — *A. Piaget* : Le Songe de la Barge de Jean de Werchin, p. 70 ; — *M.-J. Minckwitz* : Notice de quelques manuscrits du Trésor de Brunet Latin, p. 111 ; — *H.-A. Smith* : Some remarks on a Berne ms. of the Chanson du Chevalier au Cygne, p. 120 ; — Mélanges, p. 129.

— 2. — *A. Thomas* : Fragments de farces, moralités, mystères, etc , p. 177 ; — *G. Schœpperle* : Chievrefoil, p. 196 ; — *A. Longnon* : Nouvelles recherches sur le personnage de Raoul de Cambrai, p. 219 ; — *P. Meyer* : Les plus anciens lapidaires français, p. 254 ; — *A. Parducci* : La canzone di mal maritata in Francia, nei secoli XV-XVI, p. 286.

— 3. — *A. Thomas* : Notes étymologiques et lexicographiques, p. 353 ; — *E. Philipon* : Le suffixe -in, -ina en moyen rhodanien, p. 406 ; — *A.-T. Baker* : Vie de saint Panuce, p. 418 ; — Mélanges, p. 425.

— 4. — *P. Meyer* : Les plus anciens lapidaires français, p. 481 ; — *A. Thomas* : Notes étymologiques et lexicographiques, p. 553 ; —

G. Cohen : Le théâtre à Paris et aux environs à la fin du XIVe siècle, p. 587 ; — Mélanges, p. 596.

Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, XI, 8. — *P. Sicre* : Eléments de grammaire du dialecte de Foix, p. 441.

Cultura española, n° XIV. — *C. Michaëlis de Vasconcellos* : Estudos sobre o romanceiro peninsular, p. 434.

— **Zeitschrift für romanische philologie**, XXXIII, 3. — *F. Dosdat* : Die Mundart des Kantons Pange, p. 257 ; — *A. Speich* : Das sog. Verbaladjektiv im Französichen, p. 277 ; — *C. Salvioni, J. Subak, H. Schneegans* : Zu : Sizilianische Gebete, Beschwörungen und Rezepte in griechischer Umschrift, p. 323; — *H. Schuchardt* : Romanisch *bast-*, p. 339 ; — Vermischtes, p. 347.

— 4.—*A. Horning* : Glossar der Mundart von Belmont, p. 385; — *W. Meyer-Lübke* : Französische Etymologien, p. 431 ; — *H. Schuchardt* :Die lingua franca, p. 441. — Span. vega, nava, p. 462 ; — Vermischtes, p. 469.

— 6.— *H. Schuchardt* : bret. escop, fr. escope, p. 641; — *J. Subak* : Zur sardischen Verbalflexion und Wortgeschichte, p. 659 ; — *K. Lewent* : Zu den Liedern des Perdigon, p. 670 ; — *P. Skok* : Fabrica, p. 688; — *E. Hoepffner* : Frage-und Antwortspiele, p. 695 ; — *Th. Kalepky* : Zur französischen Syntax, p. 711; — *J. Acher* : Corrections au Roman de Tristan, p. 720 ; — Vermischtes, p. 726.

— XXXIV. — 1, 2. — *W. Benary* : Mitteilungen aus Handschriften der Chanson d'Aspremont, p. 1 ; — *R. Haberl* : Beiträge zur romanischen Linguistik, p. 26 ; — *A. Parducci* : La pastorella in Francia nei sec. XV-XVI, p. 55 ; — Vermischtes, p. 86. — *R. Haberl* : Beiträge zur romanischen Linguistik, p. 129 ; — *A. Horning* : Zum Glossar der Mundart von Belmont, p. 162 ; — *E. Sicardi* : Di e per nell' italiano arcaico, p. 182 ; — *A. Sepulcri* : Noterelle di filologia dantesca, p. 191 ; — *A. Unterforcher* : Forare, rupes in Wörtern und Ortsnamen, p. 196; — *G. Bertoni* : Note etimologiche e lessicali emiliane, p. 203 ; — Vermischtes, p. 211.

Revue de philologie française et de littérature, XXIII, 1 et 2. — *J.-P. Jacobsen* : La comédie en France au moyen-âge, p. 1 et 81 ; — *C. Juret* : Etude sur le patois de Pierrecourt, p. 23 ; — *A. Dauzat* : La langue des sports, p. 107 ; — *P. Barbier fils* ; Notes sur certains noms de poissons, p. 120.

Revue de dialectologie romane, 2, 3, 4. — *A.-M. Espinosa* : Studies in New Mexican Spanish, p. 157, 269 ; — *C. Merlo* : Note italiane centro-meridionali, p. 240 ; — *M. Niepage* ; Laut- und Formenlehre der mallorkinischen Urkundensprache, p. 301 ; — *B. Schädel* : Die katalanischen Pyrenäendialecte, p. 386, — Mélanges, p. 263, 413.

Bulletin de dialectologie romane, 2,3, 4. — *M.-L. Wagner* : Los judios españoles de Oriente y su lengua, p. 53 ; — *J. Huber* : Sprachgeographie, p. 89.

Zeitschrift für französische sprache und litteratur, XXXV, 1, 3. — *E. Brugger* : L'enserrement Merlin, p. 1; — *O.-M. Johnston* : Use of poeme in the old French references of the forbidden fruit, p. 56 ; — *C. Bauer* : Jean de Schelandre, p. 60 ; — *Th. Ranft* : Zum Dictionnaire général, p. 129 ; — *C. Salvioni* : fr. opiniâtre, pigeon, p. 147.

Bulletin du parler français au Canada, VIII, 4. — *W. Meyer-Lübke* : Le français au Canada, p. 121; — Lexique canadien-français, p. 135.

Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, XXXVI. — *Boé* : Coutumes du lieu de Beaufort, du 30 septembre 1316, p. 142.

Memorie della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna, III, 1.— *A. Trombetti* : Saggi di glottologia generale comparata, p. 3.

Mémoires de la Société néo-philologique de Helsingfors, V. — *O.-J. Tallgren* : Sur la rime italienne et les Siciliens du XIIIe siècle. Observations sur les voyelles fermées et ouvertes, p. 233 ; — *A. Wallensköld* : La construction du complément des comparatifs et des expressions comparatives dans les langues romanes, p. 375.

COMPTES-RENDUS

H. von Samson-Himmelstjerna. — Rhythmik-Studien, *Riga, N. Kymmel*, 1904 [136 p.].

Bien que cet ouvrage ait paru, il i a déjà six ans, il nous semble encore aujourdui bon à signaler. La plupart des étrangers de langue germanique qui ont écrit sur le ritme des vers romans et en

particulier des vers français se sont tenus si loin de la réalité que l'on peut beaucoup pardonner à ceux qui s'en sont approchés, même lorsqu'il leur arrive parfois de s'en écarter violemment.

Notre auteur s'est entouré de toutes les précautions imaginables pour éviter l'influence de quelque idée préconçue dans ses recherches sur le ritme. Doué d'une oreille délicate, il a voulu s'en rapporter uniquement à elle, noter exactement ce qu'il entendait, puis faire la statistique et voir s'il en résultait quelque règle, quelque principe ou du moins quelque clarté. Malheureusement il a cru voir clair trop tôt, il a sistématisé trop tôt ; il ne s'est pas rendu compte qu'il avait eu un mauvais point de départ, en commençant son examen par des poésies accompagnées de musique ou de danse, qui devaient influer, sans qu'il pût en avoir conscience, sur toutes ses observations ultérieures

Tous ceux d'ailleurs qui ont quelque probité font comme lui. Leur oreille pour guide, puis on classera les notes et on en tirera la téorie. Combien en voit-on chaque année à la Comédie Française, qui suivent la pièce sur le texte, et, un crayon à la main, notent constamment les accents qu'ils ont cru entendre, les liaisons qui n'ont pas été faites, les *e* muets qui n'ont pas été dits. Même Lubarsch, dont Samson-Himmelstjerna dit avec raison tant de mal, a certainement fait ainsi. Mais la plupart ne savent du français que ce qu'ils en ont entrevu à travers le parler d'une gouvernante ou d'une bonne originaire de la Suisse allemande ; ils sont abitués à ce ritme brutal et pour nous intolérable que notre auteur compare avec justesse au tic-tac d'une pendule qui n'est pas d'aplomb ; ils ne prennent pas garde que l'oreille, si elle est un organe aisément éducable, est éminemment suggestionnable, et que tant que son éducation n'est pas faite, elle confond la auteur ou la durée avec l'intensité, elle entend partout ce qu'elle est accoutumée à entendre ou ce qu'elle s'attend à entendre; ils ignorent enfin que nos acteurs ne reçoivent plus aujourdui aucune éducation littéraire, qu'on ne leur a jamais enseigné ce que c'est qu'un vers, et qu'ils ont pris pour principe de dire les vers comme de la prose moderne, remplaçant tout l'art du poète par des gestes et des grimaces; ce sont leurs défauts que nos bons étrangers prennent pour des qualités, et c'est là-dessus qu'ils bâtissent leurs téories et dressent leur règles infaillibles.

Voilà comment le dogme s'est répandu en Allemagne et en Suède, que le ritme du vers français est iambique. Nous avons déjà parlé de cette question ici même (*RLR*, XLIV, p. 94) ; mais on ne saurait trop i revenir. Quand j'étais étudiant à Fribourg-en-Brisgau, où je n'étais pas allé pour apprendre l'allemand, ni même le français, je me

rencontrais souvent avec quelques camarades dont le commerce m'était agréable, et nous causions volontiers des choses de France, qui les intéressaient particulièrement. Un jour, un jeune *Fuchs*, tout frais émoulu du *gimnase*, me demanda comment nous pouvions bien trouver quelque agrément aux vers français, qui étaient si monotones et si peu naturels. « Comment vous a-t-on appris à les lire? — Oui, **c'est** | **Aga** | mem**non** | c'est **ton** | roi **qui** | t'é**veille**. » Telle fut sa réponse. Le voilà bien le tic-tac d'une orloge mal équilibrée. Je partis d'un éclat de rire. Je me levai alors et récitai le *Cor* d'Alfred de Vigny. On m'écouta religieusement et quand j'eus terminé mes auditeurs manifestèrent un entousiasme que je n'avais jamais remarqué en aucune circonstance chez des étudiants allemands, et dont ils ne semblaient pas capables. On décida de consacrer la prochaine réunion au *vers français*. Le *Vortrag* abituel fut renvoyé et à sa place je lus quantité de poésie française, j'en récitai, j'en expliquai; la clôture de la *Kneipe* nous surprit avant que nous euss'ons terminé. Au lieu de se séparer, on se déplaça. La nuit était claire et paisible; nous gravîmes les auteurs de *Rosskopf* pour i attendre l'aurore, puis nous redescendîmes par le *Höllental*, et ne rentrâmes à Fribourg que tard dans la matinée. Jamais la Forêt Noire et sa pittoresque vallée n'avaient entendu tant de vers français, ni un rire si franc. Car le sujet s'étendait. Non seulement je m'efforçais de faire comprendre à mes camarades la nature du vers français, mais ceux d'entre eux qui étaient romanistes m'exposaient les téories de leurs maîtres, et la critique, la satire s'en mêlaient. Nous ridiculisions l'indécrassable pédantisme des filologues et des grammairiens qui croient avoir bien mérité de l'umanité lorsqu'ils ont enseigné que les pronoms sont atones, que les adverbes prennent un *nebenton* et cent autres billevesées de même valeur.

Car il était déjà question du *nebenton*. J'en ai beaucoup entendu parler depuis, de ce fameux *nebenton* qui domine toute l'istoire du français et des autres langues romanes, et qui joue un si grand rôle dans les versifications romanes. Je me suis longtemps demandé où l'on avait bien pu le découvrir. Je suis renseigné maintenant. Depuis quelques années j'emploie une partie de mon temps à rectifier la prononciation française d'étudiants étrangers, et je remarque presque toujours que les Allemands et les Suédois, quand je leur fais lire du français, mettent un *nebenton* de deux en deux sillabes. Comme le romanisme est né en Allemagne et que l'Allemagne et la Suède produisent chaque année une légion de romanistes les qui savent très imparfaitement les langues romanes, il n'est pas étonnant que ces langues aient à leurs ieux le *nebenton* qu'ils i mettent.

Nous voilà bien loin, semble-t-il, de l'ouvrage de Samson-Himmelstjerna. En réalité nous ne l'avons jamais perdu de vue; mais il fallait ce détour pour arriver à voir clair au milieu de bien des obscurités. Nous savons maintenant pourquoi les vers français sont en général si mal compris en pays germanique. Nous savons d'où vient le *nebentom*. Nous connaissons les motifs qui ont empêché A. Tobler de saisir pourquoi l'alexandrin tipe serait plutôt un vers à 4 temps marqués qu'un vers à 6 (*Archiv. f. d. Studium d. neueren Sprachen u. Literaturen*, CXIV, p. 232); ce qui montre qu'on peut faire un livre utile sur la forme extérieure du vers français sans avoir le sentiment de son ritme. Nous comprenons pourquoi Samson-Himmelstjerna qui était parti du bon pied a fini par tomber dans l'ornière comme tant d'autres. Nous voyons enfin comment M. Saran a pu exposer en un gros livre une téorie un peu nouvelle et différente sur le ritme du vers français, et comment M. Stengel, ne sachant où se prendre, s'est rallié à cette téorie, dont l'ingéniosité l'a séduit (*Zeitschrift f. französ. Sprache u. Litteratur*, XXVIII, 2, p. 75). Mon maître Johannes Schmidt appelait les téories de ce genre de la « filosofie »; il les caractérisait par ces mots : *das schwebt vollständig in der Luft*, et il ajoutait : Quand vous aurez perdu votre temps à les lire, n'en perdez pas d'autre à les discuter; il n'i a qu'une chose à leur opposer, *die Tatsachen*, les faits.

Il i a bien ici une petite difficulté; c'est que Lubarsch, Saran et autres sont partis de *faits*. Ils ont entendu au moins quelques vers de la manière qu'ils nous décrivent. Seulement tout Français ayant quelque abitude des vers leur déclarerait sans ésiter qu'ils ont mal entendu. Mais les Allemands ont toujours considéré que nous ne savons pas entendre nos vers; eux seuls ont le don de les entendre juste, et quand nous en parlons ils considèrent comme un simple objet de curiosité « die Art der Wirkung französischer Verse auf französisches Ohr ». Eureusement l'on possède aujourdui une oreille impartiale, sans préjugés, sans mauvaises abitudes, c'est « l'oreille inscriptrice ». La fonétique expérimentale fournit les moyens d'enregistrer les vers tels qu'ils sont dits et avec une exactitude absolue. Les tracés se lisent sans difficulté ni incertitude. Les différences de valeur des sillabes au point de vue ritmique sautent aux ieux. J'ai déjà donné quelques indications à ce sujet (*Petit Traité de versification française*, p. 98 sqq.); j'aurai sans doute l'occasion d'i revenir prochainement avec plus de détails. Qu'il me suffise pour le moment de rappeler que les résultats obtenus par cette métode confirment rigoureusement ce qui est enseigné par les Français sur le ritme de leurs vers et laisse toutes les autres téories pour compte à leurs auteurs.

Samson-Himmelstjerna a eu le mérite de reconnaître que nos alexandrins ont en général 4 temps marqués principaux :

J'ai retenu — le **dieu** — courroucé — dans mon **sein**.

Il aurait dû s'en tenir là et rechercher quels sont les divers aspects que peut prendre ce tipe et les substituts qu'il admet. Il avait tous les éléments nécessaires pour mener à bien cette étude.

Il avait remarqué en effet qu'outre les sillabes fortes il i en a souvent d'autres qui s'élèvent au-dessus des faibles par leur intensité, leur durée ou leur auteur :

Un long arbre de fer **hé**rissé de flambeaux

Autant que d'Arachné les pièges **in**connus.

Ce sont ces sillabes moyennes qui contribuent le plus à donner au vers français cette allure que j'ai comparée ailleurs à une ondulation (*Petit Traité*, p. 102). Notre auteur a cherché à déterminer dans quelles conditions ces sillabes apparaissent, et il a formulé une règle fort ingénieuse : ces sillables seraient la première de tout élément de 3 sillabes ne venant pas immédiatement après une sillabe forte dans un même émistiche, — ou la seconde de tout élément de 4 sillabes. Maleureusement cette règle ne répond pas aux faits. Voici quelques-uns de ses exemples (p. 72 et passim) :

Et sur**tout** Jupi**ter**, dieu **d'hos**pi**talité**

Dans l'élément « Et surtout » la sillable faible est la première, et la seconde est moyenne ; c'est une montée régulière. La sillabe « dieu » que l'auteur donne comme faible est la plus forte de tout le vers ; elle l'emporte légèrement sur la sillabe « - ter » ; la sillabe « d'hos - » s'élève au dessus des faibles, parce qu'on ne peut pas tomber brusquement d'une sillabe aussi forte que « dieu » au niveau des faibles, les vers français n'admettant rien de violent ni de eurté. Quant aux trois sillabes « -pitali - » elles sont toutes trois faibles et aussi faibles l'une que l'autre.

Je **vous** sa**lue** en**fants** ve**nus** de **Jupiter**

Les sillabes « vous » et « Ju- » sont tout à fait faibles, comme « Je, sa -, ve -, - pi - » ; mais les sillabes « en » et « de » l'emportent sur elles.

Aux mor**tels** malheu**reux** n'**appor**tent **point** d'in**jures**

Les sillabes « Aux » et « - por - » sont aussi faibles que « n'a - » et « - tent » ; seule la sillabe « in - » s'élève au-dessus des faibles.

Une autre faute de notre auteur, c'est de n'avoir pas senti que les

sillabes moyennes ne prennent une valeur ritmique que dans les émistiches qui n'ont qu'une sillabe forte, comme dans l'exemple que j'ai cité dans mon *Petit Traité*, p. 100. Il i en a plusieurs cas parmi les exemples qu'il cite :

Je ne suis qu'un mortel, un des plus malheureux ·

Dans le premier émistiche de ce vers les sillabes « suis » et « qu'un » sont moyennes, tandis que l'auteur fait la première forte et la seconde faible. En outre la sillabe « Je », qu'il donne comme moyenne, est faible.

Ne me comparez point à la troupe immortelle

La sillabe « com- » dans le premier émistiche est une moyenne à valeur ritmique. Notre auteur i voit une faible et trouve une forte dans « -rez », qui est faible.

Ce dernier point donne à réfléchir. Pour les erreurs relatives à la place des sillabes moyennes, on peut se demander s'il faut les imputer à l'oreille de notre auteur ou à la diction de son lecteur. Mais pour des fautes comme la dernière, qui sont de véritables fautes de français, on ne peut guère en rendre responsable une oreille qui par ailleurs s'est montrée délicate ; il i a trop de différence entre une sillabe faible et une forte pour qu'on puisse les confondre. L'erreur doit revenir au lecteur consulté, « einem geborenen und gebildeten Franzosen, der Hochschul-Professor war ». Ils sont nombreux les exemples absolument fautifs que notre auteur signale comme accumulations de sillabes ritmiques ; en voici quelques-uns :

J'ai vu Corinthe, Argos, et Crète et les **cent villes**.
Fleuves, terre et noirs dieux des vengeances **trop lentes**.
A peine, mes enfants, vos mères é**taient nées**.
Ne **crains point**, disent-ils, malheureux étranger.
Mortels, ne sa**vons rien** qui ne vienne de vous.
Amuse notre ennui, tu ren**dras grâce** aux dieux.
Enfants du vieil aveugle, en quel **lieu so**mmes nous ?
Des marchands de Cymé m'a**vaient pris** avec eux.
Si la Grèce pour moi n'au**rait point** de patrie.

Les sillabes « cent, trop, -taient, crains, -vons, -dras, so-, -vaient, -rait », données comme fortes par Samson-Himmelstjerna, sont faibles.

Il a reconnu avec justesse qu'il i a trois temps marqués dans des émistiches contenant une énumération ou des mots sur lesquels on veut insister :

Soleil, qui **vois**, **entends**, connais tout; et toi, mer.
Vous croîtrez comme lui, **grands**, **féconds**, **révérés**.

Mais il a étendu ce fénomène à des émistiches qui ne le comportent pas :

Se **trouble** et **tend** déjà les mains à la prière.
Mais il entend leurs pas, **prête** l'**oreille**, espère.
Des chansons à Phébus vou**lu** ra**vir** le **prix**.

Dans ces vers, rendre fortes les sillabes « tend, prê-, -lu », c'est changer le sens et le fausser.

Faisant le total des émistiches de ce genre et les additionnant avec ceux où il a cru trouver des temps marqués successifs et ceux dans lesquels il a relevé des sillabes moyennes, vraies ou fausses, portant des temps marqués, il aboutit au total de 334 émistiches ayant trois temps marqués contre 206 sur lesquels il ésite. Il déclare que ces derniers sont faiblement ritmés, mais que sûrement au sentiment et dans l'intention du poète ils avaient aussi trois accents ritmiques. Il finit par les leur trouver grâce à l'artifice du *nebenton*. En somme rien ne l'autorise à cette généralisation et à cette conclusion. Si l'on défalque de son premier chiffre tous les émistiches pour lesquels il a nettement commis une erreur, la majorité en sens inverse va être tellement écrasante que sur les 540 émistiches considérés il n'en restera que 4 ou 5, d'un tipe intentionnellement spécial, qui auront réellement trois accents ritmiques.

Maurice Grammont.

R. de Goeij. — Le Rythmique du Combat du Cid contre les Mores : Le Cid de Pierre Corneille. *Paris*, *Fischbacher* et *Bruxelles*, *Bulens*.

L'auteur trouve dans la construction et le ritme du récit du Cid une imitation très nette du mouvement des vagues dans le flux, puis du calme de la mer étale, enfin du mouvement des vagues dans le reflux. Imaginations et télépatie.

On voit nettement ce qui a suggéré à l'auteur cette idée bizarre de chercher dans le récit d'un combat l'imitation des bruits et des mouvements de la mer. Ce sont au début les deux vers suivants :

L'onde s'enfle dessous ; et d'un commun effort,
Les Mores et la mer montent jusques au port.

et vers la fin celui-ci :

Le flux les apporta, le reflux les remporte.

Et ce qui lui a permis de l'imposer d'un bout à l'autre, malgré les obstacles insurmontables qu'elle rencontre, c'est la manière de composer de Corneille, qui très souvent consacre quatre vers à chaque parcelle de son développement. L'auteur n'a pas vu qu'il i a dans le Cid quantité d'autres passages auxquels son idée de flux et de reflux s'appliquerait beaucoup mieux, mais sans plus de raison.

Maurice GRAMMONT.

A. Dorchain. — L'art des vers, *Paris, Bibliothèque des « Annales politiques et littéraires »*.

Quelques pages assez bonnes, mais insuffisamment étudiées, sur la *rime* (p. 148 à 151, p. 155). Le reste poncif, superficiel et arriéré.

Veut-on une idée de la manière de l'auteur ? Il répète d'un bout à l'autre de son livre que les vers sont faits pour l'oreille et pour elle seule, qu'on doit la prendre toujours pour guide et rien qu'elle. Le précepte n'est certes pas nouveau, mais comme il est excellent on ne saurait le rappeler trop souvent. Mais nous lisons à la p. 2 qu'il faut prendre garde aux points et aux virgules, à la p. 8 qu'une virgule semble séparer les deux éléments, la mer et le ciel, à la page 9 qu'un vers est parallèle à un autre par une virgule médiane, à la p. 62 que des hiatus, avec des virgules, concourent à opérer nettement les coupures d'un vers, à la p. 74 qu'un iatus est cacofonique malgré la virgule, à la p. 183 qu'un mot « détaché par une virgule des dix premières syllabes de l'alexandrin, s'envole, comme un grand albatros ouvrant tout à coup ses ailes », à la p. 195 qu'il n'i a plus succession immédiate lorsqu'un signe de ponctuation force la voix à séparer nettement deux mots, à la p. 198 que des césures sont déterminées par la ponctuation, à la p. 241 que la virgule marque une respiration, à la p. 272 que Leconte de Lisle a eu soin de mettre une virgule après un mot pour que nous en détachions les suivants. J'en passe, et point des pires. La poésie réside donc pour une bonne part dans les virgules, simples signes ortografiques dont Clair Tisseur aurait dit sans doute qu'ils ne sont pas plus faits pour l'oreille que la peinture pour le nez.

Au reste il est incontestable que M. Dorchain a le sentiment des vers, et c'est un mérite assez rare pour qu'on doive le signaler; malheureusement il les sent souvent à faux, parce qu'il en ignore la tecnique et sa valeur.

Malgré tout, cet ouvrage est un bon aliment pour les lecteurs abituels des « Annales », un réconfort pour les bas-bleus de province, une pièce importante dans le bagage d'un candidat à l'Académie.

Maurice GRAMMONT.

H. Grein. — Die « Idylles Prussiennes » von Théodore de Banville-Ein Beitrag zur Geschichte der Kriegspoesie von 1870-71, *Neunkirchen*, 1906.

Cette étude est une sorte d'appendice à l'ouvrage du même auteur sur la rime chez Banville, dont nous avons rendu compte ici même (RLR, XLVII, p. 184). Elle commence par quelques indications istoriques, continue par un peu de statistique, et se termine par l'exposé des idées exprimées par le poète. C'est un travail de bien peu de portée.

M. G.

A. Cassagne. — Versification et métrique de Ch. Baudelaire, *Paris, Hachette*, 1906.

« Il vous a beaucoup pris », me disait un de mes amis à propos de l'auteur de cet ouvrage. Point du tout, puisqu'il ne s'en est point caché ; utiliser, en le disant, les travaux d'un prédécesseur, n'est pas lui prendre, mais lui rendre son bien.

Il va de soi que lorsqu'on a pour des chapitres entiers un cadre tout tracé, des cases toutes prêtes où l'on n'a qu'à placer les faits à mesure qu'on les rencontre, la tâche est singulièrement simplifiée, et l'originalité ne peut guère trouver l'occasion de se faire voir. Le soin est à peine un mérite quand le champ d'étude est limité à un petit volume de vers, dont on n'étudie que la forme. Mais la précision, la finesse, la pénétration sont des qualités personnelles que l'on doit reconnaître et louer chez M. Cassagne.

L'auteur a nettement montré que la rime est la préoccupation principale de Baudelaire dans la construction de ses vers, et que c'est à elle qu'il faut attribuer la plupart de ses défauts. Comme il manque de souplesse et de richesse verbale, il est obligé, pour rimer sans trop de pauvreté, d'accumuler les rimes de même nature, adjectifs avec adjectifs, substantifs avec substantifs, ce qui produit fréquemment un effet de monotonie et de lourdeur ; pour amener à la fin des vers le peu de mots rimant ensemble dont il dispose, il se voit contraint de recourir aux inversions, aux tournures gauches et pénibles.

C'est par l'étude sur la rime que notre auteur ouvre son livre ; avec raison, comme on vient de s'en rendre compte. Lorsqu'on a lu les autres chapitres, les études sur le ritme et sur les sons, on voit avec netteté comment et dans quelle mesure les poètes de la période suivante, en particulier Rollinat et Verlaine, sont les continuateurs immédiats de Baudelaire.

Quelques points de détails à rectifier ou à discuter : il i a tou-

jours profit à élucider des questions délicates de versification ; c'est un enseignement pour beaucoup de personnes.

La mauvaise qualité de la rime *hiver*, *s'élever* n'est pas atténuée, comme le croit M. Cassagne (p. 9), par la liaison avec la voyelle initiale du vers suivant. D'abord cette liaison n'est pas obligatoire, et même si on la fait l'*e* tonique de *s'élever* reste fermé.

Il n'i a deux sillabes toniques de suite dans aucun des exemples cités à la page 31, tels que :

Ah ! que n'ai-je *mis bas* tout un nœud de vipères !

La sillabe *mis* est complètement atone. L'erreur de M. Cassagne est un reste de l'enseignement des grammairiens, gens pour qui les langues n'existent que dans les livres, et qui n'ont jamais eu d'oreilles que pour ne pas entendre. La même observation s'applique à la plupart des exemples de la page 32 comme :

Ou sous les ga*zons secs* s'accoupler les vipères.

Les deniers d'ar*gent clair* qu'il rapporte de Rome.

Un ou deux seulement sont des vers à effet destinés à mettre un monosillable en relief :

Il est des par*fums frais* comme des chairs d'enfants.

Le siècle qui l'a vu s'en est appe*lé grand*.

Il faut se garder de confondre les précédents avec ces derniers.

Aucun des exemples cités à la page 33 n'a un ritme binaire ; ils sont tous quaternaires :

La douleur | qui fascine | et le plaisir | qui tue.

M. Cassagne ne retrouve pas dans les trimètres de Baudelaire l'accélération que j'ai signalée, après Becq de Fouquières, dans ce tipe de vers, ni par suite les principaux effets dus à cette accélération. Notre désaccord a deux causes. La première c'est que M. Cassagne voit souvent chez Baudelaire des trimètres où il n'i en a pas :

Voilà le souvenir enivrant qui voltige
Dans l'air troublé ; les yeux se ferment ; le Vertige
Saisit l'âme vaincue...

C'est à cause de la ponctuation que M. C. voit dans ce vers un trimètre ; il n'a pas remarqué que le sens exige que « se ferment » soit détaché de « les yeux » par un changement d'intonation, et que « le Vertige », séparé de « Saisit » par une coupe, indique que

parallèlement « les yeux » est aussi séparé de « se ferment » par une coupe. Ce vers est un tétramètre à césure faible ; il rentre dans la catégorie que j'ai étudiée ailleurs en détail (*Le vers français*, p. 42 à 60, — *Petit Traité* p. 60 à 63). C'est d'ailleurs bien ainsi que le lit notre auteur, puisqu'il dit : « l'élan du vers est suspendu par l'accent tonique de *yeux*. Il en résulte un effet de lenteur justifié d'ailleurs par l'engourdissement des paupières qui s'abaissent doucement ; il ne s'agit pas d'un clin d'œil ». Seulement il ne s'est pas rendu compte que sa lecture ritmait le vers en tétramètre. Il i a dans la même pièce deux vrais trimètres, que l'auteur ne cite pas ici, et qui rentrent bien dans les catégories que j'ai reconnues :

Parfois on trouve | un vieux flacon | qui se souvient...

Teintés d'azur, | glacés de ro | se, lamés d'or.

De même est un tétramètre à césure faible :

Ma douleur, donne-moi la main ; viens par ici.

dont l'auteur dit : « La tonique de *moi* suspend le mouvement de vers ».

De même :

Me bercent. D'autres fois, calme plat : grand miroir.

De même presque tous ceux qui sont cités aux pages 39, 46, 48. On voit d'ailleurs souvent, par les remarques qu'il i ajoute, qu'en général M C. les lit bien, mais il ne sent pas que sa lecture ne les ritme pas en trimètres.

Quant au trimètre :

Chacun plantant, | comme un outil, | son bec impur
Dans tous les coins saignants de cette pourriture,

c'est bien un trimètre rapide, comme l'exigent le ritme et l'idée, quoi qu'en dise M. C.

Enfin les deux trimètres :

Quand tu vas | balayant l'air | de ta jupe large,
Tu fais l'effet | d'un beau vaisseau | qui prend le large,

ils sont suivis d'un octosillabe coupé de la même manière :

Chargé de toile, | va roulant

qui indique bien quelle est l'allure de leur ritme, et il n'a jamais été établi, à ma connaissance, que le vers léger qu'on appelle l'octosillabe à deux mesures ait un ritme lent.

L'autre cause de notre désaccord, c'est que la plupart des vers de Baudelaire qui n'ont pas de coupe à l'émistiche sont tout simplement des vers prosaïques, comme le reconnaît M. C. C'est donc un abus de leur donner le nom de ternaires, et en tout cas il va de soi qu'ils ne sauraient en rien être comparés aux ternaires que nous avons étudiés surtout dans Victor Hugo, où ils ne visent certes pas à un effet prosaïque, mais à un effet autement poétique.

Reste la question de l'armonie, qui a déjà donné lieu à bien des malentendus. M. Cassagne reconnaît que j'ai émis sur l'armonie du vers français une téorie « sans précédent ». Puisque je faisais quelque chose de neuf, j'avais bien le droit de lui donner le nom qui me convenait, du moment que ce nom n'avait pas déjà un emploi précis, et j'avais également le droit de définir ce nom conformément à l'emploi que j'en voulais faire. J'ai limité ce nom d'armonie au jeu des voyelles, et selon M. C. (p. 74-75) « il paraît exact que la modulation des voyelles est une condition essentielle de l'harmonie. Même il semble bien qu'elle en soit l'élément principal ». Nous sommes donc bien près d'être d'accord ; mais M. C. s'empresse d'ajouter que les consonnes contribuent aussi à l'effet agréable ou désagréable qu'un vers produit sur notre oreille. C'est bien mon avis, et même je ne crois pas que personne l'ait dit avec plus d'insistance ni montré avec plus de précision que moi ; mais j'ai indiqué qu'il i avait là deux ordres de fènomènes distincts et j'ai fait voir pourquoi je limitais le nom d'armonie au jeu vocalique. M. C. veut réunir la modulation des voyelles avec l'effet produit par les consonnes. C'est une autre téorie ; qu'il l'expose et nous la discuterons.

Il ne paraît d'ailleurs pas avoir saisi le détail de la mienne. D'après moi, dit-il, un vers comme celui-ci, qui a « une harmonie charmante », serait « inharmonieux » :

Mais le vert paradis des amours enfantines.

Je n'ai jamais rien dit de tel. L'armonie de ce vers est tellement facile à saisir qu'elle ne peut échapper à aucune oreille délicate ; seulement ce n'est pas le maximum possible d'armonie. C'est une armonie du second degré ; j'ai cité de très nombreux exemples semblables. Continuant sa discussion, l'auteur déclare que si Baudelaire avait écrit :

Donc le vert paradis des amours enfantines,

ce vers aurait eu, *selon ma téorie*, toute l'armonie désirable. En introduisant dans ce vers un mot choquant, il me fait un prêt que je n'avais pas sollicité. S'il avait dit simplement :

Dans le vert paradis des amours enfantines,

il aurait certainement remarqué que l'armonie de ce vers ne diminuait pas et que même elle augmentait d'un degré.

Maurice Grammont.

R. de Souza. — Où nous en sommes. La victoire du silence, *Paris, Floury*, 1906.

C'est un plaidoyer en faveur des simbolistes. On a dit qu'ils étaient enterrés ; M. de Souza s'élève avec énergie contre cette affirmation. Ils n'ont jamais été si vivants ; mais ils travaillent en silence. Ils ne publient pas ; mais leurs cartons sont pleins. Ce qu'ils ont publié en 20 ans est plus considérable que tout ce qui a paru en fait de poésie pendant n'importe quelle période égale du XIXe siècle. Comme quantité, c'est possible. Au surplus, ajoute-t-il, ce que nous connaissons d'eux, n'est qu'un tâtonnement, une fase préparatoire ; la grande période va venir et les grandes œuvres. Nous ne demandons pas mieux. En ce qui me concerne, je ne m'occupe pas de savoir s'il i a des écoles ; je considère les œuvres, sans demander au préalable d'où elles viennent. Qu'on nous donne seulement l'équivalent de *La Légende des siècles* ou des *Nuits*, et je me déclarerai largement satisfait.

Je croyais avoir rendu justice aux simbolistes et autres, en disant dans mon *Vers français* que ces écoles avaient rempli une période de transition, et en consacrant un certain nombre de pages à étudier avec soin plusieurs de leurs œuvres. Mais j'ai commis le crime de les appeler parfois « décadents » ; je ne pensais pas que cette étiquette, que certains d'entre eux se sont appliquée à eux-mêmes, pût être considérée comme une injure, ni même comme un jugement. Il est vrai que j'ai dit aussi de telle de leurs œuvres qu'elle est « mal écrite », ce qui soulève l'indignation de M. de Souza. Etait-il nécessaire de préciser ? Dans son livre *Où nous en sommes*, l'auteur ne donne qu'une de leurs pièces in extenso ; c'est dans une note où il cite une page de M. Dorchain qui compare « deux chants funèbres sur la mort d'un poète », l'un de Viélé-Griffin, l'autre de Victor Hugo, pour faire sentir combien la comparaison est écrasante pour le premier. L'épreuve n'est pas favorable à la tèse de M. Dorchain, car la pièce de Viélé-Griffin est émue et renferme un sentiment vrai ; le fragment de V. Hugo n'en contient aucun : ce ne sont que des mots, et dont le choix est loin d'être toujours eureux. Cet ommage rendu, je note, entre autres, le dernier vers de Viélé-Griffin :

Et de parler des mots — contre ta tombe.

Ce n'est pas français. C'est à des passages de ce genre que je faisais allusion. Faites des simboles tant que voudrez, mais ne parlez pas des mots, parlez français.

Depuis quelque temps M. de Souza s'est mis à faire de la fonétique expérimentale, étude éminemment utile pour un poète. Il i a trouvé jusqu'à présent, à ma connaissance, la matière de deux articles publiés dans *La Phalange*. Le premier, paru dans le n° du 20 août 1909, est intitulé : *La réforme de l'orthographe : sa vanité*. Comme je ne veux pas reprendre en détail pour le moment cette question sur laquelle j'ai déjà beaucoup écrit (en dernier lieu dans cette *Revue*, t. XLIX, p. 537), je me borne à indiquer ici en quelques mots les idées de M. de Souza. Ayant reconnu que ceux qui veulent remplacer l'ortografe usuelle par une écriture fonétique poursuivent une chimère, comme c'est, je pense, l'avis de toutes les personnes qui connaissent la question, il en conclut que toute réforme est impossible. Cette conclusion dépasse les prémisses. Si cette réforme-là est insoutenable, d'autres sont peut-être admissibles. Il est vrai qu'il leur oppose d'autres arguments. C'est d'abord que les divers réformistes ne sont pas d'accord sur la nature ni sur l'étendue de la réforme à opérer. Si l'on écartait ceux d'entre eux, et ils sont aisément reconnaissables, qui n'ont vu dans la question de l'ortografe qu'une occasion de réclame personnelle et une grosse caisse de plus à battre en leur faveur, il serait sans doute bien facile aux autres de s'entendre. Un autre argument, c'est que depuis un siècle notre ortografe, jusqu'alors instable, s'est cristallisée ; l'organisation administrative et scolaire du XIXe siècle l'a rendue immuable. Une réforme bouleverserait tout. On a réformé l'ortografe en Espagne, en Allemagne et dans d'autres pays ; cela n'a rien bouleversé. En France on a remplacé en 1878 *rhythme* par *rythme*, *diphthongue* par *diphtongue*, etc. ; cela n'a rien bouleversé. Il suffit de ne pas faire une réforme qui soit un bouleversement ni qui soit facultative. Pas de dogme, mais aussi pas d'anarchie.

Pour ma part je m'en tiens à ce que j'ai toujours proposé, non pas une réforme, mais une simplification. J ai montré comment cette simplification devait être modérée et progressive, et qu'elle devait être non pas capricieuse et arbitraire, mais absolue, c'est-à-dire porter sur des sons et leur représentation, non pas sur des mots. Ce ne serait pas un bouleversement, mais un simple redressement.

L'autre article est intitulé : *Comment nos maîtres connaissent et enseignent les sons du français* (*La Phalange*, n° du 20 septembre 1909). L'auteur relève les inepties qui sont enseignées aujourdui

dans nos grammaires classiques sur les sons du français, et s'élève avec indignation contre un pareil enseignement, alors que celui de la grammaire de Port-Royal était infiniment plus près de la vérité, bien qu'on dispose aujourdhui de moyens d'étude et de contrôle, en particulier la fonétique expérimentale, qui étaient inconnus auparavant.

Ici j'applaudis des deux mains. J'ai un fils qui va au licée, et je dois déclarer que les livres dont il est tenu de se servir pour l'étude des langues me causent un véritable écœurement. Si M. de Souza éprouve quelque plaisir à relever des erreurs et des absurdités dans les livres de classes, je puis lui en offrir des monceaux. Je ne veux lui signaler pour cette fois que des grammaires et lexiques latins. Les grammaires en question sont signées : « Othon Riemann, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, et Henri Gœlzer, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris ». Je dois dire à M. de Souza, qui l'ignore certainement, que Riemann est mort il i a environ 20 ans, et qu'il est incroyable combien de livres au-dessous de toute valeur ont été faits depuis cette époque en collaboration avec son cadavre. Ces ouvrages sont quelque chose d'étonnant pour quiconque sait un peu de latin, et Riemann, qui en savait, aurait certainement refusé d'en signer aucun.

Le lexique est signé : E. Sommer ; il a été « revu et augmenté par Emile Châtelain, membre de l'Institut, directeur adjoint à l'Ecole pratique des hautes études, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris ». C'est un lexique « à l'usage des classes élémentaires » ; or si vous i cherchez un verbe, il sera bien rare que vous ne trouviez pas d'abord, sans que rien vous en avertisse, une demi-douzaine de sens prétendus primitifs, dont un bon nombre ne reposent que sur des bévues ; quant aux sens usuels, qui sont seuls utiles pour qui traduit un texte, et qui en tout cas dans un lexique devraient figurer en tête de l'article, ils sont noyés au milieu ou à la fin, lorsqu'ils s'i trouvent ; si par asard il i a des exemples, ils sont naturellement choisis de manière à ne fournir aucune indication. Et on s'étonne que le niveau des études baisse !

Maurice Grammont.

A. Spire. — Versets : Et vous riez, — Poèmes juifs. *Paris, Mercure de France*, 1908 [220 p.]

Le 31 décembre 1905 paraissait un *Cahier de la quinzaine* contenant des poésies de M. Spire intitulées : « Et vous riez ! » et précédées d'un article préliminaire de M. Ch. Péguy. Quand j'eus lu ce dernier, je me mis à rire de cette composition bizarre qui mêlait

Louis de Gonzague à des souaits de bonne année et à la fonétique expérimentale. Je répondais ainsi au titre général du *Cahier* et m'attendais à trouver dans les poésies qui suivaient des œuvres conçues dans le même goût. Je fus vite détrompé, et j'en conçus presque de l'irritation contre M. Péguy ; franchement il ne devrait pas être permis de placer une introduction aussi baroque en tête d'une œuvre qui est véritablement sérieuse et sincère, surtout lorsqu'on la juge telle.

Dans *Versets*, nous retrouvons les poésies de : *Et vous riez !* augmentées de quelques pièces et suivies de *Poèmes juifs*. Les misères umaines et sociales sont le tème favori de l'auteur ; il le développe avec amour, ou plutôt avec amertume. Il trouve qu'il n'i a pas de quoi rire, et c'est apparemment l'opinion de chacun ; seulement la plupart, et je suis de ceux-là, pensent que la vie n'est pas déjà si gaie en général qu'on doive en assombrir tous les moments par le spectacle ou le souvenir constant des orreurs qui l'accompagnent ou la suivent.

Ta gorge, noblesse de ta chair,
Va s'écrouler en boue gluante,

dit-il à sa maîtresse dans *Chant funéraire*. Nous savons cela, et Baudelaire, dont M. Spire est imprégné, nous a abitués à ce genre de développements putrides ; mais ce n'est pas là que nous trouvons sa poésie la plus sereine et la plus aute. D'autre part je dois avouer que les idées filosophiques et sociales mises en vers ont une tendance presque irrésistible à évoquer en moi le souvenir de la géométrie mise en musique. Il i a pourtant fréquemment de la poésie dans l'œuvre de M. Spire, parfois même de la poésie gracieuse :

J'ai cueilli cette branche de saule fleurie,
Près du fleuve ivre encore des orages de mars.
Longtemps je l'ai portée à travers la campagne ;
Et ses chatons de soie me chatouillaient les tempes,
Comme les frisons fous de tes tempes dorées ;
Et ses chatons poudrés, me caressant la bouche,
Remplissaient l'air sucré d'un parfum chaud, pareil
A l'odeur de ton corps lorsque tu sors du bain.

Je signale aussi dans le même genre la pièce : *Tu seras une ride*, qui figure à la p. 44 du *Cahier*, mais que je ne retrouve pas dans *Versets*. A la poésie se joint de l'énergie dans *Au peuple*, de la vigueur et du mouvement dans *Ah ! j'aimerais aimer*, pièce que je ne retrouve pas non plus dans *Versets*.

En ce qui concerne la forme, je noterai d'abord que nombre de

vers sont parfaitement justes comme note et tirent une expression intense des sons qui les composent. Tels ceux-ci de *Au Musée*:

Viens ! et dis-moi quel chagrin
Tenait tes doigts crispés entre tes lèvres tristes ?

Telle encore la première strofe de : *Oh ! n'inventons plus de systèmes*, qui peint la sollicitude et la légèreté.

Mais la question la plus importante ici au point de vue versification, est le ritme. C'est en effet à des vers ritmés, non à des vers sillabés, que nous avons affaire. A vrai dire la différence est souvent minime ou nulle extérieurement, comme on a pu s'en convaincre par la petite pièce citée plus aut (« J'ai cueilli... »), où 6 vers sur 8 peuvent être considérés comme des vers blancs du mode classique. Pour tirer des passages analogues du livre de M. Spire, on n'a que l'embarras du choix. Mais ces pseudo-alexandrins n'ont de commun que le ritme avec les alexandrins classiques. La lecture qui leur convient les en distingue souvent d'une manière fondamentale. Si bien que deux vers consécutifs, dont l'un a deux ou plusieurs sillables de moins que l'autre, peuvent être égaux et semblables, parce qu'ils ont le même nombre d'éléments ritmiques et sont ritmés pareillement. A ceux qui prétendent encore que le français n'est pas capable de vers purement ritmiques, le livre de M. Spire répond trionfalement.

Ce n'est pas que j'i approuve tout sans réserve, tant s'en faut. Les poésies de ce livre sont généralement bien ritmées, telle par exemple *Un militant*; mais en réalité cette pièce est de la prose. Sans doute ces petites lignes rendent le ritme plus sensible aux ieux ; mais elles n'existent pas pour celui qui entend réciter le morceau, et pour celui qui sait lire il n'i avait aucun inconvénient à écrire tout cela bout à bout. La mise à la ligne a certainement en maint endroit fait illusion à l'auteur. Ainsi dans *Au peuple*, il n'i a pas de différence entre :

Chante-lui son travail,
Et chante-lui ses jeux ;
Chante-lui ses cortèges et ses foules mystiques,

comme il écrit, et la même chose en deux lignes. Pour que les deux petits vers soient distincts, il est nécessaire qu'ils soient assonancés. C'est dire que le vers suivant :

Pendant que tu jouais, pendant que tu dormais,

présente le défaut tipografique contraire ; il en constitue deux.

M. Spire a de propos délibéré renoncé à la rime. C'est à mon avis une réaction trop violente contre l'abus de la rime riche. Qu'on l'abandonne de temps en temps, qu'on la modère de cent façons, je n'i vois rien à redire en principe ; mais qu'on se fasse une loi de l'écarter totalement, c'est se priver volontairement de nombre d'effets qui peuvent être des plus délicats et qui sont tout à fait dans le génie de notre langue On trouve quelquefois dans son ouvrage des assonances isolées, qui sont plutôt des rappels de sons que de véritables assonances. Mais il a aussi par endroits des strofes assonancées, dans *Le Fleuve*, par exemple, et ici nous devons lui faire observer qu'il a eu tort de conserver l'ancienne alternance des finales masculines et féminines, du moins en fondant cette distinction sur l'ancien principe, qui est aujourdui suranné.

En somme le livre de M. Spire est une œuvre louable, qui soulève maintes questions importantes dont nous n'avons pu ici qu'effleurer quelques-unes.

Maurice Grammont.

E. Romilly. — Vers l'Effort. Stances et sonnets. *Paris, Berger-Levrault*, 1909.

M. Romilly est un classique. Son vers est généralement correct et facile, et souvent même, ce qui dénote un ouvrier déjà maître de son instrument, le choix des expressions et des sons est assez abile pour concourir artistement à l'expression de la pensée. Tels sont ces vers de *Sérénité* :

> Une plainte légère, à peine soupirée,
> Comme un adieu d'amour que le cœur seul entend,
> Du monde langoureux s'élève en tremblotant
> Et remplit peu à peu la montagne empourprée,

ou ceux-ci de la même pièce :

> Et la terre et le ciel, dans un baiser suprême...
> A cette heure où l'on croit toucher la destinée
> Sur le versant des nuits doucement inclinée,
> Songent au lendemain en un doux abandon.

Seulement si sa forme est d'ordinaire nette, ferme, bien arrêtée, elle est trop régulière, trop uniforme, trop classique même. Pourquoi ne pas profiter au moins des moyens ritmiques mis en œuvre par les romantiques ? Une ou deux fois seulement M. Romilly a tenté de mettre la sintaxe en discordance avec le ritme; le résultat n'a pas toujours été eureux. Qu'il écrive dans *Pierrot* :

> ..... Pierrot
> Rentre dans sa mansarde, et Madame la Lune
> Qui passait sur le toit, voyant sa tête à l'une
> Des lucarnes, lui dit en soufflant son falot,

nous n'avons rien à i redire puisque la pièce est toute entière d'un ton badin; mais le même procédé est absolument choquant dans un sonnet d'un ton élevé comme *Nessus* :

> Le Centaure isolé ne sait au monde qu'un
> Héros prodigieux qui de tous points le vaille.

Les rimes riches sont pour l'auteur un souci trop constant. Elles deviennent vite pour le lecteur une fatigue, pour le poète une source de lourdeur, de monotonie et de pauvreté. La rime riche n'a pas de raison d'être quand l'idée ne la demande pas, et d'un autre côté la recherche de la rime riche réduit singulièrement le vocabulaire qui peut figurer en fin de vers et i amène trop souvent des mots de même catégorie grammaticale, surtout des adjectifs. Au surplus il i a trop d'adjectifs dans les poésies de M. Romilly, non seulement à la rime, mais aussi dans l'intérieur des vers; une épitète de plus n'est pas toujours un gain pour la pensée. Qu'il i prenne garde, l'abus de la rime riche n'est pas le seul défaut qu'on puisse relever dans ses rimes; lui qui a un sens assez juste de la valeur expressive des sons doit faire attention aussi à la note de ses rimes, et ne pas nous donner quand l'idée ne l'exige pas, comme dans *L'au-delà*, 8 vers de suite dont les rimes en *a* éclatent comme la trompette du jugement dernier.

Mais ce livre paraît être un début, et comme tel il donne des espérances; seulement nous voudrions voir M. Romilly assouplir et varier sa versification, et renoncer au sonnet et à ses petites règles mécaniques qui ne permettent pas à la pensée de prendre son essor et de se déployer librement.

Maurice Grammont.

J. Ronjat. — L'ourtougràfi prouvençalo. Pichot tratat a l'usage di prouvençau, *Avignoun*, 1908 [28 p., 1 fr.].

« Forço bràvi gènt d'en Prouvènço, dit l'auteur, amon sa lengo e la parlon de-longo, mai auson pas l'escriéure, crente de s'embrounca sus l'ourtougràfi ». Tel est le public qu'a en vue M. Ronjat, et naturellement l'ortografe qu'il lui propose n'a pas la prétention d'être scientifique, mais pratique. Du reste ce n'est pas une ortografe nouvelle; « lou sistèmo d'escrituro qu'ai assaja de n'en resumi cla-

ramen lis idèio endraiarello es aquéu qu'es segui despièi mié-siècle dins tóuti li publicacioun felibrenco ». C'est l'ortografe des félibres, mais elle n'avait jamais été exposée d'une manière si nette, si précise, si pratique.

M. G.

J. Ronjat. — Les noms de lieux dans les montagnes françaises (*La Montagne*, 1908, p. 318 et 354).

Il i a beaucoup de personnes en France que l'origine et l'étimologie des noms de lieux intéressent particulièrement; il en est même un certain nombre qui consacrent la meilleure partie de leurs loisirs à faire des recherches sur ce sujet. Malheureusement leurs efforts n'aboutissent le plus souvent qu'à des résultats sans valeur, faute d'une éducation scientifique préalable, faute d'une métode de travail correcte, faute de principes directeurs.

C'est à tous ces amateurs, à toutes ces bonnes volontés que s'adresse M. Ronjat pour les empêcher de s'égarer en des spéculations vaines ou de se laisser prendre à des ressemblances fortuites et pour les aiguiller sur la bonne voie. C'est-à-dire qu'il expose la métode que l'on doit suivre dans les recherches d'onomastique, telle qu'elle a été établie par les travaux scientifiques des 40 dernières années. En voici les grands principes (p. 321-322) :

« 1° Dans l'explication d'un mot quelconque, par conséquent » aussi d'un nom de lieu, il faut tenir compte non-seulement de sa » forme actuelle, mais de toutes les formes attestées par les docu- » ments, pour essayer d'atteindre la forme première dont toutes » dérivent graduellement, et remonter de la plus récente à la plus » ancienne ;

» 2° Comme tous les noms de lieux antérieurs au moyen âge, » qu'ils viennent du celtique ou du germanique, sont entrés dans » le moule latin pour suivre l'évolution qui amena le latin aux lan- » gues néo-latines, c'est par les règles du dialecte auquel appartient » le nom étudié qu'il faut expliquer, ses transformations phonétiques;

» 3° En ce qui concerne les noms d'origine celtique, on n'a le » droit de présumer leur base celtique qu'autant que cette base est » authentiquement connue comme celtique. »

Mais M. Ronjat n'a garde de s'en tenir à des formules générales et abstraites. Il passe bien vite à l'étude des faits, c'est-à-dire des exemples, et montre comment la métode s'i applique dans le détail. Les exemples sont pris un peu partout, mais le choix en est toujours judicieux ; quelques-uns sont nouveaux et reposent sur les recherches personnelles de l'auteur.

Ces deux articles sont destinés à servir de guide à ceux qui ne savent pas, mais ils peuvent être lus avec fruit même par ceux qui savent.

Maurice Grammont.

E. Belloc. — Déformations des noms de lieux pyrénéens, *Paris*, 1907 (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*).

Considérant combien l'ortografe officielle, celle des cartes, des traités de géografie, des descriptions topografiques, a déformé les noms de lieux pirénéens, les rendant souvent méconnaissables et parfois ridicules, M. Belloc s'est proposé de retrouver la forme et l'ortografe correctes et d'offrir ainsi une base sérieuse aux publications officielles de l'avenir. Le but est louable et l'article fourmille de renseignements et de rectifications utiles.

Mais la métode cloche singulièrement. Il faut « rechercher, *avant tout*, dit l'auteur, la véritable signification du nom de lieu considéré. C'est la condition primordiale, de laquelle dépend exclusivement le résultat final ». Et si on ne trouve pas cette véritable signification? Car M. Ronjat a parfaitement montré qu'on ne peut pas toujours arriver à une étimologie certaine et que dans ces conditions un doute motivé est la seule conclusion scientifique.

En second lieu on doit « vérifier sur place avec grand soin si la dénomination locale est justifiée par les faits ». Et si elle ne l'est pas? S'il est intervenu quelque agent transformateur, tel que étimologie populaire, calembour, antifrase?

Enfin il faut « comparer les différentes formes orthographiques ayant pu affecter le nom primitif (dans les anciens textes) afin de tâcher de dégager le primitif des transformations ou corrections qu'il a pu subir aux cours des siècles ». Et l'évolution de la langue? Si l'on remplace les noms actuels par la forme qu'ils présentaient il i a dix ou quinze siècles, qui est-ce qui les reconnaîtra?

La question est beaucoup plus simple; il s'agit tout bonnement de restituer la vraie forme locale lorsqu'elle a été déformée officiellement. C'est à-dire que s'il i a dans les Basses-Pirénées un col que les gens du pays appellent *Col d'arrious* (p. 108), alors que les cartes le nomment *Col de Darius*, il n'i a pas à ésiter une minute pour substituer la première dénomination à la seconde. Mais là où les indigènes disent *Moun-Né* (p. 72 et 75), il ne faut pas écrire *Mount-Né*, parce que c'est induire en erreur et engager à faire revivre dans la prononciation le *t* que le parler local a depuis longtemps supprimé ; il ne faut pas non plus traduire en français (!) *Mont-Nègre*, parce que *nègre* n'est que l'équivalent provenço-langue-

docien de français *noir*. Il ne faut pas simplifier l'*r* des *Lacs d'Arremouliis* (p. 21), parce qu'en béarnais le double *r* se prononce tout autrement que l'*r* simple, ni déclarer que « la sillabe initiale *ar* n'est qu'un explétif que les méridionaux accolent volontiers aux noms impliquant une idée de mouvement, ou, pour mieux dire, à ce qui remue » ; en réalité le béarnais et une partie du gascon ne tolèrent pas d'*r* initial et l'ont partout transformé fonétiquement en double *r* précédé d'une protèse vocalique, même dans des mots qui ne « remuent » pas plus que *arrouy* « rouge », *arròzo* « rose », *arrazoun* « raison ». Il ne faut pas remplacer *Tramesaigues* par *Estremas-aïgues* (p. 98), parce que les lieux qui portent ce nom ne se sont jamais appelés *Estremas-aïgues*, qu'ils n'ont jamais signifié « à côté des eaux », que *estremas* n'a jamais voulu dire « à côté » et que *Estremas-aïgas* n'est dans les *Croniques romanes des comtes de Foix* qu'une traduction erronée et une interprétation maladroite. Pourquoi vouloir remplacer par *ariden* le nom d'un pic qui se nomme *Ardiden*? parce que M. Belloc trouve que l'idée d'« aride » convient mieux à l'aspect de ce pic que celle de « brûlé » (c'est sans doute le sens de *ardiden*) ; mais M. Belloc n'a pas pour mission de baptiser ni de débaptiser les montagnes. Quel est leur vrai nom local et comment les indigènes le prononcent-ils? Voilà la seule chose à rechercher. Il ne faut donc pas dire, pour le nom du *Pic de Crabiéoules*, que les indigènes prononcent aussi « fautivement » ou « par corruption dialectale » *Carabiéoules* ou *Carbiéoules* ; les trois formes sont régulières dans les parlers locaux et par conséquent *correctes* ; la première est la plus usitée, mais n'a pas qualité pour éliminer les autres (Cf. *Mémoires de la Société de Linguistique*, XIII, p. 84). Le *Massif de la Maladetta* ou mieux *Maladeta* est appelé par les Espagnols *Los Montes Malditos*, et comme ce massif est situé en Espagne M. Belloc voudrait que l'on substituât la seconde dénomination à la première. Mais on ne parle pas castillan dans le Aut-Aragon ; comment ce massif et son pic principal sont-ils nommés par les gens du pays ? Il n'est pas vraisemblable que *Maladeta* soit, comme le dit notre auteur, une corruption de *Maldita* ; si *Maladeta* est employé dans la région, ce qui est probable, c'est un beau représentant, qu'il faut conserver, d'une forme *maledĭcta*, qui n'est pas sans intérêt linguistique.

M. Belloc veut à tout prix rectifier la forme des noms jusqu'à ce que leur signification apparaisse clairement. C'est un principe très dangereux. D'abord il peut arriver à l'auteur de se tromper sur la vraie signification d'un mot, et alors sa rectification deviendra la pire des déformations. D'autre part, quand il n'i a pas d'erreur d'interprétation, quel résultat obtient-on en remplaçant la forme moderne

et vivante par une forme fossile et plus ou moins primitive? Tout simplement que lorsqu'on emploiera cette forme dans le pays, on ne sera pas compris. Quand M. Belloc va au restaurant, est-ce qu'il demande au garçon de lui servir une « lamelette », sous prétexte que c'est vraisemblablement la forme « primitive » de « omelette » et qu'elle laisse bien transparaître la signification du mot? Certainement non; parce qu'il sait que l'inintelligible « omelette » est très clair pour le garçon, tandis que le translucide « lamelette » ne signifie rien.

Il i a dans les Autes-Pirénées une *Brèche Maubic* ou mieux *Maou-Bic*, que M. B. veut appeler *Pas d'èt Mâou-Pic*, sous prétexte que la signification est « brèche du mauvais-pic ». C'est torturer la langue que de rétablir le *P* de *Pic* dans un parler où il devient régulièrement *B* après voyelle. Quant à l'article, sa suppression est toute naturelle devant un nom propre ou considéré comme tel; le nom propre qualifiant un nom commun fait fonction de génitif, même dans les dénominations modernes; on dit *la rue Gay-Lussac* et non *la rue de Gay-Lussac*.

Le *Vignemale* s'appelait sans doute anciennement *La Pegna-Mala* « la mauvaise montagne », et c'est ce nom que M. Belloc veut restituer. Mais on dit dans le pays *Bigna-Male*, comme il nous le rapporte lui-même, et cette forme est régulière après l'article féminin; *Pegna-Mala* n'existe plus. Quant au *b* de cette région, qui n'est pas occlusif, sa transcription par *v* est aussi juste que par *b*, et en somme *Vignemale* est irréprochable. Mais sous cette forme, nous dirait sans doute M. Belloc, la plupart des personnes ne peuvent pas comprendre ce que ce mot signifie; tant pis pour elles. Je ne crois pas d'ailleurs que cela tourmente beaucoup de monde; je connais pour ma part quantité de gens qui s'appellent par exemple *Jean* ou *Louis*, et qui n'ont jamais perdu le sommeil parce que l'ignorance de la forme ébraïque ou germanique de leur prénom les empêchait d'i voir clair.

M. Belloc s'irrite de voir qu'on emploie les mots *coume* et *coumo* tantôt pour désigner une montagne tantôt pour désigner une vallée. Il fait un grand étalage de fausse érudition étimologique (p. 45-51) « puisée aux sources les plus sûres », telles que l'inepte et scandaleux *Vocabulaire* de MM. Laurent et Hartmann (Cf. RLR., XLV, p. 182), pour montrer que *coumo* veut dire « montagne » et que pour désigner une vallée il faut employer *coumbo* et imposer cette forme « malgré les indigènes ». C'est aller bien loin; un pas de plus et nous courrions dresser des bûchers dans les *coumes* pour ceux qui ne les appellent pas *coumbos*. En réalité *coume* est le représentant régulier de lat. *culmen*, avec influence possible de *cumulu*,

tout comme esp. *cumbre*, que notre auteur ne veut pas permettre d'en rapprocher. Quant à *coumo* (*couma*, pluriel *coumes*, *coumos*, *coumas*), c'est le représentant non moins *régulier* de *comba* dans toutes ces régions ou *mb* intervocalique est devenu fonétiquement *m* et où *coumbo* est par conséquent un monstre.

Si nous sommes entré dans tous ces détails, c'est que nous estimons que les travaux du genre de celui-ci ne sauraient trop être encouragés, parce qu'ils présentent un double intérêt, à la fois pratique et scientifique; mais nous avons voulu montrer en même temps combien il est indispensable qu'ils soient entrepris avec une métode rigoureusement correcte.

Maurice GRAMMONT.

Abbé J.-M. Meunier. — De l'utilité de la linguistique et de son application à la géographie. (Extrait de la *Revue du Nivernais*), *Nevers*, 1908.

Article de vulgarisation. La linguistique en a besoin, comme toutes les sciences jeunes, qui ne se sont encore guère étendues au-delà du cercle restreint des spécialistes. L'auteur montre comment par l'étude des noms de lieux la linguistique permet de déterminer à quel peuple ils remontent (en France, Ligures, Celtes Grecs, Gallo-Romains, Francs, Normands, etc.), et par suite quelle est leur antiquité; d'autre part quelle a été l'extension de chaque peuple et l'intensité de sa population et de sa civilisation; enfin quelle était la place exacte de telle localité dont le nom ancien nous est parvenu. Ce travail est correct et bien présenté.

M. G.

Paul Meyer. — Documents linguistiques du Midi de la France, Ain, Basses-Alpes, Autes-Alpes, Alpes-Maritimes, *Paris, Champion*, 1909, grand in-8° de IX-655 p.

C'est le premier volume d'une série qui en comprendra au moins uit, pour une trentaine de départements. Le volume suivant comprendra l'Ardèche, l'Ariège, l'Aude et peut-être l'Aveiron. Les documents rassemblés sont des documents publics de toute nature, délibérations communales, ordonnances de police, comptes, etc... et aussi quelques extraits de livres de raison. Ils datent en général des XVe et XVIe siècles, période intermédiaire entre l'époque des actes latins et celle des actes français; on trouve cependant çà et là des actes provençaux antérieurs (jusqu'au XIe siècle) et postérieurs (jusqu'au XVIIe).

L'intérêt linguistique d'une telle publication est évident au premier abord. Les textes collectionnés donnent d'autre part une foule de renseignements intéressants de toute nature, spécialement sur l'istoire économique. L'auteur les a recueillis avec le plus grand soin, et ce n'est pas chose facile, étant donné le désordre qui règne dans beaucoup d'archives communales. Quand son ouvrage sera terminé, il constituera un répertoire éminemment précieux pour l'étude istorique de la langue provençale entre les derniers troubadours et les premiers écrivains modernes. Les provençalistes auront d'abondants échantillons, bien choisis et bien commentés, des états intermédiaires des parlers qu'ils étudient, échantillons qu'ils sont actuellement obligés de choisir eux-mêmes dans une masse de publications presque inabordable par son énormité même; j'en sais quelque chose par mon expérience personnelle.

Le recueil est d'un usage très commode, grâce aux glossaires placés à la fin de chaque section départementale; en tête de chaque section se trouve une carte, puis un résumé istorique de la formation du département et quelques notes sur la littérature de ses parlers populaires.

Le département de l'Allier manque à sa place alfabétique, par défaut de documents concernant sa partie provençale (p. 167). Par contre, l'Ain et les Basses-Alpes ont donné lieu à des développements particulièrement abondants et intéressants. La partie du recueil relative à l'Ain est l'œuvre de M. Philipon; on i trouve une étude d'ensemble sur les parlers de la Bresse et de la Dombes du XIIIe au XVe siècles (p. 105 ss.), du Bugei à la même époque (p. 139 ss.), du pays de Gex (p. 153 ss.), avec de précieuses indications sur la littérature patoise de ces trois régions [1]. Pour les Basses-Alpes, M. Paul Meyer consacre au compte de Seine en 1411 une monografie avec glossaire spécial (p. 195 ss., 222 ss.).

Il est impossible qu'un recueil aussi étendu soit exempt d'erreurs. Je vais en signaler quelques-unes, à titre de complément utile au lecteur plutôt qu'à titre de critique d'une publication dont plus que tout autre j'apprécie les excellentes qualités et qui m'a rendu des services de tout premier ordre :

P. 122, § 68 : « Contrairement à ce qui est arrivé partout ailleurs en roman, *m* initiale a persisté dans *mespler* < *mespilus* + *arium*. » Le fait n'est pas spécial à la Bresse : presque toute la Gascogne et

[1] On peut seulement se demander si ce travail est bien à sa place dans un recueil de documents méridionaux. Il faudrait alors que les volumes suivants comprissent, outre le Midi proprement dit, le Dauphiné, la Savoie, le Lionnais et le Forez.

presque toute la Guienne conservent *m* : *mesplè, mespoulič*; v. le *Tresor dóu Felibrige* et l'*Atlas linguistique de la France*, carte *Néflier*.

P. 225, glossaire, v° *trules*. Le *Tresor* a un article *trule*, mais pas d'article *trulo*.

P. 301 : « Per cent cinquanto teules pressos a mon companhon en sa feniero, » et note 3 : *Feniero* signifie meule de foin, ce qui ne donne pas un sens satisfaisant. » Mais le sens serait satisfaisant avec « grenier à foin, fenil, » qui est précisément la première acception mentionnée au *Tresor*.

P. 384, note 7 : « La *gachofuo*, » etc... Le mot est masculin en provençal, comme les composés français analogues *boute-feu*, *garde-feu*.

P. 567, « toch dud. moulin » et note 3 : « *Touc*, dans les Alpes, a le sens de « conduit, aqueduc » (Mistral, *Dou*); c'est l'anc. prov. *dotz*, anc. fr. *doit*. » Je ne serai pas seul à en douter fortement.

P. 635 (glossaire) : *aissada* — *isado*, « sorte de bêche ou de pelle », et p. 589, note 7 : « *Eissado* est proprement une oue (Mistral), mais il s'agit plutôt d'une sorte de pelle pour remuer la chaux. » On peut appeler cet instrument *pelle* en français, mais à coup sûr prov. *aissado* $<$ **asciata* désigne un outil dont le fer fait un angle plus ou moins aigu avec le manche, comme dans l'*ascia* romaine, et l'outil à remuer la chaux a bien cette forme, et non celle d'une pelle ou d'une bêche, dont le fer et le manche ont la même direction. Mon observation s'applique également aux deux autres passages où ce mot se présente (p. 507, 509).

Donnons pour terminer quelques spécimens des renseignements qu'on peut puiser dans ce recueil sur la fonétique, la morfologie et la sintaxe de ce qu'on pourrait appeler le *moyen provençal* :

ou pour *au* prétonique, écrit dès le XVe siècle, not. p. 266, 273.

uvert $<$ *hibernu*, avec *u* $<$ *i* devant labiale et différenciation *rn* $>$ *rt*, écrit dès le XVe siècle, not. à Digne, p. 248, n^{0} 12; un peu partout, nombreux exemples de *jort* $<$ *diurnu*, *cart* $<$ *carne*, etc...

cha - $<$ lat. *ca* - au XIVe siècle à Forcalquier, où aujourd'ui on a *ca* - (p. 337 ss.); fénomènes analogues à Digne (p. 215 ss.).

Chute de *s* douce rom. $<$ lat. et germ. *d* intervoc., lat. *s* intervoc., etc... à Vence dès 1392, not. p. 520, n° 3, *gahans* « gains », *cauhas* « choses »; ailleurs insertion d'un *v* pour détruire l'iatus (v. aux glossaires *pauvar*, *cauva*).

Article féminin *za* $<$ *ipsa* dans les serments de fidélité à l'abbé de Lérins (XIe siècle), p. 499-501.

Un peu partout article masculin *dal* « du » assurant l'explication du

dóu actuel par une composition avec deux prépositions, *de* + *ad* + *illu* > *dal* > *dau*, et en proclise *dóu*, comme avant l'accent *ou* pour *au* (v. plus aut).

Nombreux exemples en domaine provençal (v. aux glossaires *agut*, *aver*, *estre*) et en domaine franco-provençal (p. 128) d'interversions d'auxiliaires du tipe *es agut* « il a été » et de périfrastiques à double auxiliaire comme p. ex. « apres que seran agus trobas tals avers » (Antibes, 1500, p. 515, n° 19). *Anar* auxiliaire du prétérit, comme en catalan, dans un texte de Briançon (1495), ainsi « Nonremens, quant fossen aribas a Grenoble, nos van retirar dever mesieurs lo general et tresorier, los advertent de la materia, los quals agueron gran plaser per so que eran vengus a Grenoble » (p. 427, 428); on voit ici clairement comment cette tournure s'est introduite en partant d'un présent narratif où le verbe conserve encore son sens de mouvement; je la crois du reste inusitée aujourd'hui à Briançon.

Il faut toujours prendre garde, comme M. Paul Meyer le fait observer à plusieurs reprises, que la plupart des scribes sont plus ou moins influencés par la tradition d'une langue littéraire et administrative commune, de sorte qu'ils ne notent pas toutes les particularités de l'idiome local (il faut en outre tenir compte du fait qu'ils peuvent être originaires d'une autre localité que celles où ils exercent leurs fonctions), et que la notation d'un trait linguistique dans leurs écrits peut être de beaucoup postérieure à l'apparition de ce trait dans le langage parlé.

Jules Ronjat.

Arsène Vermenouze. — Jous la Cluchado (Sous le Chaume), *Aurillac, imprimerie moderne*, 1909, in-8° de 504 p.

Ce nouveau recueil de vers contient force choses intéressantes où se retrouvent les qualités caractéristiques de l'auteur de *Flour de Brousso*, qui vient d'être enlevé prématurément à l'affection de ses nombreux amis et à l'estime de tous les lettrés : vif sentiment de la nature, art de poser, de camper vigoureusement dès le début un tipe du pays, ingéniosité sincère de certains détails, généreuse abondance du développement. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas compris dans son livre telle pièce d'excellente venue, comme *A ma cigalo*, que les istoriens de la littérature félibréenne devront pêcher dans des almanacs ou des journaux peu accessibles. Du moins i a-t-il fait figurer *La Grando Obro*, le plus beau salut en vers que Mistral aie jamais reçu.

Les écrivains en langue d'Oc publiaient jusqu'ici leurs œuvres soit uniquement dans leur langue, soit avec une traduction française en regard. Vermenouze a inauguré une nouvelle métode en adjoignant au texte auvergnat et à la traduction française une transcription *étimologique* (?) due à un professeur de petit séminaire dont les élucubrations (*Introduction*, *Transcription etimologique* et *Notes*) ouvrent des vues vraiment affligeantes sur le niveau des études dans l'établissement où enseigne ce Pécuchet ecclésiastique. Ledit professeur a notamment inventé, après d'autres Pécuchets laïques dont j'ai eu occasion de parler ici (1905, p. 477), qu'il fallait écrire les infinitifs avec *r*; il restitue également *n* dans *medecin*, *taben*, etc... et même dans *ensignadoun*, malgré le latin *-toriu* et l'auvergnat *-dou*, fém. *-douiro* ou *-doueiro*; il nous informe gravement que *auvergnato* est une *forme secondaire* pour la forme « régulière » en *-ado*, que la diftongue auvergnate *au* se prononce comme *aw* dans l'anglais *drawing*, etc... etc... Si Vermenouze avait songé à consulter quelqu'un du métier avant de confier à cet amateur un travail quelconque, son volume aurait considérablement diminué de poids sans rien perdre en valeur intrinsèque, tout au contraire.

Jules Ronjat.

Armand Praviel. — L'Empire du Soleil, scènes et portraits félibréens. *Les Pays de France, collection des écrivains régionaux. Nouvelle librairie nationale, 85, rue de Rennes, Paris,* 1909.

Série d'impressions de voyages assez confuses, entremêlées d'appréciations aventureuses sur les idées félibréennes et la littérature provençale. L'auteur ignore à peu près tout de ces idées et de cette littérature et ne fait que ressasser dans un stile défectueux les verbalités qui traînent sous la plume de certains publicistes parisiens désireux de confisquer au profit de coteries politiques ou autres le Félibrige qui par définition doit demeurer étranger à leurs agitations vaines. Au lieu de lire et de méditer les *Discours e dicho* de Mistral, bréviaire autentique du félibre, il cherche à apercevoir la doctrine félibréenne à travers certains commentaires fumeux qui volontairement ou non la dénaturent. La place que tient dans ses préoccupations tel ou tel livre, tel ou tel écrivain, est généralement en raison inverse de l'importance véritable du livre ou de l'écrivain. Il consacre des pages entières à réfuter les conceptions de Napoléon Peyrat sur la croisade contre les Albigeois; il cite comme chefs-d'œuvre tipiques de la littérature provençale *Mirèio* de Mistral, la *Miougrano entre-duberto* d'Aubanel et..... *Toloza* de F. Gras.

Inutile de multiplier les exemples : ceux qui précèdent suffisent à mettre en garde contre ce *travail d'amateur* dans le pire sens du terme.

Jules Ronjat.

Armand Praviel et J.-R. Rozès de Brousse. — Anthologie du Félibrige, morceaux choisis des grands poètes de la Renaissance méridionale au XIXe siècle, avec avant-propos et notices bio-bibliographiques. *Paris, nouvelle librairie nationale*, 1909, XVI-344 p.

Ce recueil contient, dans le texte original et en traduction française, un assez bon choix d'œuvres de F. Mistral, Félix Gras, L. Roumieux, A. Fourès, Paul Froment, Filadelfo de Gerdo, l'abbé Bessou et Arsène Vermenouze, un choix souvent assez maladroit de pièces de Roumanille, Aubanel, Anselme Mathieu, Alfonse Tavan, Paul Arène, Clovis Hugues, Achille Mir, Auguste Chastanet et Michel Camelat, puis diverses productions de seigneurs de moindre importance qu'on peut s'étonner de voir représentés ici quand brillent par leur absence des poètes comme Isidore Salles, Charloun Riéu, Fabre (que les auteurs, à cause de son pseudonime *Felibre di Tavan*, confondent p. 109 avec Alfonse Tavan) et d'autres contemporains que je ne nomme pas pour ne point offenser leur modestie. Il donnera donc au lecteur une idée assez inexacte et très incomplète de la littérature félibréenne. Quant à relever toutes les erreurs que l'auteur de *L'Empire du Soleil* i a libéralement semées un peu partout, comme sa marque de fabrique, ce serait une tâche aussi longue qu'ingrate. Il sait peu ou mal, et ne veut rien apprendre, mais il prétend enseigner le public. C'est une tournure d'esprit très répandue dans le milieu Pécuchet (v. p. XI-XIV les étranges spéculations sur la genèse d'une langue commune où se fondraient tous les dialectes, etc...) Il faut cependant donner quelques exemples pour justifier mon dire. P. V, la Loire formerait limite entre les langues d'oui et d'oc. P. VII, les Jeux Floraux de Toulouse au XIVe siècle sont présentés comme un renouveau fécond de poésie. P. XI, détails sur l'organisation du Félibrige : l'auteur semble n'avoir pas même lu les statuts de l'association dont il prétend décrire le fonctionnement. P. 87, *raubatòri*, qui veut dire *enlèvement*, est traduit par *séducteur*. Les auteurs disent dans leur avant-propos qu'ils ont demandé conseil à mon confrère Bacquié-Fonade. Il ne paraît guère qu'ils aient suivi les excellents conseils que celui-ci n'a pas manqué de leur donner.

Jules Ronjat.

Escolo felibrenco de la Targo. — Flourilege prouvençau (Anthologie provençale), trobo lirico di Felibre chausido au det pèr J. Bourrilly, A. Esclangon e P. Fontan. *Au fougau de* La Targo, 12, *quèidóu Partit* (*Besagno*), *Toulouu*, 1909, IV-319 p.

Contient, dans le texte original et en traduction française, un bon choix d'œuvres de F. Mistral, V. Balaguer, J. Boissière, P. Devoluy, Ad. Dumas, V. Gélu, P. Giéra, Marius Girard et Félix Gras, un assez bon choix d'œuvres de Charloun Riéu et d'Alfonse Tavan, un choix moins heureux d'œuvres de P. Arène, Aubanel, Valère Bernard, Crousillat, A. Fourès, Clovis Hugues, Anselme Mathieu et Roumanille, et une copieuse sélection de *poetae minores* ou même *minimi*. Les éditeurs ont l'intention de publier un second volume où figureront entre autres plusieurs des auteurs cités p. III et IV. Ils ont fait précéder chaque série de morceaux choisi d'une courte notice sur leur auteur. Ces notices sont en général exactes ; on peut cependant i relever quelques erreurs : p. 142, Berluc-Perussis signait *A. de Gagnaud*, et non *A. des Gagnauds* ; p. 199, Clovis Hugues n'a jamais publié, que je sache, un recueil ayant pour titre *Lis Oulivado* ; p. 170, je crois bien que Bremoundo de Tarascoun était née en 1858, et non en 1865 : elle n'aurait eu que vingt ans quand elle reçut (on ne sait trop pourquoi) le prix de poésie aux jeux floraux septennaires du Félibrige ? Dans la liste des œuvres de F. Mistral (p. 1) on a oublié le recueil des *Discours e d'cho* ; un peu plus aut, le mot *atavisme* est employé abusivement pour *érédité*. Pourquoi mettre sur la même ligne, comme œuvres du « maitre prosateur » Félix Gras, les *Papalino*, où il i a vraiment de très jolies choses, et les *Rouge dóu Miejour*, qui sont un mauvais feuilleton (p. 160) ? Malgré ces taches de détail et une sélection trop souvent critiquable, le *Flourilege* pourra rendre de bons services aux curieux de poésie provençale.

J. R.

Emil Levy. — Petit dictionnaire provençal-français. *Heidelberg*, *Carl Winter*, 1909, in-8° de VIII-388 p. (n° 2 de la série III, *Dictionnaires*, de la *Sammlung romanischer Elementar-und Handbücher* publiée sous la direction de M. W. Meyer-Lübke.)

M. Levy a rassemblé dans ce petit volume l'essentiel du *Lexique* de Raynouard et de son *Supplement-Wörterbuch*, i faisant même figurer quelques mots qu'il avait relevés trop tard pour pouvoir les insérer dans celui-ci, et éliminant les mots dont la forme ou la signification ne lui ont pas paru suffisamment établies, les mots

savants dont le sens est clair à première vue et plusieurs mots qui se trouvent avec la même forme et le même sens en français moderne. Il a adopté une grafie régulière, identique, sauf quelques détails, à celle du *Supplement-Wörterbuch*, distingué partout *e* et *o* ouverts de *e* et *o* fermés et noté par $\frac{n}{-}$ l' *n* caduque. L'ouvrage est dédié à la mémoire de Camille Chabaneau et rédigé en français « pour rendre ommage au maître vénéré dont le nom est inscrit à la première page ».

Tous les provençalistes seront reconnaissants à M. Levy de leur donner ainsi un bon instrument de travail, incomparablement plus facile à manier que tous ceux qui existaient précédemment, et parfaitement suffisant pour une foule de vérifications sommaires n'exigeant pas la consultation de grands dictionnaires plus détaillés. L'ouvrage de M. Levy aura certainement de nombreuses éditions, au cours desquelles l'auteur ne manquera pas de l'améliorer encore. Voici quelques indications que je lui soumets dans cette intention, comme la meilleure marque du simpatique intérêt que j'ai pris à la lecture de son excellent ouvrage.

Il manque une table des abréviations employées. On pourrait désirer des indications dialectologiques plus abondantes et plus précises. De brèves indications étimologiques seraient bienvenues et n'alourdiraient peut-être pas trop le volume,

Certaines traductions demanderaient à être expliquées, ainsi p. ex. *gaida* « guède », mot si peu connu que sûrement plus de la moitié des lecteurs devront immédiatement le chercher dans un dictionnaire de la langue française. A *albanel* on pourrait ajouter *oiseau* pour expliquer *hobereau*, bien peu usité dans cette acception.

Les parlers modernes assurent assez le sens de certains mots pour que plus d'un point d'interrogation soit superflu, ex. *boza*, *greza*, *monjoia*, mod. *boso*, *greso*, *mount-joio* (v. *Tresor dóu Felibrige*).

Le timbre de la voyelle tonique est-il bien assuré dans *majofa*, *ome*, *poltz — polse — polzer*, *teula*, *teule*, *savorra* (cf. *saorra*) ?

Coquilles : *gran* pour *grau* (v° *gra*), *persuegue* pour *persegue*.

Grafies peu conséquentes avec les règles posées p. VII ou nécessitant une adjonction à ces règles : *endemeg*, *rag* et autres mots à *g* = *ch* ; *reconoissemen*, *reconnoisensa* pour *reconoisemen*, *reconoisensa*.

Certains mots devraient être réunis dans un seul et même article, comme *saorra* « sable » et *savorra* « lest » (tous deux < *saburra*), ou il faudrait tout au moins un renvoi d'un article à l'autre.

Fluis est traduit par *flasque* avec un point d'interrogation. Ne vaudrait-il pas mieux traduire par *floche ? Poussin* ne traduirait-il pas *polzin* plus exactement que *poulet ? Pozaraca*, puits à roue ;

plutôt «noria, roue idraulique, chaîne sans fin munie de godets servant à tirer l'eau d'un puits : chaque godet s'emplit, puise (*poza*), monte, se vide, vomit l'eau (*raca*), et redescend». *Mecun*, adj. « de Mecque», pour « de la Mecque ».

Certaines variantes dialectales fonétiquement et morfologiquement intéressantes pourraient être indiquées, p. ex. *forse, forsa* à côté de *forfetz, forfes ; fraisne* à côté de *fraise, fraisier* (cf. *aze, aine.*)

Jules RONJAT.

Vivo Prouvènço! porto-paraulo mesadié di recoubranço miejournalo. — *Dir. P. Devoluy, carr. de la Pousterlo, 9, Nimes; amenistr. J. Renadiéu, balouard Siste-Isnard, 29* bis, *Avignoun* (6 pajo pèr mes; abounamen pèr un an : Prouvènço e Franço, 4 fr.; estrangié, 4 fr. 50).

Proumié semèstre de 1909.

Vers de C. Auzière (Abriéu), Folcò de Baroncelli-Javon (Janvié), dóu *Felibre di Tavan* (Febrié), de Laforêt (Febrié, Mars, Jun), S.-A. Peyre (Janvié), L. Teissier (Febrié), Vatton (Abriéu). Article de dóutrino felibrenco, d'istòri miejournalo, de critico literàri, etc... : letro de F. Mistral (Febrié); P. Devoluy, *La traducioun franceso en regard* (Janvié, Febrié), coumençanço d'un coumpèndi de l'istòri dóu Miejour, en fuietoun (Mai), discours prounouncia davans l'estatuo de F. Mistral en Arle et à la Santo-Estello de Sant-Gile (Jun) ; J. Rounjat, noto sus li cant poupulàri, emé recoustitucioun musicalo de *Quand le bouiè ven de laura* (Janvié), article sus *La lengo prouvençalo e li camin roumiéu*, sus l'estiganço de l'estùdi dóu proufessour Morf au n° 1 dóu *Bulletin de dialectologie romane* (Febrié, Mars), *A prepaus d'ourtougràfi* (Mai) ; Jan Malan, seguido dis *Ausard*, raconte de la guerro di Ceveno à la fin dóu règne de Louis XIV (n° de Janvié à Mai) ; Bousoun di Vergno, *La lengo literàri prouvençalo* (Febrié), *Quatre-vint-nòu* (Abriéu); L. Teissier, *Felibrige e religioun* (Jun) ; à la rubrico *Boulegadisso e Nouvelun*, noto sus *l'Empire du Soleil* d'A. Praviel (Mars) e sus l'usage de la lengo prouvençalo davans li tribunau (Mai).

Segound semèstre de 1909.

La Grando Obro, pèr A. Vermenouze (Juliet). J. Anglade, *L'ensignamen de la filouluglo roumano* (Avoust) e letro sus l'estamen dis estùdi prouvençau en Catalougno (Nouvèmbre). J. Daniel, *Lou Felibrige en Perigord*, noto sus li coundicioun de la veraio proupagando felibrenco (Nouvèmbre). Jan Malan, *Lou Dangié d'amour*, deliciouso restitucioun d'uno cansoun poupulàri (Outobre), e *Lis*

Aucèu, cascareleto un pau escabissouso, mai bèn galantamen countado (Outobre). Edward Nicholson, *Pes e mesuro de l'Prouvènço* (Juliet). Pèire Devoluy, *Lis estùdi prouvençau*, à prepaus de l'ensignamen adès dubert à l'Universita de Mount-Pelié (Outobre). Jùli Rounjat, *Li Prouvençau d'Alemagno*, noto de viage i coulounio vaudeso de Souabo (Nouvèmbre). Quàsi à cade numerò, seguido dis *Ausard* de Jan Malan e di *Pajo d'istòri miejournalo* de Pèire Devoluy, article, letro e coumunicacioun diverso sus lis evenimen felibren que se passon despièi la darriero assemblado generalo dóu Felibrige, à l'aflat de gènt que cercon de faire vira l'istitucioun felibrenco en estrumen de poulitico o en passo-tèms d'eleicioun vanitouso.

J. R.

A. Wallenskold. — Den nyprovensaliska nationalitetsrörelsen. Tirage à part de *Finsk Tidskrift*, nº 6, 1909, avec portrait de F. Mistral, d'après Hébert, *Helsingfors*, *Mercators tryckeri*, 1909, in-8º de 10 p.

J'aurais mauvaise grâce à trop louer cette plaquette, parce que j'i ai en quelque sorte collaboré par les nombreux renseignements dont l'auteur veut bien me remercier fort aimablement à la fin de son travail. Du moins puis-je dire que c'est une œuvre de bonne foi et de simpatique entousiasme pour l'action littéraire et sociale du Félibrige et de son illustre initiateur.

J. R.

Ernesto Monaci. — Il cinquantenario di « Mirèio ». Tirage à part de la *Nuova Antologia* du 1er juin 1909, *Roma, via San Vitale*, 7, in-8º de 12 p.

Le seul défaut de cet opuscule est de donner *passim* une importance exagérée aux manifestations de certains cercles parisiens qui ne voient dans l'œuvre poétique et sociale de F. Mistral qu'un filon à exploiter au profit de leur ignorante vanité. Cette réserve faite, il n'i a qu'à louer dans l'article de M. Monaci, plein de vues pénétrantes et souvent neuves; particulièrement intéressante, en contraste avec certaines excentricités de la presse parisienne (1), est

(1) « Des Français, écrivant un dialecte incompréensible aux Français, viendraient diminuer la puissance de production de la langue française et, par conséquent, sa puissance d'action dans le monde et, par conséquent, le rayonnement de notre esprit national ! Allons donc !... C'est ce qu'a tenté Mistral. C'est ce qu'ont tenté ses amis. Ils ont

cette conception de l'importance nationale de l'œuvre mistralienne : Mistral a cimenté l'unité de la Gaule en donnant au peuple provençal une gloire littéraire qui le fait au moins l'égal de ses voisins du nord, et en détruisant ainsi les germes d'envie et de rancune qu'avaient pu faire naître la conquête française et les tentatives d'effacement de la langue provençale.

J. R.

A. Constantin et P. Gave. — Flore populaire de la Savoie ; première partie, dictionnaire des noms populaires des plantes qui croissent naturellement en Savoie ou qui y sont cultivées en pleine terre. *Annecy, impr. J. Abry*, 1908, in-8° de XII-190 p. (n'est pas mis en vente, mais offert aux romanistes et aux botanistes par la *Société Florimontane*).

Les romanistes trouveront dans ce volume plusieurs dénominations intéressantes, soit en parler de Savoie, soit en français local (ex. art. 30, 83 ; 1073, *vârnĭĕ*, sapin, le mot désigne en général l'aulne dans les parlers populaires d'une moitié de la France, on connaît les substitutions analogues de noms dans l'ensemble du domaine indo-européen, notamment celles que M. Niedermann a signalées dans les *Mélanges Meillet*), et trop d'étimologies fantaisistes et de détails oiseux (ex. art. 654, 834, 943). Le sistème de transcription des mots savoyards est donné p. IX, mais on a oublié d'indiquer ce que signifie une croix fréquemment employée au cours de l'ouvrage devant certaines dénominations. On aurait pu supprimer certaines traductions inutiles, et par contre traduire certains noms dont la signification est loin d'être transparente dès l'abord (exemples caractéristiques aux art. 21 et 12).

J. R.

échoué... Je célèbre donc Mistral puisqu'il a échoué dans son épouvantable entreprise et puisqu'il est l'auteur de *Mireille*. Cependant, si un nouveau Mistral surgit et s'il écrit une nouvelle Mireille, élas ! je n'aurai peut-être pas le courage de dire : « Périsse ce chef-d'œuvre plutôt que le principe essentiel de la grandeur française ! » j'admirerai sans doute et j'exalterai l'œuvre du poète, mais, lui, je le ferai fusiller » (*Gil Blas* du 23 mai 1909).

Jac. van Ginneken, S. J. — Principes de linguistique psicologique, essai sintétique. *Amsterdam, E. van der Vecht, Paris, Rivière, Leipzig, Harrassowitz*, 1907, in-8° de VIII-552 p.

La première édition de ce livre est une tèse de doctorat rédigée en néerlandais et publiée dans *Leuvensche Bijdragen*, t. VI et VII, 1904-1906. La présente traduction française a été faite par un ami de l'auteur, mais celui-ci l'a revue et augmentée. C'est un ouvrage du plus aut intérêt, plein de vues ardies et fécondes, même quand elles ne sont pas strictement justes, — quelque chose comme la *Völkerpsychologie* de Wundt refaite par un psicologue qui est en même temps linguiste ou par un linguiste qui a étudié à fond la psicologie.

Le livre Ier examine *Les représentations des mots et des choses*, représentations orale (de l'articulation), auditive, visuelle et grafique, l'une ou l'autre dominante suivant les parlers, les individus et les mots considérés. Le livre II, *L'intelligence et son adésion*, établit que le fait psichique essentiel, celui que suppose nécessairement tout mot grammatical, est l' *adésion* ou *assentiment* (dans l'édition néerlandaise *beaming*, de *beamen*, dire *amen*, dire *oui*, reconnaître, avouer la vérité, la réalité d'une communication), expressions que l'auteur préfère à *idée* et à *aperception*, qui donnent lieu à de nombreux malentendus. L'adésion peut être associée à une représentation de chose et à une image verbale, ou à un seul de ces deux faits psichiques, et elle peut encore exister seule; elle seule suffit à expliquer la possession d'un mot grammatical. De la nature des adésions, adésion de *réalité* et adésion de *potentialité*, adésion *absolue* et adésion *relative*, se déduisent toutes les catégories grammaticales : les noms, représentant les choses, exigeant une plus grande tension de l'énergie psichique, éliminant d'un fait donné un nombre considérable d'éléments ; les verbes, représeutant les faits (actions ou états) perçus à la fois en un seul effort de l'attention. « Nous ne pouvons avoir conscience que d'un seul fait à la fois, mais nous pouvons fort bien nous représenter sciemment plusieurs choses à la fois. C'est pourquoi le nom a un pluriel, et que le verbe comme tel n'en a pas (p. 76). » Ce passage suffit à caractériser la métode de l'auteur. Il en déduit une foule de considérations extrêmement ingénieuses sur la nature et les relations réciproques des *parties du discours*, des aspects, des temps et des modes du verbe, etc.. etc..., choses aussi intéressantes à lire que difficiles à résumer.

Cette observation finale s'applique également au livre III, *Sentiment et appréciation* (l'*assentiment* ou *adésion* s'applique au non-moi, le *sentiment* au moi; importance considérable et trop souvent

méconnue du sentiment dans la conception générale du langage; lui seul explique p. ex. une foule d'antinomies sémantiques apparentes) et au livre IV, *Volonté et automatisme*, mais celui-ci demande tout au moins une analise sommaire, car c'est ici que l'auteur entre dans le vif du sujet au point de vue spécialement linguistique.

Le chapitre Ier pose *Les lois fondamentales de l'automatisme psicologique* : 1° toute représentation tend à se réaliser ; 2° « une disposition cérébrale ne saurait changer elle-même sa position : si elle est en repos, il faut qu'elle reste en repos jusqu'à ce qu'une intervention étrangère la mette en branle ; si elle est en mouvement, il faut qu'elle reste en mouvement jusqu'à ce qu'elle ait cédé son énergie à d'autres dispositions qui l'entourent (p. 250) » ; 3° ritme différenciatif auquel tendent toutes les perceptions (temps faibles et temps forts sentis dans le métronome, etc..) ; 4° « lorsque deux dispositions psichiques ont fonctionné une ou plusieurs fois simultanément, elles tendent à s'éveiller l'une l'autre (p. 262) ». Le chapitre II, *La coopération pratique de l'automatisme et de la volonté*, est consacré à une pénétrante analise des *constructions* : c'est ainsi que l'auteur nomme les unités linguistiques secondaires en conciliant dans sa définition (p. 285), conformément à ses vues sur les lois de l'automatisme, les idées de Sievers, de Hirt, de Wundt, de James, de Monis, de Wunderlich, de Sweet, de Passy et les siennes propres sur les groupes de souffle, *stress groups*, *Sprechtakte*, l'unité de la volition et de l'accent, l'admissibilité des actions à distance et l'unité d'assentiment. Le chapitre III, *Principes généraux de fonétique istorique*, utilise les principes posés dans les chapitres précédents pour expliquer les changements fonétiques essentiels, commandés par les fénomènes généraux de l'*accent*, dénomination sous laquelle l'auteur comprend l'accent d'intensité (accent expiratoire des consonnes et accent glottal des voyelles), l'accent musical, l'accent temporel, l'accent de timbre, l'accent d'articulation et de sonorité ; il i rattache par une analise fort intéressante tous les fénomènes de déplacement d'accent dans la déclinaison, de différenciation, de diftongaison, de métafonie, d'alternance, de préparation, de dissimilation et d'actions réciproques de voisinage entre voyelles et consonnes. Suit un exposé des lois fonétiques dominé par l'idée de Delbrück : au fond il n'i a que des changements conditionnés ; « toutes les lois fonétiques trouvent leur dernière et complète explication dans le jeu combiné de nos principes d'automatisme psicologique sur toutes les qualités des fonèmes du langage, disons sur nos cinq sortes d'accent (p. 465) ».

Il i aurait sans doute des réserves à faire sur la fin du chapitre III,

explication de la mutation consonantique en celtique et en germanique qui n'emporte pas de prime abord la conviction, et sur les chapitres IV, *Principes généraux de sémantique dinamique*, et V, *Téorie générale de l'ordre des mots*, pierres d'attente, l'auteur le reconnaît lui-même, plutôt que constructions définitives. Au reste un jugement de fond sur l'ensemble des *Principes de linguistique psicologique* excéderait ma compétence, et une analise plus détaillée dépasserait les bornes raisonnables d'un compte-rendu dans une revue spéciale de linguistique romane (1). Mais je tiens à citer, en terminant, un passage de la *Conclusion* (p. 532, 533) où l'auteur, résumant en quelques lignes ses immenses lectures, déclare avoir voulu emprunter aux indo-européanisants *positivistes* leur métode sûre, aux *idéalistes* comme Vossler et Croce leur vue de l'ensemble des fénomènes, aux fonéticiens et aux dialectologues leur connaissance du menu détail linguistique, en i joignant l'ancienne psicologie rationnelle et la nouvelle psicologie expérimentale, *virtus in medio* qui donne plus de sécurité au positivisme, assure une base à l'idéalisme et fournit une explication des changements de détail. « Voilà ce que j'ai cherché à réaliser, mais naturellement le résultat présente des couleurs moins brillantes. Plus d'une fois je me suis écarté du juste milieu, plus souvent sans doute que je n'en ai conscience... Néanmoins j'espère que la science linguistique du siècle prochain conservera plus d'une trace de mon essai sintétique. » Tout lecteur de cet ouvrage accueillera certainement la frase finale par une reconnaissante *beaming*.

Jules Ronjat.

Pau Roman. — Lei Mount-Joio, voucabulàri dei prouvèrbi et loucucien prouverbialo de la lengo prouvençalo, tome proumié, A-G. *Avignoun, Aubanel fraire*, 1908. In-8° de XL-784 p.

Mount-joio signifie, d'après le *Tresor dóu Felibrige* : tas de pierres sur lesquels les pèlerins plantaient une croix, sur la route et aux abords d'un lieu de pèlerinage ; pilier qui indique une route ; tas de pierres élevé par les bergers pour servir de borne ; témoins d'une borne ; carrefour où est plantée une croix, en Gascogne. Le mot est joliment choisi pour servir de titre à un recueil de proverbes et de comparaisons populaires. Le recueil lui-même est moins réussi que son titre. Les observations qui vont suivre ont

(1) Voir le compte-rendu de M. A. Meillet dans *Bulletin de la Société de linguistique*, n° 56, p. XX.

pour but essentiel d'aider le lecteur à le consulter utilement et d'indiquer à l'auteur certaines améliorations désirables pour le second volume annoncé.

Le recueil contient non seulement des proverbes *provençaux* au sens le plus général du terme (Gaule méridionale, pays de langue d'oc ou provençale *lato sensu* ; l'auteur a recueilli même un assez grand nombre de proverbes catalans), mais des proverbes piémontais, savoyards et daufinois qui n'i sont guère mieux à leur place que des proverbes picards ou portugais. L'auteur paraît du reste peu préoccupé des nuances linguistiques. Beaucoup d'indications relatives à cet ordre d'idées sont vagues, comme *Gavoutino* désignant on ne sait au juste quelle partie des Alpes, ou inexactes, comme *rouman* pour *vièi prouvençau*. La grafie appliquée aux dialectes autres que le dialecte natal de l'auteur est trop souvent inconséquente, et il i a même parfois altération des formes de la langue.

Exemples de la première faute : *v* et *b* au asard, dans les textes de Languedoc et de Gascogne, parfois simultanément et contradictoirement dans un seul et même article (v. p. 386, l. 2, 5) ; même observation pour *-e* et *-o* en Béarn, ainsi, v° *Baliros*, minyen la carn, lèchon lous os ; le fonème gascon *kw* est noté tantôt *quo'* tantôt *quou*, tantôt *cou*, sans qu'on sache pourquoi ; pour les formes enclitiques des pronoms, on les trouve ici unies au mot précédent, là séparées par un trait : *ses pago at dio madech* (p. 8), *quet amo pla quet hara ploura* (p. 43), *messidot* (p. 32, pour *meshido-t*) ; *qui -us s'amigalhe* (p. 50). L'auteur a eu raison de ne pas reproduire servilement les fantaisies grafiques des recueils où il a puisé les éléments du sien, mais si ses connaissances dialectologiques ne lui permettaient pas d'établir une grafie uniforme, il aurait dû prendre conseil de gens du métier.

Exemples de la seconde faute : omission indue de *-s* ou *-i* au pluriel (p. 8, l. 12, 13 du bas) ; formes ibrides comme *qu* rèn noun dis, tout *acordo* (p. 15, l. 1) : il faudrait *quau* et *acordo*, ou *qu* et *acouerdo* ; formes fausses comme *dambe le bec* pour *dambé-l bèc* (p. 9, dern. l.) ; les textes de Gap ont généralement une finale fém. *-a* parfaitement indue (la finale normale *-o* est donnée notamment p. 451, 548) ; des textes limousins présentent indûment *-os* au plur. fém., pour *-as* (not. p. 638).

Est-ce parce que les pèlerins qui dressaient des *mount-joio* avaient coutume de revenir chargés de *coquilles* que les fautes d'impression abondent dans ce recueil à un degré vraiment prodigieux ? Il faut absolument publier avec le second volume de copieux *errata*, sous peine d'induire maint lecteur en erreur irrémédiable.

Il faudra également, pour faciliter les recherches, compléter l'ensemble du livre par une classification des proverbes suivant les ordres d'idées qu'ils mettent en jeu. Ils sont rangés alfabétiquement par *mot màgi*, c'est-à-dire qu'il faut chercher chaque proverbe sous le mot que la mémoire retient et qui, s'il se présente dans la conversation, peut évoquer le souvenir du proverbe entier (p. VII). Les raisons pratiques alléguées p. XI à l'appui de cette disposition sont bonnes, mais n'excluent pas l'utilité d'un *index* par ordre d'idées avec renvoi au *mot màgi*. D'autre part, tel proverbe peut comporter deux *mot màgi* ou davantage, et il faut en ce cas — et toujours en cas de doute — insérer le proverbe en question sous chacun de ses *mot màgi*. L'auteur l'a fait quelquefois, mais pas assez souvent, et il i a de ce chef des lacunes regrettables, comme par exemple celles dont on se rendra compte immédiatement en comparant les articles *bandiero* et *capitàni*, *cabestre* et *eireta*.

Il serait bon de définir au moins brièvement certains vocables rares, et il serait indispensable d'indiquer la situation des localités et de donner quelques détails sur les personnages istoriques ou légendaires dont le nom sert de *mot màgi* ; quelques exemples sont indiqués au préambule (p. XVIII), mais il aurait fallu donner au moins une brève explication à chaque article alfabétique mettant en jeu des noms de lieux ou de personnes non universellement connus.

Une partie de ces fautes pourra être réparée au tome II; une autre ne pourrait l'être que dans une deuxième édition du tome Ier.

Tel qu'il se présente actuellement dans son premier volume, ce recueil peut assurément rendre des services, au point de vue de l'originalité et de la saveur *terradourenco* du stile, aux écrivains méridionaux qui le consulteront avec précaution. Il aurait pu en rendre de plus grands encore s'il avait été élaboré avec plus de métode.

Jules RONJAT.

Cartabèu de Santo-Estello, adouba e publica pèr lou Burèu dóu Counsistòri felibren. — N° 6 (1908-1909). — Vers lou Baile dóu Counsistòri emai en librarié Roumanille, Avignoun.

Ate dóu Felibrige dins l'annado escoulado ; discours dóu Capoulié Devoluy à la Santo-Estello de Touloun ; nouvelun dis assouciacioun afihado; necroulogo de Chabaneau, Plauchud, Nyblom, Boheman, etc...

J. R.

Frederick Bliss Luquiens. — An introduction to Old French phonology and morphology. *New Haven, Conn., Yale University Press, London, Henry Frowde, Oxford University Press*, 1909, 147 p.

Le but de ce livre est de préparer l'étudiant à lire l'*Altfranzösische Grammatik* de Schwan et Behrens (p. 5) L'auteur a souvent adopté une rédaction purement schématique, et cela parfois au détriment de la clarté pourtant spécialement désirable dans un guide élémentaire : *estuveir* < * *èstopère* (p. 135) sera sans doute pour maint étudiant un véritable rébus ; il aurait fallu expliquer au moins en note qu'il s'agit d'un verbe construit en partant de *opus est*. L'exactitude est aussi désirable que la clarté : pourquoi donne-t-on p. 19 fr. *tour* comme exemple de *u* fermé opposé à *u* ouvert dans ang. *book*? p. 27 : à lat. class. *b* intervocalique répond lat. vulg. *v*, *faba* > *fava*; il n'eût pas été inutile d'indiquer qu'il s'agit d'un *v* bilabial à l'origine. Pourquoi, dans les mots du vieux français, ce mélange, souvent peu conséquent ou insuffisamment expliqué, de grafies traditionnelles et de transcriptions fonétiques? Tout cela semble fait pour troubler et égarer les étudiants auxquels le livre s'adresse. Ces réserves faites, ils i trouveront en général une information sûre, un ordre commode (1° le vieux français jusque vers 1100 ; 2° son évolution ultérieure jusque vers 1515) et une disposition tipografique qui fait nettement ressortir les divisions et facilite beaucoup les recherches.

J. R.

Novelari català dels segles XIV a XVIII, publicat per R. Miquel y Planas. *Barcelona, carrer de Mallorca*, 207.

Ont déjà paru dans cette série, chaque nouvelle en une petite brochure indiquant les sources dans une courte notice placée à la fin : *Pierres de Provença* (je ne l'ai pas sous les ieux), *La istoria de Jacob Xalabin* (ms. du XVe siècle, à la Bibl. nat. de Paris, déjà publié il i a quelques années par la *Societat catalana de bibliòfils*), *La istoria de la filla del emperador Contasti* (même ms. que *Xalabin*, *Contasti* a été publié en 1901 par M. Suchier dans *Romania* et a paru en 1906 dans le t. IV du *Recull de textes catalans antichs*), *Storia del amat Frondino e de Brisona* (ms du XVe siècle, à la Bibl. nat. de Paris, publié en 1891 par M. P. Meyer dans *Romania*), *Istoria de la fiyla del rey d'Ungria* (deux versions différentes d'après des ms. du XIVe siècle conservés en Catalogne), *La historia*

de las amors e vida del cavaller Paris e de Viana filla del Dalfi de França (réimpression, avec quelques *fac-simile*, donnant la comparaison de deux incunables conservés en exemplaires uniques, l'un à la bibliothèque de l'*Institut d'estudis catalans*, l'autre à la bibliothèque royale de Copenague, celui ci a été publié par M. Kaltenbacher, Erlangen, 1904, avec quelques erreurs que relève M. Miquel y Planas). L'édition est élégante et commode à consulter; les variantes et les restitutions sont soigneusement indiquées, ainsi que la pagination des originaux; les lignes de tipografie sont numérotées de cinq en cinq, ce qui permet des citations précises et des vérifications aisées. On suit dans ces nouvelles plusieurs fénomènes intéressants du moyen catalan : conservation des prétérits comme *dix* < *dixit* (aujourd'hui *digué*) jusque dans *Paris e Viana*, substitution de *-u* à *-ts* aux 2es pers. du plur. des verbes (*Xalabin*, 1315 : No *digats* res, sino vos *sou* morta; *Contasti*, 1015 : Senyor, vos *sapiats* que vos *sou* lo meu pare; ces exemples sont exceptionnels sauf dans *Paris e Viana*, où *-u* est au contraire la règle), futur encore coupé en deux par un pronom régime dans *Contasti* (190, *dirlosets* «vous leur direz»), etc... Elles sont d'autre part souvent d'une lecture fort attachante : *La filla de Contasti* et (la première version surtout) *La filla del rey d'Ungria* sont des contes exquis de grâce naïve et de discrète émotion.

J. R.

Claude Peyrot. — Poésies rouergates, suivies d'un choix de ses poésies françaises, édition critique avec introduction et glossaire par Léopold Constans, majoral du Félibrige, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, précédée d'une notice biographique et littéraire par Jules Artières. *Millau, Artières et J. Maury; Avignon, veuve Roumanille*, 1909, in-8° de XLVIII-308 p.

J'ai déjà eu l'occasion de dire (*Vivo Prouvènço!* nos 37 et 61) en quelle estime les félibres tiennent le talent de Peyrot, qui a su « rejouveni la sabo de la pouësio terradourenco en un siècle embouni de literaturo de Court e d'Acadèmi ». Je me bornerai ici à recommander au lecteur pressé les *Quatre sosous* et les pièces plus courtes qui sont aux p. 162 et 166 de l'édition Constans; le reste est moins intéressant. Quant à l'édition en elle-même, elle est soignée, mais elle l'aurait pu l'être davantage. C'était une bonne idée que de nous donner un Peyrot en saine ortografe félibréenne, mais il fallait réaliser cette idée et laisser de côté des fantaisies grafiques comme *z* pour *s*, *s* pour *ss* (agrémentées d'inconséquences comme *meisou* « moisson » contre *fraisses* « frais », etc...), *iù* pour

iu (pourquoi noter d'un accent justement l'élément faible de la diftongue?). Des choses de médiocre intérêt sont longuement développées : la notice de M. A. répète souvent, pour des détails biografiques, l'introduction de M. C.; on dirait que l'un n'a pas lu le travail de l'autre. Par contre, des choses fort intéressantes ne sont pas expliquées : ainsi p. XLV on signale sans autre commentaire une « rime de la 1re personne du singulier de l'imparfait, *Goli*, 22 et 39, avec la 3e, 25-6, rime qui n'a rien que d'ordinaire à cette époque ». Un point, et c'est tout. Au passage cité je trouve en effet *iu te delorgabo — l'oigognal s'estourrabo — moun bestial s'oposturgabo — iu m'espotorrabo.* Est-ce une licence poétique ou une forme dialectale? M. Constans doit le savoir; il aurait pu le dire.

Jules Ronjat.

Géraud Lavergne. — Le parler bourbonnais aux XIIIe et XIVe siècles, étude philologique de textes inédits. *Paris, Champion, Moulins, Grégoire,* 1909, 176 p.

M. Géraud Lavergne publie *in extenso* et commente les pièces que M. Goerlich avait déjà utilisées dans son article *Der burgundische Dialekt im XIII. und XIV. Jahrhundert* (*Französische Studien*, VII. Band, 1. Heft, 1889). Il est archiviste paléografe, mais il n'est pas linguiste : son édition paraît irréprochable, mais son commentaire ne l'est point. Les textes publiés, relatifs à différentes localités du Bourbonnais, sont tous écrits en français bourguignon plus ou moins influencé par le français littéraire de l'Ile de France et parsemé çà et là de quelques formes propres aux divers parlers locaux du Bourbonnais. On sait que le Bourbonnais se trouve placé au point de rencontre des trois principaux courants linguistiques de la Gaule, français, franco-provençal et provençal : la plus grande partie du pays use de patois ou de français régionaux analogues aux patois ou aux français régionaux du Berri et de la Bourgogne ou présentant une transition entre ces deux groupes linguistiques; dans la région de Lapalisse on rencontre des patois plus ou moins analogues à ceux du Forez, du Lionnais, du Daufiné septentrional, etc ..; le langage indigène de Gannat est étroitement apparenté à celui de l'Auvergne septentrionale, lequel se rattache indiscutablement au groupe des parlers provençaux, lauguedociens, etc... Dans ses grandes lignes, cette répartition paraît remonter au plus aut moyen âge, mais depuis elle s'est compliquée à une époque et dans des conditions que nos informations ne permettent pas de déterminer précisément, et les textes publiés par M. G. L. n'éclai-

rent pas particulièrement la question. Quant on parcourt, comme je l'ai fait après M. de Tourtoulon [1], le pays à l'O. de l'Allier, entre Gannat et Saint-Pourçain, on entend, par exemple à Chantelle, à Charroux, à Escurolles, à Saint-Remi-en-Rollat, des parlers intermédiaires qu'un observateur connaissant le français, le provençal et un patois des environs de Vienne sur Rhône comprend tantôt à l'aide de l'un de ces idiomes, tantôt à l'aide de plusieurs combinés à deux ou à trois. Classer plus exactement ces parlers exigerait, pour un seul observateur, des années d'études sur place. Vers quelle époque se serait particulièrement accentué le caractère composite ou transitionnel qui nous les fait apparaître aujourd'hui comme une île placée à la rencontre des trois grands courants linguistiques de la Gaule, nous ne le saurons peut-être jamais.

Les documents publiés par M. G. L. ne reflètent naturellement la situation linguistique du Bourbonnais au moyen âge que dans la faible mesure où ils admettent des formes locales. L'éditeur a relevé ces formes dans le commentaire filologique qui constitue la deuxième partie de son livre; il les explique assez souvent d'une façon peu eureuse. On lit par exemple p. 117 que lat. *ca* _ devient *che* _ (traitement français), quelquefois *chi* _, et qu' « à Lapalisse *Chasalet* montre l'influence provençale »; non, c'est une forme locale, naturellement conservée telle quelle, comme en général dans les noms propres : le parler de Lapalisse conserve ici *a*, comme le provençal, comme l'italien, etc..., mais il n'i a aucune influence étrangère. De même p. 120, _ *a* final après *yod* (expression trop peu compréensive, puisque l'un des exemples cités est *planchi* < *planca*) passe à _ *i* « sous une influence forézienne ». P. 119 : « *A* atone final passe à *e* sourd comme en français. Ce son est rendu à Verneuil par *ei* : *chosseis* 59. Cette grafie, qui est appliquée aussi aux formes atones *ceteis*, *leis*, *deis*, semble répondre à une articulation appuyée. Il est curieux de remarquer que le curé Farge, qui a traduit pour la région d'Ebreuil la *Parabole de l'Enfant prodigue* en 1808, lors de l'enquête sur le patois, applique à l'*e* sourd la grafie *ai* : *que sont a votrais gageais.*» La rédaction est souvent bizarre; pour le fond, il n'est pas surprenant qu'à Ebreuil, qui est, d'après M. de Tourtoulon, à cheval sur la limite du provençal et du français, on entende dans

[1] Je dois remercier ici M. de Tourtoulon d'avoir bien voulu me communiquer les notes (restées manuscrites) qu'il avait prises sur place en continuant seul l'enquête commencée avec Bringuier sur la *Limite géografique de la langue d'oc et de la langue d'oïl* (n'ont été publiés que les résultats pour la région entre l'Océan et les environs de Guéret, Impr. nationale, 1876).

les pluriels masculins un *e* (ouvert? fermé? comment le curé Farge prononçait-il *j'ai*, *épais*, etc... dans son français régional?), et il est intéressant qu'à Verneuil, au N.-O. de Saint-Pourçain, en plein domaine linguistique français, on ait eu au moyen âge *chosseis* < *causas*, *ceteis* < *ecce istas* et *leis* < *illas*, mais il ne faudrait pas confondre ces faits différents. *Ibid.*, note 2 : « Il se produit un fait analogue d'allongement dans les désinences verbales en *e* sourd suivi de *nt*; l'accent est reporté sur la posttonique, comme l'indiquent les grafies *tegnant* 32, *seant* 69, *priant* 58, 65, 68, *s'enseguant* 65, *s'ensiguant*, *devant* 99 ». Je me reporte aux pages citées et je trouve : 32 *tegnant et porteint*, « tiennent et portent », 69 *seant*, « sont sises, sont situées », 58, 65, 68 non pas *priant*, mais *puant* « peuvent », 65 *s'ensegant* et *s'en segant* (mais non *s'enseguant*) « s'ensuivent », *devant nous* et *davant nos* « devant nous ». Il s'agit donc (sauf pour *devant*, *davant* cité par inadvertance) de troisièmes personnes en *-ant* répondant à lat. *-ent* ou *-unt*, dans des actes dressés non seulement à Verneuil (p. 58, 65, 68), mais à Bourbon (p. 99); p. 32 l'acte est publié sans mention de localité. En quoi *seant* < *sedent* est-il un fait spécifiquement analogue à *chosseis* < *causas* et à *votrais* < **vostros*? Qu'est-ce qui prouve qu'on accentuait *seánt* et non *séant*? L'éditeur aurait pu nous dire comment on accentue aujourd'hui : c'eût été un renseignement utile au lieu d'une ipotèse oiseuse. P. 123 on apprend non sans étonnement que *d* intervocalique (?) se conserve dans *vende* < *vendita*, *perdes* < *perditas*, etc... « d'une manière sporadique qui atteste l'influence provençale »; cela veut dire que, comme en Provence, lat. *-ndīt-*, *-rdit-* donne après syncope *-nd-*, *-rd-*, et non *-nt*, *-rt-* comme dans l'Ile de France. P. 124 : « Dans *beystes*, *peyscheries* 71, » (*bêtes* et *pêcheries*, ce dernier mot n'est pas p. 71, mais p. 70, et est écrit *peyscheryes*) « malgré la grafie, l'allongement de *c* en *ei* montre que la chute de *s* s'était déjà produite ». Pourquoi? *s* devant consonne peut devenir *yod* ou s'amuïr par des étapes que M. Rousselot a minutieusement étudiées, mais il n'i a rien d'impossible à ce qu'un *yod* se développe entre *e* et *s* + consonne comme il se développe entre *e* et *s* finale directe (Limousin, Trièves, etc..); en tout cas ces grafies ne prouvent rien, comme beaucoup d'autres grafies.

M. G. L. emploie le mot *dissimilation* sans en connaître le sens, il tire *enbes* — *embes* « avec » de la « forme cardinale féminine de **ambi* (p. 132), etc.. etc... » Malgré tout, son commentaire est utilisable, à la condition de contrôler soigneusement tous les faits en se reportant aux pages où les formes commentées apparaissent dans les textes publiés. Quant au bref chapitre final intitulé *Les résultats et la question des patois*, il se compose de considérations

vagues sur le recul actuel des patois devant le français combinées avec des considérations asardeuses sur l'état de choses antérieur. J'ai cherché plus aut à résumer ce que nous pouvons savoir sur ce dernier point. Mais je dois justifier au moins par une citation ma critique du résumé que présente M. G. L. : « A l'eure actuelle, il est difficile de démentir preuves en main M. Dauzat qui, très informé de toutes les questions linguistiques qui touchent à la Basse-Auvergne, écrit : « Un paysan des environs de Moulins parle une langue très voisine de celle du cultivateur des environs de Paris. Un abitant de Saint-Pourçain (Allier) ne compren l pas le patois d'Aigueperse ». On ne saurait indiquer plus clairement que le français règne en maître en Bourbonnais et qu'il n'existe plus, dans la pratique courante, entre langue française et dialectes d'oc, cette continuité par laquelle s'opérait autrefois le passage de l'une à l'autre signalé par Raynouard ». C'est dénaturer au moins pour partie la pensée de M. Dauzat et méconnaître gravement les faits. J'ai indiqué plus aut qu'entre Gannat et Saint-Pourçain, soit sur un parcours d'environ 20 kilomètres (Aigueperse est encore à 10 kilomètres environ au sud de Gannat) on rencontre des parlers intermédiaires. Mais rien ne prouve que cette nappe intermédiaire ait été jadis plus large. Il paraît au contraire assez probable que les parlers indigènes de Gannat et de Saint Pourçain, nettement et dès le moyen âge, se rattachaient respectivement au sistème provençal et au sistème français. Il est en tous cas certain que M. Dauzat a écrit (*Essai de métodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*, Paris, Champion, 1906, p. 127) : « Un paysan des environs de Moulins parle une langue très voisine de celle du cultivateur des environs de Paris, distance 313 kilomètres. Un abitant de Saint-Pourçain (Allier) ne comprend pas le patois d'Aigueperse (Pui-de-Dôme), distance 30 kilomètres. Le patois de Clermont-Ferrand est fonétiquement et morfologiquement bien plus apparenté à celui de Marseille qu'à celui de Lapalisse ». Les premiers exemples peuvent évidemment s'interpréter comme les interprète M. G. L. : paysan parlant français régional ne comprenant pas un patois provençal. Mais le dernier tout au moins a un tout autre sens : il s'agit de la comparaison de deux patois. Un tout autre sens et une tout autre portée. On enseigne généralement que le latin vulgaire de la Gaule a évolué par dégradation continue, et Gaston Paris a dit : « Un villageois qui ne saurait que le patois de sa commune comprendrait sûrement celui de la commune voisine, avec un peu plus de difficulté celui de la commune qu'il rencontrerait plus loin en marchant dans la même direction, et ainsi de suite jusqu'à un endroit où il n'entendrait plus que très péniblement l'idiome local ». Mes observations per-

sonnelles sur la zone extrême des parlers provençaux au N. infirment cette ipotèse, d'accord avec les observations de MM. de Tourtoulon, Rousselot, Dauzat, etc... A cette ipotèse il faut substituer une explication. C'est ce que je tâche de faire dans mon livre en préparation, *Istoire de la langue et de la littérature néo-provençales*, en examinant de mon mieux les faits tels qu'ils se présentent en réalité : des Pirénées et de la Méditerranée à la Manche, larges étendues de terrain où les gens se comprennent non de commune à commune, mais souvent sur des centaines de kilomètres ; à la rencontre de ces étendues de terrain, soit zones étroites où ils se comprennent de commune à commune ou entre groupes plus considérables, mais toujours beaucoup moindres que dans les larges étendues relativement omogènes, soit lignes coupant en deux un village ou séparant deux villages voisins qui ne se comprennent pas l'un l'autre. Le détail est infiniment compliqué, et tout fait nouveau peut être lumineux. Je croyais trouver une louable abondance de faits nouveaux dans l'ouvrage de M. G. L. qui, se trouvant sur place, dans un pays tout particulièrement intéressant au point de vue que j'envisage, aurait pu et dû éclairer l'état ancien par l'état actuel : un patois vivant, même à l'état de bribes, ou un français régional conservant une partie de l'éritage fonétique du patois qu'il a évincé, c'est la lumière nécessaire pour commenter de vieilles chartes, surtout des chartes en français plus ou moins régional avec des bribes de patois. Ni la matière ni les ouvriers ne manquent (voir p. 140-142) : à M. G. L. de mettre la matière en mouvement et les ouvriers en campagne pour que, comme il le dit, « cet essai trop imparfait serve un jour à comparer entre eux les faits linguistiques constatés au XIIIe siècle et ceux des derniers patois locaux ».

Jules RONJAT.

J.-B. Beck. — Die Melodien der Troubadours nach dem gesamten handschriftlichen Material zum erstenmal bearbeitet und herausgegeben, nebst einer Untersuchung über die Entwickelung der Notenschrift (bis um 1250) und das rythmisch-metrische Prinzip der mittelalterlich-lyrischen Dichtungen, mit Uebertragung in moderne Noten der Melodien der Troubadours und Trouvères. *Strasburg, K. J. Trübner.* 1908; VI + 202 pages in-4°.

Contrairement à ce que ferait supposer le titre de l'ouvrage, M. J.-B. Beck donne, dans ce volume, non la transcription en notation moderne des chansons des troubadours, mais une étude théorique sur le principe même d'après lequel doivent être lues et

interprétées les mélodies du moyen-âge [1]. C'est une démonstration du caractère modal du chant monodique aux XIIe-XIVe siècles et la justification du principe de l'interprétation modale des chansons notées en écriture neumatique (neumes proprement dits et neumes diastématisés des écritures romane et messine) que l'auteur tente ici avec une méthode et une rigueur qui rendent ses conclusions d'ores et déjà acquises à la science.

Les lecteurs français connaissaient les résultats des recherches de M. J.-B. Beck par les publications plagiaires de M. Pierre Aubry (cf. *Annales du Midi*, XXII p. 113 et suiv.). Ce qu'ils ignoraient, c'est le nom de l'auteur de la découverte et le travail opiniâtre qu'elle lui a coûté En rappelant ici leur attention là-dessus, je ne fais que payer un tribut de juste reconnaissance à l'auteur du plus important livre sur la rythmique médiévale qui ait paru depuis l'étude de M. Wilhelm Meyer (de Spire) sur le *Ludus de Antechristo*.

Pour s'apercevoir de l'immense labeur que représentent *Die Melodien der Troubadours*, il suffit d'en parcourir la première partie (pp. 1-82) où est dressé l'inventaire détaillé des mss. étudiés par l'auteur. On sait les controverses auxquelles donnait lieu, avant M. J.-B. Beck, l'interprétation des divers systèmes de notation employés au moyen-âge. Les écritures qui marquent graphiquement la valeur de durée de chaque note (notations mesurées) emploient les mêmes signes que les notations antérieures, toutes issues de l'écriture neumatique du haut moyen-âge. Dans l'écriture romane (*nota quadrata*), ce sont des carrés munis ou non d'une queue et leurs combinaisons (ligatures et conjonctures); dans ces dernières on rencontre aussi des losanges, que les notations mesurées emploieront également pour représenter les notes simples, non groupées. Ce qui distingue les notations mesurées de la notation antérieure, c'est la disposition différente des mêmes signes; pour nous en tenir aux notes simples, les carrés munis de queue, les *longe*, y alternent suivant certaines règles avec des carrés qui en sont dépourvus, les *breues*, et des losanges, les *semibreues*, quand il y en a. Si l'on considère qu'entre les mss. où cette régularité est observée strictement et ceux où elle ne l'est point, se placent des mss. intermédiaires qui présentent des tentatives plus ou moins heureuses d'appliquer les principes de la disposition régulière, on concevra combien il est malaisé parfois de distinguer la notation mesurée de celle qui ne l'est pas.

Cette difficulté n'est pas la seule. Le caractère non mesuré d'une notation dûment établi, il se pose la question de son interprétation.

[1] Ces transcriptions seront publiées dans un volume ultérieur.

Car si les traités de musique des théoriciens du moyen-âge nous donnent la clef de la notation mesurée, en expliquant par le menu la valeur de durée qui revient à chaque signe suivant la place qu'il occupe dans une période rythmique, ils ne donnent aucun renseignement analogue sur les notations où la distribution des *longe* ou *breues* ne correspond à aucune formule rythmique fixe (*modus*). Les règles des mensuralistes sur la valeur des *longe* et des *breues* (p. ex. *longa ante longam ualet tria tempora*) s'appliquaient-elles néanmoins à ces notations non mesurées ? Ou bien les chansons notées de la sorte devaient-elles se chanter sur un rythme uniforme pour toutes ces compositions ou bien encore sur le rythme libre du débit déclamatoire, comme dans le plain-chant restauré par les Bénédictins de Solesmes ? Depuis cent ans les musicologues en disputaient sans pouvoir se mettre d'accord. Pour y voir clair, M. J.-B. Beck a fait d'abord table rase de toutes les théories, puis, s'interdisant toute spéculation abstraite, s'est mis à étudier attentivement les mss. et à les comparer. Il a commencé par dresser le catalogue complet des mélodies provençales; les 259 compositions représentées par 370 textes musicaux ne lui ayant pas paru fournir une base suffisante à ses recherches, il a étudié un millier de mélodies françaises dans environ quatre mille copies. Comparant ensuite les résultats de ce dépouillement formidable avec ce que lui avaient appris les mss. des motets et des autres compositions polyphoniques et les traités des théoriciens du moyen-âge, il a abouti aux constatations suivantes :

1° Contrairement à la croyance générale, l'écriture mesurée n'est pas réservée à la notation des compositions polyphoniques, et l'écriture non mesurée à celle des compositions monodiques. Il existe des motets dont la musique est écrite en notes non mesurées, comme il y a des chansons monodiques dont la mélodie est notée d'après les règles des mensuralistes. Bien mieux, une seule et même mélodie, employée à la fois comme monodie et comme motet, se trouve écrite en notes non mesurées dans le texte polyphonique et en notes mesurées dans le texte monodique (2 exemples), sans parler des cas, assez nombreux, où le même air, tout en conservant son caractère monodique, est transmis à la fois par les copies mesurées et non mesurées. Il suit de là que la notation mesurée ou non d'une composition est indépendante du caractère de cette composition, et que, par conséquent, une différence de graphie n'implique aucune différence musicale. Il convient de distinguer l'évolution de l'écriture musicale de l'évolution de la rythmique musicale.

2° L'étude comparative de plusieurs copies non mesurées de la même mélodie démontre que dans ce système d'écriture musicale

les notes n'expriment pas la valeur de durée des sons qu'elles représentent. En effet, si le profil de la mélodie est conservé fidèlement dans les différentes copies du même texte (sauf l'ornementation plus ou moins riche de certaines notes et les transpositions de la mélodie dans une tonalité plus élevée ou plus basse), la distribution des notes simples, pour ne parler que d'elles, en *longe* et *breues* dépend uniquement de la fantaisie du scribe. Il arrive même souvent qu'un seul et même copiste le distribue différemment dans les deux reprises de la même phrase musicale.

3° Tous les textes sans exception, dont le rythme est exprimé graphiquement par les notes mesurées, qu'il s'agisse des compositions polyphoniques ou monodiques, nous montrent qu'aux XIIe-XIVe ss., la musique n'employait qu'un nombre déterminé de formules rythmiques fixes, de valeur ternaire, composées de deux ou de trois éléments. Ces formules, que les théoriciens du moyen-âge étudient longuement dans leurs traités sous le nom des *modes*, se combinent avec une liberté relative dans les compositions polyphoniques, mais emprisonnent très étroitement le mouvement rythmique des monodies. Des six modes principaux et de toutes leurs variétés que nous font connaître les théoriciens et les polyphonies, les textes écrits en notes mesurées des chansons des troubadours et trouvères n'emploient que trois : 1er mode : longue, brève; 2e mode : brève, longue; 3e mode : longue parfaite (= pointée) suivie de deux brèves dont la dernière vaut le double de la première; soit dans la mesure uniforme de trois temps d'un quart de ronde : 1er mode : blanche, noire, 2e mode : noire, blanche; 3e mode : noire pointée, croche, noire simple. Et ces trois formules ne se combinent pas entre elles. Le mode adopté est suivi, sauf rares exceptions, (jusqu'au XIVe s. du moins), non seulement à l'intérieur de chaque phrase musicale, mais encore dans la chanson entière, d'un bout à l'autre. La seule infraction à ce principe rigide, si infraction il y a, consiste à faire débuter une phrase d'un mode à deux éléments par une mesure équivalente de trois éléments (trois noires en gardant notre échelle).

Ces trois constatations sont capitales et suffiraient, à elles seules, à renouveler entièrement le sujet, en projetant une lumière définitive sur un des plus obscurs chapitres de l'histoire de la musique médiévale. En établissant la distinction entre l'évolution de la notation et l'évolution de la musique, M. J.-B. Beck fait sortir enfin la musicologie de l'impasse où elle se débattait depuis un siècle, et pose un principe méthodologique qui marquera une date dans l'histoire de la science musicale, car ses applications fécondes ne se borneront assurément pas à l'étude de la *nota quadrata*. En découvrant le caractère modal du chant monodique au moyen-âge, il restitue à la

musique d'alors son unité et débarrasse la science du plus singulier problème qu'elle se soit jamais posé. Au lieu de se demander pourquoi les six modes, inventés pour les soi-disant besoins de l'art harmonique, après avoir obsédé l'humanité pendant deux cents ans, disparurent aussi mystérieusement qu'ils avaient apparu, on étudiera comment la musique strictement modale du douzième siècle, dont les origines feront l'objet des recherches distinctes, se désagrégea progressivement sous l'influence de l'art plus raffiné et rythmiquement plus varié des compositions polyphoniques, pour aboutir à la liberté absolue de la musique moderne.

Mais M. J.-B. Beck ne s'en est pas tenu à ces deux découvertes. Romaniste en même temps que musicologue, et romaniste de l'excellente école de M. Grœber, il a pu aborder le dernier et le plus ardu problème que lui posaient les chansonniers écrits en notes non mesurées. Les troubadours et les trouvères ayant rythmé leurs compositions dans trois modes différents, à quoi reconnaissait-on le mode d'une chanson notée dans une écriture qui n'indiquait par aucun signe graphique le mouvement rythmique de la mélodie? L'emploi d'une notation spéciale, de la *nota quadrata ligata*, qui sans être mesurée est indicative du mode, dans les compositions *sine littera*, sans paroles, livre à l'auteur la solution du problème. C'est la structure rythmique du vers, du texte poétique, qui déterminait le mode employé. Cette rythmique poétique, il fallait à M. J.-B. Beck la dégager d'abord, puisqu'elle n'était pas encore connue. Je ne puis malheureusement, faute de place, donner un résumé, même succinct, des belles recherches que l'auteur a faites à ce sujet. Je dois me borner à dire que l'étude de la structure des paroles des chansons dont la musique est écrite en notes mesurées lui a révélé qu'en principe, le choix du mode est déterminé à la fois par le nombre des syllabes du vers et la correspondance des accents toniques du vers avec les temps forts ou faibles des mesures musicales. M. J.-B. Beck n'a étudié la rythmique du vers roman qu'autant qu'il était nécessaire pour établir les bases de la théorie de l'interprétation modale des chansons des troubadours et trouvères. Il ne s'est donc occupé que du vers provençal et du vers français, et dans ces limites encore il a dû laisser de côté tout ce qui ne se rapportait pas directement à son sujet.

Mais si fragmentaire qu'elle soit, cette esquisse suffit pour nous faire apercevoir que, faute de connaître le rythme du vers, nous ignorions à peu près tout de la versification romane. C'est ainsi p. ex. que nous apprenons qu'il faut distinguer entre le vrai décasyllabe formant des périodes, avec ou sans césure, de dix syllabes du décasyllabe apparent composé de deux périodes de cinq syllabes séparés

par une pause, et qu'en général, pour la détermination du vers employé, il y a à tenir compte non seulement des intervalles syllabiques séparant les rimes, mais encore de la structure rythmique des périodes séparées par la rime. Ailleurs on nous prouve, à l'aide des mss. pourvus de notation mesurée, qu'entre la césure ordinaire et la césure lyrique la différence est insignifiante, la quatrième syllabe étant *toujours* chantée sur un temps fort, sans aucun égard pour l'accent étymologique. La césure est une césure, c'est-à-dire une coupe et non une pause.

Ces citations, cueillies au hasard, me dispensent d'insister sur l'intérêt que présente la théorie de l'interprétation modale, même pour ceux des philologues qui ne se sentent aucun goût pour la musique. Il sera dorénavant impossible d'aborder l'étude de la versification sans s'être préalablement familiarisé avec les principes de la musique modale du moyen-âge. La musicologie peut être considérée d'ores et déjà comme une des principales sciences auxiliaires de la philologie, et il faut souhaiter que son enseignement se développe et répande partout où l'on enseigne les langues romanes.

Dans ce compte rendu sommaire, je me suis abstenu de toute remarque critique. C'est que je n'en ai à présenter aucune, sérieuse du moins. Assurément, on pourrait reprocher à l'auteur une ou deux méprises matérielles dans l'étude des traités théoriques du moyen-âge et trouver à redire sur la composition du livre, qui amène quelques redites tranchant nettement avec la concision avec laquelle sont formulées certaines propositions, qui, dans l'intérêt de la clarté, demanderaient à être développées avec plus de détails. Mais ce sont là des défauts inévitables dans une étude aussi difficile qu'est celle de M. J.-B. Beck. Le seul reproche un peu grave, qu'on soit, semble-t-il, autorisé à lui faire, c'est le parti-pris avec lequel il a négligé la rythmique latine du moyen-âge. La théorie du vers français que révèle l'interprétation modale des chansons des troubadours et des trouvères concorde, dans ses lignes générales, avec les principes de la versification rythmique du moyen-âge, tels que les a établis M. Wilhelm Meyer (de Spire). Quand on lit le livre de M. J.-B Beck en ayant présente à l'esprit l'étude de Wilh. Meyer sur le *Ludus de Antechristo*, on sent que le fossé qui séparait la poésie savante des clercs de la poésie en langue vulgaire est comblé. Cela méritait d'être noté, d'autant plus que l'étude de la rythmique latine aurait permis à l'auteur non seulement de faire une brillante contre-épreuve de ses conclusions, mais encore de les compléter par quelques précisions nouvelles. En s'abstenant d'utiliser l'étude de M. Wilh. Meyer, l'auteur a, je le crains, payé un peu trop cher les avantages que lui assurait sa méthode de n'interroger que les mss.

notés pour résoudre les multiples problèmes qui le préoccupaient. Toute la deuxième partie du livre en a pâti.

N'exagérons pourtant pas la portée de cette critique. L'étude de la rythmique latine permettra de compléter les résultats obtenus par M. J.-B. Beck, mais elle ne les modifiera pas. Car la précaution qu'il a prise de ne formuler aucune conclusion qui ne fût imposée par les indications impératives de la notation mesurée des mss. exclut toute chance d'erreur. On pourra perfectionner, dans les détails, l'œuvre de M. J.-B. Beck, mais il est impossible de toucher à ses parties essentielles. On peut dire de sa doctrine ce que M. D. Toustain et D. Tassin disaient de l'œuvre du fondateur de la diplomatique : « Son système est le vrai; quiconque voudra se frayer des routes contraires à celles qu'il a tracées ne peut manquer de s'égarer; quiconque voudra bâtir sur d'autres fondements bâtira sur le sable. »

Jean Acher.

José Francos Rodriguez. — El Teatro en España. MCMVIII. — *Madrid, Imprenta de « Nuevo Mundo »*. 1 vol. in-16, 248 pages.

Signalons ici brièvement ce livre intéressant et aimable. C'est une chronique de théâtre espagnol en 1908. M. F. R..., qui siège à la Chambre des députés et qui dirige un des plus grands journaux de la péninsule, n'en trouve pas moins les loisirs nécessaires pour fréquenter les théâtres de la capitale, et il consigne les impressions qu'il en rapporte, dans d'alertes feuilletons que publie régulièrement à Buenos-Aires *El Diari Espanol*. L'idée de réunir en un volume ces pages écrites au jour le jour a été suggérée à M. F. R... par les lecteurs mêmes et par la direction de *El Diario Español*. C'est qu'en effet aucun chroniqueur n'a réussi à rendre avec plus de fidélité, de clarté et d'intérêt, le mouvement général et l'orientation du théâtre espagnol contemporain. Avec l'aisance d'un vrai journaliste, avec la décision d'un homme politique, mais aussi avec la finesse d'un lettré, M. F. R... dégage dans chaque pièce soumise à son verdict la thèse qu'elle expose, les traits de caractère qu'elle renferme, les états de conscience qu'elle analyse. Il ne veut se perdre ni dans la minutie des détails, ni dans de vagues généralisations. Il s'interdit également la raideur de la dissertation magistrale et le désordre de la conversation : son livre est une suite de causeries, si vivantes et si heureusement venues, qu'en lisant nous croyons discerner, à travers le livre, le fin sourire et l'œil pétillant de l'homme d'action qui les a écrites.

A la fin de son livre M. F. R... a dressé le bilan du théâtre espagnol

en décembre 1908. Des statistiques qu'il a soigneusement établies nous apprennent qu'en douze mois 414 œuvres nouvelles ont été représentées sur les théâtres de Madrid et 72 sur les théâtres de province ; pour les écrire, il n'a pas fallu moins de 289 auteurs, parmi lesquels 3 appartiennent au beau sexe. Hélas ! la qualité n'a pas répondu à la quantité, et je regrette un peu que M. F. R... n'ait pas ajouté une statistique à toutes les autres, celle des pièces dont les sifflets du public n'ont pas laissé achever la représentation. Souhaitons-lui du moins qu'il trouve les années prochaines un plus grand nombre de pièces dignes de sa critique, et souhaitons-nous à nous-mêmes que M. F. R... s'emploie pendant longtemps à écrire ces annales du théâtre espagnol contemporain. Nul ne saurait s'acquitter de cette tâche délicate avec plus de compétence et de talent.

H. M.

Eduardo de Huidobro. — Pobre lengua! Catálogo en que se indican más de cuatrocientas voces y locuciones incorrectas hoy comunes en España Segunda edición (corregida y aumentada). — *Santander. Imp. de « La Propaganda Católica »*. 1908. 1 vol. petit in-8°, xv-193 pages.

M. H... a déjà témoigné de l'attention qu'il prête à l'étude du langage, par la publication d'un opuscule intitulé *Palabras, giros y bellezas del lenguaje popular de la Montaña, elevado por Pereda á la dignidad del lenguaje clásico español*. Nous regrettons de ne le connaître que par référence, car le titre seul nous le rend sympathique. — Aujourd'hui M. H... nous donne la seconde édition du petit livre auquel il a mis une épigraphe bien significative. *Pauvre langue !* Il prétend, en effet, dans ce travail, venger la langue castillane des affronts que les novateurs et les ignorants (ceux-là encore plus dangereux que ceux-ci) lui font quotidiennement subir. Il ne veut pas seulement la venger, il veut encore la préserver, et pour cela il dispose son ouvrage sous la forme d'un dictionnaire des locutions, mots et tours vicieux, qu'il suffira aux puristes de feuilleter pour connaître aussitôt les limites de ce qui leur est permis et de ce qui leur est défendu. M. H... a donné à son recueil un tour purement pratique : il ne s'est guère inquiété des travaux de ses devanciers, car, s'il nomme Baralt et le P. Mir, il paraît ignorer D. José-Rufini Cuervo et ses *Apuntaciones criticas sobre el lenguaje bogotano ;* il ne s'est pas davantage préoccupé de justifier par l'histoire ou le raisonnement les arrêts qu'il rend sur la légitimité ou l'illégitimité de certains mots. Sa grande règle paraît être l'usage

des honnêtes gens, et sans doute entend-il par là son usage particulier. Empressons-nous de reconnaître que M. H... ne manque ni de discernement ni de lecture : et le zèle qu'il met à pourchasser le gallicisme, rend son modeste recueil particulièrement utile aux hispanisants français. Aussi bien vaut-il mieux que M. H... se soit gardé de la théorie pour s'en tenir à la pratique ; car, lorsqu'il s'essaie à des généralités, comme par exemple dans son *Prologue*, où il opine que les Espagnols écrivent d'autant plus purement qu'ils sont plus « cléricaux », nous avons le regret de ne pouvoir le suivre.

H. M.

F. Vézinet. — Molière, Florian et la littérature espagnole. — *Paris, Hachette*, 1909. 1 vol. in-16; 254 pages.

M. Vézinet, après nous avoir donné sur le roman contemporain une étude de littérature espagnole, publie aujourd'hui sur les rapports de la France et de l'Espagne au XVIIIe siècle, une étude de littérature comparée. Le volume actuel a suivi l'autre à bref intervalle : de là, sans doute, dans la rédaction quelques longueurs et négligences, qui auraient disparu avec plus de loisir (1).

Le titre adopté par M. V... est un peu obscur et inexact. En réalité le livre comprend deux parties qui n'ont entre elles aucun lien. La première, qui est aussi la plus importante (p. 11-178), traite de Moratin et de Molière, c'est-à-dire des emprunts que le dramaturge Moratin a faits à notre Molière vers la fin du XVIIIe siècle ; l'autre est un examen des dettes que Florian le fabuliste a contractées envers l'espagnol Iriarte (p. 179-252). Des deux Espagnols en cause, l'un a imité, l'autre a été imité ; ils vivaient néanmoins à la même époque, ils appartenaient au même milieu, tout imprégné de culture française. Cette double circonstance induit M. V... à déclarer que les essais qu'il publie sont à la fois « divergents et convergents ». L'unité de son livre se réduit à la symétrie de ces deux épithètes.

Que Moratin ait imité Molière, que Florian ait imité Iriarte, c'est ce que les intéressés ont été les premiers à proclamer. Mais encore, comment s'y sont-ils pris ? M. V... l'établit fort diligemment. Il a dressé une liste très complète, très méthodique, des emprunts de Moratin et de Florian. Il montre, par exemple, qu'en ce qui concerne l'intrigue, Moratin, dans une seule de ses pièces,

(1) Par exemple, p. 31, « tous les agudezas du cultisme ». *Agudeza* est incontestablement du féminin.

mêle ou plus précisément *contamine* plusieurs comédies de Molière, et que semblablement, en ce qui concerne les caractères, il combine en un seul plusieurs personnages créés par son modèle. Toute cette étude des sources moliéresques de Moratin est la partie solide du travail de M. V... ; elle m'a paru judicieuse et riche.

Mais il ne suffisait pas de disposer symétriquement sur deux colonnes parallèles, d'un côté, le texte du modèle, de l'autre, le texte de l'imitateur : cette confrontation ne présente d'intérêt que si elle nous éclaire sur les intentions qui poussaient Moratin à imiter et sur son talent personnel. Là-dessus, il faut l'avouer, M. V... n'est pas toujours un guide parfaitement sûr. Il a bien vu que, si Moratin imite Molière, c'est pour échapper par les bienfaits de cette imitation à l'anémie et aux désordres organiques dont souffrait le théâtre espagnol de ce temps : mais sur cette anémie, sur ces désordres, il ne nous apporte aucun renseignement de première main, rien que des assertions banales qui traînent un peu partout depuis que Schack les a émises ; il ne s'est pas rendu un compte exact des conditions dans lesquelles Moratin a entrepris de réformer le théâtre de son temps, et à vrai dire, comment s'en serait-il rendu compte ? M. V..., qui consacre à Moratin une étude de près de deux cents pages, paraît ignorer les trois énormes volumes des *Œuvres posthumes* de Moratin (Madrid, 1867-1868) : il y aurait trouvé, partiellement reproduite, une correspondance fort instructive, ainsi que des brouillons, des projets, des ébauches, des préfaces, et généralement tous les fonds de tiroir de l'honnête Moratin ; il aurait pu, grâce à ces documents, replacer l'homme dans son milieu, et il y aurait été aidé, s'il les avait connus, par les articles si pittoresques et si documentés que M. Juan Pérez de Guzmán a consacrés dans la *Ilustración española y americana*, à l'histoire extérieure des comédies de Moratin et qui nous font saisir sur le vif les impressions des spectateurs de la première (janvier-février 1906).

Insuffisamment renseigné sur l'époque, M. V... était mal à l'aise pour apprécier l'œuvre. Je crains que le lecteur français ne prenne chez lui qu'une idée vague ou même inexacte de Moratin. Tantôt, en effet, M. V... déclare que Moratin, comme Molière, oblige « le spectateur à réfléchir et à méditer, parfois douloureusement » (p. 133) ; tantôt il assure qu'à passer en revue les différents personnages créés par lui « on égrène une gamme d'éclats de rire » (p. 135) : c'est éloigner, en sens contraires, de ce qui paraît être la vérité, et M. V... lui-même semble en avoir eu conscience lorsque, rectifiant spontanément, il insiste sur cette « discrétion » (p. 172), qui semble la caractéristique principale de Moratin. Rien

de plus sage, rien de plus tempéré que le talent de cet honnête et laborieux écrivain ; nul plus que lui n'a fui les extrêmes du pessimisme ou de la grosse gaieté. Et c'est peut-être pour cela, par différence de tempérament, par incompatibilité d'humeur, plus encore que par inégalité de génie ou de fortune, qu'il a échoué dans ce mariage de raison tenté par son initiative, entre le théâtre espagnol de son temps et la muse moliéresque.

M. V... a voulu étendre ses deux études au delà des écrivains qui en sont l'occasion, et il nous en a averti par deux sous-titres : à propos de Moratin, il a prétendu esquisser l'histoire de *Molière en Espagne ;* à propos d'Iriarte, il s'est appliqué à traiter de *la fable littéraire.* Il prouve donc (p. 208 sq.) que la fable littéraire, loin d'avoir été inventée par Iriarte, remonte à La Fontaine, ou même à Horace ; et quoique cette démonstration témoigne d'une composition un peu lâche dans une étude consacrée aux imitations d'Iriarte par Florian, elle a du moins cet avantage de justifier le sous-titre. Il n'en va pas de même dans la dissertation sur Moratin : j'y ai bien trouvé des renseignements, d'ailleurs sommaires, sur la fortune des œuvres de Molière en Angleterre, en Allemagne, en Danemark, en Italie, dans les Flandres, en Pologne, en Russie, mais rien ou presque rien sur ce qu'il est advenu d'elles en Espagne ; n'était-ce point ceci, cependant, qu'on nous avait fait espérer ? Ce n'est pas que M. V... s'interdise les digressions ; il y en a plusieurs dans son livre, et de longueur respectable ; toutes sont relatives à Molière ou à notre théâtre national, comme si sur ce terrain purement français M. V... s'avançait avec plus de plaisir (p. 35-42, l'intrigue chez Molière ; p. 75-78, le personnage d'Alceste ; p. 111-119, valeur morale du théâtre de Molière ; p. 151-153, un procédé comique de Molière ; p. 159-171, le scatologique et le stercoraire au temps de Molière, etc., etc...).

M. V..., nous aimons à le supposer, se prépare dans le silence du cabinet à s'enrôler dans le groupe des hispanisants français. Les deux volumes qu'il a publiés, ce sont les esquisses et ébauches de son initiation, et sans doute s'il les publie, c'est pour qu'on ne lui reproche pas plus tard une préparation trop brève. Cet entraînement persévérant, les titres académiques de M. V... et la bonne opinion qu'ils inspirent de lui, font espérer de lui une œuvre encore plus approfondie et encore mieux informée que celle d'aujourd'hui.

Henri Mérimée.

Camille Monnet. — Projet de bibliographie lamartinienne française-italienne. Lettre Préface de Charles Thuriet. *Turin, Lattès*, 1909. Un vol. in-8° de 129 p.

M. Monnet annonce, dans son Avant-Propos, qu'il se propose de faire une étude générale sur les rapports de Lamartine avec l'Italie, qui ne lui paraissent pas encore bien définis. Cette étude sera la très bien venue. Car il y a certainement encore beaucoup de nouveau à dire sur les rapports de Lamartine avec l'Italie. C'est d'ailleurs ce que laisse pressentir une curieuse découverte dont M. Thuriet nous fait part dans sa préface : le fameux *Papillon* de Lamartine (Naître avec le printemps, mourir avec les roses), pièce que nous avons tous apprise par cœur dans notre jeunesse, est à peu près traduit d'une odelette de Maffei, l'auteur de *Mérope* (Nasce et muore colle rose). — En attendant de nous donner l'étude qu'il a entreprise, M. Monnet nous offre une bibliographie lamartinienne qu'il qualifie de française-italienne. Le sens de ce qualificatif est un pen obscur. M. Monnet veut-il dire qu'il citera seulement les ouvrages écrits en France et en Italie sur Lamartine? Non, puisqu'il cite des ouvrages écrits en Allemagne. Veut-il dire qu'il citera les ouvrages nécessaires ou utiles pour étudier la question des rapports de Lamartine avec l'Italie? Je le pense, mais bien des travaux qu'il cite ne me paraissent pas intéresser cette question. C'est donc, en somme, une bibliographie lamartinienne, sans épithète, qu'il nous offre. Elle rendra des services. On y trouvera indiqués, notamment, des travaux italiens peu connus en France, et des articles italiens sur des livres français consacrés à Lamartine : pour savoir ce que l'Italie pense du poète, on doit, en effet, connaître l'accueil qu'elle fait aux livres dont il est l'objet.

JOSEPH VIANEY.

Hugues Vaganay. — Les Amours de P. de Ronsard Vandomois commentées par Marc Antoine de Muret. Nouvelle édition publiée d'après le texte de 1578 et précédée d'une préface par Joseph Vianey. Tome I. *Paris, Champion*, 1910. Un vol. petit in-4° de LIV-315 p.

Cette nouvelle édition du livre I des *Amours* reproduit le texte de l'édition de 1578. Avec les variantes, on pourra reconstituer intégralement le texte de l'édition princeps de 1552; celui de l'édition de 1553, où parut le commentaire de Muret; celui des éditions de 1567 et de 1571-1572; celui de l'édition de 1587, publiée après la

mort de Ronsard, par ses exécuteurs testamentaires ; celui de l'édition de 1604, intéressante par tout ce qu'un commentateur inconnu ajouta aux notes de Muret sur les sources des *Amours*. Il est regrettable que M. Vaganay n'ait pas pu avoir encore l'édition de 1560, première édition collective des *Œuvres* de Ronsard ; mais celle de 1567 s'en rapproche beaucoup. Il est regrettable aussi qu'il n'ait pas eu l'édition de 1584, dernière édition collective publiée par Ronsard lui-même ; mais on a le texte de celle-ci dans Marty-Laveaux. Telle qu'elle est, l'édition Vaganay offre une base excellente pour étudier les corrections que Ronsard apporta à son texte et les commentaires qui l'illustrèrent. Or, cette étude est du plus haut intérêt : elle en apprend long sur les variations de la langue et du goût de Ronsard, comme sur l'étendue et les limites de la science de Muret, l'un des représentants les plus typiques de l'érudition au XVIe siècle. — Le volume de M. Vaganay est magnifique : le papier, le caractère, le format, rappellent les belles impressions d'autrefois. Le nouvel éditeur de Ronsard a fait preuve du goût le plus délicat en présentant le texte de son poète d'une façon qui s'harmonise si bien avec lui. — De grandes commodités ont été ménagées aux travailleurs : les variantes du texte ont été placées autant que possible sur la page même où le texte se lit ; une ligne spéciale a été consacrée à chaque variante, précédée du numéro du vers ; chaque sonnet a reçu un numéro d'ordre placé entre [ ] ; le numéro du sonnet est reproduit en haut de la page, du côté opposé au numéro de la page ; il est donc aussi facile de faire des recherchées dans ce volume que d'y étudier le texte.

JOSEPH VIANEY.

Lage F. W. Staël von Holstein. — Le Roman d'Athis et Prophilias, Etude littéraire sur ses deux versions (thèse pour le doctorat). *Upsal*, 1909.

L'auteur, qui avait déjà (Stockolm, 1908) étudié le poème à divers points de vue, a repris son travail en sous-œuvre et approfondi les questions importantes que soulève cette œuvre complexe. D'accord avec M. A. Hilka, qui prépare depuis plusieurs années une édition critique du texte pour la *Gesellschaft für romanische Literatur*, il a volontairement limité sa tâche. A l'aide du manuscrit de Stockholm, mss., et de l'édition de M. Borg, qui se limite à la première partie, il a fouillé particulièrement les questions de sources et d'attribution. Il a voulu cependant, pour une partie qui lui paraissait, et avec raison, plus digne d'intérêt, la description de la tente de Bilas, don-

ner, sinon une édition critique, ce qu'il s'était interdit, du moins une édition avec variantes, dont la base est le manuscrit de Saint Pétersbourg. Ce manuscrit, il est vrai, a subi quelques corrections indispensables, mais on ne peut s'empêcher de regretter que l'éditeur n'ait pas donné de préférence, au lieu d'un texte lorrain de graphie d'ailleurs bizarre, celui, plus correct et plus facile à lire, que lui fournissait le manuscrit B. N. fr. 794, dont le dialecte (est de l'Ile de France ou ouest de la Champagne) est très rapproché de celui de l'auteur, s'il ne le représente pas exactement. Même sans l'addition de variantes, ce texte aurait été plus satisfaisant.

Cette réserve faite, on ne peut que louer l'érudition de M. von Holstein, le soin avec lequel il scrute son texte dans les plus petits détails et les rapprochements aussi exacts que nombreux qu'il fait d'*Athis* avec les romans imités de l'antiquité, *Thèbes*, *Troie* et l'*Enéas*. Ce qu'il y a de plus original dans son travail, c'est la comparaison des deux rédactions, ou plutôt la mise en relief du manuscrit de Tours, passée jusqu'ici à peu près inaperçue, et qu'il considère avec raison, selon nous, comme primitive, parce que plus simple et plus logique que la vulgate, comme on va le voir. Elle s'en différencie à partir du portrait de Gaiete, peu après le commencement de la deuxième partie, et raconte désormais des événements en grande partie différents. Le roi de Sicile, Bilas, vient, il est vrai, réclamer sa fiancée Gaiete, mais il n'est vaincu par les deux amis, Athis et Prophilias, qu'après qu'Athis a été emmené prisonnier par lui. Celui-ci avait d'ailleurs bien mérité des Romains en triomphant du roi d'Egypte Frolles, qui était venu attaquer Romulus, roi de Rome. Quand Athis a épousé Gaiete, sœur de Prophilias, il retourne à Athènes (3e partie) et trouve son frère mort et ses domaines usurpés par le duc Lides, son cousin, à qui il n'a pas de peine à les reprendre. Cette dernière partie est, comme on sait, bien plus compliquée dans la Vulgate, qui introduit de nouveaux personnages empruntés à l'épopée antique, Theseus et son fils Piritheus, tous deux amoureux de Gaiete. Ce dernier déclare follement la guerre à son voisin Télamon et à son fils Ajas, uniquement pour plaire à celle qu'il aime, et, chose étrange, est aidé par Athis et son ami : c'est la courtoisie poussée à l'absurde. Blessé à mort, il prie son père de donner sa sœur Allemandine à Prophilias, dont la femme, Cardyonès, est morte de saisissement en apprenant la fausse nouvelle de la mort de son époux. Bilas, dont Télamon avait sollicité et obtenu l'appui, renonce à Gaiete et épouse Savine, sœur d'Athis, dont le père, Savis, est encore vivant. Comme on le voit, c'est beaucoup plus compliqué et l'intérêt n'y gagne rien.

La Vulgate peut donc être considérée comme un remaniement de

la deuxième et de la troisième parties telles que les donne le manuscrit de Tours. Elle se distingue de la première rédaction, non seulement par le développement et la complication de l'intrigue, mais encore par une imitation beaucoup plus marquée des procédés chers à l'épopée antique, description de merveilles artistiques (1), psychologie raffinée de l'amour, etc. Dans cette imitation systématique des trois poèmes qui depuis un demi-siècle se partageaient la faveur publique, nous relevons deux traits qui ont échappé à M. von Holstein. Quand Piritheus blessé à mort est transporté à Athènes sur l'écu de Prophilias par quatre chevaliers qu'accompagne Athis, Cardyonès, qui regarde la bataille du haut des murs, demande à un sergent qui l'on emporte ainsi, et celui-ci, trompé par les armoiries du bouclier, ayant répondu que c'est Prophilias, Cardyonès tombe morte. De même, dans le *Roman de Thèbes*, Ismène s'évanouit en voyant rapporter ainsi vers la ville un blessé que son cœur lui dit être Aton (Ates), bien qu'il n'y ait aucune preuve positive. D'autre part, le même Piritheus demande qu'on ne lui ôte pas le fer de lance, dont l'enlèvement doit causer sa mort, jusqu'à ce que son père lui ait promis de marier sa sœur Allemandine à Prophilias, qui vient de perdre sa femme Cardyonès : il en est de même, dans *Troie*, de Deïphebus, qu'a blessé à mort Palamède et qui ne veut mourir qu'après avoir été vengé par Pâris.

M. von Holstein, contrairement à l'opinion commune, distingue l'Alexandre auteur d'Athis et Prophilias d'Alexandre de Bernay, l'auteur d'une partie du *Roman d'Alexandre* en vers de 12 syllabes. Le vers 9 du poème, *Ne fu pas sages de clergie*, lui semble confirmé par la façon simple dont la matière est traitée dans la première rédaction, et il fait remarquer que, dans l'épilogue du manuscrit de Tours, qui nous l'a conservée, Alexandre se nomme encore deux fois, sans aucune addition. Ce qu'il y a de certain, c'est que rien, dans le ton d'*Athis et Prophilias*, ne rappelle le *Roman d'Alexandre*.

Terminons par quelques critiques de détail : P. 30, le vers est mal corrigé : au lieu de *Qui tous jours est aprise de guerre* (manuscrit *a pris de g.*), il faudrait [*a*] *apris de g.* — P. 51-2. C'est surtout pour l'identification des noms de lieux qui sont groupés ici que l'absence d'une édition critique est à regretter. — P. 54-5. La plupart des noms grecs attribués à l'influence des Croisades sont simplement des emprunts à *Troie*, comme Amagoras (cf. Hermagoras, l'un des Bâtards), Glaucus, Menesteüs, Thoas, etc., ou à

(1) Voyez en particulier la longue description (elle n'a pas moins de 480 vers) de la tente du roi Bilas, donnée par la reine Candace à Alexandre.

Thèbes, comme Theseus, duc d'Athènes, et Dorilas (un des Cinquante qui assaillirent Tydée). — P. 60. C'est à tort que *Thèbes*, v. 6401 (*D'amer beivre le monde abeivres*), est cité comme exemple de l'emploi de *beivre* au sens de breuvage amoureux : c'est à la Mort que s'adresse Ismène. — P. 93. M. von H... n'admet pas l'opinion exprimée par moi il y a vingt ans que *Athis* serait l'*Athes* du *Roman de Thèbes* (l'Atys de Stace, l'*Itis* du *Donnei des Amants*), « car, dit-il, Alexandre ne fait pas preuve d'une connaissance un peu poussée de ce roman ; si l'on considère, par contre, qu'Athis apparaît dans plusieurs noms de lieux anciens (Athis-sur-Orge, dont on connaît le traité en juin 1305, Athis-Orne, Athis Mons, etc.), on voit que ce nom fut un nom déjà connu de bonne heure en France ». Outre que Athis-sur-Orge et Athis Mons n'en font qu'un, il n'y a qu'un village de ce nom dans la Marne, et deux hameaux, l'un dans Seine-et-Marne et l'autre dans le Calvados : le nom n'est donc pas tellement répandu. D'ailleurs, quelle nécessité y avait-il d'aller prendre un nom de lieu pour en affubler le héros du poème ? L'auteur n'avait pas besoin d'une connaissance bien approfondie de *Thèbes* pour aller y prendre le nom d'un personnage dont le rôle est des plus intéressants. Et M. von H. a montré lui-même, par de nombreux rapprochements, que l'auteur d'*Athis* connaissait, non pas un résumé en prose du *Roman de Thèbes*, mais le poème lui-même.

Léopold Constans.

Philologische und Volkskundliche Arbeiten Karl Vollmœller zum 16. Oktober 1908 dargeboten von G. Baist, K. Gruber, etc... hgg. von Karl Reuschel und Karl Gruber. *Erlangen, Fr. Junge*, 1908. 400 p. gr. in-8°.

Le nom de Karl Vollmœller est bien connu de tous ceux qui s'occupent de philologie romane : c'est l'éditeur actif de deux grandes publications : les *Romanische Forschungen* et le *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philogie* (Annuaire critique des progrès de la philologie romane). Nous n'oublions pas non plus, dans cette revue, qu'il prit à sa charge, dès le premier moment, la publication des *Mélanges Chabaneau*. Un certain nombre de ses amis lui ont offert un hommage du même genre. Voici la liste des articles qui composent ces *Mélanges*, avec quelques observations sur ceux d'entre eux qui peuvent intéresser plus spécialement nos lecteurs.

P. 1-37. Max Höfler. *der Wecken*. Recherches très curieuses

de folklore sur les formes du « petit pain » en Allemagne et sur leur origine : quatre cartes donnent 84 variétés de ces *Wecken* : plusieurs ont une forme phallique très caractérisée.

P. 40-49. A. Wagner. *Six lettres de Lavater au pasteur Mertens à Osnabrück.*

P. 51-60. A. Varnhagen. *Trois notules italiennes.* 1. Une version inconnue de la nouvelle du mari confesseur de sa femme : elle se trouve dans un volume imprimé à Venise en 1561, que M. Varnhagen possède et qui provient de la bibliothèque de Graesse. 2. Sur les édition du *Fiore des virtù*, 3. La prise de Milan par l'armée impériale et papale le 19 novembre 1521.

P. 61-74. J. Pinson. « Quomodo » *en latin vulgaire.* M. P. relève dans le latin des premiers siècles de l'ère chrétienne de nombreux exemples de *quomo* pour *quomodo* ; exemples de l'emploi de *quomodo et* pour expliquer la forme *come, comme* (ital.-français) ; *quomo ac* pour expliquer l'it. prov. *coma*, me paraît plus vraisemblable que *quomo(do) et* pour *come* (*e* me paraît être d'origine romane et non latine). L'article se termine par d'intéressantes recherches sur la syntaxe de *quomodo* dans les textes de latin vulgaire.

P. 75-81. H. Urtel. *Sur l'agglutination de l'article dans les dialectes français.* Exemples empruntés principalement aux parlers de l'Est.

P. 83-98. B. Schaedel. *Sur le développement de la finale* a *dans l'Ampurdà.* Observations très fines faites sur le terrain par un catalaniste qui est en même temps un habile phonéticien ; le plus intéressant, dans cet article, est peut-être de retrouver dans un document du XIVe siècle les traits phonétiques que des oreilles exercées n'observent aujourd'hui qu'avec difficulté.

P. 99-104. H. Suchier. *Chartes françaises de Tournus* (1292). Le plus ancien document des archives de Tournus ; malheureusement le texte offre peu de traits bourguignons.

P. 105-111. A. Stimming. *L'infinitif avec la préposition* pour *en français.* Classification des différents emplois et histoire de leur développement ; on pourrait discuter sur quelques exemples de la langue moderne, mais c'est en somme un bon chapitre de syntaxe historique.

P. 113-129. M. Tavernier. *Sur un* terminus ante quem *de la* Chanson de Roland. Pénétrant article de l'auteur de la *Vorgeschichte* de la *Chanson de Roland.* Il y établit que les ressemblances entre le poème et l'*Historia Ierosolymitana* de Baudri, archevêque de Dol, sont trop nombreuses pour être dues au hasard : Baudri connaissait la *Chanson de Roland* en 1108 : tel est le nouveau *terminus ante quem* établi par M. Tavernier.

P. 131-139. Ed. Wechssler. *Un catéchisme de l'amour en ancien français:* les Voulleurs d'amour. Texte intéressant pour l'histoire littéraire, peut-être contemporain d'André le Chapelain ; se trouve dans un manuscrit de Paris contenant le roman en prose de Tristan.

P. 141-155. E. Stengel. *Le mariage de Girbert de Metz avec la fille du roi Yon et le baptême des deux fils d'Ernaut* (publié pour la première fois d'après 14 manuscrits).

P. 157-185. W. von Zingerle. *Pour le roman de la* Dame à la Lycorne *et du* Biau Chevalier (Roman de 8492 vers, manuscrit du XIVe siècle). M. v. Zingerle donne une analyse détaillée de ce roman d'aventures, étudie quelques-unes de ses sources et publie le texte des 23 poésies lyriques intercalées dans le roman.

P. 187-204. R. Zenker. *Raimbaut de Vaqueiras et l'empereur Alexis IV de Constantinople.* La plupart des provençalistes admettent que l'empereur auquel R. de Vaqueiras adresse sa pièce *Conseil don à l'emperador* est Baudouin I : M. Z. est d'avis qu'il s'agit d'Alexis IV. Les textes cités par M. Zenker prouvent bien qu'Alexis IV avait promis son concours à la croisade et que l'on comptait sur lui ; tout en avouant que le sirventés peut se rapporter à Baudouin, M. Zenker, après une discussion très serrée des arguments présentés par M. Lewent, maintient son point de vue.

P. 205-221. L. Jordan. *Antoine de la Sale et le Petit Jehan de Saintré.* Jordan insiste sur la valeur littéraire du roman, surtout dans la deuxième partie, qu'il appelle « ce que la prose française a produit de plus génial avant Rabelais ».

P. 223-226. H. Schneegans. *Henriette dans les* Femmes Savantes. Insiste sur l'esprit de repartie d'Henriette et sur le ton méprisant et sarcastique de ses réponses. Est-ce parce que le rôle était tenu par la femme de Molière, ajoute M. Schneegans?

P. 227-249. H. Heiss. *Henri de Régnier.*

P. 251-265. G. Baist. *Vega* et *Nava.* Il n'est guère facile de résumer cet article plein de discussions et de faits. M. Baist ne partage pas l'opinion de M. Schuchardt sur l'origine de *vega,* qui lui paraît être d'origine hispano-celtique (ibérique), ni de *nava,* que M. Schuchardt veut dériver de *navis,* et que M. Baist considère comme un mot celtique, importé probablement en Ibérie ; à la suite, remarques sur les dérivés de *nauda, nauca.*

P. 267-286, A.-L. Stiefel. *Lope de Vega et la comedia* « El nuevo Pitágoras ». Schack, qui a été le premier à parler de cette *comedia,* n'aurait pas eu la pièce entre les mains, mais il aurait emprunté l'analyse qu'il en donne à un petit volume français, intitulé *Théâtre Espagnol,* et publié à Paris en 1738. La démonstration de M. Stiefel est tout à fait concluante. La pièce attribuée à Lope de Vega dans

le *Théâtre espagnol* serait d'ailleurs l'œuvre de l'éditeur de ce dernier recueil (Duperron de Castéra).

P. 287-294. G. Hartmann (*Notes de Métrique rétoromane*). P. 294 : traduction rétoromane de la première strophe de *Magali*.

P. 295-370. K. Gruber. *Noms de lieux prégermaniques dans la Barière méridionale*. Importante étude de toponomastique, un des morceaux de résistance du recueil. M. Gruber étudie d'abord les noms préceltiques (vénètes, rétiques, noriques), puis les noms celtiques (fleuves et villes), enfin les noms d'origine romaine et romane (ces derniers très nombreux).

P. 371-389. K. Reuschel. *La légende de « l'enchantement d'amour » de Charlemagne dans la poésie moderne*. Revue critique des poésies (principalement allemandes) qui ont pour sujet la légende de l'anneau de Fastrade (jusqu'à Gerhardt Hauptmann, 1908).

F.-S. Krauss. « *Les fleurs naissent sous les pas des plus jolies femmes* ». Savante causerie folkloristique.

J. ANGLADE.

Franz Rechnitz. — Prolegomena und erster Teil einer kritischen Ausgabe der *Chançon de Guillelme*. *Bonn, Eisele,* 1909. VIII + 105 p. in-8°.

La partie la plus considérable de ce travail (qui est une thèse de Bonn) est un essai de reconstruction des mille premiers vers (1001 exactement) de la chanson de *Willame*. Ce texte, dont la découverte a surpris agréablement, il y a quelques années, les romanistes, nous est parvenu sous une forme assez corrompue. Il était tout indiqué pour servir d'exercices de séminaire, comme on en fait dans les Universités allemandes, et les deux réimpressions qu'a dû en faire M. G. Baist prouvent que ce texte a été longuement étudié dans la plupart de ces Universités. L'essai de reconstruction qu'on nous donne ici paraît fort réussi et est accompagné de notes intéressantes. Il serait à désirer que l'auteur, qui s'est déjà occupé de ce texte, en donnât une édition complète accompagnée des notes et surtout du dictionnaire géographique nécessaire. Deux *Anhänge* terminent ce travail : le premier, qui est le plus important, est consacré à démontrer que les autres chansons de geste du groupe de *Vivien* renvoient à la chanson de *Willame* et que cette dernière seule peut nous aider à retrouver le célèbre champ de bataille de *Larchamp* (placé dans la Mayenne par M. Suchier et non plus aux *Alyscamps*) (1). J. ANGLADE.

(1) Cf. maintenant *Annales du Midi*, 1910, I.

Frederik Bliss Luquiens. — The Reconstruction of the Original *Chanson de Roland*. (Extrait des *Transactions of the Connecticut Academy of Arts and Sciences*, vol. XV, July, 1909, p. 111-136).

Nouvelle contribution à l'étude du problème posé depuis longtemps. L'original de la *Chanson de Roland*, dit l'auteur, était un poème parfaitement composé (of marked and consistent technical excellence). Partant de ce point de vue, qu'il considère comme inattaquable, M. Luquiens trouve que le texte d'Oxford est d'une cohérence et d'une unité parfaites, si l'on fait abstraction de l'épisode de Baligant et des fautes dues aux copistes. L'auteur annonce d'autres articles sur le même sujet. Quelle que soit la valeur objective de cette étude, on ne peut nier que l'auteur conduit sa discussion avec beaucoup de vigueur.

J. Anglade.

C. de Bœr. — Philomena... par Chrétien de Troyes; publié d'après tous les manuscrits de l'*Ovide Moralisé*. *Paris*, *Geuthner*, 1909. cxx-192 p. in-8°.

Le *Philomena* de Chrestien de Troyes fut retrouvé par Gaston Paris dans l'immense compilation de l'*Ovide moralisé:* M. de Boer nous donne ici une édition critique des 1468 vers dont se compose ce poème narratif. L'édition est précédée d'une copieuse introduction où sont étudiés les divers problèmes qui se rattachent à ce texte. Et d'abord est-ce bien là le conte auquel fait allusion Chrestien de Troyes, dans les premiers vers de *Cligès?* C'est sur ce point que porte l'étude de M. de Boer. Cette étude est fort claire et assez concluante. L'auteur en a résumé les principaux traits à la fin de chaque chapitre, et plus spécialement dans les pages cv-cvii. L'étude de la phonétique, de la morphologie, de la versification, de la syntaxe, du style, nous montre que ce poème est tout à fait dans la manière de Chrétien. (Pour la syntaxe, à vrai dire, l'auteur nous paraît s'être contenté trop facilement, il n'a étudié à fond que « l'infinitif pur ou prépositionnel après un verbe » ; ce choix est un peu « arbitraire », comme il le reconnaît p. lvii ; mais il plaide les circonstances atténuantes, et, vu l'état des études de syntaxe historique, on aurait mauvaise grâce à les lui refuser.) Le dernier chapitre de l'Introduction est consacré à la discussion du nom de Chrestien *li Gois*. On serait tenté, avec M. de Boer, de lire *de Gois* et d'identifier, toujours avec lui, ce mot avec *Gouaix*, nom d'un village champenois. Chrestien se serait appelé *de Gois*, au début

de sa carrière poétique, puis *de Troyes*, puis *Chrestien* tout court. La question est d'importance et M. de Boer se propose de la reprendre.

Le texte est suivi de notes abondantes, et quelques-unes ne manquent pas d'intérêt, comme celle de la page 101-103 sur l'emploi de l'adverbe *tres* en ancien français. Signalons enfin, outre plusieurs appendices (texte d'Ovide, fragments de l'*Ovide moralisé*) un *Index complet de toutes les formes* très méritoire : de nombreux *indices* faits sur ce modèle faciliteraient grandement l'histoire de la langue française. Le livre, imprimé à Groningue, fait honneur à l'imprimeur étranger ; cependant nous avons remarqué plusieurs fois *eé* pour *ée* et une fâcheuse coquille a donné comme titre à un article de Gaston Paris : La *dissimulation* dans les langues romanes : sujet intéressant, sans doute, mais tout autre que celui que M. Grammont et Gaston Paris ont traité ! J. ANGLADE.

Karl Thüre. — Die formalen Satzarten bei Crestien von Troyes (Thèse de Marbourg). *Marbourg*, 1909. 78 p. petit in-8°.

Recherches syntaxiques sur l'emploi des phrases dans Chrestien de Troyes. Les deux premiers chapitres sont surtout consacrés à des définitions, divisions et discussions, qui d'ailleurs ne manquent pas d'une certaine originalité. Les résultats de ces recherches sont exposés dans le chapitre III, sous forme de tableaux. D'après les pourcentages établis par l'auteur, la *Vie de Guillaume* se placerait, en ce qui concerne l'emploi des phrases étudiées, à côté d'*Erec* ou plutôt (p. 63, 64) entre *Erec* et *Cligès*. L'œuvre serait donc de la jeunesse de Chrestien de Troyes : Mais est-elle bien de lui ? M. Thüre penche pour la négative, et on sait qu'il n'est pas seul de son avis. Il faudra d'autres travaux pour résoudre le problème. Mais si l'étude de la versification et des rimes n'a pas donné jusqu'ici de résultats bien positifs, on peut se demander si des études syntaxiques comme celle-ci en donneront de meilleurs. Il est à craindre qu'il ne faille nous contenter, en définitive, et malgré les formules d'arithmétique, de probabilités plus ou moins grandes.
J. ANGLADE.

H. Suchier. — Aucassin et Nicolette, texte critique accompagné de paradigmes et d'un lexique. Septième édition. *Paderborn, Schœningh*, 1909. XII-136 p. in-8° une table contenant la notation musicale. Prix 2 m. 60 pf.

Dox est li cans, biax li dis — et cortois et bien assis : c'est en ces termes que le vieux *trouveor*, auteur de la *cantefable*, annonce

à ses auditeurs les mérites de son ouvrage. Il n'y a rien là d'exagéré, comme le prouveraient, sans plus, les nombreuses éditions de ce petit chef-d'œuvre pendant le siècle dernier. Les diverses éditions données par M. Suchier — c'est ici la *septième* — sont bientôt devenues classiques. Elles offrent aux étudiants en philologie romane un texte excellent accompagné de toutes les notes grammaticales ou autres nécessaires, soit à l'intelligence du texte, soit à l'étude de la langue. C'est ainsi, il nous semble, que doivent être comprises les éditions classiques — destinées aux classes ou cours d'Universités — des auteurs français du moyen-âge : puissions-nous en avoir beaucoup de semblables chez nous ! Quelques virgules me paraissent avoir été oubliées : p. 10, *15*, après *pers*, p. 14, *76*, après *afies*. P. 55, bas de la page : *garric* est le terme commun en Languedoc pour désigner le chêne ordinaire (*quercus robur*), moins abondant dans le pays que l'*yeuse* (*auzino*, quercus ilex) ; *garriga*, *garrigo* est un nom commun désignant, dans la plupart des dialectes méridionaux, les collines dénudées et incultes. Sur un point de la préface où E. Muret est mis en cause, Cf. Suchier in *Zeitschrift f. rom. Phil.*, 1909, dernier cahier.

J. Anglade.

Gustav George Laubscher. — The past tenses in French (Thèse de l'Université John Hopkins). *Baltimore, I. H. Furst Company*, 1909. 61 p. in-8°.

Cette question des « temps passés » (surtout du passé défini et de l'imparfait) qui nous paraît assez simple est, pour la plupart des étrangers, une question terriblement compliquée. Ils ne s'entendent guère sur la définition de ces formes, et leurs fautes les plus grossières, dans les verbes, portent sur l'emploi de ces temps. La brève monographie de M. L. n'a pas pour but de nous donner l'histoire de ces temps ni de traiter à fond de leur emploi, mais de préparer des matériaux pour la « claire intelligence du passé défini », en considérant la valeur inchoative de cette forme verbale. La conclusion du chapitre I, le plus important, est que la valeur inchoative n'est pas l'attribut d'un temps, mais qu'elle peut l'être de tous les temps ; tout dépend du contexte ; le passé défini, à ce point de vue, ressemble aux autres temps du présent ou du passé. Le chapitre II est consacré à diverses considérations sur l'emploi du plus-que-parfait et du passé antérieur : de nombreux exemples, choisis dans des auteurs de différentes époques, depuis le moyen-âge, éclairent l'histoire de ces temps. Une abondante bibliographie, mise en tête du volume, prouve que l'auteur est au courant de ce qui a été écrit.

Cependant je n'y vois pas l'article important de M. E. Rigal publié dans la *Revue Universitaire* (1899, II, 125-137). M. L. n'a sans doute pas pu utiliser l'excellente *Bibliographie de la syntaxe du français*, de MM. Horluc et Marinet, Lyon, 1908.

J. Anglade.

Th. Braga.— Recapitulação da Historia da litteratura portugueza. I — Edade Média. *Porto*, 1909. in-8° de VIII-524 p. 1 vol.

Poète, philosophe, historien, érudit et critique, Theophilo Braga, animé d'un amour ardent pour la science et pour son pays, continue sans lassitude l'œuvre qu'il a entreprise pour faire connaître le patrimoine glorieux de sa terre natale. Après avoir étudié, dans une longue suite d'ouvrages, les principales époques de la littérature portugaise, il annonce aujourd'hui un résumé de ses travaux antérieurs, sous le titre de *Récapitulation* et sous la forme de trois volumes consacrés au Moyen-Age, à la Renaissance, au Romantisme.

Le premier volume a été déjà publié ; les deux autres ne tarderont pas à paraître.

Dans quelques chapitres préliminaires, qui constituent une sorte de préface à la *Récapitulation* tout entière, l'auteur analyse le caractère profondément individuel de la race lusitanienne, explique la naissance et l'évolution de la nationalité portugaise, dessine à grands traits l'histoire de la langue et de la littérature, depuis les origines jusqu'aux temps modernes et dans le cadre des autres littératures européennes. Il aborde ensuite l'étude particulière du Moyen-Age.

La première école qui se présente est celle des Troubadours ; elle se développe en Portugal pendant deux siècles environ, de 1185 à 1357 ; et, malgré l'action des littératures étrangères, elle conserve une physionomie propre, un caractère frappant d'inspiration populaire, reconnaissable surtout dans les *Cantigas de amigo*. L'originalité de la poésie portugaise n'est pas essentiellement altérée par l'influence qu'ont exercée sur elle, au cours de son évolution, la Provence, avec les chansons amoureuses et satiriques ; la France proprement dite avec les *pastourelles*, la Bretagne avec les *lais* et les romans d'aventure, auxquels se rattacherait l'*Amadis de Gaule*.

La discussion sur les origines de l'*Amadis* forme la partie la plus attrayante de ce volume. En aucun autre endroit l'auteur n'a déployé autant de science, de finesse, de verve entraînante, de logique passionnée pour défendre ses idées. Il a dépensé le meilleur de son talent et de son cœur pour démontrer que l'*Amadis* est une création de l'âme portugaise, si rêveuse, si tendre, si éprise de fan-

taisie et d'héroïsme. Ceux-là même que Theophilo Braga n'aura pas réussi à convaincre ne pourront échapper au charme persuasif de ces pages éloquentes et sincères.

La fin de l'ouvrage comprend la période de transition qui termine le Moyen-Age et annonce la Renaissance. Cette première phase de l'*humanisme* est caractérisée en Portugal, comme dans les autres pays de l'Europe, par le culte et l'imitation de l'antiquité. Mais le génie national lusitanien ne fut pas étouffé par l'érudition classique. Les écrivains portugais trouvèrent à l'école des anciens de nouveaux et puissants moyens d'investigation pour mieux comprendre l'histoire de leur patrie, dans la race, les institutions, la langue. Le nombre des chroniques et des traités didactiques qui appartiennent à cette fin du Moyen-Age est considérable, et constitue un trésor national d'une valeur singulière. Les grandes découvertes maritimes augmentent la richesse publique ; la vie de cour se développe et s'embellit ; sous l'influence de l'Italie s'élabore l'idéal du parfait gentilhomme, et le vieux *fidalgo* se transforme en un courtisan qui *désire vivre vertueusement* (1).

Nous touchons ainsi au seuil de la Renaissance où Theophilo Braga nous introduira dans le deuxième volume de cette *Récapitulation*. Dès maintenant on peut dire qu'il a réalisé le programme qu'il s'est tracé et qu'il a énoncé dans la préface : initier les étrangers à la connaissance d'une littérature trop oubliée et servir de guide aux Portugais eux-mêmes.

M. Paoli.

A. Joannidès. — La Comédie française, 1908. *Paris, Plon-Nourrit*, in-8°, 1909.

L'historiographe de la Comédie-Française a montré dans ce nouveau fascicule la même richesse d'information et le même scrupule d'impartiale exactitude que dans les précédents. Notons-y d'intéressants jugements de la critique parisienne sur les œuvres nouvelles, *les Deux hommes*, *Simone*, *Amoureuse* (nouvelle seulement rue Richelieu), *le bon roi Dagobert*, *la Furie*, *le Foyer;* pour les œuvres

(1) « E tal tratado me parece que principalmente deve pertencer para os homens da côrte, que alguma cousa saibam de semelhante sciencia, e *desejam viver virtuosamente*, porque aos outros bem penso que não muito lhes praza de o ler nem de ouvir » (D. Duarte. o *Leal Conselheiro*).

du répertoire, nous trouvons avec intérêt le chiffre total des représentations depuis l'origine.

En 1908, comme en 1907, pas de préface écrite par un acteur de la Comédie-Française.

E. R.

A. Joannidès. — La Comédie française, 1909. *Paris, Plon*, 1910, 8°.

Le volume est aussi élégant et — sinon plus — aussi riche en renseignements que ceux qui l'ont précédé. Signalons-y en particulier les extraits de la critique, choisis avec impartialité et avec goût : il y aurait peut être avantage à ce que cette partie de l'ouvrage fût encore un peu étendue dans les fascicules ultérieurs.

E. R.

Albert Soubies. — Almanach des Spectacles. Année 1907. — *Paris, Flammarion, p. in-12. 1908.*

Nous sommes en retard pour annoncer ce nouveau volume de M. Albert Soubies ; mais nous avons assez dit précédemment les mérites et l'utilité de l'*Almanach des Spectacles*. Le tome 37 est tout à fait digne de ses devanciers, et on n'y pourrait reprendre que des vétilles : pourquoi, par exemple, citer à la bibliographie la thèse de M. Mornet sous ce titre insuffisant : *Le sentiment de la nature en France?* Et que fait au même endroit *la sonate pour clavier avant Beethoven?*

Nous attendons avec confiance le volume qui résumera l'histoire théâtrale de 1908.

E. R.

G. Desdevises du Dezert.— L'Eglise et l'Etat en France, depuis le concordat jusqu'à nos jours (1801-1906). *Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie.*

Ce livre résume l'histoire religieuse de la France au XIXe siècle. L'auteur n'a pas voulu présenter une histoire détaillée de toutes les querelles qui se sont élevées entre l'Eglise et l'Etat ; il a cherché à montrer pourquoi et comment se sont peu à peu constituées, en regard l'une de l'autre, deux Frances différentes qui lui paraissent répondre, toutes les deux, à des tendances légitimes de l'esprit français, et qui n'ont malheureusement pas su se comprendre. Il a cherché à raconter sans passion les plus récents événements et à en tirer une leçon de tolérance et de liberté.

G. Hue. — Le petit Faune, *Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie*, 1909.

Un drame mystérieux éclatant brusquement dans une famille heureuse, enviée ; toute une ville provinciale éveillée de sa léthargie, commentant l'événement, anxieuse de connaître le coupable et poursuivant de sa haine celui que désigne à sa vengeance l'enquête judiciaire ; un dénouement tardif, imprévu et secret, étouffé dans le silence et dans l'oubli, la petite ville étant depuis longtemps retombée au sommeil ; tel est, en ses grandes lignes, le sujet du *Petit Faune*, le nouveau roman de M. Gustave Hue.

C'est un livre à la fois tendre et tragique, dont l'intrigue passionnera le lecteur.

On y trouvera les qualités d'observation, le souci d'exactitude et l'écriture nette et précise qui valurent au jeune romancier, dès ses débuts, l'estime des lettrés.

L. Claretie. — Sourires littéraires, *Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie*, 1909.

Sourires littéraires, tel est le titre aimable de l'ouvrage où l'esprit curieux de M. Léo Claretie a su extraire une philosophie fine et enjouée de sujets fort neufs et imprévus, soit qu'il étudie des littératures étranges, celle de Gavroche ou celle des Griots du Soudan, Napoléon romancier, l'ébriété de Musset, les calembours des gens sérieux, les rapports de la pharmacie et de l'idéal, les derniers mots des agonisants, l'aventure de Mazoyer, l'allemand tel qu'on le parle, etc., soit qu'il tire de hautes leçons des thèmes qui les annoncent le moins. Le livre tient mieux que la parole du titre : il fait sourire et il fait penser.

A. Gazier. — Abrégé de l'Histoire de Port-Royal, d'après un manuscrit préparé pour l'impression par Jean-Baptiste Racine. *Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie*, 1909.

L'*Histoire de Port-Royal* de Racine n'a pas été réimprimée ailleurs que dans ses œuvres complètes depuis la fin du XVIIIe siècle, et les exemplaires de 1742, 1767 et 1770 sont de toute rareté. Il était donc utile, aujourd'hui que la gloire de Racine brille d'un si vif éclat, de publier à part cette œuvre exquise, considérée comme un des chefs-d'œuvre de la prose française. L'édition qui vient de paraître est donnée d'après un excellent manuscrit préparé pour l'impression par le fils aîné de Racine ; elle est suivie d'un appen-

dice relatant les derniers événements de l'*Histoire de Port-Royal* (1665-1709), de notes et d'éclaircissements classés par ordre alphabétique et formant une sorte de dictionnaire spécial, et enfin d'un Essai bibliographique faisant connaître les ouvrages à consulter si l'on veut étudier sérieusement l'*Histoire de Port-Royal*. Ce livre est orné d'un beau portrait de Racine et de deux plans. Il se recommande ainsi de lui-même aux admirateurs de Racine.

E. Faguet. — Discussions politiques. *Société Française d'Imprimerie et de Librairie.*

Sous ce titre M. Faguet vient de grouper une série d'études sur les questions politiques et sociales qui sollicitent l'intérêt passionné de tous ceux que préoccupe l'évolution actuelle des idées.

Les *Idées maîtresses de la Révolution;*

Le *Droit*, à propos du livre de Michelet sur les *Origines du Droit français;*

La *Démocratie devant la Science*, à propos du livre de M. Bouglé;

Les *Deux Frances*, à propos du livre du professeur Seippel, de Zurich;

Les *Trois Anti*, à propos du livre de M. Anatole Leroy-Beaulieu intitulé les *Doctrines de Haine* — ces trois anti sont l'antisémitisme, l'anticalvinisme, l'anticatholicisme;

La *Psychologie du Socialisme*, à propos du livre de M. Gustave Le Bon;

Une *Histoire de la Révolution française*, à propos du livre de M. Aulard;

Un *Catéchisme démocratique*, à propos du livre de M. Henry Michel sur la *Doctrine de la Démocratie*,

Tels sont les principaux chapitres de cet ouvrage pénétrant dans lequel la dialectique aiguë de M. Faguet se meut à l'aise au milieu des questions les plus élevées. Ce sont des *Discussions politiques*, mais des discussions courtoises, au cours desquelles M. Faguet, juge impartial des idées et des tendances les plus éloignées des siennes, reste avant tout libéral et patriote. « Je ne sais pas, dit-il, si je suis libéral par patriotisme ou patriote par libéralisme. Je sais que la liberté est conservatrice de la patrie et que la patrie est conservatrice de liberté par le besoin qu'elle en a. Je demande que ces deux sentiments soient considérés comme connexes et leur connexion comme indissoluble, et qu'ils forment à eux deux une religion civile professée et sentie passionnément par tous les Français. »

Laura Schoch. — Silvio Pellico in Mailand. 1809–1820. in-8°, p. 136. *Berlin*, 1907.

Je ne sais si l'auteur dit quelque part avec netteté que ces années continuèrent pour Pellico le dur apprentissage de douleur et de contemplation de soi-même qui le préparait à écrire son chef-d'œuvre, le mie Prigioni. Cela ressort de la suite des faits : santé maladive dès l'enfance, pauvreté irrémédiable, aspirations hautes et ambitieuses toujours contrariées par la destinée, retour constant sur soi-même, sur ses imperfections et sur son impuissance ; puis l'amitié d'une âme noble qui ne le gâtait point d'éloges, n'est-ce pas là une sorte d'éducation toute particulière ? Chez un jeune homme, amoureux de la littérature, accueilli affectueusement dans un milieu d'écrivains jeunes et actifs, à l'époque où dans l'Italie romantisme et patriotisme éveillaient les plus audacieuses espérances, elle ne pouvait demeurer stérile. Le dernier mot de l'auteur ne saurait donc me satisfaire : « Ces mémoires sans prétention, non littéraires (unliterarische Memoirenwerk) assurent à Pellico la réputation qu'il ne sut pas conquérir par ce qu'il estimait son œuvre littéraire. »

N'attachons point d'importance à la distinction entre genres littéraires. Pour écrire « le Prigioni » il était bon d'avoir passé par ce chemin de larmes et par le travail intense d'auteur dont nous avons ici un tableau très soigneusement tracé.

En composant des tragédies, Pellico se trompait sur sa vocation ; eût-il possédé les dons de journaliste de génie, l'oppression autrichienne en aurait étouffé le développement. On a reconnu que ses lyrique. De cette période d'essais il gardait, sans en avoir le sentilyrique. De cette période d'essais il gardait, sans en avoir le sentiment précis, une expérience bien personnelle, et quand les murs de la prison le séparèrent du monde, son âme délicate et tendre se révéla dans le Journal où il écrivait pour lui-même sa vie recluse et silencieuse. Les héros de ses tragédies laissent le lecteur froid et indifférent. Mais de lui-même il a su parler, et c'est aussi une manière d'être poète.

Le travail de Mme Schoch est un résumé très bien fait de tout ce que l'on a écrit sur la période de la vie de Pellico qu'elle a étudiée. Rien de nécessaire ne semble omis, et là où une discussion est utile elle est conduite avec la clarté et l'abondance de renseignements qui justifient des conclusions. Telle note (22, 4) avertit avec raison que Pellico, devenu très dévot, jugeait sévèrement la liberté d'esprit de sa jeunesse. Ainsi, il en vint à demander que l'on ne comprît point ses lettres dans la correspondance de Foscolo donnée par Orlandini en 1855.

Le 10 août 1815, *Francesca da Rimini* fut représentée et attira l'attention publique sur le jeune auteur. L'année suivante, Byron était heureux de connaître « le charmant poète », se mit à traduire la pièce, tandis que Pellico traduisait *Manfred*. La sympathie de l'abbé de Breme fut très utile à Pellico. C'est dans sa loge que Beyle (Stendhal) le rencontra dans une société toute littéraire, telle que l'on n'en eût pas trouvé à Paris : Monti, Borsieri, Confalonieri, Berchet, etc... Beyle fut très touché de la pauvreté de Pellico.

En 1817, Sismondi vint aussi à Milan, et sa laideur, son entretien discret et terne étonnèrent le jeune Italien. En 1819, Lady Morgan s'émeut aussi de la gêne où on laisse un poète « aux sentiments brûlants et naturels ». Le voici maintenant s'éprenant de Teresa Bartolezzi, composant pour elle. Mais viennent les jours de la *Carboneria:* Maroncelli est arrêté, puis c'est Pellico. Le martyre du Spielberg va commencer.

Les deux chapitres suivants (position en face du Romantisme, œuvres) forment l'essentiel de ce petit ouvrage. P. 119, à propos de la si regrettable altération que Pellico a faite de la conception de Dante, je rencontre une citation d'Isidoro del Lungo : « I dubbiosi desii *delle rea passione*, torment osamente covata, non hanno più ragione di farsi dall' uno all' altro *conoscere*, nè il *libro d'esser galeotto*, nè infine la bocca d'esser baciata... » Sûrement, Pellico a eu un très grand tort en plaçant la scène admirable dans les antécédents du sujet : cela suffit à prouver qu'il n'était pas doué pour le théâtre ; mai pourquoi écrire *galeotto* avec une minuscule ! Il s'agit de Galéhaut, qui donna à la reine Genièvre le conseil d'accorder un baiser à Lancelot. Dante dit très bien : Le livre et celui qui l'écrivit remplirent l'office de Galéhaut. Des gens peuvent s'y tromper, et, j'ai vu, je ne dirai pas chez qui : « galérien fut le livre ! »

De même (p. 107) dans « la Fedra di Racine tosto che Fedeo ha contezza... » on jugera Teseo nécessaire. P. 121, l. 11 : Benvenuto d'Imola parlant de l'amant de Francesca dit : *deditus magis ocio quam labore*. Je propose *labori*.

Nous finissons par savoir notre texte par cœur et les coquilles nous échappent.

F. C.

Ive (Antonio). Canti populari Velletrani raccolti e annotati. In-8°, I — XXXII, 1-325. *Roma*, 1907.

Ce très beau volume, dont l'édition a été encouragée par le ministère italien, paraît fort à propos, car des préoccupations

nouvelles peuvent s'emparer des cerveaux populaires et la centralisation opérer en Italie comme chez nous son œuvre de dessèchement. J'en juge ainsi par les derniers couplets cités. Pauvre chant populaire ! il était temps de le transcrire, car bientôt on le saura mal, puis on ne le saura plus. Cette poésie naturelle, fruit du terroir, non façonnée sur des modèles classiques, a une valeur inestimable : c'est le document humain par excellence. Sainte-Beuve semble féliciter notre littérature d'avoir fait sa *rhétorique* avec Balzac, mais il n'est pas aisé de s'affranchir de cette maîtresse d'emphase et de lieux communs.

Dans son introduction, M. Ive, tout en résumant les principaux travaux sur la lyrique populaire italienne, présente sa manière d'entendre la question, trace tout un programme d'étude, et bien qu'il rende justice à la si haute compétence de M. D'Ancona, fait ses réserves en quelques points. Il semble vraiment que toute affirmation en cette matière complexe ait provoqué aussitôt contradiction. Mais aussi tous les éléments de la question se dégagent, se précisent, et l'on entrevoit le terme où l'on aura une solution satisfaisante.

M. I. apporte un soin particulier à souligner que l'auteur populaire dut être illettré, *analfabetico*. J'admets qu'ainsi il n'a pas le moyen de lire la *Tribuna, il Secolo* et les romans-feuilletons, qu'en tout cas il ne court point le risque d'essayer d'imiter les vers de Carducci ou de D'Annunzio, que par conséquent il ne songe pas à gâter ses dons naturels par des emprunts maladroits. Mais je ne concèderais point que cet illettré ne possède pas dans sa langue un merveilleux instrument capable de tout exprimer. Il y eût sûrement de beaux vers en Grèce avant que l'on y connût l'alphabet phénicien et le papyrus d'Egypte.

De même que notre si aimé et si regretté Lambert, M. I. a recueilli lui-même et oralement la plupart des couplets qu'il imprime. Ce sont des textes authentiques dont le linguiste autant que le philologue pourra faire état. Il a également le droit de considérer son œuvre comme *un contributo alla demopsicologia italiana.*

Le commentaire est considérable. Les comparaisons avec les chants populaires de la plupart des peuples européens pècheraient plutôt par l'excès d'abondance. Les notes ne font-elles pas quelque tort au texte ?

Le tercet 228 dit :

O Ddio, quanno me dôleno li denti !
Se moverien a pietà sina li sassi,
E ttu, donna crudele, nun mi senti !

« O Dieu, que les dents me font mal !
Les rocs eux-mêmes seraient émus de pitié,
Et toi, femme cruelle, tu ne m'entends pas ! »

M. I. renvoie à nombre d'auteurs et cite neuf passages où la dureté de l'amante est comparée à celle du rocher : Politien, Boiardo, Arioste en sont. L'on aurait pu mentionner aussi la canzone de Dante sur la Pietra ;... con tutto ch'ella mi sia pietra. Dans aucun il n'est parlé du mal de dents. Reste donc la vieille comparaison du cœur et de la pierre. Valait-il la peine de prouver que la poésie d'art en a abusé (1) ?

D'autres notes se justifient très bien. L'amant dit que le soleil à son lever va faire la révérence devant la belle et s'incliner (p. 113). Il est intéressant de retrouver cette image dans d'autres poésies populaires. Mais souvent l'on eût bien fait d'aborder l'étude esthétique du texte. Un commentaire historique ne suffit pas et le lecteur ne blâmera jamais un éditeur de l'aider à sentir et apprécier. Je prends au hasard (p. 63) et j'y vois la gradation :

Fiore de riso,
Boccucia arisarella, occio pietoso,
Boccucia arisarella de paradiso.

Du tercet précédent à celui-ci, il y a déjà gradation.

Cette langue poétique a sa valeur d'œuvre d'art, a ses ressources, ses procédés. Elle mérite d'être examinée à ce point de vue, et l'on eût pu faire de préférence le sacrifice de quelques citations, fussent-elles d'un poète de Socotora.

Pourquoi ces critiques ? pour avoir le droit de reconnaître que ce livre représente une érudition très étendue, qu'il a été établi avec le plus grand soin, que les citations ajoutent souvent à l'intérêt de la lecture, que les *Stornelli* de Velletri méritaient d'être ainsi édités. Les deux mélodies notées sont gracieuses, mais me paraissent écrites trop haut, la seconde surtout. M. I. répondra qu'on les chante ainsi, que les gens de Velletri se tiennent sans effort au-dessus de la portée. Çà et là, je crains que l'on n'ait omis de pointer quelque noire ; mais la correction serait facile.

F. Castets.

(1) Le tercet 407, entre citations et renvois, possède une note de trente-trois lignes. Il s'agit de la constance de l'amant.

G. Bertoni. — Un trattatello di Medicina in volgare Bolognese. In-8°, 13 p. *Modena*, 1909 (Extrait des Atti e Memorie della R. Diputazione di Storia patria per le provincie Modenesi, série V, vol. VI).

Ce texte, puisé dans le manuscrit Ghinassi (fonds Campori, biblio. Estense) est écrit dans le dialecte de Bologne, ainsi que le prouve M. Bertoni dans quelques pages préliminaires. C'est un vrai traité d'hygiène. L'on donne d'abord des préceptes généraux pour les précautions qu'il faut prendre chaque jour, puis quatre séries de conseils répondant aux quatre saisons. L'auteur prétend puiser dans les livres de médecine pour un ami et par affection pour lui les préceptes qui lui assureront de bien se porter et de vivre longtemps. Au saut du lit, il est bon de détendre ses membres, puis on se peigne et on se lave les mains et la figure... « Revets ton corps de beaux habits parce que l'esprit en est réconforté, que cela te rend joyeux ; puis mâche des grains de fenouil, d'anis ou de girofle, qui parfument la bouche et éveillent l'appétit. » A table, il faut être sobre.

Le soir, il faut dormir la tête bien couverte, se coucher d'abord sur le côté droit, puis un moment sur le côté gauche, enfin se retourner sur le côté droit et continuer ainsi son sommeil. A cet endroit (p. 11), j'estime que les deux lignes qui suivent immédiatement sont le commencement d'une nouvelle phrase, font partie de l'alinéa qui vient après. Je mettrais un point après : « continua lo to sonno », de sorte que le texte prendrait cet aspect : « Imperzo che li tempi de l'anno prestano aiuto, in l'ordinamento di cibi de[ve] si regnare la sanitade de l'omo. Abii che l'anno se parte, etc... » Je maintiendrais donc *si*, bien que M. B. dise qu'il est barré d'un petit trait. Il me semble que ces quatre lignes forment bien la transition aux conseils visant les quatre saisons.

Il n'y a rien de très original dans cette hygiène ; du moins elle est sage, sans recherche trop scientifique, sans encombrement de drogues étranges et malpropres, sans prétention à une origine romanesque, sans formules magiques. C'est là une sorte de mérite très rare au Moyen-Age.

F. Castets.

G. Bertoni. — Un nuovo documento volgare Modenese del secolo XIV (1353). In-8°, 1-30. *Modena*, 1909.

Ce document est riche en noms de personnes et de lieux, contient assez de traits linguistiques pour être classé avec les autres textes

en Modénais étudiés par l'auteur dans le *Laudario dei Battuti di Modena.*

Le sujet est un partage de biens entre frères.

F. C.

Staël von Holstein. — Le Roman d'Athis et de Prophilias, étude littéraire sur ses deux versions; thèse de doctorat. In-8°, III-VII, 1-126. *Upsal*, 1909.

Pendant que M. Hilka prépare pour la *Gesellschaft für romanische Litteratur* une édition critique de ce roman d'aventures, M. Staël von Holstein fait paraître, avec l'assentiment de M. Hilka, une étude littéraire au sujet d'un texte que l'on ne connaissait guère jusqu'ici que par l'analyse que Ginguené en a donnée au t. XV de l'Histoire Littéraire. Elle a pour but principal, nous dit-on, de servir de complément littéraire à l'édition projetée. Il est fort heureux que l'auteur par ses analyses et ses citations nous permette de comprendre l'intérêt de ses développements, car en matière d'édition il y a parfois très loin du projet à sa réalisation.

La Bibliographie placée en tête est aussi complète qu'on peut le souhaiter. Le plan fort simple est rempli de manière intéressante Après une description des manuscrits, l'on a l'analyse et la comparaison de la version commune et de la version de Tours: celle-ci, mieux composée et plus courte, paraît la plus ancienne. L'on passe à la question des sources, traitée avec solidité, aux emprunts et allusions littéraires, aux questions d'auteurs. Puis l'on a un bon chapitre sur l'âge, la valeur et l'influence du roman.

M. Staël von Holstein n'est pas le premier à s'occuper de ce sujet. Il connaît très bien les travaux de ceux qui l'ont précédé, en tire parti avec indépendance et jugement. Avec M. di Francia, il croit que pour la nouvelle 8 de la dixième journée de Décaméron, Boccace a pour modèle principal le roman d'*Athis et Prophilias*, « mais qu'avec l'épisode de la caverne commence la contamination avec la *Discipline*, contamination qui se poursuit jusqu'au dénouement, où de nouveau se manifeste l'influence du roman en tant que Fulvie est donnée à Gisippe comme Gayte à Athis. »

A propos du caractère conventionnel de la beauté féminine (p. 109), on regrette que l'auteur ignore le si agréable livre de M. R. Renier *Sul Tipo estetico della donna nel Medioevo* (Ancona, 1885). Il a tort d'ailleurs de traduire par *voûtés* l'indication donnée au vers:

Sorcis bien fais, auques votis.

C'est *arqués* qu'il faut entendre.

Cette thèse est écrite en français, grand service rendu aux romanisants qui ne savent point le scandinave. L'on aurait donc mauvais gré à chicaner pour quelques négligences le jeune philologue qui porte dignement un nom illustre dans notre littérature.

F. Castets.

Berthold Fenigstein. — Leonardo Giustiniani. (1383 ?-1446). In-8°, III-VII, 1-150. *Halle*, 1909.

Thèse de doctorat sur un Vénitien qui fut homme d'Etat, humaniste et poète. Comme humaniste, il occupe une place importante dans l'histoire de la Renaissance. Ses poésies en langue populaire furent très répandues, mais sans que l'on sût qui en était l'auteur. M. Fenigstein ne croit pas qu'il faille lui attribuer la *Leandreide*, qu'il estime d'ailleurs un vrai chef-d'œuvre. L'on trouve à l'appendice un choix intéressant de pièces (sonnets, chansons, etc...), qui permettent d'apprécier le talent du poète.

F. C.

Monaci (Ernesto). — Il cinquantenario di Mireio. Nuova Antologia, 1er giugno 1909.

M. Monaci, à l'occasion des fêtes d'Arles, a raconté comment s'est formée la vocation de Mistral, quelle résistance il a rencontrée d'abord, les défiances mêmes qu'il a dû rassurer : un Provençal se permettant d'être un grand poète tout en restant Provençal de langage et d'attitude, fut nécessairement suspect de tendances séparatistes ! Puis Paris n'a pas l'habitude de rendre immédiate et entière justice au talent ou au génie qui naissent et triomphent en dehors de sa zone d'influence. Je me rappelle une objection qui ne pouvait venir à la pensée de M. Monaci : « Si c'est un vrai poète, pourquoi n'écrit-il point en français ? » En effet, de Montaigne à Gambetta, la liste est longue des Français du Midi qui se sont fait un nom dans les lettres et à la tribune, mais nos grands poètes sont du Nord, ont parlé le français dès l'enfance, en sentent mieux que nous le timbre et les délicates nuances : Mistral a été poète et Provençal parce que le provençal était sa langue naturelle. Cela nous a valu *Mireio* et d'autres chefs-d'œuvre.

M. M. a fait ressortir la part que la *Société des Langues*

Romanes eut jadis dans le réveil de la pensée méridionale. Il a cité ces noms aimés de Camboulìù, Boucherie, et emprunté à M. de Berluc-Perussis des paroles intéressantes sur le rôle qu'eut notre Société naissante : « On voyait dans l'entreprise félibréenne une originale fantaisie de rimeurs, une attrayante amusette littéraire... mais en même temps la stérile culture d'un patois indigne de vivre. Telle a été l'impression des burgraves, des gens de Sorbonne et d'Institut, sauf Taillandier et quelques autres, de 1852 à 1870. C'est seulement à la fondation de la Société romane que la perspective changeant, l'opinion s'est amendée. Les romanistes sont soudain venus qui ont ouvert une grande enquête sur les dialectes méridionaux, qui en ont dressé la carte, écrit l'histoire, comparé les formes, établi la grammaire, colligé le lexique, recueilli les productions populaires... Ainsi Montpellier venant au secours d'Avignon, l'œuvre des Félibres s'est trouvée scientifiquement justifiée, grandie, ennoblie » (P. Mariéton. *L'idée latine*, Lyon, 1883,, p. 13). Il est certain qu'un moment, la *Romania*, de l'Espagne à Bucarest, eut les yeux tournés en même temps vers Montpellier et les Félibres, que les *Fêtes Latines* réunirent dans cette ville tous ceux qui, dans les peuples héritiers de la langue et de la culture romaines, gardent l'amour et la fierté de leur commune origine. *Mireio* eut pour écho le *Chant du Latin* (1).

De ces grandes journées il reste toujours quelque chose, car l'on y sème un grain qui lèvera tôt ou tard. M. M. n'a pas oublié que l'année de Mireille est celle où la France vint verser son sang pour aider l'Italie à reconquérir son indépendance : « Nous ne pouvons, dit-il, laisser passer ce moment sans nous associer à la joie de la première des nations-sœurs et sans rappeler la haute signification du nom qui est aujourd'hui consacré à l'immortalité ».

En 1874, aux fêtes du cinquième anniversaire de Pétrarque à Vaucluse, la France officielle et l'Italie furent représentées par des hommes tels que Wallon, Mézières, Augusto, Conti, Nigra. L'union latine fut ce jour-là une réalité très vivante ; et dans M. Nigra elle eut le plus éloquent interprète.

(1) L'hymne d'Alecsandri fut mis en musique par le maestro Marchetti ; il en a paru plusieurs traductions en diverses langues, dont une en hébreu et cinq en italien. La traduction italienne de M. Mezzacapo fut couronnée au concours de la Société des Langues romanes en mai 1883, et fut publiée la même année à Rome, avec une introduction sur le mérite de l'œuvre et sur la personne de l'auteur.

M. Monaci montre comment les *Cigaliers*, devenus plus tard l'Association des Félibres de Paris sous la présidence de Tourtoulon, surent effacer d'anciens préjugés et confirmèrent l'union du Nord et du Midi de notre patrie.

La fin de ce remarquable article est à citer en entier : « Telle est la signification du cinquantième anniversaire de *Mireille*, tels sont les souvenirs qu'évoque le nom de Mistral. La France s'enorgueillit justement de ce nom. Par lui elle est revenue à posséder, comme dans le passé, deux littératures ; et si autrefois celle des troubadours sonna à l'Europe le réveil de la civilisation, de nos jours celle des félibres a répandu parmi les races d'une même patrie la réconciliation et la paix, a fait vibrer entre les autres peuples le sentiment de l'amitié, a fait goûter le fruit de la concorde. Jamais une littérature n'agita avec une intention commune, et j'oserais dire collective, des conceptions plus hautes, plus nobles, plus dignes de l'homme et du progrès social ; jamais l'art, avec des moyens aussi pauvres que ceux que Mistral mit en œuvre, ne parut s'élever à une telle hauteur, n'exerça sur le monde une fascination aussi merveilleuse. En pensant à l'histoire de *Mireille*, on comprend bien comment Mistral a été le premier poète à qui l'on ait conféré le prix Nobel et comment encore vivant il reçoit aujourd'hui les honneurs de l'apothéose. Salut, ô maître ! et que soit avec toi en cette heure la pensée de tous ceux qui comprennent quelle reconnaissance t'est due. »

F. Castets.

Heinrich Gelzer. — Einleitung zu einer kritischen Ausgabe des altfranzœsischen Yderromans, in-8°, 90 p. *Halle*, 1908.

M. Gelzer nous donne ainsi l'introduction de la publication qu'il prépare du roman du roi Yder. Ce texte existe en un manuscrit unique à la bibliothèque de l'Université de Cambridge. G. Paris l'a fait connaître par un bel article dans *Histoire littéraire*, XXX, p. 213 sq. M. G. étudie l'orthographe et la langue du copiste qui sont très défectueuses l'une et l'autre. L'on a affaire à un scribe anglo-normand. Suivent un résumé du poème, des recherches sur ses origines, sur le caractère anticlérical de certains développements, sur le style et la personnalité de l'auteur.

Cette étude, consciencieuse et méthodique, fait bien augurer de l'édition annoncée. F. C.

CHRONIQUE ÉTYMOLOGIQUE DES LANGUES ROMANES

Depuis quelques années la science étymologique a fait de rapides progrès dans le domaine des langues romanes. Les résultats des recherches, faites par un très grand nombre de savants, sur les origines du vocabulaire roman, sont malheureusement dispersés dans des revues, déjà nombreuses, dans les glossaires qui accompagnent les éditions critiques d'anciens textes, dans les dictionnaires étymologiques, dans d'autres ouvrages dont le nombre va toujours en augmentant.

D'autre part, aucun ouvrage de référence ne s'est proposé de noter, à mesure qu'ils paraissent, tant les résultats acquis en matière d'étymologie romane que les hypothèses quelquefois fructueuses auxquelles a donné lieu l'étude du vocabulaire roman. Et cependant le temps est venu, nous semble-t-il, de créer pour le savant un moyen de se mettre, le plus promptement possible, au courant de ce qui a été fait dans cet ordre de recherches ; s'il s'occupe d'étymologie lui-même, il est évident qu'il lui importe de savoir tout ce qui a été dit sur le problème spécial qui, à un moment donné, concentre son attention, s'il ne s'en occupe pas, il veut pour le moins constater les résultats auxquels on a abouti.

La *Société internationale de Dialectologie Romane* se propose d'enregistrer dans sa *Revue*, d'une façon sommaire, les résultats de toutes les recherches étymologiques qui concernent les langues romanes et qui ne sont pas d'un intérêt purement local et de tenir le registre au courant de tout ce qui se publiera à l'avenir

C'est dans le but de faciliter cette tâche que les soussignés, s'adressant à tous les savants qui s'occupent de philologie romane, aux éditeurs et rédacteurs des revues, les prient instamment de bien vouloir contribuer au succès de cette entreprise, en envoyant, aussitôt que possible après la publication, un exemplaire de tout ouvrage d'intérêt étymologique (traités spéciaux, glossaires, mélanges), ou s'il s'agit d'articles de revue, le numéro de la revue ou un tirage à part de l'article au *Secrétaire de la Société Internationale de Dialectologie Romane*, Richard Wagnerstrasse 43, Halle a. S. (Allemagne).

P. Barbier fils, Leeds. B. Schaedel, Halle a. S.

Le Gérant : Paul Hamelin.

VIE DE SAINT RICHARD

ÉVÊQUE DE CHICHESTER

L'Auteur

La littérature morale et didactique occupe la position dominante en Angleterre pendant les XIIIe et XIVe siècles et parmi les monuments qui nous ont été conservés les vies des saints tiennent une place prépondérante sinon la première.

L'auteur de la vie de saint Richard s'est nommé à la fin de son œuvre. Nous citerons tout au long l'épilogue, car la première partie du poème seule (1696 vers sur 3006) va paraître maintenant ; nous publierons la seconde partie quand nous aurons eu l'occasion d'étudier sur tous les manuscrits les autres œuvres de l'auteur (1).

Prium dunc la duce Marie,
la mere Deu e Deu amie
e saint Richard le confesseur
ke pur nus prient nostre seigneur
k'i[l] nus dount grace de bien faire,
k'en tuz nos fez li puissum plere;
en tele manere, le di sanz fable,
ke ne fasuns nul fet dampnable
mes tuz jurs le servium issi
ke venir possum a sa merci;
(e) mei en vos prieres recuilliez,
pur Deu requer, ne me ubliez,
Pieres de Pecham a nun ay
ke cest romanz tut translatay.

(1) Nous avons commencé une édition critique de la *Lumière ;* on comprendra combien ce sera long quand on réfléchit qu'il y en a au moins dix mss. et que la composition a plus de 14.000 vers.

Deu me doint si li plest sa grace
e nus trestuz issi le face
ke li puissuns issi servir
k'a sa grant joie puissum venir. Amen.

Ce même Pierre de Peckam est l'auteur de l'œuvre didactique *La lumiere as Lais* et très probablement aussi de la version en vers octosyllabiques du *Secret des Secrets Aristote* du ms. 25407 de la Bibliothèque nationale où il s'appellerait Pierre d'Abernun.

En un livre que fez ai jad
De ceste matiere traité ad...
Le livre, en vérité sachiez
La Lumiere as lais est nomex (1)

Il vivait sans doute sous le règne de Henri III (1216-72). On peut préciser davantage la date de ses œuvres. Le manuscrit de *La Lumiere as Lais* appartenant à la bibliothèque du chapitre de York a l'avantage de porter à l'*explicit* la date de ce poème (2). *Les quatres livres de cest romaunz furent fetz a Novel Lyu en Surie e les deux dreyns a Oxenford, si fu comencé a la Pasche al Novel Lyu* (3) *e terminé a la chaundelure apres a Oxeneford le an nostre seyngnur, mil e deus senz e seisaunte setyme.* Il en résulte que la composition date de 1267-8 (4).

Le manuscrit offre un intérêt de plus : c'est qu'il est très probablement autographe, s'il faut en juger par le premier feuillet ; on y voit une figure de scribe, assis à un pupitre avec ses plumes et son grattoir, le tout surmonté de la rubrique « prolog ; autor ».

Quant à saint Richard dont la vie est publiée ci-dessous, nous savons qu'il mourut en 1253 et qu'il fut canonisé en 1262 et que sa vie, écrite en latin par son con-

(1) *Romania* XV, p. 288.

(2) Voir facsimilés de l'Ecole des Chartes (n° 320). et Suchier. *Geschichte der französischen Litteratur*, p. 173.

(3) On a proposé Newstead dans le comté de Surrey.

(4) Nous supposons que, pour Pierre, l'année 1268 commençait à Pâques.

fesseur (1) Radolfe de Bocking date d'environ 1270. D'après l'épître dédicatoire, l'auteur de la vie latine offre son ouvrage à Isabelle, comtesse d'Arundel, devenue veuve en 1270. Le « chanoine de Cycestre » du vers 54 pourrait être Bocking lui-même et il est très probable que peu après la date précitée le *mestre* du vers 55 apporta l'ouvrage de Bocking à Pierre, déjà célèbre, pour que cette composition pieuse devint « aus lais entendable ». (V. 53.)

Le manuscrit où se trouve l'œuvre de Pierre appartient au duc de Portland. C'est le seul manuscrit français que possède la bibliothèque de Welbeck. Il a été suffisamment décrit par nous dans *Romania* XXXVIII, p. 418.

Les Bollandistes ont publié dans les *Acta Sanctorum* I *Aprilis* III, pp. 276 et suivantes, deux vies de saint Richard ; la première (p. 278a-281b), très courte et très précise, est celle que Jean Capgrave a insérée dans la *Nova legenda Angliæ*, laquelle est, d'après les éditeurs, le résumé des actes qui furent rédigés pour la canonisation du saint et la seconde, beaucoup plus longue (282a-316b), renferme non seulement la vie du pieux évêque de Chichester (1re partie), mais aussi les miracles faits sur sa tombe (2e partie). Le manuscrit latin qui a été mis à contribution pour le texte de Bocking est le codex Lovaniensis Monasterii S. Martini. Les éditeurs (2) des *Acta* dans leur introduction nous font savoir comment ils en ont eu copie.

> Hoc porro cum MS. Lovanii ad Martinenses extare, Molano indicante, cognovissemus ; ejus ibi quærendi transcribendique curam in se sumpsit P. Laurentius Papebrochius, transmisitque propria manu exceptum a vetustissimo exemplari, adnotatis etiam variantibus ad marginem lectionibus, quas eisdem membranis antiqua etiam et pene evanida scriptura adnotarat ex alio MS. quæ nobis usui etiam fuere (p. 277 a).

(1) Comparer les vv. 97-101 et la note des éditeurs des *Acta, loc. cit.*, 277 a.

(2) On aurait mieux dit « l'éditeur », puisque Daniel Papebrochius est censé avoir rédigé seul les volumes pour avril.

Le latin est si obscur que nous nous hasardons à en offrir une traduction :

> Quand nous eûmes appris, sur l'indication de Molanus (1), que ce manuscrit existait à Louvain au monastère de S. Martin, le Père Laurentius Papebrochius se chargea du soin d'y aller et de le transcrire. Il nous en envoya la copie faite de sa main, sur un très ancien exemplaire (ms.), y ajoutant les variantes marginales d'une écriture ancienne et presque illisible qu'il avait trouvées dans ce même ms, et qui avaient été tirées d'un autre ms.. Celles-ci ont été pour nous de quelque utilité.

Ces notes marginales, sauf les deux premières qui avaient trait peut-être au prologue, sont citées, pour ce qui concerne la première partie, en note à la fin du prologue actuel (p. 283 b).

> In altero MS. ad quod Martinianum collatum diximus, totum opus distinguebatur titulis, in margine infimo annotatis, quos consequenter describimus, ipsum more nostro in longiora capita divisuri ; et hic quidem damus eos qui ad librum primum spectant libri secundo titulos in margine ipso exhibituri invariatos.

III	Incipit Vita De patria et parentela sua.	Version française. De sa enfaunce (vv. 65-312?).
IV	Quod in artibus rexit.	Rubrique manque (313?-402).
V	Quomodo salvatus a ruina maceriæ.	Cument Seint Richart fust sauvé de la ruine d'une piere (403-482).
VI	Qualiter in Jure Canonico rexit.	Cument seint Richard lut de decreez (483-584).
VII	*Quod Cancellarius* fuit S Edmundi.	Cument il fut chauncelier seint Edmund l'ercevesque (585-742).
VIII	Quod post mortem B. Edmundi audivit Theologiam.	Ke il ala a divinité apres la mort seint-Edmund l'ercevesque (vv. 743-816).

(1) C'est-à-dire *Meulen* qui a publié en 14 volumes des *Annales Lovanienses.*

IX	Qualiter factus Sacerdos carnem maceravit.	Cument il fu fet prestre (vv. 817-898).
X	De provisione de eo facta in Præsulatum Cicestren.	De la provisione fete a ly del evesque de Cycestre (vv. 899-946...).
. . . . .		
XII	De febricante per cappam ejus sanato.	Rubrique manque (vv. 947?-978).
XIII	De quodam sanato per botas suas.	De un homme que feu garri par les botes seint Richard (vv. 979-1000).
XIIII	De infirmo per lectum sancti sanato.	De un home que feu garri par son lit (vv. 1001-1032).
XIIV	Quod spiritu prophetiæ claruit, et de revelatione quadam mirabili.	Ke seint Richard aveit de espe rit de prophecie et de une merveilluse revelaciun (vv. 1033-1164).
XIV	De judæo ad fidem converso.	De un guif converti a la fey (vv. 1165-1186).
XIXI	De sua prædicatione Crucis.	De la predicacium de la Croiz (vv. 1187-1323?).
XLVIII-VIII	*Desunt tituli numeri.*	
XIIX	Quod corpus ejus delatum est Cicestriæ et sepultum ibidem.	De sun corps ke fu porté a Cycestre et la enterrée (vv. 1593-1696).

La rubrique XLVII manque aussi dans le texte français; elle résumait probablement la scène auprès du lit de mort (V. 1324-1508.) La traduction française du numéro XLVIII cependant existe : *Des merveilles k'avindrent a l'hure ke seint Richard murut.* (1509-1592.)

Les rubriques citées en marge dans la seconde partie correspondent textuellement aux rubriques du texte français. Notre auteur fait remarquer (V. 61) qu'il n'épargnera pas ses peines pour bien traduire la vie latine et il faut admettre qu'il l'a très fidèlement mise en français, quelque réserve qu'on fasse sur le mérite littéraire de sa traduction. Souvent même le souci de ne rien omettre lui fait surcharger un style déjà très lourd.

Etant donnée la fidélité de sa traduction, il faut conclure que de Pierre de Peckham connaissait un texte qui n'est pas celui qui figure dans les *Acta* sous le nom de Bocking, car là où le texte de Capgrave ne s'accorde pas à celui de Bocking, c'est le premier que préfère

notre auteur (Voyez V. 227-262, 817-874, 1363-1382, 1463-1481). Quelquefois il ne suit ni l'un ni l'autre (voyez V. 635-660, 1507-1592). L'endroit où les deux versions s'écartent le plus, c'est lorsqu'il s'agit de la jeune fille qu'on avait proposée comme femme à Richard et qu'il cède à son frère. Le changement (indiqué dans les notes aux vers 227-262) a dû s'effectuer dans un ms. qui a servi de base à celui qu'a copié le Père Laurentius Papebrochius.

A part les exceptions relevées ci-dessus et dans les notes, la vie française suit de très près le texte de Bocking jusqu'à la fin du 19e paragraphe (d'après le système de paragraphes des *Acta*). Le vers 943 commence la traduction du 20e paragraphe, puis le récit s'arrête brusquement trois vers plus bas pour être suivi d'autres vers qui correspondent au commencement du 85e paragraphe ! Il y a donc une immense lacune dans notre version. Nous avons vu aussi que, d'après les rubriques, il y a omission de trente chapitres. Cette omission ne provient pas d'une simple perte de feuilles dans le ms. français que nous avons copié, ces vers (942-3) se trouvant en pleine colonne, mais bien d'une perte de plusieurs cahiers dans le ms., sur lequel le ms. de Welbeck a été copié. La première partie de la version française telle que nous l'avons (V. 1696) contient la traduction de dix-sept chapitres sur quarante-neuf, on peut donc supposer que la lacune représente une omission beaucoup plus considérable que ce qui nous reste.

L'œuvre

Peu de textes anglo-normands étant accessibles dans de bonnes conditions, nous avons cru devoir suivre la méthode, autant qu'il nous a été possible, de l'une des meilleures d'entre celles-ci, le *Boeve de Haumtone* de Stimming, et de présenter à nos lecteurs une étude de la langue et de la versification dans le même ordre que le savant professeur de Gottingue. Il nous a paru convenable de renvoyer à la fin de chaque paragraphe, à la

page de son édition où il traite des mêmes phénomènes. On y trouvera de précieux renvois à d'autres textes anglo-normands, ce que le cadre restreint de notre article ne nous permet pas de faire. Nous ne relèverons que des exemples trouvés dans des textes qui ont été publiés depuis son *Boeve de Haumtone*. Nous indiquerons son édition par (St.) et l'excellente étude des voyelles toniques de Suchier par (S.).

Langue

Voyelles simples

§ 1. A *français*.

L'a tonique donne lieu à peu de remarques ; *ai* pour *a* ne se rencontre pas dans la première partie ; dans la seconde on trouve :

« Un prodome ke out *ai* nun Symun »
(f° 236, v° *a*).

A se maintient dans les mots savants *estat* (264) et *luminares* (715) et dans *achate* (1054). Cette dernière forme se trouve aussi dans *La lumiere as Lais* (comp. *Rom.* VIII, p. 329, et dans *Orson de Beauvais*, v. 296) ; pour notre texte, il faut peut-être l'expliquer par le paragraphe 5. Aucun des mots n'est à la rime.

L'*a* protonique est représenté par *a* dans *aurné* (1055, 1077, etc.) (cet *a* ne compte pas pour une syllabe et aussi il peut être omis comme dans *urnemenz* (1638) comp. paragraphe 92). Il peut être remplacé par *e: chescun* 208-9, etc.; *ercevesque*, 585, etc., seule forme connue ; *cherité*, 827 ; *le* (article) pour *la* 1053 Note.

A noter est *paumeisun*, 1367 ; où *au* pour *a* n'est peut-être autre chose que le changement de *an en aun;* car il faut faire observer que *blaumer* et *paumer* ne se rencontrent pas, seul *blamer* (p. ex. : *Blame, dame*, 2e partie, f° 235, v° *b*, comp. auss le paragraphe 37) (St., p. 173).

§ 2. à *français*.

Stürzinger fait remarquer dans l'*Orthographica gallica* (p. XXXIX) que la graphie *aun* pour *an* entravé se rencontre pour la première fois dans un acte de l'année 1266, tandis que Suchier (*op. cit.*, p. 126) la relève déjà vers 1200. On la trouve deux fois dans l'*explicit* de la *Lumière*, cité plus haut, lequel est de 1268 et elle se rencontre assez souvent dans le texte (par ex. : *avaunt* deux fois dans les huit premiers vers du prologue du ms. de York) ; on peut donc supposer que la graphie est déjà fréquente par le milieu du XIIIe siècle. Dans notre texte, on trouve plus souvent *an* que *aun* ; p. ex. : *fesaunce*, 44 ; *enfaunce*, 63 rubrique ; *blaundissement*, 191 ; *espaundeu*, 1244; *demaunda*, 418; *queraunt*, 441; *chauncelier*, 583 rubrique ; *auns*, 100 ; *aunz*, 805 ; mais seulement *essample*, 336, 1185.

La graphie *en* pour *an* est rare, on n'a ici que *mendemenz*, 529, à côté de *mandé* ; *comandez*, 530, etc. On ne trouve que *anceis*, 306, etc., à côté de *einz*, 314 ; *pein*, 365 (comp., paragraphe 14). Il faut enregistrer aussi *penance*, 1487 (Comparer *penance : dotaunce*, Bulletin de la S. d. a. T. fr., 1880, p. 67 et Suchier *Reimpredigt*, p. 69-71). Notre texte préfère la graphie *uncore*, 181, 915, etc., qui est la forme habituelle dans le français d'Angleterre. Voy. Bozon. *Contes*, vocabulaire et les renvois aux glossaires de la *Vie de saint Gilles* et de l'*Evangile de Nicodème*. (St., p. 173-45.)

§ 3. e *ouvert français*.

Nous ne citons que des mots à la rime : *apres : ades* (comp. S., p. 34), 115, 1333; *terre: guerre*, 1199 (la pureté des rimes n'est que fortuite), les rimes en *-ert* sont pures: *apert* (apertus) : *suffert*, 1471 (comp. Simund de Freine, XXII, S. a. t. fr.) ; celles en *-el* et *-ele* le sont aussi : *pucele : bele*, 113; *bele: delele*, 1183; *bele: revele, nuvele : revele*, 1157 (Comp. S., p. 45); *Bellus* et *bellos* donnent *beus*, 303, etc., *castellos*, chasteus, 512. Le son tend à devenir fermé; *est: plest*, 685, 1479; *estre : Cycestre*, 53, 65, 619, 899, etc. Une fois *est*, rime avec lui-même, 1435. (St., p. 174.)

§ 4. *e fermé français.*

A. *e* latin populaire *e* fermé.

Messe : destresce, 1363; *crestre: (festre)*, 619; On a la graphie *ei* dans *deite*, 1348, et aussi dans *aperceiver*, 1153.

B. *e* latin *a*.

L'*e* fermé long qui en résulte est représenté par :

a) *ee: nee*, 66. 146; *esgaree*, 236; *lessée*, 1459; *desirée*, 1460 et dans le mot savant *decrez*, 482 et *rubrique*, 488, à côté de *decrez*, 935.

b) *ei*, p. ex. : *seit* (sapit), 13 (mais *tet* > vadit 107); *treient*, 726 ; *greveiz* (: *feiz*) 1008 ; *engendreie : consolideie*, 137; *espeie*, 1053; *roseie*, 1243.

c) *ie*, p. ex. : *tiel*, 940, à côté de *tel*, 939; *tieuz*, 396.

La graphie *e* est naturellement la plus commune, p. ex: *eles*, 681, etc. Après palatale, on a *e*, p. ex : *chevi*, 743, à la syllabe protonique, autrement *a*, p. ex. : *uniaument*, 978 (St., p. 175).

§ 5. e *atone français.*

A.) protonique.

A côté de l'*e* régulier, comme dans *benefice*, 149 ; *vez*, 307, 437, etc. ; *esleescée*, 81 ; *signefie*, 1105 ; *seintefie*, 1219, d'autres graphies se rencontrent.

a) L'anglo-normand écrit volontiers *a* comme voyelle protonique atone : cet *a* est souvent l'*a* latin devenu *e* en français du centre, p. ex. : *chanu*, 214 ; *amarement*, 146; on a aussi *amonasteient*, 856; *asaia*, 1233 (comp. *esaié*, 526) ; *saence*, 359 ; *presaence*, 195 (*science* 807) et surtout devant *r*, p. ex. : *parceit*, 1241 ; *aparcever*, 1153 ; *aparceit*, 1083 ; *aparceu*, 1141 ; *aparailla*, 121. Peut-être faut-il insérer ici *caroles*, 186 < *corolla*, ou de **choraula*.

Le même phénomène se présente dans les mss. de Chardri, *Josaphaz*, 718, 967, p. ex. : *asaia, assai.*

b) La graphie *i* est surtout savante, p. ex. : *artifice*, 136 ; *consolideie*, 138 ; *cristienté*, 1185 ; *crucifie*, 1193 ; *eritage*, 316 ; *esperiment*, 933 : *fiel*, 662 : *gisir*, 1013 : *matrimoine*, 511 ; *medicinable*, 153 ; *ministra*, 1194 ; *ordiner*, 817, 1130 ; *partirai*, 1405 ; *promisteit*, 802 ; *sapience*, 165 ; *uniaument*, 978.

c) A l'orthographe latine ou à l'assimilation est due la graphie *o* (*u*) pour *e*, p. ex. : *solum* et *sulum* passim (à côté de *selum*, 217) ; *bosoin*, 631 et *bosoigne*, 300 (à côté de *besoigne*, 242).

d) Cet *e* atone disparaît souvent, p. ex. : *ver*, 78 ; *temprer*, 131 ; *engendrure*, 143 ; *age*, 210 ; *vesture* 343, 839 (comp. *Rom.*, v. 161) ; *tust*, 644 ; *veraiment*, 677, 1173 ; *delele* (1) 183 ; *penance*, 1487 ; *precher* ; *delivré*, 996, à côté de *delivere*, 666 et surtout au futur de *fere* (voir aux verbes paragraphe 64 et à la scansion. Il faut noter aussi *aunteriné* (comp. *entrin*, B. de H., 366).

e) Cet *e* protonique peut être inséré là où il n'est pas autorisé par l'étymologie, p. ex. : *teneu*, 383, 493 ; *entendeu*, 518 ; *veneu*, 554 ; *feu*, 1000, rubrique ; *tendeu* (*tendu*, 1094).

B.) posttonique.

L'*e* est de bonne heure muet en anglo-normand : il y a dans notre poème bien plus de vers où il n'est pas scandé que de vers où il reçoit la valeur syllabique qu'il a encore aujourd'hui sur le continent. Il y a des mots où cet *e* manque, surtout à l'adjectif au féminin, p. ex. : *tut sa fame*, 877 et *veis* (: *curteis*), 652.

Une fois il est représenté par un *u* : *ierunt*, 119, où du reste nous l'avons corrigé en *e*. (St., pp. 176-184.)

§ 6. *è français.*

Les rimes en *è* et *à* sont pures, on ne trouve confusion que lorsque la voyelle nasale est suivie d'un groupe, p. ex. : *aprendre* : *repandre*, 563. Le son *è* est souvent représenté par *ein* : p. 4, *leinz*, 166, 424, 568, etc. Comme ailleurs on a *sanz*, 770, *et essample*, 336.

§ 7. i *français.*

L'*i* se maintient ici dans la plupart des cas, comme dans *ris*, 76 ; la graphie *y* est assez rare, le scribe s'en sert cependant dans les terminaisons des verbes, p. ex. :

(1) *lele* et *leale* (prononcez lele) sont les formes ordinaires en anglo-normand ; comp. Bozon. *Bonté des femmes*, 139 (Ed. XXXIX) et *Bulletin de la Soc. des anc. Textes*, 1881, p. 39.

ay, 1301 : *say*, 62 ; *translateray*, 61, et dans *poy*, 207 et *oy* (= oï), 570. On trouve *y* à la syllabe initiale dans *ymage* 1463, 1465 , *synagogue*, 1183, *ymaterie*, et quelquefois comme seconde partie de la diphtongue; p. ex. : *rey*, 903; *heyre*, 1596. A côté de *dimeine*, 1355, on a *demeine*, 367. (St., p. 186.)

§ 8. *ĩ français.*

Notre texte *a -in*, p. ex. : *avint*, 12 ; *cinkante*, 1503. On a ici aussi le mot mi-savant *senglement*, 351, et au vers 496, *coveint*, où cependant le sens exige le passé défini. (St., p. 188.)

§ 9. *o ouvert français.*

a) latin populaire *au*.

On n'a que la graphie *o* pour le son ouvert à la tonique, p. ex. : *chose : parclose*, 27-8 ; *purpos : repos* 623-4; *ore*, 24, 27, 28, etc. ; *povres*, 645; *overe*, 688; *paroles*, 69 ; *oste*, 842, et le verbe *oïr* (comp. paragraphe 62), ailleurs aussi on préfère *o* à *ou* (*u*), p. ex. : *loer*, 44 ; *disposé*, 226 ; *posé*, 1639 ; *notiniers*, 1229. A noter est *huiberc*, 1596 comp. Rom. XVII, p. 425 et paragraphe 46).

b) Latin classique *o* entravé et atone.

Ici on a presque exclusivement *o* ; par ex.: *fors*, 351; *trovez*, 197; *demora*, 1004; *demorast*, 888; *escole*, 405; *noble*, 1326; *noblement*, 284; *cors: dehors*, 79 et aussi 695, 797, 833, 1269 ; *torz*, 600. On trouve *u* à la protonique *truvé*, 1601 ; *truva*, 1546. A noter sont les graphies *apresceit*, 1409 ; *acheise*, 391. (St., p. 189.)

§ 10. o *fermé français.*

Des deux graphies *u* et *o*, *u* est de beaucoup la plus commune; on a presque exclusivement *-us* et *-ur*, provenant de *-osum* et *-orem*. A la tonique *u* est très fréquent : *murs*, 812, etc. ; *sul*, 453 ; *plusurs*, 51 ; *curent*, 1653 ; *plurent*, 1669. Pour *o* on a *moz*, 1021. A la protonique on a : *suvent*, 427 ; *mustrance*, 80 ; *recuvereient*, 172; *cuvint*, 496; *espusez*, 119; *purpos*, 623; *prudeshomes*, 1076. Pour *o* viennent se ranger *plorant*, 1654 :

oailles, 867 : *devotement*, 205 : *porpenseit*, 1015 : le préfixe *pro-* se maintient, p. ex. : *procuré*, 157. A noter aussi est la graphie *ui* : *luite*, 720, 809. (St., p. 190.)

§ 11. *o français.*

Ce son est représenté par *un* et *on* ; pour le préfixe provenant du latin *cum-* on préfère *com-* (écrit dans le ms. en toutes lettres), p. ex. : *commence*, 174; *conscience; conseiller ; compaignuns*, 349 ; (comp. 347) : *conquist*, 178, mais *cummença*, 1211. La graphie *un* se trouve dans *cundre*, 193 ; *hunte*, 296, 1471 : *huntuse*, 697 : *Punteni*, 750 et régulièrement *cum*. On a comme graphie unique *bon*, 25, 412, 635, etc. Pour les verbes on écrit de préférence *un* à la tonique et *on* à la protonique : p. ex. : *cunte*, 2, 7, 15 : *dune*, 3 : *doner*, 241 ; *doneit*, 481 : *conteit*, 997 ; *pardoner*, 639, mais *acumplir*, 497, 540 ; *environez*, 1681 ; *dunkes* revient très souvent, une fois seulement *onke*, 596. (St., p. 191.)

§ 12. U *français, et* u *suivi de consonne nasale.*

Ce son est décrit par deux graphies *u* et *ui* ; la seconde est rare : *puur*, 127 : *purelure*, 127 ; *enclume*, 703 ; *estut*, 1363 ; *sus*, 1565. Pour *ui* : *muiver*, 31 ; *statuit*, 919 ; *fuissez*, 1347. Les rimes en *u* (145, 213, 289, 313, 383, 433, etc.) : celles en *-uc* (215, 231, 247, 1119-1595); en *-ure* (127, 193, 343, 839, 867), en *-us* (827); en *-ust* (445, 811, 847, 935), sont toutes pures. La rime *fust: sout* du vers 1379 n'est qu'une exception apparente, voyez la note. *U* est remplacé par *e* dans *dekes* et *jekes*, 1390, comme aussi *femer* (= *fumier*), *Vie de saint Gilles*, 105. D'autres textes anglo-normands offrent des exemples à l'appui de la graphie *ui*, p. ex. : *Haveloc*, *luiter*, 153 ; *puist*, 161. (St., p. 193.)

Dipitongues

§ 13. ai *français.*

Ce son est représenté dans notre texte :

a) par *ai* (*aie*, *ay*), p. ex. : *retraire*, 7 ; *lais*, 53 ; *rais*, *verai* (: *fei*), 1338, 718, etc. : *veraie* (: *meie*), 1473 ;

plaies, 1465 ; et à la désinence des verbes : *say*, 62 ; *translateray*, 61 ; *murai*, 1312 ; *verrai : averrai*, 1389-90 ; *irai*, 1403 ; *serai : roiderai*, 1404 ; *userai*, 1439.

b) par *ei* : p. ex. : *eises*, 354 ; *repeire*, 868 ; *feit*, 734 ; *meisun*, 1069 ; *reisun*, 1068 ; *creisun*, 835 ; *treita*, 1467 ; *pleisir*, 1478; *greignurs*, 616, où la graphie pourrait bien indiquer *n mouillée*, et aussi au subjonctif et à l'impératif du verbe *avoir* : *eit*, 971, 974 ; *eiez*, 1480.

c) par *e*, p. ex. : *atret* (: *vet*), 108 ; *beser*, 312 ; *enmesgrit*, 553 ; *fes* (= *fascem*) (: *les*, pronom), 595; *fet* (comp. *ajaite*, 947), 2, 34, 37, etc. ; *fez*, 581 ; *flereit*, 583; *hetement*, 372 (comp. *haité*, 93) ; *lessa*, 318 ; *lesseit*, 319; *mes*, 7, 23, etc. ; *mestre*, *passim.* ; *plest*, 309, 686; *resun*, 294; *festre* (: *crestre*); 619; *estre*, 1313.

afere (: *terre*), 123, 753 : (*requerre*, 499) : (*plere*, 536, 1063) : *fere*, 28.

Les rimes relevées ci-dessus montrent que le son est un *e* fermé, sauf devant *r* où il hésite entre *e* ouvert et *e* fermé. La désinence *ai* des verbes ne rime qu'avec elle-même, il faut donc conclure qu'elle demeure diphthonguée.

d) On a une fois la graphie *ie* : *pies* (*pax*) 264. (St., pp. 193-6).

§ 14. aï *français*.

Pour notre poème la confusion de *ain* et *ein* est complète ; la graphie *-ein* est même préférée, p. ex. : *seint*, 34 et freq., mais *sainteté*, 667; *einz*, 314 ; *meins*, 473 ; *meintenant*, 430 ; *prochein*, 230, rime avec *demein*, 1437; mais l'*endemain*, 1355 ; *pleinte*, 1473 et même *pein* (*panem*).

A la rime on trouve une fois *-aine* pure : *muntaine : suveraine*, 829, mais *muntaine: pleine*, 819. A noter est la graphie *esné*, 229.

§ 15. ei (oi) *français*.

I. La graphie *ei* (*ey*) est de beaucoup la plus commune pour représenter :

1. *ei* < latin populaire *e* fermé tonique : *crei*, 197 ;

heir, 510; *meie*, 1474; *peil*, 485; *quei*, 241; *receivre*, 223, et dans les désinences *-eie*, *-eit*.

II. *ei* + *c* + *god*, tonique ou protonique :
aveir passim ; *dreit* passim ; *franceis*, 52, 58, 62 ; *lei*, 343, 822; *rey*, 903, 909; *coveitant*, 809; *peitrine* 486; *preisé* 506.

III. *e* étymologique :
peisa, 285; *veiage*, 1207.

II. La graphie *ai* est assez rare :
courtaisie, 438 (à côté de *curteis*, 305, 651, deux fois à la rime), à moins qu'il ne faille admettre ici *paraillier* et ses composés : *aparailla*, 121; *aparaillast*, 1378 (comp., paragraphe 5 A (*a*).

III. Très souvent la graphie *e* se rencontre :
cre (*credo*), 1583 ; *cressant*, 228 ; *decevre*, 528 ; *fresche* 128; *leaus*, 404; *leinz*, 166, etc., et le mot savant *descret*, 589.

IV. On a aussi la graphie *i* :
demisele, 520 ; *envillie*, 219 ; *liaument*, 35, 38, 629 ; *viigla* 417.

V. A côté de *enfeibli*, 1429, on a *fieblement*, 1430 ; *fieblir*, 1365 et *fieblesse*, 1288.

VI. Dans la syllabe protonique où on a *ei* en français, on trouve ici *e* comme *dans enveeil* ; *seez*, 303 ; *veeil*, 1076. Cet *e* est tantôt scandé et tantôt muet (voir paragraphes 73 seq.). L'*i* analogique français est représenté aussi par *i*, p. ex. : *profiter*, 394 ; *profitable*, 276 ; *delitable*, 374.

VII. On a une fois *oi*, p. ex. : *mois*, 1325.

VIII. Il faut aussi noter les rimes curieuses *preit* (imparfait du subj.) : *enticeit*, 519-20; *comandeit* : *deit*, 1493-4; peut-être avons-nous affaire à un changement de conjugaison ; comp. 360 ; et les formes avec *n* inorganique : *ensement* (très souvent) et *ensi*. (St., pp. 197-200.)

§ 16. *eĭ français*.

Ce son est représenté par *ein*, p. ex.: *feint*, 636; *peines*, 1471. Puisque c'est aussi la graphie préférée même

pour *ain*, on ne s'attend pas à trouver *ain* pour *ein* ; notre texte n'en offre pas d'exemple.

A la protonique on a *e* : *demeine* (*dominicum*), 1582. Suivie de *n* mouillée, on écrit *ei*, p. ex. : *enseigner*, 1171 ; *deignez*. (St., p. 201.)

§ 17. ie *français*.

La réduction de *ie* en *e*, caractéristique pour l'anglo-normand, est ici attestée par de nombreuses rimes, p. ex. : *baillié* : *usé*, 621-2 ; celles en *ié* pures ne sont que fortuites, p. ex. : *pié* : *blescié*, 475-6; *ateillé: aparaillié*, 1637-8. La graphie *e* est de beaucoup la plus usitée, voir les rimes 93, 615, 665, 681, 1171, etc.

La graphie *ie* n'est pas inconnue, p. ex. : *ciel*, 1140, etc. ; *fiers*, 702 ; *mieux* (à côté de *meuz*, 62, 1224 ; *pie*, 474 ; *piez*, 913 ; *piere*, 137 (comp. *Reimpredigt* XIII et *Haveloc*, v. 190); *sie*, 902; *veschie*, 1161. Après palatale on a tantôt *ie* et tantôt *e*, p. ex. ; *chiers*, 1311; *chiel*, 708 ; *chief*, 16, 699, mais chef, 641. La graphie *ee* ne se trouve qu'une seule fois : *esleescée*, 81. On a *manere* à la rime (: *pere*), 673 et aussi 141, 249. *i* se trouve aussi : *mairre* (: *dire*), 133 ; *lumire*, 830 ; les mêmes mots en rime paraissent dans les fragments d'une *vie de saint Thomas*, III, 91-2 (Soc. d. anc. Textes, Ed. P. Meyer).

A la protonique on a régulièrement *e* : *leement*, 1448 ; *s'alereit*, 282 ; mais une fois seulement, *fierement*, 1460. (St., pp. 201-2).

§ 18. *iẽ français*.

Dans notre texte nous avons presque exclusivement *ien*, p. ex. : *bien*, 20, 47, 64, 111, etc. ; *vient*, 4, 16, 24, etc.; *avient*, 633 ; *mien*, 1165 ; mais *ben* 291 ; *cristienté*, 1184. Notez aussi *seens*, 439, 456. (St. p. 203).

§ 19. ieu *français*.

Provenant du latin *Deus*, *Deum*, notre texte offre les graphies :

Deu, 31, 60, 64, 77, 84, etc. ; une seule fois *Deus*, 822.

Judæus donne *guis*, 1168 ; *juis*, 1169 ; *guif*, 1171.

Focum donne *feu*, 136 ; *fu*, 1589, 1591 ; *fus*, 1422.

Locum donne *liu*, 122, 947 ; *lius*, 1214.

Le verbe *sequor* présente dans notre texte les formes suivantes :

sivent, 107 ; *sivcit*, 786. (St. p. 204.)

§ 20. oi *français*.

Ce son est représenté dans notre texte par *oi*, p. ex. : *poi*, 568 ; *poy*, 207 ; *joie*, 609, etc. ; *noise*, 666 *oi* (*habui*), 1388 ; *voidé*, 902 ; *voiderai*, 1404 ; *voillie*, 1455 ; *void*, 159. (St., p. 205.)

§ 21. oi *français*.

Notre texte offre *oi* dans *croiz* (: *oiz* < *oculos*), 1463; *voix*, 998 ; *matrimoine*, 521 ; *tesmoine*, 97 ; et souvent aussi *ui*, p. ex : *muiste*, 133 ; *anguisses*, 693 ; *anguissusses*, 698 ; et devant *l* mouillée, *orguil*, 162, 232 ; devant *n* mouillée la même graphie se présente, p. ex. : *enuignt*, 460 ; l'imparfait de *connaître* est toujours en *is(s)eit: coniseit*, 573; *connsseient*, 588; *recunisseit*, 988. La forme du présent *conissez*, 1475, empêche de penser à un changement de conjugaison. Cet *oi* se réduit à *o* dans *parose*, 869 (comp. *paroche*, 959). Pour la réduction de *oi* à *i*, comparer *aprismer* Gaimar, v. 185. (St., p. 205.)

§ 22. *oĩ français*.

On trouve ici a graphie *-oin*, dans *bosoin*, 631 ; *bosoigne*, 242, 300 ; *joint*, 1240, et aussi *uin* : *luinteine*, 561. Il faut noter aussi *queinte*, 504, à côté de *cointement*, 532. (St., p. 205.)

§ 23. ou *français*.

Ce son ne se rencontre dans notre texte que dans des formes verbales. Pour les verbes de la première conjugaison il n'est employé qu'à la rime, p. ex.: *alout* (:out), 1287; *conformout* (: *vout*), 1258; *désirout* (: *out*), 1089 ; *grevout* (: *sout*), 988; *mustrout* (: *out*), 610.

On l'emploie surtout dans le passé défini des verbes : *aveir -out*, 240, 389, 609, 1088, 1288, etc.; *saveir -sout*, 249, 393, 395, 977. Pour *deveir* on a *dut*, 393, et au subj. *dusse*, 1304 ; *dust*, 33, où la voyelle atone manque, *deust*,

206, 1352; *dusent*, 565; de *pocir : pot*, 105; subj. *pust*, 242, 1341; *poust*, 32; *pot*, 53; de *voleir: voul*, 390, 392, 865, 1257 ; *voust*, 757 : *volt*, 422 : *vul* 1286 ; de *laceir : lust* (comp. paragraphe 63). 296. St., p. 206.)

§ 24. ou *français.*

Ce son est représenté par peu de mots. Ici on a *dous*, 349, 360 ; *douz*, 715 ; une fois *deus*, 675, pour e atin *duos : ubi*, donne *u* : la graphie *ou* est réservée à *ou* < *apud*, sauf au vers 1543.) Dans le composé on trouve *andeus*, 589, 590, 593, 691 ; *amsdouz*, 682. Aucun de ces mots n'est à la rime. (St., p. 206.)

§ 25. ue *français.*

La graphie *ue* est rare ; on a *luec*, 563 ; *iluec*, 1215, 1370 ; *quer*, 3 : quoique ce mot soit écrit en toutes lettres, il faut comprendre *quér*, puisque il rime avec *chanceler*, 737 (comparer *Boeve de Haumtone*, 406-7 ; *quer : honurer* et *Deu e omnipotent, quers : pervers*, 89 a b). On trouve la réduction à *e* dans *jefnes*, 10 (à côté de *jufnes*, 9, 1572) et dans le nom propre *Neville*, 901.

Cette diphtongue se réduit aussi à *u*, ce qui est assez fréquent : *junes*, 836 ; *avuglent*, 634 ; *iluc*, 554 ; *nuz*, 1697 ; *crus* (*crosus*), 160; *put* (présent de *poeir*), 46, 78 ; devant *l* mouillée on a *o* : *voil*, 188 ; *voillie*, 1435 ; *oils*, 634; et aussi *u* dans *cuillit*, 260 ; *cuilli*, 388 ; *quilli*, 380. La graphie *oe* se trouve dans *doel*, 766, à côté de *dol*, 1234. On a aussi *o* et *u* dans *pople*, 398, 753, 1292, et *puple*, 1592. (Comp. S., p. 78.)

Le pronom *ceo* a *eo* comme seule graphie. *Ou* se rencontre dans le seul *iloukes*, 489, qui est peut-être imputable au scribe. (St., p. 207.)

§ 26. *uẽ français.*

La graphie *uen* est encore plus rare que *ue* pour *o* ouvert latin tonique; on n'a que le seul mot *suens*, 439, 1369, à côté de *seens*, 456, et *sen* 259. On préfère *on*, p. ex. : *bon, son*, 229, 243, 253 ; *sun*, 385. Pour *homo* on a *home* et comme pronom l'*en*, 33, 1163, 1650, 1758; *l'em*, 113, 713 ; et aussi *hum*, 677. (St., p. 209.)

§ 27. ui *français*.

Pour ce son on trouve dans notre texte les graphies suivantes :

a) *ui*, p. ex. : *hui*, 1435 ; *luisanz*, 716 ; *nuit*, 1066 ; 1519, 1557, 1559 ; *puis* très souvent ; *puisse*, 30 ; *puissent*, 1675.

b) *u*, p. ex. : *frut*, 226 ; *putz*, 68 ; *us* (?), 1540 ; *nutée*, 1658 ; *prusme*, 87 ; *amenuser*, 1168.

c) *i*, p. ex. : *celli*, 1452, et *li*, passim, *autri*, 592.

d) Pour le latin *oleum*, on trouve *oile*, 822 (comp. angl., oil).

Consonnes

§ 28. L.

Cette consonne est depuis longtemps vocalisée devant d'autres consonnes, p. ex. : *asout*, 1249 ; *auter*, 1693 ; *beus ; beu*, 303 ; *chasteus*, 512 ; *eus*, 37, etc. ; *iteus*, 573 ; *lesqueus*, 410 ; *maus*, 694 ; *mieuz*, 27 ; *sauveur*, 164 ; *sauveté*, 165 ; *sause*, 134 ; *tieuz*, 396 ; *vaut*, 27. La consonne se conserve dans les mots ecclésiastiques *culpe*, 1021; *sepulture*, 1627; on la trouve insérée dans *alme*, 255, 257, etc., à côté de ame, 1392. Après *e* on trouve développé ici comme sur le continent un *a*: *beaux*, 93, etc. Dans plusieurs mots *l* a disparu sans laisser de traces : *acune*, 1445; *as* (article), 201; *mut*, 532, etc.; *pucelle*, 300; *savacium*, 6 (comp. angl. *save* et Modwenna *maveis*, 17 d); *curtiz* (: *repleniz*), 1528; *fiz* (: *diz*), 607; *vuderez*, 1346; *cops*, 702.

L mouillée intervocalique s'écrit :

a) *-ill-*, p. ex. : *ateillé*, 1637 ; *entrailles*, 1619 ; *meillure*, 626 ; *veillesce*, 216.

b) *-li-*, p. ex. : *aliurs*, 559 ; *despuliée*, 232.

c) *-illi-* (ou *-illi-*), *veillies*, 560, à côté de *veilles*, 836; *aparaillié*, 129; *aparailia*, 121; *travaillia*, 250. Il est possible que cette graphie représente non seulement *l* mouillée, mais un *i* qui s'est diphtongué avec la voyelle précédente; les mots anglais qui en proviennent semblent prouver qu'il y avait diphtongue : *apparel* et *travail* (= tourment), à côté de *travel* (voyager) et *despoil*.

A noter sont les graphies *fille*, 510, et *fillie*, 515, et *evangelie*. L mouillée finale devient *-il: vermeil* et perd le mouillement en se vocalisant : *travaus*, 694.

La consonne *l*, qui sera plus tard *r*, se trouve ici dans le mot *apostle*, et se maintient, en anglais, *apostle*. (St., p. 211.)

§ 29. R.

La métathèse de *r* est rare dans notre texte : nous ne trouvons que *aperneit*, 209; le mot, qui sera plus tard *brebis*, est ici correctement *berbiz*, 850.

La confusion de *rr* avec *r*, et de *r* avec *rr*, si fréquente dans les textes anglo-normands, se trouve ici aussi (comp., paragraphe 47).

a) P. ex. *verrai* (*veracum*), 1389; *murreit* (imparf.), 1519; à côté de *mureit*, 1055; *guerre* (adv.), 1011; *irrum*, 1422; *serrai*, très fréquent.

b) *murai* (fut.), 1312; *pureit*, 1184; *verai* (fut.), 1328; *quere*, 1074.

La prononciation de *r* en anglo-normand est très faible ; on trouve à la rime, dans une traduction de l'Ancien Testament (voir la Dissertation citée en note au vers 1217), *reis: aveirs; cors: os; destres: bestes; terires: pertes; irascuz: murs*, etc. Ici on a le mot *fierte pour fiertre*, 1639,1645. *Purpine colur* du vers 1604 doit être pour *pourprine*. Godefroy a relevé cette forme deux fois (voir *porprin*).

Cette faiblesse de *r* est connue aussi sur le continent voir *La Prise de Cordres*, Introd. CXVIII-CXIX). (St., p. 213.)

§ 30. M.

Notre texte ne distingue pas entre *m* et *n* finales. A l'intérieur du vers, le mot *num* s'écrit le plus souvent avec *m*, p. ex. 69, 70, 73, 74, etc; une fois *non*, 881; et aussi *nun* (comp. le vers cité au paragraphe 1). A la rime on a *nun* (: *Edmun*), 772; (: *reisun*), 927; une fois *num* (: *Symun*), 1407. La graphie *sulum*, 72, 76, 234, etc.; *selum*, 217, est beaucoup plus commune que *sulun*. Le pronom

indéfini s'écrit indifféremment *l'en* et *l'em*; celui-là devant devant *l*, 113 ; devant *p*, 713, et *hum* devant *r*, 677 (comp. devant *l*, 113 ; devant *p*, 713, et *hum* devant *r*, 677 (comp. paragraphe 26).

M s'écrit quelquefois là où on s'attend à trouver *mm* : *flame*, 1575 (comp. angl., *flame*), 1575, à côté de *flamme* (voir paragraphe 47) ; *numer*, 713, 816; *nomé*, 913; *co mun*, 1254, à côté de commune, 363, etc. *M* se rencontrent pour *n* devant labiale : *emflure*, 161. La première personne du pluriel est rare dans notre texte, on l'a une fois à la rime *savum : irrum*, 1421-2, et aussi *averum*, 6. (St., p. 215.)

§ 31. N.

La substitution de *m* pour *n* devant labiale ne se trouve dans notre texte que dans *emflure*, 161, cité au paragraphe précédent. Celle de *l* pour *n* ne se trouve que dans *alme*, 225, 257, etc. (voir paragraphe 28). *N* tombe régulièrement dans le verbe *covenir*, p. ex. *cuveint*, 496; on a une fois *recureit* pour *recurent*, 702 ; et elle se trouve insérée dans *vint*, 1069 ; ici aussi, comme dans d'autres dialectes, dans *ensement*, 45, 77, 206 (comp. Roench : *Itala und Vulgata*, p. 458); *n* est restée dans *lanterne* < *la(n)terna*.

N mouillée est représentée dans notre poème :

(i) par *n* : *Punteni*, 750.

(ii) par *in*: *gainer*, 1257; *Boloine*, 488; *vergoine*, 698, et peut-être aussi dans *moine* et *chanoine*, 52, 908.

(iii) par *ni* ; *pleniant*, 1567.

(iv) par *gn* : *signefie*, fréquent.

(v) par *gni* : *seigniur*, 1282.

(vi) par *ign* : *gaigneit*, 482.

Pour d'autres graphies trouvées dans le *Domesday Book*, voir Hildebrand, *Zeitschrift für. rom. Phil.*, VIII, 321. (St., pp. 216-9.)

§ 32. P. B.

Ces consonnes donnent lieu à peu de remarques. Entre *m* et *n*, un *p* peut se développer : *solempne*, 368 ; *solemp-*

nement, 1289 : *columpne*, 1591, où on n'a peut-être affaire qu'à un reste de l'orthographe bas-latine. Un *p* étymologique est inséré et se maintient dans *bapteme*, 1173. Au vers 217, on a *puplie* pour *publie*.

§ 33. V.

La confusion de *f* avec *v* ne se trouve que dans *jufnes*, 9 : *jefnes*, 10, et *jufne*, 1572. La graphie *w* est assez rare, on a *ewes*, 168, et *siwent*, 107, et *siweit*, 786. Pour *deswarokée*, 233, voir paragraphe 43. (St., p. 219.)

§ 34. F.

Devant l's de la flexion, *f* disparaît dans le seul mot que nous ayons où se trouve cette consonne : savoir, *guis*, *juis*, 1168-9, à côté de *guif* (cas régime), 1164 rubrique. (St., p. 220.)

§ 35. T.

Le *t* donne lieu à peu de remarques ; provenant des verbes à racine dentale, on a *rent* (première personne), 1469 ; *habet* donne *at*, 606 (voir paragraphe 36) ; *t* a disparu dans *quan que*, 102, 161, et souvent à la troisième personne du passé défini. On trouve à la rime : 1° avec *la* (ou *dela*, 724), *ala*, 431, 489, 555; *baptiza*, 1175; *dedia*, 1623 ; *demora*, 1613 ; *parla*, 1133 ; *respeira*, 543. Autrement les rimes en *a* sont toutes fournies par des troisièmes personnes des verbes de la première conjugaison ; p. ex. 261, 275, 317, 355, 371, etc., 36 en tout); 2° avec *li celi* ou *aussi : departi*, 1555 ; *dormi* 1023 ; *entendi*, 1427. (D'autres formes sans *t* sont *cuveri*, 839; *endormi*, 1068 ; *senti*, 1348 ; *suffri*, 278, 1227. 3° On a aussi, à la rime : *senti : garri*, 1000, mais *garit : dit* (part. passé), 1029 : *dit : respundit*, 1431.

La seule forme provenant de *apud* est *au* (comp. paragraphe 24).

L'emploi de *fu* ou de *fut* est très inconséquent ; la prononciation, sauf à la liaison, est *fu*, ce que démontrent assez les rimes : *esleu*, 1067 : *tendeu*, 1131 : *receu*, 1276 ; notre texte préfère la graphie *fu* devant consonne (66.

83, 84, 122, etc.), avec trois exceptions seulement (257, 670, 889), lesquelles peuvent être portées sur le compte du copiste : autrement on a *fut* : 246, 598, 642, 911, quand il y a liaison, et *fu*, quand il y a pause ; le vers 1071 semble faire exception.

§ 36. D.

Le *d* s'écrit quelquefois dans *ad* (*habet*) 64, 68, 518, 616, et même devant voyelle, 622. Dans *entermedleient*, 718, on a un exemple de la substitution de *d* pour *s* devant *l*, phénomène qui est resté, en anglais, *meddle*.

Il n'est guère surprenant de trouver *north*, 1692, pour *nord* (comp. Wace, *Rou.*, I, 129). (St. 223.)

§ 37. S.

Pour représenter le son sourd, notre texte écrit :

a) *s* : *ausi*, 271, 345, 347, 509, etc. ; *asez* 483, etc. ; *asaia*, 1233, et *esaié*, 526 ; *asemblée*, 908; *asis*, 415; *s'asist*, 452 ; *asigné*, 907 ; *coniseit*, 573, 588 ; *recusent*, 1354 ; *usent*, 1351, 1381, et aussi *parose*, 869 (à côté de *paroche* 959).

b) *sc* : *blescerez*, 474; *blescié*, 476-82.

c) D'autres variantes graphiques sont *c* et *z* ; *ces* (=ses), 1349, à côté de *ses* (= ces), 843 ; *enceveli*, 1614, à côté de *enseveli*, 1628 ; *mucer*, 389, 398; et pour *z* : *sanz* forme unique, et *vessiez*, 1598.

d) *th* : *desuth*, 1484.

La *s* devant consonne était déjà muette ce que prouvent: *a*) l'omission de *s* ; *b*) l'insertion de *s* là où elle n'est pas autorisée par l'étymologie, et *c*) les rimes en *-it* : *ist*, etc.

a) s omise : *andeus*, à côté de *amsdouz*, 682 ; *bapteme*, 1173; *blame*, 218 (comp. paragraphe 1); *blemure*, 104, à côté de *blesmée*, 116 ; *eschar*, 852 (: *char*); *for*, 17, 21, à côté de *fors*, 1209; *meme*, 210, 243, à côté de *meimes*, 342, 519, 997, etc.; *pechun* (*piscatores*), 1557 ; *preit* (imparf. du subj.), 867; *quareme*, 1322; *soul* (imparf. du subj.), 1380; *ver*, 1649, à côté de *vers*, 15 *bis* ; *dekes*, 1390.

b) s insérée : *descrez*, 932 ; *entremestrai*, 60 ; *frelestez*, 672 ; *gesta*, 836 ; *mestre*, 798 ; *mestez*, 1484 ; *meste*, 1256; *neste*, 704; *nestement*, 311; *nesteté*, 158, 273, 278, 280; *preslast*, 1605; *tust*, 296.

c) Rimes : *profit: eslist*, 945; *venist: spirit*, 1541, etc. Les rimes en *-ast* et en *-ust* sont, sans exception, des rimes verbales.

Il faut faire observer que les graphies avec *s* sont de beaucoup les plus fréquentes.

S impure peut être précédée ou non par *e*, voir 952, 1270 ; souvent aussi, là où les consonnes se trouvent écrites, il faut scander sans e. (Voir les paragraphes 73 seq.)

L'abverbe *ici* s'écrit tantôt *issi* (première rubrique), tantôt *ici* (dernière rubrique). (St., p. 225-8.)

§ 38. Z.

La graphie *z* (< t+s, d+s) est presque la seule usitée dans notre texte ; il y a plus de soixante mots à la rime en *-ez* ou *-iez* : des participes, des deuxièmes personnes des verbes et quelques substantifs provenant de la troisième déclinaison latine. Les rimes en *-iz*, 73, 607, 1527, sont pures, et aussi celles en *is* ; il semble donc que l'auteur distingue entre les deux sons ; nous n'avons relevé qu'une fois *s* pour *z*, p. ex. *auns*, 100, à côté de *anz*, 490 ; une fois *mots*, 1413, et une fois *mox*, 730, à côté de *moz*, 740, 1046. On a ici comme ailleurs *sanz*, 315, etc. (comp. paragraphe 37); *dedenz*, 83, etc. ; *voiz*, 998; *duz*, 17, etc.; *romanz*, 15, 28 ; *solas*, 726, à côté de *solaz*, 760 ; *laz*, 526 ; *fiz: diz*, 607-8 ; *fiz: Wiz* (73) (nom propre qui figure en anglais moderne sous la forme de *wich* : p. ex. *Droitwich ; Nantwich*, etc.); *mieuz*, 27, etc.; *tuz jurs*, 401, aussi *tuz jurz*, 721 et 724 ; *seinz*, 84, etc. ; *arz : parz*, 379-80 ; *piez*, 995.

Quant aux autres rimes en *s* ou en *z*, on trouve :

a) *-ors* : celles-ci ne sont fournies que par les mots : *hors : cors* (79, 695, 797, 833, 1269).

b) *-anz* : celles-ci (715, 1249) sont pures.

c) *-urs* (1233).

d) *-arz*, 379.

e) *oiz*, 1463. (Comp. Suchier, paragraphe 67.).

f) *us*, 827.

g) *-uses*, 697 ; celles-ci sont toutes pures. (St., pp. 229-30.)

§ 39. C (K).

Ce son est représenté dans notre texte :

a) par *k-* dans *kar*, la seule forme usitée ; *cinkante*, 1505 ; *kalende*, 1507 ; *logike*, 329 ; *vikerie*, 960, et aussi *unkes*, 12 ; *unke*, 375 ; *dunke*, 475 ; *dekes* et *jekes* souvent.

b) par *qu-* dans le seul mot *quer* (comp. paragraphe 25).

c) Par *ck-* une fois dans *oncke*, 596.

d) Par *c* à la fin des mots : *illuc*, 554 ; *luec*, 563 ; *illuec*, 1278.

e) *k* correspond à ch dans le mot *desvaroké*, 223. (St., p. 231.)

§ 40. Qu.

Si Stürzinger (*Orthographia gallica*, XI-XII) a raison de dire que les graphies *qui*, *que* commençaient à l'emporter sur *ki*, *ke*, vers la fin du XIIIe siècle, notre texte offre des difficultés considérables. Les graphies pour le pronom sont dans la proportion d'un *que* sur douze *ke* ; tandis que pour *quando*, *quantum* et *qualis*, on préfère *quant* et *quel*. *Que* se représente donc :

a) Par *k*, très souvent dans le pronom relatif ou interrogatif : *que* se rencontre vingt-cinq fois : *qui* (417), une seule fois : *quei*, aux vers 241, 644.

b) Par *qu-* dans *quel*, 163, 195, etc. ; *queus*, 991, et dans les composées *lesqueus*, 410, 566, etc. ; *quant*, vingt et une fois, une seule fois *kant*, 1137 ; *nequedent*, 593, 713, à côté de *nekedent*, 1099 ; *quinte*, 1437 ; *quareme*, 1342 ; *reliques*, 965 ; *equité*, 187 ; et aussi dans *requite*, 1340, et *quassée*, 942, mots que se maintiennent, en anglais, *requite* et *quash*.

Dans la phrase *quash a sentence* = casser un arrêt. (St., p. 234.)

§ 41. C (ts).

Ce son, provenant de $c+e$ ou $+i$, ou de *cj* ou de *tj* précédé de consonne autre que s, se maintient ici : *cel, ciel*, 1140 ; *face : Boniface*, 881, 913 ; *commence*, 1211, 1213; *chancun*, 1117; *chaucure*, 248; *chaucer*, 990; *chauce*, 994; *chauca*, 991; *descreciun*, 664; *naciun*, 71; *propice*, 684, etc.; une fois on trouve un *e* inséré; *purchacea*, 1334.

Le pronom neutre s'écrit toujours *ceo* et *iceo*, 371 (comp. paragraphe 37, *c*).

La graphie *-sc-* se rencontre ici comme ailleurs (comp., St., p. 224, et Simun de Freine, voir à l'Introd., ouvrage cité, LXVI), *drescer*, 600 ; *blescé*, 82, 476, et aussi dans la terminaison des substantifs abstraits : *pruesce*, 20 ; *hautesce*, 1139. A comparer sont *prescein et apresceit*, 1409, 1374, avec *prochein*, 1438. (St., p. 232-3.)

§ 42. Ch.

Ce son provient régulièrement de $c+a$ et de *pj;* la première de ces deux sources est représentée par *char*, 1604; *chiet*, 708 ; *chaist*, 431 ; *charité*, 681 ; *cheval*, 434 ; *chose*, 28 : *pechiez*, 686 : *tuchié*, 1122 : et la seconde par *sache*, 1583 ; *sachez*, 687, 1048, 1057 ; *prochein*, 230, 1438. Nous avons ici, comme ailleurs, le mot d'emprunt *cas*, 443, et comme dans d'autres dialectes : *caruine*, 1483.

La graphie *-cche* se rencontre aussi: *tecche*, 978, 1111, et aussi *-sc-* (comp. paragraphe 41). p. ex. *apresceit*, 1409. A noter est la forme mi-savante *paroche* qui se maintient en anglais *parish*. (St., pp. 235-6.)

§ 43. G (= g).

Gu, qui provient du *w* germanique, s'écrit *g* devant *a*, p. ex. : *gardent*, 678; *gardeit*, 477; *garderent*, 472; *regarde*, 1008 : *regarderent*, 676 : *garit*, 978 ; devant *e* (ou *i*) on trouve *gue*, p. ex. *guerre*, 1044 : On a deux fois *w* : *weimentant*, 1567 ; *deswarokée*, 233.

G (= g latin $+o$, *u*) se maintient : p. ex. *gusta*, 820 ; *synagoge*, 1183. (St., p. 236.)

§ 44. G et J (dj).

On écrit *g* devant *e* et *i*, et *j* devant *o*, *u* et *a* : p. ex.

geu, 1568; *geterent*, 719; *gisir*, 1013; *gist*, 751; *ajusta*, 724.

§ 45. Y, J (= *y*).

L'emploi de *i*, *j* ou *y*, inséré devant la syllabe tonique, pour empêcher l'hiatus, ne semble pas se rencontrer dans notre texte. On trouvera sous *ei*, au paragraphe 4 B. (b), des exemples d'un emploi analogue que nous avons expliqué autrement. (St., p. 238.)

§ 46. H.

L'*h* du latin se maintient ici quelquefois comme en français moderne : on trouve : *hospital*, 1273, 1275; *hoste*, 1009 ; *humilité*, 5, 25, 160, et aussi *hunt*, 35, où du moins l'orthographe latine excuse la présence de *h*, et *halegres*, 1252, forme qui peut être justifiée par l'emploi fréquent de *h* dans la basse latinité.

L'*h* se trouve intercalée dans *ahurnez*, 656 ; *ahurnement*, 382 ; tandis que l'origine germanique ou l'analogie expliquent sa présence dans *haïté*, 94 ; *hautesce*, 1139 ; *haucié*, 665 ; *hunte*, 296 ; *huntuses*, 697 ; *huiberc*, 1596 ; *heyre*, 1596 ; *hidur*, 848 ; *herbergé*, 1274. Il est à noter, cependant, qu'au vers 1596, devant l'*h* de *heyre*, l'*e* de *de* est élidé.

Cet emploi de *h* est surtout très fréquent dans les œuvres de Bozon : p. ex. *Contes :* (S. a.t.fr.) *alouhe : Vie de saint Pol* (publiée par nous dans la *Modern Langage Review*, 1909). *couhe*, 121 ; *pouhe*, 285. *Vie de saint Panuce* (publiée par nous dans *Romania*, 1909) : *houhel*, 12 (anc. fr. *ivel* < *equalis*); *louher*, 102.

§ 47. *Lettres doubles.*

L'orthographe avec lettres doubles sans que le son change de valeur phonétique, se rencontre souvent dans notre texte :

ll : p. ex. *apellé*, 1261 ; *appella*, 1331 ; *rapella*, 275 ; *illuec*, 1278 ; *celli*, 1186 ; *tolleit*, 759 (*ville* à côté de *vile*).

rr : p. ex. *terre* et *serrat*, graphies uniques ; *purreit*, 240 ; *verrai* (*veracum*), 1389 ; *averrai*, 1390 : *guerre*

(subs.), 1044 ; *guerre* (adv.), 1011 ; *garri*, 999 ; *accurrerent*, 1641 (comp. paragraphe 29).

Il est à noter qu'on trouve *ll* et *rr* plutôt à la syllabe protonique qu'ailleurs.

mm : p. ex. *femme*, graphie unique ; *flamme* ; *commencé*, 174 ; *commença*, 1213 ; *commanda*, 1379 ; *commune*, 363 (comp. paragraphe 30).

nn : graphie rare ; on trouve *bonnes*, 171 ; on peut noter aussi *ennui*, 337 (comp. paragraphe 31).

pp : p. ex. *appella*, 1331, à côté de *rapella* (comp. paragraphe 32).

bb : p. ex. *abbeie*, 1022 (comp. paragraphe 32).

ff : p. ex. *offert*, 113 (comp. paragraphe 34).

tt : p. ex. *mettre*, 1, 17, 29, 42, etc. (comp. paragraphe 35).

ss : p. ex. *issi*, souvent ; *cressance*, 219 ; *vessel*, 156 (comp. paragraphe 37).

cc : p. ex. *acces*, 970, 976 ; *accurrerent*, 1641 (voy. *rr*), à côté de *acorder*, 176.

Morphologie

Le manuscrit n'est pas beaucoup plus jeune que la composition du poème : nous n'essayerons donc pas de distinguer les formes à la rime de celles qui se trouvent à l'intérieur du vers.

§ 48. *Article.*

L'article défini du cas sujet est trois fois *li* (90, 966, 1155) ; plus souvent, le cas régime le remplace, p. ex. 73, 110, 122, 149, 270, 271, 446, etc. ; *le* est la seule graphie sauf, naturellement, devant voyelle.

En combinaison avec les prépositions *de*, *a*, *en*, les formes suivantes : a) *del :* seule graphie ; b) *al :* p. ex. 105, 398, etc. ; c) le ms. porte cinq fois *en le*, 173, 670, 671, 672, 1283, graphie qui peut bien provenir du scribe, car la mesure exige *el*.

Au pluriel, on ne trouve que *les*.

Combiné avec les préposition, on a : a) *des:* passim; b) *as*, 34, 201, et aussi *a les*, 1250. (Voy. ce vers.)

Au féminin, on trouve *la* au singulier et *les* au pluriel; une fois (1440), on trouve *le* pour *la*, et au vers 1690 : *en le honurance*, où il faut peut-être corriger *en l'*.

L'article indéfini paraît régulièrement comme *un* et *une;* la forme du féminin ne compte, presque sans exception (p. ex. 1007), que pour une seule syllabe, et, par conséquent *e* peut manquer (p. ex. 1002).

On trouve aussi une fois : *unes botes*, 989.

L'article peut être omis (comp., vv. 1142, 1154). Nous avons souvent cru devoir le supprimer pour rétablir la mesure.

Emploi de l'article

L'article défini peut paraître devant un substantif pour être omis devant un second (comp. 753, 1397-8), p. ex.

U l'onur e digneté aveit. 1160. (St., p. XI-XIII.)

§ 49. *Substantif.*

La déclinaison de l'ancien français à deux cas a complètement disparu ; si l'on trouve correctement le nom propre *Otes* (741), il n'en est pas moins en apposition avec *le legat*. La forme rare du nominatif : *festre* (=*faitre* < *factor*) se rencontre trois fois (619, 899, 1313), mais toujours employée comme cas régime. Et si la forme archaïque de l'article *li* se présente, elle ne paraît pas moins en combinaison avec *seint* (996). *Evesques* (346, 142), sert également pour l'accusatif que pour le nominatif (voy. aussi 586) ; tandis que *fiz* (comp. 607, d'un côté, et *quer*, de l'autre, sont les seules formes connues.

Même pour rendre le nominatif et le vocatif de Dieu, on n'a que la seule forme *Deu* (comp. paragraphe 19).

A l'accusatif, la forme qui provient régulièrement du latin est la seule usitée : p. ex. *oil*, 679 ; *guif*, 1171.

Au pluriel, on trouve *anz* (1388) au nominatif, et à l'accusatif : *guis*, 1168 ; *juis*, 1169, etc.

Au féminin, on n'a naturellement que la seule forme avec *s* : p. ex. *botes*, 989.

Le sens du génitif peut s'exprimer par la simple appo-

sition quand la seconde partie indique une personne : p. ex. *de la pruesce un chevalier*, 20 ; *eir... son pere*, 230 ; *essemple son mestre*, 336 ; *les lescuns son mestre*, 502 ; *parla volontez si fillie*, 515 ; *la seinteté son seignur*. 668 ; *le mandement l'aposloile*, 1204 : voy. aussi 1206, 1209, 1238.

Et surtout quand il s'agit de noms propres : p. ex. *l'aïe seint Richard*. 59 : *en la Deu part*, 60 ; *le dit Salamon*. 396 ; *la reisun... la seinteté seint Richard*, 537, 974 ; *la croiz Jhesu Crist*, 1195 ; *le travail Marthe*, 1459 ; voy. aussi 1242, 1389.

Autrement le génitif s'exprime par une préposition : a) *de* : *de pasturel office le fes*, 595 ; *de la croiz glorius prechur*, 1202 ; b) *à* : p. ex. *le lit al malade apresceit*, 1409. (St., XIV-XVII.)

§ 49 a. *Noms propres*

A. Noms de lieu.

Les auteurs anglo-normands usent d'une grande licence quand ils prennent à tâche de faire entrer des noms propres dans leurs vers. L'auteur de l'Epilogue de *Lestorie des Engleis* s'en tire tant bien que mal, mais là il ne s'agit que de dresser une liste des comtés et des évêchés ; notre auteur s'en tire plutôt mal que bien : ainsi au vers 1003, il faut lire Begeham comme Beim ; Boloine semble devoir être scandé B'loine, à moins qu'on ne supprime *aler*. Canterbire, sauf au vers 716, où nous avons proposé une correction, compte pour trois syllabes. Devant Cycestre, aux vers 54 et 65, il paraît nécessaire de supprimer *de* (comp. paragraphe 49) ; ailleurs le nom (et aussi Wirecestée, v. 66) compte pour deux syllabes. Pour Jerusalem, voy. paragraphe 104, Oxeneford, vv. 332, 355, s'écrit ailleurs Oxenford et Oxneford (*Lestorie*, 1, c. V. 150) ; Westminster s'écrit Wemuster dans le Fragment de la Vie de saint Thomas.

B. Noms bibliques.

Dans une version anonyme de la Bible, en vers décasyllabiques, les noms propres, tant pour la forme que pour

la scansion, sont traités d'une façon très arbitraire. Nous y avons cherché les noms qui nous intéressent, et nous trouvons, dans des leçons, appuyées par plusieurs mss., que David (écrit de préférence Davi) compte pour deux syllabes, Eliseu (écrit Helyseu) pour trois, tandis que Samuel peut avoir tantôt 2 et tantôt 3 syllabes. Quoique ces recherches n'autorisent guère la forme Liseu, que nous avions proposée (paragraphe 102), elles soutiennent la scansion de Samuel que nous avions proposée au paragraphe 98.

§ 50. *Adjectif.*

Il en est de l'adjectif comme du substantif : à quelques exceptions près la déclinaison n'existe plus. Pour notre auteur, cet état de désordre est avantageux : il lui permet des rimes autrement impossibles :

e demaunda u cel bacheler fu
que esteit a cheval la venu ; 433-4.

et aussi les vers, 435-6, 551-2, 883-4, 889-90, 1219-20, 1545-6, etc. Dans d'autres vers, un retour à l'ancienne correction ne nuirait pas à la rime : p. ex.

puis à Dovere s'en est venu[z]
en une meisun est descendu[z] (1271-2).

et aussi les vers : 551-2, 1261-2, 1273-4, 1317-8, 1505-6, 1637-8, 1639-40, 1677-8, 1681-2, etc. ; ou dans le sens inverse : 1077-8, 1099-1100, 1143-4. Nous aurions proposé ces changements dans un texte autrement correct; on ne saurait défendre ce procédé vu les rimes : *-é* (= acc. pour nom.) : *-é* (= substantif abstrait), p. ex. 1035, 1179, 1185, etc. On trouve aussi le nominatif pour l'accusatif assuré par la rime, 484, 863.

Au singulier, le masculin de l'adjectif a rarement la *s* organique ; notre texte n'offre que les exemples suivants : *murnes*, 287; *simples*, 654; *humbles*, 654. Plus souvent, l'accusatif s'emploie pour le nominatif : *net*, 93 ; *afaité*, 94 ; *tut endurci*, 90; *veilant*, 204 (R); *pensant*, 287 (R); *mendiant* 285 (R) ; *quassé*, 454 ; *preisé*, 506 ; *sein et heilé*,

544 : *enserveli*, 749 (R), 756, etc. On peut y adjoindre les participes suivants à la rime : *renumez* (masc. nom. sing.) : *asez*, 411-2 : *grevez* : *pez*, 548-7 ; voy. aussi 529-30, 961-2. Ici aussi l'accord ne se fait pas, p. ex. 84, 93, 94, 146, 156, 166, etc.

Au féminin, à côté d'une forme correcte : *tel* (940,1636), on a *tele*, 28, 1292 : le fait que l'e féminin de *tute* ne compte si souvent pas pour une syllabe explique *tut* au féminin dans les vv. 454, 877 et ailleurs : (*tute* n'est pas inconnue, p. ex. 298 (tuite 720), et au paragraphe 73). On a correctement *grant*, 238, et *veraie*, 1473. Dans les participes passés, l'accord se fait assez fréquemment, p. ex. 81, 221-2, 231-2, 233-4, 329, etc., mais plus souvent il ne se fait pas : 145, 189, 213, 454, 789, 842, 866, 1132, 1348, 1584.

Au pluriel du masculin on a correctement : *nest*, 704 ; *estramé*, 1529, et *mari*, 1382. Pour les adjectifs provenant du latin *-antes*, *-eintes*, on n'a que la forme en *z*, p. ex. *mananz*, 72 ; *dolenz*, 1382. Pour ce qui concerne les participes, on a quelquefois correctement des formes sans s (*z*), p. ex. *ami* : *garni*, 369-70 ; *asigné* : *asemblé*, 907-8 ; *truvé* : *glorifé*, 1601-2 ; mais au contraire : *furent liez* : *pechez*, 151-2, etc., etc. Au vers 120, il faut corriger *semblables* en semblable pour rétablir la mesure.

Au féminin, les formes donnent lieu à peu de remarques, quelquefois l's du pluriel manque : *tuite*, 809 ; *bone*, 412. (St., p. XVIII-XX.)

§ 51. *Adjectif possessif.*

Notre texte ne montre que très peu de formes :

Au singulier :

mon, 738, et plus souvent *mun*, 737, 1303, 1308, 1610.

son, 78, 79, 99, etc., etc., et beaucoup moins souvent *sun*, 87, 690, 1012, etc.

ma, 1390, et *m'*, 1308.

sa, 36, 44, 1380, etc.

s', 213, 255, 614, et *sa* suivie de voyelle, 1341.

nostre 447, 628.

nostre, 447, 628.

lur, 536, 1009 : devant un substantif féminin, 154, 458, 750, 756.

Au pluriel :

les, 1490.

ses, 48, 777, 1088, etc.

voz, 1314.

lur, 805-4 : cette forme est invariable jusqu'au seul exemple : *lurs quers*, 590. (St., p. XXIII.)

Notez aussi : *un sera frère*, 259.

§ 52. *Pronom* a) *personnel.*

Toutes les formes ne se rencontrent pas dans notre texte ; on a :

Au nominatif :

ieo, 58, 62, 1583 (le pronom est souvent omis).

il (conjonctif), 105, 241, etc.; (disjonctif), 349, 520, etc.

ele, 1502.

vus, 306 ; *vos*, 1434 (pour l'omission, voy. 1421-2 et 1336).

il, 1270, 1381 ; (*il* neutre, 367).

A l'accusatif :

me, 54, 57.

le, 240, 781, etc. ; *le* = la, 1406, 139.

nus, 38, 42.

vus, 305, 1027.

les, 57.

Au datif :

me, 55, 293, 1385.

li, 113, 156, 239, (le=li, 267).

nus, 635.

vus, 1323; *vos*, 1481.

lur, 365, 456, 1236.

Formes fortes :

ieo, 59, 349.

il, 520, 1086, 1192, 1285, 1504.

mei, 306, 311, 312, 1348.

le (forme forte élidée), 206.

lui, 842.

li (forme préférée), 38, 47, 172, 350, etc. : assurée par les rimes suivantes : *merci* (438), *ausi* (924, 932), *senti* (1348). (Cette forme peut être élidée : 239, 270, 578, 621, 760, 920, 953.)

li (fém.), 301.

sei, 1253, 1331.

les (: fes), 596.

eus, 37, 88, 351.

§ 53. *Pronom possessif* (voy. adjectif possessif, paragraphe 51).

Comme pronom possessif, nous comprenons la forme forte précédée de l'article. Il n'y en que très peu d'exemples dans notre poème.

Au singulier, nous ne trouvons que *la meie* (1474) (sc. *pleinte*) dont la forme est assurée par la rime *veraie*.

Au pluriel, notre texte n'offre que : *les seens*, 439, 456; et *les suens*, 1369.

§ 54. *Pronom* c) *démonstratif*.

Les formes dans lesquelles la première syllabe se maintient ne sont pas rares dans notre texte : p. ex. :

Au singulier :

Cas sujet du masculin : *icil*, 475, et *iceli*, 477 et employé comme adjectif : *icel*, 23 ; *icest*, 883.

Cas régime du masculin : *icel*, 1455 ; *icest*, 109; et du neutre, *icest*, 467 ; *iceo*, 371 ; *itant*, 1674.

Au pluriel :

Cas sujet du masculin : *iteus*, 573, et comme adjectif, *iteus*, 1046.

Les formes sans syllabe initiale sont plus fréquentes : p. ex. :

Au singulier :

Cas sujet du masculin : *cil*, 115 ; *cel*, 455 ; *celi*, 397, 464, 685, 795, 815 ; *celli*, 1452, et comme adjectif *cel*, 433 ; *cesti*, 980.

Cas sujet du féminin : *tuite*, 720.

Cas régime du masculin : *celi*, 684 ; *cesti*, 280, 982, 900, et comme adjectif : *cest*, 1312 : *veo*, 74, 1404, et *tiel*, 1655.

Cas régime du féminin : comme adjectif seulement, *cel*, 304 : *cele*, 125 ; *tel*, 457 ; *ceste*, 34, etc.

Cas régime du neutre : *ceo*, 217, 593.

Au pluriel :

Cas sujet du masculin : *ces*, 792 (*ses*, 843) : *tieuz*, 396 : *tuit*, 1647 (*tut*, 1161) ; *andeus*, 589, 590, 593, 691.

Cas régime du masculin : *ces*, 439 ; *amsdouz*, 682 ; *tuz*, 648, 652. (St., p. xxiv.)

§ 55. *Pronom* d) *relatif et interrogatif.*

Comme ailleurs dans les textes anglo-normands, on ne distingue pas entre *ki* et *ke*.

Comme nominatif, *ke* se rencontre très fréquemment, p. ex. 46, 56, 67, etc.; la forme *ki* se trouve cependant, p. ex. 439, 440, 1030, 1191.

Ke peut avoir la signification de *ceo ke*, p. ex. 290, et aussi de *celui qui*.

Pour l'orthographe, *k-* ou *qu-*, voy, paragraphe 40.

On a les formes accentuées : *quei*, 644 (= ki, comp. Boeve de Haumtone, 1777), et *quei* (neutre), 241.

Comme adjectif, on a *quel* (masc.), 163 ; et comme pronom : *queus* (fém.), 991 ; *lequel*, 215 ; *lesqueus*, 410, 566 ; *laquele*, 11551, et *en le quel= elquel*, 1640. (St., p. xxvi.)

§ 56. *Pronom* e) *indéfini.*

Les formes suivantes se rencontrent dans notre texte :

a) Ici on préfère la forme affaiblie *en*, p. ex. *l'em*, 113, 136 ; *l'en*, 33; et *en* sans article, 705.

b) *Chescun* (suivi de *ke*, 208, 209, etc.), et sans *ke*, 352, 358, etc., et comme adjectif 591, 620, 653, etc.; on a aussi la combinaison *chescan*, 722. Il y a des vers où la locution *en chescun endreit* (comp. paragraphe 102) semble former un groupe de quatre syllabes comme s'il fallait lire chaque.

c) le pronom neutre *quantum* figure ici comme *quan ke* (comp., paragraphe 35), 102, 161, 1561.

d) *Nul* semble déjà en train de se restreindre à son emploi actuel comme sujet du masculin singulier ; on a e pendant *en nul endreit* 645.

e) *autrui*, 592.

f) *mult* (– de), 1222.

§ 57. *Adverbe.*

L'adverbe donne lieu à peu de remarques ici: il en sera question plus tard quand on traitera de la versification du poème. Il faut noter l'emploi très fréquent de *dreit* (ou de *tut dreit*, 121, 584, ou de *a dreit*, 650, 860) lequel se trouve dans le corps du vers, p. ex. 624, 703, ou qui arrive souvent si à propos pour fournir une des nombreuses rimes en *-eit*, p. ex. 336, 361, 574, 1195, 1600.

L'adverbe se compose ici comme ailleurs; seulement l'*e* de la désinence féminine de l'adjectif ne compte pour une syllabe que si rarement dans le corps du vers (p. ex. *profondement* 1091; *devotement*, 1466; *sulement*, 265, 785; la forme moderne du premier est intéressante) qu'il est presque possible de poser comme règle que l'*e* qui peut ne pas compter à l'adjectif est également muet à l'adverbe. Cet *e* peut aussi manquer dans l'orthographe, p. ex. *cherment*, 958.

Une fois dans notre texte, le *-ment* de l'adverbe est exprimé après le second de deux adjectifs : *duz e durement*, 584 (comp. « *Si cruel e si longement* », « *Histoire de Guillaume le Maréchal* », *Romania*, XI, p. 49, vers 131), et au vers 1375 il faut peut-être corriger *humble e curteisement*...

L'adverbe *meimes* n'a souvent qu'une syllable (comp. paragraphe 78) ; on trouve aussi la graphie *meme*, 210, laquelle s'accorde avec la prononciation.

Notre texte présente souvent *tute veies* (jamais *tutes*), 199, 204, etc., et sous la forme *tute veis* (652, à la rime avec *curteis*) l'adverbe est peut-être déjà en route pour devenir *toutefois*, (comparer *toutevois* dans un fragment de Mystère, *Zeit. f. r. Ph.*, XXVI, pp. 93, 100).

Dans les locutions composées d'un adjectif + *feiz*, l'anglo-normand semble préférer *feiz* au singulier, p. ex.

Chardri, P. P. 20, *suvente feiz* ; Simund de Freine, Saint Georges, 1570 : *Tante feiz cum*... Modvenna *sovente feys*, 83 d (ms. Welbeck). Dans ses *Vermischte Beitræge*, zweite Reihe, paragraphe 6, M. le professeur Tobler fait observer que les locutions *maintes fois* et *mainte fois* existent l'une à côté de l'autre comme en latin *omnes homines* et *omnis homo* ; ailleurs, si nous ne nous trompons pas, le savant philologue allemand a expliqué *toutefois* comme provenant de *toutes voies* par confusion avec *fois*, et a comparé cette expression à l'anglais all ways > always. Nous nous demandons si la préférence pour le singulier, en anglo-normand, n'est pas due à l'influence anglaise. En anglo-saxon, *manig* (anglais, many) s'employait avec le singulier et avec le pluriel, mais de préférence avec le singulier. En anglais moderne on peut dire *many a time* et aussi *many times*, locutions qui correspondent au français moderne *maintes(s) fois* et *bien des fois*.

D'autres adverbes qu'il importe de noter sont : *nient*, 426, etc., qui est monosyllabe (comp. *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXVI, p. 97), *anceis*, 306 (: *curteis*) ; *nenil*, 303 (comp. l'anglais familier *nenni* et le *nenni* de Molière (*Bourgeois*, III, 2) et de La Fontaine (I, 3).

Pour une négation tautologique, comparer v. 463 et Boeve de Haumtome, p. 132, vers 283 (voy. aussi Tobler, *op. cit* : Erste Reihe, p. 77.

§ 58. *Préposition.*

A noter est l'emploi fréquent de ou (= avec), 106, 209, etc. (comp. paragraphe 24) : pour *sulum* (*selum*), comp. paragraphe 5 A (c).

§ 59. *Conjonction.*

La conjonction si (=et) ne paraît que trois fois dans notre texte (v. 4, 1069, 1362).

Conjugaison

§. 60. *Changement de conjugaison.*

Ce phénomène se rencontre souvent en anglo-normand ; grâce à l'identité des sons *ei* et *e* la première conjugaison

s'accroit facilement par l'addition d'infinitifs de la troisième : p. ex. *aver* (: *beser*), 311 ; (: *juger*, 325 ; (: *lier*), 525 ; (: *cucher*), 1018 ; *saver* (: *travaillier*), 559 ; *veer* (: *beiser*), 1465.

Vu que les rimes chez notre auteur sont du moins toujours suffisantes, il faut croire que les rimes : *enticeit* : *preit*, 519-20, et *comandeit* : *deit*, 1493-4, indiquent des formes *enticit* et *comandit*. L'influence de la palatale a pu amener la première, comp. *exercir* ; tandis que le substantif *commandie* et l'emploi fréquent de la locution *A Dieu command* et d'autres où entrait cette forme du subjonctif, a pu rendre incertain à quelle conjugaison appartenait *comander*.

La rime *lechissent* : *garissent* indique enfin, *lechir*, forme qui a été relevée par Godefroy, vol. IV.

§ 61. *Première conjugaison.*

Présent de l'indicatif : première personne : *pri* 1313 ; *afi* (en rime), 1583 ; *bail*, 1481, 1490.

Troisième personne : *va* (: *la*), 441 ; *vet*, 107.

Imparfait : La terminaison *-out* se rencontre assez souvent, mais seulement à la rime : *alout*, 1287 ; *conformout*, 1258 ; *desirout*, 1089 ; *grevout*, 988 ; *mustrout*, 610 (comp. paragraphe 23) ; autrement on a *-eit*, pas moins de 148 fois à la rime.

Passé défini : *estut* 1363 ; *esturent*, 1482.

Futur : il n'y a rien à noter ici : *blescerez*, 474 ; *translateray*, 61 ; *esposerunt*, 119 ; *irai*, 1403 ; *irrum*, 1422.

Au subjonctif : troisième personne du singulier, en *-ast*, p. ex. *entrast*, 423. (Voy. aussi vv. 887, 888, 893, 894 ; au pluriel, *cessassent*, 1496.

Participe passé : Rien à noter. (St. XXVI-XXIX.)

§ 62. *Deuxième conjugaison.*

Indicatif présent : *avient*, 633 ; *out* (*audit*), 1248 ; *oient*, 797.

Imparfait : *murreit* (comp. paragraphe 29), 1519.

Passé défini : à la troisième personne, le *t* de la terminaison manque plus souvent qu'il n'est retenu : p. ex.

ausi, 176 ; *cur(e)ri*, 839 ; *dormi*, 1024 ; *endormi*, 1068 ; *senti*, 999, 1000, 1348 ; *suffri*, 273, 1221 ; *garri*, 999, à côté de *garit*, 1030.

Comme formes du passé défini des verbes forts on a *revint*, 357, à côté de *convint*, 896 ; *tint*, 358 ; *tindrent*, 1649 ; *chaist*, 451 ; *conquist*, 178 ; *oist* : (*mist*), 792 ; *oit* (: *fist*), 796 ; *oit* (: *entendit*), 799 ; *oirent*, 1578.

Futur conditionnel : *orez*, 116 ; *murai* (comp. 29), 1312; *vendreient*, 1139.

Subjonctif présent : *acumplie* (?), 540.

Imparfait : *lechissent*, *garissent* (comp. paragraphe 60), 139-40 ; *oissent*, 1577 ; *venist*, 428.

Participe présent : *oiant*, 338. Nous croyons que *murint*, 1149, 1511, est plutôt substantif.

Participe passé : *cuilli*, 388 ; *quilli*, 380 ; *geu* (monosyllabe), 1576 ; *teneu*, 383, 493, etc.

L'infinitif *oir* est souvent monosyllabe : 3, 16, 21, 359, 488, 790.

§ 63. *Troisième conjugaison.*

Indicatif présent : *ay*, 1031 ; *as*, 864 ; *ad*, 841 ; *at*, 606, et aussi souvent *a* ; *averum*, 6 ; *vont*, 1693 ; *deit* (: *esteit*), 42 ; *estent*, 969 ; *pert* (*paroscit*), 256 ; *put*, 46, 78 ; *poez*, 1336 ; *prent*, 970 ; *sai*, 17, 196, 1311 ; *savum*, 1421.

Imparfait : *aveit*, 86, etc. ; *soleit*, 409.

Passé défini : *oi*, 1388 ; *out*, 240, 389, etc. ; *urent*, 1276; *s'asist*, 452 ; *dut*, 393 ; *pot* 105 ; *pust* (: *fust*), 812 ; *sout* (*saveir*), 249, 393 ; *sout* (*soleir*), 389, 407; *sist*, 337; *vout*, 390, 392, 865, 1257 ; *voust*, 757; 1286 ; *vol*, 422.

Futur : *averai*, 1388 ; *averrai*, 1390 ; *faudra*, 1386 ; *vuderez*, 1346 ; *verai*, 1338 ; *verrez*, 1345.

Conditionnel : *purreit*, 240 ; *porreit*, 1191.

Subjonctif présent : *eit*, 971, 974 ; *puisse*, 30, 1456 ; *voillie*, 1455.

Imparfait : *ust*, 453 4 ; *cust*, 765 ; *dusse*, 1304 ; *dust*, 33 ; *deust*, 206, 602, 1352 ; *sout* 1380 ; *seussent* 1381 ; *dussent*, 565 ; *pust*, 242, 1341 ; *poust*, 32 ; *pot*, 53.

Impératif : *eiez*, 1480.

Infinitif : Pour les infinitifs qui ont changé de conjugaison, voy. paragraphe 60.

§ 64. *Quatrième conjugaison.*

Indicatif présent : *sui*, 1420 ; *estes*, 126 ; *pest*, 310, 686 ; *siwent*, 107 ; *rent* (*première personne*), 1308, 1469; *cre*, *crei* (première personne), 297, 1583.

Imparfait : *promisteit*, 842 ; *recunisseit*, 998 ; *siweit*, 786.

Passé défini : *asout* (*absoudre*), 1248 : *conust*, 566 ; *fu*, 1244 : *fust*, 811 : *lut* (*lire*), 482 a : *mist*, 243 : *mi t*, 192 : *entremirent*, 1395 ; *prist*, 239 ; *requit*, 1340; *tust*, 296, 644; et une forme sans *t* (comp. paragraphe 35) ; *entendi*, 1428.

Futur : *serrai*, 305 ; *serrez*, 473 ; *serrunt*, 120 ; *ierunt*, 119 ; *fra*, 815 ; *frez*, 1343 ; *entremestrai*, 60.

Conditionnel : *serreit*, 460 ; *rendreit*, 1349.

Impératif : *seez*, 303.

Subjonctif présent : *face*, 882, 914.

— imparfait : *deit*, 1494 (: *comandeit*, comp. paragraphe 60) ; *fust*, 52 ; *fuissez*, 1347 ; *feisse*, 58 ; *entremeisse*, 57 ; *preist*, 867 ; *preit* (: *enliceit*, comp. paragraphe 60), 520.

Participe passé : *dit*, 75 ; *tolleit* (: *esteit*), 759.

Anglicismes (1)

L'étude scientifique des dialectes, en ce qui concerne leur syntaxe caractéristique, n'en est encore qu'à ses débuts, et les phénomènes que nous classons sous cette rubrique sont offerts sous toutes réserves.

Le fait que le moyen anglais présente une expression analogue à une expression anglo-normande ne saurait nous suffire pour la qualifier d'anglicisme. Il nous faudrait, en effet, prouver, d'un côté, qu'une telle locution est inconnue aux dialectes continentaux, et, de l'autre, que celle qui lui est parallèle en moyen anglais dérive nor-

(1) Cette question a été traitée par Burghardt dans un monographe spécial. *Ueber den Einfluss des Englischen auf das Anglonormannische.* — Dans la série des *Studien zur englischen Philologie*, Halle 1906.

malement de l'anglo-saxon. Peut-être un petit nombre des locutions qui seront relevées dans les paragraphes suivant subiraient-elles avec succès l'épreuve des restrictions proposées ci-dessus.

§ 65. *Orthographe.*

L'éditeur des œuvres de Simund de Freine (1) a fait observer (Introd. XXXIII) que les noms propres comme celui de son auteur s'écrivent de préférence avec un *d* final. Notre auteur préfère, en effet, la graphie *Edmund*, 1061, etc., sauf à la rime : p. ex. 689, 772, 1281 ; par contre, *Symun*, 1407, 1427, 1436, est la seule graphie que connaisse notre poème.

§ 66. *Genre du substantif.*

La confusion des genres, si fréquente dans les siècles subséquents, est rare chez notre auteur. Nous hésitons même à enregistrer ici *age envillie* (v. 218), bien que nous ne connaissions pas d'exemple d'*age* au féminin sur le continent avant Rabelais ; et encore hésitons-nous davantage à attribuer ce genre à l'influence anglaise : la cause déterminante peut bien être fournie par le mot *eé* (ætate) qui est des deux genres. Nous balançons également pour ce qui concerne *le honurance* (1690, comp. paragraphe 48), car la bonne leçon est peut-être *l'honurance* et encore *honur*, lequel est tantôt du masculin et tantôt du féminin, a pu amener le genre que l'auteur ou bien le copiste semble avoir donné à ce mot.

§ 67. *Infinitif précédé de* comencer (*ou de* prendre) *avec ou sans* à :

Notre texte offre cinq exemples de cette construction :

1. seint Richard lores par son festre
   en bien chescun jour comença crestre, 619-20.
2. e puis quant i entré esteit
   si meimes a chanter comenceit, 1361-2.

(1) Les œuvres de Simund de Freine, pub. John E. Matzke, (S. a. t. fr.), 1909.

Les exemples ci-dessus traduisent *cœpit... crescere* et *psallere cœpit*.

3. Un prestre...
   Vit en sunge tres bel meisun
   (dunc) cumence a penser par reisun
   (e) pense....., 1069-71.
4. puis commença apres passer
   les lius ke sunt pres de la mer, 1213-4.
5. ces (= ses) membres comencerent à fieblir 1365.

Les numéros 3 et 4 traduisent des participes présents, *cogitans* et *transiens*, tandis que dans le numéro 5, l'auteur cherche à exprimer l'idée progressive du participe *-morbo ingravescente* : peut-être aussi le texte latin qu'il avait sous les yeux était-il autrement conçu.

L'auteur de l'étude citée au paragraphe précédent relève des centaines d'exemples de cette construction, tirés de textes anglo-normands des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et affirme que c'est là une périphrase pour le temps simple, et aussi que ce phénomène est dû à l'influence anglaise.

D'abord si cette construction est une simple périphrase, ce dont nous doutons pour bien des cas, il faut admettre que son emploi est très commun dans les textes français de France Nous avons trouvé, dans des textes français que nous avions sous la main, des exemples qui ressemblent, jusqu'à l'infinitif, à ceux qu'a relevés Burghardt.

Nous choisirons dans la masse d'exemples que celui-ci a relevés, les suivants, tous tirés de textes du XIIe siècle:

1. Si tost cum ele le vit mener
   Le començat a *apeler*, (Adgar).
2. E li prodom e sa muller
   L'unt pris mult bel a *resuner* (Lestorie des En-
   [gles).
3. Donc prist un jor sovent a *dire*
   K'aler voleit à Deu servir. (Ibid.)
4. Quant ne pot eschaper
   Dunc cumence a *crier* (Bestiaire).
5. Meis des que il out tant espruvee sa vie.....

Cummençat li prophetes a *faire ses sermuns*.....
[(De saint Jean).

6. Par le bois comence a *fuir* (sc. la bisse) (S. Gil-
[les).
7. Dunc cumence a crier
Forment a *guaimenter* (Bestiaire).
8. Li abes prent a *merveiller*. (Brandan.)
9. Prist lui en sun visage la culur a *muer*. (Fan-
[tosme.)
10. E cumença dunc.....
A veillire a Deu *orer*. (Adgar.)
11. Si se comence a *purpenser* (S. Gilles).
12. E si començat a *plurer*. (Adgar.)
13. Mais de une ren li prist talent
Dunt Deu *prier* prent plus suvent. (Brandan.) (1).
14. Quant ennuié sunt de plurer
Sil comencent a *regrater*. (S. Gilles.)
15. Li reis se comence a *seigner* (ibid.).

Nous garderons les mêmes numéros d'ordre pour nos exemples tirés de textes français :

1. Li uns por toz 'an prist a *apeler* :
« Aymeris sire fetes nos escouter !
De vos meimes venom a vos clamer (Les Nar-
[bonnais.)
2. Ses nies Bertrans l'en prist a *araisnier*. (Cour.
[de Louis.).
3. Erec le vavasor apele
Si li a comancié a *dire* (Erec.) (2)
4. Et voit Huôn a *escrier* li prist : (Huon de Bor-
[deaux)
5. Il fist que frans et de bon eire
Que il li comança a *feire*
Sanblant que a lui se randoit (Yvain.)
6. Coment l'eda a enfoïr
Et puis si s'en prist a *fuir*. (Rustebuef.)

(1) Burghardt a omis cet exemple.
(2) Cité par Burghardt.

7. Tant doucement a *guaimenteir* se prist. (Ro-
[mance dans Bartsch, Langue et Litt. 112, 6.)
8. Forment s'en prist a *merveillier*. (Sainte Marie
[l'Egyptienne, ms. B. M., Add., 36614.)

Autre version :

Mult s'en comence à *merveillier*. (Ibid. ms. Ars.
[3516. Ces mss. sont du Nord-Est.)
9. Quant Garsire l'entent prist colour a *muer*. (Flo-
[rence de Rome.)
10. Derechief comence a.....
aorer (*Rustebuef*).
11. Li Emperere.....
Baisset sont chief si comencet a *penser*. (Roland.)
12. Derechief comence a *plorer*..... (Rustebuef.)
13. Li plusor prirent Damedieu à *priier*. (Adenet,
[Enf. Ogier.)
14. Ens en son cuer la (la ville) a *regreter*. (Prise de
[Cordres.)
15. De tant de reis se comence a *seignier*. (Cour de
[Louis.)

Même Stimming, dans une note au vers 148 de Boeve de Haumtome (p. 130), fait observer que, « par analogie du moyen anglais, les auteurs anglo-normands emploient volontiers *prendre et comencier* suivis de *a* et d'un infinitif dans le sens de l'infinitif simple ». On peut opposer aux exemples que celui-ci a relevés dans Boeve, des expressions parallèles tirées de poèmes français.

16. La dame li veit, si prent a *repeirer* (Boeve, 228.)
17. Et la file le rei le prent a *regarder*. (Ibid., 430.)
18. Quant Bradamund veit que ne poeit plus durer
Par une valeie prist a *returner* (Ibid., 621-2 ;
[même verbe, v. 739.)
19. Li enfes vint devaunt le emperur a vis fer
Hardiement comença a *parler*. (Ibid., vv. 289-90,
[même verbe, 688 et 1046.)
20. Trestot en chauntant comence a *chivacher*. (Ibid.,
[865.)

21. Kaunt Bradamund le oi, si comence a *trembler*. [Ibid., 901.)

Les exemples suivants correspondent à ceux que nous venons de relever dans Boeve :

16. Vespres ert, n'i volt faire plus
A l'ost s'en prist a *repairier*. (Eneas, 4868.)
17. L'espee fors del fuerre tret
Si la comence a *regarder*. (Erec, 4671.)
18. Vers Saleric prenent a *restorner* (Prise de Cor- [dres, 1232.)
19. Mais li cuens Guenes se fut bien porpensez
Par grant savoir comencet a *parler*. (Roland, .. [425.)
20. Quant li baron pensent à deslogier
Vers Origni prisent a *chevauchier*. (Raoul de [Cambrai, 2095-6.)
21. Lonbart l'entendent, si pristrent a *trembler*. [Aym. de N., 3960.)

Pour ce qui concerne l'influence anglaise, la question est rendue fort compliquée par le fait que non seulement *gan* (suivi de l'infinitif et la prépostion *to*) mais aussi *can* (1) (suivi de l'infinitif sans préposition) sert à former des périphrases. Dans les plus anciens mss. du *Cursor Mundi*, *gan et can* sont employés indifféremment ; au commencement du XIVe siècle, *can* est d'un usage établi dans les dialectes du Nord et le commencement de la confusion date de la période avant 1300 pour laquelle les documents font défaut. *Can* s'appropria bientôt le sens d'un simple auxiliaire du passé comme *did* en anglais moderne. Le plus ancien exemple (tiré du *Cursor Mundi*) date d'environ 1300 :

Moyses..... on the roche kan stand (2).

Les plus anciens exemples de *gan* datent d'environ 1200.

(1) Cette confusion est due uniquement à la phonétique, mais à *can* ont été substituées des formes du passé, *coulde*, *etc.*, quand une fois le changement de *gan* à *can* ne fut plus compris.

(2) M. commença à se tenir (=se tint) sur le rocher.

a) Tho the gunnen here gultes beter and betere lif leden (1). (Ode morale, circa, 1200.)

b) He gan thennken off himmsellf. (Ormin, 3274, circa, 1200.)

Il résulte donc de nos recherches que le moyen anglais ne présente pas d'exemples de cette construction avant 1200 (2), tandis que l'anglo-normand, d'accord avec l'usage français, en offre des centaines dans les textes du XIIe siècle. Burghardt n'en a pas relevé moins de cent dans le Bestiaire, Brandan, Gaimar, le Jeu d'Adam, Adgar, S. Gilles, etc.

Nous avons d'autres raisons pour douter que cette construction soit due à l'analogie du moyen anglais. Une vie de sainte Marie l'Egyptienne, que nous allons publier sous peu, existe dans six mss. complets : l'original est l'œuvre d'un poète anglo-normand, et l'un des mss. est apparenté de très près à cette œuvre, tandis que les autres sont des versions continentales. Dans ceux-ci les solécismes et les anglicismes de celui-là sont corrigés, mais pas une seule fois une phrase avec *commencer* et *prendre* n'a été changée, p. ex. :

1. A. (3) pres de lui vit un homme ester
   comença lui a demander (vv. 237-8).
   B. (4) comence li a demander
2. A. premer les prent a tastuner
   apres les comence acoler (vv. 303-4).
   B. premier les prent a tastoner
   e en apres a acoler
3. A. de la rive tost s'esloignerent
   deskant a nager comencerent (vv. 295-6).
   B. de le rive font eslongier

(1) Alors ils commencèrent à se détourner de leur méchanceté et à mener une meilleure vie.

(2) On pourrait nous objecter que cette tournure n'est pas inconnue à l'anglo-saxon ; si des constructions analogues se rencontrent comme p. ex. dans la traduction du roi Alfred de la Consolation de Boèce, il n'en s'agit pas moins d'une imitation du latin.

(3) = A. Ms anglo-normand, Oxford, Corpus Christi.

(4) B. = Texte critique des mss. continentaux.

e les rains prirent a nagier

4. A. de quor comence a suspirer
e des euls forment a plorer (vv. 397-8).
B. del cuer comence a souspirer
e des iex forment a plorer

5. A. les piez començad leschier (vv. 1447).
B. les pies li comence a lecier.

D'après ces citations, il est clair que cette construction est connue, en anglo-normand et en français, de cent ans plus tôt qu'en anglais, et, par conséquent, nous nous croyons autorisés à nier absolument l'influence anglaise. Nous hésitons cependant à affirmer la converse.

Il semble résulter, des recherches que nous avons déjà faites et que nous espérons poursuivre et publier ailleurs, que cette périphrase est un pur latinisme. Nous avons relevé dans des auteurs latins de la période même de la bonne latinité (1), des exemples qui semblent offrir des modèles à la construction française :

1. Cicéron : Ep. fam., 98, Ex Asia rediens, cum ab Aegina Megarum versus navigarem, *cœpi*, regiones circumcirca *prospicere*.

2. Ibid. *Cœpi* egomet mecum sic *cogitare*.

3. Sénèque (2) : Epîtres (53) Nondum erat tempestas, sed jam inclinatio maris ac subinde crebrior fluctus. *Cœpi* gubernatorem *rogare*, ut me in aliquo litore exponeret.

4. Ibid. (55). Ex consuetudine tamen mea *circumspicere cœpi*, an aliquid illic invenirem, quod mihi posset bono esse, et derexi oculos in villam, quæ aliquando Vatiæ fuit.

5. Ibid. (90). Ne illa quidem tam suptilis mihi quaestio videtur quam Posidonio, utrum malleus in usu *esse* prius an forcipes *coeperint*.

6. Ibid. (90). Primo supervacua *coepit* (sc. luxuria), *concupiscere*, inde contraria, novissime animum corpori addixit et ilius deservire libidini jussit.

(1) Nous regrettons que le fascicule du Thesaurus — *ce* n'ait pas encore paru.

(2) Nous suivons l'édition Teubner ; nous y avons relevé plus de quarante exemples.

7. Ibid. (114). L. Arruntius, vir raræ frugalitatis, qui historias belli Punici scripsit, fuit Sallustianus et in illud genus nitens. Est apud Sallustium : 'exercitum argento fecit', id est, pecunia paravit. Hoc Arruntius *amare coepit :* posuit illud omnibus paginis.

8. Pétrone : Satyræ (9). Perturbatus ego habitu fratris, quid accidisset, quaesivi. Et ille tarde quidem et invitus sed postquam precibus etiam iracundiam miscui, 'tuus' inquit 'iste frater seu comes paulo ante in conductam accucurrit *coepitque* mihi *velle* pudorem *extorquere.*

9. Ibid. (37). Nou potui amplius quicquam gustare, sed conversus ad eum, ut quam purima exciperem, longe *accersere* fabulas *coepi* scisitarique, quæ esset mulier illa, quæ huc et illuc discurreret.

10. Ibid. (61). Ibi, quomodo dii volunt, *amare coepi* uxorem Terentii coponis.

La construction est connue aussi des écrivains de la basse latinité et dans la Vulgate :

11. Paulus Diaconus : Vita Mariæ Aegyptiacæ, cap. XII: Scio autem quia si *cœpero narrare* ea quæ sunt de me, fugies a me, quasi quis fugiat a facie serpentis...

12. I. Reg. XIV, 35. Aedificavit autem Saul altare Domino : tuncque primum *cœpit ædificare* altare Domino (1). (Comp. aussi IV, Reg. X, 32.)

13. Marci XIV, 72. Prius quam gallus cantet bis, ter me negabis (2). Et *cœpit flere.* Comparer aussi Lucæ XIII, 26, et XIV, 29.

14. Notre auteur traduit *cœpit contristari* par *devint murnes*, v. 287, et *Ante... ægrotare cœpisset,* par avant k'amaladist (v. 1325).

(1) Il est intéressant de comparer les versions anglaise et française: *And Saul built an altar unto the Lord: the same the was the first altar that he built unto the Lord* (version, 1611). Et Saül bâtit un autel à l'Eternel ; ce fut le premier autel qu'il bâtit à l'Eternel (version Ostervald).

(2) La version d'Ostervald emploie chaque fois un temps simple, par exemple : « Avant que le coq ait chanté deux fois, tu m'auras renié trois fois. Et étant sorti promptement, il pleura » (Luc, XIII, 26). *Tunc incipietis dicere* : alors vous direz (Luc, XIV, 29), etc.

L'emploi que fait Rustebuef de *comencier* et de *prendre* mène à des conclusions pareilles. Dans sa Vie de sainte Marie l'Egyptienne nous trouvons six exemples (vv. 731, 871, 885, 899, 983, 1272) et dans celle de sainte Elizabeth deux seulement, tandis que dans les chansons, les complaintes et les dits, nous n'en trouvons qu'un seul (Nouvelle Complainte d'outre-mer, 171). Il paraîtrait donc que là où il puise dans des sources latines cette construction lui vienne sous la plume, tandis que quand il compose des œuvres originales, la périphrase est rare.

L'emploi de *comencier* (ou *prendre*), suivi de l'infinitif, est souvent légitime, surtout là où le verbe indique que l'action est répétée. Tel est l'emploi le plus fréquent dans les plus anciennes chansons de geste de France, p. ex. dans le *Couronnement de Louis* nous trouvons *comencier* suivi de *seignier*, 335 ; *reoillier* (rouler les yeux), 511 ; *brochier*, 671, 1885; *mener guerres*, 2672, et *prendre* suivi de *chasteier*, 134 ; *araisnier*, 101, 356 ; *conseillier*, 546 ; *relever*, 1653.

L'emploi est surtout fréquent avec les verbes *araisnier*, *brochier*, *huchier* (1) et l'usage légitime s'est peu à peu étendu à n'importe quel verbe. On peut juger de la fréquence de la tournure par le passage suivant :

> Tant chevachierent a force et a barné
> Qu'il virent Cordres, la mirable cité,
> Les hautes tors et le palais listé.
> Li aumaçors la prist a regarder
> Ens en son cuer la prist a rerater,
> De ses vers oilz comença a plorer.
> Voit Aymeri, so prist a apeler :
> « Sire Aymeris, envers moi entandés ;
> » Veïstes honques si mirable cité ? » (*Prise de [Cordres*, 2161-9.)

La construction n'est pas inconnue aux autres langues romanes ; p. ex. E-l reis Felips... comenza far apelar los

(1) *A haute voix comença a huchier* revient huit fois dans Raoul de Cambrai ; c'est presque une cheville.

arcivesques e.ls evesques et homes de religio. (Bertrand de Born (Ed. Stimming, 1892) razo 17.) Cominciarsi a dir. (Dante, Purg., xxvi, 11.) (1). Dante emploie *cominciai* avec un infinitif sous-entendu un grand nombre de fois, et là, les traducteurs préfèrent un temps simple.

§ 68. Infinitif précédé de *voleir* (2) =angl. *will, would*.

Cette construction ne se rencontre pas souvent dans notre texte :

1. mes en autres le vout profiter, 390.
2. ou joie vout lur doner asent, 1286.

Elle est rare dans les textes de France (comp. Burghardt, p. 51), mais très fréquente en anglo-normand : nous doutons qu'il faille y voir l'influence anglaise. L'emploi est plus commun quand il y a négation : p. ex. ne vout pas celer sa clergie, 392.

§ 69. *Le verbe et son complément.*

comencer sans *a*, voy. le paragraphe précédent et Burghardt, p. 28, note

covoiter sans *a*, vv. 809, 1167 (comparez Simund de Freine, Rom. de Ph., 1186). *Tant coveite al bois venir*: variantes: *vodreit a* et *desire a*.

enginier de, 1310. Autrement nous ne trouvons que le verbe réfléchi suivi de *de*. Dans notre texte, *enginier* a subi peut-être l'influence de *deceveir*, avec lequel il est lié dans la phrase.

eslire a, 576. Construction qui provient de la confusion entre *eslire a estre* et *eslire* régime.

joindre ou, 1240. Comparez Simund de Freine, Rom. de Phil., 1045 ; *Amertume od duzur joint* (variante *a*).

plere sans *a*, 536. La leçon est peut-être fautive.

(1) Blanc, *Vocabolario dantesco*, cite une vingtaine d'exemples et ajoute « e spessissimo ».

(2) Tobler, *Vermischte Beitrage Erste Reihe, p.* 166. *Zweite Reihe*, p. 37.

Peut-être faut-il ajouter : *avoir talent* sans *de*, p. ex.: *talent lui vint* pour equité saver, 486-7. (Nous avons proposé en note une autre leçon.)

§ 70. *Le verbe et un complément adverbial.*

Nous enregistrons ici quelques expressions verbales qui sont dues peut-être à l'usage germanique (1), de changer le sens de l'infinitif simple par des préfixes séparables ou fixes, p. ex :

all : stehen, beistehen, Beisteher, er stand bei
angl : stand, stand by, bystander, he stood by.

Il est possible aussi que le préfixe eût perdu sa signification étymologique (comp. paragraphe 73). Notre texte offre les exemples suivants :

expira tut hors, 1271.
haucer dehors de cure, 665.
tribla hors, 834.

§ 71. *Différences de mots et de phrases.*

a) *estre=deveir.*

1. sui a venir, 1426.
2. e pur ceo k'avenir esteit
par Deu que evesque serreit, 323-4.
3. ke pas sulement a bons n'esteit
a loenge e a grace doner
mes as envius turmenter, 656-60.
4. mais en cele (ferie) ke est a venir prochein, 1438.
5. Puisque le seint cors Richard dreit
a laver e (a) vestir esteit, 1593-4.

b) *demorer=continuer à être.*

Boniface... voudreit... que son chanceler demorast, 888 (comp. 604).

c) *devenir=venir.*

mes ne saveint u fu devenu, 436.

(1) Il paraît que dans plusieurs dialectes avoisinant des idiomes germaniques, on se sert de ces compléments encore aujourd'hui, p. ex. : *couper bas* (= allemand *abschneiden*), en wallon.

(Comparez Boeve de Haumtone, 2721: *Ha, Josian ou devenir purreis* et la note et *si devient* = peut-être dans Simund de Freine rom. de Ph., 567. Comparez aussi Burghardt, p. 80.)

d) *enseurement* = *avec certitude* (Godefroy).
le feist par tut enseurement, 618.

Les deux exemples relevés par Godefroy, 111, 236, sont tirés du *Secret des Secrez*, voy. Introd. p. 246.

e) *cum* (1) = *que*, p. ex. angl. *as* dans les phrases : such as, so many as :
L'ercevesque (mut) se joisseit
de fiel chanceler cum il aveit, 661-2.

f) *tant de* = *tel: vv.* 1364, 1599.

g) 1. *aveir le grant*, 604; voy. ce vers.
2. *veer son voil* = *avoir son voil*, 188.
3. *ne pas prendre force*, 342 = *ne pas faire force*.

h) *a retelée*, 1053; voy. ce vers.

j) *ceo*, souvent inséré ; voy. vv. 763, 766.

k) Quelques adverbes et prépositions :
1. En combinaison avec *ceo* :
de *ceo apres* 1060; *derechef de ceo*, 557; *estre ceo* (en normand aussi).
2. *tel manere* = angl. in such wise, 457.
3. *ou tut* = angl. *withall*, 373, 1290, 1354, 1451.
4. *a la feiz*, 571, 947-9, 1001 ; *une feiz*, 1007.
5. *en un endreit* = d'un côté, 141, 1665.
6. *endreit* = angl., straightway, 290.

§ 72. *Perte de préfixe.*

Les mots d'emprunt en moyen anglais témoignent souvent d'une perte de préfixe, p. ex. *fender* (garde-feu) < *defender*. On trouve des exemples de cette perte en anglo-normand, et il faut supposer que le préfixe est muet dans beaucoup de cas, si on tient à rétablir la mesure des vers.

(1) Nous croyons que sur le continent l'emploi de *comme* pour *que* est restreint aux locutions adverbiales. Comp. vv. 498-9.

Le préfixe est perdu dans : *pres = apres*, 812, 1269 : *cueillit*, 260 (comp. le texte latin); *seigna* = enseigna, 388, 1226 ; *seignit*, 1242 : *seignant*, 479 : *veschié*, 1003 ; *drescer = adrescier*, 600 ; *speciäuté*, 952. Dans une foule de vers, il faut omettre le préfixe : *acumplie*, 540 : *acumplir*, 497; *afubler*, 954; *amené*, 1614; *aperceut*, 1651 ; *apparaillast*, 1378 ; *aparaille*, 129, 1638 ; *apendeit*, 412 : *apendent*, 434, 930 ; *apres*, 358, 1233 : *aprestez*, 1476 ; *asigné*, 907 ; *asemblé*, 908 ; *avancer*, 250 : *aventure*, 765 ; *avis*, 1608 ; *avision*, 1101; dans Gaimar, 348, *avendreit = vendreit*.

On a déjà noté *devenir* pour *venir* (paragraphe 71 c), dans les mots suivants, il faut supposer la perte du préfixe : *deces*, 99 ; *dehors*, 1072, 1105 (notez *dedenz* et *dehors* forment un groupe de quatre syllabes, 1072) ; *delit*, 21 ; *demanda*, 418, 471, 433 ; *endemein*, 1355 ; *demeine*, 367, 1138 (comp. 1582) : *demeneit*, 96, 604 : *demureit*, 1012; *demura*, 604, 1014, 1657; *demurast*, 278; *demustreit*, 48 ; *derechef*, 641, 1391 ; *dereine*, 733 ; *desuth*, 1484 ; *desirerent*, 589 ; *despit*, 646 ; *despuillié*, 1656 ; *devant*, 1388, 1464 : *devine*, 1102 ; *devisa*, 1548. Même la préposition suivie d'un infinitif semble avoir subi la même synérèse : p. ex. *de turner*, 1185, et peut-être *de sugez*, 896 (ocmp. Suchier : S. Auban, p. 34) et *de plus tard*, vv. 155, 1036. Les locutions *par aver*, 330, et *par amur*, 368, comptent aussi pour deux syllabes chacune.

ensemple, 1182 ; *especial* 1327, 1410 ; *espira*, 1270 ; *espirit* (1), 148 (comp. angl. *spirit*); *esparplie*, 657 ; *espusast*, 268.

D'après Koch (Chardri, Introd., XLII), le préfixe *re-* peut aussi tomber : Matzke (Simund de Freine, Introd., XLIX) doute que ce procédé soit légitime. Nous avons pu proposer des corrections pour les vers 367, *revint : refrené*, 766 ; *repentance*, 1234 ; *renumé*, 1260 ; mais pour *rebuta*, 179 ; *regardez*, 1079 : *remembrer*, 102 ; *resplen-*

(1) Vu la graphie esperit 1038 et esprit 745, 1405, il faut scander peut-être comme le mot se prononce en français moderne.

disseit, 1197 : *resssembla*, 1608 : *retenu*, 494, il faut avoir recours à la synérèse.

Dans Gaimar, *Lestoric*, 260, un ms. porte *regchit* et deux autres *gehit* ; la mesure exige *gehit*.

§ 72 à). *Changement de préfixe.*

A la perte de préfixe se rattache le changement de préfixe : p. ex. *enverrez = averrez*, 1050 ; *envillie = eveillier*, 218, 837, 1155, 1543; *ensample*, 1182.

Versification

§ 72 (b).

Les poètes anglo-normands du XIIIe siècle se servent presque exclusivement de l'octosyllabe pour leurs œuvres morales et didactiques. Ces ouvrages sont écrits en vue de la lecture à haute voix, et cela, à un moment où, sur le continent, les poèmes du même genre en vers octosyllabiques sont le plus souvent destinés à être lus en particulier. Ceux-ci sont composés par des poètes de profession qui, ayant la langue bien en main, la manient à souhait, et ils appartiennent à une langue en plein développement. Ceux-là sont des élucubrations de clercs dont le français n'est point la langue maternelle : ce sont les produits d'une littérature à son déclin.

Aussi bien, dans les premiers, comme la langue se meut à l'aise, le vers est d'une facture preste et fort souple d'allure. Dans les autres, un nombre considérable de vers où l'ordre grammatical est sans cesse interverti prouve l'embarras où est le poète pour amener la rime : la marche du vers est, en conséquence, boiteuse, et sujette aux à-coups.

Dans le poème qui nous occupe, des centaines de vers se distinguent de la prose par cet ordre poétique des mots. D'aussi nombreuses ruptures dans l'enchaînement des idées amènent de fréquents repos dans le corps du vers et impriment au débit les saccades et les heurts de la conversation.

D'ailleurs, à la fin du XIIIe siècle, la prononciation anglo-normande ne ressemble plus, tant s'en faut, à celle de France, et on voit paraître dans les vers un nombre variable de syllabes. Il y a, dans bien des vers de notre poème, un effort manifeste à couper le vers en deux, pour en former pour ainsi dire, deux groupes de souffle.

Dans ces groupes, et dans le premier surtout, on peut avoir plus de quatre syllabes, et à la fin du premier on a souvent, au moins une fois sur dix un e muet (*-e, es* ou *ent*, (comp. paragraphes 4 et 105). Nous hésitons à comparer cette syllabe hypermétrique à la césure épique, puisque sa présence n'est guère à signaler dans les poèmes anglo-normands avant la période où la langue commence à s'écarter sensiblement de celle de France. Aussi faut-il noter que dans notre poème une espèce de césure se produit presque toujours aux vers où l'ordre grammatical est changé pour des raisons poétiques.

Nous avons examiné, en ce qui concerne l'*e* muet après la quatrième syllabe, deux poèmes anglo-normands composés à une trentaine d'années de distance l'un de l'autre, pour les comparer au poème qui nous occupe :

1° La Vie de sainte Modwenne, ms. de Welbeck (1), les cent premiers quatrains.

(1) Nous citerons les exemples tirés de la vie de Modwenne et nous renverrons à l'édition de Koch pour ceux pris dans Chardri.

a) Ke Deu servir*ent* a granz dolurs	10 d
b) E des pucel*es* ke purrum dire	11 a
c) Par un eveske de bonne vie	30 b
d) De la novel*e* quant l'out oïe	35 d
e) Une pucele li ad liveree	45 b
f) A un prodome k'il mut ama	46 b
g) En cuverture n'en ublie mise	53 d
h) Ne pour la dame ses biens celer	55 a
i) Beu fiz el*e*, ça entendez	59 a
j) Cez merveill*e* de beste mue	68 b
k) Culvert, fet. el*e*, par ta folie	69 c
l) La gent paene ke ert maumise	81 a
m) Nobles pucel*es* i fet veler	85 c
n) Pur Deu requer*ent* ke l'em les guie	98 c

(Chardri. — Edition Koch. — Les vers: 61, 64, 65, 76, 83, 101, 118, 124, 151, 200, 205, 237, 243, 249, 264, 269, 272, 274, 288, 300, 301, 305, 334, 343, 348, 357, 379, 398.)

2° Chardri : *Le Petit Plet*, vers 1-400.

Dans le premier, nous en trouvons 15 exemples; dans Chardri, 28, et dans un même nombre de vers de notre poème, 43.

Cet écart du système métrique du continent semble donc correspondre à la détoriation plus ou moins avancée de la langue (1).

Détermination du nombre de syllabes

Pour faciliter la comparaison avec d'autres textes anglo-normands, nous suivons ici, pour les différents phénomènes, l'ordre adopté (d'après Guerlich) par Matzke, dans son édition des œuvres de Simund de Freine

§ 73. L'*e* atone final, non suivi d'une voyelle, peut s'élider après une voyelle :

a) Voyelle *e* : *nutee*, 1658. (Pour *nee*, 66, etc., comp. paragraphe 4 B a.)

b) Voyelle *i* : *abbeïe*, 1002 ; *aie*, 59 ; *crucifie*, 1193 ; *curteisie*, 438 ; *ferie*, 1425 ; *folie*, 18 ; *joie*, 728, 749, etc ; *mie*, 729, 1366 ; *maladie*, 154, 494, etc. ; *Marie*, 625 ; *partie*, 1105, 1107, etc. ; *russeie*, 1243 ; *signifie*, 76, 1104, etc. ; *veie*, 26 ; *vie*, 13, 48, 49, 95, etc.

Notez surtout l'adverbe *veraiement*, 211, 537, 806, etc., et la graphie *veraiment*, 677, 1173.

L'élision se fait au pluriel également et dans les mêmes conditions : *maladies*, 140; *plaies*, 1206; *vies*, 13.

c) Voyelle *u* : *rues*, 1662.

§ 74. L'*e* atone peut être aussi sonore quand le vers est sans césure :

esteie, 548 ; *joie*, 609 ; *veraiement*, 1135.

(1) Nous ne voulons plus grever cette introduction déjà trop longue par les résultats d'un long examen de textes anglo-normands que nous avons dans nos cartons; nous remettrons à un article *ad hoc* la question de l'*e* muet dans la poésie anglo-normande.

§ 74. L'*e* atone après une liquide peut s'élider :

a) Au féminin des adjectifs : *bele*, 1093, 1103 ; *male*, 234 ; *nule*, 1112 ; *sule*, 869 ; *vile*, 839.

b) Aux pronoms : *cele*, 362, 375, 1439 (graphie *cel*, 970) ; *quele*, 289.

c) Aux substantifs : *l* : *espusaille*, 277 ; *fille*, 510 ; *oile*, 822 ; *parole*, 1242, 1306 ; *pucele*, 200, 509 ; *ville*, 67, 493.

Et au pluriel aussi, et dans les mêmes conditions : *caroles*, 186 ; *eles*, 681 ; *entrailles*, 1619, 1623 ; *paroles*, 697, 1468.

r : *aventure*, 763 ; *blemure*, 104 ; *dire*, 1191 ; *dreiture*, 636 ; *enflure*, 161, 622 ; *fere*, 206, 304, 636 ; *frere*, 271, 283, 295, 303 ; *hure*, 1512 ; *lumere* 640, 891 ; *manere*, 249 ; *meiture*, 626 ; *pere*, 607, 762 ; *piere*, 137, 153, 476, etc. ; *priere*, 603 ; *sepulture*, 1627 ; *terre*, 181, 263, 299, 307, etc. ; *vesture*, 846 ; *uncore*, 181, 1091.

Et au pluriel : *freres*, 792.

L'omission est surtout fréquente aux adverbes : *fierement*, 962, 1461; *folement*, 10, 18 ; *sulement*, 265, 352, 658, 1461 ; *quelquefois*, l'adverbe s'écrit aussi sans *e* : *cherment*, 958.

§ 76. Cet *e* peut être scandé dans les vers sans césure :

bele, 1114 ; *cele*, 362, 988 ; *demisele*, 520 ; *fere*, 781 ; *encore*, 189 ; *quele*, 195 ; *terre*, 231, et même l'adverbe *sulement*, 265, 785. Et aussi au pluriel : *prieres*, 1314 ; *beles*, 1486 ; *veillies*, 560 (comp. 836).

Il y a exception apparente au vers 788, où *cure* compte pour deux syllabes ; ici le texte latin n'est pas très fidèlement mis en français, et il est probable que la leçon est fautive.

§ 77. Le mot *sire* compte généralement pour une syllabe, surtout quand il est suivi d'un nom propre :

P. ex. 1413, 1436 (au vers 1427, il est écrit *sir Symun*,

graphie que conserve l'anglais moderne) et aussi à un repos, 1475. Aux vers 1407, la scansion est douteuse (comp. paragraphe 100), et pour le vers 1431, nous avons proposé une autre leçon.

§ 78. Après une labiale les exemples ne sont pas probants.

L'*e* semble muet dans *sauve*, 439 ; *chape*, 951, 966 ; *rive*, 998, tandis qu'au vers 956 *chape* compte pour deux syllabes. La leçon n'est pas certaine pour *uisive*, 866. Dans *pavement*, 1368, et *hastivement*, 421, 428, dans des vers sans césure, l'*e* féminin est sonore, tandis que pour *entivement*, 1020, nous avons proposé une autre leçon.

Dans un vers sans césure, on a *aubes* (= 2 syll.).

§ 79. L'*e* est souvent muet après une dentale :

chose, 289, 1301, etc. ; *dite*, 1513 ; *estude*, 79, 789 ; *eglise*, 906, 1118, 1305, 1356, 1624, etc. ; *face*, 821 ; *grace* 147, 175, 377, 524, 659 ; *gute*, 982, 992 ; *haute*, 891 ; *malade*, 969, 991 ; *malice*, 180 ; *oste*, 127 ; *parose*, 869 ; *propice*, 684, 685 ; *place* (*placeat*), 1208 ; *rose*, 1607 ; *teste*, 458, et les adverbes *ducement*, 1467 ; *hetement*, 372.

Tute est souvent monosyllabe : p. ex. 174, 249, 261, 298, 507, 627, 796, etc.

Quand il s'agit de composer une unité grammaticale, *tute* peut avoir deux syllabes : p. ex. *de tute part*, 91 ; *de tute gent*, 506, 647 ; *tute l'eglise*, 720 ; *tute manere*, 842, et aussi comme pronom *tute vus rent*, 307.

§ 79 a. Ici comme ailleurs l'*e* est sonore dans le vers sans césure :

devotement, 1466; *dusse*, 1304; *multitude*, 1531; *puisse*, 1456 ; *sause*, 134. Dans les locutions *espuse bele*, 114 ; *gloriuse dame*, 1196, la chute d'un *e* final fait maintenir l'*e* de *espuse* et *gloriuse*.

Et aussi au pluriel, *estes*, 126 : *fetes*, 292 ; *fustes*, 306; *angoisses*, 693 ; *cotes*, 1032 ; *graces*, 1308.

§ 80. Après palatale l'*e* peut être muet :

curage, 1090 ; *fresche*, 128 ; *logike*, 329, 334 ; *potage*, 365 ; *tecche*, 1111 ; et l'adverbe *sagement*, 503: Et au pluriel : *reliques*, 965 ; *sages*, 932 ; *riches*, 1665.

Lorsque evesque est suivi d'un complément, l'*e* final est muet, 65, 925 ; et dans un groupe de quatre syllabes, l'*e* est également muet : 142, 346, 1065. Dans les vers sans césure, l'*e* est sonore, 1040, 1062, 1449.

§ 81. Après nasale la mesure exige souvent l'omission de l'*e* :

bone, 71 ; *caruine*, 1483 ; *dame*, 1326, 1491 ; *demeine*, 1582 ; *dimeine*, 1355 ; *disime*, 1259 ; *femme*, 108 ; *flamme*, 1580, etc. ; *hume*, 90, 110, 883, 1617 ; *prodome*, 1116, 1319, 1535 ; *peine*, 985 ; *persone*, 1530, 1586, 1589 ; *signe*, 80, 1236 ; *urine*, 1401 ; *vergoine*, 698 ; *Oxeneford*, 322 (du reste la graphie *Oxenford* est connue d'ailleurs ms. Egerton, Mus. brit., N° 2710).

Et aussi au pluriel : *chanoine*, 908 ; *junes*, 836 ; *peines*, 1471 ; *primes*, 1212 ; *sumes*, 1300.

§ 82. Après nasale, l'*e* féminin est rarement sonore. Il est sonore :

1° Quand le vers est sans césure : p. ex. *alme*, 1516 ; *dereine*, 733 (comp. paragraphe 72) ; *enclume*, 703 ; *peisantime*, 833.

2° Quand il s'agit de former des groupes : *d(e) home chanu*, 214 ; *cum lune bele*, 1118.

3° Quand il y a enjambement ou pause : *certaine*, 972 ; *prodome*, 1148. Pour *meimes* (écrit *meme*, 243), la prononciation est flottante. Ce mot semble compter pour une syllabe quand il est lié avec : 1. un pronom : *se meme*, 243 ; *mesmes*, 345, 997 : *meimes cesti*, 980 ; 2. une conjonction : *si meimes*, 1362 ; 3. un substantif dont toutes les syllabes soient sonores : *la place meimes*, 451 ; *meimes le temptur*, 519 ; *ke meimes la nuit*, 1561 ; sauf quand le substantif est lui-même à la césure : *meimes la manere*, 141, 279, 1099. L'*e* final de *meimes* peut compter dans un vers sans césure, p. ex. 1175.

§ 83. Après un groupe de consonnes, *e* et *es* (pour *ent*, voir plus loin) ne comptent pas dans les cas suivants :

a) Quand le vers a une césure ou un changement brusque de l'ordre normal : *apostles*, 1140 ; *halegres*, 1252 ; *iuvente*, 184; *membres*, 1485 ; *podagre*, 983; *purveance* (?) 1617 ; *preseance*, 1351 ; *recevre*, 1552 ; *seinte*, 1226.

b) Quand les mots se trouvent à la césure : *chambres*, 360 ; *endementres*, 441 ; *essample*, 705 ; *humble*, 504 ; *hunte*, 1471 ; *membres*, 1008 ; *portes*, 1402 ; *poverte*, 375 ; *profitable*, 598 ; *uvres*, 171 ; *abstinence*, 834 ; *enfance*, 213 ; *onurance*, 1624.

c) Quand il y a un effort manifeste pour former un groupe de quatre syllabes : *esperance*, 314 ; *pople*, 753 ; *porte*, 417 ; *povres*, 1627.

d) Dans les mots suivants qui se trouvent dans les vers où la leçon est peut-être fautive : *entente*, 192 ; *fierte*, 1639 ; *livre*, 55 ; *membres*, 1365.

§ 84. Après un groupe *e* et *es* ont leur valeur syllabique :

a) Surtout dans des vers qui n'ont ni repos, ni césure : *bible*, 793, 796 ; *conscience*, 82 ; *cunte*, 2, 7, 15 ; *encuntre*, 193; *entendable*, 53; *eschivre*, 640 ; *essample*, 336; *medicinable*, 153 ; *muiste*, 133 ; *mustre*, 533 ; *seinte*, 216; *semble*, 848 ; *semence*, 145 ; *triste*, 288 ; *jufnes*, 9, 10 ; *molestes*, 697 ; *murnes*, 287 ; *pertes*, 696 ; *povres*, 645 ; *princes*, 1137 ; *semblables*, 876 ; *simples*, 871.

b) Pour former un groupe de quatre sylabes : *disciple*, 276 ; *mettre*, 17 ; *mustrance*, 80 ; *ordres*, 1268.

c) Après enjambement devant une pause : *chambre*, 350.

§ 85. Il y a des mots qui contiennent *e* féminin après un groupe de consonnes qu'il faut considérer à part.

a) *mestre* : si ce mot est suivi d'un nom propre on a élision : p. ex. *m. Ramscole*, 406 ; *m. Richard*, 429, 452,

466 ; si le mot est seul, il compte pour deux syllabes : 336, 406, 420, 492, sauf dans le cas où se forme un groupe, 411 (aux vers 55, 419, les leçons sont douteuses).

b) *ceste* : dans l'expression *en ceste vie*, 12, 34, etc., l'*e* est sonore.

c) *autres* : est monosyllabe : *a*) dans un sens général : 22, 131, 390, 394, 1224, 1654 (sauf au vers 1588 qui est sans césure) : *b*) comme adjectif : 322, 367, 420, 423, 513, 690, 1109, 1222, 1535.

Autre est aussi de deux syllabes quand il se joint à un autre mot pour former un groupe de quatre syllabes : 106, 893.

Nostre, *vostre* : peuvent être monosyllabes ou dissyllabes quand il s'agit de former un groupe de quatre syllabes : 302, 308 ; ils sont dissyllabes quand ils se trouvent en combinaison avec un mot qui perd un *e* féminin : 437, ou quand ils sont dans un vers sans césure : 294.

§ 86. Adverbes qu contiennent groupe + *e* féminin.

Ces adverbes forment souvent à eux seuls un groupe de quatre syllabes : p. ex. *apertement*, 1566, 1672 ; *solempnement*, 1177 (comp. *hastivement*, paragr. 78); d'autres comptent leur *e* dans un vers sans césure : *noblement*, 556 ; *senglement*, 351 ; *tendrement*, 1654 ; d'autres encore *asprement*, 258 ; *noblement*, 284, et surtout *ensement*, lequel est tantôt de deux syllabes : 45, 206, 212, 308, 320, 505, 531, 538, 1071, 1394, 1618, et tantôt de trois : 77, 381, 404, 512, 805, 837, 1092, 1468, 1642, 1651, 1662, semblent se soustraire à toute règle.

§ 87. La terminaison *-ent* (*-eient*, *-erent*) est muette dans les cas suivants :

a) Après labiale : *siwent*, 107 ; *aveient*, 755, 995.

b) Après liquide : *ierent*, 119 ; *furent*, 151, 688, 1500 ; *prierent*, 421 ; *esirent*, 576 ; *jugerent*, 602 ; *ellurent*, 810 ; *commencerent*, 1365 ; *accurent*, 1641.

c) Après dentale : *fusent*, 370 ; *elisent*, 946 ; *cessassent*, 1496.

d) A la césure : *saveient*, 597 ; *aruglent*, 634 ; *gardent*, 678 ; *esterent*, 704; *travaillent*, 691 ; *recurent*, 702 ; *entremirent*, 1395 ; *virent*, 1562, 1566.

e) Après un repos : *avindrent*, 1510.

§ 88. La terminaison *-ent* (*-eient*, *-erent*) reçoit valeur syllabique :

a) Quand le vers n'a pas de césure : *aveint*, 547 ; *furent*, 549, 1529, 1629, 1681 ; *dussent*, 565 ; *oïent*, 797 ; *firent*, 1228, 1680 ; *urent*, 1276 ; *acurent*, 1661 ; *alerent*, 1568 ; *chanterent*, 1684.

b) Pour former un groupe : *furent*, 197 ; *loerent*, 267 ; *s'entreclinent*, 674 ; *entrejuent*, 717.

§ 89. E féminin entre consonnes :

Cet *e* est souvent muet, surtout dans la combinaison *muta cum liquida* : p. ex. *appella*, 1331 ; *aunteriné*, 149 (voy. ce vers) ; *averil*, 1507 ; *averai*, 1388, 1446 ; *averum*, 6 ; *bacheler*, 433 ; *blescerez*, 474 ; *chanceler* 667 ; *chancelerie*, 635 ; *chapelein*, 955, 1328, 1495 ; *chevalerie*, 11 ; *cuevri*, 839 ; *deference*, 1663 ; *delivreré*, 666, 974 (écrit *délivré*, 996) ; *dolerus*, 444 ; *enseveli*, (614, 1638, 1687 ; *esperance*, 968 ; *espuserunt*, 119 ; *livere*, 78, 235 ; *overaine*, 244 ; *overe*, 688 ; *passereit*, 1550 ; *pelerinage*, 534, 540, 542 (comp. *pelrimage* Chardri, *Petit Plet*, 362, et angl. mod. *pilgrimage*) ; *perseverez*, 1100 ; *povere*, 235 ; *reverence*, 1664 ; *sauveté*, 165 ; *severer*, 1154 ; *suverain*, 252 ; *translateray*, 61 ; *vivère*, 364 ; Pour *frez*, etc., voy. paragraphe 64 : *digneté*, 1660 ; *endemein*, 1355 ; *ordené*, 124 (comp. paragraphe 91) ; *parereit*, 458 ; *parteners*, 1415 (comp. angl. mod. *partner*) ; *petite*, 1278 ; *venir*, 32; *veneit*, 1659 ; *survenir*, 1676.

§ 90. La même voyelle est souvent comptée :

a) Dans des vers sans césure : *apellé*, 1327 ; *chanceler*, 576, 662, 714, 888 ; *Dovere* (?), 1261 ; *entrecuché*, 682 ; *esbaudissement*, 23, 141 ; *pureture*, 840 ; *recuvereient*, 172 ; *supereit*, 1485 ; *sauvement*, 32, 166 ; *sauveté*, 26 ; *truvereit*, 1129.

b) Pour former un groupe : *angelin*, 110 ; *chapelein*, 1373 ; *pureture*, 127 ; *useraï*, 1480.

c) Dans les substantifs en *-ment* : *adresement*, 808 ; *canonizement*, 1333 ; *consentement*, 515 ; *desirement*, 516; *finement*, 807 ; *jugement*, 1401, 1403 ; *mandement*, 1198, 1203 ; *martirement*, 1221 ; *pavement*, 1368 ; *preschement*, 1197 ; *sustenement*, 1670 ; *vestement*, 1643.

§ 91. La synérèse d'autres voyelles se rencontre aussi :

a : *firmament*, 715 ; *maladie*, 1357.

i : *cherité*, 827 ; *divinité*, 790 ; *humilité*, 5, 25, 160, 412, 1230 ; *ordiné* (comp. 817), 845, 918.

o : *pardoner*, 686.

u : *bonuré*, 1643 ; *dreiturer*, 580, 649 ; *dreiturement*, 600 ; *honuré*, 159, 1186 ; *sulum*, 919, 945 ; *turturele*, 1686.

Hiatus et synérèse

§ 92. *a*.

L'hiatus pour *a* ne se rencontre que dans les mots : *presaence*, 195 ; *saence*, 196, 328, 376 (comp. paragraphe 5 A. a).

On a synérèse dans *apta*, 776 (comp. 706), et *aurné*, 1035, 1077.

§ 93. *e*.

On a hiatus dans les cas suivants : *dehors*, 79 (comp. paragraphe 72) ; *seel*, 613 ; *numeement*, 707 ; *creut*, 828; *leaument*, 85.

On insérera ici les cas de l'hiatus de l'article avec une voyelle suivante : le *ercevesque*, 585.

La synérèse est fréquente dans les verbes : *aparceut*, 289 ; *deust*, 602, 940, 1352 ; *deu*, 1680 ; *eu*, 314, 493, 494 ; *feisse*, 58 ; *feist*, 618 ; *meisse*, 57 ; *peust*, 1644 ; *purvueu*, 270 ; *veer*, 138, 1465 (écrit *ver*, 78) ; *veu*, 270, 281, 889, et aussi dans les mots suivants : *abbeïe*, 1002 ; *beneiçon*, 1243, 1354 ; *enseurement*, 618 ; *meule*, 1307 ; *leaus* (ce que rend plus certain la graphie *delele*, 1183,

et les adverbes *leaument*, 38, 629 ; *leement*, 1448, et aussi *leinz*, 166, 424, 425, 568, 1005, 1076 (William de Waddington écrira plus tard *lenz*).

§ 94. *i.*

Il y a hiatus dans : *aliance*, 1145 ; *amiable*, 651 ; *conscience*, 704 ; *dedier*, 1305 ; *envius*, 660, 872 ; *especiaument*, 31 (mais non pas au vers 42) ; *fiance*, 971 ; *fructefier*, 224 ; *glorefier*, 1205 ; *liez*, 151, 246 ; *mendiant*, 235; *obedient*, 648 ; *pacience*, 703 ; *pria*, 54, 427 ; *prieres*, 1314 ; *science*, 379, 559, 734 ; *signeficit*, 1108 ; *ublier*, 1509.

Il y a synérèse dans les mots suivants : *compatient*, 257, 963 ; *conscience*, 82 ; *cristienté*, 1185 ; *escient*, 1165; *especial*, 369, 1045, 1410, 1327, 1330 ; *fisiciens*, 1394 ; *gloriuse*, 1491 ; *gracius*, 82, 91 ; *nient*, 426 (comp. *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXVI, 97) ; *prieres*, 1020 ; *sapience*, 165 ; *speciauté*, 952 ; *viande*, 128.

§ 95. Quant à la terminaison *-iun*, on paraît avoir l'hiatus quand le mot est en rime avec un autre mot en *-un* et aussi quand la rime se compose de deux mots en *-iun* : p. ex. 5, 179, 561, 725, 933, 1111 ; et 71, 679, 730, 920.

Dans le corps du vers, on a synérèse : 92, 170, 694, 942, 1101, 1156, 1159, 1414.

§ 96. *o* (*u*) :

Il y a hiatus dans : *aluast*, 1590 ; *joisseit*, 661 ; *loenge*, 659 ; *oir*, 14, 16, 359 ; *pruesce*, 20.

La synérèse est la règle dans : *poust*, 32 ; *purrueu*, 270; *sou*[*s*]*t*, 1380.

u : Il y a hiatus dans : *continueit*, 495, 501 ; *puur*, 127, 130 ; *remuer*, 1014 ; *vertuus*, 502 ; et synérèse dans *Samuel*, 203, et peut-être dans *assiduel*, 479 (comp. paragraphe 72).

§ 97. Il y a hiatus de *ke* dans les vers suivants : 41, 230, 231, 267, 324, 329, 520, 557 ; et synérèse dans 67, 266, 346, etc.

§ 98. La contraction de deux syllabes dans deux mots qui se suivent est assez rare dans notre poème :

poi en, 14 ; *le ensement*, 206 ; *ke ne*, 495 ; *fu en*, 504 ; *li esteit*, 621, 760, 953, 1040 ; *li apendeit*, 930 (comp. v. 270); *si le*, 672; *si a*, 443; *que le*, 904 ; *e allègement*, 1025; *par le*, 1059 ; *li avre*, 1644 ; *ça endreit*, 442.

La contraction paraît avoir lieu dans beaucoup de vers où le premier mot est *e* (*et*) : p. ex. *e il*, 1019, 1087, 1192, etc. ; *e en*, 249, 1188 ; *e a*, 531, 1423 ; *e al*, 1360 ; *e le*, 271, 1168, 1505 ; *e de*, 896, 1133 ; *e aussi*, 1266-7 ; *e pur*, 1415 ; *e par*, 1683.

Le même phénomène semble se présenter pour : *ou* (*apud*), *ou le*, 1240, 1533, et aussi pour : *ke : ke le*, 122; *ke les*, 190 ; *ke la*, 1549 ; *ke de*, 1655 ; *ke ces*, 1114.

Nous avons relevé ailleurs (paragraphe 72) les cas de mutation de la syllabe initiale *de* : il paraît nécessaire de scander : *d' turner*, *d' l'oir*, 16 ; *d' cors*, 93.

Ceo se contracte avec une voyelle suivante : p. ex. *a ceo aide*, 495 ; *a ceo acumplir*, 496 ; *ceo est : passim*.

§ 99. *Non-élision*.

Dans l'étude immense qu'a consacrée M. Rydberg (1) à l'histoire de l'e féminin en français, il a classé les cas d'hiatus en hiatus logique, métrique et grammatical. Quoique ces divisions laissent souvent à désirer, une phrase peut rentrer souvent dans l'une ou dans l'autre catégorie; nous tâcherons de profiter de ses conclusions pour ce paragraphe.

a) Hiatus logique : pour mettre en relief un mot ou une phrase (comp. Rydberg, p. 59).

A) des noms ou des pronoms :

1. ke mes ke *enfanz* de son age, 190
2. le loerent ke *il* amast, 267.
3. par Deu ke *cresque* serreit, 324.

(1) Gustaf Rydberg : Zur Geschichte des französischen e. Leipzig et Upsala 1896-1907, pp. 1096.

4. que *il* une demisele preit, 520.
5. ne fu *sa vie esclasie*, 1037.

B) pause dans le sens : Ici ce phénomène se rencontre surtout après enjambement (comp. Rydberg, p. 94).

6. maudit celi que sun furment
   muce *al* pople e a la gent, 397-8
7. li offrit par la volontez
   sa fillie e consentement, 514-5
8. la chief de piete de son pais
   propre, esteit en exil mis, 199-700 (1).

Voyez aussi les vers 143, 695, 981, 1092.

C) *a*) avec *ne*, 79 ; b) *se*, 724, 1037, 113, 1381 ; c) *le*, 1440 : *si* : si espleita en sa saence (Rydberg, p. 867).

b) Hiatus métrique (Rydberg, p. 123).

9. ore a herce ore a charue, 247
10. plein de grace e de pitié, 1298
11. ke par buche e par escrit, 1635.

c) Hiatus après un groupe de consonnes :

12. Bon est de mettre en escrit, 1
13. net de vie cum angle esteit, 95.

Les numéros 9 et 11 sont métriques en tant que le vers se divise volontiers en deux groupes de quatre syllabes ; ils sont aussi *logiques* selon la définition de M. Rydberg.

§ 100. Scansions douteuses.

Nous rangeons sous cette rubrique les vers qui ont deux *e* féminins ; on hésite souvent à décider lequel des deux doit être muet. Pour nous prononcer, nous avons été guidé par les mêmes principes que nous avons suivis dans les paragraphes 73-91.

7. Retranchez l'e final de *retraire*.

80. Après l'enjambement on préférerait de garder l'e final de mustrance et on pourrait corriger *seing*. Il est

(1) Ces vers pourraient être classés également sous (c)

possible que *en mustrance* provienne du scribe, et que l'auteur ait écrit *a mustre*.

101. Nous proposons de lire *vi'*, l'e étant très souvent supprimé après voyelle (voy. paragraphe 73 b), et aussi est-il plus logique d'appuyer *trestute*.

120. Corr. semblable (comp. paragraphe 50).

145. Lis. *un'*, l'article au féminin compte rarement pour deux syllabes (comp. paragraphe 81).

197. Lis. fur'.

342. Nous prenons *d'autre chose* comme une unité de trois syllabes.

352. Lis. un' cote sul'ment ; voy. ci-dessus au vers 145 et paragraphe 75.

358. Lis. pres pour apres (comp. paragraphe 72).

382. Lis. urnement (comp. paragraphe 14 et v. 652 ci-dessous).

418. Pour rétablir ce vers il faut lire bach'ler (paragraphe 89), et d'manda ou manda, d'après paragraphe 72.

442. Comp. 418 ci-dessus ; ici nous préférons de lire bacheler (trois syllabes) vu l'enjambement, et de contracter ça endreit en çandreit (comp. landreit, contraction commune dans les mss. de Simund de Freine, voy. Ed Matzke, Introd., p. LIII).

444. Lis. leinz comme au paragraphe 93, et venu pour avenu (comp. paragraphe 72).

445. Lis. veraiment (comp. paragraphe 74)

450. Lis. un', comp. au vers 145 ci-dessus.

465. Lis. d'mandeit, d'après paragraphe 72.

511. Lis. plein'ment, paragraphe 82.

513. Lis. rent'.

540. Lis. pelrimage, paragraphe 89.

552. Lis. deliv'ré, paragraphe 89.

576. Pron. eslir' (comp. paragraphe 87), c'est cet e qu'il faut supprimer plutôt que l'e médial de chanceler, mot qu'il s'agit de mettre en relief.

654. Supprimez l's de *humbles*.

656. Comparez v. 382.

662, 667, 737. Lis. chanc'ler (comp. paragraphe 89).

807. Lis. fin'ment (comp. Godefroy, s. v., citation de Horn).

825. Pour ensement (comp. paragraphe 86).

830. Lis. suv'raine (comp. paragraphe 89).

888. Puisque chancelier est le mot important, il faut lire chanceler et d'morast, paragraphe 72.

898. On peut lire vesque comme veschié, paragraphe 72, ou bien ord'nez, paragraphe 91.

910. Lis. ellur'.

1019. Pour e il (comp. paragraphe 98).

1077. Lis. fur', paragraphe 87, et urnez (comp. v. 656 ci-dessus).

1123. Lis. parti' (comp. v. 101 ci-dessus).

1180. Considéré la coupe si fréquente de 4 + 4, nous préférons 'pres li.

1191. Corr. *par ki* en *dunt* et lis. dir' (comp. paragraphe 75).

1349. Lis. rend'reit, paragraphe 89, comme aussi pas-s'reit au, vers suivant.

1390. Pour la raison indiquée au vers 1180, nous lisons desk'a.

1404. Lis. void'rai.

1407. Lis. sir' (comp. paragraphe 77).

1423. Voy. le vers précédent.

1447. Lis. sul'ment (comp. paragraphe 75).

1476, 1480. La contraction de *si vus* en *s'us* est assez fréquente (voy. S. de Freine, S. George, 365, 835).

1562. Lis. un' (voy. ci-dessus vv. 145, 450).

1566. Lis. vir' et comp. 72 b.

1651. Lis. viles et eglis' ens'ment (comp. paragraphe 86).

Vers fautifs

Les poèmes anglo-normands incorrects du XIIe siècle le sont le plus souvent par des vers trop courts; aux XIIIe et XIVe siècles, au contraire, les vers fautifs sont généralement des vers hypermétriques.

§ 101 a). *Les vers de sept syllabes.*

9. La leçon est probablement fautive. *jufnes* aurait été

écrit par erreur ou peut-être faudrait-il corriger les deux vers :

pur les jefnes genz enticer
e les vies folement amer.

193. La correction proposé au vers entre crochets n'est pas satisfaisante, mais il paraît possible de faire précéder le mot *nature* de l'article quand il a un complément.

1037. Voy. paragraphe 99 a), 5.

1232. Voy. la correction proposée.

§ 102 b). *Les vers de neuf syllabes.*

164. Lis. le v'rai 'Liseu (comp. paragraphe 49 a) et aussi au vers 157).

369. Lis. compaignun u' special ami.

468. Nous avons déjà fait remarquer (paragraphe 49 a) combien il est difficile de savoir scander les noms propres ; peut-être la copie originale portait-elle : *dunt le saumiste a saumeiez* avec *David en sauter* comme glose.

479. Lis. siduel (comp. paragraphe 72).

567. Lis. d'leur (comp. 72 et Suchier (Auban), p. 39).

620. Comme nous avons fait remarquer ailleurs (paragraphe 56 b), il y a des locutions dans lesquelles chescun (et aukun) paraît avoir une seule syllabe, peut-être est-ce que *endreit* perd la première syllabe.

672. Lis. l' disciple et Suchier, 1 c.

716. Ce vers est probablement corrompu par le scribe (comp. paragraphe 49 a).

774. Voy. ci-dessus, 620.

904. Lis. l'quart, voy. 567.

1190. Supprimez *de* (comp. paragraphe 49).

1240. Lis. ou l' soc (comp. 567 ci-dessus).

1247. La syntaxe est si confuse ici que nous ne nous hasardons pas à corriger ce vers.

1339. Pour *estre eco*, voy. paragraphe 71 k) ; supprimez *cum*.

1614. Voy. paragraphe 49 a.

§ 103 c). *Les vers de dix syllabes.*

Pour les vers 48, 51, 54, 55, 56, 57, 58, 121, 223, 331,

765, 859, 860, 898, 915, 115, 1523, 1547, qui auraient tous, tels qu'ils sont dans le ms., deux syllabes de trop, nous avons proposé des corrections en note.

168. Scandez les ewes d'Ierico de saner.

469. Nous proposons de lire « a ki Deus dreit *defeis* promist » ; cette graphie se trouve dans le Brut et peut bien être la bonne.

916. Au paragraphe 49 a) nous avons noté l'embarras où se trouve notre auteur pour scander les noms propres. Pour rétablir la mesure, nous proposons de supprime *de*, inutile devant un nom propre (comp. paragraphe 49) et de corriger *n'est pas gas* en *sanz gas*.

1115. Lis. de l'une e l'autre descul'rée.

1124. Supprimez *seint*, que du reste le texte latin n'autorise pas, et corr. *s'ameient*.

1192. Lis. *l'munde* et supprimez *e*.

1194. Lis. *suz* et substituez *servit* a *ministra* (comp. v.

1509-92. Pour ce passage le texte latin manque (comp. Introd. et tout critérium pour la correction faisant défaut, nous renonçons à critiquer ces vers.

1614. Voy. paragraphe 49 à).

§ 104 d). *Les vers de onze syllabes.*

Nous avons proposé en note ou dans les paragraphes qui ont trait à la versification des corrections pour les vers suivants : 43, 132, 149, 152, 694, 742, 908, 1389, 1594, 1630.

284. Le texte latin qui a trait aux relations de Richard avec son frère est différent dans les deux sources et dans la bulle de canonisation. Celle-ci porte le texte suivant : « Invitatus ad conjugale cujusdam puellæ nobilis consortium, mundi hujus corde mundo immundis illecebris, ut in sortem Domini cederet, cessit hujusmodi cessioni : et animam suam firmo proposito cœsti sponso desponsans, sponsæ terrenæ sponsalia sponte sprevit... »

1217. Quelquefois on est porté à croire que l'auteur a omis de polir ses vers et que ceux-ci ne nous sont pas arrivés tels qu'il aurait voulu ; ce vers se serait passé du coup de lime.

1549. Peut-être faut-il lire foule au lieu de *multitude*.

§ 105. *La coupe du vers.*

Le vers de notre auteur, comme nous l'avons déjà fait observer au paragraphe 72 b, s'écarte beaucoup du système métrique du continent. Il s'évertue à bâtir son vers de deux hémistiches de chacun quatre syllabes : dans notre poème, nous avons compté 623 vers (1) qui ont la coupe 4+4, entre lesquels ceux qui ont du moins une syllabe hypermétrique au premier hémistiche ne remontent pas à moins de 132 (2). Ce chiffre est trop considérable pour que nous n'y voyions pas l'effet d'un système. Une *Vie de saint Edmond, roi d'Estanglie*, dont M. Paul Meyer a publié 23 quatrains (*Romania*, XXXVI, p. 533) et qui date de la fin du XIIe siècle contient trois (3) exemples de cette coupe, et quoique ces vers se laissent facilement corriger, on comprend que déjà le sentiment de la mesure est ébranlé. Cette coupe peut se voir déjà dans Gaimar, dans le *Haveloc*, dans le fragment de la vie de saint Thomas (4) et ailleurs (5). La conception du vers octosyllabique composé de deux groupes de quatre syllabes n'a certes rien de nouveau ; déjà, dans le premier volume de la *Romania*, Gaston Paris a reconnu (6) que la forme normale du vers est un vers où les quatrième et huitième syllabes portent l'accent tonique. Il admettait aussi une syllabe hypermétrique après la quatrième. Ce qui semble ressortir de l'étude des poèmes anglo-normands, c'est que les auteurs ont suivi les mêmes principes que les poètes de France, mais se sont laissés guider pour la facture de chaque hémistiche par la prononciation vi-

(1) P. ex. vv. 3, 8, 16, 22, 26, 27, etc.

(2) Vv. 30, 39, 94, 108, 128, 139, etc.

(3) (a) En sun servis*e* ki nus a cher (v. 11).
(b) La nus envei*et* sibi en volun (v. 37).
(c) En tut*es* chos*es* a lui obéit (v. 46).

(4) Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbéri ; *Société des anciens textes français.*

(5) Voy. la note au § 72 b.

(6) Voy. aussi Suchier, S. Auban, p. 26.

cieuse et la syntaxe hétéroclite dont les Français se sont si souvent moqués et dont ils se sont si souvent plaints (1).

A.-T. Baker.

(1) Voy. Les *Political Songs* publiés par Wright et le prologue de la vie de sainte Catherine, par la sœur Clémence. Notices et Extraits xxxiii, 1re partie p. 59, et le fragment de prologue d'une vie de saint Edward le confesseur que nous avons publié dans la *Modern Language Review* 1908, p. 374.

ISSI COMENCE LA VIE SEINT RICHARD

EVESQUES DE CYCESTRE

222. r° a Bon est de mettre en escrit,
verai cunte de fet e dit :
ke d'oir dune en quer delit,
r° b 4 si apres en vient le profit
d'humilité e (de) devociun,
par unt averum savaciun ;
mes retraire cunte de folie,
8 de fol amant e fole amie,
pur les jufnes enticer,
e les jefnes folement amer ;
(e) cunter ausi de chevalerie,
12 que unkes n'avint en ceste vie,
e vies ke d'aucun seit veir (le) dit,
del oïr poi en vendra profit:
si l'un cunte romanz d'amur.
16 k'en vient del oïr a chief de tur ?
ne sai, for mettre le penser
en folie, folement amer ;
e quel profit (en) vient de cunter
20 de la pruesce un chevalier,

1-64. Prologue. Ce prologue ressemble pour le fond à celui du Comput de Raüf de Lenham (comp. *Romania*, XV, 286) et, d'une façon générale, à celui du *Cursor Mundi*. Il est relativement court puisque le prologue de la *Lumiere as Lais* dans le ms. du chapitre d'York a 700 vers environ. Il n'est pas moins long dans les autres mss. (Voy. *Rom.* VIII, 325 ; XV, 287.)

1. comp. § 99 ; 7. comp. § 100. 9. comp. § 101 ; 14. comp. § 98 ; 16. comp. § 98.

for sulement le delit del oïr,
ke suvent (les) autres fet esbaudir ?
mes icel esbaudissement,
de orguil vient veraiement
que contraire est a humilité
ke veie nus dune a sauveté :
pur ceo mieuz vaut, c'est la parclose,
de fere romanz de tel(e) chose,
de mettre hume en tel penser
dunt il s'en puisse bien enformer
d'amer Deu especiaument,
par unt venir poust a sauvement ;
l'en dust penser la curteisie
que fet as seinz en ceste vie,
ke leaument ci servi hunt,
222 v° a par unt en sa joie en ciel sunt:
les miracles ke fet pur eus muver
nus dust de li leaument amer,
cume fet ore veraiement
ce seint Richard apertement
que evesques a Cycestre esteit
ke especiaument muver nus deit
a mettre (les) miracles en (re)membrance
a Deu loer pur sa fesaunce,
e de la seinte vie ensement
ke mut put enformer la gent,
pur ceo fet bien de li cunter
sa vie e (ses) miracles demustrer.
sa vie e (ses) miracles d'enfance
en latin sunt mis en (re)membrance,
mes (por ceo) de plusurs est desiré

21. *Delit*, comp. § 72.
22. Lis. *aut* comp. § 75, vu qu'on a *verté* et *vérité*, faut-il supposer *humilité* avec trois syllabes? Cf. vers 5.
32. *Venir*, comp. § 72.
33-38. Ms. *dust;* = il convient...
39. Corr. *or*. ou bien voy. § 73.
42. Ms. muiver.
43. Comp. § 72.
48. Lis. *demustrer*, contracté en deux syllabes, comp. § 72.

que fust en franceis translaté,
ke lais entendable pot estre,
m'en pria un chanoine de Cycestre
par un mestre ke un livre me porteit,
ke de sa vie e (ses) miracles esteit,
ke de translater les m'entremeisse.
e (ke jeo) le latin en franceis feisse ;
e jeo par l'aïe Seint Richard
me entremestrai en la Deu part,
e de latin le translateray
en franceis au meuz ke jeo say.
ore i met[e] entendement
que bien amer Deu ad talent.

De sa enfaunce.

Seint Richard l'evesque de Cycestre
en l'evesche fu nee de Wirecestre,
en une ville ke est Wiz apelez
u putz a sel ad desposez.
Richard aveit a num son pere,
Ealiz aveit a num sa mere,
bone gent de vie e (de) naciun,
mananz asez sulum resun ;
apres le pere out num le fiz
e pur ceo num Richard de Wiz.
cest num Richard, dit en latin,
signifie ris sulum devin

54. Cycestre, § 50 a.
56. Voy. introd., p.
57. Corr. *Ke d'els tranlater.*
63. La leçon est obscure dans le ms.

La rubrique correspond à celle qu'ont fait imprimer les éditeurs des AA. SS., page 284 : *De patria et parentela sua.*

66. Vers trop long. Faut-il corriger *el vesché* (comp. v. 1003) ?

66. Wigorniensis diœcesis, villa quæ secundum proprietatem Anglicanæ linguæ a puteo salis qui aquis putealibus ibidem componitur, Wyche appellatur (aujourd'hui Droitwich).

76. Ricardus igitur etymologice potest dici quasi, Ridens, Carus et Dulcis. Et Ridens quidem per gratiam conscientiæ, et hoc quoad seipsum ; nam risum integrum exterioris hominis raro vel non omnino admittebat.

e cher a Deu, duz ensement ;
ceo put ver ke son livere entent.
son ris ne esteit pas dehors
em mustrance par signe de cors :
(mes) sa pensee dedanz fu esleescée,
(kar) n'out pas sa concience blescée,
dedenz fu plein de charité.
pur ceo fu de Deu bien amé
e dunt a Deu tres cher esteit
pur la ducur k'en li aveit.
duz esteit a sun prusme parler,
duz esteit a eus conseillier ;
si cum par bon conseil d'ami
est li quer de hume tut enduci.
De tute part esteit gracius
de condiciun, en murs vertous,
de cors esteit beaux de tut haité,
de tutes tetches bien afaité,
net de vie cum angle esteit,
kar vie cum d'angle demeneit
tesmoine (d')un frere bon devin
que sa vie escrit en latin,

79. comp. § 99 *a* (C).

80. Comp. § 100.

81-90. Et cum medium nominis ejus imo verius cordis media, caritate sternantur. Carus potest dici quoad Deum : quia ipse qui contulit mundæ conscientiæ meritum, rependit ei suæ dilectionis premium. Dulcis vero fuit quoad proximum, par suavis affabilitatis eloquia et salubria vitæ consilia : quia juxta Sapientis vocem, Unguento et variis odoribus delectatur cor, et bonis amici consiliis anima dulcoratur. (*Prov.* 27, 9.)

91-6. Et quidem corporis venustate et gratia vultusque hilaritate, Angelicum schema quodammodo præferebat in terris, et Angelorum vitam per munditiæ sic agere studebat in carne, ut potius Angelicam quam humanam duceret conversationem.

93. Vers trop long, corr. *fu?*

97-107. Testis enim est... sacræ Religionis professor et Sacerdos, qui hæc scripsit : quod cum, ante annos paucos transitus sui ex hoc mundi ad Patrem placeret ipsi Sancto predicto Fratri vitam suam et commissa denudare : ipsum sic carnis florem reperit custovisse ut in eorem numero... qui... novum canticum cantantes sequuntur Agnum quocumque ierit.....

ke cunte la k'avant son deces
poi d'auns esteit de li confes
e sa vie trestute cunteit
(e li) quan ke remembrer purreit;
223 r° a (mes) la flur de sa char si gardeit
ke blemure n'out en nul endreit :
(is) si ke il pot chanter al aignel,
ou les autres le chant nouvel,
ke siwent l'aignel quel part qu'il vet,
ke de femme unt tetche ne mal atret;
dunt par le cunte icest devin
esteit le home tut angelin :
ceo mustra bien en un endreit
ke vie d'angle aver voleit,
quant l'en li offrit une pucele
pur aver cume espuse bele,
cil refusa trestut ades,
cume plus pleinement orez apres ;
mes (si) cum en l'evangelie *est* dit
ke les seinz, cum la est escrit,
n'*ierent* espusez ne n'espuserunt,
mes semblables as angles (trestut) serrunt.
sa vie (a)parailia a ceo (tut) dreit
ke le liu u fu nee singnefieit ;
par le sel Christ ke singnefie
atrempé e bien ordené vie,

99. On pourrait corriger *avant* en *einz*.
101. Comp. § 100.
102. Corr. quanke li remembrer...
105-6. Ces vers paraissent être une fusion de deux versets bibliques : *Apocalyse* 5, 9 : « Et cantabant canticum novum », et *Apoc.* 15, 3 : « Et cantantes canticum Moysi servi Dei et canticum Agni».
116. Voir les vers 268 et 514.
119. Matt. 22, 30, le ms. *ierunt*, cf. § 5 b.
120. Comp. § 100.
122. Ke le, comp. § 98.
123. Le ms. porte *i. crist*, nous supposons que le scribe allait écrire « Jhesu Crist » en toutes lettres, mais qu'il s'est repris à temps sans biffer le *i*.
124. Comp. § 91.

dunt apostles pur cele afere,
dit Deu, vus estes sel de terre ;
sel oste puur e pureture,
e viande trop fresche met en temprure,
ausi fu aparaillié tut jur
de oster de pechie la puur
e les autres cum en vertu temprer,
e de mus, e de vie dreite enformer :
issi cum de muiste matire
de sause de mer, c'est a dire,
par la chaline e benefice
de feu k'em fet par artifice,
une piere de sel est engendreie
e en grant cors consolideie,
dunt bestes malades le lechissent,
e de lur maladies (en) garissent
(en) meimes la manere en un endreit
ce saint Richard l'evesques esteit
de muisture par engendrure,
en fet de humaine nature,
quant de une semence corrumpu,
fu nee de mere e fu conceu,
ke par la grace de vertu divine
e de seint espirit la chaline,
e le benefice fu aunteriné

126 ...Dominus ait: Vos estis sal terræ: cujus sermo secundum Apostolum in gratia fuit semper sale conditus, paratus vitiorum fœtorem reprimere et morum ornamenta condere.

129. *Aparaillié*, comp. § 5. A *a*).

131. Voyez la note.

133-155. Et sicut ex fluida materia ignis beneficio sal in solidam Petræ materiam, animalium infirmorum lambitioni profuturum vertitur : sic et noster Ricardus, ex fluida humani generis natura et semine corruptibili conceptus et natus, igne spiritus Sancti ejusdemque gratiæ beneficio confirmatus, peccatoribus peccati infirmitate languentibus petræ medicinalis antidotum seipsum exhibuit. AA. SS., p. 285.

139. *Lechissent*, comp. § 60.

145. Comp. § 100.

149. *Aunteriné*, lisez *auntriné ;* conf. *entrin*, Beuve de Haumtone, 366.

e en vertuz consolidé.
issi k'a pechurs ke furent liez
en langur e mal(adie) de pechez
medicinable piere se fist
de lur maladie les garist ;
e ja le plus tard en verité
un vessel li esteit porté,
que par Eliseu li fu procuré,
tut nuvel e pur par nesteté :
void par despit de vie honurée,
crus par humilite de pensée :
(e) sachez ke l'emflure quan que(s) esteit
d'orguil espaundeu rebuteit,
en quel vessel par l'enseinement
le verai Eliseu, sauveur de gent,
par le sel de sapience de sauveté
ke sauvement esteit leinz versé,
par unt aveit [il] le poer
les ewes de Jerico de saner,
223 v° a (la) vie de pecheur c'est a saver,
de corrupciun purreit (tut) saner;

151. Lisez *si k'...* comp. § 103.

155-172. Ecce nihilominus vas, Elisæo procurante sibi allatum, puritatis munditia novum, terranæ felicitatis contemptu vacuum, mentis humilitate concavum (tumor enim infusa repellit) in quo sale sapientiæ salubriter infuso, veri Elisæi industria, aquas Hierichontinas a sterilitate laudabilis exercitii et pestifera mortalitate peccati efficaciter sanavit, AA. SS., p. 285.

155. Lis. *de* comme au vers 1036.

157. Comp. §§ 49 *a* et 102.

160. Comp. § 91.

161. Notre auteur a très bien saisi le jeu de mot du texte latin ; *tumor* signifie ce qui est convexe et l'orgueil ; *enflure* de même. (Cf. vers 622.)

163. Nous croyons avoir lu ce mot correctement, il traduit *industria* du texte des AA. SS. ; Godefroy relève une exemple du mot « enseignement » dans le sens de « sagesse ».

164. Vers trop long, comp. § 102.

166. Corr. *fu;* pour *leinz,* comp. § 93.

168. Comp. § 49 *a* et § 104.

ki ke bonne uvres avant n'aveient,
par ceo par li recuvereint.
Et nuvel age ke Seint Richard
ot commencé, de tute part
a la grace de la nuvele beneicun
acorder e ausi en sun ;
de la malice del enemi
conquist la mestrie issi,
ke rebuta cum fort champiun
la malice de (sa) temptaciun,
dunt uncore quant esteit enfant
de set ainz u meins, ne mie avant
restreint les talenz e (les) pensées
k'en juvente sunt acustumées
de muver, issi k'en despit
aveit caroles e vein delit :
des treches e de tel folie
ke veer son voil ne (le) voleit mie,
e encore fu [il] si sage
ke mes ke (les) enfanz de son age
par priere e blaundissement
entente meissent k'il i alast suvent,
tut dreit encuntre [la] nature
de age, d'aler il n'aveit cure ;
ne sai par quele persaence
u de quel mestre aveit saence,

171. Peut-être la leçon doit-elle être *bonnes ewes*.
173. Le ms. porte *en le*. Voy. la note.
174. Ms. *aveit*.
181-06. Qui juvenis choreas, tripudia, et vana consmilium spectaculorum genera sic detestando fugiebat, ut nec blanditiis nec coætaneorum suasione, contra naturam ætatis, ad ea flecti poterat vel induci.
182. La leçon est obscure.
186. Le ms. porte *d'estraches*.
188. Comp. § 668, *b. h.*
190. Comp. § 99 *a* (A).
192. Le sens de cette fin de vers nous échappe.
193. Comp. § 101.
194. La leçon est obscure.

que teles choses furent trovez
a cas de humeine frelestez,
entendant tute veies esteit
a sa prise ke et il apernit;
e as diz son mestre devotement
223 v° b atendit attentivement :
issi cum fist Samuel l'enfant
ke tute veies prest fu e veillant
a oïr tut devotement
ke fere deust e fere le ensement :
issi ke en poy de tens passeit
chescun ke de son age esteit,
e chescun k'ou li aperneit
ke de meme age u plus esteit,
si passa trestut veraiement
e d'aprise e de murs ensement ;
Deu, cum s'enfance benure fu
que sen aveit de home chanu
lequel sanz custume aveit veue
ou seint[e] veillesce receue :
selum le sage ke ceo puplie
vie sanz blame, age envillie.
(i)cesti des anz de sa cressance
a l'estudie aveit tele aliance,

197. Comp. § 100.

198. *A cas de*, locution non relevée par Godefroy, elle paraît signifier *à l'encontre de.*

203. Ni l'une ni l'autre des versions publiées dans les AA. SS., ne font mention de l'enfant Samuel.

207-12. Omnes quoque coætaneos et condiscipulos suos brevi tam eruditionis quam conversationis et morum maturitate præcessit. (Capgrave, p. 278.)

218. Nous comprenons *éveillée*, quoique *âge* ne semble pas se rencontrer au féminin avant le XVIe siècle. Dans le *Haveloc* (ms. P.), on lit : *tele age*, v. 221, mais la leçon du texte laisse à désirer. Comp. vv. 837, 1155, 1543, pour *enveillier*

219-228. Hic igitur ab annis adolescentiæ litterarum studiis applicatus velut terra supernæ benedictioni proxima, imbrem doctrinæ suscipiens, jucundi germinis fructum pariter et vigorem suo tempore cœpit germinare. (AA. SS., p. 289.)

(is)si cum terre bien cultivée
e en bunte tut *a*parailliée
a receivre semence e germiner
e par verdur fructefier :
ausi esteit par tel devise,
dispose al frut de la prise.
dunt tant cum en tel age esteit
e cressant en anz flurisseit,
de garde issit son esne frere
ke eir esteit prochein son pere,
que entra en sa terre nue
despuliee e despurveue,
deswarokee (e) mal atirée
sulum la male custume usée,

225. Vers trop long : peut-être faut-il corriger *germer*, cf. *germir*, v. 1246. Voyez note.

227-262. Frater ipsius senior, in custodia infra ætatem existens, ad plenam ætatem suam de custodia exiens, nudus et pauper nimis terram suam ingreditur. Videns igitur Richardus fratris pauperitatem, cum nihil haberet unde ei posset subvenire,seipsum in servientem sibi tradidit : ubi par tempora non modica in omni patientia, paupertate et dejectione, magna ad aratrum, nunc ad bigam, nunc ad alia hujusmodi opera manus mittens, humiliter et modeste servivit : unde frater eum in tanta affectione recollegit, quod totam hereditatem suam sibi sua charta confirmavit.

(Capgrave, p. 278.)

Dum adhuc igitur adolescentiæ floreret in annis, in fratei ipsius senior, ad quem successione hereditaria patrimonii jura spectabant, Ricardum, licet ætate minorem hereditatis possessione digniorem judicam quidquid juris sibi competebat ultro donavit eidem (AA. SS., p. 285).

On verra d'après les deux versions citées ci-dessus que notre auteur a connu la version qui a servi de source à Capgrave plutôt que celle que publient les Bollandistes sous le nom de Bocking.

234. « En cas de minorité le roi percevait les revenus du fief pour prix de sa tutelle ». Rambaud. *Civilisation*, I, p. 172. Un ministre du roi Henri I se vantait d'avoir fait le roi héritier du royaume entier ».

dunt esteit povere e mendiant
e mut esgaree paritant.
Richard son frere l'ennui de li
vit et sa grant poverte ausi,
dunt pite l'en prist e li peiseit
que n'out dunt aider le purreit,
dunt il puis n'aveit quei doner
ke (li) pust a sa besoigne aider
e son servager se meme mist,
e de vil overaine s'entremist,
en meseise e en poverté,
tut ne fut il a ceo lié,
ore a herce, ore a charue,
ore en haie, uvrant ore en rue,
(e) en tute manere ke sout penser
travaillia pur son frere avancer.
Deu, cum de char(i)té plein esteit !
ke del suverain mestre (ben) entendeit
la sentence ke dit de char(i)té !
nul n'ad griegnur en verité,
cum cil ke s'alme pur ses amis
dune ; pert ke bien l'out apris.
en alme li fut compatient,
(dunt) travaillia son cors asprement
pur un sen frere en tant amur
le cuillit pur son grant labur
que trestute sa terre li duna
e par sa charte li conferma.

239. Vers trop long ; on se demande pourtant si *pite* n'est pas un cas régime vis-à-vis de *pitié ;* comme l'est *poverte* (: aperte dans *Dieu le omnipotent* XI) à *povreté*, *cit* à *cité*, etc..

247. Comp. § 99 *b*.

250. Comp.. § 72.

252-256. Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis. (VULGATE, Joh., XV-13). Nul n'a un plus grand amour que celui qui donne sa vie pour ses amis (OSTERVALD).

256. *pert* de *paroir*.

Richard puiske sa terre aveit,
en pies e (en) bon estat esteit;
ses charneus amis sulement
pensent de ceo ke a char apent,
le loerent ke il amast
une gentile pucele e espusast.
mes nostre seigniur que bien sout
[que] le office que purvueu l'out
e le liu de son recet ausi,
(que) plus profitable esteit a li ;
ne suffri (pas) que sa nesteté
de (son) corps de rien li fust blemé;
mes si cum Johan rapella.
son disciple que plus ama,

263-312. Postea cum Richardus totam hereditatem a fratre pacifice obtinuisset, amici ejus carnales de quadam nobili et generosa puella ei matrimonialiter copulanda tractare cœperunt. Quod cum frater ejus intellexisset et jam Ricardum dictam nobilem puellam cum multis bonis recepturum ; de collatione terræ suæ pœnituit, et cœpit contristari : Richardus autem hoc intelligens, dixit fratri suo : Non, carissime frater, non propter hoc turbetur cor tuum : nam adeo curialis, ut fuisti erga me, ero et erga te. Ecce restituo tibi et terram et chartam : sed et puellam, si sibi et amicis suis placuerit nunquam enim os ipsius deosculatus sum. (Capgrave, p. 278.)

Les Bollandistes ont ajouté la note suivante : In sequenti vita (celle de Boeking) conformiter bullæ, dicitur ipse frater oblata hereditatis cessione, voluisse Richardum ad has nuptias pellicere. Crediderim ad tantam minoris humanitatem verecundatum majorem dissimulasse invidiæ sensum, et saltem verbis ursisse fratrem ut fundum sponsamque retineret.

On voit de nouveau que la version de Capgrave représente mieux celle qu'a connue notre auteur que le texte des Acta.

267. Comp. hiatus, § 99 *a*).

268. Peut-être faut-il corriger *gente* et lire *spusast* (comp. § 72) ?

270. Comp. § 94.

275. D'après la légende, le premier miracle de Jésus se fit aux noces de Jean, frère de Marie. On raconte que Jean, profondément touché par la sainteté de Jésus quitta son épouse et suivit le divin maître. Depuis lors, Jean devint le bien-aimé du Seigneur parce que celui-ci l'avait sauvé des convoitises de la chair. Le même sujet est traité dans une homélie d'Aelfric. Aucun de nos textes latins n'en fait mention.

del lit d'espusaille que n'alast,
mes en sa chastete demurast,
meimes la grace aveit doné
(a) cesti de garder chasteté ;
kar Deu issi purveu l'aveit
qu'en amur tut s'ale[e]reit.
dunt quant son frere bien entendeit
ke marier si noblement se purreit,
li peisa mut pur cele afere
k'il li aveit done sa terre,
e devint murnes e pensant
e fist lurd e triste semblant :
laquele chose Richard aparceut,
e sout bien (en un) endreit ke ceo fut
e li diseit : « tres-ben duz frere,
» purquei fetes vus tiel here,
» kar me mustrez par [vostre] amur
» la resun de vostre dolur ».
son frere de ceo que li desplust
pur hunte ne dit rien, mes se tust ;
dunt dit seint Richard : « jeo crei bien
» ke vus repentez sur tute rien
» de la terre que de vus aveie
» (e) de la pucele ke aveir poeie
» (e) del bien ke poie ou li aver,
» c'est tut l'ennui de vostre penser ;
» nenil, beu frere, pas ne seez
» pur cel[e] afere de rien grevez,
» (car jeo) serrai a vus ausi curteis
» cum vus fustes a mei anceis ;

277. Note.
278. Comp. § 72.
284. Comp. § 104.
290. Nous croyons que « endreit » est la bonne leçon ; *endreit* semble bien pouvoir signifier « tout de suite » ; ce qui correspondrait à l'anglais « directly », « straightway » (comp. § 71).
292. Ms. tiel, la forme *tiel* peut bien être la bonne, cf., vv. 396, 940. 302, vers trop long.
304. Pour l'adjectif démonstratif, comp. v. 125.

» veez ci la terre, tute vus rent
» e votre charte ou tut ensement,
» e la pucele s'il plest a li,
» (e) s'il plest a ses amis ausi ;
» (kar) nestement (par mei) la poez aver
» kar unk(es) par mei n'out un beser. »
Richard dunkes est revenu
en l'esperance k'aveit einz eu,
e atente d'aver cum sage,
en ciel pardurable eritage,
ke plus terre ne desira ;
la terre pur ceo tantost lessa
e la pucele ausi lesseit
e ses amis ensement k'aveit;
e a l'estodie tantost s'est mis
a Oxeneford, puis a Paris.
e pur ceo k'avenir esteit
par Deu que evesque serreit,

307. comp. § 93. Pour la scansion du premier hémistiche. Comp. *Veez (i)ci la lei que Moises fist: Résurrection dans Monmerqué:* Théâtre fr. du m-â. v. 335, page 19.

308. ensement, comp. § 86.

311. *Kar* et *par mei* sont supprimés à cause de la répétition du vers suivant.

313. La rubrique 4 semble manquer, cf. Introduction.

313.-322. Ici notre auteur ne suit ni Capgrave ni Bocking. D'après celui-ci on lit: At Richardus regeneratus in spem vivam par Christum, hereditatem incorruptibilem et immarcessibilem conservatam in cœlis, cujus participatio ejus in id ipsum, et ideo fratrum multitudine non minoratam, potius elegit quam terranam..... ad scholas... revertitur... AA. SS., p. 285.

Capgrave a résumé ce passage comme suit: Confestim igitur reliquit Richardus tam terram quam puellam et omnes amicos et ad studium Universitatis primo Oxoniæ, deinde Parisiis se transtulit, ubi Logicam addidicit (p. 278).

315. Voyez notre note.

322. Ms. *e puis apris.*

323-332. Ad scholas ergo Richardus revertitur, litterarum studio diligenter insistens: et ut pectori summi Sacerdotis futuri non irrationabiliter Rationale judici necteretur; post humilioris litteraturæ scientiam sufficienter adeptam, rationalem scientiam, id est, Logicam, ut ad intelligenda cetera aptior redderetur et acutior, arbitratus est aggrediendam.

(ke) sen e raisun deveit aver
a dreit entendre e dreit juger,
pur ceo mist il par Deu sanz fable
328 a la saence dreit resunable,
ke est logike de clers numée,
pur aver en (autre) clergie entrée
e (par)agu aver l'entendement
332 en autre clergie quant les aprent ;
Richard puisk'a Paris esteit
223 v° b en logike feseit bon espleit,
(e) diligent e veilliant esteit
336 par essample son mestre dreit
Jhesu Crist ki entre les mestres sist
oiant e demandant aprist ;
ausi se pena de bien fere
340 pur sutive de clergie enquere,
dunt tant entente a sa prise mist
ke force de autre chose ne prist ;
dunt de mangers e de vesture

325. Ms. *eirisun;*

332. Corr. *l'aprent?* voy. v. 332.

333-342. Et factum est, post triduum invenerunt illum in templo sedentem in medio doctorum, audientem illos et interrogantem eos (Luca, 2, 57). Capgrave et le Bocking des Acta omettent cette comparaison.

337. Voy. la note.

340. Ms. *sutivete.*

342. Godefroy a relevé (IV, p. 65 a) *ne pas faire force* d'une chose dans le sens de « n'en être pas effrayé, n'en pas faire difficulté » ; cette locution-ci doit avoir la même signification, comp. § 100.

343-374. Tantaque fuit discendi affectio, quod de victi aut vestitu parum aut nihil curavit. Nam, sicut narrare consueverat, ipse et duo socii ejus existentes in camera, non nisi unicam habebant cappam, et tunicam tantum ; et quilibet eorum lectum infimum. Exeunte ergo uno cum cappa ad lectionem audiendam, reliqui in camera residebant : et sic alternatim exierunt : panisque et parum de vino cum potagio eis pro cibo sufficiebat. Non enim carnes aut pisces, nisi in die Dominica, vel die solemni, vel sociorum seu amicorum præsentia ; eorum paupertas ipsos comedere permisit : et tamen sæpe retulit, quod numquam in vita sua tam jucundam, tam delectabilem duxerat vitam. (Capgrave, 278.)

esteit mut petite lute sa cure,
kar ausi cum il meimes cunteit
avant e apres ke evesques esteit
entre amis e cumpaign(un)s ausi,
ke tant desuffert lores suffri
ke il e dous compaignuns esteient
ou li en chambre, si n'aveient
fors une chape entre eus senglement
e chescun une cote sulement ;
e un lit ke esteit bas asez
sulun lur eises e privetez,
dunt quant l'un ou la chape a escole ala,
l'autre ou sun compaignun demura
en lur chambre (jeke) taunt ke revint,
puis chescun apres cel ordre tint,
quant en la chape va oir saence
les dous *en* chambre funt residence ;
(is)si ke chescun par ordre dreit
en cele chape fet sun espleit ;
sachez ke lur commune esteit
mut petite e lur vivere estreit ;
pein e potage lur fu asez
kar char ne peissun n'unt mangez
s'il ne fust demeine u autre jur
solempne u si ne fust par amur
de compaignun u d'especial ami
ke pur eus fussent de mieux garni.
quant seint Richard iceo cunta
e tres hetement *reïtera*

225 r° a

344. Corr. *fu?*
352. Comp. § 100.
355. Voy. la note.
356. Comp. § 72.
358. Comp. § 100.
359. Supprimez la.
360. Ms. *à la.*
367. *demeine*, cf. § 72.
372. Le ms. porte *deretirita*, le verbe, quel qu'il soit, traduit « retulit ».

si dit ou tut k'unke en sa vie
n'aveit plus delitable vie ;
en cele poverte, par diligence
si espleita en sa saence
e par grace ke de Deu aveit
k'entre les parfiz grant sen parleit
e plein de science des arz
fu, k'out quilli de tute parz,
a l'escole en quer ensement
d'éloquence aveit ahurnement ;
issi [ke] trestuz fu teneu
digne a mestre d'estre receu.
a sun païs puis repeira,
(e) a Oxeneford tost s'en ala,
des arz tost apres comença
ceo k'out cuilli avant seigna,
ne n'out pas eo k'il sout mucer,
mes en autres le vout profiter,
(kar) ne par achesce ne par envie
ne vout pas celer sa clergie,
car bien sout (ke) ne dut pas mucer
ceo que pout a autres profiter,
kar bien sout sulum le dit
Salomon ke tieuz sunt maudit :

373. *ou tut ;* comp. § 71 (k).

375-392. Et cum Richardus scientiæ et eloquentiæ donis ador natus, magistralem cathedram ibidem ascendere ab omnibus acclamabatur dignus ; rediit ad patriam suam et ad Universitatem Oxoniensem se declinavit : et ibidem post modicum tempus cathedr*am* magistralem ascendit : aliis, quæ antea collegerat, liberaliter studens erogare. (Capgrave, p. 278.)

382. Comp. § 100.

388. Comp. § 72.

395. On pourrait corriger *saveit*.

396. Les textes latins omettent ce proverbe de Salomon : Qui abscondit frumenta, maledicitur in populis : benedictio autem super caput vendentium (Vulgate, Prov., 11, 26), et selon la version d'Ostervald : Celui qui retient le blé est maudit du peuple ; mais la bénédiction est sur la tête de celui qui le vend.

« maudit celi que sun furment
» muce al pople e a la gent ».
(Seint) Richard par le suverain rectur
en l'escole esteit guvernur,
tuzjurz en suautime charité
en ducur e humilité.

Cument Seint Richard fust sauvé de la ruine d'une piere.

Par testemoine de bone gent,
leaus e religius ensement,
tant cum Richard fu a l'escole
un mestre k'out nom mestre Ranscole,
la feste seint[e] sout celebrer
chescun an e grant feste aver
u compaignuns (e amis) aver soleit
entre lesqueus a une feste esteit
mestre Richard bien renumez
de bone murs e (de) science asez ;
entre les meillurs asis esteit
cum a sa persone micuz apendeit ;

398. Comp. § 99.

399. Regens igitur Richardus, non sine superni Rectoris regimine, directus et custoditus est. AA. SS., p. 285.

401. *Suautime*, Godefroy n'a relevé ce mot que comme substantif.

Cette rubrique correspond exactement à celle du ms. sur lequel Papebroch a fait sa collation (voy. Introduction) ; elle était ainsi conçue : *Quomodo salvatus a ruina maceriæ.*

403-414. Notre auteur suit de très près la version du Bocking des Acta. Nempe, ut fidelium et religiosorum compertum est attestatione, cum quidam scholaris, Oxoniæ cathedram magistralem ascensurus, celebri convivio sui magistratus initia solennizare decrevisset, Magistrum Richardum de Wycio scientia tunc et moribus famosum, ad suas epulas et mensæ suæ decorem studuit invitare (p. 285).

406. Le nom du maître qui donnait la fête ne figure dans aucune des deux versions latines.

414. Apendeit (comp. § 72), on pourrait supprimer *mieuz*.

tost apres ceo ke asis esteient
au manger, en la sale entreient
gent qui diseient qu'a la porte viigla
un tres beu bacheler ki demaunda
si mestre Richard leinz esteit
e ou les autres mestres i mangeit,
e dit du tut hastivement
volt ke la li fust en present ;
les autres li prierent k'il entrast,
e ou le mestre (leinz) asez parlast
e mangast leinz tut a leisir ;
(mes) ceo ne fust nient, mes son desir
tuz jurz fu e pria suvent
ke venist a li hastivement.
Quant mestre Richard out oi tant,
s'en leva tant tost meintenant
e a la porte (tantost) s'en ala,
regarda(st) partut sa e la,
e demanda u cel bacheler fu

415-436. Cum subito inter prandendum intrant æditui, qui dicunt quemdam egregiæ formæ juvenem pro foribus equo residentem assistere, qui sciscitatus an Magister Richardus de Wycio introrsus cum ceteris recumberet, ejus se dixit ardenter et festinanter velle frui præsentia : et quamvis diligenter et amicabiliter, ut intraret, ab eis obnixe rogaretur, quatenus cum dicto Magistro haberet colloquium... nullo modo acquievit, sed hoc solum iterum atque iterum replicans rogavit, ut dictus Magister sine moræ dispendio ad se venire festinaret. Magister igitur Richardus hæc audiens, concito surrexit et ad fores usque perrexit. Cumque huc illucque circumspiceret, et sollicite ab iis qui aderant inquireret, intellexit hujusmodi ibidem adfuisse ; sed qua diverterit vel quando, non est inventus qui scire edicere (p. 286).

417. Le ms. porte *que la porte vugla;* nous ne savons si notre auteur a voulu traduire *æditui* (gardien d'un temple) par « ceux qui veillaient à la porte », ou s'il veut dire qu'un jeune *bacheler* attendait à la porte.

418. Comp. § 100.

419. Comp. § 85.

422. Ms. *voit.*

428. Corr. *vinst ;* comp. § 63 et le vers 1260.

433. demanda, comp. § 72.

que esteit a cheval la venu.
Les autres disoient ke la fu,
mes ne savoient u fu devenu.
veez (de) nostre sire la merci
e la curteisie que est en li,
ki si sauve ces que les seens sunt,
ki en li bone esperance unt ;
car endementres ke queraunt va
le bacheler ça endreit e la
merveillus cas si a Deu ne plust
e dolerus leinz avenu fust,
dunt de la feste veraiement
le hait ust turné amarement ;
mes nostre sire par sa duçur
desturba del cas la dolur
kar (tant) cum le mestre dehors esteit,
une grant piere del mur rueit,
e en la place meimes chaist
u mestre Richard avant s'assist;
issi sul ust [il] demuré,
sa teste ust este tut quassé.

436. *devenu*, cf. § 72 XI.

437-448. O immensa Dei pietas, qui sic suas mirificare novit misericordias, ut salvos faciat sperantes in se! Dum enim Magister Richardus, a prandio surgens, huc illucque juvenem inquirendo moras necteret; ecce casus inopinabilis, et qui totam convivii jocunditatem, nisi Deus aliter providisset, verteret in luctum. (AA. SS., p. 286.)

439. Ms. *ices*.

442. Comp. § 100.

443. Ms. *en merveillus...*, § 98.

444. Comp. § 100.

445. Comp. § 100.

449-462. A lapidea enim maceriæ, desuper eminente, interim lapis tantæ molis decidit, ubi prisu Magister Richardus sederat, quod dubium esse non potuit, si sessionem continuasset, quin caput ejus conquassasset. Sed ille qui de futura resurrectione spem suis tribuendo promisit, dicens, Capillus (Luc, 21-18) de capite vestro non peribit; sui Richardi caput, oleo lætitiæ in Pontificalem dignitatem perungendum, ab exitali lapidis casu voluit observare, p. 286).

451. Comp. § 82, 3°.

Mes cel k'en esperance mist
les seens k'en disant lur promist,
quant tel manere il en diseit,
ke peil de lur teste ne perereit ;
le chief sun Richard defendeit
k'enuignt, cum out purveu, serreit
a l'evesche la digneté,
del cas de la piere a sauvé ;
dunt ne pas dit n'estre ne deit
225 v° b ke celi k'en la forme pareit
d'un bacheler ke tant demandeit
mestre Richard ke son angle n'esteit
e fu del numbre, icest sachez,
dunt David en sauter ad parlez,
ke a dreiturel defense a Deu promist,
quant en prometant issi le dit,
a ses angles (de)manda ke bons sunt
de tei ke partut garderunt,
e en lur meins serrez portez
ke vostre pie pas ne blescerez,
icil (dumke) ke s'en promet del pié
ke de piere ne serra (pas) blescié,
iceli le chief Richard gardeit
ke de la piere (pas) blescé n'esteit.

463-482. Unde dubium esse non debet, illum qui in forma juvenis Magistrum Richardum requirebat de numero eorum extitisse, de quibus Psalmista (Ps. 91,12), viro justo promittens Deo protectionem, dicit: Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis: in manibus portabuunt te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum. Qui ergo sanctorum pedes, ne offendant ad lapidem, per Angelos custodire promisit, ipse Ricardi caput, ne a lapide læderetur, custodivit. Perstat igitur docendo pariter et discendo assiduus B. Ricardus; ex discipulorum doctrina sibi meritum, discipulis profectum cupiens ampliare (p. 286).

La rubrique latine est conçue comme suit: *Qualiter in Jure Canonico rexit.*

465. Comp. § 100.
468. Comp. § 102.
469-481. Ces vers sont évidemment fautifs. Voy. § 103, et la note.

Richard assiduel fu en seigniant
e ausi fu en estudiant :
dunt par la doctrine ke disciples doneit,
grant merite de Deu gaigneit.

Cument seint Richard
lut de decreez.

Seint Richard quant aveit asez
en art travailliez e enseignez,
par la disposiciun divine,
talent li vint en la peitrine
pur equité saver ou ver(i)tez
a Boloine aler oir decreez :
puis apres iloukes s'en ala
e set anz u plus esteit la,
e en s'aprise fist tel espleit
que son mestre que dunkes esteit,
le meillur de la vile teneu,
en maladie fu si retenu
ke ne pot (les) leçuns continuer
226 r° a dunt (li) cuveint a ceo aide aver:
a ceo acumplir fu en pensant ;

479. Vers trop long, comp. § 102.

483-496. Postea B. Richardus Bononiam proficiscens, per septennium et amplius mellea Canonum fluenta hausit, quod Magister suus, infirmitate detentus, ad lectiones suas vice sua continuandas, præ omnibus discipulis suis dictum Richardum elegit.

484. Lis. *seignez,* comp. § 72.

487. On pourrait corriger *pur equité* en *d'équité.*

488. *oir,* comp. § 98 et 50 a.

493-4. Il est à noter que l'e muet a déjà si peu de valeur syllabique qu'il peut être inséré là où il n'est pas autorisé par l'étymologie comme dans *teneu* et *reteneu.*

Pour ce chapitre, notre auteur a suivi un texte qui ressemble à celui de Capgrave.

497. Comp. § 98.

497-516. Qui per dimidium annum et amplius se prudenter et humiliter in illo officio habebat, quod a tota Universitate laudem et honorem meruit obtinere singularem : nec non a Magistro suo tantam gratiam invenit, quod unicam filiam heredem cum omnibus terris et bonis suis, ex voluntate filiæ obtulit affectuose.

mes nul de ses escolers ne li plut tant
cum seint Richard a cet afere,
k'enprist la bosoigne par son (re)quere,
dunt demi an continuceit
les lesçuns son mestre a (grant) espleit
e sagement se aveit en lisant,
e queinte e humble fu en desputant,
en cunseil e parole ensement,
dunt fu preise de tute gent
ke de tute l'université
loenge e amur *aveit* gaigné.
E de son mestre tant gre aveit
que sa fille ke son heir esteit,
ou tutes ses terres pleinement
e chasteus e vignies ensement
ou rentes e autres biens asez
li offrit par la volentez
sa fillie e consentement,
e ceo par grant desirement.
Seint Richard ki espiré fu
del seint espirit ad entendeu
ke meimes le temptur (ke) l'enticeit
que il une demisele preit ;
par son matrimoine k'il aveit
[is]si cum dit avant esteit,
decevre ki dunc fu en penser,
si grace n'ust de Deu a rester.
hore par ceste e par aver

498. Vers trop long, on pourrait lire : *nul escoler ne li plut tant.*
508. Vers trop long, corrigez *ot gaigné*
511. Comp. § 100.
513. Comp. § 100.
515. Pour ce vers, comp. § 99.
517-36. Sed B. Richardus alia cogitans a Spiritu sancto inspiratus, humiliter gratias ei referebat ; et exponens quasdam curiales cautelas et peregrinationis causam, promisit se voluntatem ipsorum in suo reditu perficere. (Capgrave, p. 278.)
520. Comp. § 99.
524. Pour *rester*=résister, cf. « Mais vus doinst vertu a *rester* a la temptacion ». Ms. B. N., 19525 (cité par Godefroy).

a esaie ses laz lier.
Dunt seint Richard out desirance
de cest laz aver deliverance ;
226 r° b ke fust a mendemenz liez
que nostre sire ad comandez.
al mestre, e a la pucele ensement,
mut de grez e grace ur rent
e lur mustre cointement com sage,
al repeirer de pelerinage,
ke lur dist k'[il] aveit a fere,
lur promist lur curage plere
La raisun seint Richard veraiement
a la pucele e (a son) pere ensement
plest ke [celi] face cum sage
e acumplie son pelerinage ;
Seint Richard dunkes si perneit
cel pelerinage k'en quer aveit
e a son païs repaira
e sein e heité s'en vint la.
dunt ou le prophete en ver(i)té
dire poeit k'apparaillié
lien aveient a mes pez,
dunt jeo esteie tant grevez,
ke mal me furent par itant
par ennui [tres]tut crupissant,
mes le lien est despescé

526. Ce vers se rapporte peut-être au verset 110 du psaume 119: *Posuerunt peccatores laqueum mihi: et de mandatis tuis non erravi.*

534. Le ms. porte *k'apres le repeirer.*

537-84. Ac sic Richardus in terram suam reversus, statim post adventum suum in Angliam ad Universitatem Oxoniensem remeans, in laboribus, vigiliis et multi moda afflictione corporali vivens, unanimi consensu ibidem Cancellarius est effectus. (Capgrave, p. 278.)

Quoique le passage qui se rapporte à ce chapitre, dans le Bocking des Acta, soit de beaucoup plus long, il ressemble moins au texte français que cet abrégé de Capgrave.

540 2. *pelerinage* ; comp. § 100 et § 89.

546. Ce vers ressemble au vers 526.

551-2. Comparer Ps. 124,7. *Anima nostra sicut passer erepta est de laqueo venantium: Laqueus contritus est et nos liberati sumus.*

552 e par grace sui deliveré.
Seint Richard apres ceo ke fu
d'iluc en Engletere veneu
a Oxeneford tost s'en ala,
556 e en decrez noblement lut la.
Derechef de ceo ke aveit
par grant travail fet son expleit
alliurs en science e saver
560 par veillies e mut travaillier
e en luinteine regiun,
226 v° a ou corporele afflicium ;
lucc par science e enseignement,
564 par grace ke espant largement,
e de ceo ke dussent aprendre,
conust lesqueus sunt a repandre ;
ke de lur veissel verser voleint
568 de ceo ke leinz trop poi aveient,
e avent en escrivre e lire,
que ussent oy de bien dire,
e plus sages a la feiz se funt
572 de ceo ke nule rien apris n'en unt ;
iteus tres bien en coniseit ;
par unt l'universite dreit
par un consent e un curage
576 l'eslirent a chanceler cum sage.
ke en cel office mustreit
le tresor de sen qu'en li esteit.

552. Comp. § 89 et § 100.

567. Vers trop long, comp. § 102.

567-73. Le sens de ce passage nous échappe.

576. Comp. § 100.

578-7. La fin du quinzième paragraphe du Becking ressemble assez au texte français: In quo nimirum officio detexit effectu operis thesaurem sapientiæ et scientiæ, quem armariolo reconciderat mentis. Fuit enim in caussarum discussionibus prudens investigator ac diligentissimus, in pronuntiando verax, in judicio justus, in sententiis proferendis discretus, in omni actione compositus.

La rubrique latine est conçue comme suit: *Quod Cancellarius fuit B. Edmundi.*

578. Pour ce vers, voir § 98.

en ses diz esteit veritable,
(e) en jugement dreiturel e stable,
descret en tuz ses fez esteit
(e) vertuus en chescun endreit,
(is)si ke sa fame a tuz flereit
cum duz o durement fut tu dreit.

Cument il fut chauncelier seint Edmund l'ercevesque.

Dunt seint Edmund le ercevesque
e de Nicole Robert l'evesque,
ke les vertuz k'en li esteient
e murs de grant tens coniseient ;
en un tens andeus le desirerent,
(e) lurs quers andeus en li ficherent ;
dunt mes ke chescun volonté
e entent (a) autri fust celé,
226 v° b andeus nequedent ceo penserent
e en lur penser desirerent
ke de pasturel office le fes
portast oncke seus entre les ;

584. Comp. § 57.

585-618. Beatus vero Edmundus, tunc Archiepiscopus Cantuariensis, qui conversationem ejus et dicretam scientiam diu ante cognoverat, ac etiam Robertus Lincolniensis Episcopus, dictus Grossumcaput, vir venerabilis sanctitatis, uno eodemque tempore, licet utriusque intentio utrumque lateret, Magistrum Richardum in Concellarium suum adoptare magna cum instantia laborarunt Tandem voto disti Patris Cantuoriensis, cujus preces et mandata prævenerant, gratias obsequitur, et reventer obtemperat voluntati. Beatus igitur Edmundus propriam sui nominis inscriptionem et dignitatis imaginem, titulum scilicet et sibilum, et totius Archiepiscopatus majora quæque ei commisit. (Capgrave, p. 278-9.)

586. Pour ce vers, voir *Haveloc*, 192, et *Estorie des Engleis-Epilogue*, 144.

Seul, Capgrave fait mention du célèbre Robert Grossetête, évêque de Lincoln.

589. Pour ce vers, voir § 72.

592. Cf. § 89.

595. Lis. *d'office pasturel.*

kar bien saveient tut a devise
ausi bien a endoctriner
ke profitable fut a l'eglise,
cum dreiturcument les torz drescer ;
tant cum issi [fu] lur penser,
jugerent lequel le deust aver ;
seint Edmund par sa priere devant
ou li demurer aveit le grant.
Al pere vient issi apelé,
le fiz k'at cher e mut amé ;
le pere conisseit bien le fiz
par merite de fez e de diz,
dunt joie de quer de li out
k'en fet e (en) semblant li mustrout
le secund le feseit apres li
en honur e en charge ausi,
pur ceo son seel li baillieit
u sun num e s'ymage esteit,
dunt de tute l'erceveseché
les greignurs choses li ad baillié,
par son acost ajustement
le feist par tut enseurement.
Seint Richard lores par son festre

600. *drescer=adrecier*, i. e. régler, faire droit, cf. *Ainceis le* (le povre ome) *deis entendre et conseillier, Por l'amor Diu de son dreit adrecier.* [Couronnement de Louis, 184 5], et Boeve de Haumtone, v. 1015 (D.) et § 91.

603-4. Nous comprenons: Saint Edmond, pour lui avoir, le premier, offert le poste, a pu se l'adjoindre.

604. Les locutions connues sont «*metre, tenir* ou *estre en grant*».

617. *acost* = habile?

618. Cf. § 72 (d).

619. Pour *festre*, comp. v. 899.

619. Notre auteur se rappelle peut-être le verset: *Puer* (Christus) *autem crescebat et confortabatur, plenus sapienta et gratia Dei erat in illo* (Luca, 2,40).

619-634. Cœpit igitur Ricardus quotidie in bonis crescere, ministerium sibi creditum fastu dempto superbiæ prudenter excercere, Domini sui Archiepiscopi studiens per omnia providere quieti, quem sciebat optimam partem cum Maria (S. Luc x, 42), eligere pariter et

en biens chescun jur commenca crestre,
e l'office ke li esteit baillié
sanz enflure d'orguil ad usé ;
par tut purveit en son purpos
ke l'ercevesque fust (dreit) en repos;
kar bien sout ke ou la Marie dreit
227 r° a la meillure vie eslu aveit ;
pur ceo s'entente e tute s'amur
esteit pur servir nostre seignur.
seint Richard leaument s'entremist,
des conseils e bosoins *entreprist*
e en quel cause u bosoin esteit ;
des dons tuz jurz ses mains gardeit,
kar bien sout k'il avient suvent
ke dons avuglent les oils de gent :
tant cum fu en la chancelerie
de fere dreiture ne se feint mie,
mes a tuz fenestres e ouverture
fet [il] pur aver lur dreiture,
e mustre a tuz dreit en ver(i)té
(e) lumere d'eschivre fauseté.
Derechef ver(i)te ne lessa mie
pur grosur divine ke fut en vie.

diligere, et proximorum pro caussis diversis ad Archipræsulis curiam adventantium consulere utilitati : in omni caussa vel negotio manus exeutiens penitus a munerum acceptione, quæ oculos excæcare solent (Capgrave, *solet*) etiam sapientum. AA. SS., 286-7.

620. Comp. §§ 67, 102.

628. Corr. *fu*.

630. Le ms. porte s'entremist.

635-660. Ni le Bocking des Acta ni Capgrave n'offrent de texte qui corresponde à ces vers. Capgrave semble donner le résumé d'un paragraphe qui aurait pu servir de source (comp. la note).

Inerant siquidem ei inerabilis æquitas, affabilis benignitas, modesta simplicitas, simplex humilitas, ceteriqne tranquilli mores et actus, p. 279.

637. Voyez note.

639. Comp. § 72.

641. Comp. §

642 et 646. Comp. § 72.

642. Ce vers est certainement fautif.

ne tant riche home se haut ke fust
pur quei sa dreite ver(i)te tust
ne les povres en nul endreit
pur lur defaut en despit n'aveit,
mes en l'oreile de tute gent,
a tuz esteit obedient,
sur tute rien dreiturel esteit
e affable e benigne a dreit,
amiable esteit e curteis
e large a tuz e tute veis,
en murs, en fez, en checun endreit
simples, humbles et peisible esteit.
de ces choses (e semblables) entre privez
entre ses compaignuns ahurnez
sa merite esparplie tant flereit,
ke pas sulement a bons n'esteit
a loenge e a grace doner
mes as envius turmenter.
L'ercevesque (mut) se joisseit
de fiel chancelier cum il aveit
ke par (son) travail e diligence
e par (sa) descreciun e science
de cure ke esteit dehors haucé,
e de noise l'aveit (si) deliveré.

643. Ms. *ne h. ne fut*
649. Comp. § 91.
652. Comp. § 5 B et § 57.
653. Comp. § 102.
654. Comp. § 92 et § 100.
656. Comp. § 100.
657. Comp. § 72.

661-678. Gratulabatur Archiepiscopus se Cancelarii sui sollicita discretione ac discreta sollicitione ab exteriorum tumultibus liberari : gaudebat Cancellarius Domini sui sanctitatè ac cœlesti conversatione informari : declinabantur in alterutrum, sanctus in sanctum ; magister in discipulum, discipulus in magistrum ; pater in filium, filius in patrem ; ita ut vivaci inspector, spiritualiter conversanti, videre esset duo Cherubim gloriæ, Arcam Domini, id est, Ecclesiam Cantuariensem protegentia.

662-667. Comp. § 100.

Le chanceler de la sainteté
son seigniur s'esjoit en ver(i)té,
chescun en autre se declineit,
le seint *el* seint ceo fut tut dreit
le mestre *el* disciple reclineit
(e) le disciple *el* mestre si le feseit,
le pere en fiz, le fiz en pere,
s'entreclinent en tele manere,
si cum deus cherubins esteient
ke l'arche nostre seigniur regardeient ;
ausi poet hum vereiment dire
ke l'eglise gardent de Canterbire;
par l'oil de seinte intenciun
chescun autre regarde en son,
e par les eles de charité
si ont amsdouz entrecuché :
[vis] unt tuz jurz de volunté
a celi ke est propice (unt) turné
ce est celi que propice nus est
(e) a pardoner pechez quant li plest ;
estre ceo ces cherubins sachez
de overe de martel furent forgez ;
l'un, c'est a saver, seint Edmun,

670-2. Le ms. porte trois fois *en le.*

672. Comp. § 102.

679-688. Sanctæ intentionis oculo invicem se inspicientia, et alis geminæ sanctitatis se mutuo contingentia, versis semper vultibus voluntatum in propitiatorem in ipsum videlicet qui est propitiatio pro peccatis nostris. Fuerunt nihilominus prædicta duo Cherubim opere productili, id est malleorum tunsione producta et fabrefacta.

683. Nous ne pouvons lire le premier mot de ce vers ; le ms. semble porter *elec:* le vers correspond à *versis semper vultibus...*

689-704. Quia uterque Sanctus iste, Edmundus videlicet et Ricardus, unus quidem, id est Archispiscopus, patiendo ; alter vero, id est discipulus, compatiendo et collaborando pro libertate Ecclesiæ et justitia, tribulationes innumeras et angustias, damna rerum et rapinas, corporum labores et molestias, opprobria verborum et contumelias, provinciæ denique suæ proscriptionem et exilium, tanquam malleorum duros ictus et frequentes, super patientiæ incudem, velut auri dignissima materia, absque tinnitu murmuris perpessus est. (AA. SS., p. 286.)

l'autre, (seint) Richard sun compaignun,
andeus travaillent pur la franchise
227 v° a e la dreiture de seinte eglise ;
693 dunt mult anguisses e travaus,
e mut (de) tribulatiuns e (de) maus
de aneme e travail de cors,
696 pertes de choses dedenz e dehors,
molestes e paroles huntuses,
e par vergoine tres anguissuses,
la chief de piete de son pais
700 propre, esteit en exil mis ;
issi [dreit] cum de martilliers
dur cops recurent suvent e fiers
sur l'enclume (dreit) de pacience
704 kar nest(e) esteient de conscience.
autres ensamples poet en asez
[a]apter de lur grant buntez,
e en Latin numeement,
708 kar la chiet il plus proprement :
car de divinite en (la) clergie
proprement chiet l'alegorie,
e en Latin plus proprement
712 ke ne fet en franceis veraiement ;
nequedent l'em poet bien numer

695. Voy. la note.

700. Comp. § 99.

701. On pourrait insérer *dreit :* deux vers plus bas, ce mot peut être supprimé, comp. le texte latin.

702. Le ms. porte *recureit*.

705-12. Le poète ne se hasarde pas à traduire le passage suivant : Fuerunt quoque duæ virgæ a Zacharia assumptæ, quarum unam vocavit Decorem, Archipræsulem scilicet propter vitæ contemplativæ pulschritudinem ipsum decorantem, per quam in suis deliciis speciosa fit anima et suavis ; alterum vero, id est, Cancellarium, vocavit Funiculum, propter activæ vitæ multiplicem occupationem, qua in singulis negotiis unicuique metiebatur juste, tanquam in funiculo distributionis. (Cf. Zacharie XI, 7 et AA. SS., p. 287.)

710. *chiet=cheoir* dans le sens de *servir à* paraît être rare, voy. Godefroy IX, p. 69 a.

713-20. Sed nec istos duos magna luminaria appellare formidem, quæ in Ecclesiæ Cantuariensis firmamento conjuncta, ex sua propinquinate non eclipsim generarent, sed radiosæ lucis fulgore totam Ecclesiam perdustrarent (AA. SS., p. 287.)

l'ercevesque e son chanceler
douz luminares en firmament granz
de l'église de Canterbire cler luisanz
k'entrejuent, issi esteient,
(e) lur rais issi s'entremedleient
ke par les rais ke de eus geterent
tuite l'eglise enluminerent.
(Seint) Richard tuz jurz a seint Edmun
(en) chescun de sa tribulaciun
e deça la mer e dela
a li tuz jurz se ajusta
(kar) bien sout cum en sa passiun
en solas se treient cunpaigniun,
e ces k'ensemble sufferunt
peines, ensemble en joie serrunt ;
e si ne fet mie par reisun
tesir les mox d'affectiun
ke seint Edmund ver li aveit
quant en son lit mortel esteit,
que en sa dereine volenté
le feit d'amur li ad mustré,
quant il son testament feseit
de seint Richard issi diseit :
« ico devis a mun chanceler,

715. Vers trop long, comp. § 91.

716. Vers trop long, supprimer *cler*, et voy. § 102.

721. Il faut supprimer *seint*, comme au vers 787, et passim, voy. la note.

721-42. Constanter igitur et perseveranter B. Edmundo in suis tribulationibus, tam in provincia quam in exilio, Sanctus adhæsit Ricardus ; non ignarus, quod qui fuerint socii passionum, simul erunt et consolationis : et qui compatiuntur, conregabunt. Nec silentio arbitror prætereundum illa miræ affectionis verba, quæ idem Edmundus in ultima voluntate de Beato expressit Ricardo : Legamus dilecto, inquit, Cancellario nostro, quem jam diu nobis invisceravimus, cuppam nostram. Quæ quidem verba santæ recordationis Otto, tunc in Anglia Sedis Apostolicæ Legatus, non parum admirans, iterum atque iterum coram se fecit recitari. (AA. SS., p. 287.)

722. *en* paraît avoir été ajouté par le scribe.

737. *diviser*=attribuer par testament, voir Bozon, 12, 113, comp. § 100.

» ma cupe » ; n'esteit pas enfance,
740 kar ces moz mist en remembrance
le legat Otes ki dunc esteit
ke rechercer (devant li) suvent feseit.

Ke il ala a divinité apres la mort seint Edmund l'ercevesque.

Quant seint Edmund aveit chevi
744 sa bataille e estrifs (k'aveit) ici,
e l'esprit del cors parti esteit,
pur son exil le ciel changeit
e a Deu en sa joie ala,
748 a ses angles s'acompaignia
son cors esteit enseveli
en lur eglise de Punteni,
ke gist [la] sanz corruptiun
752 ke apparut a sa translaciun;
(la) clergie e (le) puple d'Engleterre
sen dolcit mut pur cel afere
ke il aveient tel tresor perdu,
228 r° a k'en lur terre enseveli ne fu:
757 mes cum Deu voust fu dreit issi
» ke tuz jurz ai eu en mon quer,

738. Ms. *ad.*

741. D'après la note des éditeurs des Acta, ce légat vint en Angleterre en 1237 et y resta jusqu'en 1241. Il a pu recevoir les dernières volontés d'Edmond qui est mort à Pontigny dans la même année.

La rubrique latine est ainsi conçue: *Quod post mortem E. Edmundi audivit Theologiam.*

743-56. Cum autem, expleto sui certaminis cursu, felix ille B. Edmundi spiritus, corpore exutus et patriam pro exilio commutans ad Deum a quo illum recepit, remeasset, lætantium sociandus consortio Angelorum, sepultaq̃ apud Pontiniacum sacra sui corporis gleba, per incorruptionem vernante non immerito, tanti pignoris thesauro destitutus, clerus et populus luxit Anglorum (p. 287).

757-66. Quodta nem divino nutu justissime videtur effectum, ut et corpus ejus in pace sepeliretur, et suis persecutoribus tanti solamen muneris auferretur. Orbatus igitur B. Ricardus tanti Patris et

ke le cors fu la enseveli
e a ses enemis fust tolleit
le don de solaz k'en li esteit.
Seint Richard dūnc mut s'en doleit
ke tant (de) pere prive esteit,
e si ne fust (ceo) ke bien saveit
ke Deu en sa grant joie esteit :
par aventure trop l'eust dolusé,
mes (ceo) de son doel l'ad refrené.
Seint Edmund apres li lesseit
un fiz ke semblable li esteit :
tut ne li fust del tut semblable
tant cum poeit si fu sanz fable.
Deu cum fust tres duz [i]cest nun
a numer suvent Seint Edmun,
dunt (au)si suvent cum l'en soleit
precher u dire en aukun endreit,
de bienfez des seinz tantost tucha

tam dilecti corporali præsentia, doloris forsitan metas excessisset, nisi divinæ dispositioni remurmurando contraire timuisset et ipsum Patrem venerandum præsentis vitæ miseriam beatæ vitæ immortalitate commutasse certissime credidisset.

765. Lis. *venture*, comp. § 72.

766. Vers fautif supprimer *ceo*.

767-86. Mortuus est igitur Pater, et quasi non est mortuus : reliquit enim post se ,etsi non pe omnia similem (quod tamen divinæ scientiæ æstimo relinquiedum) audenter tamen asserere me posse confido, ad ejus similitudinem, quantum permisit humana fragilitas, ferventer anhelantem. O quam frequens, quam familiare, quam votis pariter et voce recitabile sibi fuit illud B. Edmundi nomen venerabile ! Quotiescumque enim diceretur, fieret, seu predicaretur quidquam ad sanctos B. Edmundi mores attinens, subjungere solebat : Sic agere, sic loqui, sic se gerere, sic præaicare, Dominus meus E. Edmundus solebat : actuum enim suorum, virtutum, seu verborum sedulus et sollicitus erat recitator sed multo sollicitor imitator (p. 287).

773-5. Vers trop long, comp. § 102.

775. Ce vers est visiblement corrompu, nous ne tâchons pas de le corriger, puisque le texte latin n'y correspond qu'à peu près ; la version que notre auteur avait sous les yeux était sans doute autrement conçue.

de seint Edmund e si apta
ses fez, ses diz et murs ausi
ke out en quer teneu de li,
e dit : « issi soleit parler
» seint Edmund e issi precher,
» e issi fere le soleit
» mun seignur seint Edmund tut dreit »,
issi rehers[e]ur esteit
de vertuz ke seint Edmun aveit :
e ne mie iceo sulement,
mes en (ses) fez le siweit ensement.
Seint Richard dunc delivere esteit
de la cure k'avant aveit ;
a l'estude k'out avant lessé
se mist a oir divinité,
e a Orliens tantost se mist
as freres prechurs et la oist
d'un frere ke la bible liseit,
ke bon clerc e devin esteit,
e celi tant espleit la fist
que tute la bible pres oit,
ne mie cum ces ke oient dehors,
mes *el* quer mestre dedenz le cors,
mes seint Richard dehors oit
e pleinement dedenz l'entendit.

787-805. Solutus igitur tam a curiæ quam curæ sollicitudine B. Ricardus, studium litterarum, quod ad tempus intermiserat, fine debito cupiens terminare, ad Theologiam se contulit, et Aurelianis in domo Fratrum Predicatorum a quodam Fratre ejusdem ordinis, laudabilis scientiæ, audiendo, in ea tantum profecit, quod pro majori parte totius sacræ bibliothecæ textum audivit et dedicit : non ut plerique, qui auribus audiunt et non intelligent ; sed audiens exterius, audivit interius ; ut efficacius postmodum impleret, quod dicitur in Apocalypsi (XXXVI, 17). Qui audit, dicat, Veni ; et ut dignius apprehenderet præmium perfecte audientium, quod in Job repromittitur, si audierint et observaverint, complebunt dies suos in bono et annos suos in gloria. (JOB, XXXVI, 11.)

790. Pour *divinté*, comp. v. 54.

797. dehors, comp. § 72.

798. Ms. *en le*.

issi que apres aver purreit
le guerdon ke Job promisteit,
(ke dit) ke ces ke oient e retendrunt
lur jurs en bien paremplerunt
e lur aunz en joie ensement.
c'est la fin d'estudie vereiement ;
ceo fu de sa science finement
e de sa vie l'adresement :
en tuite choses (e) partut coveitant
Deu retenir k'il ama tant ;
issi ke ceo ke oit k'a fere fust,
pres en fet parfere le pust ;
dunt de li dreit esteit escrit
ceo que est en l'evangelie dit :
« celi que enseignera e fra
» grant en [le] ciel nume serra. »

Cument il fu fet prestre.

Puis a prestre ordiner se fist,
que le fiz au pere en offrist

806. *estudie* se trouve en rime avec vie, voy. Vie de S. Thomas, I. 83. Soc. des a. t. fr.

806-816. Hoc quoque studii finem, hoc scientiæ suæ terminum, hoc etiam vitæ suæ directionem in omnibus et per omnio cupiens retinere, post ipsum ad quem omnia referebat Deum ; ut quæ audiendo facienda didicerat, operum veritate compleret. Unde non immerito in ipso completum est quod scribitur in Evangelio, Qui fecerit et docuerit hic magnus vocabitur in regno cœlorum. (Matt. v, p. 19 ; AA. SS.)

807. Comp. § 100.

817. Le chapitre qui avait pour rubrique : *Qualiter factus Sacerdos carnem maceravit* est très abrégé dans Capgrave et aussi dans le Bocking des *Acta*.

817-74. Capgrave :

Et, ut pro grege Domini Patri Filium immolaret, ad sacrum Presbyteratus Ordinem se fecit inibi promoveri. A suscepti autem Ordinis Sacerdotalis tempore, ornatus vestium plus habuit

Bocking :

Cum igitur Aurelianlis in Theologia studeret, a loci Diœcesano cui jam mores et scientia B. Ricardi non latebant, ordinem suscepit Sacerdotii : et ex tunc in tantum carnem maceravit, quod

pur le puple u vin de montaine
gusta de seinte doctrine pleine,
e la face de hume ke de Deu esteit
del oile de lei Deus en uigneit ;
(issi) ke par la parole Deu l'oie
e le guster del pein de vie,
e le beivre angelin ensement,
e de graces ou l'enoitement
en son quer cher(i)té plus e plus
de Deu cre[e]ut et fust diffus;
pur laquele chose e[n] la muntaine
munta de lumire suveraine,
assez de plus legerement
d'aviser Deu omnipotent;
e la peisantime del cors
par abstinence tribla tut hors,
e l'umne par peche enveilli

humiliores. Et cum ibidem sacræ Scripturæ pocula suavia luculenter hausisset, ad agendam curam proximorum et oves proprias pascendas accedit : ad unicam siquidem, solam, quam habebat (voir v.869), parochiam revertitur, ut illa pusillanimes consoletur et corripiat inquietos (p. 279).

nisi de consilio amicorum prudentium secum indulgentius egisset, ipsam suam carnem deficere coegisset (p. 287).

819-32. Le sens de ce passage est très obscur et le texte est probablement fautif : comp. les notes.

820. Peut-être faut-il supprimer *de*.

825. Comp. § 100.

826. Le ms. porte *le voitement*, nous croyons avoir donné la bonne leçon ; *enoitement* paraît du moins trois fois dans la *Lumiere as Lais* et aussi le verbe *enoitier* dans le *Secret des Secrets* (v. Godefroy s. v.), comp. aussi vv. 1167, 1169 de ce poème. Dans les *Contes moralisés* de Bozon, le mot signifie augmenter (voy. vocab. p. 305).

830. Comp. § 100.

835. Le ms. porte *e lumine ;* notre auteur traduit-il *exspoliantes vos veterem hominem cum actibus suis* (Col. 3-9)? On ne trouve pas ailleurs *umme* pour *home*.

par veilles e junes gesta de li,
e par oreisuns ensement
ke feseit suvent longement,
sa char cuveri de vile vesture
plein de vermine e (de) pureture,
e si ad superfluité
tute manere de lui osté;
e si cum ses k'ou li esteient
plus privez de veir [ceo] cunteient
ke puis le tens ke ordine esteit
a prestre, ornement despiseit
de vesture mes tant li desplust
ke semble ke hidur en eust;
ne autre vesture ne voleit
fors cum la berbiz la porteit,
cest [aveit] plus pres de la char,
dunt se pena, n'est pas eschar,
e pu ceo sa char enmesgrit
sa face de colure en palit,
pur ceo ses amis ke l'ameient
ke repeirast l'amonasteient,
puis k'aveit par nul tens issi
se meimes par peines emmegri,
e quant le frut de repentance aveit
e le guerdon de seinz apris a dreit;
e la parole avait divine
cuilli e eslue en (sa) peitrine,
sulum le sage k'ad ceo loez,
miel as truve, manger assez.
Dunt ne vout (pas) ke sa charité

852. Pour cette expression, comp. *Lumiere as Lais*, vers 86, Rom. VIII, 370, XV, 289.

852. *Par unt.*

857. Ms. *aucun.*

859-60. Vers trop long. On pourrait corriger *quant frut de... e guerdon de seinz apris dreit;* « *dreit* » porte si souvent dans ce texte le même sens que « *a dreit* ». Cf. 704 et *passim.*

864. Ce vers semble rappeler le verset des Proverbes, cap. XXIV, 13: *Comede, fili mi, mel, quia bonum est.*

sanz overe, uisive fust truve.
ke de ses oailes ne preist cure.
pur ceo repeire a lur pasture;
(c'est) a une sule parose k'il aveit
pur la demurer returneit,
pur les simples reconforter,
e les envius pur amender,
e les pecheurs endoctriner,
e de vertus eus enformer.
De ces choses e autres bontez
semblables que feseit asez
e tut sa fame tut envirun
e de sa vie e (de) religiun;
(is)si ke l'elit que dunc esteit
de Cantebire l'odur flereit,
ke out a non le bon Boniface,
que Deu verai merci li face,
icest noble home desirus fu.
que fust ou li quant fu eslu :
l'estre de li tint delitus,
pur ceo fu de li desirus.
229 r° a E voudreit ke ou li habitast.
e que son chanceler demorast;
(mes) cument ke fut de ceo purveu,
(ne) porquant encontre sa volente fu;
mes la lumere de si haute vie
ne se pot lungement celer mie

866. La leçon n'est pas certaine.

875-898. Cupiens post hæc venerabilis Pater Bonifacius, Cantuariensis Ecclesiæ tunc Electus, successor B. Edmundi, ad commodum disciplinæ, jucundam cohabitationem tam gratiosi hominis experiri ; ipsum ad officium pristinum, videlicet Cancellariæ Ecclesiæ Cantuariensis vocavit invitum. Capgrave, p. 279.

881. Nous citerons en entier la note des éditeurs des *Acta :* Fuit Bonifacius Archiepiscopus Cantuariensis, Reginæ Aleonoræ avunculus, post mortem S. Edmundi indignis modis commendatus, et tandem ab Innocentio IV exeunte anno Christi 1245 in Gallia consecratus : quæ autem hic narrantur præcedenti anno contigerunt.

888. Comp. § 100.

que les autres n'enluminast,
e par essample (en) bien enformast,
pur ceo en l'onur(ance) Jhesu Christ
e de sugez ausi le profit
purveu li fu cum vos orez
par Deu a evesque estre ordinez.

De la provision fete a ly del evesque de Cycestre.

Puiske par la volente del festre,
mort fu le evesque de Cycestre,
ke Rauf de Nevile fu numé,
par unt le sie esteit voidé;
del rey Henri ke dunc regneit
que le quart Henri des reis esteit
aveit le chapitre cum fu raisun
de cette eglise lur electiun
puis quant esteient a jur asigné

896. La leçon n'est pas très claire : on trouve « sugez seies » dans le Psautier d'Oxford, et « Sois soubgiz a nostre Signour » dans le Psautier de Metz xxxvi, 6 (Godefroy) et aussi *Li autre (reis) est aver endreit li Et endreit de ces* sugez *ausi* dans le *Secret des Secrets*. Voir à l'introduction, et pour la scansion § 72.

898. Comp. § 93 et § 100.

La rubrique latine est ainsi conçue : *De provisione de eo facta in Prosalatum cicestrensem.*

899. Le cas sujet provenant de *fàctor* semble être assez rare ; on en trouve quelques exemples cités par Godefroy sous *faitor*, tous tirés de Wace ou de Benoit. Il y en a d'autres exemples aux vers 619 et 1313.

904. Les éditeurs des *Acta* ont corrigé *quarto* en *tertio;* il est curieux cependant que notre auteur, qui vivait sous Henri III, ait pu continuer cette erreur. Comp. § 102.

900-10. Cum per mortem ...Radulfi, cognomento de Nevile ...præfata Ecclesia viduata esset Pastore et Capitulo prædictæ Ecclesiæ a Rege Angliæ Henrico Tertio, concessa esset, prout moris est, electionis libera facultas ; convenientes statuto die Canonici prædictæ Ecclesiæ, quemdam aulicum in hoc forsan regis favorem se credentes habituros, Ecclesiæ tamen Archidiaconum, in Pastorem et Episcopum sibi elegerunt. (AA. SS. § 19.)

les chanoines a (ce)le eglise asemblé
pur aver del rey plus favur
ellurent un chanoine curteür.
E puis cum reisun fu e dreit
a l'ercevesque presente esteit
ke (dunc) esteit nome Boniface,
que Deu veray merci li face,
ke (uncore) ercevesque n'esteit pas
de Canterbire mes eslit, n'est pas gas,
ke sulum cunseil jur establit
229 r° 6 par reisun ordiner (de) lur eslit;
ke sulum statuit de dreit canun
a deit fu fet l(ur)'electinu;
a liu e (au) jur ke mis esteit,
l'elist de Cantebire veneit
ou ses sufragans ke out ausi
ke la esteient venu ou li,
entre eus l'evesque Robert esteit,
(ke pas) n'esteit petit en son endreit,
ke Robert Grosseteste out a nun;
lequel non out dreit par reisun,

911-32. Cum vero electionem de eo factam Metropolitanæ Sedis tunc electo, Bonifacio nomine, præsentassent; deliberato consilio diem statuit, qua de electi electionisque meritis secundum Canonum statuta cognosceret. Adveniente itaque statuto die, loco præfinito adest Electus Cantuariæ, cum quibusdam suis suffraganeis, viris utique vitæ et scientiæ eminentis : inter quos ille famosissimus quondam Lincolniensis venerabilis Pater Robertus in Ecclesiæ corpore membrum non modicum (quod et cognomen suum, id est, Grandecaput, quod vulgariter, Grosseteste, dicitur, satis prætenuit) adsunt et cum eisdem Magistri et Clerici utriusque Juris periti. (AA. SS. § 19.)

912. Peut-être faut-il corriger *escevesque* en *eslit;* comp. le texte latin.

Le procédé n'a guère changé en Angleterre où on emploie encore aujourd'hui le terme *congé d'elire* pour indiquer le permis donné, non plus par le roi, mais par le premier ministre, d'élire un évêque; le chapitre encourt le risque de *præmunire,* c'est-à-dire de confiscation de biens, s'il refuse d'élire la personne nommée dans l'acte.

916. Vers trop long, comp. § 103.

ke par (son) sen e reisun k'aveit,
le nun asez bien li apendeit;
e si out mestres e clers ausi,
sages de lei e descrez ou li;
en meintenant sur l'electiun
(e)del eslist fist inquisiciun,
de Cycestre si digne fust
la persone k'evesque estre dust.
(mes) de sa persone tant quis esteit,
kant a science e murs k'aveit
que n'est pas del tut tel trové
que deust aver tiel digneté :
(pur ceo) par cunseil e reisun mustré[e].
a l'electiun de li quassée;
l'elist de Cantebire meintenant
a (tres) tuz les sages k'aveit la tant
cuvint ke sulum Deu e profit
a l'eglise elisent un elist;
.....
.....
une feiz sana par sa vesture,
une feiz par son lit e chaucure
une feiz le liu u reposeit
vertu de saner gent aveit.

933-42. Facta igitur super electione et Electi Cicestriensis persona diligenti discussione, meritisque dinumeratis, et appensis prædicti Electi scientia et moribus, inventus est minus habens : et idéeo de consilio prudentum, qui affuerunt, palam sua cassata est electio (AA. SS. p. 287).

943-6. Pour l'élection de S. Richard, Capgrave n'a que la courte mention : *dictusque Ricardus ex communi consensu omnium Episcopus est electus;* tandis que tout un chapitre y a trait dans les *Acta*.

946. Pour la lacune qui se trouve entre ce vers et celui qui est numéroté 974, voir à l'introduction.

947-9. Le ms. porte chaque fois *a la feiz*, la locution *une feiz* se trouve aux vers 984-1007. *A la feiz* a plutôt la signification de *parfois*, tandis que *une feiz* se trouve en anglo-normand dans le sens que semblent demander le contexte et la mesure. Cf. S. Gilles, vers 111. Simund de Freine, R. Ph. 152.

229 v° a Car une chape k'out a tens usé
952 a un chapelein par speciauté,
ke familiers e cher li esteit,
pur afubler e porter doneit;
le chapelein ke sa seintete sout
956 de la chape grant deinté out ;
la chape prist ne pas (sul) a user,
mes com relique cherment garder.
avint puis en la paroche dreit
960 cest prestre ke vikerie Deu esteit,
ke d'une quarteine fu travaillez
e travaillant tres ferement grevez;
cest prodome compacient esteit
964 mut a l'enfermeté k'il aveit,
e ses reliques pas n'oblia,
la chape ke li seint li dona,
mes la prent en ferme creance
968 e si fet en certeine esperance,

954. *Afubler*, comp. § 72.

947-62. Le dernier passage de la source latine que nous avons cité (voir plus haut, vv. 933-42) est tiré du 19e paragraphe de la vie des *Acta*, celui-ci du 85e. La rubrique latine est conçue comme suit : *De febricitante per cappam ejus sanato.* Voici le texte des *Acta* : Nec solummodo sacrarum manuum suarum contactu (le saint avait guéri un aveugle par l'imposition des mains) sanitatum signa et virtutes operari dignatus est Deus, sed etiam de vestibus quibus aliquando utebatur, seu calceamentis quibus calceatus incessit, seu de lecto vel loco in quo quievit, infirmantes sensere sanitatis effectu exisse virtutem. Nam cum aliquando cappam quamdam, qua usus fuerat ad tempus, cuidam Capellano sibi dilecto familiaritatis gratia contulisset; idem Capellanus, Pontificis sanctitatem intelligens, cappam ipsam, non tam ad utendum quam loco Reliquiarum recondendum, reverenter suscepit. Contigit igitur in parochia illa, cui præfatus Sacerdos præerat (Vicarius quippe erat et Decanus) quod quidam quartanæ typo graviter laboraret.

962. Vers corrompu.

963-78. Cujus infirmati compatiens Sacerdos, ac suarum non immemor Reliquiarum, cappam sibi a Sancto datam, cum spe certa et fide non ficta, in ipsa accessionis hora infirmo superposuit : monens ut certam haberet fiduciam, meritis se B. Ricardi posse liberari. Statim igitus ut infirmus cappam sensit et tettigit, accessionem evasit, et ad plenum convaluit. AA. SS. § 85.

(e) sur le malade la chape estent
a cel houre ke l'acces le prent,
e l'amoneste k'il eit fiance
certeine, de seinte esperance;
e par le merite de seinteté
(seint) Richard de mal l'eit deliveré,
le malade puiske senti aveit
la chape de l'acces eschapeit,
e de la maladie pleinement
garit sanz tecche uniaument

De un homme que feu garri par les botes seint Richard.

Un miracle ausi de un aveneit,
meimes cesti un baillif esteit
a l'evesque e bien serveit;
a cesti une gute mut greveit
en piez ke podagre nun aveit,
issi k'une feiz tant le greveit
k'a peine les piez muver poeit,
.....
e puis ke seint Richard ceo sout
ke cele goute tant le grevout
unes botes k'*une* feiz user soleit
cesti a chaucer enveeit,
de queus le malade se chauça
par unt la goute tantost passa,
issi bien esperiment out
ke par les botes ke chauce out,

978. L'emploi métaphorique de *sans tache* (en latin : *absque, sine macula*) est très fréquent dans la Bible. Cf. I Timothée VI, 13-4 : *Præcipio tibi... ut serves mandatum sine macula usque ad adventum Domini.* Le verbe *entachier* sert aussi à exprimer : affecté de quelque maladie (voir Godefroy, les nombreux exemples sous *mal* et *s. v.*).

985. Il n'est nullement certain qu'un vers ait été omis ici ; on verra plus loin (1347-9) que notre auteur ne se gêne pas de rimer trois vers sur la même voyelle : à la rigueur il y en a sept ici.

989. Ms. *à la feiz.* Cf. 947. Comp. § 72.

les piez (seint) Richard aveient tuché,
de la gute fu tut delivré,
kar (ausi) cum il meimes puis le conteit,
e par vive voiz recunisseit
que il fu si parfit garri
k'apres del mal rien n'en senti.

De un home que feu garri par son lit.

Seint Richard *une* feiz s'en ala
a un abbeie ke mut ama,
a Begeham ke fu en sa vesché
ke esteit del ordre de premustré,
lequel les moines ke leinz furent
cum angle Deu a joie [re]çurent.
avint ke un chanoine une feiz

997. Le latin semble autoriser cette correction.

La rubrique latine est fidèlement traduite : *De infirmo per lectum sancti sanato.*

979-1000. Quidam etiam, Ricardus de Catham nomine, officium villici seu ballivi, ut vulgu dicitur, in B. Ricardi gerebat obsequio. Hic cum gutta, quam podagram vel arteticam vocant, frequenter vexaretur, vice quadam in tantum ea torquebatur, quod vix pedes movere poterat. Quod postdam Sancto viro innotuit, botas, quosdam, quibus uti solebat, transmisit eidem, quibus infirmus calceatus, cito per morbi sui plenam curationem experimento probavit, quid virtutis, ex contractu sacrorum pedum beati Ricardi, etiam pellibus mortui animalis potuit inesse : nam sicut ipse postea viva voce fatebatur, adeo perfecte curatus est, ut nec morbi reliquias postmodum sentiret. AA. SS. § 86.

1001. Ms. *A la feiz.*

1003 D'après la note des éditeurs des *Acta*, Begeham (*big* = grand, *ham* = hameau) serait une abbaye, fondée en 1200, près de Lewes dans le comté de Sussex, L'abbaye n'existe plus, mais l'église de Hamsey, entourée de vieux bâtiments, derniers restes peut-être de l'abbaye, est une des promenades favorites des habitants de cette ville. Il est plus probable qu'il s'agit de Bayham dans le même comté. Il y avait là un couvent de Prémontrés. Comp. *Sussex Archeological Society's Collections*, vols. IV, IX et XXI, p. 24.

Pour la scansion, comp. § 50 *a*.

1005. Ms. *a la bone.*

1006. Ms. *curent.*

en tuz ses membres fu tant greviez;
de lur hoste nekedent ke la vint
e de sa saintete li suvint,
ca guerre ne fu ke la n'esteit
dun sun lit entier i demureit,
u soleit gisir quant esteit la
sanz remuer entier i demora;
dunt le chanoine se porpenseit
e cunseil ausi ceo loeit
se en cel lit se (mist e) alast cucher
(ke) pot de son mal santé aver;
e il sur le lit apres s'estend
e ses prieres dit ententivement
e bat sa culpe e ces moz dit:
« sire Deu veray Jhesu Crist,
» (jeo) vus pri ke pur l'amur celi
» ke procheinement issi dormi,
» me donez sante e allegement
» de m'anguisse si veraiement,
» cum jeo crei que pleisant vus seit
» e seint en vostre face sei »,
n'aveit la parole plus tost dit
ke de sa malache ne garit,

1001-8. Divertit aliquando S. Ricardus ad Abbatiam de Begeham Ordinis Præmonstratensis in diœcesi Cicestrensi, quem tanquam Angelum Domini gratanter pariter et gaudenter susceperunt. Factum est igitur, post Sancti recessum de monasterio præfato, ut quidam Canonicus gravi doloris angustia in omnibus membris vexaretur, in tantum ut vix præ dolore sciret quid ageret.

1012-14. Voir § 72.

1017. Ms. *K'er.*

1019. Voir § 100 et § 98.

1020. Corr. *ententifment;* comp. *Continuation du Brut* de Wace et IV Rois IV. Au vers 1277 comme dans une vie de sainte Osith, contenue dans ce ms., on trouve la même forme ; *sainte Osith ententivement* [f°138, v° a] ; mais ici le mot compte pour cinq syllabes. Dans ce poème la versification est presque correcte.

1025. Comp. § 102.

1030. *Malache.* Nous ne savons pas s'il faut laisser ce mot ou bien le corriger en *malaise* ou *meseine* ou bien en *maladie.*

e pleinement sa sante reçut,
par vertu *del lit* ou il jut.

Ke Seint Richard aveit de esprit de prophecie et de une merveilluse revelaciun.

Par tels miracles ke Deu feseit,
(e) sante a gent par li doneit,
(Seint) Richard de merite fu aorné,
e ja (de) plus tard en verité,
ne fu sa vie esclarsie
d'esperit k'aveit de prophecie,
k'avant l'enterrement bien saveit
l'evesque que devant li esteit,
ke evesque apres li serreit
de Cycestre e le liu tendreit;
(e) les cuntes k'avïn[ren]t en Engleterre

1009-32. Hospitis tamen, quem apud se nuper receperant, sanctitatis non immemor; cum lectus Sancti, in quo quieverat, immotus adhuc permaneret; incidit ei consilium bonum, ut in lecto ipso spe sanitatis recuperandæ se collocaret. Super lectum itaque Sancti se extendens, pectus suum manibus tundendo, sub his verbis orare cœpit : Domine Deus, peto ut per amorem illius, qui hic proxime dormiens requievit, mihi tribuas sanitatem; sicut credo veraciter, quod ipse sit Sanctus in conspectu tuo. Quo dicto, omni doloris infirmitate sublata, continuo plenæ restitutus est sanitati. (AA. SS. § 87.)

1032. Ms. *Par la vertu del seint en kel lit il jut.*

Rubrique : *Quod spiritu prophetiæ claruit, et de revelatione quadam mirabili.*

1036. Voir au vers 155-1040 *devant;* comp. § 72.

1037. Comp. § 99 *a.*

1033-42. Talibus igitur Pontifex insignis Richardus sanitatem et prodigiorum pollens insigniis, et meritorum titulis adornatus, spiritu nihilominus phrophetiæ claruisse dignoscitur : nam et seipsum ad Pontificatus apicem cathedræ Cicestrensis, ante sui prædecessoris sepulturam, assumendum cognovit; et obitus sui tempus spiritu revelante prædixit; § 88.

1043. Le sens de ce vers est obscur et rien dans les textes latins ne vient trancher la question. A plusieurs reprises une foule d'étrangers, venant de Poitou, de Provence et de Gascogne, étaient descendus en Angleterre. Les barons depuis longtemps établis dans le

1044 diseit [il] bien avant la guerre.
A son prestre ke especial aveit,
a li par iteus moz diseit :
« jeo ne verrai mes vous le verrez
1048 » [e] en bref tens bien le sachez
» quant les paroles Jhesu Crist
» serrunt enverrez ke sunt escrit
» (e) en evangelie, c'est a saver :
1052 » ky ad deux cotes a user
» vende la une a recelée
» e li achate en une espeie ».
e le tens avant ke il mureit
1056 par le seint esperit demustreit :
« e ceo sachez », dit mut suvent,
« cum orez apres apertement ».
e d'autres de li par le seint esperit
1060 de ceo apres de li (avant) avant fu dit
kar seint Edmund ou li esteit,
avant dit ke evesque serreit;
e a un prestre de bon afere,
1064 devout, (e) ententif a Deu plere
avint en *sunge* k'evesque serreit,
(kar) la nuit procheine avant esteit

pays résolurent de chasser les intrus. A la tête des barons anglais était Simon de Montfort, lui-même, Provençal d'origine : vainqueurs à la bataille de Lewes, ils furent complètement battus par le parti royal à Evesham, en 1265. On est tenté de suggérer comme leçon possible *L'estris* (ou *estrifs*) *k'avint en Engleterre.*

La « querre des barons » sévit pendant la période 1258-65.

1050. Il faut peut-être corriger *serrunt* en *ierent* (cf. vers 19). Godefroy n'enregistre pas *enverrer* qui doit être un synonyme de *averer*. § 72 *a*.

1052. Notre auteur semble avoir mélangé deux versets bibliques : *Qui habet duas tunicas, det non habenti* (Lucæ III, 11) et *Qui non habet, vendat tunicam suam et emat gladium* (Lucæ XXII, 36).

1053. Ms. *vende le une a retelée*. Nous ne connaissons pas d'ailleurs *a retelée* quoique *a retaille* se trouve dans Godefroy : la locution existe encore aujourd'hui en anglais : *to sell retail* = vendre en détail. Le sens me paraît trop obscur pour que nous nous décidions pour l'une ou pour l'autre expression.

1065. Ms. *avisiun*.

le jur ke fu apres eslu
quant endormi en son lit fu
si vi(n)t en sunge tres bel meisun
dunc comence (a) penser par reisun,
(e) pense si la meisun fu ensement
dedenz si bele cum dehors resplent
(e) ala plus pres, si li (re)sembleit
si la verité en quere purreit
e en cele meisun regardeit
230 v° a e dous prudeshomes leinz veeit
ke de pontifcaus furent aurnez,
e il attentivement ad regardez
e par lur faces aparceveit
ke l'un seint Edmund ki jadis esteit
l'ercevesque de Canterbire
e l'autre apres dunke mire
e la face seint Richard aparceit
k'avant ou l'ercevesque esteit,
lequel, cum avis li esteit,
un mitre sur son chief poseit
e il apres mut se merveilliet
ke de pontificaus vestu esteit
kar unkes evesque ne desirout,

1069. Ms. *vint*, comp. § 31.

1063-85. Et cuidam Sacerdoti, honeste viro ac Deo devoto, visio digna relatu de ejus apparuit Pontificio. Nocte siquidem proxima diem præcedente, qua ad Episcopatum fuerat assumendus, vidit in somnis domum exterius admodum pulchram. Cogitans autem penes se et mente pertractans, an pulchritudine consimili intrinsecus niteret, qua refulgere videbatur extrinsecus, propius ad explorandum, ut sibi videbatur, accessit : et introspiciens vidit duos viros, Pontificalibus insignibus redemitos, quos diligentius intuens, agnovit per facies unum eorum esse B. Edmundum,... alium vero Magistrum Richardum... cujus capiti B. Edmundus mitram videbatur imponere. (AA. SS. § 88.)

1077. Comp. § 100.

1078. On pourrait supprimer *re* ; comp. § 72.

1080. On rétablirait la mesure en supprimant *seint*, comme aussi au vers 1083, et en corrigeant *jadis* en *einz*.

1089. Le mot *evesque* est probablement une mauvaise leçon ; il faudrait un mot qui traduise *infula*, ce que paraît indiquer suffi-

n'en curage d'aver avant nen out,
cil uncore plus profondement
regarde e veit ensement
une bele persone de blanc vestu
ke la main ver eus out tendu
(e) ceo de (seint) Pere e (de seint) Pol dit esteit
en seinte eglise si diseit,
les glorius princes k'en terre esteient
si cum en lur vie s'entreameient
(en) meimes la manere en veritez
en la mort ne furent perseverez :
de ceste (a)visiun le frere ke escrit
cest livre en latin devine e dit :
par la bele meisun seinte eglise
seignefie sulum ma devise,
e la partie dehors signefie
seinte eglise k'ore est en ceste vie,
e (de) la partie ke dedenz esteit
seinte eglise signefieit,
230 v° b bele est en l'une e l'autre partie,
(mes) cele en ciel plus bele k'en ceste vie,
(car) tecche n'i ad de tribulaciun,
ne nule manere de temptaciun,

samment le verbe *aver* du vers luisant. Peut-être faut-il corriger *aube*, vêtement que portait la personne *k'aveit la main vers eus tendeu* (v. 1132). Voir aussi 1094.

1092. Comp § 99.

1086-1100. Admirans autem cur Pontificalibus induebatur, qui nondum Præsulatus infulam fuerat assecutus, diligentique contemplatus intuitu : videt quamdam elegantis formæ personam, albis indutam, manu versus ipsos protensa dicentem illud, quod in Apostolorum Petri et Pauli Laude pronuntiat Ecclesia, Gloriosi principes terræ, quomodo in vita sua dilexerunt se, ita et in morte non sunt separati. § 88.

1097. Ce vers du Benedictus est imité du 23e verset du 1er chapitre du second livre des Rois : *Saul et Jonathan amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi.*

1102. Comp. § 72.

1105-8. Ces vers ne traduisent pas le texte latin. La leçon est probablement corrompue.

1112. Ms. *de*.

seinte eglise en ceste vie
bele est, mes tant bele n'est mie,
(kar) de l'une e de l'autre desculurée
est en ceste vie e blesmée,
diunt en Changuns ke Deu revele
est ceste eglise cum lune bele,
(mes) l'eglise de cel ke n'est pas veue
endreit cum le soleil eslcue,
ke la partie dedenz sign(ef)ieit
cum la [li] fus tuchie esteit,
en quele partie veu esteient
seint Edmun e Richard ke s'entrameient,
de ceo ke (seint) Edmun sur le chief mist
seint Richard une mitre cum il dist,
ceo par aventure signefie
la joie k'out ja deservie,
quant [le] ciel apres truvereit
sulum ke Deu ordine aveit ;
e le prodome k'en aubes fu
k'aveit la main vers eus tendeu
e de glorius princes de terre parla

1115. Vers trop long : comp. § 103.

1101-16. Ut ergo de visione præfata dicam quod mihi videatur portender : per domum pulchram, Ecclesiam universalem possmus accipere figuratam : cujus par exterior est ista quæ militat, par vero interior illa quæ triumphat : in utraque vero pulchra est et decora : sed pars interior pulchrior, quia caret macula tentationis et tribulationis ; exterior vero et si pulchra, minus tamen, quia utraque prædicta macula decoloratur.

1120. *Esleue* traduit littéralement le latin *electa ;* le mot est traduit dans la version d'Osterwald — *pure* comme le soleil.

1121-2. Nous comprenons : car la partie intérieure brillait comme si on y avait mis le feu. Voir la note.

1123. Comp. § 100.

1124. Vers trop long ; comp. § 103.

1118-30. Unde et in Canticis (cap. VI, 9) dicitur : Pulchra est luna, quoad partem exteriorem : Electa ut sol, quoad partem interiorem : in qua ambo visi sunt, quia ante tempora secularia in sorte Sanctorum ibidem prædestinati. Quod autem capiti B. Richardi mitram Pontificalem B. Edmundus videbatur imponere, hoc forsan datur intelligi, quod ope sui meriti destinatum gloriæ bravium Deo ordinante fuerat obtenturus. § 89.

cum en l'avisiun escrit est la,
ceo signefie veraiement
demustrance de l'angle enseinement,
kant dous princes de terre esteient
car lur char demeine bien guverneient,
issi k'a la hautesce vendreient
del ciel u les apostles esteient;
d'autre part tant amur entre eus out
321 r° a ke mort departir mort ne pout;
si cum de Jerome est demustrez
ke ces k'en amur sunt dreit liez,
(l')aliance entre eus ne (le) desir,
distance de liu ne poet partir;
dunt ceste chose mut muveit
cest prodome ceo ke diseit,
seint Edmun en sun muriant
a seint Richard k'il ama tant
ke lungement l'out en verité
dedenz son quer finement enté,
dunt en poet bien aparceiver
ke mort n'en poet pas severer ;
li prodome puis k'il enveillia
mut de ceste avisiun pensa,

1134. On rétablirait la mesure en corrigeant *en le sunge*, comme au vers 1065.

1136. *D'mustrance;* comp. § 72.

1138. Lis. *d'meine;* voy. § 72.

1141. Cf. § 85.

1131-42. Vir quoque qui albis indutus protensa manu dixit : Gloriosi principes et cetera, et Angelicæ revelationis insinuat documentum, et hoc dat intelligi quod Sanctus uterque, Edmundus scilicet et Richardus, propriæ carnis tanquam terræ principatu, et Apostolici culminis primatu insignes extitere ; et nihilominus caritatis vinculo ita indivisibiles, quod ipsa quoque mors nexum unitatis inter eos rumpere non potuit. § 89.

1144. Cf. § 98.

1147. Peut-être faut-il restituer *esmoveit* ; le préfixe *es-* étant d'une prononciation si flottante a pu tomber ; comp. § 72 et § 72 *a*.

1149. *Muriant*. Cette forme se trouve aussi aux vers 1511-1636. Le mot a trois syllabes dans Chardri, P. P. 172, 420. Voir aussi Godefroy.

mes l'endemain vint la nuvele
ke mut ceste avisiun revele
car la nuvele tele fu
ke (mestre) Richard de Wiz fu esleu
a la veschie de Cycestre;
(e) cel prodome, le devant di prestre
apres Te Deum ke l'en chanta,
sa (a)visiuñ loant Deu cunta.

De un guif converti en la fey.

A lesser ne fet (pas) mien escient
cum en la fei esteit fervent,
coveite seinte eglise enoiter,
e le synagoge (des guis) amenuser;
dunt des juis fere enoitement
e dreite fei coveite ensement,
dunt un guif par li enseignié
de la fei bapteme ad demandé
e grace de bapteme out veraiment
a Westminster u out mut(e) gent,
e le rei meimes esteit la,
lequel de ses (propres) mains baptiza,

1143-64. Quippe cum dicat Hieronymus ; quos conjuxit vinculum caritatis, distantia loci non poses disjungi. Ad quem intellectum hoc quoque me provocat, quod S. Edmundus hora transitus sui dixit, se B. Richardum a diu sibi inviscerasse, ut merito dicantur in morte non esse separati. Cum autem Sacerdos, cui revelata fuerat visio, de ipsa sollcitus cogitaret, in crastino rumor increbut, magistrum Richardum de Wicio ad Episcopatum Cicestrensem assumptum : et cum propter hoc Te Deum laudamus, audiret de cantari : ipse quoque cum ceteris Deum laudans, visionem enarravit. § 89.

La rubrique est : *De Judæo ad fidem converso.*

1167. *Coveite* ; comp. § 69. — *enoiter;* comp. v. 826.

1168. Nous croyons que (des guis) n'est autre qu'une glose, à moins que ce ne soit une anticipation du vers suivant.

1169. Comp. § 826.

1172. *Demandé,* cf. § 72.

116-76. Illud demum prætermittendum non arbitror, quam fervens fidei Christianæ extiti æmulator, cupiens et merito et numero ipsius cultum augeri, et ad hoc totis viribus penitus elaborans. Unde sicut

e ceo sachiez solempnement
kar le rei meimes fu present,
e par gre de li fu numé
apres li Henri en verité,
dunt seinte eglise enoitement
de fei reçut ensample ensement,
le synagoge ou fey delele
i pureit prendre si voleit bele
essample de turner a cristienté
puiske tant celli fu honuré.

De la predicaciun de la croiz.

Seint Richard en fey resplendisseit
e en miracles ke (por li) Deu feseit;
(e) en ses feiz tuz jurs Deu siweit,
ou li de la croiz pernance porteit,
par ki ou l'apostle dire porreit,
le munde a li et il al munde esteit
crucifie, si k'al deservise

pro impediendo perfidiæ Judaicæ incremento, ut præfati sumus, novæ synagogæ non patiebatur ædificium, sic ad veræ fidei venientes sacramentum Judeos recipere voluit, in Ecclesiæ matris augmentum. Unde et quendam Judæum per ipsum in fidem instructum et baptismi gratiam postulantem, apud Westmonasterium præsente Rege ac procerum multitudine, propriis manibus solenniter baptizavit.

1180. Comp. §§ 72 et 100. La rubrique latine est ainsi conçue : *De sua prædicatione Crucis.*

1185. Cf. § 72 ; *essample ;* comp. § 72.

1177-86. Regis nomen ipso Rege favente sibi imponens, et baptizatum gratanter in filium adoptans : ob hoc nimirum Ecclesia matris, ex novæ regenerationis prole, augmentans gaudium ; et perfidæ Synagogæ, non parvum præbens incentivum, ad veram fidem se convertendi.

1187. *Resplendisseit ;* comp. § 72.

1190. Comp. § 102.

1191. Comp § 100.

1192. Epître aux Galates VI, 14. « Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi : per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo. »

1192. Comp. § 103.

desuz la croiz ministra seinte eglise
ke par la croiz (e) Jhesu Crist dreit
gloriuse fin de vie prendreit;
dunt de l'apostoile prechement
de la croiz reçut (le) mandement
a aider a la seinte terre
ke fu dunc en peril de guerre.
Seint Richard dunkes cum bon doctur,
e de la croiz (le) glorius prechur,
ne mie sul pur le mandement
l'apostoile, mes pur le talent
k'aveit en la croiz glorifier
e de plaies nostre seignur precher;
dont l'apostle seint Pol pust crier :
ja Deu me place mei deliter
fors en la croiz nostre seignur
qu'est Jhesu Crist nostre sauveur ;
pur ceo seint Richard cumença

1194. Comp. § 103.

1195. Le scribe n'a pas compris que *Jesu Crist* est au génitf, je crois devoir supprimer le « e ».

1200. Il s'agit de la septième croisade ; l'*apostoile* (v. 1204) est le pape Innocent IV.

1187-1206. Post vitam igitur miraculorum gloria fulgidam et morum honestate præclaram, qua Christum secutus Crucem suam jugiter ferre didicerat, per quam sibi mundus ipseque mundo fuerat crucifixus ; tandem ut sub Crucis mysterio pariter et ministerio, in Christo et cum Christo vitæ finem sumeret gloriosum, Crucis prædicationem a Sede Apostolica pro Terræ sanctæ subsidio accepit delegatam. Procedit ergo Crucis Christi minister et prædicator gloriosus, non in Romanæ commissionis pegmate (d'après la note des éditeurs des *Acta*, ce mot veut dire « exaltation ») sed in Crucis stigmate quærens gloriari. § 91.

1205. Corr. *ot*.

1207-10. Cum Apostolo clamans : Mihi autem absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi... Notre auteur ne traduit pas les versets bibliques. Ezéchiel IX, 4, et Ps. CXVIII, 14, cités dans le texte des *Acta*.

1211-21. Igitur a Cicestrensi sanctuario incipiens per loca maritima transiens, ac per Metropolitanæ Sedis diœcesim, et civitatem, Cantuariam loquor, nostram quodammodo Jerusalem, propter gloriosom Martyrum... Thomæ. § 91.

primes a Cycestre e la precha,
puis commença apres passer
les lius ke sunt pres de la mer
e par iluec l'(erc)eveske passeit
jekes a (sic de) Canterbire veneit
ke est cum a une Jherusalem le veiage
e liu de devociun de pelerinage,
car le liu est mut seintefié
par le glorius martir amé
(seint) Thomas ke suffri martirement,
(e) muz d'autres cors seinz ensement
sunt en cel liu cum seint Ephé
e autres dunt est le meuz amé.
dunt la e par tute la marine
la seinte parole seigna divine
e de la croiz numeement
dunt firent croise meinte gent,
e des notiners la fierté
pensa mettre en humilité
e par lur peche l'abundance
e des peines la vengance,
apres asaia ses auditurs
mettre en repentance par dol e plurs
e par le prechement k'il precha
le signe de la croiz lur dona.

1217-8. Vers fautifs : le nom de cette ville est souvent abrégé dans les mss. Jhrln et semble avoir eu une prononciation flottante, on le trouve tantôt avec trois, tantôt avec quatre syllabes. Dans une traduction anglo-normande de la bible on a : En Jerusalem, pur garder sun paleis et aussi Il esgarda, Jerusalem l'antive ; leçons qui sont appuyées par quatre mss. Voy. notre étude : Die versifizierte Übersetzung der französischen Bibel (Dissertation d'Heidelberg. 1897). Dans la vie de S. Gilles, on a deux fois Jerusalem avec quatre syllabes.

1223. S. Elphège, mort en 1012.

1232. Corr. *de lur*.

1233. *Apres* ; comp. § 72.

1234. *Repentance*, lis. *pentance* ; comp. § 72 et le vers 1487.

1222-36. Nec non Ephelgi aliorumque pretiosa pignora Sanctorum, feralia nautarum colla jugo Crucis studuit submittere ostensisque

travailla le bon cultivur
issi *el* champ nostre seigniur,
231 v° b e par la charue de la croiz k'aveit
ou le soc de lange ke joint esteit
les quers terriens de tut parceit,
la parole Jhesu Crist seigneit
e la ruseie de (la) beneiçon
del ciel espandeu fu en sun;
dunt cum il aveit en desir,
plusurs en veit bien germir.
Les contriz conforte e nuriseit
les confes out e enseigneit
e si asout les repentanz
e respunt a les conseillianz,
les desesperanz reformeit
les halegres (bien) amonesteit
les pourus en sei aforceit,
a trestuz comun se feseit,
que nul [en] conter ne pureit
la meste de bunte k'il aveit;
pur ceo k'a Deu tuz gainer vout

peccatorum abominationibus, pœnisque in eorum vindictam insequentibus, dolorem et luctum incutere satagabat auditoribus, et sic pœnæ crucem tamquam... signum ipsis salubriter impressit. § 91.

1237. Ms *en le.*

1240. Comp. § 102.

1243. Nous lisons *benisson,* comme encore dans Cotgrave, 1611

1246. Un mot semble manquer dans le corps du vers, omission d'autant plus fâcheuse qu'on aurait peut-être pu relever un dérivé de *sulcus; germir* paraît être rare, Godefroy n'en a relevé que deux exemples, tous deux tirés d'auteurs anglais. et dont l'un se trouve dans le prologue de *La lumière as lais;* il est à remarquer que l'un des mss. de ce texte a remplacé *germir* par *germiner.* Cf. *Romania* VIII, 328.

1247. Comp. § 102.

1250. Peut-être faut-il lire : *respundeit as.*

1256. Le ms. semble porter *kameste;* nous croyons avoir donné la bonne leçon ; nous comprenons *meste* dans le sens de *mete* : étendue, mesure. L'*s* peut être insérée. Comp. § 37.

pur Deu a tuz se conformout.
Entreeus le disime jur avant
ke venist al port renumé tant
en liu ke Dovere est apellé
si fu de maladie grevé;
mes ces jurnees ne lessa mie
de prechier pur la maladie,
mes chescun jur e en prechant
e ausi en confessiuns oiant
e ausi pur enfanz confermer
e pur ordres eus celebrer
ke pres la vertu de son cors
par travail espira il tut hors;
puis a Dovere s'en est venu

1237-58. Laborat igitur in agro Domenico cultor indeffessus, et Crucis aratro cum vomere linguæ conjuncto terrena corda proscindit, et seminiverbius Christi rore cœlestis benedictionis adhibito, sulcos justitiæ gaudenter vidit germinare. Quam gratanter enim contritos refovit, confidentes audit et instruit, pœnitentes absolvit, consultantibus respondet, desperantes reformat, alacres adhortatur, trementes roborat, denique qualiter omnibus omnia factus est, quis sufficiet enarrare? Nam quia omnes Christo lucrifacere voluit, omnibus propter Christum se studuit conformare. § 91.

1269. *Pres;* comp. § 72.

1260. Corr. *vinst* (*vint, vynt,* se trouve déjà dans Bœve de Hamtone), ou comp. § 72.

1259-70. Le texte du Bocking des *Acta* omet toute mention de sa maladie; ce sera donc le texte de Capgrave que nous suivrons : Et decima die, antequam ad illum famosum portum, qui Dovera dicitur, pervenisset, cœpit ægrotare. Nec tamen in agro Domenico laborare omisit; sed singulis diebus prædicando confessiones audiendo, pueros confirmando, et etiam Ordines celebrando, usque ad exinanitionem virtitus corporis sui indesinenter laboravit (Capgrave, § 16).

1270. Comp. § 69.

1271-6. Les deux textes sont presque identiques; notre auteur semble suivre d'abord celui de Capgrave et puis, à partir du mot *dediast* (1285), celui de Bocking.

Ad Doveriam igitur perveniens, in quadam domo, quæ vocatur Hospitale-Dei, hospitavit : rogatusque a Magistro dicti hospitalis, ecclesiam quamdam cum

Rogatus quoque a magistro et Fratribus dicti hospitalis, ut ecclesiolam quamdam cum cœmeterio pauperum sepulturæ constructam, in honore quondam

232 r° a en une meisun est descendeu
ke hospital Deu esteit numé
e en cele vile est herbergé.
le mestre del *hostel* ke la fu,
1276 e ses freres ke l'urent receu,
ententivement le prieient
k'une petite eglise qu'illuec aveient
ou un cymiterie ensement
1280 fet pur ensevelir la gent
en l'onurance seint Edmun
ke sun seigniur (ja) fu e patrun,
l'ercevesque de Canterbire
1284 Ou ki esteit grant mestre e sire,
dediast e il haitement
ou *joie* vut lur doner asent.
Apres a cel liu s'en alout
1288 ou grant fieblesce de cors k'il out
e solempnement la dedia,
(e) ensemblement ou tut precha,
e ceste parole avant mist
1292 al pople e en tele manere dist :
» seigniur, je vus pri pur l'amur
» k'ensemblement ou mei nostre segnur
» benesquiez e si loez
1296 » k'a nus de sa grace ad donéz,
» en l'onur de li en verité
» plein de grace e de pitié

cœmeterio paupereum sepulturæ constructam, in honore quondam Domini sui, „Beati Edmundi„, patroni sui, solenniter consecravit.

CAPGRAVE, § 17.

Domini et patroni sui B. Edmundi Cantuariensis Episcopi edicaret : animo pariter et vultu audenti favorem præstitit et assensum.

AA. SS. § 92.

1275. Ms. *hospital ;* au vers 1273 peut-être faut-il dire également *ke hostel Deu.*

1286. Ms. *joissant.*

1289. *Solempnement.* Cf. § 86

1294. On pourrait corriger *k'ensemble ou mei...*

1295 96. Ms. *loee : donée* à la rime.

1298. Comp. § 99 *b.*

» e nostre pastur seint Edmun
» sumes a ceste dedicasiun;
» kar c'est la chose k'ay desiré
» [de]puis le tens ke est sacré,
» e ceo fu tuz jurs mun desir
» k'avant ceo ke dusse murir,
232 r° b » une eglise suveranz dedier
» en son onur puisse e (con)sacrer;
» dunt de tute la meule veraiement
» de mun quer a Deu graces rent
» ke du desir ke m'alme ad eu
» n'est pas enginie ne deceu.
» Mes ores (tres) chiers amis bien le sai
» ke tost apres cist jur murai,
» dunt jeo vus pri pur Deu le festre
» ke puisse en voz prieres estre. »
Apres la messe dunc celebrée
(sa) beneiçun a la gent donée.
a cel *hostel* s'en est alé
u avant esteit herbergé.
Icest prodome cum (avant) dit esteit
longement avant sa mort saveit,

1287-1300. Locum igitur dedicandæ basilicæ adiens, ipsam solenniter consecravit et devote. Inter prædicandum autem (nam sermonem ipse die populo exhibuit) hujusmodi verba proposuit : Carissimi, rogo una mecum benedicite Dominum et laudate, qui nobis de sua gratia contulit, in honore suo Sanctique Patris Edmundi, præsenti dedicationi interesse. AA. SS. § 92.

1307. Ce mot *meole* se trouve dans *Marie de France*. Voy. Godefroy x, p. 162.

1313. *Festre*. Voy. aux vers 619, 899.

1301-18. Hoc enim fuit quod semper, a tempore quo munus consecrationis assecutus sum, optavi : hoc quod votis omnibus expetivi, ut antequam diem clauderem extremum, unam saltem basilicam in honore ipsius possim consecrare. Unde et totis medullis cordis mei Deo gratias refero, qui animæ meæ desiderio me non defraudavit. Et nunc carissimi, scio quia velox est depositio tabernaculi mei, quam vestrarum orationum suffragiis peto communiri. Missa itaque cum debita celebritate finita, et sacra benedictione firmata plebe, Pontifex ad supradictum hospitale revertitur. AA. SS. § 92.

1317. Ms. *hospital*.

cum par divers tens (avant) le diseit
.....
cum tost vus serrat demustrez
si cum en cest escrit oiez
Un mois avant k'amaladist
une noble dame k'en Deu *amait*
especiale en Deu mut il esteit
entur salu mut travaillieit;
puis quant de li parti esteit
son chapelein k'especial aveit,
prive[e]ment a sei appella
ke puis apres mut travailla,
e son canonizement apres
purchacea a grant joie ades;
e ces paroles a li diseit,
cum oïr poez orendreit :
« sachez le voir en bone fei
» en ceste vie plus ne verai. »
232 v° a estre ceo cum le chapelein avantdit
de l'evesque cungé requit
ke pust sa eglise visiter
en quareme e la sujurner;
l'evesque respunt : ne le frez mie,
de mei ne departez vus mie,
kar sachez k'en bref tenz verrez
ke pur tute sclesie ne vuderez

1322. Il n'est nullement certain qu'un vers ait été omis ; notre auteur a souvent plus de deux vers rimés sur la même voyelle. Voyez l'introduction et aux vers 985, 1387.

1325. Un nouveau chapitre commençait probablement ici ; voy. à l'introduction.

1327. Faut-il corriger *il en li?* comp. le v. 1410.

1326. Le ms. porte *amait* : faut-il corriger *ameit* et supposer qu'il manque deux vers, dont l'un aurait *-ist* à la rime et l'autre *-eit?* Nous avons déjà vu *enticeit* en rime avec *preit*, 519-20.

1325-34. Voyez la note.

1319-38. Rien dans les deux textes latin ne correspond à ces vers.

1339. Vers trop long ; comp § 102.

1346. *Sclesie*, telle est la leçon du ms. ; le mot ne nous est pas connu d'ailleurs ; nous nous demandons s'il représente une prononciation *clerquoise* du latin *ecclesia*.

ke fuissez de mei departi ;
car le prodome la mort senti
e ces amis vout aver pres de li.
e sout ke la deite rendereit
de nature e ke tost passereit,
e priere e presence vout aver
de ses amis quant deust aler,
(e) k'en lur quer de mieuz tuz jurs eusent
(e) sa beneiçun ou tut reçusent.
Le dimeine ke l'endemain esteit
ke l'eglise devant dite dedieit,
tut fut travaillie de maladie,
pur ceo lesser ne [ceo] vout mie
ke le matin ne s'en levast,
e al oratorie ne s'en alast
e puis quant [i] entré esteit
si meimes a chanter comenceit,
mes quant estut d'oïr sa messe,
de sa maladie fu en tant de destresce,
(e) ces membres commencerent a fieblir
ke ne pout mie sustenir,

1339-47. Ecce autem unus de sibi familiariter caris accedens ad eum, ante scilicet quem ægrotare cœpisset, visitandi quamdam ecclesiam sibi commissam licentiam petivit. Pontifex autem petenti non acquiescens, respondit : Si nunc recedis videbis horam, antequam revertaris, qua tota ecclesia nolles a me separari. AA. SS. § 93. (Ce paragraphe est entre crochets dans le texte des *Acta.*)

1349. Vers trop long. Ce vers est peut-être une glose.

1349. Comp § 100.

1357. Scansion ; voir § 59.

1348-62. Jam quidem præsensit horam instare, qua debitum maturæ persolvens ex hoc mundo fuerat migraturus : in qua nimirum sibi caros adesse voluit, exitum suum eorum prece pariter et præsentia felicius sperans consummare : dicturusque vale ultimum, suæ memoriam eorum cordibus fortius voluit infigi et ipsos paterna benedictione potiri. Feria igitur secunda, in crastino scilicet illius Dominicæ qua prædictam basilicam dedicaverat, licet jam febricitare cœpisset,hora tamen surgendi nesciens se tricare,mane oratorium ingressus, psallere cœpit. § 93.

1364. On pourrait corriger *de son mal fu en tant.*

1365. Voy. § 67.

mes (dreit) cum en paumeisun esteit
sur le dur pavement ruelt:
les suens [a]donkes le leverent
e a son lit le ramenerent,
e iluec[ques] s'en est cuché.
e tantost si ad apellé
sire Williame sun chapelein
ke tant aveit en quer prescein,
humble(ment) e curteisement diseit
k'eschaper de cel mal ne purreit
e commanda ke cointement
apparaillast a son enterrement
trestut ceo ke mester [i] fust
issi ke sa mené nel sout;
kar ben sout se il le s[e]ussent,
ke trop dolenz e mari fussent ;
i ajusta e dit aussi :
« sachez le, tres duz beaus ami,
» k'avant la mort ke me vendra,
» ma parole une partie (de)faudra,
» mes nekedent ma memorie e sen autant
» averai cum oi set anz devant,
» e par le num nostre sire Deu verrai

1373. Comp. § 77.
1378. Voir § 70.
1375. Comp. § 57.
1376. Corr. *del*.
1378. Comp. § 70.
1380. *Sout* est peut-être une simple erreur pour *soust* ; comp. le vers suivant, *seussent*.

1363-82. Dum autem ad Missam audiendam stetisset, et morbo ingravescente membra imbecilla sustentare non valeret, quasi syncopen passus pavimento prosternitur. Suorum igitur manibus sublevatus, ad lectum reducitur ibidemque reclinatur. Cuidam deinde Willelmo, Capellano suo, eo valde familiari, dixit, quod ab illa infirmitate evadere non potuit : jussitque eum funeri necessaria caute preparare, ne familia sua percipiens turbaretur. (Capgrave, §§ 17, 18.)

Dans le texte de Bocking, il n'est question ni de la Messe ni du chapelain Guillaume.

1387. On rétablirait la mesure en supprimant *nekedent*.

» dekes a ma fin bien averrai »;
l'evesque derechief plus penseit
de salu de l'ame ke ne feseit
de sanlé de cors, mes nekedent
asez i) out fisiciens ensement
ke s'entremirent a lur poer
la maladie (de) son cors oster
ki la qualite del malade esperimenterent
e signes e urines de li jugerent;
devant li mes (il) lur dit : sachez,
ne covint (pas) ke vos travailliez
de ma urine pur jugement,
kar (la) mort en portes sachez m'atent;
par kel jugement m'en irai,
233 r° a e ceo tabernacle voiderai,
e l'esprit s'en departira,
e a(ce)li ke le dona (s'en) ira.
quant le prodome sire Symun
ke de Terreinges porta le num,
le lit al malade apresceit,
car mut especial a li esteit,
(tant) cum de sa maladie treterent
e tresluz entur en parlerent,
li diseit ces mots, sire Symun :
« sire ore est (le) tens de la passiun,

1383-90. Le contenu de ces vers manque dans les textes latins, au lieu de quoi, il y est question d'une dernière confession générale.

1391-98. Animæ quippe saluti potius quam corporis consulere gestiens (Sacramentorum medicamenta salutaria principaliter adhibere curavit). § 93. Affuerunt tamen nihilominus et medici corporales, diligenti suorum industria accersiti : cumque de morbi qualitate, consideratis ægrotantis symptomatibus, urinæ nihilominus hypostasi et colore, coram ipso judicarent. § 94.

1397-8. Le texte est visiblement corrompu, ces deux vers représentent une fusion de trois ou peut-être de quatre vers.

1399. Le sens est obscur et il est peu probable que nous avons donné la bonne leçon. Le ms. porte *nies*, le scribe aurait écrit une barre en moins ; comp. Godefroy sous *mège*.

1404. Comp. § 100.

» e pur ceo ke parteners estes ou li,
» si serrez par sa grace en joie ausi. »
desqueus paroles le seint en het
est reformé e tut refet,
si ke pot dire ceo k'est escrit :
« hetie sui de ceo ke m'est dit,
» ke amunte, tant bien le savum,
» en la meisun nostre seignur irrum »;
e turne le chief e a li parleit
e ceste parole dunc li diseit :
« la quinte ferie tut a pleisir,
» a une grant feste sui a venir. »
Sir Symun pas bien n'entendi
les paroles ke parla a li,
car l'espire enfeibli aveit
(e) pur ceo mut fieblement parleit;
dunt sire Symun rien ne dit,
mes (si) tute rien ne respundit;
a ki l'evesque apres (li) diseit:
« n'attendez vos pas orendreit

1399-1416. Ait Sanctus : Non oportet jam de urinæ meæ judicio fore solicitos, mors enim jam in januis existit : cujus judicio constat me cito hujus corporis tabernaculum egressurum, et spiritum dirigi ad eum qui dedit illum. um autem ille vir vitæ venerabilis, Domnus Simon de Teringe,ad lectum ægratantis ausu familiari propinquius accederet, et de morbi gravedine verba contexerent; Dominus Simon subintulit, Domine, inquit, jam instant Dominicæ Passionis tempora : et quia tribulationis particeps estis, eritis ipso largiente et consolationis § 94.

1416. On pourrait corriger *serrez par grace...*

1421. Peut-être faut-il lire *ke* (=*kar*) *amunt* (comp. Psaumes CXXII, 1).

1425. *Quinte* ; comp. le texte latin et aussi 1435.

1429. Ms. *les esperiz*.

1431. Voy. § 77 et la note.

1417-32. Ex quibus verbis Sanctus factus est hilarior, tamquam in seipsium transformans illud Psalmitæ. Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus. Et convertens caput ad secum loquentem, dixit. Feria sexta in magno festo futurus sum. Et quoniam attenuato spiritu verba sua jam quasi sibilus auræ tenuis effexta sunt. Dominus Simon, prima verba non intelligens, conticuit. § 94.

» la quarte ferie, hui cest jur n'en est ? »
sire Symun respunt : « sire si est. »
« ne mie la quinte ferie (fit il) demein,
» mes en cele ke est a venir prochein,
» dunkes a cele grant feste serrai
» e a grant joie le userai. »
apres aparceu bien esteit
le jur de sa mort ceo k'en diseit.
un jur quant [mut] pire esteit
pur fieblesce del cors ke il aveit,
ke acune chose supereit,
e un (li) dit ke un mes en avereit
en sa cene trestut sulement
e li dit : « en mangez leement ».
E l'evesque puis (li) respundit :
« un sul mes a super (bien) suffit »:
et dit ou tut tantost a li :
« savez bien quel mes est celli ?
» c'est le mes dunt seint Phelipe dist,
» (sire), mustre nus le pere e nos suffit ;
» icel mes Deu me voillie doner,
» dunt en ciel en puisse super » ;
kar [ja] trestute sa pensée
a Deu aler out aturnée ;
kar le travail Marthe out (tut) lessée
e un sul fierement desirée
ke Marie sulement desireit

1447. Comp. § 100.

1433-48. Tum Episcopus. Nonne bene me intelligis? nonne hodie est quarta feria? Cui ille. Imo, Domine. Et Sanctus. Non, inquit, hæc proxima quinta feria ; sed in proxima sequente magno illo perfruar. Quod ex mortis suæ die et hora postmodum fidem facere videbatur eventus. § 94.

Cum autem præ nimia corporis debilitate in cœna aliquid sumere rogaretur, et diceret quispiam, Domine, unicum solum ferculum habebitis in cœna, comedatis libenter :

1457. Le texte latin suggère la correction proposée.

1459-60. Pour ces participes, voir § 50.

ke tute la meillure chose esteit.
L'ymage dunkes de la croiz,
laquelle fist porter devant ses oiz
ke les ymages des plaies put veer
devotement le liu beiser,
lesqueus treita mut ducement
e ces paroles dist ensement :
« Graces rent vos Jhesu Crist e grez
233 v° a » de tuz les biens ke fet m'avez,
» pur peines e hunte ke tut apert
» (k')avez pur mes pechez suffert;
» dunt de ceste pleinte de vos fu veraie,
» ne pas dolur cum est la meie,
» e vos(tre), sire, tres bien conissez,
» si vus plest k'ai est(r)é aprestez,
» mort e turmenz pur vus suffrir,
» si il vus venist sire a pleisir;
» e si cum savez que verité est,
» de mei ciez merci si vus plest,

1449-62. Respondit, sufficit, et unum sufficere debet in cœna : et adjunxit. Scitis quod est illud? Hoc est illud, de quo B. Philippus dixit ad Christum, Domine, ostende nobis Patrem et sufficit nobis : et illud ferculum det ille mihi Dominus in meam cœnam. Jam quippe mentis directione pergeret cœpi in Deum, ac prægustando videre quam suavis et Dominus; Marthæque solicitudine circa plurima sequestrata, illus unum ferventer esuriit, quod Maria præ ceteris eligens veritatis judicio necessarium prædicatur. § 95.

1464. Voy. § 72.

1467. Voy. la note.

1476. § 100.

1463 81. Amplexatus que imaginem Crucifixi,quam sibi afferri devote postulaverat ; loca vulnerum piæ devotionis osculis, ac si recenter morientem Salvatorem videret, cœpit dulciter demulcere, in hæc verba dicens : Gratias tibi ago, Domine Jesu Christe, de omnibus beneficiis quæ mihi præstitisti, pro pœnis et opprobiis quæ pro me pertulisti, propter quæ planctus ille lamentabilis tibi vere competebat. Non est dolor similis sicut dolor meus. Et tu nosti, Domine, quod si tibi placeret omnia opprobria et tormenta atque mortem pro te paratus essem sustinere : et sicut tu scis hoc verum esse, miserere mei quia tibi commendo animam meam. Capgrave. § 18.

1479. Voy. la note.

1480. Comp. § 100.

» kar m'alme vos bail orendreit ».
a ceus ke i esturent si diseit :
« ceste caruine puante prenez,
« e en la terre desuth la mestez. »
les membres ke par nature aveit
beles k'e[n] vie turmenteit,
par penance d'austerité
en la mort despit par humilité,
(e) cele voiz del sauter suvent dit :
« en tes mains sire, bail mun esperit »;
e a gloriuse dame veraiement,
en quer e en voiz dist ensement :

Maria mater gratiæ,
Mater misericordiæ,
Tu nos ab hoste protege,
Et hora mortis suscipe.

e a ses chapeleins comandeit
ke chescun en l'oreille li deit
e ceo tant cum il fust en vie
de dire ceo ne cessassent mie;
entre sa seinte devociun,
e les (seintes) paroles de s'oreisun,
u freres e prestres en present
e clers e lais firent ensement,
pere seint Richard s'alme rendist
a sun creatur que ele fist;
e des anz cinkante sis aveit

223 v° b

1184. Comp. § 72.

1489. Psaumes XXXI, 5.

1482-92. Et circumstantibus ait : Cadaver istud putridum deorsum in terrum deponite. Membra nimirum corporis, quæ dono naturæ habuit elegantia, sicut noverat subjugare, ea vivens affligendo per pœnitentiæ austeritatem ; sic moriens quoque contemnere noverat per humilitatem. Illam autem Psalmistæ vocem, qua dicit, In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum, frequentius iterans et ad gloriosam Virginem vicissim corde simul et ore se convertens ait : Maria mater, etc. § 96.

1493-1508. Et præcepit Capellanis suis quod illa verba in auribus dicere non cessarent. Inter suspiria igitur piæ devotionis atque

quant il de cest munde passeit,
e le novime an ke esteit sacré
s'en est au ciel a Deu alé :
le tiers kalende d'averil esteit
en ciel a la feste s'en aleit.

Des merveillies k'avindrent a l'hure ke seint Richard murut.

Ni ne fet pas a ublier
des miracles k'avindrent de cunter,
quant en [sun] muriant esteit,
en cele hure de mort ke passeit,
kar en la (davant) dite meisun aveit
un (frere) religius ke prestre esteit
que mut desira
de ver coment l'alme passa,
[que] quant del cors deveit passer
(que) pust la manere ver e saver.
avint cele nuit quant il murreit
ke cest prodome en (sun) lit dormeit,
en [sun] dormant [is]si sungeit
ke dehors en la curt esteit,
e aparut le jur resplendissant
plus ke n'esteit nul jur avant,

verba sacræ orationis, adstantibus Presbyteris ac Clericis pariter et laicis fidelibus, beatus Pater Richardus animam,... reddidit Creatori. Transiit autem ex hoc mundo, ætatis suæ anno circiter quinquagesimo sexto. Pontificatus autem anno nono, tertio Nonas Aprilis... § 96.

Ce chapitre ne se trouve ni dans le Bocking des *Acta*, ni dans la version de Capgrave. Il paraît que le scribe du ms. dont se sont servis les Bollandistes l'a tout simplement omis. Dans la liste des rubriques, citée pp. 284-85 des *Acta*, et que notre auteur traduit toujours textuellement ,on lit : « Desunt tituli numeri » XLVII, XLVIII. Ce chapitre a dû être ce dernier. Les vers de ce chapitre sont si incorrects que nous doutons de son authenticité.

1511. *Muriant ;* comp. 1149.

1515. Le ms. semble porter *e neus*, faut-il lire *e [n]eius*?

1521. Pour la correction, comp. Gaimar, 195.

1523. On rétablirait la mesure en corrigeant *lusant*.

plus k'a nul tens unkes veu n'aveit;
(e ausi) li fu ke chescun arbre esteit
de beles flurs trestut repleniz,
e curt e meisuns e curtiz
furent estrainé tut entur
de diverse manere de flur;
e grant multitude de gent
234 r° a en la curt agarda ensement;
e sur la chambre u le seint giseit
enfanz de blanc vestuz gardeit;
le prodome mut se merveillieit
ke (le) tens de flurs lores pas n'esteit,
e de la multitude ausi feseit
des prodomes e (des) enfanz k'il veit.
Estes vos que vint une huslheit,
l'us de la chambre la u giseit,
e li dist tantost [ke] venist
ver del seint passer le sperit;
il tantost u ceo enveillia
(e) hastivement ou autre[s] (freres) ala;
en la chambre del seint est entré
e truva l'alme del cors severé;
(e) il dunc (de) la visiun purpensa
devant dite e espunt e devisa
ke la multitude de bers (e enfanz) que vit
la mené fu de Jhesu Crist.
laquele vint ou tres grant clarté
ensamblement ou diversité
des flurs illukes esteient cuilli
a recevre la seinte alme de li.
Un autre merveillie avint ausi

1529. Ms. *estrainé*, graphie qui est connue d'ailleurs : *Rom.* XV, p. 303, vers 328.

1539. *Huslheit :* telle est la leçon du ms. Ce mot et l'*us* du vers suivant et le sens du passage sont obscurs : comp. la note.

1539. *Vint* pourrait être *ri(u)t*, comme au vers 1069.

1545. Vers trop long. § 102.

1548. Briement la matère *espondre et deviser*, Roman de Berte, cité par Raynouard, IV, 612 (22) ; comp. § 72.

e en meme l'ure ke il departi,
kar pechurs cele nuit ne sai quant
e autres del port de Witsant
ke en la mer la nuit veillierent
e le port de cele mer garderent,
ke meimes la nuit quanque la furent
une flamme virent e aparcurent,
ke tres clere resplendisseit,
ke de la meisun (avant) dite munteit
vers le ciel sus al firmament,
ke trestuz virent apertement,
les muntaines envirun ensement;
dunt en pleniant e weimentant
entre eus alerent jugant
de cele meisun dunt la flamme munteit
e nut de la vile alumée esteit.
L'endemein a cel port veneit
le noble ke le jufne nomé esteit
Williame de lunge espée a ki demandeient,
(l)a sa gent ausi le feseient,
de cele flame u arsun k'aveient veu
kar a Dovere aveit cele nuit geu,
si rien en oissent u virent
e il disoient que riens ne oïrent;
les autres quant ceo afermeient
ke la flamme virent e le disoient.
le noble Williame se convertit
a sa gent demeine si lur dit :
« Sache, ke jeo le cre e afi
» que l'alme del cors est departi
» saint Richard (mun seignur) ke en ciel esteit,
» s'alme portée par la flamme dreit;
» ceo n'est pas mut a merveillier.

1549. Comp. § 104.
1557. Ms *precheurs*.
1558. *Witsand* (?) (Pas-de-Calais) ; comp. Roland, 1429.
1562. Comp. § 160.
1569, 1570, 1572, 1573, 1575, 1575 ; comp. § 103.

» mes ke Deus eust bien tel poer
» ke l'alme par la flamme (de fu) portast
» e en joie del ciel l'aluast,
» ke par une columpne de fu amena
» Sun puple quant en Egypte ala. »

De sun corps ke fu porté a Cycestre et la enterrée

Puisque le seint cors Richard dreit
a laver e (a) vestir (porté) esteit,
e fu sa char trestute nue,
ke de heyre e huiberc corrumpue,
e par divers nuz (ke) fu penée,
dunt plein de vissiez fu truvee
de tant de blandisur resplendiseit,
cum home fut d'un cors relevé dreit
cum a la resurreciun serrunt truvé
apres ceo ke serrunt glorifié;
e esteit entre la blanchisur
de sa char purpine colur
ke fu de peines ke suffert aveit,
kant en cest siecle avant esteit;
culur de rose, culur de lis
mele resembla, ceo lur fu avis,

La rubrique latine est ainsi conçue : *Quod corpus ejus delatum est Cycestria et sepultum ibidem.*

1594. Le texte latin n'autorise pas *porté* lequel paraît être pris à la rubrique.

1598. Ms. *ja turnee.*

1599. Corr. *resplendisseit* en *luiseit.*

1601. Vers trop long.

1593-1606. Cum... corpus Ricardi ad lavandum et Pontificalibus... induendum esset nudatum; caro, quæ cilicii asperitate exarata, quæ loricæ pondere prægravata, et cingulorum diversorum nodosa pœnalitate fuerat ulcerata: tanti candoris nitore resplenduit, ut quoddam futuræ ressurectionnis insigne etiam mortua videretur præferre; eratque videre lilium candoris inter spinas livoris : et, dum pœnæ stigmata, quæ vivendo pertulit, colore purpureo crucis alborem distinguerent. § 97.

1608. Comp. § 102.

dunt seinte eglise put chanter de li
blanc est e vermeil mun ami,
kar apert signe asez aveit
seint Richard ke ou les seinz esteit.
Pur ceo ke sun (seint) cors deveit estre
enceveli e amené a Cycestre,
si cum avant le deviseit,
ke bien grant chemin d'iluec esteit,
ou purveance d'home ne (pas) sulement
mes ou purveance Deu ensement,
puis ke les entrailes teles aveit
k'unkes as povres clore ne soleit,
ses entrailes quant mort esteit
k'a povres donez fussent voleit;
dunt les entrailes (de) sun cors dona
a l'eglise ke devant dedia
en l'onurance seint Edmun dreit
ke sun seignur jadis esteit
que sepulture des povres dedia
e vout ke fussent enseveli la;
(si) cum furent honorablement
cum a prodome e a evesque apent,
dunt meint home pas ne s'aperceveit
cum amenablement ceo fet esteit
en remenbrance seint Edmun dreit

1610. *Cantique des Cantiques*, v. 10 : « Mon bien-aimé est blanc et vermeil ».

1607-12. Rosæ speciem, liliis admixtæ, representare videbantur. Sic perdilectus ille candidus et rubicundus... de quorum numero B. Ricardum fore censensum præfati notitia decoris voluit declarare. § 97.

1614. Cf. § 72. § 89 et § 102.

1620. Ms. *close, voleit ;* comp. le texte latin : corr. *K'unk'as...*

1613-22. Cum vero corpus suum apud Cycestriam, in ecclesia sua cathedrali, ante obitus sui diem sepeliendum delegaverat, quæ in loco suæ migrationis non modici itineris intervallo distabat, non tam humana quam divina actum æstimo providentia, ut qui numquam suæ viscera misericordiæ indigentibus claudere consuevit, mortuus quoque etiam corporis sui viscera pauperibus largiretur.

1630. Vers trop long : *cum a prou et evesque apent.*

ses entrailes en cel liu retendreit,
ke par buche e par escrit
en muriant tel chose dit.
Puis quant le cors fu ateillé
e d'urnemenz d'evesque aparaillié
e dignement en sun fierté posé,
en lequel esteit d'iluec porté,
de tute parz i acurrerent gent,
des homes et de femmes ensement;
desqueus chescun se tint bonuré
k'en peust rien de li aver tuché
u de fierte u de vestement
u quele chose que fust ensement,
tuit tindrent ke seintefie esteient
de ceo que li tucher poeient.
Le cors vers Cycestre porte esteit,
endementres ke l'en le porteit
par viles e eglises ensement
ou sunez k'il ot solempnement,

1634. Corr. *illuec* pour *en cel liu.*

1635. Comp. § 99 *b.*

1636. *Muriant.* Cf. 1149. 1511.

1623 36. Unde et viscera ejusdem a corpore separata, in basili ca quam ad pauperum sepulturam in honore S. Edmundi Confessoris, quondam Domini sui, paulo ante dedicaverat venerabiliter recondita. Quod quidem quam convenienter actum sit, quis non autumat? ut ipsius viscera B. Edmundi memoria contineret, quem sibi inviscerasse verbis pariter et scripto ultimæ voluntatis fuerat attestatus. § 98.

1639. On écrit généralement *fiertre;* comp. Note.

1640. Corr. *fu.*

1644. Comp. § 72.

1646. Comp. § 86.

1637-48. Corpore autem aptato, et schemate Pontifice digno in feretro collocato, fit undique concursus populi: ad tam venerabiles exequias catervatim convenitur, felicem se quisque reputat, si vel feretrum tangat vel vestimentorum sanctorum fimbriam contectet... quæ contactu sancti corporis sanctificata reputabant. § 98.

1649. Comp. § 102.

1650. Corr. *dementres;* comp § 72.

1651. Comp. § 100.

la curent gent. Les uns chantant
les autres mut tendrement plorant
ke de tiel prelast cum ouï esté
se veient lores estre despuillié;
benuré se tindrent u demura
une nutée quant l'en le porta.
quant a la cité del sié veneit
u l'onur e dignete aveit,
235 r° a tut i acurent pleinement
par rues e venceles ensement
de povere ne de riche n'ot deference,
nul n'aporta autre reverence;
les riches le pleinent en un endreit
des granz honurs ke (suvent) lur feseit
dunt pleinement aveient failli
quant issi d'eus esteit departi;
e les povres le plurent ensement
pur defaut de lur sustenement
k'avant aveient de li suvent
ke lores perdirent apertement.
Mes les uns e (les) autres neporquant
reconfortez sunt par itant
ke ciel plus puissant fet esteit
dunt suvenir d'eus en bien purreit.

1649-54. Defertur itaque corpus versus Cicestriam : et dum per monasteria,e ecclesias seu villas et municipia deportatur, pulsatis campanis occurunt solenniter psallentes pariter et plorantes. § 99.

1656 et 1657. *Despuillié* et *demura;* comp. § 72.

1659. Faut-il prononcer *v'neit.*

1663. *Deference.* Cf. § 72.

1668. Corr. *fu* ou comp. § 72.

1670. Dans le § 74 du texte des *Acta,* il est question d'un miracle : *fabas pauperibus distibuendas multiplicat.*

1653-70. Quia etsi tanti pastoris se vident præsentia corporali destitutos, patrocinio tamen et interventu in cœlestibus se sperant protegendos, beatos quoque se reputant apud quos tantus thesaurus vel perunius noctis spatium contigit reservari. Cum ergo ad civitatem, suæ Sedis honore decoratam, pervenissent : accurunt certatim de vicis et plateis simul in unum dives et pauper ; et dives quidem de honorificentiæ tiulo, pauper vero de eleemosynæ cumulo, in præsenti sublato, flebiliter conqueruntur.

le cors en l'eglise esteit porté
ou chant e plurs entremelé.
e en lur chant mele ou plur
dur pere firent deu honur;
tant cum furent envirunez
de dolur e de ceo mut grevez
e par en travail faillit lur chant
pur ceo chanterent sanglutant,
le chant de russinol e suspire esteit
de la turturele mele tut dreit.
cest seint cors enseveli esteit
devant l'auter ke dedicit
en sa vie par devociun
en le honurance seint Edmun,
en umble liu si cum voleit
(ke) ver le north en l'eglise esteit,
ou grand miracle u merveille ront
sicum le livere apres respunt;
en l'onur(ance) Deu omnipotent
ke vit e regne sanz finement. Amen.

Ici finist le primer livere et comence le prologue del secund livre.

1677. Corr. *fu*.

1685. Le traducteur l'emporte sur le poète.

1671-86. Utrosque tamen refovet et consolatur, quod in cœlo quam in terra potentior effectus, utrisque poterit competenti beneficio subvenire. § 99. Delato igitur in ecclesiam Pontificis corpore, cerneres musicam in luctu non importune misceri : et dum cantando modulatius tantot Patri deferre cupiunt devoti filiii debitum honoris obsequium, orbitatis dolore cogente, cantique singultu interruputi, modulamina philomelæ et turturis suspiria conjunguntur.

1693. *Ront;* comp. § 63.

1694. Comp. introduction.

1689-96. Corpus autem ejus venerabile in ipsa ecclesia, coram altari B. Edmundi Confessoris, quod ipsemet ibidem ad Aquilonarem ecclesiæ partem erexerat, in humili loco sepultum est ; ubi magna et miranda ad Dei laudem fiunt miracula, quæ sequentis libelli pagina, Christo largiente, declarabit : ipso præstante, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit Deus, per omnia secula seculorum. Amen. § 100.

NOTES

131. *autres:* La copie originale portait vraisemblablement *autri* que le scribe aurait changé en *les autres*.

173-6. Nous comprenons : « Richard, encore mineur, s'était mis à se conformer à la (nouvelle) bénédiction et croissait en grâce » (comp. S. Luc II, 52). Par *bénédiction* nous comprenons la grâce qui lui avait été donnée de se préparer pour son saint office.

223. Apareillier : ce verbe est généralement suivi d'une préposition avant l'infinitif, mais la préposition peut manquer, voy. Godefroy sous *aparaillier*.

270-2. On peut transposer le *que* du vers 272 et le placer au commencement du 270.

277. *del* se rapporte à *rapella*, il aurait fallu ajouter *qu'il n'i alast* (comp. v. 192).

305. Les mots que les scribes insèrent volontiers sont : et, car, que, les pronoms, etc., on est autorisé donc à supprimer *car jeo*.

315. Nous prenons *atente* comme un verbe, quoique nous n'en connaissions pas d'expemple avec le complément *de* ; ce n'est peut-être pas trop hardi, vu que le verbe *tenter* se construit avec *de*.

330. *autre* paraît avoir été pris au vers 332.

337. Jhesu (Crist) est vraisemblablement une glose introduite dans le corps du vers.

355-8. Les quatre vers sont probablement une addition du copiste.

418. *tres beu* : On pourrait supprimer *tres beu*, mais vu la fidélité de la traduction nous préférons garder ces mots et de scander comme nous l'avons proposé au paragraphe 100.

481. Comme au vers 1685, la traduction est exacte, mais le vers est fautif ; nous ne savons quelle correction proposer.

635-60. La bulle de canonisation du Pape Urbain IV offre un texte qui correspond assez à ces vers : « Cumque datam illi a Domino gratiam pleniorem exolveret familia-

ris experientia, quam vulgaris fama promiserat; circa totius Archiepiscopatus administrationem ipsius ministerio utebatur; ipsum suam dexteram reputabat, fidum sui pectus consilii, fidelem ministrum justitiæ, ac eruditam linguam fructuosæ doctrinæ. In his autem et aliis inferioribus administrationibus suæ curæ commissis, veri Dei divina ipsum prosequente gratia, taliter ministravit, quod in veracitate sermonis, censura justitiæ, mansuetudinis lenitate, humilitatis cultu, omnibus se amabilem exhibuit, omnibus utilem; pauperes auxilio, divites consilio refovendo ; in his quasi stella matutina resplendens, suis crescentibus meritis in plenæ lunæ claritatem excrevit. »

695. *aneme* : ce mot n'est pas très lisible dans le ms., la locution *maus d'aneme* traduit assez bien *angustias*.

721. Le récit de Capgrave omet le mot *sanctus* ou *Beatus*, il est donc permissible de supprimer *seint* ici.

817-32. Ce passage est très obscur et malheureusement le texte latin manque. Richard est envisagé d'abord comme prêtre officiant, puis comme prophète, et il est comparé à Moïse. Nous entendons : *le fiz au pere en offrist* (v. 818) =desservir la messe ; *par la parole Deu l'oie* (v. 822) =en entendant la parole de Deu (la syntaxe est curieuse; [*oie:* vie dans le Brandan] *enoitement* (v. 826)=accroissement (au vers 1167 *enoiter* est opposé à *amenuser*) : *aviser* (v. 832)=regarder. Nous traduisons le passage « Puis il se fit ordonner prêtre pour qu'il pût faire le sacrifice du Fils au Père au nom du peuple. Avec le vin il goûta pleinement la sainte doctrine et la face de l'homme de Dieu fut ointe avec l'huile de la Loi. Par la parole de Dieu qu'il avait entendue, par le pain du ciel dont il avait goûté, par le breuvage des anges qu'il avait bu et par l'accroissement de grâce en lui, la charité croissait et se répandait de plus en plus en son cœur, de sorte qu'il put monter plus aisément sur la montagne de lumière divine pour regarder l'Omnipotent. »

1121-2. Il nous semble que le scribe a écrit *signefieit* par erreur pour *signieit*, et que notre auteur se rappelle le verset des Psaumes : *signatum est super nos lumen vultus tui* (Ps. iv, 6). Ce passage est traduit dans le Psau-

tier d'Oxford : *Seignet est sur nus la lumiere del tuen vult* et encore : Dieus, la lumiere de ton vis

Est signiee a tes amis (Lib. Psal. Michel).

La traduction des Quatre livres des Rois a l'expression *E li feus iert tuchiez...* pour traduire : *Hazael ait : Civitates eorum igne succendes* (IV. Reg. VIII, 12).

1328-36. L'explication du texte français est rendue plus difficile par le manque de deux vers après *amaladist*. Il s'agit de démontrer que saint Richard avait, par plusieurs fois, prédit sa mort. Nous supposons que notre auteur veut dire que Richard s'était beaucoup occupé du salut (v. 1328) de cette dame noble, et qu'il était allé lui rendre visite et que, sa visite terminée, il s'était exprimé à son chapelain (à Radolphe, voy. l'Introd., p. 246) en ces termes: « Sachez que je ne la reverrai plus en ce monde » (vv. 1337-8). Un passage tiré de l'Epilogue de la vie de Bocking — *Epilogus Episcopo et Capitulo Cicestrensi directus* — jette du jour sur ces vers. La comtesse d'Arundel, pour ne pas paraître ingrate des bienfaits de Richard, avait chargé Bocking d'écrire la vie du pieux évêque de Chichester. Radolphe loue les aumônes de la comtesse et la compare à la veuve de Sarepta (III (I) Rois XVII) qui avait fourni au prophète Elie sa nourriture pendant la famine.

Ad illam (sc. viduam Sareptanam) pascendus mittitur Elias, ad istam vero pascendus in suis membris quotidie venit Christus. Illius augmentavit Dominus olei in lecyto particulam, nec non et hydriæ farinulam istius vero, inter tot expensarum et eleemosynarum profusionem, in tantum auget Dominus promptuaria, ut non solum adventantibus extraneis, verum etiam ipsis rerum et possessionum procuratoribus et dispensatoribus novum quotidie inferat stuporem; mirantibus nimirum et super hoc mirando conferentibus, quomodo respectu possessionum suæ facultatis sufficiat tam inexhaustæ profusio largitatis. Illa veteris legis vidua commendabilis; hæc novæ gratiæ, vita genere et opinione laudabilis... Ad hæc quis novit, si Dominus ipsius vitam per mulieris solicitudinem conscribi voluit qui quoad vixit mulierum vitam et maxime hujus de qua lo-

quimur, ad virtutum profectum tam solicite informare studuit ? Rependit ipsa quod potuit, et Sancti beneficiis ingrata nolens apperere, quod per semet ipsam nequivit, alieno labore perficere procuravit. Quem quidem laborem ego, licet indignus, tam propter tanti Patris impetranda suffragia, quam pro prædictæ viduæ, scilicet Comitissæ de Arundel, Ysabellæ videlicet de Albaniaco, devota instantia duxi subeundum, examinatam vitæ et miraculorum prædicti Sancti a Romana Sede veritatem et fidelium relationem secutus.....

1365. Le texte latin sur lequel notre auteur a fait sa traduction était sans doute différent (voy. paragraphe 67).

1467. Le verbe *traitier* dans les sens de *toucher* semble être assez rare; Godefroy en cite un exemple (Vol. VIII, p. 7) tiré de la Règle de Cîteaux : « Li priestres doit tenir joins ses dois dont il doit *traitier corpus domini* ». Notre auteur traduit très bien le mot rare *demulcere* par *treiter mut ducement*.

1479. On pourrait corriger *verité* en *veir*, le texte latin semble autoriser une telle correction.

1539. Nous avons examiné le ms. à plusieurs reprises, mais nos efforts à trouver une meilleur leçon sont restés infructueux ; la leçon est bien telle que nous l'avons imprimée. Si on prend *huslheit* dans le sens de *huisselet*, ce qui est appuyé par *l'us* du vers suivant, il est curieux même dans un songe de voir venir une *petite porte* qui vous dise d'aller voir « passer l'esprit du saint homme ». Nous avons songé que peut-être avons-nous affaire à un mot anglais comme on en trouve dans Lestorie de Gaimar, p. ex.

> Et un des chevalers le rei
> Ke Syward out mené od sei
> Et ses huscherles (=fr maisniee) k'il menat
> En Escoce morz les laissat [Ms. D. vv. 507-60]

On aurait donc ici *husmeit*=une domestique (*lh* et *m* pourraient facilement se confondre dans le ms.) et on changerait *l'us* en *hors*; ce qui donnerait le sens suivant: Voici qu'une domestique sortit de la chambre où gisait le

saint homme et vint lui dire de venir voir passer l'esprit du saint...

1639. Le texte latin semble autoriser la correction « dignement en fiertre posé ».

1666-71. Au paragraphe 23 de la bulle, allusion est faite à ses aumônes : Ipse namque vocatus ad regimen Cicestrensis Ecclesiæ, factus est solito magis vigil ad curam, non segnis ad opus, suavis ad mores... Ex tunc ille in persecutionum perpessione fortior; in liberatis ecclesiasticæ defensione constantior... in eleemosynarum largitione profusior...

1695. Nous croyons devoir corriger *en l'onurance* en *en l'onur*. Notre scribe a plusieurs fois déjà commis la faute connue sous le nom de *homoioteleuton;* cinq vers plus haut la phrase est bien à sa place.

Sheffield, avril 1910.

INTORNO A PEIRE DE LA CARAVANA

O LA CAVARANA

Nella Matricola dei notai bolognesi, all' anno 1223, il Torraca ha trovato un *Arnaldonus filius domini Peronitti de Lagaravana* e si è chiesto a ragione : « Che questo » *Peronittus* sia Peire, l'autore del serventese d'esorta- » zione ai Lombardi ? (1) ».

Questa domanda è rimasta sinora senza risposta, e si capisce facilmente perchè. Il fatto che i codici, che contengono il famoso componimento *D'un serventes faire* (e cioè i mss. D, I, K : X^2 ha il solo nome del trovatore senza la poesia, v. Crescini, *Manualetto*^{2}, p. 276) dànno tutti *Peire*, sarebbe già una ragione per dubitare dell' identificazione del Torraca, per non parlare poi della mancanza assoluta di dati, nella quale ci si trova dinanzi al padre di questo « Arnaldonus ». La cronologia pertanto non si oppone all' identificazione proposta; e neppure vi si oppone la forma *Lagaravana* con un *g* spiegabilissimo sotto l'aspetto fonetico. Anche la metatesi reciproca *v-r* o *r-v* non fa difficoltà. Del resto, ricordo che mentre D ha *Cauarana*, I, K e X^2 hanno concordemente *Carauana*.

Io posso aggiungere che questo « Peronittus », padre di Arnaldo, era chiamato anche semplicemente « Petrus », il che costituisce un piccolo passo avanti verso l'identificazione con l'autore dell' esortazione ai Lombardi. Infatti, in un documento dell' anno 1233, ricordato per altra ragione da A. Solmi (2), troviamo il nostro *Arnaldonus quondam Petri de Cavarana domini Federici imperatoris*

(1) F. Torraca. *Per la storia lettararia del secolo XIII, in Rassegna critica della letterat. italiana,* X (1905), p. 97, sgg. n° IV.

(2) A. Solmi, *Sulla storia della Sardegna nel medio Evo,* in *Arch. stor. Sardo,* IV (1908), p. 90, n^a 2.

notarius. È da notarsi altresì che mentre la matricola dà *Garavana*, il nuovo atto ha *Cavarana*, ma non si può ragionevolmente sollevar dubbio alcuno sulla identità della persona qui nominata. Ci troviamo nei documenti a quell' alternativa *v-r* o *r-v*, di cui dànno esempio i manoscritti.

È dunque assai probabile che siasi scovato finalmente il celebre trovatore. E se ciò fosse, com' io propendo a credere, sapremmo anche con relativa precisione la data della sua morte, che sarebbe avvenuta nel decennio 1223 1233. Tutto questo non è senza importanza per la data del serventese. E noto che il Canello propose di riferire l'esortazione di Peire all' anno 1196, quando Arrigo VI cercava di raffermare il partito imperiale contro la lega guelfa dell' Italia Superiore (1); mentre il Torraca vorrebbe discendere sino al 1236, perchè meglio in tale anno si sarebbe potuto dire che l'imperatore (che sarebbe allora Federico II) *ajosta grans genz* (v. 6) (2). Ora, se l'identificazione col padre di Arnaldo coglie nel vero, l'opinione del Torraca dovrà essere abbandonata, perchè il trovatore nel 1236 era morto da tre anni per lo meno; mentre sembra acquistare maggior verosimiglianza quella del Canello. Confesso che è assai significativa per me la concordanza avvertita dal Canello fra la strofe 3 di Peire (*De Pulla. us sovegna, Dels valenz baros*) e i versi seguenti di Peire Vidal (*Bon' aventura*) :

> Lombart, membreus cum Polha fo conquiza,
> de las domnas e dels valens baros

scrittura il 1194 e il 1195, quando Arrigo VI infierì in Puglia et in Sicilia contro i baroni che spogliò e mandò a morte o in esilio. Il Torraca molto acutamente si industria di diminuire l'impressione che produce l'accordo fra Peire Vidal e il trovatore italiano; ma io credo difficile non ammettere che l'un dei due abbia qui imitato l'al-

(1) Canello, *Giornale di filol. romanza*, vol. III (1880), n° 7, p. 3.
(2) Torraca, *Rassegna critica della lett. ital.* cit., IV (1899), p. 11.

tro e che le allusioni si riferiscano entrambe ai medesimi fatti.

Anche l'affermazione del Torraca (p. 12), che un canto in lingua provenzale, composto nel 1196 da un italiano, che non fosse dei marchesi Lancia o dei marchesi Malaspina, sarebbe un miracolo, non mi par giusta. E forse il chiaro erudito sarà ora disposto ad annetterle minor valore, dopo le prove di antichità fornite per Rambertino Buvalelli (1). L'indice cronologico dell' attività dei primi trovatori italiani può oggidì spostarsi di quasi un quarto di secolo, senza gran tema di errare. Il Buvalelli, morto nel 1221, dovè appunto poetare sul finire del sec. XII o nei primissimi anni del sec. XIII.

Giulio Bertoni.

(1) Si veda la mia edizione di *Rambertino Buvalelli e le sue rime provenzali*, vol. 17 della *Gesellschaft f. romanische Literatur*, Dresden, 1908.

CORRESPONDANCE DE LA VILLE DE PERPIGNAN

(Suite

LXXXV

Entente économique entre Barcelone et Perpignan aux Cortes de Monçó

1537, 30 août (1)

Magnifichs y honorables senyors. — Feta instruccio a nostres sindichs tramesos a les Corts ques celebren de present sobre lo dret que fan pagar als draps de Perpinya, ques portaven de la present terra en Castella, y per lo que seria interes de aqueixa ciuta (2) y dels mercaders d'ella, ha paregut fervos la present, gregant a V. M. vullen scriure y fer memorial a llur (3) sindichs que axi be en dit cars tinguen conformitat ab nostres sindichs, assi ques pugue impetrar nos fassa abus de qui al devant de pagar tal dret, que, en cert, podentse impetrar, sera gran utilitat de tot la Principat de Cathalunya y Comtats de Rossello y Cerdanya. E axi mateix, los tenim fetes instruccions sobre que don Frances de Beumont, Capita general, ha feta parar taula de carniceria y fa tallar carn en aquella, francha de impositions, contra privilegis y actes de Cort. E per lo que es interes de tot lo Principat de Cathalunya per lo rompiment de dits privilegis y actes de Cort, per co supplicam a Vostres Merces vullen axi be scriure a dits llurs sindichs fassen tot aquell favor y

(1) Cette lettre est la première que nous ayons rencontrée en dépouillant les volumes du XVIe siècle.

(2) *Sic.*

(3) *Sic.*

part que convindra acerca dit negoci a dits nostres sindichs, e sera ajustar a les tantes obligacions nosaltres y tota aquesta universitat tenim a tota la universitat de aqueixa ciutat. E la Sanctissima Trinitat las vidas y casas de vostres magnifichs y honorables persones guarde, conserve y prospere. De Perpinya a XXX de Agost MVXXXVII. Al manar de V. M. prests. Los Consols de Perpinya.

LXXXVI

Nouvelles de la peste. Mesures prises a Elne

1561, 3 novembre.

Molt magnifichs y de molta providencia senyors. — Dels Consols de Narbona havem cobrat resposta de una nostra, quels teniem scrit, fahentnos asaber com es ver que, a hun lloc quis diu Mossan (1), que es a una llegua de Narbona, de nou moren de pesta, y que ells se guarden de aqueix lloc, y que ya som nosaltres prou informats del mal contigios es en Carcassona y en Toloza, per hont estam posats de fer molt bona guarda de las dites parts. Ans paregut ferne aquest avis a V. M. per que puguen mirar per la salut de aqueixa Ciutat. En lo de Ceret, no si ha mogut res mes del passat. Es ver tots han buydat lo lloch, y de nou ses seguit que dos mestres de cases se eren ixit de Vilamulaca (2) y se eren enclosos en hun moli cerca de la ciutat d'Elna, y lo hu es mort, l'altro resta encontrat. Los de la ciutat han feta molt bona provisio, que han tret tots los que, des que los dits mestres eran arribats en lo moli, hi eren anats a molre, y estan vuy en dita ciutat ab molt bona sanitat y bona porta y guarda. Placia a la Sanctissima Trinitat conserve la salut a qui la te y la smillore a quiu ha menester, y a Vostres Magnificen-

(1) Moussan, arrondissement et canton de Narbonne (Aude).

(2) Villemolaque, arrondissement de Perpignan, canton de Thuir (Pyrénées-Orientales).

cies y a llurs cases guarde y prospere com desijen. De Perpinya, a III de nohembre MDLXI.

Senyors, al manar de vostras merces prests. Los Consols de la vila de Perpinya.

LXXXVII

Situation sanitaire. Liberté des communications

1564, 20 février.

Molt magnifichs y de molta providencia senyors. — Molts dies fan que Nostre Senyor Deu es estat servir remediar lo mal de pesta es stada en esta vila y tornar bona sanitat als particulars d'ella, de tal manera que ha molts anys no havem tinguda millor sanitat de tot genero de mal que vuy. E axi, apres de haver fetes gracies a Deu Omnipotent, ab solempne professo y ab lo cantich de *Te Deum laudamus*, nos ha paregut fer aquest avis a V. M. perque som certs sen alegraran, y pregarlo sien contents donar communicatio als negociants y altres a qui occorrera anar en aqueixa ciutat, ab certifficatio nostra expedida en la forma acostumada. E confiant V. M. ho faran, com he tenen acostumat, y manaran admetre nostres certiffications, no insistiren mes de que la Sanctissima Trinitat las molt magnificas personas de V. M. guarde, conserve y prospere com desigen. De Perpinya, a XX de febrer MDLXIIII. — Senyors, a la ordinacio de V. M. prests. Los Consols de la vila de Perpinya.

LXXXVIII

Même sujet. Nouvelles instances

1564, 12 avril.

Molt magnifichs y de molta providencia senyors. — Entes tenim que V. M. fan alguna difficultat en dexer intrar roba o altres mercaderies y persones qui vagen de

la present vila aqui, posant dubte en lo quels tenim scrit de la bona sanitat tenim en esta vila, de que fem molta maravella de V. M., per que, haventse seguida novedat alguna en la present vila del mal de pesta, prou poden estar certs los haguerem avisats de la novedat, y hague rem dexat de fer certifficatoris de sanitat; pero, merce a Deu, esta vila y los poblats d'ella han estat y estan, del dia que ferem lo *Te Deum laudamus*, que ere lo diumenge de Carnastoltes, y ja molt abans estavem ensa, tant bons y tant sans de tota specia de mal, quant trenta anys ha hagen stat, per laqual sanitat lo senyor Governador y tots los doctors y altres persones, qui estaven fora per lo mal, son vuy dins esta vila, y lo exercici de les coses de justicia va avant com de abans de la pesta anava, y axiu certifficam a V. M., pregantlo quant podem de la sanitat de aqueixa ciutat y particulars d'ella los plàcia avisarnos, per lo que assi se ha donat alguna cosa de no estar sana aquexa ciutat, lo que no crehem, fins tinguam llur avis y vejam cessen les certifficatories de la sanitat, que quiscun dia vehem per assi se expedeixen per no impedir les robes, persones y mercaderies van aqui de la present vila, per que com altre cosa fos, lo que Deu no vulla, nosaltres los avisarem. E la Sanctissima Trinitat las molt magnificas personas de V. M. guarde, conserve y agumente com desijen. De Perpinya, a XII de abril MDLXIIII. — Senyors, a la ordinacio de V. M. prests los Consols de la vila de Perpinya.

LXXXIX

Mission de Joan Puig, abus de Pere d'Oms

1568, 4 septembre.

Molt magnifichs y de molta providencia senyors. — Trametem aqui lo exhibidor de la present qui es mossen Joan Puig, burges de la present vila, per informar a Sa

Excellencia de una novedat feta per don Pedro d'Oms y de Cardona, lloctinent de Governador d'estos Comtats en menyspreu de nostre offici cónsular y d'esta universitat, com del dit mossen Puig V. M. entendran, al qual nos faran merce donar fe y crehença, y, en lo que tocara a favorirnos, seran servits fer tant en afavorir aquest negoci com de V. M. confiam y tenen de bona costuma. Las vidas y casas dels quals guarde, conserve y augmente la Sanctissima Trinitat com desigen. De Perpinya, a IIII de setembre MDLXVIII. — Senyors, a la ordinacio de V. M. prests. Los Consols de la vila de Perpinya.

XC

Libération de Miquel Casquer et de son chargement de blé

1571, 27 août.

Molt magnifichs y de molta providencia señors. - Per mossen Miquel Casquer tenim rehebuda la de Vostres Magnificencies, de VII del present, a XI de dit, y ab aquella tenim entes com dit Casquer, com a comprador de Vostres Magnificencies havia comprat cert numero de forment per provisio de aqueixa ciutat, lo qual havia deixat en poder d'En Limos, de Santa Maria la Mar, y que dit Limos nol havia pogut carregar, per que li era estat fet embarch. Nosaltres per lo que desijam complaure a Vostres Magnificencies y en aqueixa a ciutat, per esser tant principal, havem volgut entendre dit negoci y fem maravella que dit Limos age dit tal, per que per lo senyor Governador, a supplicacio del sindic d'esta vila, a causa que lo blat sen era molt montat de preu en la plassa publica y no sen trobava, forem fetes prohibicions y crides que ningu gosas traure blat per mar ni per terra, y apres se entengue que una barcha carregava de forment hora de nit, y nos dix de qui era, y aixi lo nostre veguer, per virtut de dites prohibicions, a instan-

cia del sindich, ana y troba una barcha havia corregada de forment, y no trobaren ningu digues de qui era dit forment, per que tots fugiren, y vehent asso se vehe dit forment era caygut en frau, y per ço lo apportaren dins la present vila, y per dita cort del Governador se vene en la plassa publica, al preu ques valia, ab notari y altres persones abonades, y lo procehit fonc deposat a la taula de la vila, y fins dit Casquer es arribat, no ses entes de qui era dit forment, per que dit Limos no ha may dit tal cosa: y vehent la letra de Vostras Magnificencies, y sabent era dit forment de aqueixa ciutat, havem determinat de no fer contrari algu al dit Casquer de cobrar sos dinés, per que, si de altre fos estat, haguerem instant y fet confiscar dit forment, es lo procehit per quant era estat carregat hora captada contra les prohibicions fetes per dit Governador, pero, per esser de aqueixa ciutat, se ha tingut tot respecte se deu en aqueixa ciutat, com per dit Casquer V. M. ho entendran, que no estava en nostra ma fer altre cosa mes de callar la instancia. E Nostre Senyor las magnificas personas de V. M. guarde, prospere y augmente com desijen. De Perpinya, a XXVII de agost MDLXXI.

A la ordinacio y complacentia de Vostras Magnificencies promptes. Los Consols de la vila de Perpinya.

XCI

Mission de Francès Masdemont. Commerce du blé

1572, 7 mai.

Molt magnifichs y de molta providentia senyors.

A causa de esser stada la present anyada en esta terra molt sterill de forment, per haverse evacuat y tret en lo any abans molt forment, tant per aqueixa ciutat com altres parts de Cathalunya, som restats molt buyts y nons abasta pera la provisio necessaria. Y, per dit effecte, havem fet portar certa quantitat de blat de Cer-

danya, la qual no abasta; y entenent que, en Roses, y ha una nau de forment de aqueixa ciutat, vehent que estam prop de la culeta, y que, gracies a Nostre Senyor, se spere bona anyada, havem tramesa una letra pera Vostres Magnificencies, per al magnifich micer Fort, de fe y crehensa, pera que tractas ab Vostres Magnificencies, sobre lo dit blat de dita nau, y fins vuy no tenim resolucio de dit negoci. Per ço, ha paregut en aquest Consell trametre la persona del honorable en Frances Masdemont, burges, lo qual va aqui ab poder bastant per tractar di negoci, com podran veure, al qual V. M. donaran fe y crehensa en tot lo que, per part nostre y de esta universitat, explicara y dira, demanantlos de merce lo manen acomodar en tot lo que sia posible, y spedirlo, per que lo temps passa, com de Vostres Magnificencies confiam. Offerintnos que, en semblants casos, farem lo mateix. E Nostre Senyor las vidas y personas de Vostres Magnificencies guarde y prospere com desijen. De Perpinya, a VII de maig MDLXXII.

Al que Vostres Magnificencies manaran prests, los Consols de la vila de Perpinya.

XCII

Etat sanitaire de Narbonne

1580, 7 avril.

Ilustres Senyors.

Una dels magnifichs Consols de la ciutat de Narbona havem rebuda lo die present, ab la qual tenim entes estan admirats y quasi queixosos que no permeten Vostres Magnificencies intren aqui, en Barcelona, persones de dita ciutat de Narbona, y ab dita lur carta, narren que, pochs dies fa, hun mercader frances, habitant en dita ciutat, ana en Barcelona ab certificatoria de alli y de Perpinya, y no permeteren intras en Barcelona, del que fan molta maravella, haventhy en dita ciutat tant

bona sanitat com publicament se diu hy ha, y fent tant bona guarda com fan. Certificam, per ço, a Vostres Magnificencies, com la fama publica es, y a nosaltres los Consols de Narbona diverses vegades han scrit, com en dita ciutat tenen bona sanitat, y per testimoni de moltes y diverses persones dignes de fe tenim entes com alli se fa, per causa del morbo contagios de pesta, de les bones guardes se fassen y pugan fer en altres parts, y supplicam a Vostres Magnificencies sien servits en no permetre sels fassa impediment en la entrada, pus tenen bona sanitat y aporten certificatoria de assi, que essent altra cosa, lo que Nostre Senyor per sa infinita clementia no permeta, serien Vostres Magnificencies per nosaltres llargament avisats, cujes illustres persones Nostre Senyor guarde, y ab salut conserve, com desijen. De Perpinya als VII de abril MDLXXX.

A la ordinatio de Vostres Magnificencies promptes. Los Consols de la vila de Perpinya.

XCIII

La peste en Languedoc

1580, 26 octobre.

Illustres y de molt gran providencia senyors. — Dels Consols de Narbona de XVI del corrent, havem rebuda carta, lo die present, ab la qual nos donen avis de com en Beziers y en Pesanas (1) se ha innovat lo morbo de la pesta, del que Deu Omnipotent, per la sua clementia, nos vulla preservar, y ab la mateixa carta nos certifiquen que, en dita ciutat, tenen bona sanitat, y fan molt bona guarda. Nosaltres assi aixi be fem molt bona guarda y no admetem certificatoria de bona sanitat, sino es de dita ciutat de Narbona y de Lleucata (2), y, per que

(1) Pézenas.
(2) Leucate.

es justa raho que tingam ab Vostras Magnificencies tota bona correspondentia, fem lo present avis. E Nostre Senyor les illustres persones de Vostres Magnificencies guarde y conserve com desijen. De Perpinya, als XXVI de octubre MDLXXX.

A la ordinacio de Vostres Magnificencies promptes. Los Consols de la vila de Perpinya.

XCIV

La peste en Provence. l'épidémie de Millas

1587, 5 avril.

Illustres Senyors.

Lo die passat, reberem una letra dels consols de Narbona, los quals, com a bons vehins y desijosos de la conservacio de la salut publica d'esta terra, nos han avisat com, en Marsella, es lo morbo de peste, y en moltes viles y llochs de la costa de Provença. Per ço, y per correspondre a la obligacio tenim, se fa la present a Vostres Magnificencies, supplicantlos pus restaran avisats, manen se tingua bona y diligent guarda per tota aqueixa costa de la marina de Cathalunya, com saben Vostras Magnificencias importa per a guardarse y preservarse de semblant mal. Y aixi be, nos avisen que un mercader, nomenat Pierris Langier, havia carregat un vexell de bales de canem y de altres mercaderies, les quals havia tretes de Marsella, hont es a peste, com es dit, y que hauria fet venda y desayxida de dit canem y mercaderies en algun lloch o vila de aqueixa costa de Cathalunya : importava sien servits Vostres Magnificencies manar fer diligentia ahont hauria feta venda dit mercader, affi y effecte se possassen en tal cobro dites mercaderies, si y segons la qualitat del dit mal de peste requer. Y no obstant que dits Consols de Narbona nos hajen donat dit avis, tambe nos tenen scrit que dit mercader

Pierris Langier havia feta venda a una vila nomenada La Cadiere y a altra vila nomenda La Ciutat de algunes bales de les que aportava en dit vexell de canem, y de aixo resulta la peste en dits llochs, y per ço Vostres Magnificencies manaran fer diligencia la que saben conve : que nosaltres per esta costa de Rossello fem lo mateix.

Per que som certs Vostres Magnificencies s'en alegraran, los avisam com la morbo de Millas esta molt remediat, llahos a Deu, y que ha molts dies no ses incontrat de peste sino un home; veritat es que tots han desamparada la dita vila de Millas ys son aposentats per lo terme de Millas, per barracas y xosses, y proven en elles molt be, y procuren ab tota diligencia per tres o quatre homens natejar y desenfaçir les cases de dita de Millas. A Nostre Senyor Deu placia donarlos complida salut y a Vostres Magnificencies y als tots guardar y conservar com desijam. De Perpinya, als v de abril 1587.

Illustres Senyors, a la ordinacio de Vostres Magnificencies promptes. Los Consols de la vila de Perpinya.

XCV

Extension de la Peste en Provence

1587, 17 juillet.

Illustrissim y Ex^m^ Señor.

Per relacions de persones dignes de fe, tenim entes com en quaranta quatre llochs o viles de la Provença, Regne de França, es lo mal contagios de pestilencia, y aixi be en Avinyo y Sorbies (1) y altres llochs comarcans del mateix Regne de França, y que en ells lo dit morbo pestilent va grassant de quiscun die y fent strago de persones en gran manera, senyaladament en una

(1) Sorgues, arrondissement d'Avignon, canton de Bédarrides (Vaucluse).

vila diuen es en les ullimes parts de la Provença no menada Dreguinyan (1) en la qual (segons nos han referit) son morts tost los poblats en ella. Incontinent hagut est avis y relacio, havem scrit als consols de Narbona, velyns d'esta frontera (2) (en la qual ha bona sanitat ys fa molt bona y diligent guarda), pregantlos nos scriguen del que passa acerca de eixos particulars, y de quines parts per raho del dit morbo se guarden. En haver rebuda llur carta, scriurem largament a V. Ex.ª, supplicant a V. Ex. sie servit manar fer bona y diligent guarda per la costa de aqueixes mars, attes la Provença es terra maritima y per mar a costa de Cathalunya podria rebre notables danys, en deservey de Sa Magestat del Rey nostron señor y en ruyna dels poblats en Cathalunya. Nosaltres estam y estarem sempre desvelles en saber y entendre si per estes mars arriben vexells de parts infectes, per a donarne a V. Ex.ª prompte avis, y altrament fer lo que nostre offici consular nos obligue.

Aixi be tenim entes, estos dies proxim passats, que de les parts de Provença es arribada en les mars de Copliure una barca carregada de speces y altres mercaderies, laqual los de Copliure expelliren, no permetent aquella descarregas dites mercaderies, y aixi baixant y venintsen envers estes nostres mars, se posa dita barca en lo Cap de les Couilleres son en lo Vezcomtat de Canet, que es lloch agrest y solitari y no lloch de descarregador, y, hora captada de nit, ha descarregat en la sorra del mar les bales de dites mercaderies, y a fugit promptament a la volta de Cathalunya, y avisats nosaltres per les canonges de Elna del fet, encontinent havem despatxada gent per a guardar dites mercaderies, affi ningu toque aqueles, sino sols tres o quatre persones que anaven en dita barca, lesquals son y estan en dita marina, de lesquals tenim relacio es dita mercaderia, y en dita sorra estaran, fins a tant hajen molt be y exactamen purgat. V. Ex.ª sera servit manar per diligencies

(1) Draguignan.

(2) C'est-à-dire de la frontière franco-espagnole.

si la dita barca y es per eixa costa per que se ha entes que aquella va pera descarregar mes roba aporta per dita costa de Cathalunya, y aixi be sera servit manar scriure als consols de Coplliure tinguen ab nosaltres y ab esta universitat de Perpinya tota la correspondencia que acerca de asso y altrament conve y son tengut y obligats tenir y manar fer bona guarda per los llochs maritims y altres del Principat, en los quals, segons se enten, se fa ya molt poca o ninguna guarda, y al Vezcomte de Canet que scrigua y mane a sos vassalls del seu Vezcomtat que no sien tant poch diligents en lo fet de la guarda com son. E Nostro Senyor la III^ma^ y Exma persona de V. Ex^a^ guarde, conserve y en majores carrechs augmente, ab molta salut y vida, com desijam. De Perpinya, a XVII de juliol 1587.

Ill^m^ y Ex^m^ Senor: De V. Exª molt affectats y devots servidors qui les mans li besen. Los Consols de la vila de Perpinya.

XCVI

Même sujet

1587, 17 juillet.

Ill^m^ y Ex^m^ Señor.

Apres de haver scrita y closa la charta per a V. Exª havem rebuda letra dels consols del lloch de Tuyxa (1), vehi d'esta nostra frontera, ab la qual restam avisats com lo mal contagios de peste es en dos llochs comarcans de la ciutat de Carcassona, lo hu dels quals se nomena Montirach y l'altro Mila Petit (2). Nostre Senyor Deu, per la sua immensa bondat y misericordia, s'en vulla apiedar y los pobles qui estan ab salut y sanitat conservarlos en ella.

(1) Tuchan, arrondissement de Carcassonne (Aude).

(2) Montirat, canton de Capendu ; Millepetit, même canton, commune de Trèbes (Aude).

En haver rebut lo avis dels de Narbona sobre del mateix particular de peste, com ya ab la altra tenim scrit a V. Ex[a], del que entendrem donarem llarch avis à V. Ex[a], cuja Illma y Exma persona la Sanctissima Trinitat guarde, conserve y en majors carrech[s] augmente ab molta salut y vida, con desijam. De Perpinya, a XVII de juliol 1587.

Ill[m] y Ex[m] Señor. De V. Ex molt affectats y devots servidors qui les mans li besen. — Los Consols de la vila de Perpinya.

XCVII

MÈME SUJET

1587, 31 juillet.

Ill[es] Señors.

La de Vostres Magnificencies, de XVIII del corrent mes de juliol, havem rebuda lo die present per mans d'En Bosch, correu de peu de eixa ciutat, ab la qual tenim entes com a noticia de V. M. es pervengut que, en alguns llochs maritims de aquest Comtat de Rossello, no deixen de donar contratacio y pratica a quants vexells y mercaderies arriben de parts infectes del Regne de França. Nosatrs, fins assi, no havem sabut ni entes sie fet tal, e si cosa alguna es arribada a nostra noticia, es que en lo principi del dit corrent mes de juliol arriba un vexell en les mars de Coplliure, carregat de species y altres mercaderies, lo qual incontinent com a venint de parts infectes repulsaren y expelliren los de Coplliure, y aquell, a hores captades de nit, descarrega en lo cap de les Couilleres, part agresta y molt solitaria, part de les dites mercaderies en la sorra, y sen ana, que no se ha sabuda nova de aquell, lesquals mercaderies havem manat despegar per la sorra del mar, y ad aquelles havem certa guarda, affi ningu toque aquelles, fins a tant hajen molt exactament purgat, y, als llochs maritims d'estes

mars, havem exhortat y encarregat no permeten en manera alguna communicatio ni pratica a tals vexells. Supplicam a V. M. sien servits manar lo mateix per eixes marines, y ques fassa molt bona y diligent guarda, tant en elles com en les viles y llochs del Principat apartades del mar, per estar encesa la Provença y altres parts de França del foch de pestilentia, lo qual avis havem rebut per charta dels consols de Narbona, als quals haviem scrit nos avisassen de les parts en les quals es dit mal de pestilentia, les quals passen numero de quaranta, en les quals dit mal va a tall de spasa. Nostro Señor per sa infinita clementia, sie servit remediarlos e als pobles qui tenim salut conservarla. E Nostro Señor les illustres persones de V. M. guarde y conserve com desijen. De Perpinya, als xxxi y ultim de juliol MDLXXXVII.

A la honor de V. M. apparellats. Los Consols de la vila de Perpinya.

XCVIII

La peste a Elne

Ill^es^ Senors.

Apres de haver scrit a Vostres Magnificencies la ultima nostra de xxxi del corrent, en resposta de la de V. M. de XIIII° del mateix a nosaltres tramesa per home propri, se ha succehit que en Elna, se son encontrades del morbo de peste quatre persones, les quals son mortes, y en una de les dues cases de Nidoleres un minyó, lo qual diuhen esta ya bo. Mosen Antoni Toli nostro syndich qui es arribat de eixa ciutat de Barçelona, nos ha referit que V^s^. M^s^. tenien letra de algun particular ab la qual donava avis com de Elna eren fugides mes de quarante persones e aqueixes infectos del dit morbo, y que anaven divagant per la terra a regna solta, del que havem feta no poca maravella, que aqueixa tal persona haja scrit lo que no passa aixi, perque les persones que

son ixdes de Elna son persones de ses cases y tenen que gastar, les quals estan disperses per lo terme de dita ciutat ab barraques se han fetes y estan purgant, per raho de la contagio, sols se enten de hun mosso de mossen Rollan, notari de dita ciutat, lo qual sen es anat, nos sab ahont. Del Volo ny de Banyuls, gracies al Senor, no sen diu fins assi cosa alguna. Nostro Señor sie ser vit apiedarse dels tots. Si altra [cosa] se innovara, seran V^s^. M^s^. avisats, cujes Ill^s^ persones Nostro Senyor guarde y conserve com desijen. De Perpinya, als .xxiii^o^. de dezembre 1587.

Illustres Senyors, a la ordinacio de V^s^. M^s^. promptes. Los Consols de la vila de Perpinya.

(*A suivre.*) J. Calmette et E.-G. Hurtebise.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

Zeitschrift für romanische philologie, XXXIV, 3,4. — *H. Schuchardt:* Sachwortgeschichtliches über den Dreschflegel, p. 257; — *L. Karl:* Vie de sainte Elisabeth de Hongrie, par Nicolas Bozon, p. 295; — *A. Ive:* Le Sante Parole tratte da un codice fiorentino del sec. XV, p. 315; — *H. Schuchardt:* Span. ladilla, sard. gintilla, surzaga, p. 331; — *H. Suchier:* Nochmals die Vivienschlacht, p. 343; — *E. Langlois:* Une mélodie de chanson de geste, p. 349; — *E. Lommatzsch:* Eine Episode des « Baudouin de Sebourg » und ihre Quelle, p. 352; — *K. Christ:* Bruchstücke der « Estoire de Troie » von Benecit de Ste More, p. 358; — *L. Karl:* Die Episode aus der Vie de Madeleine, p. 362; — Vermischtes, p. 368; — *C. Salvioni:* Appunti vari sui dialetti ladini, p. 385; — *G. Ziccardi:* Il dialetto di Agone, p. 405; — *M. Morgana:* Frammenti di canti popolari negli scrttori napoletani dei secoli XVII e XVIII, p. 437; — *Schultz-Gora:* Ueber einige Stellen bei Rambaut de Vaqueiras, p. 458; — Vermischtes, p. 474.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXIV, 1 u. 2. — *J. Jud:* Sprachgeographische Untersuchungen, p. 83.

Revue de dialectologie romane, II, 1,2. — *M. Niepage:* Laut- und Formenlehre der mallorkinischen Urkundensprache, p. 1; — *G. Pascu:* Din Sufixele rominesti, p. 56; — *G. Millardet:* Un exemple de sélection morphologique: l'indicatif présent de FACERE dans le gascon des Landes, p. 84; — Mélanges, p. 91.

Bulletin de dialectologie romane, II, 1,2. — *B. Schädel :* Ueber Schwankungen und Fehlergrenzen beim phonetischen Notieren, p. 1; — *G. Panconcelli-Calzia:* Le applicazioni degli apparecchi fonautoglifici nella linguistica, p. 30.

COMPTES-RENDUS

Pio Rajna — Per la Storia del Tennis, dans le Marzocco, 13 février 1910.

L'on a joué au Tennis à Florence en 1325, et ce jeu y était importé par des Français. M. Pio Rajna nous l'apprend. Il a découvert dans la *Chronique* de Donato Velluti le passage suivant: « Tommaso di Lipaccio était un clerc possédant un bénéfice au delà des monts. C'était un homme beau et grand, hardi comme un lion. Il vendit le bénéfice et rentra dans son pays quand nous vinrent cinq cents cavaliers français. Jamais je ne vis plus belle ni meilleure troupe. Ils recevaient une forte solde, et l'un d'entre eux dépassait du col et de la tête les hommes les plus grands: il avait le pied plus long que la moitié d'un bras. Presque tous périrent dans la défaite d'Altopascio. Tommaso jouait chaque jour à la balle avec eux et c'est de ce temps que l'on a commencé dans notre pays à jouer au *Tenes*... (*Cronica di Firenze di Donato Velluti dall' anno* 1300 *in circa fino al* 1370. Firenze, 1731, p. 34. Texte revu et corrigé par M. P. R. sur l'autographe.)

Ces Français, enrôlés, avec l'autorisation de leur roi Charles IV, pour la guerre contre Castruccio, arrivèrent à Florence vers la fin de 1324, et les opérations militaires, qui devaient aboutir à la défaite d'Altopascio, commencèrent seulement en mai. Nos compatriotes eurent le temps de lier connaissance avec les Florentins.

M. Rajna se demande si ce *Tenes* n'est pas le Tennis, puisqu'il s'agit d'un jeu de balle. Il examine ce que les Anglais pensent eux-mêmes d'un mot si populaire chez eux. Johnson donne le français *tenez* en s'appuyant sur l'autorité de Skinner, qui, dans *Etymologicon linguae Anglicanae, Londini,* 1671, paraît, entre autres étymologies, préférer celle-ci: « ...*vel a F*[*ranco*]*G*[*allico*], Tenez *Accipe*, quod Celtae, omnium in hac arte peritissimi, dicere solent cum pilam percutiunt ».

La question serait donc réglée, car l'altération de *tenes* en *ténnis* est tout à fait conforme au génie de la langue anglaise. Mais M. P. R. juge impossible que *tenes*, avec l'accent sur la dernière, ait pu devenir sur les rives de l'Arno autre chose que *tenesse*, « comme l'on disait *Palamidesse, Meliadusse, Breusse,* comme de nos jours l'on dit *gasse, omnibusse* ». Je reproduis ses termes: « ... teniamo sicuri che in una città di linguaggio affine al francese e dove anche proprio il francese, per ragione sopratutto de' commerci, era familiare a moltissimi, il Tenez sarebbe stato, caso mai,

ripetuto a senso, non già ad orecchio ; e però il giuoco si sarebbe chiamato del Prendi, o in qualche modo simile ».

Les préférences de M. P. R... seraient plutôt pour une origine allemande. *Tenne*, aire à battre les grains, s'est dit *Tenni* ou *Denni* dans le vieux haut-allemand. En l'unissant à *spiel*, *spil*, l'on aurait *Tennispil* qui, en changeant de pays, serait devenu Tennis par simple abréviation. Ce qu'il faut pour ce jeu, c'est un sol où la balle puisse rebondir ; à cet égard l'aire est un lieu très convenable, et l'expression anglaise *lawntennis* comprend tout au moins l'indication d'un champ uni.

M. P. R. prévoit une objection. Comment les Français, s'ils ont emprunté le mot aux Allemands, ne l'ont-ils pas modifié conformément aux habitudes de leur prononciation? Ainsi il en vient à essayer une autre étymologie française : *tenes* dérivant de *tencier*, mais au sens de barrière. Dans le tennis actuel, le filet qui divise le camp est une pièce essentielle. Il a pu être jadis une cloison, une claie. Mais *tens* avec cette acception est contestable et l'*i* du tennis n'est pas expliqué. M. P. R. se fait à lui-même toutes les objections et constate avec une bonne humeur souriante qu'ainsi il est démontré une fois de plus que la science de la parole est matière à controverse. *litigiosa*.

Pour mon humble part, j'hésite à abandonner *tenes* au sens français du mot. Il a d'abord pour lui la vieille tradition anglaise, ce qui a son importance. Velluti avait vécu en France, savait le français, connaissait l'orthographe du mot. Il la conserve, sans penser à se conformer à l'usage de ses compatriotes d'ajouter *se* pour faire ressortir la place de l'accent. Le fait ne me paraît pas tellement invraisemblable. Puis l'analogie du *tenes* latin pour l'aspect du mot écrit.

Mais pour l'essentiel, on se rallie à la conclusion de M. P. R. « toutes les obscurités qui subsistent à cet égard et les incertitudes encore moins susceptibles d'être écartées en ce qui concerne les lois qui réglaient ce jeu à l'époque archaïque à laquelle nous sommes remontés, n'empêchent point que la mention laconique laissée par Velluti ne donne à l'improviste un fondement solide à l'histoire du Tennis et qu'elle ne la renouvelle... A Florence revient le droit de réclamer comme sien le premier joueur de Tennis dont le nom nous soit parvenu. »

M. Rajna achève son agréable et savant article en proposant au Lawn-Tennis Club de Florence d'élever un monument en l'honneur de Tommaso di Lippacio et donne en pur et spirituel style lapidaire le texte de l'inscription.

Il ne me restait d'autre souvenir de Donato di Mico Vellutelli

que celui de l'émotion avec laquelle M. Isidoro del Lungo racontait jadis comment les frères Francesi coupèrent la queue d'un beau palefroi qu'il leur avait vendu et le lui renvoyèrent dans cet état. « senza alcuno apparente motivo », ajoutait M. del Lungo, qui voyait dans cet acte la marque des « rancori brutali contadineschi contro la vecchia cittadinanza ». Velluti se vengea d'ailleurs de façon aussi brutale, plus cruelle sûrement à nos yeux : il tua le garçon qui lui avait ramené sa marchandise ainsi détériorée. Tout cela se passait en France. Les Franzesi étaient bien en cour, et la vie de Velluti fut menacée, ce qui nous semble assez naturel. Il eut même contre lui l'influence de Giano della Bella : « Duole lo impararlo ! » s'écriait M. del Lungo qui ressent pour ces Franzesi, protégés et agents de Philippe le Bel, une extrême antipathie (1).

M. del Lungo prépare une réédition de la Chronique de Velluti (2) en se servant du manuscrit autographe qui a été conservé par la famille, aujourd'hui représentée par les Velluti-Zati, ducs de Saint-Clément. Nul autant que lui n'est qualifié pour donner de ce texte l'édition la plus instructive, nul ne le commenterait avec une science aussi complète et aussi sûre du Moyen-Age florentin.

L'un des articles les plus intéressants du livre de M. del Lungo où il est traité incidemment de la Chronique de Velluti, est celui où il est question du compagnon d'Aymeri de Narbonne, le vieux Guillaume de Durfort, qui mourut à Campaldino (1289) et dont l'on a le tombeau à l'Annunziata de Florence (Op. l. pp. 135-188).

L'on a vu plus haut que les Français qui apportèrent le Tennis en Toscane ressemblaient fort à des mercenaires. A une date bien plus ancienne, les seigneurs de Narbonne paraissent avoir loué volontiers à leurs amis ou alliés les troupes qu'ils entretenaient. L'on trouve à ce sujet, dans l'inventaire de Louvet, publié par M. Berthelé, le résumé de documents précieux :

« 4290. L'an 1254, le 24 novembre, Amalric, par la grâce de Dieu vicomte et seigneur de Narbonne, promet et jure sur les Saints Evangiles aux Consuls de Montpellier de faire la guerre à tous ceux qui s'opposeront à eux, hormis le roi de France et ses frères et le roy de Castille, et de les défendre et protéger eux et toute leur ville et communauté — et eux promettent audit Vicomte de

(1) Del Lungo Ne' tempi di Dante, p. 66. — Velluti « trafficava oltralpe di cavalli », qui nous dira qu'il n'avait pas *maquignonné* la bête ?

(2) Je prends ce renseignement dans une note de l'article de M. Rajna.

paier, par jour, à ceux qu'il amènera, six sous melgorois pour chaque soldat qui mènera un cheval armé et 4 sous melgorois pour chaque arbalestrier à cheval.

4221. Quittance du dit Amalric de Narbonne de 5.000 sous melgorois des 30.000 que les Consuls ont promis de luy paier; l'an 1254, le 19 décembre. » (1).

F. Castets.

G. Bertoni. — La Versione francese delle prediche di S. Gregorio su Ezechiele (revisione del ms. di Berna, 79). Gr. in-8°, 28 p., avec fac-similés. *Modena*, 1908.

K. Hofmann avait donné en 1881-1882 une édition diplomatique de la traduction française des homélies du pape Grégoire sur Ezéchiel, d'après l'unique manuscrit qui nous ait conservé ce texte, le 79 de Berne. M. B. a revu cette édition sur le manuscrit et a relevé de nombreuses divergences qui proviennent soit de mauvaises lectures, soit de distractions, soit d'oublis. Ainsi l'on rencontre parfois ce que l'on appelle un « bourdon », qui s'explique le plus souvent parce que trompé par la répétition à distance d'un même mot, le copiste ou le typographe franchit et omet les mots ou les lignes intermédiaires. Dans les manuscrits anciens l'on en rencontre des exemples (2) et nos livres imprimés n'en sont pas exempts M. B. en a relevé ici une douzaine, dont certains comprennent plusieurs lignes.

Cette révision a été faite avec un soin si évident et si scrupuleux qu'il est bien difficile que les moindres fautes ou divergences aient échappé à l'attention du critique.

Quand il s'agit d'un texte tel que celui-ci, dont l'original a dû être écrit vers le milieu du douzième siècle, une édition diplomatique est toute indiquée; mais elle ne vaut que par une extrême fidélité qu'il est très malaisé d'obtenir, et l'on ne saurait faire trop de vœux pour que les manuscrits qui ont un intérêt pour l'histoire de la langue soient tous reproduits par la photographie.

(1) *Archives de la Ville de Montpellier: inventaires et documents.* Tome I, p. 384. Cf. *H. générale du Languedoc*, VI, p. 853, et Anglade, *Le Troubadour Guiraut Riquier*, p. 37.

(2) V. dans la *Chanson des Quatre Fils Aymon* deux exemples, l'un probable, d'environ 80 vers (V. 4815, note), l'autre certain (V. 12030-12066). Dans les éditions modernes, l'omission parfois semble voulue. J'en ai constaté une de cette nature dans une des lettres les plus importantes de Torquato Tasso.

Le manuscrit présente la marque de corrections ou d'altérations provenant du fait du copiste ; et de son côté Hofmann a parfois corrigé sans en avertir ou sans y penser. L'exemple d'un homme de ce mérite doit rendre indulgent, et M. B. a eu le soin de terminer ses pages d'introduction en rendant hommage à la science et à la sagacité de Hofmann.

Dans ces premières pages, l'on a une rapide étude de la langue du texte. C'est du plus ancien Lorrain, et pour ne citer qu'un des traits caractéristiques de ce dialecte, l'on y rencontre souvent le futur archaïque en *it*, si rare dans les autres documents lorrains. Les manuscrits lorrains de Montpellier, particulièrement le H. 43 et le H 164, sont d'aspect un peu moins ancien.

F. C.

E. Levi-Malvano. — L'Elegia amorosa nel Settecento. In-8°, 212 p. *Torino*, 1908.

L'auteur dit : « Le dix-huitième siècle, qui n'eut pas de très grands poètes, eut en revanche de grands peintres : ce furent les peintres français. Les vrais poètes de ce siècle furent Watteau, Fragonard, Boucher, La Tour (p. 18) ».

« Ils ont chanté la grande élégie amoureuse du XVIIIe siècle sur les toiles exquises où se reflète toute la mollesse de leur temps, la légèreté des âmes, la grâce des manières, le bon goût des esprits, la volupté des mœurs, où un mince voile de mélancolie jeté çà et là sans pédantisme tient lieu de la grande passion et du sentiment intense ». Les poètes aimables dont nous entretient agréablement M. Levi-Malvano, peignent fidèlement, avec talent, ces mœurs raffinées d'un temps dont la mièvrerie nous devient aussi étrangère que le devint pour les Romains cette urbanité dont Pline le Jeune fut le dernier représentant. Rolli, Savioli, à certains égards Monti lui-même, nous laissent absoluments froids. Elèves des élégiaques latins, ils n'en ont point la passion ardente. Mais ils peuvent être l'objet d'une étude intéressante, car ce sont des stylistes, et à ce titre ils ont leur place dans l'histoire de l'art. M. L. les fait connaître sans exagérer leur mérite, et l'on comprend, grâce à lui, l'admiration et les éloges que leurs contemporains leur prodiguaient. En parcourant ce volume, on pense au tableau que Stendhal a présenté des mœurs italiennes dans la *Chartreuse de Parme :* l'époque des Rolli et des Savioli se continuait dans le monde aristocratique dont ils avaient amusé les loisirs. Peut-être aurait-on pu rechercher si le très long séjour que Rolli a fait en Angleterre, où il a composé la majeure partie de ses écrits, si le contact avec une poésie étran-

gère, n'ont pas eu quelque influence sur le développement de son talent. M. L. a grand'raison d'insister sur l'art, avec lequel ces poètes ont employé les ressources de la métrique italienne, et surtout de montrer comment Parini, Foscolo, bien d'autres se sont formés en quelque mesure à leur école. Cette seconde partie du volume est instructive. Il n'y a que du bien à dire du soin avec lequel la publication nous est offerte : le frontispice représente une de ces scènes d'amours champêtres où de belles dames déguisées en bergères reçoivent l'hommage d'un joli garçon : les pieds sont nus, concession faite au genre rustique. Sur le monument qui est derrière eux, on lit : Fontaine de l'Amour. C'est bien en effet l'amour français que décrivent nos élégiaques italiens, trop français peut-être, car malgré tout, malgré tous les déguisements et tous les raffinements, j'ai peine à croire que le tempérament passionné de l'Italie ait pu tellement s'endormir qu'aucun éclat violent ne le révèle. Papier, impression, le format lui-même, tout est plaisant.

Cependant je risque une critique. Lorsque le bon Flaccus en vient au vers élégiaque, il avoue ignorer qui en est l'inventeur, et dit que les grammairiens ne l'éclairent pas : *Grammatici certant et adhuc sub judice lis est.* M. L.. ne mentionne pas l'avis d'Horace, et juge nécessaire de consulter la science moderne. Il cite donc M. Croiset et nous apprend que ἔλεγος est de même racine que l'arménien *elegn, elegneay*, roseau, flûte de roseau. Mais il croit devoir faire plus, désigner les plus anciens poètes élégiaques. M. Croiset ayant mentionné que d'après Plutarque Clonas et Sakadas sont les deux noms à citer, bien qu'il ne reste rien ni de l'un ni de l'autre, M. L. résume le tout en une ligne : « L'elegia greca fu da principio religiosa con Clonas e Jakadas ». Je sais bien que l'on est obligé de prendre ainsi la science toute faite, mais quand cela est indispensable, et, franchement, je ne vois aucun lien entre l'élégie primitive et l'élégie italienne du XVIIIe siècle. On eût mieux fait de s'en tenir aux vers d'Horace ; l'on eût ainsi évité de créer ce Jakadas, lequel n'est sans doute qu'une faute d'impression.

A propos des peintres français : Basta rammentare le tele del dolce Frago : « l'inspiration favorable, le serment d'amour, la fontaine d'amour, le songe d'amour, la résistance inutile, le baiser à la dérobée, l'instant désiré » e molte altre ancora. Le *dolce Frago* est sans doute *Fragonard*. Nous ne relirons jamais assez nos épreuves.

A la page 32, il est parlé des *hexamètres d'*Euripide. Ce sont des iambiques trimètres. V. Horat, *Ad Pisones*, 251-257.

F. Castets.

E. Faral. — Les jongleurs en France au Moyen Age. In 8° I-XII, 1-339. *Paris, Champion,* 1910.

Que sont les jongleurs ? se demande d'abord M. Faral. Et, résumant en fait son ouvrage, il donne pour définition, à titre provisoire : « tous ceux qui faisaient profession de divertir les hommes. » Il montrera en effet que le mot valait pour les acrobates et faiseurs de tours aussi bien que pour les chanteurs de « geste » et les conteurs. Le mot lui-même, dans sa forme romane, date du VIIIe ou du IXe siècle. Le sujet est extrêmement étendu, car il comprend une variété infinie de manifestations de la vie durant une longue période.

La première partie (1-60) donne les origines. La seconde (61-221) présente l'époque florissante, le « règne », des jongleurs. La troisième a pour objet leur décadence (222-251). La conclusion (253-262) rassemble les résultats obtenus. Suivent quatre appendices et un index.

La seconde partie, de beaucoup la plus longue, est fort intéressante. Après avoir classé les jongleurs en raison de la multiplicité d'emplois auxquels s'applique le nom, M. P. les montre dans les fêtes privées ou publiques, dans les foires, puis se transformant en ménestrels, s'organisant en corporations et confréries (la confrérie des *Ardents d'Arras*, p. 133-138 ; le *Puy d'Arras*, p. 138-141). Après l'examen des vices attribués aux jongleurs, l'on en vient à Rutebeuf considéré comme le type supérieur du jongleur, avec des caractères particuliers d'originalité et de réflexion. N'a-t-il pas pris la défense de Guillaume de Saint-Amour ? Le chapitre IX (167 221), *Les jongleurs et les genres littéraires*, malgré tout le soin que l'auteur y a mis, ne pouvait être qu'une vue rapide d'éléments très nombreux. M. P. y prouve tout au moins une connaissance complète de la poésie du Moyen Age et l'art de l'interpréter au point de vue où il se place. Il dit d'ailleurs lui-même : « Aussi bien ne viserons-nous, ici, à acquérir qu'une notion approximative de l'œuvre accomplie par les jongleurs, et si nous nous permettons quelques conclusions, nous garderons toujours le sentiment qu'elles sont nécessairement un peu vagues et peut-être insuffisamment fondées » (p. 167).

Mais « l'industrie complexe qui avait fleuri au XIIe et au XIIIe siècle, se résolvait en une série de spécialités distinctes et isolées. On ne rangeait plus dans une classe unique les chanteurs, les acteurs, les montreurs et les poètes... La poésie et l'art, sous leurs formes les plus belles, ont cessé d'être populaires..... ». Et

ainsi la condition des auteurs change ; ils deviennent de plus en plus *hommes* de lettres au sens moderne du mot (1).

Le jongleur, néanmoins, ne disparaît pas encore de l'histoire des lettres. Le théâtre comique lui appartient. « Il faudra long temps pour qu'il lui échappe. » Ainsi commence la troisième partie, où M. F. maintient qu'il faut d'abord écarter les souvenirs classiques, et l'influence supposée des mystères religieux. Il place « l'origine du théâtre comique dans l'antique tradition mimique dont les jongleurs étaient les dépositaires » (p. 228).

Cette tradition se réduit à « l'esprit mimique, esprit fort riche, qui s'exprime de manières très diverses par des danses, des scènes muettes, des dialogues ou autrement... Le mime littéraire n'est qu'une variété du mime en général, aussi voisine des bas-fonds que des sommets de l'art » (p. 229).

Puis l'on étudie : 1° la danse mimique ; 2° le caractère mimique de la littérature du Moyen Age ; 3° le monologue dramatique ; 4° le mime dialogué, et l'on arrive ainsi au drame proprement dit. L'auteur est convaincu que « les comédiens du XVe siècle sont les descendants directs des jongleurs » (1).

Dans sa conclusion, M. Faral reconnaît que les jongleurs, en qui il voit les continuateurs des mimes de l'antiquité gréco-romaine, se sont comme « tapis et terrés pendant la tourmente qui, trois siècles pleins, balaie l'Europe. C'est seulement au IXe siècle que, par bandes, ils commencent à émerger d'un passé obscur » (p. 253).

(1) P. 225 et G. Paris, *Esquisse de la littérature française au Moyen Age*, p. 210.

(1) Sous le titre de *Una rivoluzione negli studi intorno alle « Chansons de geste »*, M. Pio Rajna vient d'étudier dans les *Studi Medievali* (1910, t. III, *fasc.* 3, p. 331-391), le premier volume de M. Bédier : *Le Cycle de Guillaume d'Orange*. La conclusion est défavorable aux idées présentées par M. Bédier : « Conchiudo che, per il pubblico a cui s'indirizza il volume del Bédier, nonostante le doti d'ingegno sfavillanti del suo autore, e forse fino ad un certo segno, per ragion loro, è stato detto, scritto e publicato pressochè inutilmente. Cose buone e non belle soltanto, necessariamente vi abbondano ; ma disseminate come sono in un insieme che non posso chiomar buono, perché, secondo me non vero, giovano poco e contribuiscono a far accogliere simultaneamente dagl' incauti il non vero ». De telles paroles sont graves, émanant d'un homme qui possède si merveilleusement notre épopée en son histoire.

« ... Quant à la littérature, c'est aux jongleurs qu'elle doit le meilleur de sa substance, ...ils créaient, amplifiaient et répandaient une tradition légendaire nationale où l'imagination populaire s'abreuvait. » (P. 259.)

Ainsi, M. Faral attribue définitivement aux jongleurs une part de création, part non limitée, dans la tradition légendaire. C'est leur accorder beaucoup quand on ne fait pas d'autre réserve. L'on est donc tenté de revenir à une distinction entre ce personnel si mêlé et très peu respecté et les auteurs des premiers chants de notre épopée ; on lui imputerait volontiers le tort de les avoir si facilement altérés. On se résignerait même à admettre que dans la Gaule du Nord les scôps germains firent naître par leur exemple des imitateurs romans. Il y avait chez les Grecs des mimes et des acrobates, mais les aèdes en paraissent très différents, à en juger par Démodokos et Phémios, les chantres divins, en qui l'on a bien quelque excuse à entrevoir une relation, une parenté originelle avec l'auteur de notre héroïque *Roland*. Affaire de sentiment, soit, mais en littérature le sentiment a sa valeur et peut éclairer là où les documents font défaut.

Tout au commencement de son livre, M. F. avait rencontré l'opinion que les jongleurs sont des héritiers des skôps germains en tant qu'ils sont des poètes et des chanteurs épiques. Plus loin, p. 55, traitant des jongleurs et des chansons de geste, il retrouve Gaston Paris et M. Rajna dont il écarte la doctrine, s'appuyant sur l'opinion de M. Bédier « qui a montré le rapport étroit de ces chansons, sous leur forme la plus ancienne, avec certains centres de pélerinage... Ces histoires pleines du tumulte des armes, c'est pour les dévots curieux et inoffensifs qu'ils les auraient souvent imaginées ». *Souvent* ne veut pas dire *toujours*, et la thèse, ainsi formulé, offre une voie à la conciliation entre des vues qui, de prime abord, semblent contradictoires.

Mais ce n'est pas le lieu d'examiner les travaux, d'ailleurs très remarquables, de M. Bédier ; M. Faral n'y fait en somme qu'allusion, incidemment, et l'essentiel de son ouvrage subsisterait, alors même que l'on se refuserait à nier avec lui tout lien entre le skôps germain et le jongleur français.

Je n'ai présenté qu'un cadre écourté d'un ouvrage plein de choses et d'idées. L'auteur a peut-être trop cédé à la tentation si naturelle d'agrandir le rôle du jongleur ; le caractère d'une thèse de doctorat me paraît se déceler en ce que l'on se préoccupe de formuler des conclusions aux endroits eux-mêmes où l'on sent qu'elles ne sont qu'à demi-convaincantes. Mais le soin apporté à la composition de l'ensemble et à la distribution des parties, la

clarté et l'agrément de l'exposition, et la documentation très complète, sont des mérites de premier ordre, surtout en un pareil sujet, dont il convient de reconnaître la difficulté. Si M. Faral a suivi, comme il semble, les cours de M. Bédier, le maître peut être fier du disciple.

Parmi ceux qui ont combattu vivement l'engouement que l'on avait pour les chants et récits profanes, je crois que l'on aurait pu citer Gautier de Coinci. Il prédit « male honte » à ceux qui ne croient point aux miracles et leur préfèrent le roman de Renart :

Si com Tardius li limeçons
Lut et chanta les .III. liçons
Sur la bière dame Coupée
Que Renart avoit escroupée.

(Poquet, p. 271.)

Ailleurs il soutient que, malgré tout,

Plus delitant sont tuit li conte
A bonnes genz, par saint Omer,
Que de Renart ne de Romer
Ne de Tardiu le limeçon

(Poquet, p. 375).

Les contes dont il s'agit ici, sont les siens.

Pour le si joli fabliau de *Merlin Mellot*, il eût été bon de renvoyer aussi à la version que Méon a donnée sous le titre du *Vilain Asnier* (*Nouveau recueil*, II, p. 236). Ce texte, pris de la *Vie des Pères*, est plus complet que la version en quatrains monorimes que Jubinal a imprimée (*Nouveau recueil*, I, p. 128) ; il avertit que le fabliau a déjà été publié par Méon sous un autre titre ; mais il parle à tort d'une conformité des deux éditions. Les deux textes diffèrent par l'étendue et par le mètre employé (V. t. I, Préface, VI[1]). A la fin de son second volume, Jubinal décrit un manuscrit (Nationale 1132, suppl. français), où il a rencontré aussi le *Dit de Mellin Mellot*. Il cite les huit premiers vers de l'introduction, qui n'ont rien de commun avec le texte de la *Vie des Pères*. L'auteur dit qu'il ignore qui a écrit cette *narration*. Les vers sont octosyllabes comme ceux de la version de Méon.

Ferdinand Castets.

J. Beck. — La Musique des Troubadours, *Paris, H. Laurens* (Collection des *Musiciens célèbres*). 128 pages, petit in-8°. (2 fr. 50.)

Peu de temps après la publication de son grand ouvrage sur les *Melodien der Troubadours* (cf. *Rev. lang. rom.*, t. LIII, p. 208), M. Jean-B. Beck fait paraître un livre de vulgarisation sur le même sujet. On ne saurait trop le remercier d'avoir mis ainsi à la portée de tout le monde les résultats de ses recherches. Les *Melodien der Troubadours* n'étaient pas, à la vérité, destinées exclusivement aux musicologues de profession : l'auteur, qui écrivait autant pour les romanistes que pour les musicologues, ne supposait à ses lecteurs presque aucune instruction musicale ou musicologique. Mais la musicologie a malheureusement l'inconvénient d'inspirer un respect par trop mêlé de crainte aux profanes pour que les *Melodien der Troubadours* aient pu compter sur la diffusion qu'elles auraient dû, en bonne justice, avoir parmi les philologues.

Un petit livre de popularisation n'a pas à se heurter à ces préventions, et aidera sans doute les romanistes à aborder l'étude des *Melodien der Troubadours*, dont la connaissance leur est indispensable. Il rendra aussi de grands services aux étudiants, qui ne sauraient se désintéresser complètement d'un sujet qui domine à la fois la théorie du vers roman et l'histoire de la poésie lyrique au moyen âge. Le grand public, enfin, saura gré à l'auteur de lui avoir donné un livre de lecture agréable autant qu'instructive, qui le renseignera de première main sur l'œuvre de nos anciens chansonniers (1).

M. Beck ne semble pas avoir eu en vue d'autres catégories de lecteurs que celles que je viens d'énumérer. On se tromperait pourtant, si l'on croyait que *La Musique des Troubadours* n'est qu'un résumé populaire des *Melodien der Troubadours*. Assurément, l'exposé de la théorie de l'interprétation modale des chansons notées en caractères non mesurés y tient une grande place, puisque c'est cette théorie qui nous permet de reconstituer les mélodies médiévales dans leur rythme original. Mais M. Beck ne s'en est pas tenu là. Avec juste raison, il a pensé qu'un livre comme le sien ne pouvait pas se borner à l'exposé d'un seul problème, si important qu'il fût, mais qu'il devait offrir aux lecteurs tous les ren-

(1) Le livre s'occupe autant de la musique des troubadours que de celle des trouvères. « Troubadour » est pris, dans le titre de l'ouvrage, au sens large du mot.

seignements et toutes les explications qui sont nécessaires pour apprécier et comprendre la musique des troubadours et des trouvères. De la sorte, il nous a donné une esquisse d'ensemble, qui constitue un manuel, élémentaire mais très nourri, de musicologie appliquée à la philologie romane. On en jugera quand j'aurai donné un résumé succinct du livre.

Après un court avant-propos, où M. Beck justifie la disposition du livre et sa méthode d'exposition, il aborde, dans la première partie de l'ouvrage, le côté théorique du problème. P. 8 à 24 contiennent une esquisse du développement de la musique antérieurement aux troubadours. P. 24 à 46 sont consacrées à l'exposé de l'évolution de la notation musicale, depuis les neumes primitifs jusqu'au système proportionnel de la notation franconienne. Le chapitre suivant (p. 47 à 61) traite du rythme, de la mesure et de l'interprétation modale. Après avoir ainsi préparé le lecteur à comprendre l'œuvre musicale des troubadours et des trouvères, M. Beck étudie, dans la seconde partie du livre, les principaux genres lyriques. Cette étude est combinée avec l'analyse musicale d'une vingtaine de mélodies que M. Beck transcrit en notation moderne. De courtes mais très suffisantes remarques sur la théorie médiévale de la tonalité, intercalées dans les analyses, complètent cette partie du livre. Une bibliographie raisonnée, un répertoire des définitions et trois tables terminent le volume.

Quand on considère que le livre n'a que 128 pages, dont huit sont occupées par la bibliographie et les différentes tables, vingt-quatre par les douze planches hors texte, une quinzaine par les transcriptions des chansons et quatre à cinq par les treize figures (fac-similés pour la plupart) insérées dans le texte, on est vraiment surpris de l'art avec lequel M. Beck a su faire tenir en si peu de place tant de matières. Dans l'avant-propos, M. Beck nous explique qu'il n'a réalisé ce tour de force qu'en s'astreignant à une concision extrême, et exprime la crainte que la clarté de l'exposition n'en ait pâti. Cette crainte semble un peu chimérique : l'ouvrage est parfaitement clair, d'un bout à l'autre Quant à la concision, il est certain qu'il serait difficile de retrancher quoi que ce soit du livre. Mais je n'ai pas remarqué que le style en soit particulièrement condensé. A deux ou trois phrases près, qui semblent en effet un peu trop ramassés (1). *La Musique des Trou-*

(1) P. 51 (après la citation) ; p. 95 (début). On remarque aussi que M. Beck, qui semble avoir voulu d'abord accompagner ses transcriptions du texte poétique intégral, a dû y opérer au der-

baldours se lit non seulement facilement, mais encore très agréablement. La langue, en est, à la vérité, sobre. Mais est-ce vraiment un défaut? Pour ma part, j'estime qu'on exagère singulièrement le goût du « grand public » pour le vain verbiage et j'ai bien peur que les soi-disant élégances de style dont on a coutume d'émailler les livres de vulgarisation ne constituent une injure gratuite à l'égard des gens, qui, pour n'être pas des spécialistes, ne sont pas nécessairement des gens sans goût.

L'absence de toute rhétorique est du reste conforme au but que s'est proposé M. Beck en écrivant son livre. Il n'a pas voulu amuser ses lecteurs, mais les instruire, et la rigueur avec laquelle il conçoit ses devoirs d'initiateur scientifique est extrême (voy. p. ex. la sévérité avec laquelle il juge lui-même la méthode d'exposition par lui employée dans la seconde partie de l'ouvrage, méthode que je crois d'ailleurs excellente). Je crains même que sous ce rapport-là, M. Beck n'ait commis un petit excès en s'interdisant d'harmoniser ses transcriptions, son livre « devant rester strictement documentaire ». Je ne saisis pas bien en quoi ce caractère documentaire serait altéré, si M. Beck avait fait suivre le texte original des accords consonnants, dont la substance mélodique est au surplus renfermée, de l'aveu de l'auteur, dans la suite tonale des phrases ou les ornements de l'original. En invitant les lecteurs à faire sacrifice des habitudes esthétiques modernes, M. Beck parle bien à son aise, puisqu'il ne lui coûte rien à lui, qui vit depuis des années dans l'intimité des mélodies pures du moyen âge, de renoncer à l'accompagnement harmonique. Mais ne fait sacrifice qui veut, et la plupart des lecteurs de M. Beck lui sauront mauvais gré de leur avoir offert des textes en leur interdisant de les goûter. En faisant, l'année dernière, à l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, une communication sur son système de l'interprétation modale, M. Beck n'a pas craint de s'accompagner sur le piano, et personne ne l'en a blâmé, que je sache (1). Ce qui était de mise à

nier moment des amputations. Voy. notamment p. 104, où l'on suppose la connaissance des couplets finaux de la chanson de la *Belle Doëtte*, alors que, p. 103, on n'en a communiqué que le premier. Il en est de même de la chanson *Volez vos que je vos chant*, p. 107.

(1) La seule critique que M. Beck se soit vu adresser au sujet de cette communication a été présentée, à une séance subséquente de l'Académie des Inscriptions, par M. Pierre Aubry. Mais elle portait sur tout autre chose. Comme M. Pierre Aubry l'a dé-

l'Institut de France n'aurait certainement pas été déplacé dans un livre de vulgarisation. M. Beck semble s'en rendre compte lui-même puisqu'il promet de publier prochainement un *Choix de chansons des troubadours*, transcrites avec accompagnement de piano ou de harpe.

Cette petite réserve faite, je n'ai qu'à louer la méthode de l'auteur. Son trait distinctif, c'est de ne dire rien qui ne puisse être compris par le lecteur. M. Beck prend à cœur d'expliquer chaque proposition qu'il formule. Rien n'avait plus besoin d'être traité de cette manière-là qu'un ouvrage de musicologie. Car, si les ouvrages de vulgarisation qui s'adressent à l'intelligence et non à la mémoire des lecteurs ne sont pas très communs en général, ils semblent faire complètement défaut en matière musicale. Si l'exemple de M. Beck était suivi par ses confrères, la musique cesserait bientôt d'être, pour la plupart des mortels, un livre fermé de sept sceaux. Ce qu'on peut affirmer d'ores et déjà, c'est que la musique des troubadours ne saurait plus passer pour en être un, au plus grand avantage des romanistes.

Je viens de dire que malgré l'exiguïté de la place disponible, les explications de M. Beck sont claires. J'ajouterai que, grâce à l'emploi judicieux de l'illustration, elles sont très vivantes. Les chapitres les plus techniques, comme par exemple ceux consacrés à la paléographie musicale, n'ont, eux-mêmes, rien de sec ni d'aride. On suit partout l'auteur avec intérêt parce qu'on n'est jamais avec lui dans le domaine de la spéculation abstraite. Son procédé habituel, c'est de partir d'un exemple concret — fac-similé, chanson, phrase mélodique ou expérience acoustique, — et de presenter ses explications sous la forme du commentaire d'où se déduit la règle générale.

Les chansons transcrites dans la seconde partie de l'ouvrage sont

claré lui-même, avec une délicatesse charmante, « il était venu à l'Académie simplement pour combler une lacune bibliographique de la communication de M. Beck, et rappeler qu'au mois de juin 1907 il avait publié dans la *Revue musicale* et ensuite en tirage à part, c'est-à-dire quelques mois avant le livre de M. Beck, une longue étude à ce sujet ». (*Académie des Inscr. et Belles-Lettres, comptes rendus des séances.* 1909, p. 231.) On sait que depuis, une sentence arbitrale, rendue à l'unanimité des voix, a constaté que l'étude dont M. Aubry avait cru pouvoir entretenir l'Académie constituait un plagiat au préjudice de M. Beck. Voy. *Annales du Midi*, XXII, p. 113 sqq.

accompagnées d'une traduction en vers quand elles sont provençales, en prose quand elles sont françaises. Cette différence ne me semble pas très justifiée. Je doute que les chansons des trouvères puissent, « à la rigueur, être exécutées dans leur textes originaux » par des lecteurs non romanistes.

J'insiste tant sur la manière dont M. Beck traite son sujet, parce que ce point me paraît capital pour juger de la valeur d'un ouvrage de vulgarisation. Il convient pourtant de dire aussi quelques mots du sujet lui-même. L'idée principale du livre, celle qui la domine d'un bout à l'autre et en fait l'originalité scientifique, c'est le caractère savant de la lyrique médiévale, ses origines religieuses et l'influence profonde que la musique pieuse des clercs ne cesse jamais d'exercer sur l'art des troubadours et des trouvères. La théorie des origines populaires de la poésie lyrique ne résiste pas à l'examen musical. La preuve la plus topique peut en être fournie précisément pour les chansons narratives et dramatiques, qui passaient jusqu'à présent pour avoir conservé le mieux le caractère populaire. La musique des aubes et des chansons d'histoire est artificielle et compliquée, et est « peut-être la plus savante que des troubadours aient composée » ; dans les romances et les pastourelles, on surprend aussi de reminiscences de mélodies pieuses ; plusieurs d'entre elles « se chantent même, note pour note, sur des airs des compositions religieuses ». Dans ses analyses musicales, M. Beck insiste sur les modulations raffinées de toutes ces mélodies qui exigeaient, pour être exécutées, des chanteurs rompus à toutes les difficultés du métier. Quant aux rapports des chansons à personnages avec la musique de danse, M. Beck les constate surtout dans les pastourelles. L'apparition soudaine de la lyrique provençale dans la deuxième moitié du onzième siècle est mise en relation avec le développement de la musique religieuse à la même époque en Limousin, particulièrement à Saint-Martial-de-Limoges.

Ce bref aperçu suffit, j'espère, pour montrer l'intérêt du livre non seulement pour les musicologues, mais aussi et surtout pour les romanistes. La plupart des questions qui concernent l'histoire de la versification et l'histoire de la poésie au moyen âge ne peuvent être résolues que par une étude minutieuse de l'histoire de la musique. Cette thèse, dont le bien-fondé ne fait pas de doute pour ceux qui s'occupent de la poésie latine au moyen âge depuis la publication de la belle étude de M. Wilhelm Meyer (de Spire) sur les *Fragmenta Burana*, devrait aussi être admise par les romanistes. Mieux que tous les raisonnements, le livre de M. Beck les convaincra de la nécessité d'étudier de très près l'histoire de

la musique. Et, grâce à la simplicité et à la clarté avec lesquelles M. Beck expose les problèmes les plus ardus de la musicographie, ils n'éprouveront aucune difficulté à s'initier à cette science, qui est moins impénétrable qu'on ne pense communément.

En s'astreignant à écrire un petit livre de vulgarisation et en trouvant un éditeur assez généreux pour le donner au public pour un prix infime, M. Beck, aidé par son éditeur, a fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire pour faciliter aux romanistes de se familiariser avec un ordre de recherches qui passait, bien à tort, pour être étranger à leurs études. C'est à eux de profiter de cette occasion et de combler au plus tôt cette fâcheuse lacune de leur éducation professionnelle.

Je termine cette notice par quelques observations de détail ; chemin faisant, je note et corrige les fautes d'impression quand elles ont quelque importance.

P. 29. « forme dite liquescente qui se place le plus souvent à la rencontre de deux consonnes ou de deux demi-voyelles ». On enseigne généralement que cette forme se place soit au-dessus du groupe *muta cum liquida*, soit au-dessus d'une diphtongue. Si la formule de M. Beck n'implique aucune différence de doctrine, il aurait été préférable de garder les termes traditionnels, quitte à les expliquer au glossaire-index. La phrase aurait gagné à la fois en clarté et en précision. — P. 83. Il ne fallait pas parler de la « chanson couronnée » sans expliquer ce que Jean de Grouchi entend par *cantus coronatus*. Le lecteur, non prévenu, y verra à coup sûr une chanson distinguée dans un concours par un prix au lieu d'y voir le nom d'un genre lyrique. J'ignore aussi sur quoi l'auteur fonde l'hypothèse qu'il formule dans ce passage. — P. 86, l. 4 d'en bas. Lisez : de Saint-Circ. — P. 87, l. 19. Supprimez : qui (après la virgule). — P. 91, l. 8. Lisez : chant XXVIII. — P. 94, au début de l'alinéa, lisez : *jocs partitz*. — Planche VIII. La légende qui l'accompagne porte seulement : « Une page d'un chansonnier français du début du XIVe siècle. Notation mesurée. Bibl. Nat. f. fr. 846. » M. Beck, cédant sans doute à un scrupule de fausse modestie, n'a pas cru devoir y ajouter un renvoi aux *Melodien der Troubadours*, p. 122, n. 1 et *a*, où sont expliquées les irrégularités de la notation de ce ms. C'était pourtant indispensable, puisque ces irrégularités sont assez nombreuses.

Jean Acher.

P.-S. — Le compte rendu que j'avais publié ici (LIII, p. 208 sqq.) des *Melodien der Troubadours* de M. Beck provoqua une protes-

tation de la part d'un privat docent de musicologie à Strasbourg, M. Ludwig (Friedrich), qui m'écrivit, au mois de juin dernier, pour réclamer pour lui l'honneur d'avoir établi le premier l'interprétation modale des chansons des troubadours et des trouvères que M. Beck se serait ensuite appropriée. A ma demande de vouloir bien m'indiquer l'ouvrage où il avait exposé la théorie de l'interprétation modale, M. Ludwig répondit qu'il n'avait encore rien publié à ce sujet, mais qu'il avait communiqué oralement cette théorie à M. Beck ; qu'un livre en cours d'impression de M. Ludwig devait saisir l'opinion publique de cet incident, et que la feuille contenant l'exposé de ses griefs était tirée depuis de longs mois. Avant de faire droit à la réclamation de M. Ludwig je crus devoir prendre quelques renseignements à Strasbourg. Ils furent nettement défavorables à M. Ludwig. C'est ainsi, par exemple, que M. G. Groeber, que M. Ludwig prétendait avoir entretenu en temps utile de ses prétentions à la priorité, opposa un démenti formel à cette affirmation et qu'il se déclara prêt à certifier que M. Beck était en possession de sa méthode comparative dès avant l'arrivée de M. Ludwig à Strasbourg. Et comme M. Ludwig se refusa, au surplus, à me communiquer la feuille de son livre dont il vient d'être parlé, on ne peut garder aucun doute sur le caractère de ses prétentions. Je n'en parle ici que pour mettre en garde contre M. Ludwig ceux des romanistes qui peuvent avoir l'occasion de s'occuper des mélodies des trouvères et des troubadours et qui sont, par conséquent, exposés à subir des réclamations de ce personnage. La découverte de M. Beck excite des convoitises, c'est la seule moralité de cette histoire. J. A.

C. Frati. — Re Enzo e un' antica versione francese di due trattati di falconeria [Estratto dalla *Miscellanea Tassoniana*, p. 61-81]. *Modène, G. Ferraguti.* 1908.

Il s'agit de deux traités de fauconnerie contenus dans un manuscrit du XIVe siècle, qui, après avoir appartenu à la Bibliothèque de l'Université de Padoue, se trouvent maintenant à la Bibliothèque Saint-Marc, de Venise. La traduction fut faite sur l'ordre du roi de Sardaigne, Henri, second fils de l'empereur Frédéric II, et passionné, comme son père, pour l'art de la fauconnerie. Elle paraît être du milieu du XIIIe siècle, et cette date reculée donne une grande valeur à cette traduction française exécutée par un italien.

M. C. Frati étudie sommairement les diverses copies de l'original latin (traduit lui-même de l'arabe) ; il décrit ensuite le

manuscrit et publie — en outre des prologues — la fin de chacun des livres dont se compose le premier traité de fauconnerie. Le second, qui est moins important, est décrit suivant la même méthode.

J. Anglade.

W. Küchler. — Die Cent Nouvelles Nouvelles. *Chemnitz. W. Gronau*, 1906. Gr. in-8, 1-68 p.

L'auteur de cette *Habilitationsschrift* de l'Université de Giessen s'est attaché surtout à rechercher les sources des *Cent Nouvelles Nouvelles*. La question de savoir quel est l'auteur du recueil le laisse indifférent, ou plutôt ce n'est pas là l'objet de son travail ; mais l'étude des sources est faite avec un grand soin et une grande minutie. Tout ce qui appartient aux recueils antérieurs, français ou étrangers, tout ce qui se retrouve dans le folklore est rapproché de chaque récit : un petit nombre de nouvelles ont résisté à ces consciencieuses recherches. Les conclusions les plus importantes de l'auteur sont les suivantes : l'influence italienne est à peu près nulle, car ce qui est — ou paraît — imité du Pogge était déjà connu par le folklore et l'auteur des *Cent Nouvelles Nouvelles* n'a rien emprunté de spécifiquement italien.

Cette recherche des sources n'est d'ailleurs qu'un chapitre d'un travail plus général dont la suite a paru dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* de Behrens. Cette suite se compose de deux chapitres : l'un sur la technique des *Cent Nouvelles Nouvelles* (style, composition, caractères) et l'autre sur l'esprit du recueil et ses rapports avec l'esprit de son époque. Mais tout ceci est *subjectif;* c'est surtout la première partie, avec les résultats *objectifs* qu'elle nous offre, qui nous paraît importante pour l'histoire de la nouvelle en France.

J. Anglade.

R. Menéndez-Pidal. — L'Epopée Castillane à travers la Littérature espagnole. Traduction de Henri Mérimée, avec une préface de Ernest Mérimée, *Paris, Colin.* Prix : 3 fr. 50.

Voici un ouvrage qui vient à son heure pour rectifier la connaissance incomplète et même erronée que nous avons de l'épopée espagnole.

L'auteur, M. Ramón Menéndez Pidal, doit être placé au premier rang des érudits qui étudient l'évolution historique et philologique des légendes épiques de l'Espagne. Depuis 1898, date à laquelle il publia *La Légende des Infants de Lara* qui fit sensa-

tion dans le monde des romanistes, il a, dans de nombreuses monographies, élucidé certains points obscurs de la question si délicate et si controversée de l'épopée espagnole. Il restait à exposer cette question dans un ouvrage d'ensemble, accessible au public cultivé.

L'occasion a été fournie à M. Pidal par l'Université américaine Johns Hopkins, qui lui avait demandé d'occuper, en 1909, une chaire où se firent entendre des maîtres comme M. Brunetière. Les conférences qu'il a données là-bas ont été prononcées en français d'après une traduction préparée par M. Henri Mérimée, maître de conférences à l'Université de Montpellier. C'est cette traduction retouchée et mise à jour sur les indications de l'auteur lui-même qui forme le présent ouvrage.

En sept chapitres, où l'exposition alerte, vivante et colorée est soutenue par une documentation extrêmement précise, M. Pidal suit à travers les siècles les transformations qu'a subies l'épopée castillane, dans les chansons de geste du haut moyen-âge dans les « romances » de la pré-Renaissance, dans les « comédies » du théâtre classique, et jusque dans les œuvres lyriques des poètes modernes. L'ouvrage est magistralement présenté aux lecteurs français par une préface de M. Ernest Mérimée, qui est en France, l'un des restaurateurs et l'un des représentants les plus autorisés des études hispaniques.

M. Cagnac. — Fénelon, études critiques. *Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie.* Prix : 3 fr. 50.

M. Moïse Cagnac donne enfin au public lettré ses *Etudes critiques* sur Fénelon. Depuis sa remarquable thèse de doctorat : *Fénelon, directeur de conscience*, 1901, les hommes de lettres avaient convié le jeune docteur à une étude complète des ouvrages du grand archevêque de Cambrai. C'est chose faite aujourd'hui.

Sans doute un volume ne serait pas trop pour chaque partie de cette œuvre immense : Pédagogie, Littérature, Politique, Ascétisme, Controverses sur le Jansénisme, Mysticisme ; mais le temps n'est pas aux ouvrages trop longs, et M. Cagnac a dû mettre en dix chapitres la matière de plusieurse volumes. Synthèse difficile, qu'avait jadis tentée M. Lanson pour *Bossuet* (Société française d'Imprimerie et de Librairie). Moïse Cagnac a suivi le même plan que M. Lanson ; il a élevé à Fénelon un monument remarquable.

Les deux grands évêques du XVIIe siècle ont trouvé en MM. Lanson et Cagnac des critiques clairvoyants. Les jugements ne

sont pas tout admiratifs. La critique est franche, loyale. Les défauts des grands hommes ne sauraient nous étonner. Cela les rapproche de nous. Nous entendons mieux les leçons qu'ils nous donnent.

E. Montier. — De l'Amitié, suite des « Propos du Véghel ». *Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie.* Prix : 1 franc.

Cette nouvelle étude de M. Edward Montier fait suite aux propos du Véghel : l'*Education du sentiment* et *Au seuil des noces*, qui ont remporté auprès des jeunes gens et de leurs éducateurs eux-mêmes un si encourageant succès.

De l'Amitié est un dialogue encore, facile et poétique, une anthologie psychologique pourrait-on dire, de ce sentiment précurseur de l'amour à travers les âges, depuis Achille et Patrocle jusqu'à Lacordaire et Montalembert.

L'auteur, avec une singulière acuité, a creusé le problème de l'amitié ; il en a suivi l'évolution païenne jusqu'au Christ, et après lui, et à son modèle s'élevant aux sublimités de l'apostolat en commun.

Cette nouvelle causerie, au bord de la mer, à la manière antique, a le charme attendri et pénétrant de ses devancières. Elle constitue le bréviaire des amis chrétiens. La grâce abandonnée du style, la multiplicité des images, l'accent de sincérité des pensées, font très vivante cette dissertation dans laquelle semblent concourir la psychologie et la littérature.

J.-H. Rosny. — Les Audacieux. *Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie.*

Ce recueil de nouvelles vivantes et vibrantes, aventures et drames, qui presque toutes nous montrent l'effort de l'homme aux prises avec tous les dangers, est une forte et nouvelle leçon d'énergie et d'initiative donnée par les *deux maîtres écrivains* à nos jeunes générations.

E. Faguet. — La démission de la morale. *Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie.*

« J'aurais peut-être dû, dit M. Faguet en terminant son livre sur la *Démission de la morale*, ne pas écrire ce volume et me contenter de transcrire cette ligne d'Alfred de Vigny : L'honneur, c'est la poésie du devoir. »

Tous ceux qui connaissent les qualités d'analyse et de synthèse

que possède M. Faguet ne regretteront pas, après l'avoir lu, qu'il ait écrit ce nouvel ouvrage. Il y étudie successivement la morale avant Kant, la morale de Kant, le Néo-Kantisme, puis en réaction contre Kant la morale sans obligation ni sanction. Il analyse ensuite la morale de Nietzsche qui n'est, dit-il, « qu'un stoïcisme dépassé ». Il indique enfin certains moralistes qui ont voulu faire rentrer la morale dans la sociologie et ont imaginé la morale science des mœurs.

Il arrive à cette conclusion que toutes ces conceptions ont abouti à une sorte de démission de la morale.

Dans un dernier chapitre, M. Faguet détermine comment il entend la position du problème et il montre la *morale de l'honneur* rejoignant toutes les autres avec lesquelles elle semble être en contradiction, les absorbant toutes parce qu'elle les contient et les faisant renaître plus pleines, plus consistantes et plus vivantes.

J.-H. Rosny. — Les Œuvres de Shakespeare, nouvelle traduction. Tome I : Hamlet, Macbeth, Beaucoup de bruit pour rien. *Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie.*

Il est curieux de voir des maîtres écrivains comme J.-H. Rosny entreprendre la tâche ardue et délicate de traduire à nouveau les œuvres de Shakespeare. La connaissance approfondie qu'ils ont de la langue et de la pensée anglaises, leur sens très net de l'art dramatique devait mieux qu'à tous autres faciliter une telle entreprise.

Ils ont voulu faire cette œuvre en maîtres consciencieux, désireux surtout de n'altérer en rien, par une traduction approchée, la pensée de Shakespeare. C'est pourquoi, gardant les tournures savantes, sans briser les moules, avec une sévérité de méthode qui aurait effrayé d'autres traducteurs, ils ont réussi à nous donner une transposition véritable de Shakespeare en français qu'apprécieront tout particulièrement les lettrés qui liront dans ce premier volume : *Hamlet*, *Macbeth* et *Beaucoup de bruit pour rien.*

A. Soubies. — Almanach des spectacles. Année 1908. *Paris, Librairie des Bibliophiles.*

Entre autres documents intéressants, nous trouvons dans ce volume, si élégant et si recherché des amateurs, la liste, aussi complète que possible, des pièces représentées en France pour la première fois pendant le dernier exercice. Cette liste se décompose ainsi : Comédie-Française, 7 ; Opéra-Comique, 3 ; Odéon, 18 ; Gymnase, 7 ; Vaudeville, 5 ; Palais-Royal, 5 ; Variétés, 3 ; Porte-Saint-

Martin, 2 ; Ambigu, 6 ; Châtelet, 1 ; Renaissance, 3 ; Théâtre Antoine, 6 ; Théâtre Sarah-Bernhardt, 3 ; Théâtre Réjane, 7 ; Nouveautés, 2 ; Athénée, 7 ; Bouffes-Parisiens, 4 ; Folies-Dramatiques, 6 ; Dejazet, 3 ; Cluny, 10 ; théâtres divers et cafés-concerts, 539 ; province, 228 ; soit un total de 975 pièces (104 de plus qu'en 1907) ! La production théâtrale, on le voit, est extrêmement abondante.

E. Bourciez. — Eléments de linguistique romane. *Paris, C. Klincksieck*, 1910 (nouvelle collection à l'usage des classes, seconde série, VI), XXII-698 p.

Ce livre s'adresse « avant tout aux étudiants proprement dits, mais aussi à ceux qui, même sans éducation linguistique préalable, désireraient acquérir sur ce vaste sujet quelques notions précises » (préface, p. I). On comprend donc qu'il soit court : il s'agissait de permettre au public ainsi, défini « d'embrasser d'une vue plus rapide l'ensemble des faits : donner une orientation générale à ceux qui veulent entreprendre une étude, c'est souvent leur en inspirer le goût (*ibid.*). De là le plan suivi : première partie, *Le latin* (p. 25-140) ; deuxième, *Fase romane primitive* (p. 141-310) ; troisième, *Les langues romanes* (p. 311-670). La première partie (jusque vers le Ve siècle ap. J.-C.) comprend un chap. Ier sur les conditions istoriques, un chap. II sur les sons du latin, un chap. III sur la formation du vocabulaire, les emprunts, les créations de mots par dérivation et composition, les changements de sens, un chap. IV sur les formes latines, et un chap. V sur la frase latine. A ces chapitres correspondent ceux de la deuxième partie (jusqu'à la constitution définitive des différentes langues romanes) : I, conditions istoriques nouvelles ; II, différenciation des sons ; III, répartition des mots ; IV, évolution des formes ; V, évolution de la frase. Au contraire, la troisième partie est divisée par groupes linguistiques, avec deux chapitres pour la Gaule, en raison de l'importance des innovations modernes : I, l'ancien français et le provençal ; II, l'espagnol et le portugais ; III, l'italien ; IV, le roumain ; V, les idiomes rétiques ; VI, le français moderne (avec quelques détails, à titre comparatif, sur les parlers modernes du Midi et de la moyenne vallée du Rône).

Ce plan intéressant a été suivi avec beaucoup de métode et un soin louable d'éviter les redites. L'auteur a mis à profit les idées de F.-G. Mohl et de tous ceux qui, réagissant contre l'abus des reconstitutions arbitraires ou inutiles, ont cherché, par l'étude comparative des langues italiques et par l'examen attentif des do-

cuments du latin tardif, à préciser ce qu'on a pu apprendre du latin vulgaire depuis le traité magistral de M. Schuchardt ; place due est faite (et peut-être parfois un peu largement) à l'osque et à l'ombrien, et abondantes sont les références au *Corpus inscriptionum* et au *Corpus glossariorum*. Cela marque un véritable progrès. C'est également une chose excellente que de mettre en tête de chaque chapitre un exposé istorique des conditions sociales et politiques du peuple dont il s'agit d'étudier la langue. L'exposition est généralement très claire : ainsi les §§ 60 et 76, sur la formation du vocabulaire latin, me semblent des modèles du genre.

Je ne vois à ce livre — outre quelques erreurs de détail presque inévitables dans une telle œuvre de généralisation — d'autre défaut que sa brièveté même : elle a parfois amené l'auteur soit à négliger des faits d'une certaine importance (p. ex. au chap. VI de la troisième partie on attendrait au moins un bref résumé de l'évolution du provençal comparée à celle du français), soit à présenter ou à paraître présenter comme généraux à tout un grand domaine linguistique des faits en réalité beaucoup plus limités (assez nombreux exemples plus loin). Cela est dangereux surtout pour le public novice auquel le livre s'adresse. De même, quand les meilleurs bacheliers arrivent à l'Université ignorant qu'il faut étudier les *sons* avant de s'occuper des *lettres* qui les représentent imparfaitement, on ne saurait trop prendre garde de ne donner que des éclaircissements fonétiques rigoureusement exacts et précis. Pourquoi choisir, comme tipe de *o* fermé, fr. *pot* (p. IX), dont la prononciation varie tant de Paris à Lion? § 5 *b* : « l'*a* est la voyelle fondamentale (?), celle qui se prononce la bouche grande ouverte, et avec un point d'articulation aussi éloigné que possible » (de quoi?) Pourquoi appeler (§ 57 *a*) *c* latin devant *e* et *i* « vélaire » au lieu de « occlusif » ?

Voici maintenant diverses notes prises, en vue de suggérer des améliorations pour une nouvelle édition, au cours de la lecture de cet ouvrage excellent, commode à consulter, et que je voudrais seulement encore plus commode et encore meilleur :

P. XVIII : la *Revue des langues romanes* n'est pas citée à côté de *Romania*, *Romanische Forschungen*, etc...

Il i a à la fin de l'ouvrage un bon index analitique des faits linguistiques principaux, mais un index par mots le complèterait eureusement. P. ex., si l'on veut savoir dans quelles conditions et à quelle époque les substantifs neutres en latin classique ont emprunté la flexion des masculins, on peut longtemps chercher à *Accusatif*, à *Cas obliques*, à *Déclinaisons*, à *Genre*, à

Neutre, à *Pluriels*, alors qu'on trouverait immédiatement le § relatif à la question au moyen d'un article *marmorem* à l'index. Dans le même ordre d'idées, l'abréviation Mulom. Chir., employée § 216 *b*, n'est pas expliquée à la liste des abréviations ; la table des notations fonétiques (p. IX, X) n'explique pas la valeur de λ cité dans un ex. albanais § 185 *c*, ni celle de ρ dans un ex. slave cité § 246 *b* (le lecteur pourra croire qu'il s'agit d'un *r* ouvert, comme dans les ex. romans), ni celle des signes employés §§ 345 et 393 *a* pour transcrire des sons arabes.

§ 105 *c* : « *nihil* sort tout à fait d'usage » ; *nil* est conservé dans *niéu* (Comtat Venaissin), *niu* — *niòu* (Daufiné S. O.) : *n'en sias pas niéu l'encauso* « vous n'en êtes nullement la cause ».

§§ 153, 266 *a*. La fermeture de *e* et de *o* devant nasale et la chute de *n* finale romane ne sont pas des faits généraux pour tout le Midi de la Gaule, mais seulement (en gros) pour les pays à l'O. du Rône. La fermeture ne se produit au reste (ors des cas d'analogie comme *bona* suivant *bonu*, *sonat* suivant *sonu*, etc...) que quand la nasale est implosive en roman : lang. *bengue* subj., mais *bèni* indic. Dans la Provence proprement dite on dit *bon*, et non *boun* ou *bou*, et il en a toujours été ainsi. Si les troubadours de ce pays font rimer p. ex. *dons* < *dŏmnus* avec *preons* < *profundus*, c'est par observation des règles de la κοινή, le même qu'ils écrivent *bo* et non *bon*, bien que l'*n* finale de *bonu* ait persisté jusqu'à nos jours dans le langage de leurs compatriotes. Qui nous donnera jamais une grammaire istorique du vieux provençal tenant compte des influences réciproques κοινή — dialectes ?

§ 156 *d*. Le passage de *e* à *i* devant *l* et *n* mouillées n'est pas limité en Gaule au lionnais (*avilli* < *apic(u)la*) ; il i a de nombreux exemples provençaux dès le aut moyen âge.

§ 158 : « dans le Nord de l'ancienne Gaule... *a* s'est obscurci en *e* ». *Fermé jusqu'à* serait, je crois, plus juste que *obscurci en*. — *Fradre* et *salvar* du Serment de Strasbourg ne prouvent rien pour la date de *a* > *e* en français ; *Eulalie*, si proche dans le temps, a partout *e* ; au lieu d'admettre un arcaïsme de grafie, il est bien plus naturel de considérer le Serment comme rédigé en franco-provençal, ce pour quoi il i a d'ailleurs d'excellents arguments linguistiques et istoriques.

§ 179 *c*. Pourquoi donner, sans autre explication, *manicare* < *manducare* comme forme usitée dans l'Italie du centre (où je n'ai jamais entendu que *mangiare*) ?

§§ 180 *d* et 273 *c*. Lat. *ps* ne devient pas toujours ni partout *ys* dans le S. de la Gaule : v. prov. *eps*, *eus*, *eis* < *ipsu*, prov.

mod. *aus* < *lapsu*, gasc. *laus* < *lapsu* (v. *Revue de dialectologie romane*, 1909, p. 150).

§ 183 *a*. θεῖος a été adopté non dans « les pays méditerranéens », mais en Ibérie et en Italie ; la Gaule a conservé (*av*)*unculus*, même sur la côte méditerranéenne.

§ 197 *b* : « C'est seulement en Ibérie qu'apparaît *-unus* (lat. *aprunus*, esp. *asnuno, cabruno, lebruno*, ptg. *ovelhum*) ». En prov. *-un, -uno* est très usité comme collectif (subst.) : *lou ratun* « les rats », *l'amarun* « l'amertume », *la cabruno* « l'espèce caprine », etc... ; c'est une substantivation d'adj. d'appartenance comme *de tota bestia chabruna* (leide d'Embrun, antérieure au XVe siècle, dans P. Meyer, *Documents linguistiques du Midi de la France*, t. I, p. 443).

§ 204 *c* : (désinence de la 3. p. pl.) « *-en*(*t*) est resté seul de bonne eure... en Gascogne » ; formule trop absolue : on a de nombreux ex. de *-on* < *-unt* dans les textes gascons du moyen âge.

§ 208 *e*. L'inf. **fare* pour *facere* n'a pas été adopté dans tout le S. de la Gaule, tant s'en faut. Poser **fere* lat. me semble inutile : cat. *fer*, gasc. *hè* s'expliquent facilement par des analogies romanes partant d'autres formes à *-e-* ; le verbe « faire » a fréquemment plusieurs tèmes : it. *feci, facesti* ; Bigorre inf. *hè*, fut. *harèi* ; vaudois inf. *fa*, imparf. subj. *fesèssou*, etc...

§ 210 *b*. Le paradigme probable des parfaits lat. vulg. en *-dĕdi* généralisés est attribué à l'influence de « certaines dissimilations fonétiques » sur lesquelles il serait bon de s'expliquer plus avant. Il serait, d'autre part, utile de marquer l'accent sur l'*ĕ*.

§ 263 *b*. « Dans la zone provençale, *uo* reste au nord et au centre, d'où ensuite *üo, io* (langued. mod. *fioc*, lim, auvgn. *fio*= *fŏcum*) ; il passe à *we* écrit *oe* au sud-ouest (béarn. *hoec*), à *üe* à l'est (prov. *fuec*)... *tearro, puarc, muart* sont modernes sur la côte de Provence et dans d'autres parties du domaine ». La rédaction pourrait faire croire que *fio* —*fioc* ne se dit qu'en Languedoc, Limousin et Auvergne et se dit partout dans ces pays, mais *fioc* est assez général en Guienne, et Toulouse et Foix disent *foc*. On a, d'autre part, *fuoc* en Rouergue et *fuò* dans la vallée de la Drôme. Prov. *fuec* est aujourd'ui *fue* (avec *e* fermé, et non ouvert) à Marseille, Toulon, etc..., mais Arles, Avignon, Nimes, etc..., *fiò*. *Tearro* < *terra* est inconnu sur la côte de Provence : on a *te*^{a}*rra*, avec un *a* de glissement, dans les Alpes (notamment à Barcelonette), *tiarro, tiarra* dans l'Auvergne septentrionale (notamment Ambert, Tiers, Clermont-Ferrand ; Vinzelles *tarra*). Les grafies *puarc, muart* ne sont ni littéraires ni fonétiques : on écrit *pouarc, mouart*, et on prononce *pwar*,

muvar. La diftongaison spontanée de *ŏ* lat. (en toute position, et non pas seulement au cas d'entrave, comme la rédaction pourrait le faire croire) se produit dans beaucoup de parlers méridionaux (Provence orientale, Dauphiné occidental, Auvergne, Rouergue, etc...) : on a, suivant les parlers et suivant les séquences, *uo*, *ue*, *ua* ; le fait est peut-être assez ancien, et les rédacteurs d'actes pouvaient fort bien écrire encore *o* quand ils prononçaient déjà *uo* ou même *ua*.

§ 264 *a* : « zone dite « franco-provençale », dont le centre est Lyon, et qui s'étend approximativement jusqu'à Bourg et Genève, au sud jusqu'auprès de Grenoble, à l'ouest jusqu'à Saint-Etienne ». Ainsi cette zone ne comprendrait ni la Suisse romande, ni la Savoie, ni la vallée d'Aoste, ni Grenoble. Au § 262 la délimitation est moins précise, mais plus exacte : « bassin moyen du Rhône (Lyonnais, Savoie, Suisse romande) » ; mais il faudrait ajouter le Forez, le nord du Dauphiné, les autes vallées de Piémont, la Bresse, le Bugei, etc... et le sud de la Franche Comté.

§ 264 *b* : « au Midi, *leit* se trouve surtout en Auvergne, en Gascogne, et à l'Est de la Provence : ailleurs *lait* ou *lach* ». Il faudrait distinguer. Là où *ct* > *ch*, *a* reste ; là où *ct* > *it*, *lait* reste ou devient *lèit* ; *lèit* est limité, à ma connaissance, à l'agenais et à la plupart des parlers de Gascogne ; à l'Est de la Provence, les parlers vaudois ont soit *lait*, soit *la*(*ch*).

§ 267 *b*. *e* ̲ ne passe pas à *a* ̲ en catalan, mais à un son de la série *ə* ; *a* ̲ et ̲ *a* passent à des sons voisins ; de là les grafies *nabot*, *sagur* < *nepote*, *securu*, qui pour cela ne représentent nullement l'*a* de fr. *chapeau* ou de prov. *madur* ; cf. le *Manual de fonètica catalana* de M. Schadel et ses études sur les dialectes pirénéens dans la *Revue de dialectologie romane*, et *ibid.* celles de M. Niepage sur les anciens textes majorquins.

§ 268 *a* : ̲ *a* lat. serait devenu ̲ *o* dans le Midi « sauf en Bas-Languedoc, et çà et là le long des Alpes et des Pirénées ». ̲ *a* est limité en Bas-Languedoc à Montpellier, Cette, Lodève et environs, et occupe d'autre part beaucoup de autes vallées alpines, Nice et Menton, quelques coins des Pirénées et de très notables parties de l'Auvergne, du Velai et du Vivarais. Ailleurs (Limousin, parties de l'Auvergne, Diois, Trèves) on a ̲ *o* < ̲ *a*, ̲ *at* et ̲ *a* < ̲ *ās*.

§ 268 *b*. Je ne vois pas en quoi ̲ *e* provençal est « faible » plus qu'une autre voyelle posttonique quelconque.

§ 269 *b*, sur la perte de l'élément labial (ou plutôt labiovélaire) de *kw*, *gw* en domaine provençal : « ancien béarnais *gorre*, encore devant *a* aujourd'hui *quoate*, *goarda* ». Ce sont des faits diffé-

rents, et d'ailleurs continués jusqu'à nos jours. On dit aujourd'hui en Béarn et en Gascogne *gouerre, quate, guarda* (grafies plus nettes ou plus élégantes que *go-, quo-*), c'est-à-dire que lat. *qu, gu* sont restés *kw, gw* devant *a*, et que germ. *w* est devenu *gw* devant toute voyelle; certains parlers ont réduit *gw*, d'origine latine ou germanique, à *w*.

§ 272 *c:* « au lat. *sapĭam, rubĕum* répondent prov. *sapcha, roge*, comme a. fr. *sache, roge;* mais d'autre part lat. *cavĕa, simĭum* sont devenus au Nord *cage, singe*, au Sud *gabia, simi* ». Les mots cités ne prouvent rien ou prouvent peu. Comme le singe ne vit pas à l'état de nature en Gaule, le nom qui le désigne est, *a priori*, suspect de traitement savant. Je connais deux mots contenant lat. vulg. *-my-* continués en formation populaire: *vindemia* > v. prov. *vendemia, vendenha, verenha*, correspondant respectivement à prov. lang. mod. *vendémi, vendémio*, dauf. *vendèimo*, Vaucluse *vendenjo*, Alpes et Périgord *vendegno*, rouerg. *bendegno*, gasc. *beregno, bregno; eximiu* > gasc. *eichinge* (chez P. de Garros), verbe dérivé *escinja* à Toulouse (chez Goudelin). *Gabia*, avec ses deux frappantes anomalies, *g* < *c* et *b* < *v*, ne peut pas être un tipe convenable de traitement régulier (on a d'ailleurs *caujo* et *cauye* en Gascogne); **leviariu* > v. prov. *leugier; *leviu* > *lèuge* un peu partout dans les parlers méridionaux actuels; **plŭvia* > prov. auv. lim. *plueio*, lang. en général *plèjo; pluria* > gasc. *ploujo, plouye, pluge* et *pluye*.

§ 273 *c: ct* > *yt* « au Nord et dans une partie du Sud (fr. prov. *fait=factum*) ». On en déduirait que tout le v. prov. disait *fait*, ce qui est inexact. « Toutefois, au centre de la zone méridionale (Limousin, Languedoc, partie de la Provence), *yt* par *t'* est passé à *ʧ*, d'où *fach* ». La délimitation géografique (déjà donnée au § 180 *b*) est inexacte: en gros, on a *yt* au N. et au S.-O. du domaine provençal, *ch* à l'E. et entre le N. et le S.-O.; plus précisément: *yt* toujours en Oisans, au Monestier de Clermont, à Valence, en Vivarais, en Velai, dans l'Auvergne sauf Aurillac, à Agen, en Gascogne, à Toulouse, Foix, Carcassonne; ailleurs toujours *ch*, sauf un partage entre *yt* et *ch* extrêmement enchevêtrés dans les vallées vaudoises et quelques mots à *yt* en Limousin et à Albi.

§ 275 *a: s* de flexion généralement conservée dans le Midi, sauf en Limousin et en Provence; il faudrait ajouter: et dans une bande au N. du domaine (Auvergne septentrionale, Velai septentrional et la plus grande partie du Vivarais). Il serait bon d'indiquer que plusieurs parlers traitent *-s* différemment aux noms et aux verbes.

§ 288 *b*. impératif. « Pour 2 pl. les langues de la Gaule emploient les formes de l'indicatif. » Il faudrait dire « en général », car il i a des parlers méridionaux qui distinguent *cantat* < *cantate* de *cantats*, resp. *cantas* < *cantatis* (ex. Aurillac, Ustou en pays de Foix), et il n'est pas impossible que les 2. p. pl. prés. ind. à *-t* au lieu de *-ts* ou *-s* (Béarn, Bigorre, Gévaudan) soient empruntées à l'impératif, où *-t* < lat. *-te* est normal : il i aurait donc là, au contraire, emploi à l'indicatif des formes de l'impératif. J'ignore si ces faits sont anciens : les poètes écrivent plus ou moins une κοινή, et les impératifs sont rares dans les chartes, d'ailleurs aussi plus ou moins influencées par la κοινή.

§ 320 *d : qu* énonciatif « est devenu de règle en gascon moderne ». La proposition est trop générale ; voir *R.L.R.*, 1908, p. 509.

§ 335 : « Il i a dans la prononciation espagnole quelque chose de l'âpreté qu'ont les plateaux de l'Ibérie centrale, quelque chose aussi de la fierté autaine des hidalgos ; sous l'influence d'un climat délicieux, le portugais semble au contraire avoir subi une sorte d'amollissement progressif. » Etait-il bien utile de dire cela dans un livre où des notions plus essentielles sont exposées avec un resserrement qui rend inévitable des inexactitudes assez fâcheuses ?

§ 337 *a :* « en espagnol le *d* secondaire aussi de *amado* ne se fait plus entendre dans la prononciation ». Est-ce bien sûr ? j'ai entendu *amau* (deux sillabes) en Navarre ; je ne doute pas qu'ailleurs on ne puisse entendre *amao* (soit en trois sillabes, soit en deux), mais je crois bien qu'en Castille on entend *amaðo* (avec un ð plus ou moins faible). Le § 365 *a* me paraît plus exact, mais peu clair : « en Espagne le *d* s'efface aujourd'hui dans la prononciation vulgaire, seulement *-ao* dans la prononciation soignée ». Cela veut dire évidemment que le *d* n'est pas complètement tombé ; cela veut-il dire que la prononciation soignée est *-ao*, et la prononciation vulgaire *aðo ?* le contraire semblerait plus naturel.

§ 340 *d :* « Vers le XIVe siècle *homne* devint, par une sorte de dissimilation, *homre*, puis *hombre*... » Il vaudrait mieux dire *par différenciation* (v. *M.S.L.*, t. XII, p. 14 et ss.).

§ 341 *b :* « *n* final (dans *pan*, *ladrón*) a un son vélaire ». Est-ce bien sûr ? N'i a-t-il pas plutôt une voyele segmentée, première partie orale, deuxième nasale, et ensuite une *n* dentale ?

§ 342 *a*. **Buscare* « chercher » n'est pas spécial à l'Ibérie : *bousca* est très usité en provençal moderne.

§ 348 *b*. « Cf. le béarn. *cassourre* « chêne » à la fin de l'alinéa suffit à indiquer que le suffixe *-urro* n'est pas « spécial à la Péninsule », comme il est dit quelques lignes plus aut.

§ 349 *b*. Pourquoi esp. *-ote* serait-il emprunté au français, qui use peu du suffixe *ot*, *-otte*, alors que le suffixe correspondant est extrêmement répandu en Gascogne?

§ 361 *a*: « *so* a été usité longtemps, et reste encore populaire; on avait aussi a. esp. *seo* (sedeo) d'où semble sorti par métatèse *soe* (Alexandre) devenu *soy* au XIVe siècle ». Je ne vois pas bien la raison de cette métatèse: *oe* est insolite en esp., alors que *eo* est courant (*veo*, *creo*, etc...). Pourquoi ne pas admettre, comme pour la Gaule (§ 208 *a*), **soyo* refait sur **ayo*? *Soe* peut être une simple grafie signifiant *soy*.

§ 368 *c*. port. *maas*, sans doute coquille pour *maes*.

§ 370 *a*. lat. vulg. *quatro*, coquille pour *quattro*.

§ 371 *a*: « En esp... *vos* atone s'est réduit fonétiquement à *os* ». C'est, je crois, un fait de fonétique sintactique plutôt qu'une réduction fonétique proprement dite.

§ 384 *a*: « *lejos* (laxus) »; il faut sans doute lire: (laxos).

§ 388 *a*: « *estoy comiendo*, je suis en train de déjeuner ». Le sens de *déjeuner* étant mal fixé (à Paris «repas de midi », dans beaucoup d'autres pays « repas du matin »), il vaudrait mieux traduire par *manger*, qui est une acception très usuelle de *comer*.

§ 393 *d*. « Es *tan* hermosa *que* todos la miran » n'est pas le même cas que « *tanto* vales *cuanto* tienes »; il vaudrait mieux séparer ces deux exemples, et rapprocher le premier des constructions analogues citées après le second, « no es *tan* rico *como* creen, não é *tão* rico *como* crêem ».

§ 399. Les *Français* des vallées vaudoises sont linguistiquement des Provençaux, et il n'i a pas des populations de langue non italienne seulement dans les vallées vaudoises, mais dans toutes les autes vallées des Alpes à l'O. et au N.-O. du Piémont. Plus loin, la statistique mentionne « quelques Allemands dans le Tirol ». *lapsus* pour « en Lombardie », et ne tient pas compte des abitants de langue italienne dans le Tirol méridional.

§ 400. A italien est-il vraiment si « voisin de *â* »?

§ 403 *a*, réduction de *bontade*, *virtude*, etc.. à *bontà*, *virtù* « par une sorte de dissimilation qui s'est produite dans des groupes comme *citta(de) di Roma* ». Ce n'est pas une sorte de dissimilation, mais la résolution d'une superposition sillabique.

§ 404 *a*, sur *j* et *g* latins devenus en it. *dž* « Ce *dž* est passé

à *dz* dans l'Italie du Nord ». Je crois *dans l'Italie du Nord* trop général.

« La prononciation *z* pour *s* est propre à Rome et aux environs : *zale* (= it. *sale*) ». Les faits romains ne sont pas particuliers à *s—z* ; il s'agit d'un trouble général de la qualité sourde ou sonore, analogue aux faits sardes cités à la fin de l'alinéa.

§ 404 *c*, « élément labial » de *kw* et *gw* ; plutôt *labiovélaire*.

§ 405 *d*, sur *s* intervoc. en Toscane. Les Italiens eux-mêmes ne peuvent s'entendre là-dessus ; j'ai lu je ne sais combien de centaines de pages de l'*Archivio glottologico* sans y trouver une conclusion nette et sûre : en un mois de séjour en Toscane je crois bien n'avoir jamais entendu d' *s* sonore d'un Toscan parlant toscan ; il en est autrement avec la *lingua toscana in bocca romana* qui passe, à tort ou à raison, pour le *standard Italian* ; je crois que l'« ésitation » signalée est moins le fait de la langue en elle-même que d'observateurs pas toujours scrupuleux dans le choix de leurs témoins.

§ 408 : « L'italien... n'admet aucune consonne à la finale ». La proposition est trop absolue : les dialectes du nord en admettent beaucoup ; pour les autres, la règle est vraie d'une manière générale à la pause, mais on a en proclise *per*, *del*, *sul*, etc..., en liaison étroite *ben* ti voglio, etc...

§ 410 *b* : « Un argot spécial appelé ici « furbesco »... a fourni aussi certains termes à la langue littéraire : *...tóffja* « vesse ». Ce vocable fait-il vraiment, à proprement parler, partie de la langue littéraire ?

§ 414 *a*, *lavamane*, coquille pour *lavamani* ; *lavamane* serait une forme vulgaire (cf. § 428), déplacée ici au milieu de formes de la langue littéraire.

M. Bourciez écrit respectivement *è*, *é* les *e* toniques ouverts et fermés (il faudrait indiquer que ce n'est pas l'ortografe d'usage) : il écrit à tort, je crois, *mènto* (§ 421 *a*). *trè* (§ 431 *a*) *chè* (§ 436 *a*). *mé*, *té sé* (§ 432 *a*), *allorché*, *prima ché*, *finché*, *perché*, etc... (§ 451), *benché* (§ 256 *b*) ; j'ai toujours entendu *e* fermé entre *m* et *n*, ouvert dans les monosillabes et les oxitons (les Italiens écrivent du reste *sè*, *allorchè*, etc...).

§ 423 *a* : « Dante use aussi au parfait 3 pl. d'une forme *cantônno*, qui est restée d'un emploi courant à Lucques (cf. *cantôrno* dans l'Ombrie et à Rome) ». Il serait bon de noter que Benvenuto Cellini employait constamment *-orno*.

§ 434. It. *stesso* fait tellement concurrence à *medesimo* qu'on peut dire qu'il l'a presque expulsé de l'usage courant.

§ 442 *a* : la tournure *dimandar del pane* « ne paraît pas avoir

progressé dans la langue moderne ». C'est au contraire la seule tournure usuelle.

§ 465 : « groupes etnografiques » ; j'aimerais mieux « etniques ».

§ 511 : la mention du seul *Fogl* (coquille pour *Fögl*) *d'Engiadina* pourrait faire croire au lecteur qu'il ne se publie qu'un seul périodique en réto-roman.

§ 512 *d* : le passage où est cité engad. *fluer* < *florem* est vraiment trop bref pour que le lecteur ait une idée utile de ce traitement si curieux.

§ 522. Dans un résumé de l'évolution sémantique des idiomes réto-romans en 15 lignes et avec 6 exemples ne devraient figurer que des faits sûrs. Or il est très douteux que ce soit « par une métafore bien naturelle que *vadret* (dérivé de *vitrum*) a désigné le « glacier » éblouissant ». Le métafore inverse est naturelle, cf. fr. *glace* « verre coulé en plaque ; miroir ». Je ne sais ce que devient *vitru* en réto-rom. ; on se sert en général de *glas*, emprunté à l'all. Mais *fratre* donnant *frar*, *vitru* ne pourrait guère donner que **ver* (ou diftongué **veir*, etc...) J'aimerais mieux partir de *retere*, qui donne en romanche *veder*, fém. *vedra* : le glacier (probablement aussi le névé, et encore l'avalanche ancienne, le *Rætoromanisches Wörterbuch*, *Surselvisch-Deutsch*, de Carigiet, Bonn et Chur, 1882, traduit *vadretg* par « Sturzschneemasse, die einen Fluss überbrückt ») serait « la vieille neige », cf. all. *Firn*, *Ferner*.

J'avoue ne pas voir très nettement ce que représente le suffixe. Je ne sais où on dit *vadret* ; en sursilvain on a *vadretg*, et *etg* peut être soit *-eticu*, variante de *-aticu* (cf. *temeletg* « craintif »), soit le suffixe postverbal tiré de **-idiare* (*leghigiar* « viser, faire attention, tendre en secret à... » , *legetg* « intention cachée, but secret » ; *ughigiar* « oser, risquer », *ugetg* « entreprise téméraire, risque ») : **vetereticu* > **vedretg* « vieillissant, d'aspect ancien, de date ancienne », ensuite substantivé (cf. *voyage* à côté de *sauvage*), ou **vedrigiar* « vieillir », d'où **vedretg* « chose ancienne ». La sincope est normale au fém. analogique *vedra* et devant suffixe accentué ; l'étape **vedr-* est attestée par l'ital. *vedretta*, probablement emprunté, avec substitution de suffixe, sur les correspondances *detga* —*detta* < *dicta*, *vendetga* —*vendetta* < *vindicta*, etc... ; le passage à *vadr-* n'est pas plus étonnant que *cusarin* < *consobrinu* (Gartner, *Handbuch der rätorom. Spr. u. Lit.*, Halle a. S. 1910, p. 106) ou que *laghigiar*, *lagetg* à côté de *leghigiar*, *legetg* (Carigiet).

§ 525. imparfait subj. des conjugaisons correspondant aux lat. en

-ire et en *-ire* refait en adaptant les désinences du présent subj. à *-er-* caractéristique de l'imparfait ind. Cette forme « remplace l'imparfait dans le discours indirect où le roman met l'indicatif, mais où l'allemand emploie toujours le subjonctif : *Il bab a detg che igls affons durmevien* « le père a dit que les enfants dormaient ». En réalité l'allemand aurait ici le présent indicatif, comme dans le discours direct, *der Vater hat gesagt, dass der Kleine schläft,* comme *der Vater hat gesagt: der Kleine schläft,* tandis que le fr. aurait *dormait* en stile indirect et *dort* en stile direct. Je mets le verbe au singulier pour distinguer nettement temps et modes (prés. ind. *schläft,* subj. *schlafe,* imparf. ind. *schlief,* subj. *schliefe,* tandis qu'au plur. *schlafen* est commun au prés. ind. et subj., *schliefen* à l'imp. ind. et subj.). On peut trouver *schlafe* ou *schliefe* dans des manuels scolaires allemands aussi imaginatifs que nos manuels français, mais les auteurs mêmes de ces manuels, quand ils parlent naturellement, disent *schläft.*

§ 527 *c:* article dans les Grisons *il, l', ilts;* oubli de *igl, igls,* cependant cité dans l'exemple final du § 525 *b.*

§ 529 : « engad. *ün,* romch. *ins sa bucca* « on ne sait pas » (cf. *uno* en esp. § 380) ». Il serait intéressant d'indiquer que Nice et le Limousin emploient de même *un, l'un.*

§ 530 : « romanche... *in prau vert* « un pré vert », mais *kuei prau ei verts* « ce pré est vert ». De même *el ei vinius* (cf. a. fr. *il est venuz*), mais avec un sujet neutre *tut ei fatg* (*totum est factum*) ». Il serait, je crois, plus simple et plus exact à la fois d'exposer les choses ainsi : certains parlers rom. conservent *-s* de flexion dans les adjectifs et part. pass. employés au masculin comme prédicats (ou *attributs,* si on préfère cette expression), mais non quand l'adj. ou le part. pass. est employé comme prédicat (ou *attribut*) correspondant à un pronom neutre sujet, ou comme épitète d'un subst. masculin. « C'est, en somme, un état de choses qui semble attester ici pour le moyen âge la persistance d'une déclinaison, mais qui a pu se fixer ensuite sous une influence germanique en quelque sorte indirecte : on a maintenu, quoique par un procédé différent, la distinction qui existe pour l'adjectif allemand entre *der gute Vater* et *der Vater ist gut* ». Je ne vois pas l'utilité de cette ipotèse. Les faits ne concordent pas : on dit en all. 1. *ein guter Vater,* 2. *der gute Vater,* 3. *der Vater ist gut,* 4. *er ist gekommen,* 5. *alles ist getan;* pour correspondre à peu près à l'all. il faudrait que le rom. eût 1. *in *biens bab,* 2. *il *biens bab,* 3. *il bab ei *bien,* 4. *el ei *viniu,* 5. *tut ei fatg;* or il n'i a correspondance qu'au cinquième terme, puisque le rom. dit 1. 2. *bien,* 3. *biens,* 4. *vinius,* 5. *fatg,* et que

l'all. dit 5. *getan*, mais non 1. 2. **gut*, 3. **guter*, 4. **gekom mener*. Les formes rom. zéro ou *-s*; all. zéro, *-e* ou *-er*) et leur emploi (voir le tableau qui précède) diffèrent trop pour qu'on puisse songer à une influence comparable à celle qui fait dire aux descendants des Vaudois réfugiés en Souabe *una vendua vacha* « *eine verkaufte Kuh* ». D'autre part, l'emploi des prédicats à *-s* a perdu de son extension géografique et morfologique dans les temps modernes (Gartner, p. 203), c'est-à-dire juste au moment où l'allemand se répandait en pays romanche, tandis que dans le vieux texte d'Einsiedeln **perdutus* et **perduti* sont respectivement représentés par *perdudus* et *perdudi*, comme M. Bourciez le note lui-même à la fin du § 530.

Observation anlogue sur « *venit amatus*... qui s'accorde bien d'ailleurs avec l'allemand *er wird geliebt* ». L'adoption de *venir* comme auxiliaire du passif est bien antérieure à toute infiltration allemande importante; elle s'étend, dans d'autres parties de la *Romania*, à des langues pour lesquelles toute influence allemande est ici ors de cause.

§ 531, autre abus de comparaisons avec l'allemand: dans les verbes réfléchis « le pronom se place devant le participe comme en allemand: romch. *el ei se altsaus* « il s'est levé » (cf. all. *er hat sich gefreut*) ». Le fénomène est autre et rapellerait plutôt, si l'on devait nécessairement comparer, les faits scandinaves et slaves: le réfléchi *se* est généralisé non seulement à toutes les personnes, mais à toutes les formes du verbe, agglutiné comme un préfixe inséparable (scand. et sl., comme un suffixe), et l'usage est d'écrire en un seul mot, ex. *selegrar* « me, te, se, nous, vous réjouir », part. pass. *selegrau*(*s*), prés. ind. *jeu selegrel* « je me réjouis », etc... Or *sich freuen* signifie en all. « se réjouir », mais non « me, te, nous, vous réjouir », et on dit *ich freue mich*, *ich habe mich gefreut*, et non *ich *sichfreue*, *ich habe *sichgefreut*.

§ 537. Je ne comprends pas bien cette statistique des personnes qui parlent français. La France a environ 39 millions d'abitants. Défalquons 1 million d'étrangers, 150.000 Flamands, 1 million de Bretons, 150.000 Basques et 300.000 Corses, reste 36.400.000, plus les Belges, Suisses romands, etc.... total pour l'Europe « un groupe compact de 40 à 41 millions d'ommes. Toutefois, il convient d'ajouter que souvent ces ommes, surtout au Midi, n'emploient guère journellement que des dialectes plus ou moins apparentés à la langue nationale ». Bon, mais je ne vois pas en quoi la situation des Provençaux diffère de celle des Corses. Pour donner une idée exacte des choses, il faudrait dire à peu près ceci: 39 millions d'abitants, dont 1 million d'étrangers ressortissant à

diverses nationalités, 150.000 Flamands, 1 million de Bretons, 150.000 Basques, 300.000 Corses et environ 9 millions de Provençaux, Languedociens et Gascons et 2 millions de Savoyards, Bressans, Foréziens, etc..., soit environ 13.600.000 personnes qui savent en général le français, mais se servent abituellement d'une autre langue; reste environ 25.400.000, parmi lesquelles il serait intéressant de distinguer celles qui ne se servent que du français (littéraire ou régional) et celles qui, tout en sachant le français (littéraire ou régional), parlent le plus souvent un patois français (picard, normand, etc...).

§ 541. Les conséquences du traitement de l'*e* caduc en français moderne sont exposées d'une façon qui n'est pas toujours exacte et claire. Une distinction perceptible à l'oreille entre *ami* et *amie* me semble être un mirage dans le genre de celui dont je signale la possibilité sous le § 554 *d*. La distinction entre *cheval* et *acheter* (fin de l'alinéa *a*) me paraît arbitraire; ce passage, ainsi que la fin de l'alinéa *b* et l'alinéa *c*, serait à modifier complètement en résumant l'exposé de *La loi des trois consonnes* que M. Grammont a donné dans les *M.S.L.*, t. VIII, p. 53 et ss.

§ 550 *c:* « Le gérondif et le participe présent... sont restés plus distincts en français qu'ailleurs ». Moins à coup sûr qu'en italien: *stiamo leggendo* contre *società aventi sede in Italia;* fr. *nous allions toujours chantant* et *sociétés ayant* (et non *ayantes*) *leur siège en France.*

§ 554 *d:* les mots finissant au singulier sur une voyelle tonique brève allongeaient cette voyelle au pluriel par compensation de l'amuïssement de *s*. « Depuis la Révolution, cette distinction est à peu près abolie ». A-t-elle jamais existé? nous ne pouvons guère avoir là-dessus que le témoignage suspect de grammairiens qui, de très bonne foi, voulant qu'il subsistât quelque chose de l'ancienne *-s*, ont pu croire entendre *ã* plus long dans *enfants* que dans *enfant*.

§ 555 *a*, à propos des adjectifs français qui ont la même forme au masc. et au fém., ex. *rouge*. « Les patois méridionaux ont au contraire établi une différence pour ces adjectifs: prov. mod. *rudze* « rouge », fém. *rudzo* ». Ces grafies feraient croire qu'on prononce partout *dz;* il vaudrait mieux écrire, comme on le fait en provençal, *rouge, roujo*, où *g, j* représentent les spirantes variées des différents parlers, *ǯ dz, dy, ž* etc., et même δ. D'autre part, le fait n'est pas moderne: le vieux prov. avait déjà *roge* < *rubeu*, et bien certainement *roja* < *rubea*, bien que je ne le trouve pas attesté dans les lexiques que j'ai à ma disposition.

§ 562 *b*. On dit en français régional *en Arles, en Avignon*

d'après le prov. *en Arle*, *en Arignoun*, mais on ne dit pas *en Aix*, parce qu'en prov. on dit *a-z-Ais*, où -z- représente le *d* de lat. *ad* en liaison étroite devant voyelle. *En* est remplacé par *sur* « pour marquer l'extériorité (seules se sont conservées des expressions *mourir en croix*, *être en selle*) ». La tournure *aller, monter en biciclette*, restée populaire malgré les journalistes et les académiciens, montre que l'ancien emploi de *en* est resté familier au langage parlé.

§ 567 *d* : « Le tour *pour grands que soient les rois* n'a duré que jusqu'à l'époque de Corneille ». Il me semble bien l'entendre encore aujourd'hui ; en tout cas il est aisément compris et ne choque pas.

Jules Ronjat.

F. Mistral. — La Genèsi traducho en prouvençau, *Paris, Champion*, 1910, XI-303 p.

Lou chapitre proumié de la *Genèsi* a pareigu dins l'*Armana prouvençau* de 1878, e despièi F. Mistral n'en larguè au mens un cado annado, enjusqu'au chap. XXXIII, publica dins lou tome de 1908. Lou voulume qu'aro recebèn caup lou tèste de la Vulgato à man drecho, la traducioun prouvençalo à man gaucho e uno traducioun franceso pèr J.-J. Brousson en dessouto. Acò permet de vèire quant fidelamen F. Mistral a segui l'óuriginau latin, tau qu'éu lou dis en soun avans-prepaus :

« La grand coumparitudo de la vido biblico e de sa lengo pastouralo em' aquelo di pastre e gardian de Prouvènço, i'a longtèms que nous avien douna idèio e goust de tradurre en prouvençau lou libre de la Genèsi.....

» La parladuro simplo de l'Escrituro Santo, retipado au lengage de nòsti païsan, mostro, miés que rèn autre, la drecho parentèlo dóu latin poupulàri emé lou parla famihié de la *Provincia Romana*, encaro viéu à travès de champ ».

Aquelo *Genèsi* es la proumiero versioun que s'es facho en prouvençau mouderne. En vièi prouvençau, nous dis C. Chabaneau dins uno letro à F. Mistral qu'éu enseris en soun avans-prepaus, se counèis que la traducioun counservado à la Biblioutèco naciounalo de Paris (ms. 2426) e publicado en apoundoun i *Biographies des Troubadours*, p. 193 ; d'àutri versioun (B N 6261, *Genesi de Scriptura, Récits d'histoire sainte en béarnais* p. p. Lespy e Raymond) soun incoumplèto o mesclado d'elemen estrangié à la Biblo ; la *Genèsi* manco dins tóuti li Biblo vaudeso, que nous soun vengudo mai o mens incoumplèto.

Es dounc, la *Genèsi* mistralenco, un evenimen majour de la respelido di letro prouvençalo, e nàutri felibre saludan, esmougu, la nouvello mount-joio que noste Mèstre aubouro à l'ounour de sa lengo, n'acreissènt lou tresor literàri emé lou proumié libre sant di crestian de tout terraire.

Lis escrivan prouvençau ié pescaran d'àuti leiçoun pèr bèn es criéire, e li lenguisto de bèus eisèmple de sintàssi, ansin i ch. III, v. 11, ch. XIII, v. 3, ch. XV, v. 10, ch. XXXI, v. 32, ch. XXXVII, v. 21, ch. XXXVIII, v. 15, ch. XLVIII, v. 10, e un pau de-pertout, moustrant lis acord de paraulo e li biais de dire que se praticon en Prouvènço, tau que soun, et noun tau que trop souvènt li depinton ùni bòni gènt coupiant sènso èime li coumpèndi escoulàri de gramatico franceso.

Uno causo m'a un pau estouna dins un libre edita pèr lou libraire de la *Société de linguistique*, adounc aprouvesi de touto meno de caratère: li mot tau que *patrio* soun de longo escri *patrio*, noun pas que lis *ò* e *ó* de l'ourtougràfi prouvençalo soun drechamen emplega en tout rescontre.

Jùli Rounjat.

Joseph François Baptistan Denis Julien. — Julienno provençalo, s. l. n. d., 39 p., avec quelques jolies illustrations.

Alexandrins de la plus extrême platitude (l'auteur en convient lui-même *passim*, notamment p. 11) écrits en provençal (c'est-à-dire pensés en français, puis l'auteur a mis des *-o* à la place des *-e* fém. et inséré çà et là quelque vocable du terroir qu'il n'avait pas oublié) par un brave omme de Lourmarin établi en Amérique, mort sans avoir jamais revu son village natal et laissant à ses éritiers un manuscrit où il avait entrepris d'en célébrer les attraits. Intention touchante et publication pieuse. Sujet de tèse pour romanistules allemands ou suédois: *Ueber das werden einer misch-* (*julienne*, mélange de légumes variés) *zu einer lehnsprache. Unicum* pour bibliomanes (cf. p. 5): le seul livre provençal (?) écrit et publié en Amérique. J. R.

Vivo Pouvènço ! *porto-paraulo mesadié di recoubranço miejournalo.* — *Dir. P. Devoluy, carr. de la Pousterlo*, 9, *Nimes; amenistr. J. Renadiéu, baloüard Sisto Isnard*, 29 bis, *Avignoun* (6 pajo pèr mes; abounamen pèr un an: Prouvènço e Franço, 4 fr.; estrangié, 4 fr. 50).

Proumié semèstre de 1910.

Vers de Jan de la Vau-Longo (Janvié, Jun), F. de Baroncelli-Javon (Mars), R. Michalias (Mars), Laforêt (Janvié, Mars, Abriéu);

Lou Poutoun, restitucioun esquisto d'une cansoun poupulàri, pèr Jan Malan (Mars) ; traducioun, dins lou mètre ouriginau, dóu *Gesang der Geister über den Wassern* de Goethe, pèr J. Rounjat (Mai). Article de dóutrino felibrenco, d'istòri miejournalo, de critico literàri, etc... : Laforêt e Jan Patarin (Janvié), Jùli Veran (Mars), sus l'ensignamen dou prouvençau e li teourio mougudo pèr aquéli que F. Mistral noumo *cinaire de boto* en un article de *l'Aïòli* reproudu au n° de Febrié (vèire tambèn aqui-sus la *Boulegadisso* d'Abriéu) ; P. Devoluy, seguido di *Pajo d'istòri miejournalo* (Feb., Abr., Mai, Jun, l'autour arribo aqui en pleno Crousado albigeso) ; Jan Malan, seguido dis *Ausard* (Feb., Mars, Mai ; à la *Boulegadisso* de Mai, noto interessanto sus Jan Cavalié, d'après un libre de M. F. Puaux) ; J. Rounjat, *Paraulo vuejo e fa vivènt* (Mars), comte-rendu de l'edicioun nouvello de Peyrot (Janvié) ; à la *Boulegadisso* de Janvié, critico di *Mount-joio* de P. Roman ; bèl article sus l'obro scientifico dóu *Felibre di Tavan* (Jun) ; poulemico contro li tendènci di nouvèu felibre qu'ignoron au cop li lèi de sa lengo e lis endraiado de la dóutrino mistralenco (Feb., Abr., Mai, Jun, majamen à la *Boulegadisso ;* vèire tambèn lis article amusant e venjatiéu de *Matablat,* Abr., Mai, Jun).

J. R.

Henri Schoen, docteur ès lettres, professeur agrégé de l'Université. — Frédéric Mistral et la littérature provençale. *Paris, Fischbacher,* 1910, in-8° de 46 p. (tiré à part de la *Revue de Belgique*).

Un communiqué de l'auteur nous apprend :

« La faveur avec laquelle le grand public et la presse française et étrangère ont accueilli les travaux de M. Schoen sur *Coppée* et *Sardou* a décidé l'éditeur à continuer la même collection par une étude sur *Mistral et la littérature provençale.* L'enthousiasme que l'auteur de « Mireille » et la poésie provençale ont soulevé récemment, non seulement dans tout le Midi, mais aussi dans la France entière et à l'étranger, donnent à ce livre une actualité particulière. Grâce au vaillant poète de Maillane, on peut dire que la cause de la littérature méridionale est gagnée. »

Une collection comprenant Coppée, Sardou et Mistral, cela donne une idée de la manière de M. Schoen. Il étudie le «vaillant poète de Maillane » très sommairement et ne dit rien de bien neuf ni de bien profond sur son œuvre littéraire ou sur son action sociale. Les faits sont du moins présentés en général exactement, et c'est déjà quelque chose, quand on pense aux élucubrations fantai-

sistes de ceux qui veulent exploiter la gloire mistralienne au profit de leur conceptions politiques, d'ailleurs contraires à l'enseignement de Mistral, ou simplement au profit de leur réclame personnelle.

Jules Ronjat.

CORRESPONDANCE

Je prie la direction de la *Revue* de vouloir bien insérer dans son plus prochain numéro les quelques explications qui suivent, et par lesquelles je réponds aux peu bienveillantes appréciations de M. Ronjat.

Confraternellement à vous

Raymond Four, à Saint-Saury (Cantal).

Dans son compte rendu de *Jous la Cluchàdo*, la dernière œuvre de Vermenouze, M. Ronjat, qui a quelques prétentions à l'infaillibilité philologique, ne pardonne pas au traducteur du majoral auvergnat d'avoir établi un système orthographique en opposition avec ses idées à lui.

Il lui reproche en particulier d'avoir restitué l'*r* des infinitifs, l'*n* de *medecin, taben*, etc... et surtout d'avoir audacieusement écrit *ensignadoun*, malgré le latin *-torium* et l'auvergnat *-dou*, fém. *-douiro*.

Pour ce qui est du premier grief, je n'essayerai pas de lui répondre: d'autres *Pécuchets laïques* l'ont fait avant moi sans arriver à le convaincre, tant il est vrai qu'il n'y a pas pire sourd.....

Mais, tout *ecclésiastique* et *Pécuchet* que je suis, je me permettrai de dire à M. Ronjat: vous ne savez pas distinguer un substantif d'un adjectif... Vous confondez *mouchoir, râcloir, enseignoir* (passez-moi ce barbarisme) avec *moucheur, râcleur, enseigneur* (et de deux).

Mouchadoun, rascladoun, ensignadoun étaient tout d'abord, — j'en conviens et ce n'est pas M. Ronjat-La Mirandole qui me l'apprit, — les adjectifs *mouchadour-ouiro, rascladour-ouiro* et *ensignadour-ouiro* employés substantivement; il m'avouera toutefois que ces mots étant devenus de vrais substantifs, il importe absolument de les distinguer de leur forme première, de l'adjectif dont ils ont perdu le sens. On ne peut raisonnablement écrire *ensignadoun* (lieu où l'on enseigne) comme *ensignadour-ouiro* (qui enseigne).

Rascladour, mouchadour, escupidour et autres ne peuvent signi-

fier que *râdeur*, *moucheur*, *cracheur*, et la forme en *oun* (*rascladoun*, *mouchadoun*, *escupidoun*, etc.) peut seule répondre sans confusion possible aux formes substantives du français en *oir* (*râcloir*, *mouchoir*, *crachoir*).

Ma thèse est d'ailleurs confirmée par le seul fait que nous constatons l'existence des dérivés: *rascladounot*, *mouchadounèl*, *arrucadounàt* et autres.

Mais peut-être n'est-ce là qu'une élucubration de professeur de petit séminaire?...

La transcription étymologique des poèmes de *Jous la Cluchâdo* n'est pas irréprochable sans doute de tous points; elle le serait si M. Ronjat l'avait faite: il suffit pour s'en convaincre — mon Dieu, que je suis donc méchant! — de relire la *Grando Obro* de Vermenouze telle que mon Aristarque l'orthographiait naguère dans *Vivo Prouvenço!*

Quoi qu'il en soit, les lecteurs de la *Revue des langues romanes* jugeront que, pour être huguenot, on n'est pas dispensé d'être poli, et qu'une critique où la malveillance tient lieu d'arguments n'est pas précisément une critique impartiale.

Qu'ils lisent le beau livre de Vermenouze, et cette lecture leur sera beaucoup plus profitable que les récriminations hargneuses du super-philologue Ronjat.

Raymond Four.

M. Four me fait savoir, d'autre part, en une lettre personnelle, qu'il est maintenant curé de campagne, et non plus professeur de petit séminaire. Je m'en réjouis doublement: il n'enseignera plus le latin à sa manière, et il pourra, dans son commerce avec les paysans, améliorer ses connaissances en langue d'Oc.

En me qualifiant de « huguenot », il veut sans doute insinuer que je critique de parti pris tout ce que peut faire un « curé ». Erreur: v. mon compte rendu des *Principes* de Jac. van Ginneken, *S. J.*, ici-même, p. 197. Si j'ai noté que M. Four était professeur de petit séminaire, c'est: 1° pour expliquer comment il peut posséder quelques rudiments de latin; 2° pour le rapprocher de laïques présentant un état mental analogue, et montrer ainsi que la tournure d'esprit que je caractérise par le souvenir de « Péruchet » n'est l'apanage exclusif d'aucun abit.

Le fond de sa lettre est instructif au même titre que certaines conceptions sur l'onomastique; c'est toujours le sistème de la charrue avant les bœufs: « Il faut rechercher *avant tout* la véritable signification du nom de lieu considéré » (ici-même, p. 183); de même M. Four dit: « Il *importe absolument* de distinguer » les

substantifs continuant lat. *-toriu, toria* « de l'adjectif dont ils ont perdu le sens. On ne peut raisonnablement écrire *ensignadoun* (lieu où l'on enseigne) comme *ensignadour, -ouiro* (qui enseigne) ». Pourquoi? on ne le saura jamais; en attendant, tout le monde, sauf M. Four et une demi-douzaine d'autres esprits ingénieux, écrit *-dou* conformément à la prononciation. L'existence de diminutifs avec *-n-* n'i fait rien. En vpr. on écrivait *canso* et *cansoneta*. A Montpellier on dit *milhou*, fém. *milhouna* (et non **milhoura*) refait sur les nombreux adj. et subst. en *-ou* < lat. *-one*, fém. *-ouno;* ce n'est pas une raison pour écrire *milhoun* au masc.

M. Four écrit ironiquement que la « transcription étimologique » des poèmes de Vermenouze serait irréprochable si je l'avais faite. Non, et pour une bonne raison, c'est que je n'aurais jamais fait rien de pareil. Je me serais contenté de publier le livre dans son texte original grafié suivant les règles félibréennes (voir mon *Ourtougràfi prouvençalo* et mon article *A prepaus d'ourtougràfi* dans *Viro Prouvençalo* de mai 1909).

M. Four déclare que dans ma critique « la malveillance tient lieu d'arguments ». Or, j'ai cité ici même, p. 190, à titre d'échantillon, deux autres méprises assez fortes. J'aurais pu accumuler ce genre d'arguments, mais ma bienveillance pour M. Four et pour nos lecteurs m'en a détourné. Une autre fois je tâcherai de faire mieux.

Jules Ronjat.

Toulouse, le 9 août 1910.

Monsieur le Directeur,

Par votre lettre datée du 29 juillet, vous me déclarez que vous ne pouvez insérer la réponse que je vous ai adressée relativement aux comptes rendus de mes ouvrages, *l'Empire du Soleil* et *l'Anthologie du Félibrige*, comptes rendus publiés dans la *Revue des Langues Romanes* par M. J. Ronjat. Vous assurez que M. Ronjat ne m'a pas attaqué personnellement, alors que ses deux articles sont pleins de critiques les plus enfiellées; vous en tirez argument pour me refuser de répondre dans le même ton. au nom de la jurisprudence: avocat et docteur en droit, je n'ai pas la même confiance que vous dans l'invariabilité de la jurisprudence. Mais je ne veux pas irriter le débat, et puisque vous voulez bien me promettre de publier dans votre *Revue* les rectifications détaillées que je croirai devoir apporter aux assertions de M. Ronjat, je leur répondrai ceci:

I. Au sujet de *l'Empire du Soleil.*

Je ferai remarquer que toute la notice est pleine d'injures absolument gratuites : ignorance, « stile défectueux », appréciations erronées, sans que M. Ronjat relève d'autres faits précis que les deux suivants :

1° « *L'Empire du Soleil* consacre des pages entières à réfuter les conceptions de Napoléon Peyrat sur la Croisade contre les Albigeois ». — Rien de plus naturel quand on songe que cette étude se place au moment où j'étudie le mouvement de la *Lauseto* en 1876-1877. Fourès et ses disciples n'ont-ils pas été directement inspirés de Peyrat? Fourès lui-même ne lui a-t-il pas dédié, « au grand historien de la Croisade », ses plus fougueuses inspirations? Tout dernièrement encore, Prosper Estieu, dans *la Cansou Occitana*, lui consacrait tout un poème. Je demande que l'on montre l'erreur *énorme* que j'ai commise en donnant à Napoléon Peyrat une grande importance dans le mouvement albigéiste languedocien.

2° « *L'Empire du Soleil* cite *Toloza* de Félix Gras comme « l'un des chefs-d'œuvre tipiques » de la littérature provençale ». — Je croyais jusqu'à présent que Félix Gras venait après Mistral et Aubanel, comme le chef de la seconde génération félibréenne, et que ses grands poèmes comme *Toloza* méritaient une particulière estime. On peut discuter sur ce point ; on peut me reprocher d'avoir oublié *Li Carbounié* ou le *Roumancero Prouvençau.* Mais je demande à tous les lecteurs de bonne foi si *deux opinions personnelles* de cette espèce peuvent suffire « à mettre en garde » contre mon livre et à le faire traiter de « *travail d'amateur* dans le pire sens du terme ».

Franchement, si *l'Empire du Soleil* est un livre si mauvais, M. Ronjat aurait mieux fait de choisir des exemples plus concluants, surtout en présence d'un ouvrage auquel *toute la presse* (sauf le *Vivo Prouvenço!* de MM. Dévoluy et Ronjat) a bien voulu reconnaître des qualités, et au sujet duquel Frédéric Mistral s'est donné la peine de m'écrire une longue lettre, dont je vous ferai grâce, mais qui commence ainsi :

« Mon cher Ami,

» L'*Empire du Soleil* me révèle une fois de plus une de ces âmes d'or dont la sympathie spontanée réalise le rêve de Font-Ségugne. Vous avez deviné d'instinct tout ce que notre indépendance et notre rêve de jeunesse entrevirent dans l'azur de notre ciel provençal, et des compréhensions et des adhésions comme les vôtres suffisent à démontrer que les voix du Félibrige n'ont pas crié dans le désert, etc... »

II. L'*Anthologie du Félibrige.*

Ici, M. Ronjat est plus précis :

1° Il nous reproche de mauvais choix dans l'œuvre de Roumanille, Aubanel, Anselme Mathieu, Tavan, Arène, Clovis Hugues, Mir, Chastanet et Camélat. — Il est vrai que nous avons omis *la Vèuso d'Arles* : mais la faute en est tout entière à M. Aubanel fils qui n'a pas cru devoir nous autoriser à cette reproduction.

En ce qui concerne Roumanille, nous avons représenté chacun des genres où il excellait ; évidemment, il y manque l'un des contes qui firent sa gloire ; mais notre anthologie était fermée à la prose.

Pour Tavan, nous avons les *Frisons de Mariette* que l'on cite partout et qui nous ont paru bien surfaits.

Pour Mir et Chastanet, leurs contes et récits en vers s'imposaient, il est vrai, plus que les petits morceaux que nous avons cités : mais la place nous était mesurée. Qu'aurait il fallu alors donner aux autres ?

Quant à Mathieu, Arène, Clovis Hugues, nous serions curieux que M. Ronjat nous indiquât la pièce *célèbre* de ces auteurs que nous avons laissée de côté. Toutes ces critiques sont des affirmations purement gratuites.

Cela est si vrai que, pour Camélat, notre choix, critiqué par M. Ronjat, coïncide exactement avec celui que M. de Cardaillac, traducteur et préfacier de *Béline*, indique dans sa préface, par ses citations. Il reproduit ces passages comme les plus admirables. Si nous nous trompons, c'est donc en bonne compagnie.

2° M. Ronjat nous reproche d'avoir donné place en notre livre à des « seigneurs de moindre importance ». Or, ces félibres qui, à son gré, ne devraient pas figurer dans notre anthologie sont : Jean Monné, les félibresses Antoinette de Beaucaire et Brémonde, Albert Arnavielle, Prosper Estieu, Antonin Perbosc, Sarran et l'abbé Roux. Passe pour Sarran, dont l'œuvre n'est pas encore suffisamment connue. Quant aux autres, nous n'avons rien à ajouter. M. Ronjat peut les dédaigner : c'est une opinion.

3° Nous avons omis Salles et Charloun : il y a là, en effet, une omission regrettable ; mais où nous pouvons répondre, c'est lorsque M. Ronjat nous reproche d'avoir omis Fabre et de l'avoir confondu avec Tavan.

Quand nous avons dit (p. 109) que Tavan avait pris le pseudonyme de *Felibre di Tavan*, nous n'avons nullement confondu celui-ci avec Fabre : ce pseudonyme, nous l'avons trouvé signalé dans l'*Histoire du Félibrige* de Gaston Jourdanne, ainsi que nous vous l'avons indiqué dans notre lettre précédente.

Quant à Fabre, comment aurions-nous pu publier un extrait de

ses œuvres dans notre anthologie, puisque les deux livres ont paru en même temps, en 1909? Les poésies de l'illustre entomologiste ont été éditées chez Roumanille l'année dernière!

4° Votre collaborateur, m'attaquant personnellement, me reproche ensuite toutes sortes d'opinions qui ne cadrent pas avec les siennes, et n'en demeurent pas moins controversées. L'unification des dialectes, à laquelle travaillent certains félibres, est-elle *a priori* un rêve absurde? La limite des « langues d'oui et d'oc » est-elle si nettement fixée que cela? Que l'on discute, mais pourquoi injurier?

5° « Les Jeux Floraux de Toulouse sont présentés comme un renouveau fécond de poésie, au XIVe siècle ». — Nous n'avons nullement dit cela. Nous avons simplement signalé que le collège des Sept-Troubadours avait été la seule organisation qui, pendant plusieurs siècles, avait réagi contre l'envahissement du français, ce qui est la pure vérité. Il n'a pas suscité de grands poètes; il n'en a pas moins fait œuvre utile et importante.

6° « L'auteur — pourquoi pas les auteurs? nous étions deux — semble n'avoir pas même lu les statuts de l'association dont il prétend décrire le fonctionnement. »

Ceci veut dire qu'en étudiant le Félibrige, nous nous sommes fondés sur les statuts de 1876, qui sont la charte fondamentale du Félibrige, tel que Mistral l'a voulu, et que nous avons délibérément laissé de côté les modifications apportées à ces statuts en 1905, modifications dont on demande l'annulation aujourd'hui, d'accord avec Mistral et la majorité du Consistoire. Nous avons le droit de nous attacher à ce qui est *essentiel* dans l'organisation félibréenne, et de négliger ce qui est heureusement provisoire.

7° Nous avons traduit *Raubatòri* par *Séducteur*. Il est exact que c'est *Rapt* ou *Enlèvement* qu'il faut dire : mais la même erreur est commise dans le meilleur livre écrit jusqu'à présent sur Aubanel, par M. Nicolas Welter, traduction de F. Charpin, Avignon, Aubanel, p. 239.

Puisque vous m'assurez, Monsieur, que « vous êtes tout disposés à insérer une réponse aux comptes rendus de M. Roujat », je compte sur votre loyauté pour publier celle-ci. J'y tiens essentiellement pour établir la vérité aux yeux de votre public qui a vu avec quelle acrimonie j'avais été pris à partie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Armand PRAVIEL.

Je n'ai pas à refaire l'éducation linguistique, istorique et littéraire de M. Praviel, encore moins à *discuter* avec lui. Les choses

qu'il ignore sont élucidées depuis longtemps et ne se discutent pas, sauf entre Bouvard et Pecuchet. La Loire limite du français et du provençal. Peyrat pris au sérieux comme istorien, les poètes et les poèmes jugés non d'après leur valeur, mais d'après leur *célébrité*, etc... ; décidément, nous ne parlons pas la même langue.

Je n'ai pas avancé dans mes comptes rendus un seul fait inexact, et tout homme de goût et de sens qui voudra s'imposer la lecture des deux volumes en question verra que mes critiques ne sont que trop fondées.

M. Praviel se charge lui même de corroborer mes dires en indiquant qu'il a puisé lui même quelques bévues dans des ouvrages antérieurs. Impossible d'avouer plus nettement qu'il travaille de seconde main.

M. Praviel aurait très facilement trouvé des pièces de Fabre dans l'*Armana prouvençau*, où elles ont paru longtemps avant la publication de l'*Antologie du Félibrige*. Mais il ignore peut-être l'existence de ce recueil. Il aurait trouvé une liste autentique de pseudonimes félibréens dans *Moun Espelido*, livre paru en 1906. Il aurait trouvé des pièces de Clovis Hugues et de Paul Arène dans l'*Armana prouvençau*, l'*Aïoli*, *Prouvinço!* Mais il n'aime pas les documents de première main.

Il ne me convient pas d'examiner en détail les mérites des dames ou des messieurs substitués à des poètes comme Salles ou Charloun Riéu, ni d'une façon générale de faire intervenir des tiers au débat. Je tiens cependant à noter que la bévue *raubatòri* n'est pas du fait de mon ami Welter : dans son excellent livre, *Theodor Aubanel, ein provenzalischer Sänger der Schönheit*, *raubatòri* est très exactement traduit par *Entführung* (p. 216). Les aveux de M. Praviel montrent qu'ici ce n'est pas même de seconde main qu'il travaille, mais de troisième, puisqu'il cite Welter d'après une traduction française. S'il ne sait pas l'allemand, il pouvait du moins chercher *raubatòri* dans un dictionnaire. Il demeure néanmoins surprenant qu'un homme qui ignore un vocable aussi usuel se mêle d'écrire sur la littérature provençale.

Je passe condamnation sur les aménités de M. Praviel, comprenant l'accès de mauvaise humeur qui a pu le saisir quand il a lu, au lieu du *communiqué d'auteur* inséré tel quel, un compte rendu élaboré en connaissance de cause par quelqu'un qui s'est donné la peine (c'est bien le mot) de lire ses livres.

Un mot pour éclaircir un détail auquel M. Praviel fait une allusion aussi obscure que tendancieuse. Fidèle à sa coutume de mesurer ses développements en raison inverse de l'importance du sujet, il insiste particulièrement dans son livre, en par

faut de l'organisation félibréenne, sur une prétendue *Reine d'Félibrig* qui, contrairement à son dire actuel, n'existait pas plus dans le statut de 1876 (v. art. 46) que dans celui de 1905 (v. règlement intérieur, art. 20) : il n'a probablement jamais lu ni l'un ni l'autre, et ici comme ailleurs ses prétendues rectifications n'aboutissent qu'à déceler son impuissance radicale à articuler un fait exact.

Jules Ronjat.

ERRATA

P. 188, l. 21, au lieu de *aissado*, lire *eissado*.

P. 193, l. 5, supprimer la barre sous l'*n* et lire simplement *n* avec un point en dessous.

ETUDE

Sur les sources de J. M. de Heredia

dans les cinquante-sept premiers sonnets des *Trophées* (1)

S'il me fallait illustrer par un exemple ce dicton que la Fortune se plaît à combler ceux qui la dédaignent, Heredia me le fournirait plutôt que tout autre. Il est peu de poètes qui aient, autant que lui, affecté le mépris de la gloire; il n'en est pas qu'elle ait aussi rapidement élevés aussi haut. Ses sonnets datent, en somme, de 1893, et seize ans leur ont suffi pour se ménager une place que Leconte de Lisle a mis près d'un demi-siècle à conquérir, que Musset peut-être n'obtiendra jamais. J'entends que les *Trophées* sont devenus « *classiques* ». Déjà diverses Facultés des Lettres les ont inscrits à leur programme de licence pour 1910-1911, et, sans aucun doute, cet exemple ne tardera guère à être suivi.

Nous sommes donc autorisés à penser que l'œuvre de Heredia entre dans une ère nouvelle, qui est celle de la critique. Les jalousies et les malveillances se sont effacées ; les louanges hyperboliques et vaines se sont éteintes avec le poète. Je suis presque assuré que M. Raoul Rosières regrette l'article injuste dont la *Revue Bleue* salua l'apparition des *Trophées*, et il me semble que M. Gaston Deschamps ou M. Doumic auraient aujourd'hui l'éloge moins facile : car, désormais, il nous importe

(1) D'après un mémoire proposé par l'auteur à la Faculté des lettres de Montpellier pour les épreuves du diplôme d'Etudes supérieures (Session de juin 1909).

peu que tel ou tel écrivain, si éminent soit-il, aime ou n'aime pas les *Trophées*. Nous voulons savoir avant tout ce qu'est le livre par lui-même.

Or, l'on ne peut juger une œuvre dont on ne connaît pas les sources. Que dirait-on des *Bucoliques* de Virgile, si l'on ne connaissait pas Théocrite ? Que n'en dirait-on pas si l'on possédait les élégies de Gallus? Il n'était pas dix personnes au monde pour apprécier à leur valeur les poèmes scandinaves de Leconte de Lisle avant l'ouvrage de M. Vianey (1). Bien plus encore Heredia, par sa recherche du détail précis, exige du lecteur une étude approfondie de ses modèles et des documents qu'il a mis en œuvre. Et c'est pourquoi on l'a tant loué et critiqué à tort et à travers. J'ai vu tel écrivain que je ne nommerai pas lui reprocher comme un anachronisme énorme son Priape grognon, pourtant exactement copié sur une épigramme du pseudo-Catulle. Ceux-là mêmes qui reconnaissent chez lui telle ou telle influence hésitent et restent prudemment dans le vague dès qu'il s'agit de la définir. M. Lanson trouve qu'il procède de Gautier plus que de Leconte de Lisle ; selon M. Lemaître, c'est dans des catalogues de collections, selon M. Gaston Deschamps, c'est dans des monographies que Heredia aurait puisé la matière de ses sonnets. Il est impossible qu'ils n'aient pas raison ; le tout est de savoir jusqu'à quel point.

Le temps m'a fait défaut pour étudier l'œuvre entière de Heredia ; j'ai dû ne m'occuper que des cinquante-sept premiers sonnets. Du moins ai-je voulu être aussi complet que possible. Obligé de lire attentivement des centaines de livres et n'ayant eu aucune peine à retenir par cœur 800 vers sonores, j'ai minutieusement relevé tous les passages qui me semblaient avoir fourni à Heredia, non pas seulement l'idée générale d'un sonnet, mais encore l'idée particulière de tel ou tel vers. Je n'ai point la prétention d'avoir épuisé mon sujet ; tous les jours, je m'aperçois du contraire. Aussi tiens-je beaucoup à remer-

(1) *Les Sources de Leconte de Lisle*, par J. Vianey (Montpellier, 1910).

cier ici MM. les professeurs Coulet, Maury et Vianey de la bienveillance extrême avec laquelle ils ont jugé mon travail et des nombreux conseils qu'ils m'ont donnés.

Je prie de même mes lecteurs de m'accorder toute leur indulgence. Je sais bien qu'ils ne me garderont point rigueur d'une aridité qui tient, en partie, à la nature même de mes recherches ; j'espère qu'ils me pardonneront aussi de n'avoir pas osé apprécier l'originalité si fameuse de Heredia ; j'ai craint, n'ayant étudié qu'une moitié des *Trophées*, de formuler des conclusions qu'aurait démenties un bon tiers du recueil. Aussi souhaité-je qu'il n'y ait à cet égard aucune équivoque possible. Tout ce que je vais dire ne doit être entendu que des Sonnets antiques. Je tâcherai cependant de ne rien avancer qui ne puisse s'entendre de tout le recueil.

L'Oubli

De même qu'il y a deux parties dans son livre, il y a deux hommes dans Heredia. Il a eu, comme tant d'autres, une première et une seconde manière, qui se révéla vers 1880 et que ce sonnet peut caractériser. Il ne serait pas difficile de montrer que, par ses origines, il explique les deux tiers des *Trophées*. Nous devons y voir sans doute l'une des dernières productions d'un poète qui, plus que ne l'a cru M. Jules Lemaître, est allé rêver au chemin d'Ardiège. L'*Oubli* n'a point de sources à proprement parler ; c'est au cœur même de l'artiste qu'il a jailli et il en traduit fidèlement les désirs et les aspirations. Il n'est pas jusqu'aux maîtres habituels de Heredia dont nous ne retrouvions l'influence dans ces quatorze vers : Banville, Leconte de Lisle et Chénier ont développé en lui le goût de l'antique, mais c'est Louis Ménard qui le lui a inspiré. J'aurai bien d'autres noms à citer au cours de cette étude, ceux de Gautier, et de Hugo, et de Paul de Saint-Victor ; mais ils ne sont point les ancêtres directs de Heredia ; je tiens à le dire hardiment tout au début : si l'on n'a pas lu de fort près les *Rêveries d'un Païen Mystique*, les

Poèmes et le *Polythéisme Hellénique* (1), l'on ne comprendra jamais les *Trophées* et particulièrement *l'Oubli*, qui en est la pièce liminaire. Il convient, en effet, d'attacher une grande importance au plan même du recueil, précisément parce qu'il est un peu factice et que Heredia a mis quarante ans à le trouver. Ce n'est point par hasard que *Sur l'Orthrys* est le dernier des sonnets grecs ; que *Pour le Vaisseau de Virgile* est le premier des sonnets latins ; que ceux-ci se terminent à leur tour par l'*Exilée*, et que le recueil se ferme sur un *Marbre brisé*. Il faut, avant toutes choses, lire ces quatre sonnets, et peut-être aussi *Médaille Antique*, *Les Funérailles*, *Vendange*, *La Vie des Morts*, pour comprendre tout ce que veut dire et tout ce que dit l'*Oubli*.

Mais Heredia ne serait point Heredia s'il n'avait emprunté çà et là quelques images ou quelques détails. Ainsi le premier vers des *Trophées* :

Le temple est en ruine au haut du promontoire,

a été suggéré par les premières lignes de Pausanias :

Dans cette partie du continent de la Grèce qui regarde les Cyclades et la mer Egée, s'élève, à l'entrée de l'Attique, le promontoire de Sunium ; au bas est une rade, et au haut un temple dédié à Minerve Suniade. (*Pausanias*, I, 1, 1, traduction Gédoyn.)

Je ne sache pas que personne ait fourni à Heredia le beau tableau du second quatrain, mais les vers 2 à 5 viennent de Louis Ménard. Il suffit, pour le voir, de comparer les deux passages :

Et la mort a mêlé, dans ce fauve terrain,
Les Déesses de marbre et les héros d'airain
Dont l'herbe solitaire ensevelit la gloire.

(1) La Préface notamment est d'une importance capitale, non seulement pour l'étude des *Trophées*, mais encore pour l'histoire du Néo-Hellénisme. Malheureusement ces ouvrages sont devenus fort rares. Cependant le troisième est à la Sorbonne et le second à la Bibliothèque universitaire de Besançon. Quant au premier, on l'a réédité récemment.

Un jour pourtant, pleurant leur force et leur jeunesse,
Les Dieux de Phidias, les grands Dieux de la Grèce,
Joncheront de débris le temple délaissé.

(*Poèmes*. Euphorion. II.)

Il est possible aussi que Heredia se soit inspiré de Leconte de Lisle, qui avait, avant lui, imité ces trois vers :

L'harmonieuse Hellas, vierge aux tresses dorées,
A qui l'amour d'un monde a dressé des autels,
Gît, muette à jamais, au bord des mers sacrées
Près des membres divins de ses blancs Immortels.

(*Poèmes antiques*. Dies Irae.)

Plus particulièrement le vers 4 rappelle un passage du *Chant alterné* :

Volupté, volupté.....
Ta belle bien-aimée, errante et solitaire,
Voit l'herbe de l'oubli croître sur ses autels.

Ce sonnet nous révèle d'ailleurs un des procédés d'imitation chers à Heredia, qui se borne souvent à prendre à son modèle un tour de phrase, un mot, une construction hardie. Ainsi lorsqu'il écrit :

La Terre maternelle et douce aux anciens Dieux

il se souvient évidemment que Leconte de Lisle a dit :

O terre du repos, douce aux hommes pieux,
Revêts-les de silence, ô Terre maternelle.

(P. A. Prière Védique pour les morts.)

De même le dernier tercet :

Mais l'Homme, indifférent au rêve des aïeux,
Ecoute sans frémir, du fond des nuits sereines,
La mer qui se lamente en pleurant les sirènes

est en grande partie tiré de Banville, dont Heredia « contamine » deux passages :

O Dieux, pendant les nuits sereines, anxieux,
J'ai longtemps écouté le bruit qui vient des cieux.

(*Exilés*. La Cithare.)

Ainsi la mer, songeant par les nuits lumineuses,
Me faisait tressaillir de tendresse et d'effroi...
...Ces yeux où les chansons des Sirènes soupirent...
(*Exilés*. L'attrait du Gouffre.)

Némée

Ce sonnet (1) a deux sources principales : l'une, peu importante, est le poème de Banville de même nom, l'autre est l'idylle XXV de Théocrite, *Héraklès Léontophone*.

Chez Théocrite, le héros raconte lui-même son exploit avec une simplicité affectée, mais avec complaisance, puisque son récit occupe 115 vers d'une pièce qui en a 275. Il raconte que, résolu à tuer le monstre, il chercha longtemps ses traces (212-215), sans que personne se présentât pour les lui indiquer, car « *la pâle crainte retenait chacun dans les étables* ». Il aperçoit enfin l'animal, le guette au passage et lui décoche une flèche, qui retombe sans entamer son cuir épais : « *Etonné, le lion leva brusquement sa tête fauve, promena ses regards de tous côtés, et, ouvrant la gueule, laissa voir ses dents avides de meurtre* » (230-233). Ils s'étreignent alors, et Théocrite nous décrit minutieusement toutes les péripéties de la lutte. Vainqueur, Héraklès écorche la bête en se servant des propres griffes de l'animal et se revêt de sa dépouille : « *Telle fut, mon ami, la mort de la bête de Némée, qui avait fait tant de mal aux brebis et aux hommes* ».

On voit que Heredia a pris fort peu de chose à Théocrite : il ne nous raconte pas le combat : du milieu du jour, il transporte la scène au crépuscule. La raison de ces modifications resterait obscure si le ton même des deux morceaux ne nous la révélait. Le poète grec, fidèle à la coutume alexandrine, tente de rajeunir un sujet vieilli en multipliant les anachronismes. Son Héraklès est un homme plus fort que les autres, mais n'en différant

(1) Publié avec les cinq suivants dans la *Revue des Deux-Mondes* des 15 janvier 1888.

pas essentiellement : il a le parler simple des bergers de Sicile ou des chevriers de Cos : il narre sa chasse comme on raconte la mort d'un sanglier. Heredia au contraire revient au style épique, crée un décor grandiose, agrandit à l'infini l'ombre crépusculaire du demi-dieu, donne enfin à tout le morceau la profondeur un peu obscure d'un poème orphique ou d'un hymne sacré (1).

Je ne crois pas qu'il se soit le moins du monde inspiré d'Apollodore (II. 5, 1), non plus que de Pausanias (I. 27 + III. 18 + V. 10. 11. 25. etc.), ni même qu'à propos du second quatrain, il faille rappeler un passage de la *Légende des Siècles* (2), mais le vers 2 :

> En suivant sur le sol la formidable empreinte

vient peut-être de Leconte de Lisle :

> Et des fauves lions suivant les pas empreints
> (P. A. *Khirón.*)

et le vers 14 est une heureuse adaptation de Banville :

> Ils étaient à la fois deux héros et deux bêtes.
> (*Exilés.* Némée.)

Il est évident qu'une fois la lutte terminée, et Héraklès revêtu de la peau du lion, il n'y a plus qu'un personnage, qui est à la fois le monstre et le héros. Ce sera donc un *monstrueux héros* : mais peut-être, dans la formation de ce mot final, l'influence de Banville s'est combinée avec celle de Victor Hugo, à qui cette même épithète est chère.

Stymphale.

Nombreux sont les auteurs de l'antiquité qui ont raconté la légende des Stymphalides. Cependant ce n'est ni Dio

(1) Preller. *Griech. Mythl.* II. 190. et Schwartz. *Ursprung der Mythol.*, page 215.

(2) *Le Mariage de Roland* :

> Les bateliers craintifs qui les ont amenés
> Ont raison d'avoir peur et de fuir dans la plaine
> Et d'oser de très loin les regarder à peine.

dore de Sicile (IV, 31, 5), ni Pausanias (III, 22), ni Apollodore (II, 5, 6,), ni Servius (*Ad Virg. En.* VIII, 300), qui ont fourni son sujet à Heredia. Il l'a trouvé avec bien d'autres dans le *Polythéisme Hellénique* de Louis Ménard. Non seulement l'exploit d'Hercule y est raconté tout au long d'après les sources les plus certaines, mais encore il y est interprété selon la mythographie contemporaine. Est-il besoin de rappeler que les oiseaux abattus par le héros sont les nuages orageux dissipés par les rayons solaires ? Leurs plumes homicides sont les éclairs. Heredia adopte cette interprétation, et reprenant avec un art plus patient la méthode de Leconte de Lisle (*Héraklès Solaire*), il s'attache à laisser deviner le sens profond du mythe par le choix des expressions et une perpétuelle amphibologie. Mais Leconte de Lisle l'étale ; Heredia se borne à le suggérer.

Stymphale, qui ne doit rien aux auteurs de l'Antiquité, doit fort peu aux poètes modernes. Le geste de l'Archer, « *ajustant au nerf la flèche triomphale* » rappelle peut être deux vers de Victor Hugo :

> Le Soleil, dans les monts où sa clarté s'étale,
> Ajuste à son nerf d'or sa flèche horizontale.
> (*Contemplations. Joies du Soir.*)

et l'expression : « plut une pluie horrible » doit être une réminiscence de Leconte de Lisle :

> .....et par nappes compactes
> Et par torrents, la Pluie horrible commença.
> (P. B. Qaïn, XCII.)

Enfin le dernier vers :

> Hercule tout sanglant sourire au grand ciel bleu

a été suggéré d'abord par la fin d'un poème de Banville consacré à Hercule :

> Ils regardaient blanchir le grand ciel étoilé
> (*Exilés.* Tueur de Monstres.)

et par un mot de Victor Hugo :

Mais tout le grand ciel bleu n'emplirait pas mon cœur.
(*Légende des Siècles*. Aymerillot.)

Nessus

Il n'y a aucun doute possible sous les sources de *Nessus* : Les Centaures ont été introduits dans la poésie moderne par Maurice de Guérin. La nouvelle que celui-ci publia, le 15 mai 1840, dans la *Revue des Deux-Mondes*, et qui a suffi à immortaliser son nom, a créé le type étrange que Leconte de Lisle devait reprendre dans *Khirôn*, dont Heredia devait faire *Nessus*. Très certainement, Nessus est fils de Khirôn et petit-fils de Macarée. J'ajouterai même qu'il est père du Polyphème de M. Albert Samain, dont le Cyclope est un véritable Centaure (1). Il est tout à fait inutile d'invoquer à propos de ce sonnet les récits d'Hygin (XXXIII et XXXIV) et de Diodore de Sicile (IV, 36, 3) ; mais le vers 4 :

Et leurs torrents glacés lavaient mon poil vermeil

me remet en mémoire un passage de Banville :

Moi qui... (Achille chez Khirôn.)
Baignais mon large front dans les fleuves glacés
(*Dédamia*, I, 2.)

et le vers 5 :

Tel j'ai grandi, beau, libre, heureux sous le soleil

est formé de deux hémistiches de Leconte de Lisle :

(1) J'étais alors le fils bien-aimé de la terre,
... Et quand je m'étendais sur elle quelquefois,
Baigné du vent du large et de l'odeur des bois,
Il me semblait sentir une vague caresse...
J'étais ardent et fort et libre en mes ébats....
Debout, en plein soleil, je buvais la lumière.
A l'aurore, *en piaffant j'entrais dans la riviere.*
Et j'avais, *bondissant de la plaine au vallon,*
Des besoins de hennir comme un jeune étalon.

Ne nous y trompons pas : c'est Polyphème, ὁ κύκλωψ ὁ παρ' ἁμὶν, ὠργαῖος Πολύφαμος, qui parle ainsi.

...J'avais erré, *sauvage et libre sous les airs*...
...*Tel je vivais heureux* sur la terre sublime
(Khirôn, II.)

Quant à la cheville du douzième vers :

Car un Dieu, maudit soit *le nom dont on le nomme*

commune chez de Laprade, fréquente chez Hugo, elle est habituelle à Leconte de Lisle (1).

La Centauresse

J'ai trop de doutes sur le sens que Heredia a voulu donner au symbole de la Centauresse pour en parler ici. Quant aux sources du sonnet, qu'il me suffise, pour les indiquer, de reproduire quelques lignes de la préface des *Pages choisies* de Louis Ménard (2), par M. Berthelot :

Louis Ménard portait dans la peinture son ingénieux esprit et créa (3) le type de la Centauresse, négligé jusqu'à lui... Ce tableau..., refusé au Salon... fut exposé au Salon des Refusés... il devint la propriété du philosophe Renouvier, qui l'emporta dans son ermitage métaphysique d'Avignon, où il doit être encore.

Signalons seulement que le vers :

Des fils prodigieux qu'engendra la Nuée

rappelle Chénier :

Le peuple monstrueux des enfants de la Nue
(*L'Aveugle.*)

(1) P. B. *Le Corbeau.* D. P. *Parfum d'Aphrodite*, etc.

(2) Berthelot, *Etude sur la vie et les œuvres de Louis Ménard*. Paris, chez F. Juven, 1909.

(3) Expression inexacte. Le type de la Centauresse était parfaitement connu des Anciens, comme en témoignent un grand nombre de vases peints et des bas-reliefs.

Centaures et Lapithes

C'est encore l'*Aveugle* qui a inspiré à Heredia *Centaures et Lapithes*.

Les auteurs anciens ne font pas mention de la présence d'Hercule aux noces de Pirothoos et d'Hippodamia (1), Chénier le premier le place à côté de Thésée, supprimé par Heredia, qui dispose toute la scène autour d'Hercule, assez connu d'ailleurs comme Tueur de Centaures (κενταυρόφονος). La description du second quatrain vient d'un autre passage de Chénier, le meurtre des Prétendants :

> La coupe de sa main fuit. Il expire. Il tombe.
> ...Sous ses pieds agités et mourants
> Table, vases, banquet, tout tombe et tout s'écroule.
> Tout est souillé de sang. De leurs sièges en foule
> Ils s'élancent soudain. Confus, tumulteux,
> Ils errent...

et le geste d'Hercule rappelle celui de Roland, dans le *Petit Roi de Galice*, IV :

> Le chevalier leva lentement sa visière :
> — « Je m'appelle Roland, pair de France », dit-il.

Fuite de Centaures

J'ignore les sources de ce sonnet, mais très certainement les Centaures poursuivis par Hercule ne sont pas les hôtes grossiers de Pirothoos. L'on sait en effet que le Centaure Pholos, recevant Hercule dans son antre, ouvrit en son honneur un tonneau de vin précieux (2) : l'odeur attira d'autres Centaures, qui attaquèrent le héros. Celui-ci, vainqueur, les poursuivit longtemps dans la nuit, et les aurait tous exterminés, si leur mère Néphélé n'eût versé pour protéger leur retraite une pluie abon

(1) Hésiode, *Bouclier*, 177-190. — Homère, *Iliade*, 1,263 et 2.743 ; *Odyssés*, 21,295. — Apollodore II. — Hygin, XXXIIII. — Diodore de Sicile, IV, 70. — Ovide, *Métam.*, XII, 210-535.

(2) Cf. Théocrite, VII, in fine.

dante (1). Ce sont là les Centaures que représente Hercdia, sans se préoccuper de la valeur de ce mythe solaire, voire même sans respecter la tradition.

J'hésite à signaler quelques rapprochements sans importance. Disons pourtant que le vers :

Ravins, torrents, halliers, sans que rien les arrête,

ressemble beaucoup à un vers de Leconte de Lisle :

Arbres, buissons, enclos, roes, rien ne les arrête
(P. B. *La Vigne de Naboth.*)

et rappelle *Némée :*

A travers le hallier, la ronce et le guéret.

De même, en lisant :

Ils flairent dans la nuit une odeur de lion

on se souvient du mot de Roland :

...Je sens une odeur de panthère,
Comme si je passais dans les monts de Tunis.
(*Le Petit Roi de Galice,* VI.)

La poursuite elle-même fait souvenir d'Angus et de Tiphaine :

Rien, ni le roc debout, ni l'étang insalubre,
Ni le houx épineux, ni le torrent profond,
Rien n'arrête leur course: ils vont; ils vont; ils vont!
.....Clairs de lune, halliers, bruyères, crépuscule...
...etc., etc.
(*L'Aigle du Casque.*)....

La Naissance d'Aphrodité

Louis Ménard nous avertit qu'il existait, touchant la naissance de la déesse de Paphos, deux traditions très inégalement répandues. La première, malgré l'autorité d'Homère (*Iliade*, V, 370) n'eut jamais beaucoup de popu

(1) Diodore de Sicile, IV, 12, 6. — Pausanias, V, 19. — Apollodore, II, 5, 4.

larité. A la fille de Zeus et de Dioné, les Grecs préférèrent l'Aphrodite Anadyomène de la Théogonie (173-206). Les Orphiques en firent le symbole d'une idée assez vague pour que les Modernes aient pu voir dans la déesse naissant de la mer la Vie sortant des profondeurs océaniennes et dans le sang d'Ouranos fécondant les vagues la semence vitale parvenant à notre planète à travers les espaces interstellaires. Mais ce sont des rêveries. Les Anciens ont cru simplement que cette légende symbolisait l'apparition de l'élément féminin et sa puissance civilisatrice.

Je n'aurais su reconnaître l'intention de Heredia sans un petit poème de Leconte de Lisle, qui est une des sources principales de ce sonnet : la fille d'Océan, c'est la Beauté sous ses deux aspects les plus purs, la Femme et la Fleur.

> Heureuse la coupe où nage ta feuille!
> Ruisselante encor du flot paternel,
> Quand de la mer bleue Aphrodite éclose
> Etincela nue aux clartés du ciel,
> La Terre jalouse enfanta la Rose;
> Et l'Olympe entier, d'amour transporté,
> Salua la Fleur avec la Beauté.
>
> (P. A. *Odes Anacréontiques*, IX.)

Sans citer ici de Banville *Le Jugement de Pâris* et le *Forgeron*, qu'il sera bon de relire après le sonnet, je me borne à reproduire un passage de la *Cithare*, qui a quelque analogie avec le premier tercet :

> Aphrodité.....
> Qui par le doux désir prit les Olympiens...
> Et qui, vivante fleur que sa beauté parfume,
> Apparut sur la mer dans la sanglante écume.
> .....
> Un mont parut..... où.....
> Les Immortels vêtus de pourpre étaient debout.

deux strophes de Louis Ménard, qui traitent le même sujet :

> Quand la faux de Kranos rendit le ciel stérile,

Le sang du grand ancêtre et sa fécondité
Répandirent dans l'onde une écume subtile
D'où sortit comme un lys la blanche Aphrodité.

Alors le ciel sourit, et, dans l'éther immense,
Des Dieux et des Titans monta l'hymne joyeux;
Et l'univers charmé salua ta naissance,
O mère, ô Volupté des hommes et des Dieux!

et trois vers de Leconte de Lisle, que rappelle le premier quatrain :

Dans les flancs maternels de la Terre couchés
Sur le jeune avenir, leurs yeux (*des Titans*) sont [attachés.

(P. A. *Niobé.*)

Hésiode n'a fourni à Heredia que les deux premiers vers, surtout le premier : « Avant toutes choses fut Khaos, et puis Gaia au large sein » (1). (Traduction Leconte de Lisle.)

(Le lecteur désireux d'étudier plus à fond ce sonnet un peu obscur aura peut-être intérêt à consulter l'*Hymne Homérique*, VI, vers 5 à 18. Cf. aussi l'*Anthologie Grecque* (traduction Hachette, tome II, page 163, épigrammes 177 à 183.)

Jason et Médée

Apollonius de Rhodes, que Heredia a certainement lu, ne l'a que peu inspiré :

Médée referma la boîte qui contenait ses nombreux poisons... Elle s'avance vers la Toison, semblable à un nuage que les rayons du soleil levant font paraître tout en feu... *Jason la suit*, non sans effroi.

(La Toison ravie, ils reviennent au rivage.)

Semblable à une jeune fille qui, retirée dans son appartement, reçoit sur sa robe les rayons de la lune et s'amuse

(1) Cf. Aussi Leconte de Lisle. P. A. *Hélène.*

O Terre au large flanc, mère antique des choses,
Toi qu'embrasse Océan de ses flots amoureux...

à considérer leur aimable clarté, Jason contemple avec plaisir la Toison qu'il tient dans ses mains et *dont l'éclat se réfléchit et répand un rouge de feu sur son visage...* et les précieux flocons dont elle est chargée éclairent les pas du héros. (Argonautiques, IV, traduction Caussin.)

Ailleurs, au chant I, le poète fait la description inévitable des armes de Jason, don d'Athéné, insistant surtout sur leur éclat qui fait ressembler le guerrier « *à un astre brillant* ».

On voit que Heredia a pris peu de chose à Apollonius, et n'a pas craint de transporter la scène au milieu du jour. Mais les tercets nous révèlent des imitations plus précises. C'est ainsi que les vers :

> Illuminant les bois d'un vol de pierreries,
> De grands oiseaux passaient sous les voûtes fleuries

sont une réminiscence de Banville :

> .....dans les rameaux échevelés
> Volent de grands oiseaux peints d'azur et de soufre.
> (*Exilés.* L'Education d'Eros.)

que les mots : *un vol de pierreries* nous rappelleront *les flots de pierreries* des *Poèmes Barbares* (*un Coucher de Soleil*) ou bien le *brouillard de pierreries* de l'*Illusion Suprême*. Mais la métaphore de Heredia est, comme toujours, plus hardie. J'insiste particulièrement sur le vers 11 :

> Et dans les lacs d'argent pleuvait l'azur des cieux

qui est une heureuse adaptation du célèbre début de *Midi :*

> Midi, roi des étés, épandu sur les plaines,
> Tombe en nappes d'argent des hauteurs du ciel bleu.

Quant aux autres auteurs qui ont parlé de Jason et de Médée, je ne crois pas que Heredia les ait seulement lus (1).

(1) Hygin, 3 et 188. Apollodore, I, 9, 1 et 1.30. — Diodore de Sicile, IV, 48, 1 à 4, etc...

Le Thermodon

Sujet célèbre s'il en fut, immortalisé par le pinceau de Rubens (1), la défaite des Amazones devait tenter le burin de Heredia. Peut-être, avant de le traiter, a-t-il lu l'*Histoire des Amazones*, de l'abbé Guyon ; il m'a été impossible de me procurer l'ouvrage ; je me borne à le signaler (2). — (De même, voir Bergmann, *Les Amazones dans l'Histoire et dans la Fable*. Colmar, 1848.)

La première source du *Thermodon* est le poème de Gautier, qui porte le même titre et qui est inspiré par le tableau de Rubens. Le vers 4 du sonnet :

> Cadavres, armes, chars que la mort y roula

nous prouve que Heredia a lu le morceau bizarre de Gautier, trop long pour être cité en entier :

> Les flots, toujours béants, de leurs gueules voraces
> Dévorent cavaliers, chevaux, casques, cuirasses,
> Tout ce que le combat jette à leur appétit.

et plus loin :

> Les bras abandonnés trempent, les mains ouvertes,
> Dans la vase du fleuve, entre les algues vertes,
> Où l'eau les soulève en passant.

Mais Gautier termine par des conseils prudhommesques aux Amazones : elles auraient vaincu par l'amour ! que n'ont-elles vaqué en paix aux soins de leur ménage? Cette fin gâte ce beau poème, dont le dernier vers, magnifique, est curieux à rapprocher de celui de Heredia :

> Et dans l'eau, jusqu'au soir, il plut des corps de
> [femmes!

(1) *Bataille des Amazones*, à la galerie de Munich. (En voir la reproduction dans le Dictionnaire Larousse.)

(2) Cf. Pausanias, I, 2, 1 et 1, 15, 17, 25, et IV, 25. — Apollodore, II, 5, 9. — Euripide, *Hercule furieux*, 408, sqq.

Banville (1) (toujours Banville !) a servi, lui aussi, de modèle à Heredia. Je ne lui rendrai pas le mauvais service de citer son *Iuliope* en entier. Si le lecteur l'a oubliée, puisse-t-il croire que les tercets sont meilleurs que les quatrains :

Près du clair Hissos au rivage fleuri,
L'indomptable Thésée a vaincu les guerrières :
Mourantes, leurs chevaux les trainent dans les pierres :
Pas un de ces beaux corps qui ne râle, meurtri.

Le silence est affreux, et parfois un grand cri
L'interrompt. Sous l'effort des lances meurtrières,
On voit des yeux, éteints déjà, sous les paupières
S'entr'ouvrir. Tout ce peuple adorable a péri.

On peut voir que ses modèles n'ont pas fourni à Heredia les noms de ses Amazones. S'il ne les a pas trouvés chez l'abbé Guyon ou chez Bergmann, il a dû les emprunter à Diodore de Sicile (2), qui raconte tout au long la victoire du héros :

Aaella attaqua Philippis, Prothoé, Euribœa, Celœna, Euribia, Phobé, Déjanine, Astérie, Marpé, Termessa, Alcippé. (Edition latine de Weneling, chez I. Westenius, Amsterdam, 1746, livre II, 45.)

Il est possible que le tour qui lui permet d'énumérer six noms propres lui ait été suggéré par un passage de Victor Hugo :

Où donc est Mars ? où donc Eros ? où donc Psyché ?
Où donc le doux oiseau bonheur, effarouché ?
(*Contemplations*, Cérigo.)

Artémis

Exagérée par les uns, négligée par les autres, l'influence de Paul de Saint-Victor sur Heredia n'est point essentielle.

(1) Cf. aussi *Penthésilée* et *Thalestris*.

(2) Et non à Hygin, qui en cite quinze, dont pas un seul, sauf un, celui d'Hippolyte, ne se retrouve chez Heredia.

Les *Deux Masques* sont l'œuvre brillante d'un rhéteur, mais ils sont vides, et sous l'orbe des paupières, on ne voit palpiter aucune prunelle. Heredia leur a emprunté çà et là quelques images étincelantes, il ne leur doit point son tempérament poétique.

On comprend toutefois qu'un lecteur bénévole se laisse prendre à certaines ressemblances partielles et appli que à l'ensemble des *Trophées* ce qui ne convient qu'à deux ou trois sonnets. Lorsque M. l'abbé Delfour (1) a lu *Artémis*, il se souvenait sans doute de certaine page d'*Hommes et Dieux ;* il s'est empressé de s'y reporter, et, comme il ignorait l'existence de Louis Ménard, il a pu croire — le personnage s'y prêtait — que Paul de Saint-Victor fut l'hiérophante qui initia solennellement Heredia aux mystères de la poésie hellénique. Cette page, la voici :

C'est ainsi que l'adorait la Grèce. (Artémis.)... Grande, svelte, dépassant de la tête le cortège errant de ses Nymphes... — Sa figure est celle d'Apollon à peine adoucie; aucune mollesse n'alanguit sa beauté hautaine. Sa bouche entr'ouverte aspire le souffle des bois; ses narines palpitent comme à l'odeur de la proie; ses yeux fixes lancent des regards rapides et droits comme des flèches; ses hanches étroites sont celles d'un éphèbe plutôt que d'une femme; son sein, retréci par l'exercice des jeux héroïques, a la verdeur de la puberté. L'idée de la course s'attache à ses jambes, comme l'idée du vol aux ailes de l'oiseau. La bottine crétoise chausse son pied agile; le court chiton d'Orient étreint de ses plis sa taille élancée et se retrousse à son genou sous la morsure de l'agrafe. Souvent encore, avec une grâce hâtive, elle noue son manteau en guise de ceinture au tour de ses flancs. Le premier souffle dénouera ses cheveux relevés en onde sur son front, ou noués derrière sa nuque en une simple touffe. Toujours en marche, toujours en mouvement, retournant la tête comme à l'appel d'une fanfare, tirant une flèche du carquois qui bat ses épaules ou domptant une biche cabrée sous sa main, ses statues offrent l'image de l'activité éternelle.

C'est ainsi qu'au son des cors et aux aboiements de sa

(1) *La Religion des Contemporains.* Paris, 1895.

meute, elle parcourt les bois et les monts, suivie du chœur de ses Nymphes, farouches et vierges comme elle. La troupe indomptée franchit les précipices et passe les fleuves à la nage, lançant ses traits aux aigles, perçant de ses javelots les sangliers et les ours. A midi, les guerrières agrestes s'endorment sous les vastes chênes, parmi les molosses; au crépuscule, à l'heure où les lionnes vont boire, elles lavent dans les sources froides leurs mains sanglantes et leurs bras poudreux..... (1).

L'imitation est visible dans l'ensemble. Mais reportons nous encore à un passage de Leconte de Lisle : elle ne le sera pas moins :

Et toi, sœur d'Apollon, ô mâle chasseresse,
O vierge aux flèches d'or! Intrépide Déesse,
Tu hantes les sommets battus des sombres vents;
Sous la pluie et la neige, et de sang altérée,
Tu poursuis sans repos de ta flèche acérée
Les grands lions couchés au fond des bois mouvants.

Nul n'échappe à tes coups, ô Reine d'Ortygie!
La source des forêts lave ta main rougie
Et quand Apollon passe en dardant ses éclairs
Tu livres ton beau corps aux baisers des flots clairs.
(P. A. *Niobé*.)

Voyez encore, dans *Khirôn* :

...O Déesse intrépide des bois,
Qui te plais aux soupirs des cerfs, aux longs abois
Des lévriers lancés sur la trace odorante;
Vierge au cœur implacable, et qui, toujours errante,
Tantôt pousses des cris féroces, l'arc en main,
L'œil brillant, et tantôt, au détour du chemin,
Entrelaces de chœur de tes nymphes chéries,
Artémis!...

Est-il nécessaire de supposer que Heredia a consulté encore l'*Hymne Homérique* à *Artémis* ? Sans aucun doute,

(1) Ne pas oublier que *Hommes et Dieux* sont de 1867 : les *Poèmes Antiques* sont de 1853.

il le connaissait ; mais comme tout ce qu'il aurait pu y trouver avait déjà été pris par Leconte de Lisle, nous n'avons plus le droit d'affirmer qu'il s'est reporté aux sources mêmes.

Un mot, *la ronce*, rend plus probable l'imitation de Bion, qui écrit (I, 21 et 22) : « Aphrodite erre par les bois et les ronces la blessent et font jaillir le sang sacré ». (Traduction Leconte de Lisle.) Il est de même possible que l'idée du vers :

> Tes bras glorieux que le fer a vengés,

ait été suggérée à Heredia par l'ensemble du poème de *Niobé*, dont il imitait une partie.

Signalons encore le poème de Banville — (*Le Sang de la Coupe* — « *Artémis partant pour la chasse* »), dont Heredia a sans aucun doute reproduit quelques traits. Nous terminerons par un rapprochement étrange : qu'on lise attentivement, très attentivement, ces trois vers :

> Et bien plus il te plaît, Déesse, que la ronce
> Te morde, et que la dent ou la griffe s'enfonce
> Dans tes bras glorieux que le fer a vengés.

et qu'on se rappelle un poème de Leconte de Lisle, qui n'a aucune espèce de rapports avec *Artémis*, l'*Epée d'Angantyr*. On y trouve :

> Au faîte du cap noir sous la mer qui *s'enfonce*,
> La fille d'Angantyr *que nul bras n'a vengé*,
> Hervor, *le sein meurtri* par la pierre et *la ronce*,
> Trouble de ses clameurs le héros *égorgé*.

Coïncidence ? ou plutôt ne touchons-nous pas du doigt un de ces procédés déconcertants qui caractérisent les imitations de Heredia ? (1).

(1) Cf. encore, à propos de ce sonnet,, Callimaque, *Hymne à Artémis*. — Pindare, *Pyth.*, IV, 90. — Apollodore (I, 4, 1). — Leconte de Lisle, *D. P., Parfum d'Artémis* et *P. A, Thyoné*, II, 1 à 6.

La Chasse

Je n'ai pas à reproduire les sources principales de ce sonnet. On ne saurait le séparer du précédent, non plus que du suivant : *Artémis*, *La Chasse* et *Nymphée* forment comme un tryptique (1) qui pourrait s'intituler *La Journée d'Artémis*. Leurs sources sont les mêmes et le lecteur voudra bien se reporter aux passages cités plus haut.

Mais le début de ce sonnet est directement inspiré de Leconte de Lisle :

> Le quadrige hennit ; l'éclair sort de l'essieu ;
> Et tout flamboie et tout s'illumine d'un Dieu.
> Les monts, la mer joyeuse et sonore, les plaines,
> Les fleuves et les bois et les cités hellènes.
>
> (D. P. *Apollonide.*)

Les vers 3 et 4 sont à rapprocher de Victor Hugo, *Orientales*, *Le Feu du Ciel*, IV.

> L'Egypte! elle étalait, toute blonde d'épis,
> Les champs bariolés comme un riche tapis,
> Plaines que des plaines prolongent.

et d'Hésiode (*Théogonie*, 861-862). « Et la Terre immense brûlait comme une vapeur ardente. » (Trad. Leconte de Lisle.)

Enfin le vers :

> Et l'ombre où rit le timbre argentin des fontaines

est une réminiscence de Leconte de Lisle :

> Sous le faite mouillé des bois étincelants,
> Sonne le timbre clair et joyeux des fontaines.
>
> (P. B. *Le Barde de Temrah.*)

Nymphée

Très probablement ce sonnet est un des derniers qu'ait écrits le poète ; il n'est donc pas étonnant qu'il y reprenne

(1) Habitude d'Heredia : Cf. *Andromède*, *Antoine et Cléopâtre* *La Vision de Khem.*

quelques expressions et quelques images qui lui avaient déjà servi. Les mots : « *Le Char plonge* » rappellent le vers de *Sur l'Othrys* :

Le soleil plonge au couchant radieux.

tandis que l'*Oubli* a trop de rapports avec les vers suivants pour qu'il n'y ait entre eux qu'une analogie fortuite :

La mer, de son soupir puissant
Emplit le ciel sonore...
...En l'azur noir...
La nuit sereine...

La mer qui se lamente... où
[soupire un refrain...
Emplissait le ciel calme.....
Sur l'azur infini.....
Du fond des nuits sereines.....

Le second hémistiche :

...où la pourpre se traîne.

rappelle Leconte de Lisle :

Sa pourpre flotte encor sur la cime des monts
(P. A. *Khirôn.*)

et le vers :

Silencieusement s'argente le croissant

doit être rapproché de Gautier : (*La Basilique.*)

Aux vitraux diaprés des sombres basiliques
Les flammes du couchant.....
(*tandis que s'argente*)
Silencieusement l'aiguille de la tour.

Le premier tercet est imité de Chénier :

Tel, lorsque n'ayant plus de traits dans son carquois,
Diane se repose et dort au sein d'un bois.
(*Le Sommeil de Diane*, éd. Dimoff, p. 20.)

mais le vers 14, dont les trois premiers mots sont repris du vers 4 de *Némée*, a été suggéré à la fois par Leconte de Lisle, Louis Ménard et Paul de Saint-Victor :

Dans le cortège effréné de Bacchus galope la cavalerie monstrueuse des Centaures, qui hennissent au fumet du vin, *comme les cerfs brament après la fraîcheur des eaux vives.* (*Les Deux Masques*, I, page 14.)

Les cerfs brament aux pieds des chênes radieux
(P. B. *Le Barde de Temrah.*)

Dans la mer d'Hespérie aux vagues empourprées
Hélios éteint ses flammes sacrées.
Pan, le divin pasteur, de sa flûte aux sept voix
Apaise lentement l'harmonieuse plainte,
Et sous les dômes verts des antres d'Aracynthe
S'endorment en paix les grands cerfs des bois.
(*Endymion*, I, 1.)

Bien entendu, ces vers sont également la source du second tercet, mais le quatorzième vers est directement inspiré de Leconte de Lisle (1) :

.....Pan.....
Emplit les verts roseaux d'une amoureuse haleine.
(P. A. *Pan.*)

Pan

Le *Pan* de Leconte de Lisle, dont avait été imité le dernier vers du sonnet précédent, est la source principale de celui-ci :

...Et d'un rire sonore, il éveille les bois.
...Dans les grottes de pampre, au creux des antres frais,
Le long des cours d'eau vive échappés des forêts,
Sous le dôme touffu des épaisses yeuses,
Le Dieu fuit de midi les ardeurs radieuses;
Il s'endort; et les bois respectant son sommeil,
Gardent le divin Pan des flèches du Soleil.....
Pan, d'amour enflammé, dans les bois familiers,
Poursuit la vierge errante à l'ombre des halliers,
La saisit au passage; et, transporté de joie,
Aux clartés de la lune, il emporte sa proie.

Heredia a pourtant rapproché encore de ces vers un passage de Chénier, qu'il avait étudié minutieusement

(1) Au lecteur désireux d'étudier à fond ce sonnet, je conseille la lecture de l'*Hymne homérique à Hélios* (notamment les vers 15-16) et de l'*Anthologie grecque* (Trad. Hachette),, I, page 316, épip. 433 + p. 371, ép. 823 + p. 372, ép. 826 + II, p. 171, ép. 226, etc.

dans l'appendice critique de son édition des *Bucoliques* (pages 250-251) :

> Je sais, quand le midi leur fait désirer l'ombre,
> Entrer à pas muets sous le roc frais et sombre
> D'où, parmi le cresson et l'humide gravier,
> La Naïade se fraye un oblique sentier.
> Là, j'épie à loisir la Nymphe blanche et nue,
> Sur un banc de gazon mollement étendue,
> Qui dort, et sur sa main, au murmure des eaux,
> Laisse tomber son front couronné de roseaux
>
> (Ed. Dimoff, p. 32.)

Plus spécialement, on peut établir quelques rapports partiels entre les passages suivants :

Divin chasseur de Nymphes [nues

Faune, Nympharum fugien- [tium amator..
(Hor. *Carm.* III, 13.)

Il est doux d'écouter les soupirs, les bruits frais, Qui montent à midi des sources inconnues.

— Il est doux, ô Chevrier, le bruissement de ce pin, auprès des sources... (Théocrite, I, 1, Trad. Leconte de Lisle.)

— Il est doux de reposer, l'été, en plein air, auprès d'une eau courante (Théocrite, VIII, 77. Trad. Leconte de Lisle.)

— Qu'il est doux, qu'il est doux d'écouter des histoires... (Vigny. *La Neige.*)

Quand le Soleil, vainqueur [étincelant des nues
Dans la mouvante nuit darde [l'or de ses traits

A travers les massifs des pâ- [les oliviers,
L'Archer resplendissant darde [ses belle flèches,
Qui, par endroits, plongeant [au fond des sources fraîches.
Brisent leurs pointes d'or con- [tre les durs graviers.
(Lec. de L. P. A. *Paysage.*)

Dans la mouvante nuit

Au fond des bois mouvants
(Lec. de L. P. A. *Niobé.*)

Enfin, il convient de rapprocher du sonnet tout entier quelques strophes de Leconte de Lisle dans la *Source* (1) :

Nul œil étincelant d'un amoureux désir
N'a vu sous ces voiles limpides
La Nymphe au corps de neige, aux longs cheveux fluides,
Sur le sable argenté dormir.

.....

Mais l'Aigipan lascif, sur le prochain rameau
Entr'ouvre la feuillée épaisse
Et voit, tout enlacé d'une humide caresse,
Ce corps souple briller sur l'eau.

Aussitôt il rit d'aise en sa joie inhumaine;
Son rire émeut le frais réduit;
Et la vierge s'éveille, et, pâlissant au bruit,
Disparaît comme une ombre vaine.

Le Bain des Nymphes

Ce sonnet fut publié pour la première fois dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1890, sous le titre de *Nymphée*, réservé plus tard au treizième morceau du recueil. Il portait une épigramme supprimée depuis :

Sic niger in ripis errat cum forte Caystri
Inter Ledaeos ridetur corvus olores

Martial (2).

Le Bain des Nymphes n'est pas sans analogie avec l'Eglogue VI des *Œuvres Latines* de Sannazar. Mais chez celui-ci, ce sont des Satyres qui, du rivage, appellent les Nymphes par de trompeuses promesses. Elles se lais-

(1) Voir aussi Banville, *La Source*, et Leconte de Lisle, *Hélène*, VI. le Chœur des Femmes, strophe VI. Pour comprendre comment le Pan du Ménale (ou le Pan Orphique) a pu devenir le Satyre de ce sonnet, voir Hugo, *Pan* et *Le Satyre* — *Hymne homérique à Pan.* — Müller, *Essais de Myth. comp.* (Trad. Perrot, p. 205-206). — Cox. *Myth. of the Aryan nations*, II, 248.

(2) Epigr. lib. I, 54, 7 et 8.

sent tenter, mais, près d'être saisies, elles invoquent le Dieu du Fleuve, qui les métamorphose en saules. Il est impossible de savoir si Heredia a connu cette églogue et y a songé. Chénier a traité aussi, dans divers fragments, des sujets tout semblables (1), sans que l'on puisse découvrir aucun rapport précis entre ses vers et ceux de Heredia.

Il est probable que les sources principales de ce sonnet sont le passage de *La Source*, de Leconte de Lisle, reproduit plus haut, et son *Hylas* :

> L'eau faisait ruisseler sur leurs blanches épaules
> Le trésor abondant de leurs cheveux dorés,
> Comme au déclin du jour le feuillage des saules
> S'épanche en rameaux épais.
>
> Parfois dans les roseaux, jeunes enchanteresses,
> Sous l'avide regard des amoureux Sylvains,
> De nacre et de corail enchâssés dans leurs tresses,
> Elles ornaient leur front divin.
>
> Tantôt se défiant et d'un essor rapide,
> Troublant le flot marbré d'une écume d'argent,
>
> Elles ridaient l'azur de leur palais limpide.
> De leur corps souple et diligent.
>
> Sous l'onde étincelante on sentait leur cœur battre;
> De leurs yeux jaillissait un humide clarté;
> Le plaisir rougissait leur jeune sein d'albâtre
> Et caressait leur nudité.

Victor Hugo a également inspiré le poète ; entre ce sonnet et *Sara la Baigneuse*, il y a de telles ressemblances qu'on ne saurait nier une imitation consciente. Ainsi :

> Frôle d'un pied craintif l'eau froide du bassin

vient de :

> Elle bat d'un pied timide
> l'onde humide.

et les vers :

(1) Edition Dimoff, pages 31-33.

Une gaîté divine emplit le grand bois sombre.
Mais deux yeux, brusquement, ont illuminé l'ombre.

ne font que reprendre ceux-ci :

Sans craindre de voir dans l'ombre
Du bois sombre
Deux yeux s'allumer soudain.

Quant au début :

C'est un vallon sauvage abrité de l'Euxin.

il est peut être imité de Théocrite, XIII, 39-40 : « Bientôt Hylas découvrit une source au fond d'un vallon étroit », ou de Banville, *L'Education d'Eros* (1), à moins, ce qui est plus probable encore, qu'il ne soit original.

Le Vase

Je n'ai presque rien à dire de ce sonnet. Soit qu'Heredia ait eu sous les yeux le Vase antique dont il fait la description, soit qu'il ait imaginé son sujet de toutes pièces, à l'imitation de Virgile (*Buc.*, III) et Théocrite (I), ou de Leconte de Lisle (P. A. *Le Vase*), il est très probable qu'il a fort peu emprunté aux écrivains antérieurs. J'avoue ne pas comprendre comment le Nil peut être la « source immortelle des fleuves », malgré deux passages de Diodore de Sicile, I, 12, 6 et I, 19, 4, et un troisième de P. de Saint-Victor (*Les Deux Masques*, I, pages 346 à 350).

Le premier quatrain rappelle le sonnet de *Jason et Médée*, mais le détail des yeux magiques est visiblement emprunté à l'*Anthologie Grecque*, traduction Hochette, II, p. 157, de 138 à 144, tandis que le vers :

Et posant aux deux bords leurs seins fermes et blancs

paraît une réminiscence de Leconte de Lisle.

(1) Il arriva d'abord près d'un lac... etc... Cf. aussi : Th. Gautier, *Le Nue.*

...Et posant tour à tour sur la ronce et sur l'herbe
Leurs pieds fermes et blancs.....

(P. B. Qaïn.)

et que l'idée du vers 8 est reprise dans le sonnet *Vendange* (1).

Ariane

On peut soutenir que la source principale de ce sonnet est le fameux épisode des Noces de Thétys et de Pélée (LXIV, 53-267). Il est plus probable toutefois que l'idée a été suggérée à Heredia, soit par Ménard (*Du Polyth. Hell.*, p. 181), soit plutôt par Chénier (éd. Dimoff, p. 13). A Catulle, en effet, il n'a presque rien pris : il est même curieux de constater que ce qu'il en a imité se rapproche beaucoup moins du texte latin que de sa traduction en vers par M. E. Rostand. Ainsi le vers :

Au choc clair et vibrant des cymbales d'airain

est plus près de :

La cymbale d'airain jette des sons perçants

que de :

Aut tereti tenues tinnitus aere ciebant.

Mais les mots : *son large sein* décèlent le souvenir de Chénier et des *larges flancs* de son tigre.

C'est sans doute à Banville que Heredia a pris l'idée de représenter Ariane, étendue au dos du monstre royal (*L'Education de l'Amour*). Mais l'*Ariane* des *Exilés*, très inférieure, mérite à peine d'être mentionnée. Enfin, Nonnos et ses *Dionysiaques* ne sont pour rien dans ce sonnet.

Le lecteur aura fait de lui-même un rapprochement qui s'impose. Sans parler de *Vendange*, le fameux *Samouraï* est composé sur le même plan qu'*Ariane*. Il convient surtout de remarquer les deux premiers quatrains :

(1) Cf. Muller Wieseler, *Denkmäler der alten Kunst*.

D'un doigt distrait frôlant la sonore biva,
A travers les bambous tressés en fine latte,
Elle a vu, par la berge éblouissante et plate,
S'avancer le vainqueur que son amour rêva.

Au choc clair et vibrant des cymbales d'airain,
Nue, allongée au dos d'un grand tigre, la Reine
Regarde, avec l'Orgie immense qu'il entraîne,
Jacchos s'avancer sur le sable marin.

BACCHANALE

Si tant est que ce sonnet ait une source précise, elle doit être le passage de *Khirôn*, dans lequel le Centaure annonce sa mort prochaine à Orphée :

Iakkhos, Iakkhos! Dieu bienveillant, traîné
Par la fauve panthère! Iakkhos, couronné
De pampres et de lierre et de vendanges mûres!
Dieu jeune, qui te plais aux furieux murmures
Des femmes de l'Edôn et du Mimas! ô toi
Qui déchaînes, la nuit, sur les monts pleins d'effroi,
Comme un torrent de feu l'ardente Sabasie...

Il sera intéressant de comparer le tableau peint par Heredia à celui que trace de la même scène Ménard dans son *Polythéisme Hellénique* (p. 181-182), et surtout de Saint-Victor, *Les Deux Masques*, (I, p. 6 sqq.) Banville n'a probablement rien fourni. (Cf. pourtant dans les *Stalactites*, *Le Triomphe de Bacchos*), non plus qu'Euripide. Mais l'idée de placer le thiase sur les bords du Gange a peut-être été suggérée au poète par une note de Chénier, sur Denys le Géographe, que l'on trouvera à la page 15 de l'édition Dimoff. Une seule imitation est manifeste ; le vers :

Où près des seins rayés luisent des ventres blancs

est une reprise de celui ci :

Le tigre au ventre blanc, au souple dos rayé.
(Leconte de Lisle, P. A. *Bhagavat.*)

Le Réveil d'un Dieu

Le Réveil d'un Dieu a tant de sources qu'il est délicat de faire un choix. Le lecteur voudra bien se reporter à P. de Saint-Victor (*Les Deux Masques*, I, Introduction, pages 39-45). Tout le sonnet est peut être tiré de ces cinq ou six pages. Mais, comme elles-mêmes ne font que reproduire des passages d'auteurs anciens ou modernes, il est difficile de dire si Heredia a ou n'a pas consulté Bion, I, et Théocrite, XV, 84 sqq., et Lucien, *De Dea Syria*, VI, et les Hymnes Orphiques, *Parfum d'Adonis*, et Ovide, *Métamorphoses*, X, 708 à 736. Citons cependant, puisque l'ouvrage est rare, quelques lignes de Ménard :

....A Alexandrie, les femmes venaient contempler Adonis sur sa couche funèbre... le bel adolescent aux bras roses, le jeune époux de dix-neuf ans... On les étendait l'un près de l'autre, sur des tapis... parmi les plantes hâtives aux fleurs éphémères... Qu'il est charmant sur son lit d'argent... le cher Adonis!... Le siège principal de son culte était Byblos... c'était un grand deuil dans tout le pays; on se frappait la poitrine, on se lamentait sur la mort du Dieu... le lendemain, il montait au ciel et l'on célébrait sa résurrection... C'était un curieux mélange d'ascétisme et de sensualité...

Je me borne à citer pour mémoire, non que Heredia s'y soit reporté, mais précisément parce qu'il ne l'a pas fait, le scholiaste de Théocrite, au vers 112 des *Syracusaines*, Hésychius et Suidas au mot Ἀδώνιδος σκῆποι, et M. Rochette, *Mémoire sur les Jardins d'Adonis*. Il est bien entendu que le lecteur connaît de Leconte de Lisle, dans les *Poèmes Antiques*, *Le Retour d'Adonis* ; dans les *Poèmes Tragiques*, *La Résurrection d'Adonis* ; dans les *Derniers Poèmes*, *Le Parfum d'Adonis*. Ce dernier morceau très court :

> O jeune dieu pleuré des vierges de Syrie
> ...Et Kypris, les cheveux épars, les yeux en pleurs...
> Je puis faire du moins, triste et doux souvenir,
> Croître et s'épanouir, au sol où tu reposes,
> Sous mes pleurs l'anémone et dans ton sang les roses.

serait peut être une des sources du sonnet, si l'on n'avait plusieurs raisons de croire qu'il lui est postérieur. Il y aurait quelque intérêt à rapprocher du dernier vers le fragment de Chénier, que l'on trouve à la page 243-244 de l'édition Dimoff.

La Magicienne

Existe-t-il un rapport entre ce sonnet et le précédent ? Il ne le semble guère, et cependant cela est. Souvenez vous que les Eumolpides dévouèrent Alcibiade aux dieux infernaux pour avoir mutilé les Hermès ; que c'est seulement par les historiens d'Alcibiade que nous connaissons les rites de cette malédiction sacrée ; que le crime fut commis lors du départ de la flotte pour la Sicile, et que le même jour les femmes d'Athènes célébraient, comme celles de Byblos, la mort d'Adonis. Le rapport pour être fortuit n'en est pas moins presque certain.

Mais qu'est cette Magicienne ?[e] qu'est sa victime ? Je crois que Heredia a voulu peindre les sentiments d'un Delphis quelconque « *envoûté* » par une Simaitha. Ses sources seraient donc la deuxième idylle de Théocrite, la huitième Bucolique de Virgile, les épodes V et XVII d'Horace. Qu'on lise plutôt :

« ... Il n'y a plus de trêve à mon mal ; la nuit chasse le jour et le jour chasse la nuit, et rien ne peut apaiser le souffle de ma poitrine... Je crois que les incantations Sabines brisent la tête... » (Horace, XVII, *passim*) (Trad. Lec. de Lisle), et plus loin Canidia répondra au poète qu'il sera torturé comme Tantale, Prométhée ou Sisyphe, et qu'il aura vainement la hantise du suicide.

M. le Professeur Vianey voit dans ce sonnet une imitation de quelques vers de Racine (*Phèdre*, 249, 286, 308, etc.) et de *La Jeune Malade* de Chénier : et c'est une explication séduisante. Le vers :

O haine de Vénus! ô fatale colère!

serait la source de celui-ci :

Dont m'enveloppe encore la colère des Dieux

Si l'on compare de même :

> Quand ma bouche implorait le nom de la Déesse
> J'adorais Hippolyte; et le voyant sans cesse,
> Même au pied des autels que je faisais fumer,
> J'offrais tout à ce dieu que je n'osais nommer.

avec :

> En tous lieux, même au pied des autels que j'em-
> [brasse,
> Je la vois qui m'appelle et m'ouvre ses bras blancs.

ou bien :

> J'ai pris la vie en haine et ma flamme en horreur

avec :

> Partout je sens, j'aspire, à moi-même odieux

on comprend tout ce qu'a de tentant une pareille hypothèse; et je ne me dissimule pas que peu de lecteurs croiront avec moi que ces vers de *Phèdre* n'ont avec ceux de Heredia qu'un rapport lointain. Ils chantaient sans doute dans sa mémoire comme dans la nôtre. Est-il un poète, surtout un poète « hellénique », qui puisse représenter un amour funeste sans songer au chef-d'œuvre de Racine ? Quant à l'influence de Chénier, elle est plus douteuse. Il semble qu'il soit possible encore d'invoquer une troisième source, le passage où Flaubert fait raconter à Spendius par Mathô sa passion pour la fille d'Hamilcar.

> Enfin Mathô leva vers lui de grands yeux troubles. — Ecoute, fit-il, c'est une *colère des Dieux!* la fille d'Hamilcar me *poursuit!* J'en ai peur, Spendius! »
>
> Il se serrait contre sa poitrine, comme un enfant épouvanté par un fantôme. — « Parle-moi! je suis malade! je veux guérir! j'ai tout essayé! Mais toi tu sais peut-être des Dieux plus forts ou quelque invocation *irrésistible?*... Les yeux me brûlent, *j'entends sa voix.* Elle *m'environne*, elle me pénètre... As-tu vu ses *grands yeux...?* »

Un moyen de tout concilier serait d'admettre comme sources à la fois Virgile, Horace, Racine et Flaubert ;

mais il semble bien que le rapprochement avec *Salammbô* soit décisif.

Est-il nécessaire de supposer que les mots *à moi-même odieux* sont imités, non de Racine, mais de Leconte de Lisle.

> Le Tueur de sa mère à lui-même odieux?
>
> (*Les Erinnyes.*)

Une pareille rencontre est sans doute très fortuite. On me pardonnera de m'arrêter aux deux vers :

> L'Eumolpide vengeur n'a point dans Samothrace
> Secoué vers le seuil les longs manteaux sanglants.

C'est qu'il n'y avait point d'Eumolpides à Samothrace ; que les prêtres de Samothrace n'avaient point de robes rouges ; que, s'ils les avaient secouées, c'eût été, non pas vers le seuil, mais vers l'Occident, c'est-à-dire du côté opposé à l'entrée, s'il faut en croire les *Antiquités Grecques* de Schoemann.

Ces deux vers sont tirés d'un passage de Ménard et d'un passage de Henri Houssaye, un des familiers du cénacle où fréquentait Heredia.

Ménard raconte, à propos des mystères d'Eleusis, dont le sacerdoce était une propriété des Eumolpides, qu'à la suite du procès sur la mutilation des Hermès et la parodie des Mystères, « les Eumolpides, secouant vers le Couchant leurs robes de pourpre, prononcèrent leurs terribles imprécations ». Ailleurs il rapporte la tradition qui fait descendre les Eumolpides d'un ancêtre *thrace* du nom d'Eumolpe... et l'on voit la genèse de l'erreur de Heredia.

Leconte de Lisle s'était inspiré de ce passage en écrivant :

> Nul n'écartera plus vers les couchants mystiques
> La pourpre suspendue au-devant de l'autel.
>
> (P.-A. *Dies Ira.*)

Henri Houssaye, dans son *Histoire d'Alcibiade* (Paris,

Didier et Cie, 1874, tome II, page 95), répète à peu près la même chose :

Pour donner à la sentence (de mort prononcée par défaut contre Alcibiade) un caractère sacré, les prêtres de Démeter et des autres divinités vénérées en Attique reçurent l'ordre de prononcer contre Alcibiade les sacramentelles imprécations. Au soleil couchant, les prêtres et les prêtresses, se tenant debout, le maudirent en secouant leurs longues robes de pourpre, selon l'antique coutume d'Athènes.

Ménard et Houssaye ont trouvé ces renseignements dans Plutarque, *Alcibiade*, XXII ; C. Nepos, *Alcibiade*, IV ; Lysias, *De Imp. And.*, XLII, et dans Andocide. Le lecteur désireux d'avoir en mains tous les éléments du problème, pourra consulter encore : Plutarque, *Numa*, XIV ; Porphyre, *De Antris Nympharum*, p. 251 ; Lucien, *De Domo*, VI, *De Syria Dea*, XV, *Démonax*, XXXIV, *Alexander*, XXXIX.

Sphinx

Autre sonnet, qui serait parfaitement obscur, si nous ne savions qu'il a été inspiré à Heredia par un groupe du sculpteur E. Christophe (1). Nous possédons dans les *Derniers Poèmes* quelques vers de Leconte de Lisle qui ont la même source indiquée dans une épigramme :

Le Baiser suprême

Heureux qui, possédant la Chimère Eternelle,
Livre au monstre divin un cœur ensanglanté,
Et savoure, pour mieux s'anéantir en elle,
L'Extase de la mort et de la Volupté.
Dans l'éclair d'un baiser qui vaut l'éternité.

Il y a peut-être quelque intérêt à rapprocher de ce sonnet quelques autres poèmes, particulièrement l'*Ekhidna* des *Poèmes Barbares*, le *Sphinx* de Gautier, la *Chimère* et le *Tueur de Monstres* de Banville. Il n'y a sans doute

(1) Musée du Luxembourg.

aucun rapport d'inspiration entre ces quatre strophes et une vingtaine de vers de Ménard, *Poèmes*, *Endymion*, I, où est célébrée l'étreinte meurtrière et féconde de la Volupté (1).

Marsyas

Marsyas est le premier exemple de ce que nous appellerons, pour plus de brièveté, les *sonnets anthologiques*. Ce sont ceux qui sont plus ou moins directement des paraphrases d'épigrammes tirées de l'*Anthologie Grecque*. Je renverrai le lecteur à la traduction en deux volumes, signée F. D., et publiée chez Hachette en 1863. C'est certainement l'ouvrage que Heredia a eu entre les mains ; il l'a lu, relu, et médité. Non seulement il en a tiré douze ou treize sonnets, mais on peut bien dire que ce sont les Antipater (ou, tout aussi, justement, les Antipaters), les Archias, les Méléagre, les Philippe de Thessalonique qui ont donné aux sonnets grecs des *Trophées* cette fraîcheur, cette délicatesse, ce fini, en un mot, que ne saurait expliquer tout à fait l'influence de Ménard et de Leconte de Lisle. C'est sans doute Chénier qui a amené Heredia à l'Anthologie Grecque ; la meilleure preuve en est que ce sont surtout les épigrammes préférées de l'auteur des *Bucoliques* qui sont imitées dans les sonnets, non seulement celles qu'il avait reprises, mais encore celles qu'il se proposait de reprendre. Toutefois il ne semble pas, ceci dit, que Heredia se soit astreint à ne voir dans l'*Anthologie* que ce qu'y a vu Chénier. Celui-ci se plaisait aux épigrammes érotiques dont elle fourmille ; on sait assez les habitudes de Heredia en pareille matière.

Les sonnets anthologiques sont composés selon trois procédés différents. Tantôt le poète se borne à imiter de très près une seule épigramme grecque (*Regilla*, *Le Coureur*) ; tantôt il en réunit deux ou trois (*Marsyas*, *Le Laboureur*, *Epigramme Votive*, *Epigramme Funéraire*),

(1) Volupté ! Volupté ! Source de toute vie... etc...

tantôt enfin, avec des bribes glanées çà et là, il arrive à composer de véritables épigrammes, qui ne décèlent pas son travail personnel, tant elles semblent coulées sur le modèle des autres. La pâte n'est pas la même, et c'est tout.

Marsyas est donc imité de plusieurs poètes grecs, d'Archias, d'Alcée et de deux des Antipaters. Qu'on nous pardonne de citer tout au long certaines « poésies », dont Heredia n'a imité qu'une partie. Il peut être intéressant de savoir ce qu'il a laissé de côté. Nous soulignerons seulement les passages directement repris par lui :

Archias. — *Te* voilà pendu, *malheureux*, à ce pin épais où ta *dépouille* velue est le jouet des vents. Pendu! aussi pourquoi as-tu provoqué Apollon à une lutte inégale, ô Satyre, toi qui habite [non le ciel, mais] les rochers de *Célènes?* Et nous, Nymphes, *nous n'entendrons plus* sur les *monts phrygiens*, comme autrefois, les doux sons de ta *flûte*. (Volume I, page 234, épigramme 696.)

Alcée. — Dans les *forêts de pins* de Phrygie, tu ne chanteras plus comme autrefois, en tirant des sons d'harmonieux roseaux; dans tes mains l'instrument de la Tritonide Minerve ne brillera plus comme autrefois, ô Satyre, fils d'une Nymphe; car des liens indissolubles étreignent tes mains, parce que, simple mortel, tu as provoqué au combat un dieu, Apollon. *Tes roseaux*, qui rendaient des sons aussi doux que la lyre, t'ont donné pour prix de la lutte, non une couronne, mais la mort. (II, p. 136, ép. 8.)

Antipater. — Aux doux sons que tirait de ses belles flûtes l'harmonieux Glaphyrus, Apollon charmé, s'écria : « Marsyas, tu as menti : tu n'avais rien trouvé... et si autrefois tu avais soufflé dans de telles flûtes, ton père Hyagnis n'aurait pas pleuré la triste issue de ta lutte musicale *sur les bords du Méandre*. (Le traducteur ajoute en note : « Marsyas fut *écorché vif*. ») (I, p. 285, ép. 266.)

A cette dernière épigramme, Heredia a emprunté aussi les quelques mots qu'il mit en tête du sonnet, lorsqu'il le publia pour la première fois, le 15 mai 1890, dans la *Revue des Deux-Mondes ;* c'est exactement : « Ton père Hyagnis ne t'aurait pas pleuré. » (Antipater.)

C'est probablement Leconte de Lisle qui lui a fourni le vers :

> Les pins du bois natal que charmait ton haleine
> N'ont pas brûlé ta chair...

en mettant dans la bouche d'Orestès parlant à l'ombre de son père, les mots :

> Un bûcher glorieux de grands pins et d'érables
> N'a point brûlé ta chair et tes os vénérables.
>
> (*Les Erinnyes*, II, 3.)

Mais Heredia n'a rien emprunté à Chénier, qui a traité le même sujet (éd. Dimoff, page 84-85). Le vers 7 vient peut-être d'Antipater de Sidon (I, 128, 8). En somme, le poète n'a rien imaginé par lui-même, mais il essaie de rappeler au lecteur le sens du mythe de Marsyas, en opposant les mots de Phrygie au ciel hellène, et le plectre aux roseaux (1) et nous laisse deviner que le Satyre de Célène fut une divinité fluviale, ce qu'il sait pour l'avoir lu soit dans quelque ouvrage de mythologie (2), soit chez Hygin (3) et Pausanias (3)

Andromède (au Monstre)

Ce sonnet parut le 15 mai 1885, dans la *Revue des Deux-Mondes*. Il portait les deux épigrammes suivantes, supprimées en 1893 :

> « *Elle fut exposée au monstre* ». (Apollodore.)
> *Et le cavalier Persée.* (Hésiode.)

Le premier vers était :

> *La Vierge inanimée, hélas!* encor vivante,

(1) A noter que les mots : *sous un doigt trop savant*, semblent contredire cette interprétation.

(2) Decharme. *Myth.*, p. 146-447.

(3) Hygin. CLX. Itaque Apollo victum Marsyan ad arborem religatum Scythae tradidit qui eum membratim separavit. Reliquum corpus discipulo Olympo sepulturae tradidit, e cujus sanguine flumen Marsya est appellatum. (Cf. Pausanias, X. 30. 9.)

Heredia l'a heureusement corrigé :

La Vierge Céphénne, hélas! encor vivante.

En outre, le vers 6, au lieu de *crache* portait *jette*, moins expressif.

Malgré les citations d'Apollodore et d'Hésiode, la source principale de ce sonnet est le sonnet de Banville, intitulé *Andromède*, infiniment plat, malgré d'heureuses trouvailles, dont Heredia a fait son profit (1) :

Andromède gémit dans le désert sans voile,
Nue et pâle, tordant ses bras sur le rocher.
Rien sur le sable.....
.....pas même un chasseur dans un abri de toile,

.....

Le soleil la déchire, impitoyable archer,
Et le monstre bondit comme pour s'approcher
De la vierge qui meurt, plus blanche qu'une étoile.

Ame enfantine et douce, elle agonise, hélas!
Mais Persée aux beaux yeux, le meurtrier d'Atlas,
Vient et fend l'air, monté sur le divin Pégase.

Il vient, échevelé, tenant son glaive d'or,
Et la jeune princesse, immobile d'extase,
Suit des yeux dans l'azur son formidable essor.

(*Les Exilés.*)

Apollodore dit simplement :

« Céphéus eut réponse de l'oracle d'Ammon que cette calamité cesserait lorsque Andromédа, fille de Cassiopea, serait exposée au monstre marin. Ce qu'il fut contraint de faire par les Ethiopiens, et lia sa fille à un rocher. Persée qui la vit, fort belle, en devint amoureux et promit à Céphée de tuer le monstre, s'il voulait lui donner à femme. Les serments donnés sur cela, Persée assaillit le monstre et le tua, puis délia Andromède... (suit le récit des infortunes de Persée). (Traduction Passerat, page 88.)

Hésiode appelle quelque part Persée (*Bouclier*, 216)

(1) Je regrette qu'il ne me soit pas permis de reproduire le sonnet en entier.

Ἱππότα Περσεύς, ce que Leconte de Lisle traduit : « Et là était le cavalier Persée ». Mais il n'y a aucun rapport entre ce passage et le ravissement d'Andromède. C'est peut-être des vers 228-231 que Heredia a tiré son dernier vers : « Et lui-même, Persée, semblait se hâter en *s'allongeant*, et derrière lui, les Gorgones couraient pour le saisir ».

Ovide, au livre IV, de ses *Métamorphoses* (vers 604 sqq.) a longuement traité le même sujet ; Heredia a lu le poète latin et l'a imité parfois. Ainsi des vers 672 et suivants :

> Quam simul ad duras religatam brachhia cautes
> Vidit Abantiades, nisi quod leuis aura capillos
> Mouerat, et tepido manabant lumina fletu,
> Marmoreum ratus esset opus...

il a tiré son premier quatrain, sans qu'il soit besoin d'invoquer le passage de Manilius (I, 351) :

> .....Juxtaque relictam
> Andromedan uastos metuentem piscis hiatus,
> Expositam ponto deflet, scopulisque reuinctam...

où perce cependant l'intention de révéler l'identité de la mer déchaînée par les vents d'équinoxe et du monstre. Et des vers 711 sqq. :

> Cum subito iuvenis pedibus tellure repulsa
> Arduus in nubes abiit ; ut in aequore summo
> Umbra uiri uisa est, uisam fera sacuit umbram.

vient sans doute la belle image de la fin :

> Allonger sur la mer sa grande ombre d'azur

Ajoutons encore que l'ensemble de ce dernier tercet est imité, non seulement de celui de Banville, mais encore d'un autre passage des *Exilés*, dans *La Cithare* :

> Penchés sur des chevaux à l'ardente crinière
> Coursiers de neige ailés au vol terrible et sûr,
> D'autres livrent bataille à des hydres d'azur.

Enfin (1), il est intéressant (2) de rapprocher de ce sonnet quelques vers de Victor Hugo :

.....Et le hennissement du cheval blanc Aurore
.....le îlot monstrueux qui sourit.....
L'horizon semble un rêve éblouissant où nage
L'écaille de la mer, la plume du nuage,
Car l'Océan est hydre, et le nuage oiseau.
(*Contemplations.* Eclaircie.)

Persée et Andromède

Lorque (3) Heredia mit en tête de ce sonnet l'épigramme : « *Et Persée s'envola* » (Hésiode), il devait citer de mémoire, car le seul passage du poète grec où il soit parlé de Persée, est le suivant : (Cf. *le sonnet précédent*).

« Et Persée, s'envolant loin de la terre féconde en troupeaux, parvint jusqu'aux dieux. » (*Théog.*, 284-285.)

Encore n'y a-t-il aucun rapport entre ces deux vers et le ravissement d'Andromède, qu'Hésiode semble ignorer. Aussi c'est probablement dans le dictionnaire de Bouillet que Heredia a trouvé que Persée monta sur Pégase pour délivrer la vierge. Chez tous les auteurs, sur tous les vases peints, le héros est, dans ce cas particulier, représenté comme volant avec les ailes qu'il s'attache aux talons. (Cf. Fedde, *De Perseo et Andromeda*, 1860.)

Il est possible que l'attitude de Pégase,

Qui piaffe dans la mer, et hennit, et refuse

ait été inspirée à Heredia par le vers d'Horace :

(1) Les sources principales de nos connaissances sur la légende d'Andromède sont, outre les auteurs déjà cités : Germanicus et Aratus, Hérodote, VII, 61. — Euripide, fragments d'*Andromède*. Hygin. Poet. Astr. II, 10 et Fab. LXIV + Phérécyde (Ap. Sch. Ap. Rhod. IV, 1091). Voir particulièrement Clermont-Ganneau, *Horus et Saint-Georges* (*Revue Archéol.* 1876).

(2) Il serait intéressant de voir le parti qu'a tiré le poète du marbre de Puget et du tableau du Titien, qu'il a pu admirer au Louvre. (Cf. aussi, au Palais Farnèse, une toile de Véronèse.)

(3) *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mai 1885.

Pegasus terrenum equitem gravatus
(*Carm.* IV, 27.)

Les deux versions de l'*Enlèvement d'Europe*, dans Chénier (éd. Dimoff, pages 18 et 252) ont peut être servi à Heredia. Par exemple, les vers :

Elle, d'un faible effort, ramène sur la croupe
Ses beaux pieds qu'en fuyant baise un flot vagabond.

viendraient de ceux-ci :

Et redoutant la vague et ses assauts humides
Retire et veut sous soi cacher ses pieds timides.

Mais, dans Ovide, nous trouvons aussi un tableau analogue, source du précédent :

...Lactumque uereri
Assilientis aquae timidesque reducere plantas
(VI, 105-106.)

En tout cas, le dernier vers :

Bat le ciel ébloui de ses ailes de flamme

paraît bien tiré de Germanicus :

.....Sed Pegasus aethere summo
Veloces agitat pennas.....

Le Ravissement d'Andromède (1)

C'est bien le passage d'Ovide cité plus haut qui est la source principale de ce sonnet. Il est trop long pour être reproduit en entier. Disons seulement que le Persée du poète latin, s'il voyagea bien comme celui de Heredia, à travers l'espace, le fait avant de rencontrer Andromède :

Et liquidum motis talaribus aera findit.
Gentibus innumeris circumque infraque relictis
Aethiopum populos Cepheaque conspicit arua.
(668-671.)

et un peu plus haut :

(1) Publié pour la première fois avec les deux précédents, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mai 1885. La première version

tenerum.....
Aera carpebat stridentibus alis...
Cumque super Libycas uictor pendent harenas...
Inde per immensum uentis discordibus actus,
Nunc huc, nunc illuc, exemplo nubis aquosae,
Fertur, et ex alto seductas aethere longe
Despectat terras totumque superuolat orbem.
Ter gelidas Arctos, ter Cancri bracchia uidit...
(604 sq.)

Les deux citations de la première version sont un peu fantaisistes. Aratus (188-256), décrivant les constellations d'Andromède, Pégase et Persée, ne dit pas un mot d'Athéné. Heredia a dû confondre avec Erotosthène, qui écrit : Athéné la plaça parmi les étoiles ». De même Hygin n'a pas une ligne que Heredia puisse traduire comme il le fait.

est si différente de la seconde que l'on permettra de les reproduire l'une à côté de l'autre. (Autorisation spéciale de la Maison Lemerre.)

Texte de 1885	Texte de 1893
Athéné la plaça parmi les astres [(Aratus). *Elle fut, dit-on, mise au nombre* [*des étoiles* (Hygin).	
D'un vol silencieux le grand *che-* [*val ailé*	D'un vol silencieux, le grand [cheval ailé,
Soufflant de ses naseaux *des jets* [*d'ardente brume*,	Soufflant de ses naseaux élargis [l'air qui fume,
Les emporte *dans* un frémisse- [ment de plume	Les emporte avec un frémisse- [ment de plume
A travers la nuit bleue et l'éther [étoilé.	A travers la nuit bleue et l'éther [étoilé.
Ils vont. L'Afrique plonge au [gouffre flagellé,	Ils vont. L'Afrique plonge au [gouffre flagellé,
Puis *le désert, l'Asie et le Liban* [*qui fume*,	Puis l'Asie... un désert... le Li- [ban ceint de brume...
Et voici qu'apparaît toute blan- [che d'écume	Et voici qu'apparaît toute blan- [che d'écume,
La mer mystérieuse où vint som- [brer Hellé.	La mer mystérieuse où vint som- [brer Hellé.

Mais il est probable que ce prestigieux tableau a été d'Athéné. Heredia a dû confondre avec Eratosthène, qui *de Mouça-al-Kébyr* (Leconte de Lisle, *Poèmes Tragiques*), par *In Excelsis* (*Poèmes Barbares*) et par Hugo, qui termine ainsi la XIIe pièce des *Feuilles d'Automne* :

> Mais la nuit rend aux cieux leurs étoiles, leurs gloi-
> [res,...
> L'œil, dans leurs profondeurs, découvre à chaque pas
> Mille mondes nouveaux qu'il ne soupçonnait pas,
> Soleils plus flamboyants, plus chevelus dans l'ombre,
> Qu'en l'abîme sans fin il voit luire sans nombre.

Le Chevrier (1)

Un pâtre invite un autre pâtre à passer la nuit sous son toit, c'est le thème de *Sur l'Othrys ;* c'est aussi le sujet traité par Virgile dans les cinq derniers vers de la première Bucolique. Mais Heredia ne doit rien à Virgile, et le début semble imité de Leconte de Lisle :

> Bélier, pais l'herbe en fleur ; et toi, chèvre indocile,
> Broute l'amer cytise aux pentes du côteau
> (P. A. *Les Bucoliastes.*)

Il est inutile d'invoquer Pausanias (VIII, 36, 8) pour

Texte de 1885	Texte de 1893
Et le vent gonfle ainsi que deux [immenses voiles	Et le vent gonfle ainsi que deux [immenses voiles
Les ailes qui, volant d'étoiles en [étoiles,	Les ailes qui, volant d'étoiles en [étoiles,
Aux amants *enivrés* font un tiède [berceau ;	Aux amants enlacés font un tiède [berceau ;
Tandis que l'œil au ciel *et s'étrei-* [*gnant dans l'ombre*,	Tandis que l'œil au ciel où pal- [pite leur ombre,
Ils voient, *étincelant* du Bélier [au Verseau,	Ils voient, irradiant du Bélier [au Verseau,
Leurs *constellations* poindre dans [l'azur sombre.	Leurs constellations poindre dans [l'azur sombre

(1) Publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1888. Deux variantes : le vers 3, au lieu de *pentes* porte *gorges ;* au vers 10, *démon* est écrit avec un majuscule.

expliquer la superstition des paysans de Ménale. Notons toutefois que les vers d'Horace :

> Velox amoenum saepe Lucretilem
> Mutat Lycaeo Faunus et igneam
> Defendit aestatem capellis
> Usque meis pluuiosque uentos.
>
> (*Carm.* I, XVII.)

combinés avec ceux de Chénier :

> .....(Les Nymphes dansent au clair de lune.)
> Le Satyre joyeux au regard enflammé
> Crie, en des bonds légers les lance, les entraîne...
>
> (Éd. Dimoff, p. 32.)

et de Théocrite :

Dametas et Daphnis jouèrent de la syrinx « et les génisses dansèrent sur l'épais gazon ». ὠρχεῦντ'ἐν μαλακᾷ ταὶ πόρτιες ἀντικα ποίᾳ (VI, 45).

donnent tous les détails du vers:

> Et, vois, au clair de lune il fait danser mes chèvres.

Néanmoins Heredia a peut-être imité seulement les quatre derniers vers d'un poème célèbre de Victor Hugo :

> Et l'oreille tendue à leurs vagues chansons,
> Dans l'ombre, au clair de lune, à travers les buissons,
> Avides, nous pourrons voir à la dérobée
> Les satyres dansants qu'imite Alphésibée.
>
> (*Voix Intérieures.* A Virgile.)

Les Bergers (1)

« Glaucon et Corydon ont immolé à Pan, gardien du mont Cyllène, la génisse aux belles cornes ; et ses cornes de douze palmes, ils les ont attachées en son honneur,

(1) Publié en même temps que le précédent dans la même Revue. Au vers 9, *Chèvre-pied* est écrit avec un C minuscule ; au vers 1 on lit : *au vallon de Cyllène*. Comme la correction faite à la pièce précédente avait biffé le mot *gorge*, Heredia l'a repris ici.

avec un long clou, au tronc d'un platane touffu. Belle offrande au dieu des Bergers. »

(*Anthologie*. Erycius, I, 84, 96.)

Telle est probablement la source principale de ce sonnet ; c'est peu. Aussi le poète a-t-il glané çà et là quelques détails. Le vers 4 rappelle la légende de Pan amoureux de Pitys et son interprétation par Max Müller (Op. laud., trad. Perrot, p. 205-206) et par Decharme (p. 457). Le don fait au dieu est un souvenir des festins d'Hécate : Κοίνος Ἑρμῆς ! — Hermès n'est-il pas le père de Pan, et le vrai démon du Cyllène ? — Enfin la dernière strophe, suggérée peut-être par une épigramme de l'Anthologie (II, 172, 235), est imitée de Leconte de Lisle :

Unis au romarin le myrte pour les Lares.
Offerts d'une main pure aux angles de l'autel,
Souvent, ô Philydé, mieux que les dons plus rares
Les Dieux aiment l'orge et le sel.

(P. A. *Etudes latines*, X.)

ou d'Horace (dont la strophe précédente n'est qu'une traduction. Cf. Carm., III, 23, 13 sqq.)

Epigramme Votive (1)

L'Anthologie contient un nombre considérable d'épigrammes votives ; Heredia en a imité une demi-douzaine, mais ne s'est astreint à en suivre aucune. Le mouvement du vers 1, « *Au rude Arès* », rappelle celui d'une dédicade de Paul le Silentiaire (I, 82, 84), dont est tirée aussi l'idée première des armes ébréchées. On trouvera, à la page 295, une poésie de Léonidas et une autre d'Antipater, qui décrivent des offrandes analogues, faites à Mars. (Cf. I, 94, 165.) Enfin les sources des tercets sont trois épigrammes, l'une de Simonide :

Ces flèches qui se reposent ici des sanglants combats, appendues aux voûtes du temple, sont une consécration à Mi-

(1) Publié avec les deux sonnets précédents. Même texte, à part deux ou trois différences dans la ponctuation.

nerve. Que de fois, dans le tumulte de la mêlée, elles se sont teintes du sang des cavaliers Perses. (I, 69,2.)

l'autre de Muasalque :

Apollon, Promachus te consacre ce carquois vide et cet arc recourbé : ses flèches ailées sont au cœur d'ennemis qui les ont reçues dans la mêlée ; à eux de t'en faire l'hommage. (I, 70-9.)

la dernière de Callimaque :

Ménœtas de Lyctos a consacré cet arc en disant : « Prends, Sérapis. Je te donne l'arc et le carquois. Quant aux flèches, les Hespérites les ont. » (II, 36,7.)

Est-il besoin de rappeler un passage bien connu où Pausanias, par l'exemple d'Eschyle, nous montre quel titre de gloire ce fut à Athènes que d'avoir combattu à Marathon ? (I, 14).

Epigramme Funéraire (1)

Chénier avait eu l'intention de traiter ce même sujet, comme le prouve le canevas de *Pannychis* et sa traduction en six vers de l'épigramme d'Anyté. Peut-être Heredia a-t-il voulu faire ce que n'avait pas fait Chénier, peut-être avait-il remarqué de lui-même les gracieuses poésies grecques qui devaient inspirer « Pannychis ». Je vais les citer, en reproduisant en regard les vers de Heredia qui en sont directement imités :

— Passant, quoique la pierre sépulcrale qui me couvre soit petite, n'en loue pas moins Philénis ; car la sauterelle, qui, naguère, chantait dans les buissons et dans les chaumes, elle l'a aimée deux ans, elle l'a nourrie, s'endor-

Ici gît, Etranger... Sa pierre funéraire...

(1) Publié avec les précédents. Pas de variantes.

mant avec plaisir à ses chansons. Même après ma mort, elle ne m'a pas négligée; ce petit monument, c'est elle qui me l'a élevé en souvenir de mes vocalises.

(*Léonidas*, I, 156-198.)

Que pendant deux saisons [nourrit la jeune Hellé

Naguère, posée sur un rameau vert de picéa ou sur la cime ombreuse d'un pin, harmonieuse cigale, tu chantais ton air au berger, sur tes flancs, avec tes pattes, plus agréablement que sur une lyre... Si tu as succombé, il ne faut pas trop t'en indigner: Homère, le prince des poètes, n'a-t-il pas été tué par des énigmes de pêcheurs?

(*Archias*, I, 158, 213.)

Et dont l'aile, vibrant sous le [pied...
Bruissait dans le pin...

Que d'hommes n'on pas eu ce [suprême destin!

Sauterelle, charme de mes amours, consolation de mes insomnies, muse des guérets aux ailes harmonieuses, naturel écho de la lyre... je te promets un présent matinal, une ciboule fleurie et des gouttelettes de la rosée des champs.

(*Méléagre*, I, 155, 195.)

La muse des guérets, des sil- [lons et du blé;
.....la lyre naturelle,
Et l'Aurore pieuse y fait cha- [que matin
Une libation de gouttes de ro- [sée.

Sauterelle..... tu .....imites, avec des pattes dentelées, les accords de la lyre.

(*Méléagre*, I, 155-196.)

Et dont l'aile vibrant sous le [pied dentelé...

Myro a construit pour une sauterelle... et pour une cigale... ce tombeau qu'elle a baigné de ses larmes.

(*Anyté* (?) I, 155,190.)

Des larmes d'un enfant sa [tombe est arrosée.....

Je ne peux pas me résoudre à ne point rappeler deux vers de Victor Hugo qui ont dû graver une image précise

dans le souvenir de Heredia, image qui s'est évoquée d'elle-même, lorsque le sujet s'y est prêté. Les vers :

...Blanche, au milieu d'une touffe de thym,
Sa pierre funéraire est fraîchement posée.

ne paraissent-ils pas calqués sur ceux-ci, tirés des *Contemplations* (*La Clarté du dehors*) :

...J'aurai ma tombe aussi dans l'herbe,
Blanche au milieu du frais gazon...?

Le Naufragé

Les épigrammes funéraires de naufragés abondent dans l'Anthologie, et les Grecs furent un peuple de marins. C'est pourquoi les choses de la mer tiennent une si grande place dans l'œuvre de Chénier. Heredia devait donc doublement écrire *Le Naufragé*. D'autre part, il est difficile d'admettre qu'il ait pu aborder un pareil sujet sans se souvenir de la magnifique page de Victor Hugo, ce lugubre *Oceano Nox*, qui est resté dans toutes les mémoires. N'essayons pas toutefois de chercher des emprunts précis faits par le sonnet au poème. A peine le vers :

En la nuit sans aurore et sans astre et sans lune

rappelle-t-il celui-ci :

– Dans une mer sans fond, par une nuit sans lune.

Encore n'est-il pas certain qu'il y ait là une imitation réfléchie, car Leconte de Lisle parle aussi dans *Qaïn* d'une nuit sans aurore, et il dit dans l'*Illusion Suprême* :

- Celui qui va goûter le sommeil sans aurore
Et les morts.....

C'est donc par une étude d'ensemble, et non de détails, qu'il est possible de sentir ce que la pensée de Heredia doit à celle de Victor Hugo.

Il est à noter que les épigrammes grecques dont est tiré ce sonnet ont fourni également la matière du suivant.

Si même l'on adaptait les deux tercets du *Naufragé* aux quatrains de la *Prière du Mort*, on obtiendrait un morceau très analogue à ceux de l'Anthologie.

Les quatre premiers vers sont imités principalement d'une épigramme du Thébain Persès :

Sans te préoccuper du funeste coucher de l'Arcture pluvieux, tu t'es embarqué, Théotime, et ton navire bien équipé t'a conduit, toi et tes compagnons, à travers la mer Égée, jusque chez Pluton. Hélas! Hélas! Eupolis et Aristodice, qui t'ont donné le jour, embrassent un tombeau vide et l'inondent de pleurs. (I, 210, 539.)

Virgile (*Géorgiques*, I, 204, sqq.), Alcée de Messénie (I, 203, 495) et Héraclide de Sinope (I, 185, 392), attestent aussi les terribles dangers que l'Arcture fait courir aux navigateurs.

Il serait hasardeux de supposer les vers 6 et 7 :

> Dans le sable où pas même un chevreau ne pâture
> La tempête a creusé sa triste sépulture;

imités d'Homère (ce serait l'unique imitation que j'aurais relevée) :

Ses os ont été jetés sur le rivage et ils y sont enfouis sous un grand amoncellement de sable (*Odyssée*, XIV, 136.)

De même nous hésiterons à voir autre chose qu'un rapport entre le vers :

> Au pli le plus profond de la mouvante dune,

et le mot d'Horace :

Toi, matelot, ne manque pas de donner un peu de sable mouvant à mes os. (Trad. Leconte de Lisle, *Carm.*, I, 28,23.)

Mais le dernier tercet, et tout particulièrement le dernier vers :

> Soyez-lui, toi, légère, et toi, silencieuse.

est imité de l'une quelconque de ces trois épigrammes :

Posidippe (I, 166-267). — Matelots, pourquoi m'enterrez-vous près du rivage?... j'ai peur des vagues, cause de mon trépas.

Archias (I, 167-278). — Moi, Théris, naufragé que les flots ont jeté à la côte, je n'oublierai pas, même après ma mort, les rivages où l'on ne peut dormir. Toujours... j'entends le bruit odieux de la mer frémissante.

Antipater (I, 168, 287). Moi, Lysis, enterré sous cette roche solitaire, je ne cesserai pas, même mort, d'être tourmenté par l'impitoyable mer, grondant à mes oreilles et près de mon tombeau qui en est assourdi.

La Prière du Mort (1)

Ce sonnet est tiré entièrement de l'Anthologie. La soudaineté du début est à la fois habituelle aux poètes de la Couronne de Méléagre et chère à Heredia ; il est donc inutile d'en parler. Mais une épigramme anonyme a fourni le *schéma* de la première phrase :

Si jamais tu vas en Phthie... et dans la cité de Thaumasie, dis, étranger, qu'en passant par la forêt déserte de Malée, tu as vu ce tombeau érigé à Derxias que des brigands ont surpris seul et traîtreusement dans l'ombre... (I, 210, 544.)

Damagète a inspiré l'idée d'adresser l'étranger aux parents du défunt :

Au nom de Zeus hospitalier, nous t'en conjurons, étranger, va dire à notre père Casinus, dans la Thèbes d'Eolie, que Méris et Polynice sont morts : ajoute ceci : que nous ne pleurons pas sur notre sort, bien que tués par la main perfide des Thraces, mais sur sa vieillesse attristée par la privation de ses enfants. (I, 210,540.) (2).

La chair assassinée a été dévorée par les loups parce qu'Antipater de Macédoine et Léonidas d'Alexandrie font subir le même sort à un naufragé (I, 169-289) (I, 211,

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1890. Une épigr. supprimée en 1893 : « Au nom de Zeus hospitalier » (Damagète), et le vers 12 très différent :

Approche-toi sans peur, parle-lui sans alarmes.

(2) Cf. aussi I, 204, 499 et 500 et 502 ; + I, 210, 540 et 568. Mais c'est Heredia qui cite Damogète.

550). La victime n'a pas été pleurée, parce qu'on trouve dans l'Anthologie l'épigramme anonyme :

O trois fois malheureux, ici j'ai péri sous le fer d'un brigand et je gis sans que personne me pleure. (I. 241,737.)

Enfin les tercets sont imités de Phalécus :

Phocus a péri loin de sa patrie. Son vaisseau n'a pu soutenir, n'a pu repousser (*leçon douteuse*) la furie des vagues, et il a disparu dans la traversée de la mer Egée, sous les flots violemment soulevés par le Notus. Mais dans la terre de ses pères, il a obtenu un cénotaphe, autour duquel Prométhis, sa mère, semblable à un oiseau plaintif, pleure tous les jours son fils, en disant avec des cris de douleur comment il est mort avant l'âge. (II, 39,27.) (1)

Les imitations partielles d'auteurs modernes sont insignifiantes. De même que dans le sonnet précédent, un mot : *une femme au front blanc* est emprunté à *Oceano Nox* :

Vos veuves au front blanc, lasses de vous attendre.

et l'urne vide qu'embrasse la mère nous rappelle un vers de Chénier :

Vois; j'embrasse ton urne et je te parle en vain.

Ajoutons encore qu'il y aurait quelque intérêt à rapprocher des vers 7 et 8 le début de la scène II de l'acte II des *Erinnyes*.

L'Esclave (2)

Dans le poème inachevé de *L'Esclave*, et dont nous avons plusieurs reprises, Chénier, faisant le canevas d'une œuvre qui aurait été probablement définitive, écrit :

Boux. — Voici comme il faut arranger cela.

Dire en quatre vers que sur le rivage de telle île (la plus près de Délos) un jeune esclave Délien venait dire ceci chaque j(our)... (Ed. Dimoff, p. 197.)

(1) Cf. I, 82, 374.

(2) *Nouvelle Revue*, 15 février 1893. (Pas de variantes.)

Chénier se proposait de placer là un couplet analogue au sonnet de Heredia ; mais l'esclave, entendu par la fille de son maître, aurait été, sur la prière de celle-ci, affranchi par le père.

Telle est la source certaine de ces quatorze vers ; néanmoins ils ne doivent rien dans le détail à ceux que Chénier avait ébauchés. Le tableau du premier quatrain est repris de *Médaille Antique*. Mais la Cléariste d'Heredia est la même évidemment que celle des *Poèmes Antiques* :

> *Kléarista* s'en vient par les blés onduleux
> Avec ses *noirs sourcils arqués* sur ses yeux bleus...
> Ses tresses où, parmi les roses de Milet,
> On voit fleurir les *violettes* ....
> Du faite où ses béliers touffus sont assemblés
> Le berger de l'*Hybla* voit venir par les blés,
> Dans le rose brouillard, la forme de son rêve.

Citerons-nous encore, à propos du vers :

> Reverrai-je *ses yeux de sombre violette.....?*

celui du *Manchy* ?

> Tes beaux *yeux de sombre améthyste*.

ou, à propos du début :

> Tel, nu, sordide, affreux, nourri des plus vils mets,
> Esclave, vois, mon corps en a gardé les signes...

la strophe VI, de la *Mort de Sigurd* ?

> Moi-même un chef m'a prise, et j'ai, durant six ans,
> Sous sa tente de peau nettoyé sa chaussure.
> Vois! n'ai-je point gardé l'immonde flétrissure
> Du fouet de l'esclavage et des liens cuisants?

Raoul Thauziès.

(*A suivre.*)

CORREZIONI AL TESTO DELLA « PASSIONE » EDITA DAL BOUCHERIE.

Si tratta di un testo franco-italiano, da non confondersi con quello di Niccolò da Verona che porta il medesimo titolo ed è di gran lunga superiore (1). Il nostro testo è anonimo, conservato nel cod. marciano franc. VI (membr. sec. XIV), e fu pubblicato per intero dal Boucherie in questa *Revue d. lang. romanes*, I, 1870, estr. di pagg. 39.

L'edizione del Boucherie non è cattiva ; ma in parecchi punti si può migliorare sia per congettura, sia col confronto del prezioso ms. di Venezia. Ecco qui parecchie correzioni :

v. 33. *unus*. Il ms. ha *uns*.

v. 57. Il ms. ha realmente *notri*.

v. 97. *camin*. Leggi col ms. *çamin*.

v. 103. Il ms. ha : *des manis* (l. *mains*) *de çes tapin*

v. 105. *Se pur setas*. Il ms. reca : *Se pur ietas*.

v. 175. *marbrine*. Il ms. ha veramente *mābrine*.

v. 198. *aute*. Ms. *aut*, cioè *autre*.

v. 210. *passablement*. Nel cod. si legge : *passiblement*.

v. 255. *la sable*. Correggi, col ms., *salle*.

v. 291. *prence*. Nel ms. *prince*.

v. 294. *Juyf se slonia*. Il ms. ha : *iuyf se stoia*.

v. 310. *Quem vultis vos Johannem vel Baraba*. Il Boucherie dice in nota: il faudrait Jesum. Nel ms. abbiamo infatti : *ih'm*, cioè *Jhesum*.

(1) La *Passione* di Niccolò da Verona è conservata nel cod. marciano App. franc. XXXIX, e fu publicata, nel 1893, da C. Castellani negli *Atti del R. Istit. Veneto di Scienze, Lett. e Arti*, T. V, S. VII. Ho pubblicato parecchie correzioni alla stampa del Castellani in *Zeitschr. f. rom. Phil.*, 1910, n° I. Il nostro testo è alquanto più breve di quello del Da Verona.

v. 313. *Johannem*. Nel cod. *ih'm*, e vedi il v. 310.

v. 348. Corr., col ms., *vignirent*.

v. 349. Ms. *En tiel*.

v. 353. *servians*. Nel cod. abbiamo *serians* con abbreviazione di *er*.

v. 359. *rens avoir*. Leggere naturalmente : *ren savoir*.

v. 365. Il ms. non ha *sum esprixe*, ma *sunt esprixe*.

v. 396. *Sur li ministrent li noble crucifix*. Il ms. ha *mistrent*.

v. 410. Il ms. legge : *A cil chil uient Deus a lui le beneiç*.

v. 455. *la*, in *oit la*, è espunto nel ms.

v. 480. *Ne non le pois taçer mon filç joios*. Boucherie propose *tancer* (ant. fr. *tenser*, *tençer*, difendere), ma la proposta è inutile, perchè il ms. ha *toçer*, con *o* e *c* addossati, cioè « toccare ». Si veda, al v. 62, *boçe=bocca*.

v. 501. *condançe*. Nel ms. abbiamo correttamente : *condaneç*.

v. 505. Ms. *notre*.

v. 512. *grabent* sarà un errore di stampa per *grabent*. come ha il ms., il quale ha anche *mescreance*, non già *mescreace*.

v. 515. *treble*. Bene il ms. *tremble*.

v. 522. Non *Ellye*, ma *Elly* nel ms.

v. 535. *pasine*. Nel ms. *pasmé*.

v. 549. Leggi : *non fus sconfit*.

v. 556. *celus*. E un errore di stampa per *ceuls*.

v. 567. *Un chrestion chi apleç en fu centurions*. Non si legga *chrestian*, ma *chevalier*, perchè il ms. ha *ch'r*.

Giulio Bertoni.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES REVUES

Romania, avril-juillet 1910. — *D.-S. Blondheim:* Contribution à la lexicographie française d'après des sources rabbiniques, p. 129; — *A. Thomas:* Notes étymologiques et lexicographiques, p. 184; — *P. Meyer:* Le Salut Notre-Dame; — La lettre de prêtre Jean, p. 268; — *G. Schoepperle:* The love-potion in Tristan and Isolt, p. 277; — *C. Brunel:* Randon, protecteur des troubadours, p. 297; — *G. Bertoni:* Note e correzioni all' antico testo piemontese dei Parlamenti ed epistole, p. 305; — *M. Jackson:* Antonio Pucci's poems in the Codice kirkupiano, p. 315; — *A. Piaget:* Ballades de Guillebert de Lannoy et de Jean de Werchin, p. 324; — Mélanges, p. 369.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXIV, 3. u. 4. — *O. Nobiling:* Berichtigungen und Zusätze zum portugiesischen Teil von Körtings Lateinisch-romanischem Wörterbuch, p. 332.

Zeitschrift für romanische Philologie, XXXIV, 5. — *W. Meyer-Lübke:* Aucassin und Nicolette, p. 513; — *Th. Kalepky:* Zur französischen Syntax, p. 523; — *E. Sicardi:* Per due luoghi della Vita Nuova, p. 530; — *E. Quaresima:* Zu Carlo Battisti's Die Nonsberger Mundart, p. 538; — *A. Fokkert:* Quelques mots espagnols et portugais d'origine orientale, p. 560; — Vermischtes, p. 569.

Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur, XXXVI, 5 u. 7. — *K. Morgenroth:* Sprachpsychologische Untersuchungen, p. 173; — *W. v. Zingerle:* Zum altfranzösischen Artusromane Li Atre Perillos, p. 274; — *F. Rechnitz:* Bermerkungen zum Texte der Tristan von Thomas und der beiden Folies Tristan, p. 294; — *R. Haberl:* Lautgeschichtliches, p. 300; — *G. Manz:* Nachträge zu Thurot, De la prononciation française, p. 310.

COMPTES-RENDUS

A. Kolsen. — Sämtliche Lieder des Trobadors Giraut de Bornelh, mit Uebersetzung, Kommentar und Glossar. *Halle a. S., M. Niemeyer*, 1910, in-8°, pp. XI-496.

Il Monaco alvergnate Bernart Amoros lasciò scritto, com'è noto, in testa al suo canzoniere, *que trop volgra esser prims e sotils am qui o pogues tot entendre, specialmen de las chansos d'en Giraut de Bornelh* (1). E infatti le poesie di Giraut (e non Guiraut, cf. A. Thomas, *Romania*, 1906, p. 106) presentano numerosi problemi e numerose difficoltà d'interpretazione. A risolvere quelli e queste, s'è accinto il Kolsen con piena coscienza dell' arduo còmpito assunto e con soda preparazione. In questo primo volume, a cui faranno sèguito le note e il glossario, egli ci dà, criticamente ricostruiti, i testi del fecondo trovatore, accompagnati ognuno d'una traduzione letterale o quasi letterale.

Molti scogli il Kolsen ha superati; ma molti altri lo studioso incontrerà nel suo cammino, sol che si faccia a percorrere le pagine di quest' utile e bella opera. Qui faccio seguire alcune osservazioni che m'è accaduto di fare durante la lettura della faticata ricostruzione critica dell' erudito tedesco. Numero i testi seguendo l'ordine del Kolsen.

N. 6, vv. 25-28:

> Per qu'eu conosc e sai qu'es vers
> Que viure·m val menhs que morirs?
> Pos que·lh sofranh jois et jauzirs
> E·m falh amors e sos poders!

Anzi tutto, punteggierei in modo diverso. Metterei, cioè, punto e virgola dopo *morirs* e punto fermo dopo *poders*. E poi la traduzione dei vv. 27-28 non mi convince: « Da ihm [dem Leben] doch Freude » und Genuss abgeht und die Liebe und ihre Macht mich im Stiche » lässt. » Perchè mai nel v. 27 si alluderebbe alla vita (*viure*), e nel verso seguente al poeta stesso? Si legga con C: *Qar mi sofranh* (ovvero, *pos que·m s.*).

N. 7, v. 47. *C'on plus languisc*. Si può conservare *con*.

N. 7, vv. 18-19: *Mas ela m'o sofris — Vas cui serai aclis*. Non è del tutto certo che *ela* sia la donna amata. Potrebbe essere *Amors* della strofe precedente.

(1) E. Stengel, in *Revue des lang. rom.*, XLI (1898), p. 350.

V. 45. *Tan sui sobrajazenz* « bin ich so aufgerecht ». Il verso manca in C; trovasi soltanto in H e Sg. Temo proprio che *sobrejazenz vada* cancellato e che si tratti unicamente di *sobrejauzenz*.

Vv. 75-76:

> Car sos parlars cortes
> En so servir *m'amors*.

« da ihr artiges Reden mich in ihren Dienst gebracht hat ». La traduzione è giusta, sicchè *m'amors*, invece del corretto *m'a mos*, sarà una svista (1).

N° 8, v. 37. *Sos cors* sarà questa volta « il suo cuore », piuttosto che il « suo corpo ».

Str. VI. Strofe corrotta. Certo l'interpretazione del R. non regge; ma non saprei che cosa sostituirvi. Forse: *que si fossatz — de leis privatz*. Punto dopo *ardimens*.

N° 22, vv. 9-11:

> E si·m dolh — Dinz e defors chan.
> Per que·m paregra virars vils
> Si·l ten ferm no·m lies Amors?

« Und im Inner bin ich betrübt und äusserlich singe ich. Warum » sollte mir, abgesehen davon, dass die Minne mich gebunden hat, » das Aufgeben der Liebe gemein erscheinen? » Non mi pare. Propongo: « e io mi dolgo dentro, e di fuori canto: chè mi parrebbe » riprovevole questo contrasto (questo mutare di sentimenti), qua- » lora non fossi in potere d'amore (non fossi legato da amore). » Bisogna accettare *vils* per *vil;* ma ciò non costituirà una grande difficoltà.

N° 25, v. 58: *Pero ben ai lo tems agut.* Kols. traduce: « Jedoch » hat es wohl für mich eine Zeit gegeben. » Per togliere ogni dubbio circa il significato di *ai*, bisogna tradurre: « Jedoch habe ich wohl die Zeit gehabt, etc. »

N. 40, vv. 1-3:

> No posc sofrir c'a la dolor
> De la den la lenga no vir,
> E·l cor ab la novela flor, ecc.

(1) In Ramb. Buv. (n° VII, 33 della mia edizione): *el seu servir sui mos*. Non vedo perchè lo Stimming, *Zeitschr. f. roman. Philol.*, XXXIV, 288 scriva, a proposito della mia traduzione di questo passo: « nicht: *son messo al suo servire*, sondern *ich habe mich in ihren Dienst gestellt* ». Io dico appunto ciò che dice lo Stimming.

Kolsen traduce: « Ich kann nicht umhin beim Zahnschmerz die » Zunge hin und her zu wenden und den Sinn zu ändern beim neuen » Blumenflor. » Io credo che *vir* vada con *a la dolor* (che la lingua non si volga verso il dolore del dente) e credo pure che si debba leggere (con CMSgVa) *a la nueva flor*. È il « cor » che si volge verso il fiore che appare.

N° 42, vv. 37-39:

C'ab plus d'ardimen
Mo fat cor no·s vira
Tan no m'espaven!

Il K. traduce: « Denn grösserer Kühnheit wäre mein törichtes » Herz nich fähig » e spiega in nota: « Denn mit mehr Kühnheit » würde man mein törichtes Herz nicht sehen ». Ritengo errata questa traduzione, come ritengo errata la costituzione del testo. Tutti i codici, salvo uno, hanno *Mos* e tutti quanti hanno *fatz* (*fas*). E poi tutti hanno *cors*, salvo Sg che ha *cor*, la quale forma è anche di nominativo. Insomma, *Mos fatz cors* deve essere soggetto di *vira*, che a sua volta è 3a pres. sing. di *virar*. Il poeta vuol dire: « Non è da credersi che il mio stolto cuore si inardisca tanto, che » io non abbia alcuno spavento (non abbia, cioè, alcun pensiero). Tutt' » altro! Egli mi dice sovente che avrò danno (*Anz me ditz soven* — » *C'a mon dan serai*) ecc. »

Si noti che i tre versi 37-39 mancano del tutto in V (1).

N° 44. vv. 22-25:

Am tan pretz e bobans
Qu'entr' altres chantadors
M'abat ma *mei*' amors
E·m reten a solatz.

K. traduce *ma mei' amors* per « meine einseitige Liebe »; ma si badi che U dà *men*, S *me e* e *a: mer*. credo che *a*, anche qui, abbia conservato la buona lezione. È noto che molte volte *a* coglie nel segno, staccandosi dagli altri canzonieri. Leggerei dunque *ma mer' amors* e intenderei: « il mio fino amore ». Partendo da una forma come *mer*, si spiegano, sotto il rispetto paleografico, assai

(1) Nello stesso componimento, al v. 36, il K. legge *Si·us me prec antan*, certo per la ragione della « lectio difficilior », perchè BIKQ S hanno *en prec* (LCR*a* sbagliano, leggendo *repren*). In questo caso, non so se non sia forse meglio preferire *en prec* per la chiarezza del passo. Vedasi anche il v. 56 dello stesso componimento.

facilmente *men* e *mei*, come erronee trascrizioni dei copisti, a cui il dotto *mers* non era familiare.

Vv. 40-41 : *Tan tem c'al chap del cors — l'remanha·l pros e·l gratz.* Qui *temer* deve avere il senso di « esitare, dubitare ». Cioè : « tanto » dubito che alla fine (alla fine della corsa) si abbia l'utile e la » ricompensa. »

N° 45, v. 52. Leverei il punto d'interrogazione dopo *lonhatz* e prenderei *combat* come soggiuntivo, scrivendo : *se combat' e·l sens.*

Il n° 58 è la famosa tenzone di Giraut con Linhaure sul *trobar clus*. È una poesia preziosissima per la storia di questo genere e merita che noi ci arrestiamo ad esaminarla, anche perchè contiene un passo (str. VI), che è uno scoglio, contro cui molti hanno invano lottato (1). Linhaure (secondo una congettura del Kolsen stesso, Raimbaut d'Aurenga) domanda (str. I) a G. de B. perchè mai egli vada biasimando il « trovar chiuso » e Giraut risponde che, in fondo, ritiene che ognuno debba poetare secondo la propria voglia (*quecs se trob' a so talan*), ma che, a suo parere,

.. es mais amatz
Chans et prezatz,
Qui·l fai levet e venansal.
(Str. II, 11-13.)

Linhaure risponde (str. III) che il « trovar chiuso » non è lodato dagli stolti e si capisce perchè : essi non distinguono il grano dal loglio nè sanno « so que plus char es ni mais val (v. 21) » ; Girant insiste, affermando che bisogna poetare in modo de farsi capire (str. IV) ; al che Linhaure obbietta che non si deve troppo pensare alla propria nominanza e alla fortuna delle proprie rime. Meglio che queste siano auree e poco diffuse, piuttosto che cattive e intelligibili a tutti (str. V). E qui Giraut detta questa strofe, che ha dato e darà ancora molto filo da torcere :

Linhaure, fort de bon conselh
Es fis amans contrarian :
E pero, si·m val mais d'afan
Mos sos levatz.
C'us enraumatz
Lo·m dezagenz ni·m dia mal
A cui om no·n deia censal !

(1) Cfr. Levy, *Suppl.-W.*, II, 56 ; Appel, *Archiv. f. das Studium der neueren Sprachen u. Lit.*, XCVII, 187 ; Jeanroy, *Annales du Midi*, XXI, 367.

Inutile ch' io passi in rassegna le dichiarazioni date sin qui. Ingegnosa e bella, tra le altre, mi pare quella dello Jeanroy, ma anch'essa non mi accontenta del tutto. Tuttavia, mi fornisce qualche elemento per la seguente mia interpretazione. Io credo che Giraut voglia qui chiudere la controversia. Si noti che egli non si oppone volentieri a Linhaure, che chiama « senhel », e gli mostra sempre molto riguardo. Nella str. II, v. 14, dopo aver difeso il « trovar chiuso », sente il bisogno di scusarsi e dice: *E vos no m' o tornetz a mal.* Insomma, Giraut non vuol contendere a lungo con un suo protettore e chiude o meglio intona la strofe in modo, che la chiusa del componimento non possa essere lontana. Dice, secondo me: « [Signor] Linhaure! io so bene che un amico fedele è pieno » di buone intenzioni quando redarguisce. Tale voi siete; siete molto » benevolo a mio riguardo, benchè mi contradiciate sul trovar » chiuso. Epperò, mi fa male levare la voce contro di voi. » Vedete? Questo mio canto, levàtovi contro, mi cagiona più d'af- » fanno di quello che mi cagionerebbe un giullare arrochito (rauco) » che me lo guastasse, disabbellendolo e dicendolo male, uno di quei » giullari, a cui non occorre dare paga o ricompensa. » Questo mi pare il senso della strofe, confermato da ciò che segue. Infatti, Linhaure sente quasi il dovere di scusarsi e dice:

No sai de que·ns anem parlan
Ni don fui natz;
Si sui torbatz,
Tan pres d'un fi joi natural!
Can d'als consir, no m'es coral.

Qualche altro appunto su questo componimento. Al v. 13 *renansal* (**vern-ace-alem*, Appel, *Arch.*, cit. 187) è tradotto per « einfach ». Il senso è « comune, volgare ». Cfr. E. Levy, *Petit Dictionn.*, s. v. Al v. 15 bisognerà interpretare come indica Jeanroy, *Ann.*, cit., p. 367. *Trepelh* ha una radice germanica penetrata anche nei dial. ital. del Nord (p. es., *intraplar*, inciampare; *trapèl*, inciampo). Anche per *mazan* (v. 24) si tengano presenti le osservazioni dell' Appel 187 e dello Jeanroy 367; i quali dicono, su per giù, la stessa cosa. Quanto al v. 42, accetto, come più probabile, la lezione del Kolsen. Jeanroy vorrebbe leggere con DN *Que nol deing* (D *deig*) *a home sesal;* ma confessa che il testo e il senso gli sono molto dubbi (*hom sesal* equivarrebbe a mercenario).

N° 59. Tenzone fra G. de B. e il re d'Aragona. I vv. 6-7:

E no m' en tenhatz per guerrer,
Anz me respondetz *franchamen*

sono cosi tradotti dal Kolsen: « und haltet mich deshalb nicht für

» einen Feind, sondern antwortet mir *freimütig.* » Siccome *franc* ha anche il senso di « dolce, affabile », bisognerà tradurre « dolcemente, affabilmente », piuttosto che « francamente ». Già l'Appel, *Arch.*, cit. 188, aveva notato il contrasto fra *tener per guerrer* e *respondre franchamen* e aveva proposto « wohlgesonnen », certo migliore di « freimutig ».

Per la strofe II di questa poesia, debbo fare un' osservazione, che mi obbliga a riprodurre 6 versi:

Guiraut de Bornelh, s'eu mezeis
No·m defendes ab mo saber,
Be sai vas on voletz tener.
Pero be vos tenh a folor.
Si·us cudatz que per ma ricor
Valha mens a drut vertader!

K. interpreta *per ma ricor* « wegen meines hohen Standes »; ma a me pare che si debba tradurre letteralmente *ricchezza, danaro*, perchè tutta la forza della risposta sta qui. Il Re d'Aragona, rivolgendosi a Giraldo, che gli chiede se una donna *en la vostr' amor ... a tant d'onor Com d'un altre pro cheraler*, dice: « ben so a che cosa volete alludere (cioè al mio denaro, e non già all' alta posizione, che, in ogni caso, onorerebbe tanto più la donna amata o amante) ». Sicchè *ricor* va proprio tradotto per « danaro ». Vedasi anche il tenore delle strofe seguenti. Tutta la tenzone riposa su *ricor*, per così esprimermi.

N° 61, vv. 52-56:

C'amics ni parens
Ni larga possessios
Ni conquist ni dos
No valran dos aguilens
Al *l'estrenher de las dens.*

« denn ein Freund, ein Verwandter, ausgedehnter Besitz, Eroberung » und Freigebigkeit werden *beim Weltgericht* ganz und gar nichts » wert sein. » La frase *estrenher de las dens* deve significare l'agonia, cioè: « amico, parente ecc. nulla varranno sul punto di morire, » di chiudere la bocca (stringere i denti) per sempre. »

N° 63, vv. 66-68:

Reis n' Anfos *cel c'us fe*
Volha c'ades siatz
Plus pros e mais prezatz.

K. traduce: « welche Treue ubt ». Ma allora occorrerebbe *usa*.

non *us*, che è soggiuntivo. Si legga: *cel que us fe*, « colui che vi fece ». *Fe*, per *fetz*, è usato spesso accanto a *fei*. Abbiamo un' allusione a Dio. Cfr. lo stesso Giraut, n. 7, v. 81: *E deus, que:l formet de nien.*

N. 68, vv. 16-17: *S'en cudes encontrar — Belas mans non per gans.* « Wenn ich erwarten könnte, freundliches Entgegenkommen » zu finden ». E in nota « liebe Hände, die sich mir nicht behand- » schuht entgegenstrecken. » Non credo che questo sia il senso del passo. Il poeta vuol dire: « se io mi pensassi di trovare, tese verso » di me, delle mani belle (degli amici veri), ma belle non già in causa dei guanti, ma per loro natura (degli amici, cioè, intima- » mente fedeli). »

Moltissimi dubbi restano poi allo studioso circa numerosi passi, quali sono stati ricostruiti dal Kolsen. Le note, che formeranno il secondo volume, daràn conto, senza fallo, di codeste ricostruzioni e spiegheranno le ragioni, che hanno indotto l'autore a certe sue preferenze in fatto di lezioni e d'interpretazioni. In ogni modo, anche così com' è, quest' opera è degna di molta considerazione.

G. Bertoni.

E. Faral. — Les jongleurs en France au moyen âge. (*Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, fasc.* 187.) *Paris, H. Champion,* 1910. x-339 pages in-8

Ce livre, qui est une thèse pour le doctorat ès lettres (1), provoqua, lors de la soutenance en Sorbonne, des critiques aussi justes que sévères de la part du jury, ce qui causa une vive mais légitime émotion parmi le public assez nombreux qui assistait à cette cérémonie. On remarquait en effet parmi ce jury trois membres de l'Ecole Pratique des Hautes-Etudes, et l'on savait que la thèse de M. Faral avait obtenu l'honneur d'être publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes.* L'Ecole des Hautes-Etudes n'accordant d'habitude cette faveur qu'aux ouvrages dont la valeur scientifique est incontestable, le public était très déconcerté d'apprendre de la bouche du jury, composé en majorité de membres de l'Ecole,

(1) Doctorat régulier, et non doctorat *in partibus infidelium* qui, sous le vocable officiel de « doctorat de l'Université », a été institué pour permettre aux étrangers d'obtenir, en Sorbonne, le titre de docteur avec plus de facilité qu'ils n'en trouvent dans leur pays d'origine.

que le livre de M. Faral était une publication complètement manquée. Son étonnement était d'autant plus grand qu'une mention imprimée au verso du faux-titre du livre lui apprenait que le « volume était publié avec l'aide du fonds spécial mis à la disposition de l'Ecole » par un bienfaiteur, qui évidemment avait fait ce don dans la supposition que l'Ecole mettrait pour le moins autant de discernement à gérer l'argent dû à la générosité privée qu'elle en met dans la gestion de ses fonds ordinaires. Les personnes ignorant avec quelle légèreté impardonnable est gaspillé, par des gens par ailleurs très consciencieux, l'argent mis à la disposition des savants par des particuliers généreux, s'imaginaient que, dans les critiques du jury, l'expression dépassait la pensée et que le livre de M. Faral était moins mauvais qu'on ne lui faisait croire. Une lecture attentive du livre ne confirme malheureusement pas cette manière de voir. Toutes les critiques du jury étaient fondées, et elles étaient loin d'épuiser le sujet.

Ce qui frappe d'abord dans cet ouvrage, c'est son étendue hors de propos avec le sujet traité. M. Freymond avait jadis écrit une plaquette de cinquante-sept pages sur les jongleurs (1); M. Faral n'ajoute pas grand'chose aux recherches de son prédécesseur, mais il délaie les matériaux réunis par M. Freymond dans trois cent trente-neuf pages de verbiage dont la composition a dû être fort laborieuse à en juger par la part qu'y tient l'artifice rhétorique. L'effort que M. Faral a dû déployer pour porter le poids de sa thèse à quatre-vingt-seize décagrammes, exigés par l'usage de toute thèse présentée en Sorbonne, semble l'avoir absorbé si complètement qu'il ne lui est plus resté de courage ou de temps pour vérifier les textes cités par ses prédécesseurs, pour les corriger au besoin ou pour les mettre en concordance avec les éditions nouvelles qu'on en a faites depuis. Comme il a été relevé lors de la soutenance, l'ouvrage de M. Faral témoigne sous ce rapport d'une rare insouciance.

On peut aussi reprocher à l'auteur d'être souvent mal renseigné sur l'état actuel de la science dans les questions qu'il se propose d'élucider. Il parle, par exemple, assez longuement des vagants, leur consacre même la moitié d'un chapitre et un appendice, mais il est évident qu'il ne s'est nullement préoccupé de s'informer d'abord de ce qu'on sait actuellement à ce sujet. Il trace un portrait de Golias et des auteurs des poésies dites des vagants dont son imagination a

(1) *Habilitationsschrift* de Heidelberg (1883), et non dissertation de Halle, comme le dit M. Faral dans sa Bibliographie.

fait presque tous les frais, sans même soupçonner que des gens aussi compétents dans la matière que M. Wilhelm Meyer (de Spire) se sont inscrits en faux contre l'idée romantique que les poésies dites goliardesques, qui révèlent si souvent une grande maîtrise de la forme et une finesse de sentiments non moins grande, aient été composées par des truands. (Voy. aujourd'hui à ce sujet Jacob Werner, *Neues Archiv*., XXXV, p. 707 sqq.). De la poésie lyrique latine au moyen âge, M. Faral a d'ailleurs une connaissance singulièrement imparfaite, puisqu'au sujet de Primat il écrit, trois ans après la retentissante publication de M. Wilh. Meyer (de Spire), ce qui suit : « On sait peu de choses de Primat... Quant à savoir ce que fut sa vie, ce que fut son œuvre, il faut y renoncer. Il est impossible de dire ce qui lui revient vraiment des exploits, des mots et des vers qu'on lui attribue. » (P. 264, note.)

Il serait pourtant injuste d'insister sur les lacunes de l'information de M. Faral. La recherche historique le préoccupe visiblement moins que l'art d'arranger des phrases. Le chapitre VIII de la deuxième partie de son livre est particulièrement caractéristique à cet égard. Il est intitulé : « Un type de jongleur. Rutebeuf ». Il débute par l'aveu de M. Faral que nous savons fort peu de choses sur Rutebeuf. C'est évidemment une condition assez mauvaise pour un historien cherchant un exemple concret du type abstrait qu'il vient de dégager par l'analyse critique, mais c'en est une excellente pour qui veut accumuler de belles périodes sans être gêné par l'obligation de dire des choses précises. Le portrait, forcément imaginaire, de Rutebeuf se prêtait d'autant mieux aux développements rhétoriques sur « le type de jongleur » qu'il ne paraissait nullement à M. Faral être représentatif de ce type. « Si nous l'avons choisi comme type, nous confesse-t-il, c'est moins parce qu'il nous a paru représenter l'espèce la plus commune des jongleurs, que parce que, haussant son art à un degré aussi élevé que n'importe lequel de ses contemporains, il compte parmi les plus brillants et les plus dignes d'estime. » (P. 162.) On conçoit tous les effets de style que M. Faral a tirés de ce sujet curieux d'un fantôme tranchant si heureusement sur l'espèce commune des gens dont il incarne le type. Le plus remarquable est celui qui est obtenu par le contraste de deux passages juxtaposés aux pp. 161-162. Le premier débute ainsi : « Comme les jongleurs, il [Rutebeuf] fut médisant et joueur : c'est encore lui qui le confesse. S'il avoue qu'il a fait métier de dauber les uns pour amuser les autres..., il faut le croire. » Le second se termine ainsi : « Rutebeuf n'a pas parlé pour le plaisir de médire. En blâmant tel ou tel, il a défendu tel autre. » Il serait difficile de donner par des procédés plus simples une vision plus

parfaite de l'art de jongleur. C'est de l'impressionisme évidemment, mais de cet impressionisme vigoureux qui vous ébahit par la sensation de vérité qu'il donne !

M. Faral connaît sa force et il en abuse parfois, comme par exemple dans cette phrase, qui est destinée à prouver que mimes, histrions et jongleurs, « des plus vieux aux plus jeunes, des carrefours de l'antique Syracuse à ceux des villages de France, ils formeront une chaîne ininterrompue et qu'on suit du regard jusqu'au bout » (p. 11) : « Ainsi, pendant la période qui précède l'âge carolingien, tous les auteurs, poètes, musiciens, qu'on désigne du nom de mimes, nous sont, il faut en convenir, *mal connus* (1) : du moins peut-on affirmer avec *certitude* qu'ils ont existé *et qu'ils ont maintenu toujours vivante la tradition romaine* » (p. 16). Dans son avant-propos, M. Faral écrivait : « C'est une grande ambition de vouloir apporter la lumière en une question si complexe : le reproche de témérité qu'encourent ceux qui s'y risquent suffirait à les rendre sages, s'ils ne croyaient pas que cette témérité porte en elle-même son excuse. » On ne saura jamais tout le mal qu'engendrent les croyances erronées !

Le livre se termine par une liste chronologique des témoignages relatifs aux jongleurs du IXe au XIIIe siècle. Ce serait là la seule partie utile de l'ouvrage, si malheureusement M. Faral n'avait pas colligé sa liste avec toute la négligence dont il est capable. Vous cherchez, par exemple, l'indication du passage célèbre de *Guillaume de Dole*, qui nous renseigne sur l'exécution partielle de chansons de geste par les jongleurs ; il manque (n° 154). La supplique de Guiraut Riquier au roi Alphonse au sujet des jongleurs avec la réponse y figure pas toutefois aux années 1274-75, où tout le monde la cherchera, mais entre les années 1288 et 1296 (n° 289). L'ordonnance chronologique de la liste est d'ailleurs bien trouble : les n°s 224-232, qui sont tous antérieurs, de l'aveu de l'auteur, à 1250, ne viennent, par exemple, que bien après le n° 211, en regard duquel est mise la mention : « deuxième moitié du XIIIe siècle ». Cela rend la liste complètement inutilisable. Les textes, les textes latins et provençaux surtout, sont fréquemment cités d'après les éditions vieillies et caduques. D'autres fois, il arrive à M. Faral de dédoubler un personnage : Gosbert de Puicibot figure d'abord au n° 245 sous le nom de Gaubert de Puycibot et ensuite au n° 262 sous le vocable d'Aubert de Puycibot. Il n'y a pas jusqu'à la numération des

(1) Euphémisme, voy. p. 15 : « pour se persuader de la difficulté de rien savoir sur ce point, on peut... ».

articles de la liste qui ne se ressente de l'incurie de M. Faral. Les numéros se suivent comme ils peuvent : on passe du 29 au 31, du 39 au 41, du 44 au 46, etc. Une note mise à la fin de la liste contient cet avis : « On aura remarqué des lacunes dans la série des numéros du précédent appendice. Nous nous réservons de les combler dans une liste plus complète. » Si cette liste voit jamais le jour, il faut souhaiter qu'elle soit non seulement plus complète, mais encore, mais surtout moins désordonnée que le fatras actuel.

Jean Acher.

P. Reiche. — Beitraege zu Artur Längfors' Ausgabe des Regret Nostre Dame. *Berlin, Mayer u. Müller*, 1909, 63 pages in-8°. (Diss. inaug. de Berlin.)

Les chapitres II et III, qui contiennent une analyse détaillée du poème et un tableau indiquant la répartition des strophes du *Regret* dans les différents manuscrits qui nous l'ont conservé, sont utiles, M. Längfors ayant omis de munir son édition de ces deux accessoires. Le chapitre premier (introduction littéraire) et le chapitre IV (remarques sur le texte), sont sans valeur : les remarques de M. Reiche sont vraiment par trop triviales et sa critique littéraire est bien superficielle. Une bonne observation pourtant à signaler à la page 32 suiv. : M. Reiche constate, dans la *Passion* dite de Semur, un emprunt littéral fait à la strophe XI du *Regret*.

J. A.

W. Fœrster. — Kristian von Troyes, Cligès. Dritte umgearbeitete u. vermehrte Ausgabe (*Romanische Bibliothek* I), Halle s. S. 1910. XC-288 pages.

La succession rapide des « petites éditions » de Chrétien de Troies est la meilleure preuve de la faveur dont elles jouissent. En 1906, M. Fœrster nous donnait la troisième petite édition d'Ivain, en 1909 la deuxième d'Erec ; aujourd'hui il nous offre la troisième de Cligès. Si considérable que puisse être le talent de Chrétien, il ne saurait suffire pour expliquer ce succès qui dépasse même celui de la *cantefable*. Ni Erec, ni Cligès, ni Ivain lui-même n'eussent trouvé tant de lecteurs, s'ils n'avaient eu la bonne fortune d'être publiés par M. Fœrster.

Malgré cet accueil favorable, M. Fœrster n'est jamais satisfait de lui-même. Il n'y a pas une seule des « petites éditions » qui

reproduise purement et simplement l'édition précédente. Toutes ont des éditions « revues et augmentées », et cette révision va parfois jusqu'à la refonte complète. Les deux derniers volumes notamment, Erec[2] et Cligès[3], constituent des œuvres presque entièrement nouvelles. N'ayant pas ici à rendre compte d'Erec[2], je ne parlerai des progrès réalisés par cette édition sur la précédente qu'autant qu'ils seront communs au volume qui fait l'objet de la présente notice.

Les quarante-cinq pages d'introduction du petit Cligès[2] ont été doublées dans Cligès[3] (1). Par une innovation très heureuse, qui a été inaugurée dans Erec[2], les « Exkurse » dont se composaient les anciennes introductions ont été transformés en chapitres munis de titres, ce qui contribue à rendre plus clair l'exposé et facilite singulièrement les recherches. Le premier chapitre traite de la vie et des œuvres de Chrétien. On y trouve un exposé complet et détaillé de toutes les questions que soulèvent ces deux problèmes.

L'intérêt capital de ce morceau réside dans la longue note (p. VII sqq.) où M. Fœrster examine l'attribution de *Philomena* à Chrétien. Que les objections que M. F. fait valoir contre cette attribution soient très graves, c'est certain. De même, il est incontestable que la démonstration de M. de Boer dans l'introduction à son édition de *Philomena* est bien faible, quand on la compare à celle que M. F. a présentée pour attribuer à Chrétien *Guillaume d'Angleterre*. Mais bien que je considère l'essai de M. de Boer comme peu heureux, j'aimerais réserver mon jugement sur le fond du débat. La tradition manuscrite de *Philomena* remonte en effet, tout entière, à une seule copie, celle que l'auteur d'*Ovide moralisé* a insérée dans son ouvrage. Nous ne possédons donc de *Philomena* qu'un texte tardif, copié par un versificateur de profession, ce qui est une assez mauvaise garantie de la fidélité du texte. Il se peut que *Philomena* soit de Chrétien, encore qu'il est hors de doute que la version reconstruite par M. de Boer ne l'autorise pas à lui attribuer *de plano* cette œuvre.

Au sujet de *Guillaume d'Angleterre*, M. F. n'apporte évidemment aucun argument nouveau (voy. pourtant la remarque p. XII sur la difficulté d'admettre trois Chrétien) : cette question a été étudiée par lui maintes fois (en dernier lieu *Literaturblatt*, 1908, p. 107 sqq. ; *adde* l'observation de M. Groeber dans p[r] Erec[2], p. XI), et

(1) Le volume entier accuse une augmentation de six feuilles d'impression par rapport à l'édition précédente. Le prix est resté le même.

comme les adversaires de l'attribution de ce poème à Chrétien n'ont donné, somme toute, que des raisons bien fragiles de leur opinion, il suffisait parfaitement de résumer la discussion sans chercher à la reprendre.

Je glisse rapidement, malgré leur intérêt, sur les p. XIV-XXVIII, qui sont consacrées à la chronologie des œuvres de Chrétien et à l'esquisse de l'évolution littéraire du poète, de même que sur le chapitre suivant (analyse de *Cligès* et étude sur la source du poème), pour arriver aux chapitres 3-5 qui traitent des rapports des œuvres de Chrétien avec la légende de Tristan. Les idées que M. F. exprimait à ce sujet dans l'édition antérieure n'ont pas subi de modifications sensibles. Que Cligès soit une contre-partie de Tristan, un *Antitristan*, cela ne faisait doute pour personne depuis la démonstration que M. F. en a donnée en 1901. Les différences qui séparaient à cet égard G. Paris de M. Fœrster étaient, on peut le dire, purement verbales. Je crois du reste que la formule de M. F. est plus heureuse que celle à laquelle s'est arrêté G. Paris. La tendance de *Cligès* est bel et bien d'*opposer* à la conception dominante de la légende de Tristan une conception différente, et le caractère polémique de *Cligès* n'est pas niable. Je crois aussi que cette opposition est de caractère moral, mais je me demande si l'idéal moral de Chrétien est bien celui que M. F. nous propose de dégager de son œuvre. Sous ce rapport je suivrais plutôt G. Paris (1) que M. Fœrster. Chrétien n'oppose pas, dans Cligès, l'amour conjugal de ses héros à l'amour coupable de Tristan et Iseut, mais il réagit contre ce qu'il considère comme la *vilenie* (5252) d'Iseut, contre le fait que *ses cors fu a deus rantiers*, alors que *ses cuers fu a l'un antiers*. L'histoire d'Iseut choque Chrétien non parce qu'elle est l'histoire de l'amour adultère, mais parce qu'elle est l'histoire d'un amour qui lui semble malpropre. L'amour de Fenice est aussi coupable que celui d'Iseut. Le fait que son mariage avec Alis n'est pas consommé n'y change rien. Il est vrai que Cligès finit par épouser Fenice, alors que Tristan et Iseut meurent adultères. Mais je ne vois pas ce que la morale y gagne. Que les coupables survivent ou non à l'époux outragé, cela est moralement indifférent, puisque c'est le hasard seul qui en décide. Dira-t-on que Fenice et Cligès ont, dès le début de leurs relations, l'intention de s'unir par les liens du mariage dès qu'ils seront débarrassés d'Alis, alors que Tristan et Iseut n'ont pas de ces préoccupations? (2). On ne ferait qu'aggraver

(1) *Journal des Savants*, 1902, p. 443 sqq.

(2) Telle semble être l'opinion de M. Fœrster, p. XLVII: « wäh-

leur cas, du moins au point de vue de la morale catholique. L'Eglise n'a jamais vu de bon œil le mariage entre les personnes ayant perpétré ensemble le crime d'adultère. Quand un mariage pareil était prémédité, c'est-à-dire promis du vivant de l'époux outragé, il devenait particulièrement odieux. Un synode de 895 (*concilium Triburianum*) frappe d'anathème une union contractée dans ces conditions. Dès le XIIe siècle, une promesse semblable était considérée, aux termes du Décret de Gratien, comme un empêchement dirimant au mariage, c'est-à-dire qu'elle empêchait à la fois la célébration du mariage et rendait le mariage célébré nul et de nul effet. Ce n'est du reste pas la seule critique qu'on puisse faire à l'union de Fenice avec Cligès; ce mariage vicié par ce qu'on appelle en termes de droit *impedimentum criminis*, l'est encore par un autre empêchement dirimant résultant de ce que Fenice est veuve de l'oncle de Cligès: à ce degré, l'alliance forme obstacle au mariage et le rend nul (*impedimentum affinitatis*) (1).

Chrétien se soucie bien peu de la morale catholique et la sainteté du sacrement de mariage ne le préoccupe nullement. Fenice foule aux pieds ce sacrement par trois fois, d'abord en se mariant avec Alis dans l'intention bien arrêtée de ne pas consommer ce mariage (2), puis en perpétrant l'adultère avec Cligès, et enfin en épousant son complice. Et Chrétien est de cœur avec son héroïne. Il se rend pourtant assez bien compte que la conduite de Fenice n'a rien d'édifiant: il tire une conclusion fort juste de son roman: *Ja n'iert*

rend im zweiten... ein Mittel gesucht und gefunden wird, um die sündige Liebe zu einem moralischen Schlusse, zur Ehe, zu bringen ». — La promesse de mariage pourrait s'induire de l'étrange explication des paroles de s. Paul: *melius est matrimonium contrahere quam uri* que Chrétien met dans la bouche de Fenice au v. 5324 sqq., combinée avec les vers *Ne ja mes ne serai d'ampire Dame, se vos n'an estes sire*, 5353 sq.

(1) Le mariage entre la tante et le neveu est aujourd'hui admis par la plupart des législations civiles et ne nous choque pas (en France pourtant, il est prohibé en principe. Le Président de la République peut néanmoins accorder une « dispense » aux intéressés, mais seulement « pour des causes graves »). Mais il convient de remarquer que cette conception est toute moderne: le moyen âge l'ignorait complètement.

(2) La non-consommation du mariage n'est louable que quand elle se produit pour un motif pieux. Dans le cas contraire, elle est réprouvée par l'Eglise.

tant riche ne tant noble, L'anpererriz, ques qu'ele soit; Que l'anpe-rere ne la croit Tant con de cesti li ramanbre. C'est une triste conclusion, si l'on se place au point de vue de la morale chrétienne, pour laquelle le mariage est une chose sainte et l'adultère un péché mortel. Mais Chrétien ne se place pas à ce point de vue : la morale chrétienne lui importe peu, du moins dans ce roman courtois, qui, destiné à la belle société de son temps, n'envisage les choses qu'au point de vue de la morale mondaine de la seconde moitié du douzième siècle. Si Chrétien proteste si vivement contre les amours de Tristan et d'Iseut, si son héroïne, adultère comme Iseut, mais plus fourbe et par conséquent plus coupable qu'Iseut (1), accable la malheureuse amante de Tristan des épithètes les plus désobligeantes, c'est que la passion tragique d'Iseut choque la morale mondaine de la société courtoise : *Amors en li trop vilena.* Cette morale mondaine ne réprouve ni l'adultère ni le mensonge, mais elle est scandalisée qu'un cœur qui est *a l'un antiers* puisse être logé dans un corps où il y aurait deux *parceniers.* L'amant doit avoir pleine possession de sa maîtresse, autrement l'amour n'est pas *resnable*, n'est pas *preuz. Vostres est mes cuers, vostre est mes cors, Ne ja nus par mon essanpleire N'aprandra vilenie a feire; Car quant mes cuers an vos e mist, Le cors vos dona et promist Si que autre part n'i avra... Se je vos aim et vos m'amez. Ja n'an seroiz Tristanz clamez, Ne je n'an serai ja Iseuz; Car puis ne seroit l'amors preuz* (5250 sqq.).

Ce postulat mondain est l'opposé même de la morale chrétienne. L'Eglise enseigne : *Non moechaberis*, en entendant par là défendre toute infraction, même celle commise en pensée, à la fidélité conjugale ; la morale mondaine dit : *Ne de mon cors ne de mon cuer N'iert feite partie a nul fuer* (3159 sqq.), en entendant par là réprouver toute infraction, même celle commandée par la situation

(1) L'artifice de la mort feinte est vraiment d'une cruauté par trop révoltante. Faire pleurer sa mort par le mari et lui faire vénérer sa mémoire pour pouvoir s'unir à l'amant, cela passe toute mesure. L'autre artifice (le philtre servi à Alis), dont les effets sont décrits avec tant de complaisance par Chrétien (voy. surtout 3366 sq.), n'est que répugnant. Un catholique doit être en outre choqué par ce détail, relevé déjà par G. Paris, que le lit nuptial venait d'être béni (3330 sq.). — A cette occasion il est bon de remarquer que Chrétien se permet assez souvent, dans *Cligès*, d'étranges privautés avec des choses qui n'en comportent pas. V. 5324 sqq. a été signalé plus haut ; v. 5711-18 n'est pas, non plus, d'un goût excellent ; v. 6090-96 est le pire de tous.

elle-même, à la fidélité due par la femme adultère à son complice. C'est pour n'avoir pas songé à observer ce précepte de la morale courtoise qu'Iseut est traitée de garce par Fenice (3161). Chrétien et la belle société dont il est le porte-parole ne se doutent même pas qu'une passion coupable est une chose suffisamment grave par elle-même pour que la femme qui trompe son mari n'éprouve aucun besoin de se jouer de lui par dessus le marché, nécessité où l'accule fatalement la morale courtoise. Pour Chrétien et pour la société mondaine de son temps, l'amour prime tout, et le mari ne compte pour rien. J'hésite donc à dire avec M. Fœrster que, dans Cligès, nous avons le spectacle d'une *arg verwickelte, mit Pflichtenkollision belastete Liebe, die schuldgemäss zum Ehebruch zu führen scheint, dann... zur gewünschten streng moralischen Lösung durch die Ehe führt* (p. XL). Il n'y a pas de conflits des devoirs parce que Fenice ne croit avoir de devoirs qu'envers Cligès : elle ne se soucie ni de ce qu'elle doit à son mari ni de ce qu'elle doit à Dieu. Sa conscience est tranquille parce qu'elle est toujours en règle avec les préceptes de la morale mondaine, la seule qui existe pour elle. Son amour pour Cligès n'est contrarié par aucun autre sentiment et ses relations adultères avec lui ne deviennent point meilleures au point de vue catholique par le fait que, devenue veuve, elle s'unit à son amant par un mariage que l'Eglise réprouve et considère comme nul.

La première partie du roman ne contredit nullement cette interprétation. L'histoire d'Alexandre et Soredamor ne choque pas la morale chrétienne, c'est certain, mais elle ne choque pas non plus la morale mondaine. Elle heurte, à la vérité, une doctrine courtoise, celle qui croit l'amour inconciliable avec le mariage, mais c'est précisément la doctrine que Chrétien répudie formellement dans la deuxième partie du roman (6753 sqq.). Il faut aller même, je crois, plus loin, et admettre que les deux parties du poème se complètent l'une l'autre, qu'elles sont liées organiquement ensemble, en visant toutes les deux la conception de l'amour qui domine dans la légende de Tristan. Le sens de *Cligès* est celui-ci : quand les deux êtres s'aiment, ils doivent s'appartenir entièrement. Iseut, si elle était courtoise, aurait dû ou bien se marier avec Tristan (Soredamor) ou bien épouser Marc, mais en trouvant le moyen de ne pas devenir, par ce mariage, infidèle à son amant (Fenice). Qu'elle se marie avec l'un ou l'autre, cela est indifférent ; la seule chose qui importe, c'est de ne jamais cesser d'appartenir intégralement à Tristan. Le mariage n'est rien, l'amour est tout. L'amour est un sentiment à la fois trop profond et trop intime pour supporter le partage, par trop profond et intime aussi, ajoute Chrétien à cette occasion, pour

s'éteindre avec la bénédiction nuptiale, une cérémonie à laquelle il est singulier de vouloir attribuer une influence, *quelle qu'elle soit*, sur les sentiments qui naissent et existent en dehors de toute intervention extérieure. Intervention du prêtre, mais aussi, mais surtout intervention des magiciennes. Car, et c'est le deuxième grief de Chrétien contre *Tristan*, ce ne sont pas des philtres bus sur la haute mer qui puissent faire naître l'amour dans le cœur des hommes et des femmes. Alexandre et Soredamor n'ont rien bu, et ils s'aiment (la reine seule a pu avoir la pensée d'attribuer le trouble des amants à l'action de l'élément liquide, 541, sqq.). Cligès et Fenice n'ont rien bu, et ils s'aiment, d'un amour, bien entendu, plus profond que le couple ayant vidé le hanap, qui, tout en prétendant y avoir bu l'amour indissoluble, s'accommode d'une petite combinaison à trois où chacun trouve son compte. Les philtres n'inspirent que des simulacres : simulacres d'amour (Alis) et de mort (Fenice), ils n'inspirent pas l'amour et la mort que Tristan et Iseut croient y avoir trouvés.

Ne nous attardons pourtant pas outre mesure sur cette controverse. Quelle que soit l'interprétation de l'idée maîtresse de Cligès, il est incontestable que ce roman est dirigé contre *Tristan*, et cela amène M. Fœrster à examiner les formes littéraires de cette dernière légende. Et tout d'abord Chrétien a-t-il écrit lui-même un *Tristan?* La question ne faisait pas de doute jusqu'à la publication de l'article de G. Paris sur *Cligès*, qui, s'autorisant de ce que, dans le v. 5 de *Cligès*, Chrétien dit avoir écrit *Del roi Marc et d'Iseut la blonde* et non *De Tristan et d'Iseut la blonde*, a proposé de n'y voir qu'une allusion à un petit poème épisodique où aurait été traité quelque incident de la légende dans lequel Marc aurait eu une part prépondérante. M. F. combat cette opinion en réfutant un à un tous les arguments de G. Paris et ceux que M. Golther y a ajoutés. L'objection principale de M. Golther contre un *Tristan* de Chrétien, la difficulté d'attribuer au poète, qui devait alors être nécessairement assez jeune encore, l'invention du chef-d'œuvre que devait être le *Tristan* primitif, disparaît si l'on admet que ce *Tristan* primitif était antérieur à Chrétien, ce que M. Fœrster essaie d'établir dans le chapitre suivant. Après quelques pages consacrées encore à la discussion de la chronologie relative des poèmes de Chrétien et de Thomas sur Tristan, M. F. revient à *Cligès* en étudiant la diffusion et le succès de ce roman au moyen âge.

Cette belle introduction littéraire est suivie d'une introduction philologique non moins précieuse. La tradition manuscrite de Cligès, la langue de Chrétien, l'unification orthographique du texte y sont traitées avec la maîtrise habituelle de M. Fœrster. En ce qui con-

cerne les rapports des manuscrits entre eux. M. F., en comparant de nouveau les deux familles α et β, s'est affermi dans la conviction que les archétypes de ces deux familles ne pouvaient pas représenter deux copies plus ou moins fidèles d'un original unique, mais devaient dériver de deux rédactions ou éditions différentes de l'ouvrage. M. F. est tenté d'attribuer ces deux éditions à Chrétien lui-même, qui, après avoir publié une première fois son ouvrage, en aurait ensuite donné une seconde édition revue et corrigée. Cette hypothèse est séduisante, mais elle se heurte à une petite difficulté : entre le v. 3475 et le v. 3480 se place une corruption commune aux deux versions α et β, corruption trop grave pour qu'elle ait pu échapper à Chrétien revoyant et corrigeant un exemplaire de son ouvrage. Il est vrai que cette objection s'évanouit, si l'on admet que la tradition manuscrite de l'une des deux éditions a été contaminée par la tradition de l'autre. Ce qui s'est produit, au témoignage du tableau de filiation, au degré B, a pu parfaitement se produire aussi au degré antérieur à la division des deux familles en groupes S, AMP, B et CTR.

Les incertitudes de la tradition sont la cause que le texte de *Cligès* n'a jamais pu être établi d'une façon définitive et que les éditions successives de M. F. y apportent des changements continuels. On sait que M. F., qui passe, avec juste raison, pour le maître de la critique des textes, n'a nullement la superstition du tableau de filiation et de la reconstruction mécanique du texte critique. C'est même dans ses éditions des œuvres de Chrétien que nous avons appris tous à nous méfier des conclusions qu'une conception trop étroite de la valeur du tableau de filiation suggère aux éditeurs. La nouvelle édition de *Cligès* ne diffère pas à cet égard de ses aînées. Au contraire, il me semble que l'idée qui a toujours guidé M. F. dans sa besogne d'éditeur y apparaît avec plus de force et de relief encore qu'ailleurs. Rien n'est plus typique sous ce rapport que le mot dont M. F. se sert pour désigner l'opération délicate de l'établissement du texte : il l'appelle non *Textherstellung*, mais *Textmacherei* (p. LXXIII), en marquant par ce mot à nuance péjorative la vanité de tout effort vers la certitude en cette matière. La plupart des « notes » sont consacrées à illustrer cette pensée : celles qui concluent par un *non liquet* dépouillé de tout artifice ne sont pas les moins précieuses (1).

(1) Dans un article publié dans la *Z. f. frz. Spr. u. Lit.*, XXXVI², p. 114 sqq., qui constitue une manière d'*Addendum* à *Cligès*, M. Foerster revient encore sur cette idée.

Parmi ce qu'on pourrait appeler des modifications de principe apportées au texte de *Cligès*, je ne vois guère à signaler que l'introduction plus rigoureuse de la forme *iere* 3. sg. impf. au lieu d'*iert* des éditions précédentes (voy. note sur v. 72), des formes *Eingleterre*, *cainglent*, *leingue* au lieu des formes non iotacisées *dangue* 815 doit être corrigé conformément à la p. LXXVII), *fantosmes* nom. sg. au lieu de *fantosme* et une part plus large faite à *neis* aux dépens de *nes* des éditions antérieures. Il me semble aussi que M. F. s'est efforcé cette fois de tenir compte encore davantage des protestations qu'avait soulevées le maintien fréquent des hiatus dans les premières éditions, et l'on peut se demander à ce propos si cette concession faite à l'horreur qu'éprouvent certaines personnes à voir s'entrechoquer la terminaison vocalique d'un mot avec la voyelle initiale du mot voisin ne va pas un peu loin. Somme toute M. F. ne maintient aujourd'hui que *quanquë il*, 4613, 6319, 6668, et il éprouve des scrupules ou des hésitations pour des hiatus aussi inoffensifs que *prendrë et* 3637, *juerrë et* 4060. Il n'y a pas jusqu'à *quë il* 6476 qu'il ne croie devoir justifier expressément par la remarque : « hiatus assuré ! »

Une innovation, qu'on trouve déjà dans *Erec*[2], est le choix de variantes dont M. F. accompagne le texte de cette petite édition. Sortie de l'enseignement de M. F. à Bonn et destinée aux besoins de l'enseignement, cette innovation est des plus heureuses et ne contribuera pas peu à faire des «petites éditions» de Chrétien les plus parfaits des livres d'exercices scolaires qu'on puisse souhaiter. Le choix donne satisfaction à tout le monde : la phonétique, la morphologie, la syntaxe, la stylistique et la versification y sont prises en égale considération. Une explication de Chrétien peut se joindre à n'importe quel de ces enseignements.

Le plus grand soin a été apporté à la confection du glossaire auquel a collaboré M. H. Breuer. Comme celui d'*Ivain*[3] et d'*Erec*[2], il est complet cette fois-ci (1).

Je termine cette notice par quelques observations de détail.

P. LXXIX. Au sujet du traitement de l'article défini masc. sg. nom. devant un mot commençant par une voyelle, il convient d'observer que Chrétien emploie, dans *Cligès*, la forme *l'anperere* de préférence à *li anperere*. *L'anperere* : 51, 93, 122, 170, 368 : 2390.

(1) M. Foerster annonce la publication prochaine, toujours avec le dévoué concours de M. Breuer, d'un glossaire complet de toutes les œuvres de Chrétien, y compris le *Graal*, accompagné d'une étude sur la vie, les œuvres et la langue du poète.

447, 467, 526, 632, 657, 661, 677, 681, 686, 700, 713, 976; 3043, 138, 239, 314, 329, 333, 388, 391, 470, 571, 952, 979; 4002, 020, 026, 096; 5121, 674, 701, 741, 759, 765, 787, 907; 6097, 587, 631, 776. — *Li anperere:* 240, 405; 2670; 4207, 212, 216, 281, 338, 619; 5124, 676; 6081.

V. 1-7. D'après la note sur v. 5, la construction syntaxique de ces vers ferait difficulté. Il me semble pourtant que *fist d'Erec et d'Enide, del roi Marc et d'Iseut la blonde* à côté de *Et le Mors de l'Espaule fist Et de la Hupe et de l'Aronde et del Rossignol la Muance* est parfaitement justifié. Quand on dit *feire le Mors*, on indique que l'aventure du Mors, prise dans sa *totalité*, forme le sujet du récit, tandis que par *feire d'Erec et d'Enide* on exprime l'idée que ce ne sont pas les personnages d'Erec et d'Enide considérés dans la totalité de leur existence, mais seulement *certaines* aventures de leur vie qu'on raconte.

626 sqq. Je crois qu'en ponctuant : « *Por fol* », *fet il* « *me puis tenir.* — *Por fol? Voiremant sui je fol : Quant ce que je pans dire n'os,* (*Car tost me torneroit a pis*), *An folie ai mon panser mis. Don ne me vient il miauz panser Que fol me feisse apeler?* on supprimerait toutes les difficultés de ce passage. Alexandre dit : « Me tenir pour fou? Mais je le suis bien. En effet, quand je fais de ce que je n'ose exprimer tout haut (et cela, je ne puis le faire parce qu'il pourrait facilement m'en cuire) le sujet de mes réflexions, il est bien évident que ma pensée est tournée vers des choses folles. Mais alors, puisqu'il est constant que le sujet de mes préoccupations est déraisonnable, ne vaut-il pas mieux que je m'y abanbonne en pensée plutôt que de me faire traiter publiquement de fou en disant tout haut ce qui me tient au cœur? » V. 634-636, la décision prise dans le v. 633 conformément au raisonnement qui vient d'être rapporté ici, lui inspire des doutes. V. 637 sqq., l'objection est précisée, et cette discussion se poursuit ensuite en oscillant toujours entre les deux solutions.

860. *Vilainement*, lisez *vilainnemant*.

1121. La note sur ce vers serait mieux placée un peu plus haut v. 995, où le mot *desirrier* se rencontre pour la première fois.

1347 sq. Je ne connais que deux exemples de la construction *assez de* dans Chrétien : *De buens mires assez i ot*, Clig. 5871. *Cele i ot fet por son repeire Assez de beles chanbres feire*, R. Charr. 983, déterminés peut-être par la présence de l'adjectif attributif. Il serait donc préférable de ne pas faire suivre ici l'adverbe de la préposition *de*, mais d'employer la construction : *assez* (adverbe au verbe) + l'expression partitive, *des decolez, des plaiiez, des afolez*, qui se rencontre naturellement de tout temps : *Rollanz i fut et Oliver li*

ber. Veimes li dux e des altres asez, Rol. Oxf. 672. *Qu'asez i a de la gent paienur*, ib. 2427 (au v. 2694 il faut lire aussi *de la* au lieu de *de cele* [+ 1]), *Asez i moerent et des uns et des autres*, ib. 3477 (1).

1703, note. *Ainz* dans ce vers est adverbe au verbe *leva:* « se leva plus tôt que de coutume » : la construction *ainz que* + impf. subj. aurait le sens : « se leva avant qu'elle eût pris l'habitude de se lever, c'est-à-dire se leva, par exemple, pour la première fois depuis qu'elle existe ». Le renvoi à *Ille* est faux (faute d'impression, le vers 1312 ne contenant pas d'*ainz*). Dans Rigomer 10771, la correction admise dans le texte est excellente. Au v. 10773 *vint* est embarrassant. J'hésite à le corriger en *vigne*, parce que Tobler V. B., I, 28 signale, dans un texte provenant de la même région que Rigomer, un exemple certain de l'indicatif précédé d'*ainz que: Prenez en droit, ainz qe riens lor mesfai* RCambr. 939.

2045-8. Répétition textuelle de 1775 sqq.

2843 sqq. Voy. G. Paris, *Jour. Sav.*, 1902, p. 440 (note), qui observe avec raison qu'ici nous sommes en présence d'un chant exécuté, à l'unisson, en chœur par plusieurs personnes et non en présence d'un vrai chant polyphonique (motet) comme dans le passage bien connu d'*Irain*.

2897. Tous les manuscrits, sauf B, portant *qui son cuer a repost*, je propose de lire *Celui, cui son cuer a repost, Ne n'a talant qu'ele l'an ost*. Celui à qui elle a réservé (gardé en secret) son cœur et à qui elle ne le veut pas enlever ; *an* = Cligès, *l'* = *cuer*.

2935. *Ses*, lisez *Sel*.

3637. Le texte primitif (*prendrë et mener quite*) semble avoir subi, par anticipation, l'influence de la note sur ce vers. La *uaria lectio* est devenue, par suite de cet accident, peu claire.

3709, note. Lisez *l'ire* au lieu de *li ire*, ce mot étant du féminin chez Chrétien.

3966. Cette note n'est pas à sa place. C'est sans doute au v. 4139 qu'elle se rapporte. Je crois du reste que la contradiction signalée par M. F. n'est qu'apparente. Car abstraction faite de ce que rien ne nous empêche d'admettre que ce soit le Saxon qui parle le grec et non Cligès qui entend le saxon, il convient d'observer que le truchement du v. 3959 sqq. était nécessaire pour faire connaître le message du Saxon non seulement à deux empereurs, dont l'un, Alis, pouvait ignorer l'idiome germanique, mais aussi aux deux armées,

(1) C'est M. Roques qui a attiré, il y a deux ans, mon attention sur le caractère tardif des constructions *assez de* et *molt de*.

dont l'une, celle d'Alis, n'entendait sûrement que le grec. L'intervention de l'ost, ou du moins des hauts barons qui s'y trouvaient, dans toutes les décisions concernant la guerre étant usuelle, il y avait intérêt à faire la proposition (verbale) devant les armées assemblées (3965).

5231, note, ligne 6. Lisez 5228 sq., ce qui donne encore plus de force à l'explication de M. F.

5679. Lisez *li* au lieu de *l'i*. *Soi mettre en grant peril* sans d'autre complément est une locution des plus usuelles; je ne crois pas d'autre part qu'on rencontre cette locution accompagnée d'une détermination supplémentaire de la direction dans laquelle s'effectue la « mise en peril », chez Chrétien du moins.

5806-7. Je lirais *Or se dëust Des correcier Et giter fors de ta baillie*, en entendant: Dieu aurait dû se courroucer et se mettre hors de ton pouvoir [de nuire]. Le prénom réfléchi *se*, qui est le complément au verbe *dëust*, lequel commande les deux verbes *correcier* et *giter*, indique que les deux actions exprimées par les infinitifs ont le sens réfléchi. Dieu est représenté comme subissant, par l'effet de sa patience inépuisable (5803), la puissance de la mort (5804) qui l'atteint dans ses œuvres (5805). On exprime le souhait qu'il se départisse de cette attitude qu'on croit être dictée par son indulgence exagérée envers un pouvoir considéré comme malfaisant à son égard.

6213, note *adde* Clig., 5995.

6328. Le nouveau texte est préférable à celui de l'édition précédente, puisqu'on ne trouve pas chez Chrétien d'exemple assuré de *feire* + *inf.* = *verb. finitum*.

6378, note. Jehan, qui croit son souterrain, pourvu de tout « confort moderne » (5629 sqq.), bien *aesié*, 5632, et très *delitable*, 5635, ignorait sans doute que Fenice finirait par s'y ennuyer. Cligès probablement aussi. Le désir qu'exprime Fenice semble en outre être une envie subite, inspirée par le chant du rossignol. Jusque-là elle devait se plaire dans le souterrain. La nostalgie du grand air ne s'empare d'elle qu'au bout de quinze mois. Je ne trouve rien de singulier dans la conduite de Jehan. Par contre, je suis surpris que Cligès et Fenice, lorsqu'ils sont découverts, s'empressent de fuir au lieu de rentrer dans le souterrain où personne ne les aurait trouvés (5576 sqq.). Il est vrai que cette fuite, qui s'accomplit avec le secours de la magie, ne présente aucun danger (6660). Elle doit pourtant exposer les amants à des fatigues, inséparables de tout voyage, même accompli avec le concours d'une magicienne.

Glossaire. *Amis* 4225 semble avoir le sens d'*amis charneus*, parents. *Ancontre* prépos. et *ancontre* subst. devraient former deux

articles suivant l'usage adopté dans les glossaires de M. F. *Antrabatre*, ajoutez l'indication *r.* (réfléchi) ; de même *antravenir*. *Avuec*, ajoutez le seul cas, dans Cligès, où ce mot est adverbe, 1024. *Chanage* (498) est plutôt la plainte au sujet d'un tort que le tort donnant lieu à une plainte. *Contremander*, lisez [*contremander*]. *De*, à la fin de cet article lisez : *bei or. u. inf. mit vorangehendem Artikel*, etc. *Fuer*, les trois exemples sont identiques. La traduction indiquée en second lieu suffit pour tout l'article. *Garcenier*, la traduction affaiblit un peu (peut-être à dessein) le sens de ce mot. *Main* 2, *main à main*, 3653, me paraît avoir la signification usuelle main contre main, la main dans la main ; la trève est prise au moyen de la paumée, elle a dû être *afuec de la main*. *Plevir*, biffez la première traduction ou remplacez-la par : [*fuer eine Schuld*] *einstehen, haften*. *Recovrier*, lisez 1933 au lieu de 933. *Respondre*, ajouter un article : 2. *respondre*, 2515, *re* + *exponere*. *Sore*, lisez : *s. sor* 2 (au lieu de 1).

Jean Acher.

L. **Pfandl**. — Hippolyte Lucas, sein Leben und seine dramatischen Werke. *München, A. Buchhotz*, 1908. Un vol. in-8° de 289 p.

Hippolyte Lucas a joué un rôle assez notable dans deux épisodes au moins de l'histoire dramatique en France au XIXe siècle : par ses nombreuses adaptations de pièces de Lope, de Calderon, d'Alarcon, de Rojas Zorilla, il contribua autant que personne chez nous, vers la fin de l'époque romantique, à populariser la littérature espagnole ; un peu plus tard, par ses tragédies d'*Alceste* et de *Médée*, par sa comédie des *Nuées*, il participa un des premiers au mouvement qui, après l'échec des *Burgraves*, ramena le goût français vers le classicisme et l'hellénisme ; ceux qui écrivent aujourd'hui des drames antiques pour le théâtre d'Orange ont en Lucas un précurseur très honorable, bien qu'oublié. Le reste de son œuvre dramatique compte moins.

Il était donc désirable que l'on eût une bonne monographie de Lucas. Ce qu'on peut reprocher à celle que nous donne M. Ludvig Pfandl, c'est de ne pas suffisamment raconter et expliquer les divers mouvements littéraires auxquels le poète fut mêlé, c'est d'étudier trop exclusivement en elle-même et pour elle-même une œuvre dramatique qui est intéressante surtout par ce qu'elle nous apprend sur certains courants. Tel qu'il est fait, le livre de M. Pfandl rendra cependant de grands services. Chaque pièce de Lucas est analysée en détail, comparée à ses sources avec précision, caractérisée avec justesse ; pour chaque pièce, il est donné un résumé des critiques

dont elle fut l'objet; et c'est même là la partie la plus utile de cette monographie, les pièces de Lucas nous important avant tout aujourd'hui par ce qu'elles nous révèlent sur le goût de la génération qui les applaudit. Une bibliographie détaillée, très précise et très bien présentée, des œuvres publiées et inédites de Lucas complète heureusement l'ouvrage.

Joseph Vianey.

G. Michaut. Pages de critique et d'histoire littéraire (XIXe siècle). *Paris, Fontemoing*, 1910. Un vol. in-18 de 311 p. Prix : 3 fr. 50.

Dans ce volume sont réunies sept études de dates différentes et de sujets divers : La littérature contemporaine à l'Université; Senancour; l'idée du romantisme en 1825; la doctrine et l'école de l'art pour l'art; le roman d'amour et le « Livre d'amour » de Sainte-Beuve; la Confession de Sainte-Beuve; M. Brunetière et l'Encyclopédie. — Dans toutes ces études l'auteur applique une méthode aussi exacte que possible, aussi soucieuse que possible des textes et des faits; il ne tire ses idées générales que des textes et des faits; il n'appuie ses jugements personnels que sur des textes et des faits. Et c'est là d'abord, comme il nous le dit lui-même dans son « Avertissement », ce qui fait l'unité de ce recueil. — Ce qui en fait encore l'unité — et la valeur — c'est que M. Michaut a un remarquable talent de systématisation. Qu'il veuille définir une école, la doctrine d'un critique, une intelligence et une sensibilité, ou qu'il veuille expliquer la fortune d'une œuvre, il excelle à dégager le caractère fondamental, la faculté dominante, l'idée essentielle. Et tout cela est exposé avec clarté, avec logique et avec vigueur.

Dans la première étude, qui sert aux autres d'introduction, M. Michaut revendique pour les Universités le droit d'étudier la littérature tout à fait contemporaine. Il montre fortement ce que cette étude peut avoir d'efficace pour la formation chez l'étudiant d'un esprit indépendant et combien elle peut être utile même à l'intelligence de la littérature classique. — La cause que M. Michaut plaidait ainsi il y a cinq ans (cette étude est de 1905) est aujourd'hui gagnée. Dans presque toutes les Universités françaises il s'est fait en ces dernières années des cours, des thèses, des mémoires où la littérature la plus récente a été, avec grand profit, étudiée selon une méthode vraiment scientifique. C'est l'honneur de M. Michaut d'avoir été un des promoteurs de ce mouvement, et par son enseignement et par ses ouvrages.

Joseph Vianey.

E. Dupuy. — Alfred de Vigny, Ses amitiés, Son rôle littéraire. I. Les Amitiés. *Paris, Société française d'imprimerie et de librairie*, 1910. — Un vol. in-18 de 411 p. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre sur les amitiés de Vigny est digne à tous égards des excellents travaux qui ont classé M. Ernest Dupuy au premier rang des critiques les mieux informés de l'époque romantique. Dans les trois premiers chapitres sont étudiées les amitiés du foyer, du collège (Ravignan, le comte d'Orsay), du régiment (notamment Taylor, Gaspard de Pons, France d'Houdelot) ; dans les huit derniers, les amitiés du Cénacle (les trois Deschamps, H. de Latouche, Nodier, Ancelot, Brifaut, A. Soumet, Guiraud, Hugo, A. Dumas, Lamartine, Sainte-Beuve, Gustave Planche, Fontaney, A. de Musset, Th. Gautier). Et de cette série d'études jaillit sur le noble poète un jour vraiment nouveau : car l'impression principale qu'elles nous laissent, c'est qu'il y eut chez Vigny plus de bonté, de tendresse, d'exquise délicatesse qu'on ne le croyait. Ces études font en outre pressentir ce que montrera sans doute la série suivante qui nous est annoncée par M. Dupuy : que le rôle littéraire de Vigny fut encore plus important qu'on ne le supposait. On savait bien qu'il eut de très fidèles et de très enthousiastes disciples. Mais M. Dupuy nous apprend qu'il fut pour beaucoup de jeunes talents un patron aussi efficace que généreux : c'est lui qui révéla à Planche sa vocation littéraire et lui ouvrit la carrière ; il fut plusieurs fois pour A. Dumas un censeur éclairé ; il fut un de ceux qui facilitèrent les débuts de Th. Gautier.

En même temps qu'il précise la physionomie morale et littéraire d'Alfred de Vigny, ce livre jette de la lumière sur bien des hommes, sur bien des choses de l'époque romantique. (Signalons, en particulier, les pages sur le comte d'Orsay : elles sont pleines de détails intéressants sur le succès que nos romantiques eurent en Angleterre.) M. Dupuy a utilisé un grand nombre de documents inédits. Mais il l'a fait avec discernement. Il ne cite que ce qui est significatif. Ce livre très solide est un livre très bien construit. Ai-je besoin d'ajouter que l'exposition ne cesse d'être distinguée, vivante, émue sans affectation ?

Joseph Vianey.

TABLE DES MATIÈRES

Tome LIII

ARTICLES DE FOND

Pages

Acher (J.). — Notes sur Raoul de Cambrai 101

Barbier fils (P.). — Noms de [illegible] 26

Georgin (B.). — Les imitations de R. Garnier dans sa tragédie des Juives 70

Thauziès (R.). — Etude sur les sources de J.-M. de Heredia.. 461

TEXTES ET DOCUMENTS

Baker (A. T.). — Vie de saint Richard, évêque de Chichester.. 245

Bertoni (G.). — Correzioni al testo della Passione..... 513

— Nueve correzioni ai testi di Bonifacio Calvo. 99

Calmette (J.) et Hurtebise (E. G.). — Correspondance de la ville de Perpignan..... 400

Lambert (L.). — Chansons populaires du midi de la France.. 5

Langfors (A.). — Contributions à la bibliographie des Plaintes de la Vierge..... 58

VARIÉTÉS

Bertoni (G.). — Intorno a Peire de la Caravana..... 397

BIBLIOGRAPHIE

1° Revue des revues..... 161, 415, 515

2 Comptes rendus .....

Beck. — Die Melodien der Troubadours (Acher)..... 208

— La Musique des Troubadours (Acher)..... 426

Belloc. — Déformations des noms de lieux pyrénéens (Grammont 183

Bertoni. — Un trattatello di Medicina in volgare Bolognese (Castets) 239

— La versione francese delle prediche di S. Gregorio su Ezechiele (F. C.)..... 419

Boer. — Philomena (Anglade)..... 227

Bourciez. — Eléments de linguistique romane (Ronjat)..... 437

Braga. — Recapitulação da historia da litteratura portugueza (Paoli) 230
Cassagne. — Versification et métrique de Baudelaire (Grammont) 171
Dorchain. — L'art des vers (Grammont)..... 170
Escolo felibrenco de la Targo (J. R.)..... 192
Faral. — Les jongleurs en France au Moyen-âge (Castets). (Acher)..... 422, 522
Foerster. — Kristian von Troyes. Cligès (Acher)..... 526
Ginneken. — Principes de linguistique psicologique (Ronjat).. 197
Ive. — Canti populari Velletrani (Castets)..... 236
Kolsen. — Sämtliche Lieder der Trobadors Giraut de Bornelh (Bertoni) 516
Lavergne. — Le parler bourbonnais (Ronjat)..... 204
Levy. — Petit dictionnaire provençal-français (Ronjat) 192 .....
Levi-Malvano. — L'Elegia amorosa nel Settecento (Castets).. 420
Meyer. — Documents linguistiques du Midi de la France (Ronjat) 186
Mistral. — La Genèsi traducho en prouvençau (Rounjat).... 450
Monaci. — Il cinquantenario di Mireio (Castets)..... 241
Philologische und Volkskundliche Arbeiten K. Vollmöller dargeboten (Anglade)..... 223
Praviel. — L'Empire du Soleil (Ronjat)..... 190
Praviel et Rozès. — Anthologie du Félibrige (Ronjat).... 191
Rajna. — Per la Storia del Tennis dans le Marzocco (Castets). 416
Rodriguez. — El teatro en España (H. M.)..... 214
Roman. — Lei Mount-Joio (Ronjat)..... 199
Romilly. — Vers l'effort (Grammont)..... 180
Ronjat. — Les noms de lieux dans les montagnes françaises (Grammont) 182
Rounjat. — L'ourtougràfi prouvençalo (M. G.)..... 181
Samson-Himmelstjerna. — Rhythmik Studien (Grammont).... 163
Schoch. — Silvio Pellico in Mailand (F. C.)..... 235
Souza. — Où nous en sommes (Grammont)..... 175
Spire. — Versets (Grammont)..... 177
Staël von Holstein. — Le roman d'Athis et Prophilias (Constans) 220
Vermenouze. — Jous la Cluchado (Ronjat)..... 189
Vézinet. — Molière, Florian et la littérature espagnole (Mérimée) 216

3° Ouvrages annoncés sommairement:

Bertoni, 239 — Bliss-Luquiens, 202, 227 — Cagnac, 434 — Cartabèu de Santo-Estello, 201 — Claretie, 233 — Constantin et Gave, 196 — Desdevises du Dézert, 232 — Dupuy, 540 — Faguet, 234.

435 — Feingstein, 241 — Frati, 432 — Gazier, 233 — Gelzer, 243 — Gœij, 169 — Hue, 233 — Huidobro, 215 — Joannidès, 231, 232 — Jullien, 451 — Kuchler, 433 — Laubscher, 229 — Menéndez Pidal, 433 — Meunier, 186 — Michaut, 539 — Monaci, 195 — Monnet, 219 — Montier, 435 — Novelari Catala, 202 — Pellerot, 203 — Prandi, 538 — Reichnitz, 226 — Reiche, 526 — Rosny, 435, 436 — Schoen, 452 — Soubies, 232, 436 — Stael von Holstein, 240 — Suchier, 228 — Thure, 228 — Vaganay, 219 — Vivo Prouvençò ! 194, 451 — Wallensköld, 195.

Correspondance 453

Chronique 244

Table des Matières 541

PC
2
R4
t.53

Revue des langues romanes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY